JAN 3 1 1969

Universitas
BIBLIOTHECA
Ottaviensis

Digitized by the Internet Archive
in 2010 with funding from
University of Ottawa

http://www.archive.org/details/louisxvietsesver01proy

LOUIS XVI

ET SES VERTUS

AUX PRISES

AVEC LA PERVERSITÉ DE SON SIÈCLE.

LOUIS XVI

ET SES VERTUS

AUX PRISES

AVEC LA PERVERSITÉ DE SON SIÈCLE.

Par feu l'abbé PROYART.

NOUVELLE ÉDITION, parfaitement conforme à l'Original, et augmentée d'une Notice sur la vie de l'Auteur.

Scribantur hæc in generatione alterâ.
Ps. CI. 19.

TOME PREMIER.

A PARIS,

CHEZ LES LIBRAIRES ASSOCIÉS.

1808.

DC
137
.P76
1808
v. 1

NOTICE

SUR LA VIE DE L'AUTEUR.

L'abbé Proyart naquit à Arras, en 1743; la Religion, les mœurs et le Trône trouvèrent en lui leur plus zélé défenseur, et l'Éducation publique, un de ses meilleurs maîtres. Il fut membre de plusieurs Académies tant nationales qu'étrangères, écrivit en homme judicieux l'histoire des plus grands personnages de la Cour de France, et dès lors se voua à la haine philosophique, qui depuis trente ans preparoit sourdement l'horrible catastrophe dont nous avons été les témoins. Les nombreux disciples du collége de Louis-le-Grand, dont Proyart fut sous-Principal, peuvent encore attester aujourd'hui que l'époque où il quitta la première ecole de France, fut aussi celle où commença la decadence des mœurs, des études et de la discipline. Il dirigea douze ans le Collége du Puy, et cette ville se souvient toujours avec reconnoissance de la sage administration de cet ardent ami de la Jeunesse.

Dès l'entrée de sa carrière dans l'éducation publique, il écrivit la *Vie du jeune Décalogne*, si connue sous le nom de l'*Ecolier vertueux*, et dont il a été fait une foule d'éditions. Les mêmes vues d'utilité l'engagèrent à publier un second Opuscule en faveur des jeunes Gens; c'est le *Modèle des jeunes Gens, dans la Vie de Souzy le Pelletier.*

Pénétré de respect et d'admiration pour les vertus du grand Dauphin, père de Louis XVI, il entreprit d'écrire son histoire, et de le proposer pour modèle à tous les Princes de l'Europe. Elevé sous les yeux d'un père aussi ami de la vertu et de la Religion, le Duc de Berry, depuis Louis XVI, commençoit déjà à faire des courtisans le cas qu'ils méritent; et comme les devoirs d'un Prince chrétien sont incompatibles avec les maximes du libertinage et de l'irréligion, déjà la philosophie avoit prévu que l'héritier futur du trône de France ne seroit point son ami; déjà on avoit introduit auprès de lui des personnages que la postérité jugera aussi méprisables qu'ils furent intrigans. L'abbé Proyart montre bonnement son manuscrit à l'archevêque de Toulouse (Brienne, qui depuis a renvoyé son chapeau de Cardinal à la Cour de Rome); le Prélat, tout en faisant l'éloge du zèle de l'Auteur, le dissuade de livrer son manuscrit à l'impression.

Proyart reconnoît bientôt son imprudence, et quelque temps après il reçoit la visite d'un Agent de la Cour, qui lui propose un bénéfice, s'il veut brûler son ouvrage. Proyart reconnoît un condisciple ; mais l'emploi dont il est chargé le rend méprisable à ses yeux, et il lui répond par ces paroles énergiques : « Je ne veux rien recevoir : dites à ceux qui vous ont envoyé, » que si l'on me proposoit de me laisser pendre pour que mon » Ouvrage s'imprimât, je répliquerois sans hésiter : Pendez et » imprimez. » Cependant les intentions de la Cour, ou plutôt des ennemis du nouveau Dauphin, s'étoient répandues dans Paris, et aucun Libraire ne voulut se charger d'imprimer la Vie du père de Louis XVI. Proyart profita de la bonhomie d'un Imprimeur de province pour répandre son Ouvrage ; et dès que Louis XVI en eut reçu un exemplaire, les Philosophes se virent contraints de garder un silence momentané.

Cependant la plume de notre véridique Historien ne fut point rebutée par les obstacles qu'il avoit éprouvés. On vit paroître successivement la *Vie du Duc de Bourgogne*, père de Louis XV, et celle du *bon Stanislas, roi de Pologne*, dont le nom est encore en bénédiction dans la Lorraine. Le dernier Roi de Pologne honora l'abbé Proyart des remercîmens les plus flatteurs ; et en lui proposant sa protection dans ses Etats, il lui envoya une médaille d'or, présentant d'un côté son portrait, et de l'autre une couronne de chêne.

En 1780, les Agens-généraux du Clergé de France s'occupèrent de remédier aux désordres de l'Education publique, et une Lettre, en date du 8 Novembre, invoque les talens de l'abbé Proyart, qui fit alors imprimer son *Traité de l'Education publique*. Il publia ensuite la Vie du respectable Evêque d'Amiens, M. de la Motte. Plusieurs brochures marquées au bon coin sortirent de sa plume au commencement de la Révolution ; mais nous devons à la vérité, de déclarer ici que c'est à tort qu'on lui a attribué le fameux Ouvrage rédigé au sujet du rétablissement de l'Edit de Nantes, et connu sous le nom de *Discours à lire au Conseil du Roi*. Cet écrit est de M. Bonneau, qui a été massacré aux Carmes, le 2 Septembre 1792.

L'abbé Proyart se retira en Belgique, pour obéir au Décret de la déportation. Il se trouvoit à Bruxelles lors de l'entrée triomphante de Dumouriez, et il répondit à ce général qui s'efforçoit de lui conseiller d'accepter une mître constitutionnelle : « *Qu'il reconnoissoit toute son habileté à gagner des batailles et à prendre des villes ; mais non à s'emparer de sa conscience.* » Ces paroles firent impression sur Dumouriez, et il lui accorda sa protection, ainsi qu'à ses compagnons d'infortune.

Notre Ecrivain sut mettre à profit le temps de son exil, il fit imprimer l'*Histoire de Robespierre*, de ce même homme pour qui il avoit imploré la charité de l'Evêque d'Arras, dans le temps que Robespierre étudioit au collége de Louis-le-Grand. Il publia successivement la *Vie de Madame Louise de France*, religieuse Carmelite; celle de Marie Leckzinska, reine de France. Ses talens et son mérite lui avoient mérité une telle considération, que lorsque l'empereur François II vint se faire couronner Duc de Brabant, on le choisit pour haranguer Sa Majesté au nom du Clergé français. Le jeune Monarque accueillit M. Proyart, le fit asseoir plus d'une heure auprès de lui, et lui offrit un asile dans ses Etats d'Autriche.

Cependant le progrès des Armées françaises dans le Brabant obligea les Déportés à s'éloigner davantage; l'abbé Proyart fut admis à la Cour du prince Hohenlohe-Barteinsten, et decoré du titre de *Conseiller ecclésiastique* de ce Prince. Plusieurs milliers de prisonniers Francais se trouvoient dans les états de Hohenlohe, et le Prince régnant choisit son nouveau Conseiller pour porter des secours et des consolations à ses malheureux Compatriotes, qui manquoient de tout. Proyart s'associa plusieurs Ecclésiastiques pour cette bonne œuvre; mais les fatigues et surtout le mauvais air eurent bientôt emporté ces zélés Ministres de la Charité chrétienne. Le Conseiller lui-même luta long-temps entre la vie et la mort, et il ne dut son salut qu'à la force de sa vigoureuse constitution.

L'amour de la Patrie s'étoit ranimé dans le cœur de notre exilé, il esperoit toujours voir renaître en France l'ordre et la Religion. Dans cette attente, il composa son *Louis XVI détrôné avant d'être Roi*, ouvrage dans lequel il remonte à la source des maux qui ont inondé la France, à la fin du dernier siècle. Bonaparte, premier Consul, vint couronner les vœux de l'abbé Proyart; l'ordre politique est rétabli, la Religion reprend son culte public; les Proscrits sont rappelés dans leurs foyers; et notre Ecrivain, après avoir fait son acte de soumission au nouveau Gouvernement, le consigna publiquement à la tête de son dernier Ouvrage qu'il présenta au premier Consul. Heureux! s'il eût pu, quelques années après, faire parvenir sa voix jusqu'au pied du Trône où le Réparateur est assis!

La retraite étoit devenue le dernier asile de M. Proyart, et il se réfugia à Saint-Germain-en-Laye, afin de se livrer sans distraction à sa passion pour l'étude. C'est là que notre respectable Ecrivain rassembla les matériaux précieux qu'il avoit recueillis pendant douze ans, pour composer une histoire détaillée, dont *Louis XVI détrôné avant d'être Roi*, n'étoit que le preambule.

Il lui donna pour titre : *Louis XVI et ses vertus aux prises avec la perversité de son Siècle*, et en offrit le premier exemplaire à Sa Majesté l'Empereur des Français. A la vue d'un Ouvrage où sont dévoilées dans tout leur jour les menées de la Secte infernale qui a renversé Louis XVI, et qui peut renverser le Souverain le mieux affermi sur son Trône, en propageant ses principes destructeurs, on a sonné l'alarme ; les mêmes hommes qui, en 1769, s'opposoient à la circulation de la Vie du père de Louis XVI, devoient naturellement s'agiter pour empêcher la publication de l'Ouvrage dont nous donnons une nouvelle édition. Ils craignoient avec raison que l'Empereur, en parcourant les fastes de son malheureux Prédécesseur, ne vît l'abîme que leur morale perverse creusoit au pied de tous les Trônes.

M. Proyart croyant avoir bien mérité de la Patrie, attendoit sa récompense de l'Autorité même qu'il avoit voulu servir ; mais bientôt il est arrêté et renfermé à Bicêtre comme un insensé. C'est de là qu'il a été transféré (non sans de grandes protections) au Séminaire d'Arras, où il est mort de chagrin, le 22 Mars 1808, à l'âge de 65 ans.

INTRODUCTION.

Louis XVI, un des plus vertueux Monarques qui aient occupé le Trône français, aux prises avec l'ennemi domestique qui le porta sur l'échafaud; le règne de ce Prince, fameux en évènemens tragiques et désastreux; la révolution du dix-huitième siècle, la perversité de ses agens, les ravages de son explosion, voilà, sans contredit, la matière d'un tableau bien frappant et le sujet d'un point d'histoire qui doit faire époque mémorable dans les annales du monde.

Notre but, en nous appliquant à le développer, fut de fixer nos contemporains, et d'appeler nos neveux à l'école de nos malheurs; ce fut d'ouvrir un champ d'instruction pratique, d'une égale importance et pour ceux que le Ciel investit du pouvoir du commandement, et pour ceux encore auxquels il impose le devoir de la soumission : Mais la leçon, pour être plus éloquente et plus rapprochée, en aura-t-elle plus de succès ? Les Puissans qui gouvernent le monde politique, et les Lettrés qui endoctrinent le monde moral, l'apprécieront-ils à sa juste valeur, et sauront-ils en profiter ? En vain les âges instruisent les âges, rarement ils les corrigent : L'expérience d'un siècle est presque toujours perdue pour le siècle qui le suit; et la verge de la divine Justice, appesantie sur des pères coupables, laisse encore dans leur sécurité des enfans qui leur ressemblent.

Tout entier dans cette affligeante pensée, dont mon exil ne tempéroit pas la vivacité, j'hésitois, il y a quinze ans, si je devois parler à d'autre qu'à mon cœur des vertus trop méconnues et des malheurs trop fameux du bon Roi que je pleurois. Embrassant alors d'un regard confus la génération qui m'environnoit, je me figurois au milieu d'un monde d'incurables; je ne voyois, depuis le palais jusqu'à la chaumière, que des hommes fascinés par les prestiges de leur siècle; les uns barbares acteurs, les autres lâches complices ou spectateurs indolens dans la scène du plus monstrueux régicide qui ait jamais souillé l'histoire des hommes. Je cherchois à me persuader qu'à une pareille époque, et en pareille circonstance, il seroit plus sage encore de laisser reposer la vérité dans son sanctuaire et la vertu sous son voile, que de les exposer au grand jour à de nouveaux outrages.

Livré à ce sentiment pénible, j'y succombois découragé, et me justifiois à moi-même ce penchant naturel, qui, dans les grandes afflictions, nous entraîne à l'inertie, lorsqu'une réflexion vint me frapper et raffermir la plume qui me tomboit des mains : je songeai que les faits que j'avois à raconter sortoient de l'ordre commun, et qu'ils étoient de ceux qui, par eux-mêmes, commandent l'attention; je me rappellai que les esprits les plus rebelles aux leçons vulgaires de la vérité qui parle, ne le sont pas toujours à celles de la vérité qui foudroye; je songeai surtout que ce qui ne seroit pas remède efficace pour les hommes du siècle expirant, pourroit devenir préservatif pour ceux du siècle nouveau; et dès-lors je me sentis commandé par la sentence dont j'ai fait

mon épigraphe : « *Que cela ne soit écrit*, me suis-je » dit, *que pour la génération qui suivra*, je n'aurai » pas pour cela écrit en vain. Si nous voyons encore » des Princes sourds au langage des évènemens con- » temporains, ces évènemens, retracés par l'histoire » à leurs enfans, pourront l'être avec fruit. L'His- » toire de la Révolution française entrera néces- » sairement désormais dans l'éducation des Princes » destinés à régner; et ils y apprendront, beaucoup » plus sûrement que dans des Traités de spéculation, » combien est précaire la puissance du plus grand » Roi, condamné à gouverner des Sujets pervertis; » et, par là même, de quelle importance il est pour » eux, s'ils sont jaloux de leur existence politique, » de défendre, contre les attentats de l'impiété, le » trône de l'Éternel sur lequel sont appuyés les » leurs. »

Ainsi rappelé, par la nature de mon sujet, à l'espoir de le traiter avec quelque utilité, je ras- semblai mes matériaux. Mais leur ensemble rapproché m'effraya de nouveau ; je découvris alors, dans toute sa profondeur, cet abîme moral, creusé par le torrent philosophique qui se déborda sur le dix- huitième siècle, et dont la fange impure s'écoule encore sur le dix-neuvième ; je vis que j'aurois à retracer des images hideuses et des scènes déchi- rantes, les combats de la vertu et les succès du crime ; la dissolution de la monarchie, préparée par la perversité de nos mœurs, et décidée par les com- plots de la philosophie ; cette philosophie, depuis un demi-siècle la religion de la France lettrée ; cette philosophie, si souvent dénoncée par la fidélité au pied du trône qu'elle menaçoit, et si constam-

ment protégée par la complicité dans le Conseil des Rois ; cette philosophie enfin, serpent astucieux qu'alors encore je voyois ramper aux pieds de princes crédules et abusés, qui le réchauffoient dans leurs palais, sans se défier de sa perfidie, et se refusant aveuglément à la pensée, qu'après avoir débauché leurs sujets à la religion, le Monstre n'auroit plus qu'un pas, facile à faire, pour les débaucher encore à la fidélité, et se glisser à la place de leur sécurité détrônée.

Nous l'avouerons, il ne fallut rien moins que le besoin de remplir le triste loisir auquel nous condamnoit l'éloignement de notre patrie, pour nous faire surmonter les répugnances que provoquoit l'effrayante abondance de notre sujet ; et ce ne fut qu'après que la France eut recouvré, avec la religion de ses pères, son essence monarchique, que nous osâme nous flatter enfin de ne nous être pas engagés dans une entreprise inutile.

Nous nous sommes acquittés en partie de la tâche à laquelle nous nous étions dévoués, en développant les causes génératrices de la révolution morale qui couva notre révolution politique ; nous avons à raconter maintenant comment, à l'époque où Louis XVI vint régner sur la France, le philosophisme, ennemi juré des Rois, régnoit sur les Français. Nous avons à montrer, dans la personne de ce jeune Prince, les plus heureuses inclinations de la vertu en conflit habituel avec un siècle dépravé ; la confiante modestie du jeune âge trompée par les conseils de la vieillesse esclave des préjugés régnans ; un cœur, toujours droit et pur dans l'intention, souvent

égaré dans l'action par les Instrumens de sa puissance; l'irréprochable probité du Chef, sans cesse aux prises avec les passions exaltées des Sujets; l'autorité royale perdant de jour en jour en considération auprès des peuples, en même proportion que l'autorité religieuse perdoit sur eux en influence; puis, bientôt après, la Majesté elle-même en butte à tous les outrages d'une canaille aux gages des corrupteurs de sa morale; la Vertu couronnée, traînée au tribunal du Crime accusateur et juge; l'innocence, condamnée par la scélératesse; un Roi toujours père, et de tous nos rois peut-être le plus prodigue en bienfaits envers son peuple, poursuivi par la monstrueuse ingratitude, et par elle placé sous le fer parricide; le sceptre enfin de la puissance monarchique, brisé du même coup que la houlette des Pasteurs; le trône renversé sur les ruines de l'autel, et le sang de Louis XVI répandu sur le sang encore fumant des Pontifes massacrés.

Si la scène tragique dont nous annonçons le sujet, et dont la victime sera en même temps le héros, ne nous découvre pas en lui tous les genres de grandeur qu'un même individu ne rassembla jamais, elle nous offrira le spectacle d'un Roi vertueux dans toutes les situations de la vie, et sublime dans le creuset du malheur. Le genre de grandeur propre à Louis XVI sera dans l'opposition prononcée de ses vertus personnelles avec la dépravation générale qui en enchaîna l'utile exercice. Ce Prince paroîtra grand par les efforts qu'il fit et les combats qu'il soutint contre des obstacles invincibles. Destiné, jeune encore, à gouverner un peuple rendu indocile au joug de la religion, il se trouvera dans le cas

du cavalier obligé de monter un cheval fougueux qui a brisé son frein. La chûte dans le précipice étoit inévitable pour ce Prince : il y tombera. Mais, loin que sa gloire en souffre, ce sera du succès même du crime contre sa personne que résultera le plus beau triomphe de sa vertu.

Si l'on nous demandoit pourquoi nous substituons quelquefois, au ton qui convient le plus généralement à l'histoire, celui du panégyrique ou de l'apologie, nous aurions à répondre que l'histoire a divers genres, qu'elle adapte aux divers sujets qu'elle traite; que le panégyrique est l'histoire des vertus ignorées, et l'apologie celle des vertus contestées ou des actions calomniées. Or, pour nous faire l'historien fidèle d'un Roi qui porta sa tête sur l'échafaud, victime de toutes les préventions durant sa vie et de toutes les passions à sa mort, il falloit nécessairement que notre histoire tînt du panégyrique qui instruit, et de l'apologie qui démontre.

Tel lecteur, indulgent à sa manière, pourra juger qu'en retraçant des résultats désastreux, nous n'eussions pas dû remonter avec tant de sévérité aux causes dont ils dérivent. Mais on ne doit pas oublier, en nous lisant, que ce n'est pas uniquement l'Histoire de Louis XVI que nous avons composée, mais celle, en même temps, de la perversité de son siècle, source unique de tous les maux de son règne. Assis sur les débris de la Monarchie naufragée, nous ne pouvions, en retraçant cette catastrophe, faire abstraction de ses causes, et détourner les yeux de dessus l'écueil toujours présent de l'impiété philosophique, contre lequel venoit de se briser le vaisseau de l'État.

La même marche que nous avons suivie dans l'histoire de *Louis XVI détrôné avant d'être Roi*, nous la poursuivons dans l'histoire de *Louis XVI aux prises avec la perversité de son siècle* ; et si, parmi les contemporains des évènemens extraordinaires du règne de Louis XVI, il s'en trouvoit qui pussent douter encore d'une Providence, ou qui en fissent une idole insensible et étrangère à la destinée des Empires, que ceux-là se dispensent de nous lire : ou ils ne nous entendroient pas, ou nous leur parlerions un langage insipide. Ce n'est que dans le conseil d'une justice providencielle qu'il nous paroît possible de concilier avec elle-même l'histoire d'un Roi qui n'est comparable à celle d'aucun de nos rois ; d'expliquer ces contradictions apparentes, ces contrastes d'intention toujours droite et toujours frustrée, de sagesse dans les dispositions et de mécompte dans les résultats, d'énergie dans les vertus de l'homme, et d'impuissance dans les vertus royales. Non, ce n'est qu'en se plaçant au jour de la Providence, qu'on peut lire couramment dans la mystérieuse histoire de Louis XVI. Mais, à la clarté de ce flambeau, les ombres se dissipent, la vérité se déroule dans toute sa majesté, les évènemens les plus étonnans ne sont plus sujet d'étonnement ; Louis XVI cesse d'être un roi malheureux, pour devenir l'Elu de la Providence, l'Homme de sa droite, et le docile instrument de ses profonds desseins. Mais c'est surtout de ce point de vue qu'il faut envisager la dernière lutte du Crime heureux avec la Vertu opprimée. Cette lutte décisive nous montrera Louis XVI succombant, mais couvert de gloire, à côté de ses assassins triomphans, mais plongés dans l'opprobre.

Notre méthode, au reste, d'une nécessité sentie pour le sujet que nous traitons, nous paroît d'une importance générale, et qu'on ne peut négliger en écrivant l'histoire, sans lui faire manquer son grand but d'instruction et sans priver le lecteur de l'intérêt attaché à la contemplation des voies merveilleuses de cette Puissance supérieure, modératrice invincible des dispositions humaines; et qui, du sein même des désordres, fait jaillir l'harmonie de ses justices.

Si Bossuet, comme historien, se montre si grand à côté de nos historiens, si supérieur surtout à l'historien Voltaire, c'est que les faits qu'embrasse et que presse, avec tant d'ordre et de force, sa plume inimitable, aboutissent tous à cette chaîne de dépendance qui unit le ciel à la terre, et subordonne la nature entière à son Auteur; c'est que Bossuet, historien sans cesser d'être religieux, voit planer au-dessus des Empires du Monde, l'Empire unique d'une Providence attentive, et dont l'action insensible instruit et régit l'Univers; Providence non moins éclairée dans ses desseins qu'infaillible dans ses moyens; qui surveille et maîtrise les évènemens divers, faisant également concourir à l'accomplissement de ses volontés toujours justes le bon et le mauvais usage de nos volontés libres.

Si nous n'eussions eu en vue que de développer la marche désordonnée de la morale publique sous le règne de Louis XVI, les matériaux étoient présens, et il nous eût suffi de rappeler des souvenirs à des lecteurs contemporains, de leur signaler la philosophie exerçant un empire absolu dans le gouvernement des mœurs. Mais il entroit dans notre dessein

de présenter, dans le même tableau, le contraste des douces vertus dans le Chef et des passions audacieuses dans les sujets ; élémens inconciliables, dont le choc devoit décider la catastrophe révolutionnaire.

Pour l'exécution totale de notre plan, nous eûmes besoin de nous éclairer de renseignemens positifs sur des faits inconnus et des particularités intéressantes. Rapprochés par circonstances d'un nombre de personnes que des emplois ou des relations de confiance avoient attachées à la personne de Louis XVI, nous eûmes l'avantage de pouvoir étudier ce Prince dans les rapports comparés de ses Ministres et de ses Officiers. Après avoir assisté, en quelque sorte, à ses Conseils, nous l'avons vu agir dans l'intérieur de son domestique ; et nous l'avons encore suivi de son palais dans sa prison ; nous avons été à portée d'interroger des personnes qui l'y accompagnèrent, de converser même avec le dernier témoin de ses dernières pensées.

Le lecteur s'appercevra sans peine que nous avons puisé certains détails à des sources directes et pures. Nous en indiquerons une entr'autres avec confiance. J'habitois le château du Prince régnant de Barteinstein-Hohenlohe, lorsqu'une Dame française, que les poignards assassins de son père avoient poussée dans la même résidence, m'adressoit, avec un recueil de particularités très-intéressantes sur l'intérieur du palais de Louis XVI et les habitudes de ce Prince, la Lettre qui suit :

« Il est bien temps, Monsieur, que je vous tienne » enfin parole sur les Mémoires que je vous ai promis

» concernant la vie privée et les vertus du bon Roi
» que nous pleurons. Bien éloignée, comme vous
» pouvez l'imaginer, de soupçonner la possibilité
» de la déplorable catastrophe dont nous avons été
» témoins, et ne songeant guère qu'on pût un jour
» invoquer mon témoignage pour le travail qui vous
» occupe, je sens que bien des traits intéressans,
» que j'ai été à portée de savoir, m'auront malheu-
» reusement échappé. Mais je vous en citerai assez
» pour montrer à quel point nos philosophes de
» société avoient rendu ce vertueux Prince mécon-
» noissable et différent de ce qu'il étoit, soit pour
» lui-même, soit pour le peuple dont il ne respi-
» roit que le bonheur. Il circuloit quelquefois à sa
» charge, et, le croiriez-vous, jusque dans Ver-
» sailles même, des imputations d'une si révoltante
» absurdité que nous nous mettions la tête à la tor-
» ture pour deviner ce qui auroit pu y prêter oc-
» casion. Je vous citerai, par exemple, celle qui
» travestissoit en ivrogne un Prince que nous admi-
» rions comme un modèle de sobriété, sans égal à
» la Cour. Mais des méchans, à vues sinistres,
» trouvoient chez eux le fondement de leurs calom-
» nies, que d'autres méchans propageoient auprès
» d'un vulgaire crédule.

» Je ne rapporte rien que de sûr, tenant tous
» les détails que je vous fais de mon malheureux
» père, qui se plaisoit à s'en entretenir au sein de
» sa famille. Personne ne put mieux que lui appré-
» cier un Prince qu'il approchoit de si près, et qui
» l'honoroit d'un attachement qu'on peut dire dis-
» tingué. La reconnoissance, au reste, qui le rendit
» victime de son zèle, n'eût pu lui arracher ni une

» fausse louange ni un déguisement officieux. Vous » pouvez, si vous le jugez à propos, citer son té- » moignage, sur ce que je n'avance que d'après lui; » mais, de grâce, ne me nommez pas.... »

La mort de la *Baronne de Pont-l'Abbé* nous permet de la nommer; et le nom d'une Dame qui joignoit, à beaucoup d'esprit, une éminente piété, devient un passe-port d'authenticité pour les Mémoires qu'elle nous a communiqués. La Baronne de Pont-l'Abbé étoit fille du vertueux Thierry-de-Ville-d'Avray, que les courtisans qui lui ressembloient le moins appeloient *Thierry-l'honnête-homme*; et qui fut massacré le 10 Août.

Comme c'est moins d'une série de faits que d'une histoire de choses que nous avons à occuper nos lecteurs; sans nous asservir à la précision chronologique dans l'exposition des matières, nous les classerons, pour plus d'intérêt, suivant leur analogie, à l'exception des dernières années du règne de Louis XVI, durant lesquelles ce Prince se trouve en lutte continuelle avec la Faction impie qui lui fit perdre la couronne et la vie.

Nulle époque, peut-être, dans les annales de notre Monarchie, si ce n'est celle que nous parcourons actuellement, qui prête autant aux méditations de la politique que celle qui répond au règne de Louis XVI. Nous ne présumons pas seulement, nous sentons vivement toute l'importance de ce point d'histoire; et nous faisons l'aveu que c'est à notre plume et non à notre sujet qu'il faudra s'en prendre, s'il ne résulte pas de son développement un

monument précieux et la plus lumineuse leçon pour les générations futures.

Hommes vains et superficiels, ce n'est ni pour alimenter votre curiosité ni pour charmer vos ennuis que nous avons pris la peine d'écrire; bien moins encore pour mendier vos suffrages en caressant vos préjugés: Et vous, Esprits égarés par l'esprit de votre siècle, nous ne vous dissimulerons pas qu'il entra dans notre dessein, en faisant choix du sujet que nous traitons, de dissiper chez vous de présomptueuses ignorances et de coupables erreurs, de vous introduire par l'histoire dans le sanctuaire d'une providence qui vous investit et vous échappe, et dont peut-être vous n'avez que trop servi les desseins vengeurs, sans les avoir prévus dans l'avenir ni les reconnoître encore dans le présent. Ce n'est pas que nous osions nous flatter de faire tomber le bandeau des illusions qui vous seroient encore chères; mais pourtant vous lirez notre Livre, car vous avez lu *Louis XVI détrôné avant d'être Roi;* et ce sera toujours quelque chose. Vous l'avez lu, cet ouvrage, avec un esprit de contradiction : n'importe, lisez encore celui-ci, ne fût-ce que pour contredire encore, et jeter le livre avec mépris dans votre bibliothèque. Vos enfans, un jour, l'y trouveront; et, en le lisant avec moins de préventions que leurs pères, ils pourront le lire avec plus de profit. Le philosophisme alors, dont le crédit, malgré ses patrons dans l'Institut, ira toujours décroissant sous un Prince éclairé, sera plus que jamais abhorré; et vos enfans, jaloux d'en sauver la honte à leurs pères, montreront notre Livre parmi vos Livres, comme un témoin de votre aversion pour le culte idolâtre du Monstre qui ravagea votre patrie.

Nous diviserons notre Ouvrage en quinze Livres.

Le premier embrassera l'enfance et l'éducation du Prince dont nous avons à parler.

Le second le conduira depuis son mariage avec Marie-Antoinette d'Autriche, jusqu'à son avènement au trône.

Les heureuses inclinations du jeune Roi, les qualités et les vertus qu'il annonça sur le trône, feront le sujet du troisième.

Le quatrième le montrera tout occupé du bonheur de son Peuple, et ne respirant que pour le soulagement des malheureux.

Dans le cinquième, l'exposé de ses vertus morales et domestiques mettront de plus en plus en évidence l'excellence de son cœur.

Le sixième aura pour objet le contraste de ses vertus religieuses avec l'impiété de son siècle.

Nous verrons, dans le septième, le Monarque luttant seul, avec ses seules vertus, contre les obstacles dont l'environnent tour-à-tour la perfidie et l'impéritie des Instrumens de sa puissance.

Dans le huitième, on verra le Philosophisme, détesté de Louis XVI, mais fort de la protection de ses Conseils, infatuer de plus en plus le Peuple français, et le préparer, par les maximes de la perversité, aux derniers attentats de la révolte.

Le neuvième nous déroulera, dans toute sa turpitude, le tableau du délire impie et de l'étonnante ignorance des prétendus Savans qui régentoient l'opinion sous le règne de Louis XVI, oracles révérés d'un troupeau plus ignorant encore, que ces guides conduisoient à l'immolation.

Nous exposerons, dans le dixième, les progrès effrayans de la dépravation philosophique parmi les premières classes des Sujets de Louis XVI; et l'on verra, à la suite des théories, la pratique; à côté des systèmes de l'impiété, toutes les licences de la morale; en remplacement de la foi aux vérités qui ont Dieu pour garant, la stupide croyance à tous les prestiges prônés par des charlatans.

Le onzième expliquera comment l'esprit irréligieux, répandu dans toutes les classes, et ralliant toutes les sectes sous les bannières de l'indépendance, agita simultanément les Corps et les individus, le Ministère et la Magistrature, le Jansénisme et le Protestantisme, et décida enfin ces États-généraux qui enfantèrent la Révolution régicide.

Nous raconterons, dans le douzième, comment les États-généraux, composés en pluralité des Élèves de la Philosophie moderne, réduisirent en pratique les principes de leur École, brisèrent avec violence tous les ressorts du Gouvernement existant, s'insurgèrent audacieusement contre le Monarque, le constituèrent, de leur Souverain, leur Commis, s'avancèrent, enfin, d'insultes en insultes, jusqu'à l'assiéger dans son palais, et le forcer, sous les

poignards des assassins de son Épouse, d'abandonner la résidence de ses pères.

Nous suivrons, dans le treizième, les mêmes factieux entraînant Louis XVI dans sa Capitale, pour l'y enchaîner plus sûrement ; lui promettant la gloire et l'environnant d'outrages ; promettant le bonheur à ses Sujets, et brisant à plaisir tous les canaux de la prospérité publique ; mettant le feu à leur patrie, pour en piller les dépouilles à la faveur de l'incendie ; en un mot, foulant aux pieds tout ce que les hommes révèrent, et renversant l'autel profané sur le trône avili ; également forts, dans leur marche désordonnée, et des moyens de leur propre scélératesse, et de ceux encore qu'ils empruntoient de la dépravation nationale.

Le quatorzième montrera Louis XVI, toujours plus grand en courage à mesure qu'il décroît en puissance, aux prises avec une seconde Assemblée, nouvelle recrue de Sophistes plus odieux encore que les premiers ; et qui, sans afficher comme eux la franchise du crime, en déploiront toutes les bassesses et toutes les tyrannies, appelant lâchement des légions d'assassins contre un seul homme, le faisant assiéger deux fois dans son palais, et finissant par charger de chaînes le Monarque outragé qu'ils n'osent encore frapper.

Dans le quinzième et dernier Livre, nous verrons une troisième assemblée, l'écume des deux premières, réunir à l'audace de l'une et aux tyrannies de l'autre tous les excès de la férocité. Nous la verrons, au mépris de toute pudeur et de ses propres

lois, citer à son tribunal, accuser, juger, condamner Louis XVI, et lui infliger la peine de mort. Mais nous verrons en même temps ce Prince, supérieur à lui-même, et plus grand que le malheur dans ses derniers combats, vaincre le crime à force de vertu, triompher en mourant, forcer ses propres bourreaux à publier son panégyrique, convertir enfin son échafaud en trône de gloire pour lui-même et en monument d'opprobre pour les impies qui l'y portèrent.

La Conclusion de l'Ouvrage rendra de plus en plus sensible au lecteur l'action vengeresse d'une Justice providencielle sur la France philosophe et sur l'Europe sa complice.

LIVRE

LIVRE PREMIER.

Le Prince dont nous écrivons l'histoire, troisième fils du Dauphin fils de Louis XV et de Marie-Josèphe de Saxe, naquit à Versailles le 23 Août 1754; et, suivant l'usage de titrer les princes du Sang du nom d'une province, fut appelé Duc de Berry.

La paix la plus profonde régnoit alors dans toute l'Europe; et, comme on se plaît à tirer augure de tout à la naissance de l'Enfant qu'attend une haute destinée, les uns présageoient que celui-ci auroit l'humeur pacifique, tandis que d'autres prétendoient faire remarquer comme quelque chose de sinistre l'abandon général et sans exemple où il parut au moment de sa naissance, le Roi et toute la Cour se trouvant à Choisy, lorsque la Dauphine le mit au monde. Mais rien n'affecta autant les imaginations ombrageuses que l'accident qui arriva le même jour. Le courrier dépêché pour aller informer le Roi de sa naissance, et l'annoncer à la Capitale, au lieu des récompenses assurées aux porteurs de ces sortes de nouvelles, trouva une mort affreuse, écrasé par la chute de son cheval. C'en fut plus qu'il ne falloit pour accréditer parmi le peuple l'idée que le nouveau Prince ne naissoit pas pour le bonheur.

Nous n'ignorons pas le cas que doit faire le Sage de ces sortes de pronostics et de pressentimens; mais nous savons aussi qu'il est des circonstances extraordinaires où le Ciel semble prendre plaisir à frapper les sens par des signes, pour tenir les esprits attentifs. Au moral comme au physique, il est rare que l'éclair ne précède pas la foudre. Jamais surtout ces évènemens insolites et ces catastrophes décisives qui

aboutissent au déchirement des Empires et aux révolutions fameuses, n'éclatent à l'improviste et sans avoir été précédés de quelques traits avant-coureurs officieux de la divine Bonté (*).

En effet, si ces remarques populaires faites à la naissance du Duc de Berry tenoient de la superstitieuse crédulité, on pouvoit en faire d'autres alors d'un genre moins équivoque, et de nature à affecter également les bons esprits et les cœurs religieux. A l'époque où la Dauphine mettoit au monde le Prince destiné à régner sur la France, la Philosophie émancipée étoit en travail de son Encyclopédie; et l'on pourroit dire que ce Monstre, dont on ne voyoit encore paroître que la tête, aboyoit déjà contre le berceau de Louis XVI, appelant les sujets des Rois à la souveraineté sur les Rois, les Créatures à la discussion des lois du Créateur; et, par cela même l'Univers à l'anarchie (1).

A la même époque encore, et tandis que le Monde politique respiroit à la faveur d'une paix générale, la France étoit en proie à des dissensions domestiques. Toutes les passions déchaînées s'agitoient au sein de l'État et frémissoient autour du Trône. L'impiété conspiroit dans le Conseil de Louis XV, le Jansénisme dans ses parlemens, l'immoralité dans son palais.

Alors au degré de faveur le plus scandaleux, la marquise de Pompadour élevoit et renversoit les Ministres, faisoit les Généraux, nommoit aux ambassades, eût nommé aux prélatures, si la conscience du Monarque ne lui eut constamment fait un devoir

(*) Dedisti significationem, ut fugiant à facie arcûs. *Ps.* 59.

d'en laisser le choix libre à l'Évêque son ministre en cette partie. Mais alors encore les membres du Corps épiscopal les plus recommandables par le zèle et les vertus pastorales, étoient en butte à une persécution sans exemple dans les annales de l'Église de France. Les Tribunaux séculiers, tantôt leur contestoient l'enseignement doctrinal et supprimoient leurs mandemens, tantôt saisissoient leur temporel; et, n'osant fronder l'opinion jusqu'à proscrire leurs personnes, proscrivoient les prêtres leurs coopérateurs les plus fidèles.

Le parlement de Paris, par de continuels attentats en ce genre et sa constante affection pour la secte Janséniste, avoit enfin tellement fatigué la patience de Louis XV, que ce Prince, pour l'empêcher d'agiter sa Capitale, l'avoit relégué à Pontoise. Déjà la seconde année de son exil commençoit, sans qu'il eût donné le moindre signe de résipiscence, lorsque naquit le Duc de Berry (2). Louis XV, en cette occasion, consultant moins les dispositions des Magistrats que la facilité de son caractère, fit de l'évènement du jour, le prétexte de signaler sa clémence à leur égard. Il les rappela, content de leur donner quelques avis, entre lesquels on lisoit : « La résolution que les Officiers de notre » Parlement ont prise, le 5 du mois de Mai de » l'année dernière, de cesser de rendre à nos sujets » la justice qu'ils leur doivent à notre décharge; le » refus qu'ils ont fait de reprendre des fonctions qui » forment un devoir indispensable de leur état, et » auxquelles ils se sont consacrés par la religion du » serment, nous ont forcés de leur marquer le » mécontentement que nous avions de leur con- » duite. »

Le Conseil du Roi, pour prévenir le retour des contestations qui avoient occasionné la disgrâce du parlement, adopta l'injuste expédient imaginé par le Régent : il imposa un égal silence, sur une loi dogmatique de l'Eglise, et au Clergé catholique, chargé par ministère de la promulguer et de la défendre, et aux Sectaires obstinés à l'outrager et la combattre. Mais cette disposition, loin de ramener le parlement au devoir, ne fit qu'accroître ses prétentions et exalter son insolence. Il devoit au Monarque des actions de grâce pour son rappel, il vint en Corps lui faire des reproches sur son exil, qu'il appela *un exemple dangereux, une atteinte portée aux lois fondamentales du Royaume, une immensité de malheurs.*

Ce n'est jamais par une condescendance qui mine les principes, que l'Autorité peut se flatter de contenir l'Indocilité qui s'en écarte. Ces demi-mesures et ces tempéramens de la foiblesse, qui compose avec des contradicteurs séditieux, étoient conseillés par les ennemis de sa gloire à un Prince malheureusement trop ami du repos et des plaisirs (3) : et les agitateurs savoient s'en prévaloir. C'étoit à la faveur de cette mollesse systématique dans le Conseil d'Etat que l'esprit d'indépendance et le fanatisme machiavélique faisoient les plus étranges progrès parmi les grands Corps de Magistrature. Ils étoient tels à cette époque qu'un Evêque en prévit les derniers résultats, osa même annoncer, dans ses circonstances les plus frappantes, l'horrible catastrophe qui devoit porter sur l'échafaud le Successeur de Louis XV. Les termes sont trop précis, le présage est trop formel, pour qu'il nous soit permis d'en altérer le texte. C'est l'Evêque de Montauban,

qui saisit la circonstance où il vient de naître un appui naturel du trône, pour nous effrayer sur les dangers qui menacent le trône, et composer, des matériaux d'une histoire étrangère, le tableau prophétique du sort que les principes parlementaires préparent au Roi de France. « L'esprit de parti et » de faction, dit le Prélat, domina en Angleterre. » Rien ne demeura fixe dans les lois divines et » humaines; et, au milieu des épaisses ténèbres qui » s'élevèrent de toutes parts, tout parut devenir in- » certain, excepté le dogme sacrilége de la suprématie dans le Spirituel, attribuée à l'autorité » séculière. C'est dans ces temps malheureux que, » les ennemis de l'Episcopat ayant prévalu, la véritable Religion acheva d'être anéantie, et la Dignité » royale expira dans l'opprobre. — On vit, pour la » première fois, des sujets révoltés saisir à main » armée et traduire dans une honteuse prison un » Roi dont le crime étoit d'avoir supporté avec trop » de patience leur première sédition; un Parlement » secouant le joug de toute autorité supérieure, » frapper d'une main les Evêques, et lever l'autre » sur la tête de son Souverain: l'accuser sans bien- » séance, le calomnier sans pudeur, le condamner » sans justice, le conduire sur un échafaud avec » acharnement: et le peuple, étourdi de cet exé- » crable parricide, s'enivrer à longs traits du fana- » tisme de l'indépendance, courir en insensé après » un fantôme de liberté, tandis qu'en esclave il » rend à un Tyran l'obéissance qu'il refuse à son » Roi légitime. Quelle suite effroyable de crimes! »

Cet apperçu étoit d'un de ces esprits pénétrans qui voient l'incendie dans l'étincelle qui le couve, et ne craignent pas de sonner le tocsin sur un péril

qui ne frappe pas encore les yeux du vulgaire. A la publication du Mandement, un cri d'improbation s'éleva de tous les points de la France : on le qualifia la production d'une tête exaltée jusqu'au délire. Le Prince de Conti s'en fit le dénonciateur auprès du Roi, et demanda vengeance au nom du Parlement, l'Ambassadeur d'Angleterre se joignit à ce Prince, au nom de sa Cour, offensée de tant de clairvoyance. Chacun s'obstinant à voir l'incendiaire dans la sentinelle qui crioit au feu, l'opinion publique se prononça pour sa punition ; et le Parlement alloit poursuivre l'affaire, quand le Roi l'évoqua à son Conseil. Il s'agissoit de prononcer contre un trop chaleureux ami du trône ; son Mandement fut improuvé et supprimé. Et pourtant ce Mandement, condamné par arrêt du conseil du Monarque, n'en fera pas moins arrêt lui-même contre la Monarchie française ; il n'en sera pas moins comme l'horoscope indéclinable du Successeur immédiat de Louis XV.

Une autre particularité, qui se lie à la naissance du Duc de Berry, n'a pas échappé aux observateurs du temps. La ville de Paris, devant, suivant l'usage, donner une fête à l'occasion de cette naissance, et voulant en donner une autre pour célébrer le retour de ses Magistrats séditieux, offrit dans la première le spectacle d'une lésinerie sans exemple, et déploya dans la seconde la plus scandaleuse magnificence. Le contraste fut si révoltant que le premier Président du Parlement, depuis Chancelier de Meaupeou, mandé à la Cour pour en expliquer les motifs, n'eut d'autre excuse à alléguer, sinon que sa Compagnie avoit été passive dans la scène d'enthousiasme qui avoit eu lieu à son retour. Le fait étoit que la caisse janséniste avoit

fait les frais de l'encens ; que la Basoche et les nombreux suppôts du Palais l'avoient offert, et que les Magistrats en avoient complaisamment savouré l'odeur (4).

Le premier pas du Duc de Berry dans sa carrière mortelle s'étoit annoncé par un soupir d'indulgence en faveur des Magistrats exilés : dès-lors, aussi, sembla se déclarer la destinée réservée au Prince qui, toute sa vie, sema les bienfaits pour ne moissonner que l'ingratitude. Le Parlement n'eut pas plutôt été réintégré, qu'il abusa de son rappel pour offenser le Monarque et se donner les mêmes torts qui avoient nécessité son exil. Les Prêtres orthodoxes, à l'instigation du Jansénisme, sont de nouveau persécutés par les Magistrats. En vain l'Autorité parle et commande pour le maintien d'une loi de l'Eglise, déclarée loi de l'Etat, l'Autorité méconnue est forcée de frapper d'une nouvelle disgrâce des factieux incorrigibles.

A ces agitations intestines viendra se joindre le fléau d'une guerre étrangère ; et la Majesté royale, déjà si peu respectée de ses propres Officiers, se verra bientôt insultée, outragée dans des libelles, frappée même d'un fer assassin, aiguisé par le fanatisme janséniste dans les salles du palais de la Justice (*).

C'est du milieu de ces orages que s'élancera au ministère un courtisan corrompu, l'attente des Philosophes, ce duc de Choiseul qui, dans l'ambition de régner sur la France et sur son Maître, se

(*) Ce sont les aveux multipliés consignés dans le procès du parricide *Damiens*.

donnera pour appui les vices, et, s'il le faut, les crimes de tous les partis. Assurée de la protection du Ministre, la cabale philosophique jette le masque de son hypocrisie, et ne garde plus nulle mesure. Des confidences ténébreuses et des complots tramés dans l'ombre éclatent au grand jour, et passent pour chimériques à la faveur même de leur atrocité. C'est par un libelle imprimé que les conspirateurs osent endoctriner leurs complices, et leur révéler sous le nom de *triple nécessité* (5) trois moyens convenus pour accélérer la subversion de la Monarchie française; moyens qu'en effet ils auront réalisés avant la chûte du trône.

Tandis que les Philosophes pressent en France ce complot infernal, un Philosophe espagnol, digne émule de Choiseul, et comme lui tout-puissant dans le Conseil de son Maître, en exécute la première partie avec une chaleur de zèle dont les Jacobins le féliciteront au jour de la révolution (6). Par une savante combinaison de menées criminelles, le duc d'Aranda parvient à rendre suspect à Charles III la Société religieuse la plus redoutable à la Secte impie. Dès-lors les Jésuites, recommandés par leurs vertus et protégés par l'importance de leurs services, sont abandonnés de l'Autorité et livrés à leur ennemi. Leur accusateur devient leur juge : il a composé leurs crimes, il prononce leur sentence; et, se donnant pour complice la foiblesse du Monarque trahi, il lui fait dire à ses sujets scandalisés, que l'acte de rigueur qui les étonne est le secret de son *cœur royal :* c'étoit celui d'un Ministre au cœur de tigre. Sur l'ordre de d'Aranda, tous les Jésuites, arrêtés d'abord et dépouillés de tout, sont entassés en un même jour dans des prisons flottantes, lancés

à la mer, promenés quelques temps à l'aventure, puis enfin jetés comme des pestiférés sur les sables qui bordent la Corse. Cette Isle étoit alors au pouvoir de Paoli. Ce Chef de parti, que la passion n'aveugloit pas, tend une main secourable à l'Innocence persécutée ; et, par ses soins généreux, ses nouveaux hôtes commencent à respirer dans la patrie qui les adopte.

Cependant des hommes poursuivis en criminels dans leur patrie, et inspirant sur un sol étranger tout l'intérêt de la vertu, avoient de quoi inquiéter la Secte vindicative. Mais, aussi féconde en expédiens qu'elle est puissante en moyens, elle trouvera celui d'atteindre de nouveau ses victimes, et de les arracher à la Terre hospitalière où ils ont trouvé le repos. Choiseul suggère à Louis XV et lui fait adopter l'idée de joindre la Corse à ses possessions maritimes. Il falloit, pour cela, que la France fît l'acquisition de cette Isle sur les Gênois, et la conquête ensuite sur Paoli. Mais la spéculation la plus ruineuse pour un Etat n'est rien, dans la balance d'un Ministre philosophe, comparée au plaisir d'écraser un ennemi personnel. A quelque prix que ce soit, la Corse deviendra propriété française : Choiseul y trouvera les Jésuites ; il les y persécutera, et leur fera essuyer une nouvelle déportation. C'est la fin ultérieure et le dernier triomphe de sa politique ; il ne voit rien au delà. Mais il est une Providence plus clairvoyante qui, dès-lors, s'avançoit à travers les passions humaines vers un but caché dans des profondeurs impénétrables. Il falloit, dans les décrets de sa justice, que la France, idolâtre de la philosophie, devînt la victime de son Idole ; et, dans les conseils de sa miséricorde, il falloit que la

Corse, devenue province de France, préparât un Libérateur à cette France, pour le jour où, courbée sous le sceptre sanglant de l'Impiété, elle expieroit, dans les plus cruels déchiremens, le crime d'avoir immolé le Prince qui vient de naître pour la gouverner.

Revenons au berceau de cet Enfant, né pour l'extraordinaire : Instrument assorti à de grandes vues de providence, qui vient au monde pour être à-la-fois un modèle de vertus et la victime du crime ; pour occuper un trône et mourir sur un échafaud.

L'enfance du Duc de Berry fut confiée, ainsi que celle des Princes ses frères, à la Comtesse de Marsan, née Princesse de Rohan ; femme que son mérite rendoit digne de ce noble emploi. La Gouvernante eut bientôt lieu de s'appercevoir que ses soins pour son Élève ne tomberoient pas sur un sol ingrat. La première qualité qu'elle reconnut en lui fut une sensibilité simple et sans fard. Comme il avoit apporté en naissant un tempérament foible et valétudinaire, l'état habituel d'infirmité, dans lequel il passa les premières années de sa vie, exigeoit des soins particuliers et un service plus pénible ; l'enfant les apprécioit par son cœur, et payoit d'un tendre retour toutes les personnes qui compatissoient à ses maux (7).

On reconnut aussi bientôt en lui un fond naturel de droiture, qui lui rendoit toute espèce de déguisement aussi impossible pour lui-même qu'odieux dans les autres. Dans les personnes comme dans les choses, tout ce qui lui paroissoit contrarier la simple nature lui déplaisoit, et il s'en expliquoit avec une naïveté franche, qui tenoit quelquefois de la brusquerie. Sans être insensible aux attentions, il dédaignoit les complimens ; et, n'aimant pas qu'on lui en fasse, il n'en

faisoit à personne. La plupart des courtisans, sous ce rapport, le servoient selon son goût. Toutes leurs prévenances étoient pour l'Héritier présomptif de la Couronne. Ils ne tarissoient pas sur les qualités du jeune Duc de Bourgogne, prince en effet de grande espérance; et, quant au Duc de Berry, s'ils parloient de lui, ce n'étoit que pour lui assigner le dernier rang parmi les Princes ses frères.

Cependant, sans s'annoncer par ce brillant qui séduit les esprits frivoles, le Duc de Berry n'étoit inférieur, par les qualités morales, à aucun de ceux qu'on lui préféroit. Il portoit une ame docile à toutes les impressions du bien; il annonçoit du jugement, et chaque jour ajoutoit au développement de ses heureuses dispositions. Il n'avoit que six ans lorsque le Dauphin son père jugea à propos de le remettre aux soins des hommes, et de l'appliquer aux premières études. Ce fut au mois de Septembre 1760 qu'il fut séparé de sa Gouvernante. Tous les biais que l'on prit pour le préparer à ce passage ne purent lui en adoucir l'amertume; et le jour où il s'effectua fut pour lui un jour de deuil et de larmes. En vain, pour faire diversion à sa douleur, lui donnera-t-on une batterie de petits canons, et d'autres jouets d'enfans qu'il désire beaucoup: en vain fera-t-on tirer le soir un petit feu d'artifice devant son nouvel appartement; tout cela touchera peu son cœur malade, et ne pourra l'arracher à sa profonde affliction. Comme ce sentiment persévéra plusieurs jours dans toute sa vivacité, son sous-précepteur, en racontant au Dauphin que les larmes de son Elève ne tarissoient pas, sembloit désespérer de gagner sa confiance. « Et quoi! l'Abbé, » lui répondit vivement le Prince, ces larmes d'un » enfant vous inquiéteroient? pour moi elles me ra-

» vissent; » puis, en jouant sur le mot, il ajouta : « L'impuissance de votre artifice d'avant-hier sur le » cœur de mon fils m'est un sûr garant qu'il l'a et » le conservera bon. » *Hélas ! trop bon, malheureusement, pour le siècle de la perversité.*

Environ quinze jours s'étoient passés depuis que le Duc de Berry étoit sous la discipline de ses nouveaux maîtres, lorsque la Dauphine lui demanda, en leur présence, s'il étoit reconnoissant des soins qu'ils prenoient de l'instruire, et s'il les aimoit bien? « *Assez bien*, Maman, répondit-il. --Pas aussi-bien » pourtant, continue la Princesse, que votre maman » Marsan ? -- Oh ! non, Maman, pas tout-à-fait » encore, dit l'Enfant. » Le Dauphin étoit aussi présent; il loua son fils de l'affection qu'il conservoit pour sa Gouvernante, et il ajouta : « Je devine néan- » moins, mon fils, que quand vous reviendrez, avec » ces Messieurs, pour notre prochaine répétition, » vous nous apprendrez que vous les aimez *presque* » autant que votre bonne Maman. »

Le Dauphin, que Louis XV avoit laissé maître absolu de l'éducation des Princes ses fils, leur avoit donné pour gouverneur le Duc de la Vauguion, seigneur d'une valeur éprouvée, et qui faisoit profession d'allier le service de son Dieu à l'attachement pour son Roi; et, pour précepteur, l'ancien Evêque de Limoges, Coëtlosquet, un des prélats du Royaume qui honoroit le plus son Corps par les vertus de son état. Ces deux hommes, dont le savoir modeste ne tiroit aucun lustre de l'ostentation philosophique, furent réputés très-inférieurs à l'important emploi qui leur étoit confié. Mais ceux qui les jugeoient ainsi n'étoient que les échos des Sophistes jaloux et des Courtisans corrompus.

Le sous-gouverneur du Duc de Berry fut le Marquis de Sinety, et son sous-précepteur l'Abbé de Radonvilliers. Cet ecclésiastique, élève des Jésuites, et quelque temps aggrégé à leur Société, joignoit à un esprit cultivé des mœurs vraiment sacerdotales. Membre de l'Académie française, il étoit du nombre de ceux dont on disoit dès-lors : « Quoiqu'un des » Quarante, il croit en Dieu. » Le Dauphin avoit pris les plus justes mesures pour s'assurer de la moralité des officiers, des domestiques, et généralement de toutes les personnes que les moindres rapports attachoient à l'éducation de ses enfans : il vouloit que tout ce qui environnoit leur innocence leur parlât le langage de la vertu.

Cependant, quelque confiance que dût avoir ce Prince dans ceux qu'il avoit préposés à cette éducation, jamais il ne se crut dispensé d'en surveiller l'ensemble et les détails ; et ce premier devoir de la paternité, que son cœur lui rendoit cher et sa religion sacré, il le remplissoit avec un zèle et une assiduité dont l'histoire ne nous offre pas d'exemple dans un Prince de son rang. Deux fois la semaine, le mardi et le samedi, à des heures réglées, le Prélat précepteur des jeunes Princes les conduisoit à l'appartement de la Dauphine, où se trouvoit alors le Dauphin. Là, ce Prince examinoit leur travail, leur faisoit rendre compte de ce qui avoit fait la matière de leurs études depuis la dernière répétition ; dispensoit à propos les éloges ou les réprimandes, décernoit des récompenses et quelquefois des privations, ou même des punitions.

Ennemi de cette aveugle indulgence, écueil trop ordinaire de l'éducation des Princes, le Dauphin joignoit à la tendresse d'une mère pour ses enfans

toute la fermeté d'un père. Sans confondre les défauts de l'enfance, que le temps seul corrige, avec ceux qu'il fortifie, il s'attachoit à la poursuite de ceux-ci, et ne composoit jamais avec eux. Un système d'enseignement commençoit alors à s'introduire, protégé par la tendresse maternelle. Il consistoit à réduire en amusemens pour l'enfant les différentes connoissances qu'il peut acquérir. C'étoit en jouant qu'il devoit apprendre à lire. Les autres études ensuite, histoire, géographie, chronologie, tout devenoit affaire de jeu; et plus le pétulant élève de la mollesse aimoit à jouer, plus on devoit se flatter qu'il deviendroit savant. Le Dauphin, qu'on ne vit jamais sacrifier à la frivolité de son siècle, apprécia d'abord la méthode avec son discernement ordinaire; et, en la tolérant pour la première enfance, il jugea qu'on ne pouvoit en prolonger l'usage au-delà, sans compromettre les plus grands avantages de l'éducation, dont le but n'est pas seulement d'introduire comme furtivement des connoissances dans l'esprit, mais, beaucoup plus, d'exercer l'esprit à la réflexion et de l'affectionner au sérieux par l'habitude des premiers ans. C'est à ce sujet que ce Prince disoit à l'abbé de Radonvilliers : « L'être frivole accoutumé ainsi à se jouer avec ses » premières études, portera dans la suite la même » légèreté dans ses affaires, se fera un jeu des plus » graves, et les abandonnera dès que le jeu ne lui » en plaira plus. »

Tenant à cette idée pleine de sagesse, le Dauphin instituteur s'appliquoit, par tous les moyens réunis, à combattre dans ses enfans un défaut le commun apanage de tous, la paresse et l'éloignement pour les occupations laborieuses. Aucune excuse des jeunes Princes ne coloroit à ses yeux l'oubli des devoirs

qu'ils avoient à remplir. Le Duc de Berry s'étant un jour négligé dans ses études, son père lui déclara qu'il ne seroit pas de la chasse royale appelée *de Saint-Hubert*, divertissement depuis long-temps désiré, mais qui devoit être le prix d'une diligence soutenue. La Reine et les Dames de France jugent la privation accablante, et se réunissent pour obtenir grâce : le Dauphin est inexorable; et, si on en appelle à sa tendresse : « Je ne pense pas, dit-il, que personne » puisse me le disputer sous ce rapport; mais c'est » pour cela même que je dois suivre de plus près » l'éducation de cet Enfant. » C'étoit un plaisir pour Louis XV de voir, à certains jours, les jeunes Princes à ses chasses; et quelquefois le Dauphin les empêchoit de s'y rendre. Le Roi lui dit un jour à ce sujet : « Quand vous retenez vos enfans, je ne sais qui » d'eux ou de moi vous mettez le plus en pénitence. » Dans ce conflit délicat entre deux devoirs également sacrés pour lui, le Fils respectueux répondit : « Je » me flatte, Sire, qu'à cet égard, comme dans tout » le reste, vous êtes bien persuadé que mes dispo- » sitions sont toujours subordonnées aux vôtres. » Louis XV sentoit si bien l'importance des mesures adoptées par son fils, qu'en l'invitant quelquefois à s'en relâcher, jamais il ne se prévalut de son autorité pour les contrarier.

C'est toujours moins par la molle complaisance que par une sage application à plier l'enfance aux habitudes de la vertu que l'instituteur s'assurera son estime et sa reconnoissance. Le Dauphin, sans flatter ses enfans, en étoit autant aimé qu'il les aimoit lui-même. Chacun d'eux, à l'envi, s'empressoit d'aller au-devant de ce qui pouvoit lui plaire; tous craignoient de lui occasionner le moindre déplaisir. Un

témoignage de bonté de sa part, un air de satisfaction les transportoit de joie ; le plus léger reproche, un ton de voix plus sérieux que de coutume, les affligeoit à l'excès, et quelquefois jusqu'aux larmes.

Nous observerons ici qu'une politique ombrageuse, et funeste à la bonne éducation des Princes, s'accréditoit depuis un demi-siècle dans les Cours de l'Europe, où elle servoit à souhait la Secte attentive à tous les moyens d'avilir la Puissance. Des Ministres philosophes, jaloux de gouverner encore un jour les enfans, après s'être rendus nécessaires aux pères, s'appliquoient à élever un mur de défiance entre l'Autorité régnante et son héritier présomptif. Ils ne vouloient pas initier aux grandes affaires celui que sa naissance destinoit à en porter tout le poids ; ils eussent craint qu'en s'y exerçant il n'y devînt trop clairvoyant. De là l'étrange maxime, que, de tous les personnages, le plus difficile à remplir en France étoit celui d'un Dauphin, *obligé*, suivant l'ingénieuse expression du Prince qui en faisoit l'expérience, *d'employer une moitié de son esprit à cacher l'autre.* Mais, quand le Ciel impose à tous les pères l'obligation de former leurs enfans à la profession qui les attend, les Maîtres du Monde auroient-ils donc, par exception, le droit de s'affranchir de ce devoir sacré ? La crainte imaginaire d'élever au pied du Trône une autorité rivale de la sienne, seroit-elle de nature à balancer dans le cœur d'un Roi l'effrayante perspective d'un Successeur inepte, et sans talens pour sa dignité ? ou bien, se figureroit-il, ce Roi père, qu'il lui fût plus glorieux de léguer à son peuple de vains regrets sur sa personne, que de la lui faire bénir encore après sa mort, par les soins qu'il aura pris pour se survivre dans un fils bien élevé ? L'expérience

et

et la raison concourent à démontrer que plus un jeune Prince aura reconnu de près l'immensité des devoirs qui l'attendent sur le Trône, plus il s'effrayera du moment de sa responsabilité personnelle, et mieux il sentira l'importance de concilier, par son exemple, la soumission et le respect des peuples à l'autorité dont il doit hériter.

Pénétré de ces vérités, le Dauphin, en se livrant à l'éducation de ses enfans, s'étoit proposé de les associer, de son vivant, à toutes ses connoissances, et de les enrichir, autant qu'il le pourroit, du trésor de ses vertus. Il n'épargnoit ni soins ni travaux, il se plioit à toutes les formes pour atteindre ce but. On voyoit ce grand Prince, au sortir des Conseils d'État ou des Études les plus profondes, se ravaler au niveau de ses enfans, descendre jusqu'à eux pour provoquer en eux le désir de s'élever jusqu'à lui. On pourroit apprécier son talent à enflammer leur émulation naissante par cette exclamation échappée un jour au Duc de Berry : « Que je serois content, si je » pouvois apprendre à Papa quelque chose qu'il ne » sût pas. »

Une particularité, qui n'étoit pas parvenue à notre connoissance lorsque nous écrivîmes la vie du Père, ne sera pas déplacée dans celle du Fils. Après la mort du jeune Duc de Bourgogne, le Dauphin, plus attentif à étudier les dispositions du Duc de Berry devenu l'héritier présomptif du Trône, manda à Versailles un homme d'une grande sagacité dans le discernement des esprits, ce même Père de Neuville, prophète alors si disert de la prochaine subversion de l'Empire. Ce Religieux vivoit alors en solitaire, dans un asile que lui avoit procuré le Dauphin, au château de Saint-Germain-en-Laye. Le Prince, en

Sa conduite, sans qu'il y songeât, étoit déjà pour ses enfans le Traité de morale le plus persuasif. Toutes les actions dont il les rendoit témoins étoient des exemples, et ses paroles des leçons. On eût vu, à certains jours, ce grand Prince les catéchiser lui-même, les introduire comme par la main dans le sanctuaire auguste de la Religion, et les environner des regards pénétrans de la Divinité. Les personnes appelées à partager ses soins dans la partie morale de leur éducation ne pouvoient le flatter plus agréablement que par le récit de quelques traits qui annonçassent la droiture de cœur, le goût de la piété, la compassion pour les malheureux.

Long-temps inconsolable de la mort du jeune Duc de Bourgogne, le Dauphin, dans sa douleur profonde, ne cherchoit de distraction que dans ses soins plus actifs auprès des Princes qui lui restoient. Il voulut que les exemples du frère devinssent l'héritage des frères. Ce fut par ses ordres, et même d'après des notes recueillies de sa main, que le Marquis de Pompignan nous fit admirer, dans l'éloge historique d'un enfant de dix ans, les germes précieux de toutes les qualités dont le développement fait les grands Rois.

Aucun moyen n'échappoit au Dauphin, nulle ressource ingénieuse qu'il n'employât pour obtenir le succès de l'œuvre qu'il avoit à cœur. Personne surtout ne savoit comme lui tirer avantage d'une circonstance pour en faire une leçon, et lui donner cet appareil solennel qui la grave dans la mémoire de l'enfance et y laisse des souvenirs ineffaçables. C'est ainsi que le jour où, suivant l'usage observé pour les Princes, on suppléa les cérémonies du baptême de ses enfans, il se fit apporter le registre

de la paroisse sur lequel leurs noms étoient inscrits, les leur montra, leur fit remarquer que le nom qui précédoit les leurs étoit celui du fils d'un artisan, et leur dit : « Vous le voyez, mes enfans, dans l'or-» dre de la Religion, aux yeux de Dieu, les distinc-» tions disparoissent, et il n'y a de véritable gran-» deur que celle que donnent la foi et la vertu. Vous » serez un jour plus grands que cet enfant dans » l'estime des hommes; mais il sera lui-même plus » grand que vous devant Dieu, s'il est plus ver-» tueux. »

Une autre fois, et c'étoit peu de temps avant sa mort, le Dauphin ayant auprès de lui le Duc de Berry et le Comte de Provence, se mit à considérer l'extrême maigreur de ses bras, la leur fit remarquer; puis, leur parlant avec calme du terme où le conduisoit le dépérissement progressif qu'il éprouvoit, il ajouta : « Comprenez, mes enfans, ce que c'est » qu'un grand Prince : Dieu seul est immortel; et » ceux qu'on appelle les Maîtres du monde sont, » comme les autres hommes, sujets aux maladies et » dévoués à la mort. » Ainsi, dans tous les temps, la même Religion qui disoit anathème à l'égalité anarchique des hommes entre eux, proclamoit-elle, jusque dans le palais des Rois, cette égalité originelle de tous les hommes devant Dieu.

Lorsque, dans l'extrême défaillance de ses forces, le Dauphin avoit renoncé à toutes les autres affaires, celle de l'instruction des jeunes Princes occupoit encore les instans d'intermittence de ses maux; et un lit funèbre devenoit la chaire d'où ce modèle inimitable des pères donnoit ses dernières leçons à ses enfans. C'est la Dauphine elle-même qui, dans le journal de la maladie de son époux,

écrit de sa main, nous dit : « Tout le temps qui » s'est passé depuis qu'il eut reçu ses Sacremens » pour la première fois, jusqu'à quinze jours avant » sa mort, il a toujours continué à donner ses » leçons à ses enfans, quoique cet exercice le fît » tousser et lui fatiguât la tête. Quelques jours après » qu'il eut été administré, sur ce qu'il apprit qu'ils » étoient instruits de son état, il les fit venir. -- Pen- » dant le cours de la conversation, le propos tomba » sur la rapidité avec laquelle le temps passe. Le » Duc de Berry dit que le temps qui passoit le plus » rapidement pour lui étoit celui de l'étude. M. le » Dauphin, transporté de joie, lui dit : « Ah ! » mon fils, puisque le temps de l'étude passe si » vite pour vous, cela me prouve que vous vous » y appliquez. » Je le fis approcher de son lit ; il » l'embrassa tendrement. Le Duc de Berry lui avoua » pourtant que, quand l'étude n'alloit pas bien, le » temps lui passoit plus lentement. M. le Dauphin » prit de là occasion de lui peindre l'avantage et le » bonheur d'un homme qui sait faire un bon usage du » temps, et le malheur, au contraire, de ceux qui » aiment l'oisiveté, ou qui ne savent pas s'occuper » eux-mêmes. Après que les enfans furent sortis, il » me répéta le plaisir qu'il ressentoit de ce que le « Duc de Berry lui avoit dit. » Précieuse leçon du Sage mourant ! La durable impression qu'elle fera sur un cœur docile, n'écartera pas seulement de lui les écueils trop fameux du désœuvrement des Grands, elle aura le pouvoir encore de lui rendre un jour supportables les longs tourmens de la plus déplorable captivité.

Quand le Dauphin s'apperçut qu'il touchoit à sa dernière heure ; c'étoit la veille de sa mort, il ap-

pella le Gouverneur des Princes, et lui dit : « Je » vous charge, Monsieur, de dire à mes enfans que » je leur souhaite toutes sortes de bonheur et de » bénédictions !... » Il vouloit continuer ; mais l'idée, » sans doute, des obstacles qu'alloient rencontrer les vœux de sa tendresse dans le pays qu'il connoissoit, lui serrant le cœur, il jeta un profond soupir, se tourna vers son confesseur, et lui dit : « Ah ! » Monsieur, il m'est impossible de poursuivre ; con- » tinuez, je vous prie, de dire en mon nom, ce dont » nous sommes convenus. » L'abbé Soldini alors reprend : « Monsieur le Dauphin recommande par- » dessus tout aux jeunes Princes la crainte du Sei- » gneur et l'amour de la Religion : il leur recom- » mande de mettre à profit la bonne éducation que » vous leur donnez ; d'avoir toujours pour le Roi » la plus parfaite soumission et le plus profond » respect ; de conserver pour Madame la Dauphine » l'obéissance et la confiance qu'ils doivent à une » mère si respectable. »

Le Duc de Berry, alors âgé de onze ans, accueillit ce dernier adieu par un torrent de larmes, parut sentir toute la grandeur de sa perte, et en fut long-temps inconsolable. La première fois, après la mort de son père, qu'il entendit les Suisses des appartemens crier devant lui, suivant l'étiquette : *Place à monsieur le Dauphin !* au souvenir de celui qui, en lui laissant son nom, échappoit à sa tendresse, il fondit en larmes ; et plusieurs mois s'étoient écoulés que son cœur repoussoit encore avec émotion le titre qui le plaçoit sur le premier degré du trône.

La Dauphine avoit été associée par son époux à la surveillance de l'éducation des Princes, et c'étoit

particulièrement à elle qu'aux jours de répétitions ils avoient à rendre compte de leurs progrès dans l'étude de la Religion et dans celle de l'Histoire. Le Dauphin mourant avoit demandé pour dernière grâce au Roi, et en avoit obtenu que la Dauphine resteroit exclusivement chargée des soins qu'elle partageoit avec lui. Par cette disposition, la mort de ce Prince n'apporta aucun changement ni dans l'ordre ni dans l'objet des études de ses enfans. La Dauphine embrassa dans sa surveillance toutes les parties de leur éducation; et l'on apprit à cette occasion, ce que la modestie de la Princesse laissoit ignorer, qu'elle savoit le Latin.

Mais la partie vers laquelle se portoit sa grande sollicitude et ses soins les plus actifs, c'étoit celle de la Religion, seul garant à ses yeux du bon emploi des autres sciences. Guidé par un zèle éclairé, la pieuse Princesse n'imaginoit pas que ce soit dire quelque chose à l'Enfance que de lui répéter sentencieusement: « Honorez la Divinité; pratiquez la bienfaisance; » soyez vertueux et humains. » (8) Stériles adages du siècle philosophique, toujours vides de sens pour le jeune âge. En proportion des progrès de la raison chez ses enfans, elle leur développoit davantage le tableau majestueux et la divine économie de cette Religion céleste, qu'il est impossible de bien connoître et de ne pas croire fermement. Elle vouloit qu'ils en connussent les grandes preuves et la miraculeuse histoire; qu'ils sussent tout ce qu'ils devoient croire, sans rien ignorer de ce qu'ils devoient pratiquer. Il ne suffisoit pas à la Dauphine d'avoir élevé l'édifice de la foi dans le cœur de ses enfans, sa grande application étoit de les affectionner aux vérités de la Religion, après les en avoir instruits.

Elle aimoit à leur apprendre ce qu'elle-même savoit si bien, dans quels sentimens la créature doit se présenter aux pieds du Créateur pour en être entendue et mériter de l'entendre. Elle leur disoit souvent que la Religion, le besoin de tous, est doublement le besoin et le devoir des Grands; et que la sublimité de leur rang, loin de les dispenser des utiles pratiques qu'elle prescrit au commun des hommes, leur impose, outre l'obligation de les respecter eux-mêmes, celle encore de les rendre, par leurs exemples, vénérables aux yeux des peuples.

Dès que le Duc de Berry eut annoncé assez de discernement pour s'approcher avec quelque fruit du Tribunal sacré, la Dauphine l'y avoit elle-même présenté, et l'avoit adressé à un guide non moins vertueux qu'éclairé dans la conduite des ames, le même dont elle avoit fait choix pour la direction de sa conscience (9).

Une des principales attentions de la Dauphine, dans la surveillance dont elle s'étoit chargée, ce fut d'écarter loin de ses enfans toute espèce de lectures qui eussent pu porter la plus légère atteinte soit à l'innocence de leurs mœurs soit à la pureté de leur foi. Ses précautions à cet égard, alloient jusqu'à l'inquiétude, et paroissoient exagérées. Mais la sage Princesse se les justifioit à elle-même, tant par le débordement des Livres plus ou moins empoisonnés qui inondoient la France, que par le souvenir encore récent des malheurs qu'avoient causés au sein de sa famille des erreurs adoptées par ses ancêtres et abjurées seulement par le Roi son père.

Ce n'étoit pas seulement par ses instructions régulières, c'étoit aussi dans certaines conversations familières avec ses enfans, que la Dauphine

particulièrement à elle qu'aux jours de répétitions ils avoient à rendre compte de leurs progrès dans l'étude de la Religion et dans celle de l'Histoire. Le Dauphin mourant avoit demandé pour dernière grâce au Roi, et en avoit obtenu que la Dauphine resteroit exclusivement chargée des soins qu'elle partageoit avec lui. Par cette disposition, la mort de ce Prince n'apporta aucun changement ni dans l'ordre ni dans l'objet des études de ses enfans. La Dauphine embrassa dans sa surveillance toutes les parties de leur éducation; et l'on apprit à cette occasion, ce que la modestie de la Princesse laissoit ignorer, qu'elle savoit le Latin.

Mais la partie vers laquelle se portoit sa grande sollicitude et ses soins les plus actifs, c'étoit celle de la Religion, seul garant à ses yeux du bon emploi des autres sciences. Guidé par un zèle éclairé, la pieuse Princesse n'imaginoit pas que ce soit dire quelque chose à l'Enfance que de lui répéter sentencieusement: « Honorez la Divinité; pratiquez la bienfaisance; » soyez vertueux et humains. » (8) Stériles adages du siècle philosophique, toujours vides de sens pour le jeune âge. En proportion des progrès de la raison chez ses enfans, elle leur développoit davantage le tableau majestueux et la divine économie de cette Religion céleste, qu'il est impossible de bien connoître et de ne pas croire fermement. Elle vouloit qu'ils en connussent les grandes preuves et la miraculeuse histoire; qu'ils sussent tout ce qu'ils devoient croire, sans rien ignorer de ce qu'ils devoient pratiquer. Il ne suffisoit pas à la Dauphine d'avoir élevé l'édifice de la foi dans le cœur de ses enfans, sa grande application étoit de les affectionner aux vérités de la Religion, après les en avoir instruits.

Elle aimoit à leur apprendre ce qu'elle-même savoit si bien, dans quels sentimens la créature doit se présenter aux pieds du Créateur pour en être entendue et mériter de l'entendre. Elle leur disoit souvent que la Religion, le besoin de tous, est doublement le besoin et le devoir des Grands; et que la sublimité de leur rang, loin de les dispenser des utiles pratiques qu'elle prescrit au commun des hommes, leur impose, outre l'obligation de les respecter eux-mêmes, celle encore de les rendre, par leurs exemples, vénérables aux yeux des peuples.

Dès que le Duc de Berry eut annoncé assez de discernement pour s'approcher avec quelque fruit du Tribunal sacré, la Dauphine l'y avoit elle-même présenté, et l'avoit adressé à un guide non moins vertueux qu'éclairé dans la conduite des ames, le même dont elle avoit fait choix pour la direction de sa conscience (9).

Une des principales attentions de la Dauphine, dans la surveillance dont elle s'étoit chargée, ce fut d'écarter loin de ses enfans toute espèce de lectures qui eussent pu porter la plus légère atteinte soit à l'innocence de leurs mœurs soit à la pureté de leur foi. Ses précautions à cet égard, alloient jusqu'à l'inquiétude, et paroissoient exagérées. Mais la sage Princesse se les justifioit à elle-même, tant par le débordement des Livres plus ou moins empoisonnés qui inondoient la France, que par le souvenir encore récent des malheurs qu'avoient causés au sein de sa famille des erreurs adoptées par ses ancêtres et abjurées seulement par le Roi son père.

Ce n'étoit pas seulement par ses instructions régulières, c'étoit aussi dans certaines conversations familières avec ses enfans, que la Dauphine

s'appliquoit à les pénétrer d'un saint respect pour la Religion. Souvent, dans ces épanchemens de sa tendresse, elle leur rappeloit le souvenir du père qui les avoit tant aimés, ses sages instructions, les touchans exemples qu'il leur avoit laissés, et la fin héroïque qui avoit couronné sa belle vie. Dans ce Modèle, révéré de ses enfans, la mère trouvoit un moyen toujours présent d'encourager leur jeunesse aux combats de la vertu. Ce ne fut pas moins pour leur instruction que pour sa propre sâtisfaction qu'elle écrivit le journal de la maladie du Dauphin, et qu'elle fit recueillir les traits de sa vie les plus dignes de mémoire.

Cependant la judicieuse Princesse, en se chargeant du grand fardeau que lui avoient également imposé la tendresse conjugale et l'amour maternel, s'étoit environnée de tout ce qui pouvoit l'aider à en soutenir le poids. Elle chercha surtout à s'éclairer des lumières d'un des hommes à qui son époux avoit marqué le plus de confiance pour l'éducation des Princes, et à qui nous ne pouvons nous dispenser de restituer la part qu'il eut à l'instruction du Duc de Berry. Le Dauphin, au moment de la dispersion des Jésuites, avoit appelé à Versailles le père Berthier. C'étoit un homme d'un profond savoir, le fléau des Encyclopédistes, et non moins révéré de l'Europe savante que cher à l'Europe catholique. Le Prince connoissoit assez le mérite du savant; mais, avant de se l'attacher, il avoit voulu connoître aussi sa personne. A la suite d'un entretien de trois heures, pendant lequel ces deux grands hommes avoient achevé de se pénétrer d'un respect réciproque, le Prince dit au Religieux : « Il faut, » Père, que vous soyez mon bibliothécaire : ce sera

» là votre titre ; mais votre emploi sera de m'aider » de vos lumières dans l'éducation de mes enfans. » Le Roi n'a pas seulement donné son agrément à » cette disposition, il la désire, et veut vous faire » une pension. » Le savant Berthier n'avoit nulle ambition : mais la perspective d'un grand service à rendre à sa patrie ne lui permit pas de décliner un emploi que son seul mérite avoit sollicité. Il fut présenté au Roi ; et Louis XV, le lendemain, se félicitoit en présence de ses Courtisans d'avoir attaché à l'éducation de ses Petits-Fils celui qu'il qualifia *un des Savans les plus estimables de son Royaume.*

Déplorable foiblesse d'un Roi qui, dans la conscience de la justice, manque du courage qui peut seul en assurer le triomphe ! L'homme qui, au jugement du Monarque, étoit *un savant* si *estimable*, touchoit au moment de devenir un proscrit, entaché du crime irrémissible d'avoir été Jésuite. En effet, les Sectes discordantes du Jansénisme et de la Philosophie, réunies d'intérêt au fanatisme parlementaire, et soutenues de tout le crédit d'un des Ministres les plus pervers qui aient jamais souillé le cabinet de nos Rois, sonnent l'alarme par toute la France sur le malheur que lui présage la faveur du père Berthier. Elles publient qu'on est à la veille, malgré la dispersion des Jésuites, de voir se perpétuer la *doctrine jésuitique ;* c'est-à-dire, qu'on étoit ménacé d'entendre encore prêcher aux sujets le respect pour les Puissances, et aux jeunes Princes l'étude des grands devoirs qui les attendent. Pour parer à cette crainte, arracher le père Berthier à son poste, ses rédacteurs au journal de Trévoux le désespoir de Voltaire, enfin tous les Jésuites sécularisés à la vénération qui les suivoit encore,

la Cabale philosophique imagina de les placer entre les horreurs d'une mort civile et l'opprobre de l'apostasie. La formule d'épreuve fut dressée par le Parlement de Normandie et adoptée par les autres. Les Jésuites, morts comme Société, furent sommés, comme individus, de dire anathême à l'Institut qu'ils avoient professé, sous peine de bannissement du Royaume pour les réfractaires à la loi impie. Le triomphe des Méchans fut complet. Tous les membres dispersés, réunis par la conscience, reproduisirent un seul et même Corps qui opta pour sa déportation, sans que l'exemple des infames Raynal et Cérutti eût pour lui rien de contagieux. Le père Berthier, et quelques autres Jésuites encore auxquels la Famille royale donnoit asile à la Cour, n'avoient pas été des derniers à se soumettre à ce nouvel arrêt de proscription, monument d'iniquité qui, pour n'être pas l'ouvrage direct de la Puissance, n'en devenoit pas moins son crime, et un de ces crimes qui vont au-devant des châtimens mémorables. (10)

Cependant la Dauphine, après la perte de son Epoux, chercha les moyens de correspondre avec le Jésuite exilé; et le Duc de la Vauguion eut ordre de se concerter avec lui aux divers points d'instruction qu'il est essentiel de graver de bonne heure dans la mémoire des Princes. Le père Berthier saisit avec empressement l'occasion de se venger par les bienfaits de son ingrate patrie, et en s'occupant de son bonheur futur. Sur la demande que lui en fit le Duc de la Vauguion, il composa, pour l'instruction du jeune Dauphin, plusieurs petits Traités en forme de conversations. Nous ne croirons pas nous écarter de notre sujet en déposant ici les pensées d'un des

Savans les plus estimables des derniers temps, et le précis de quelques-uns des opuscules dont se composa le premier Catéchisme politique de Louis XVI. (11)

I. DE LA NÉCESSITÉ POUR UN PRINCE D'APPRENDRE A RÉFLÉCHIR.

« L'on ne peut rien attendre de sensé, de suivi, de bien concerté pour la réussite de la part d'un esprit léger, qui ne s'est pas exercé de bonne heure à l'habitude de se replier sur lui-même par la réflexion. -- Un génie médiocre trouve dans cette heureuse méthode une lumière pour les affaires, et de sages tempéramens qui échappent au génie supérieur emporté par la dissipation. -- Ce recueillement intérieur, la pratique indispensable de quiconque veut mettre de la précision dans ses idées et de l'ordre dans ses affaires, est plus nécessaire au Prince qu'à tout autre, tant à raison des grands intérêts dont il tient la balance, que comme unique moyen d'échapper à mille écueils semés sous ses pas, et de juger sainement des préjugés qui corrompent les Cours et y font loi. -- Par l'habitude de la réflexion, le Prince apprendra d'abord la plus utile des sciences, celle de se connoître lui-même; il apprendra ensuite à bien juger ceux qui l'approchent, à ne pas être dupe du babil de ces Savans débordés, qui savent mal toutes choses et en parlent de même; hommes hardis et tranchans auprès de l'Ignorance, qui promènent leur érudition vagabonde sur les deux hémisphères, ayant à peine quelques notions confuses de ce qui se passe dans le petit monde de leur cœur. Le sort des Princes est d'être

assiégés par la flatterie. — Le Prince qui ne saura pas se juger lui-même par la réflexion, court risque de ne jamais connoître à fond une foule de devoirs qu'il doit remplir, ni, moins encore, un nombre de défauts qu'il doit corriger. — Il s'expose encore à confondre, dans les affaires du dehors, les caprices de sa volonté avec les règles de la justice, et, dans le fort intérieur, le vœu secret de ses passions avec la loi de Dieu, qui est la règle des Princes comme celle des particuliers. — Le fracas habituel d'une Cour, loin d'être pour un Prince une dispense légitime de vaquer à la réflexion, est précisément ce qui lui en rend l'exercice plus nécessaire. — Le Prince qui ne veut pas se laisser emporter au tourbillon des hommes et des affaires, se ménagera tous les jours de sa vie certains momens favorables à la réflexion, pour recueillir ses idées égarées par la dissipation, et les rattacher aux principes d'ordre qui doivent régler ses actions. Sans cette sage mesure, le Prince compromettra habituellement sa dignité. N'ayant que des notions superficielles des choses, il n'aura qu'une volonté chancelante sur le bien à faire ou le mal à empêcher. Né pour gouverner, il sera nécessairement gouverné, et le sera souvent au préjudice de ce qu'il doit au Public, à sa gloire et à sa conscience. — »

II. De l'amour du travail nécessaire au Prince.

« Une des plus dangereuses illusions qui pourroient s'emparer de l'esprit d'un Prince, seroit celle qui lui persuaderoit qu'il n'est pas né pour le travail comme le commun des hommes. Il n'est point de

désordre qui traîne après lui de plus déplorables suites que l'éloignement du travail dans ceux que le Ciel a favorisés de la naissance et des richesses. Un grand Roi en a tracé en deux mots le portrait le plus énergique et le plus hideux. Il définit ces illustres fainéans des esclaves de l'orgueil, couverts du double manteau de leurs vices et de leur impiété (*). -- Un Prince doit se pénétrer de cette grande vérité, qui étoit toujours présente à feu M. le Dauphin, que personne n'a plus besoin de temps et ne doit en être plus avare que celui qui en doit tous les instans à tous. -- Ce seroit, en effet, une véritable monstruosité, dans l'ordre moral, que le spectacle d'un Prince qui, destiné par son rang à encourager et diriger tous les genres de travaux qui doivent concourir au soutien du Corps social, ne montreroit lui-même que du dégoût pour le travail. -- Tout homme, né pour le travail, est comptable à Dieu du temps que Dieu lui prête pour le faire valoir ; mais chaque instant que perd un Prince est de plus un larcin fait au bien public, qui réclame tous ses momens. -- La plus sévère économie de son temps n'en donnera jamais trop à un Prince pour suffire à la multitude des devoirs qu'il ne peut négliger sans préjudice de sa gloire. -- Si un Prince ne s'est pas sérieusement appliqué au travail pendant sa jeunesse, il a perdu pour jamais le moyen d'en contracter l'heureuse habitude qui le convertit en plaisir, le premier dédommagement des peines qu'il peut coûter. -- Le temps de

(*) In labore hominum non sunt ; ideo tenuit eos superbia : operti sunt iniquitate et impietate suâ. *Ps.* 72.

la jeunesse passé, personne ne prescrit plus le travail à un Prince : tout l'invite au contraire au repos et aux plaisirs grossiers. Il pourra s'y livrer impunément et trouver encore de lâches approbateurs ; mais il se flatteroit en vain d'échapper à la censure des contemporains et aux mépris de l'Histoire. -- Au sortir de son éducation, le Prince devient, comme tout homme public, le centre d'une infinité de relations plus ou moins indispensables. C'est alors que, sans négliger les bienséances, il devra craindre de s'en laisser accabler au préjudice de l'essentiel. Mais, s'il est ami du travail, il saura se procurer le loisir d'y vaquer. Il se donnera du temps par sa prévoyance, et il le doublera, il le triplera même par le bon ordre mis dans l'emploi ; par le retranchement des occupations inutiles et le sacrifice des plaisirs laborieux. -- »

III. De l'art de raisonner Juste.

« Il est d'obligation d'autant plus étroite pour les Princes de se former à la justesse du raisonnement, que leurs jugemens décident également du sort des États et de la fortune des particuliers. Ils sont d'ailleurs habituellement environnés d'hommes intéressés à les tromper, gens très-habiles d'ordinaire à colorer leurs sophismes. Il est impossible qu'un Prince ne soit habituellement leur dupe, s'il ignore la méthode de juger un raisonnement, et de réduire un pompeux verbiage à la stricte épreuve de la logique. On se forme à raisonner juste, comme à calculer juste, par la règle et l'exercice ; mais ce n'est que dans les jours de sa jeunesse qu'un Prince peut acquérir ce talent. Il ne seroit plus temps pour lui d'y songer, s'il

s'il s'étoit une fois laissé pervertir l'entendement par les fausses maximes qui règnent dans les Cours, les Cours le pays ordinaire des illusions, où les préjugés sont érigés en principes. -- Sur quelque matière que ce soit, on ne peut se promettre de raisonner juste que par une connoissance exacte des vrais principes en rapport avec le sujet que l'on traite. Si on les ignore, ou si on n'en possède que des notions incertaines, il faut nécessairement qu'on s'égare ; comme, au contraire, les principes une fois bien établis, un discernement ordinaire suffit pour la juste application des conséquences qui en découlent. -- Quoique les règles de l'art soient la vraie pierre de touche du raisonnement, et un préservatif contre les mauvais raisonneurs, elles ne sont pas toujours, auprès d'eux, un moyen de conviction. Les faux raisonnemens, en morale, ne sont d'ordinaire que les mensonges du cœur ; et les règles de l'art, qui servent à découvrir le jeu des passions, n'en sont pas le remède dans le cœur qui les nourrit. Rectifier les passions est le triomphe de la religion ; celui du Prince, est de n'en être pas dupe. »

IV. De l'humanité qui convient aux Princes.

« De tous les attributs qui se réunissent et se concilient au suprême degré de perfection dans le Père commun des hommes, il n'en est aucun dont l'homme soit plus touché que de son infinie bonté. Aussi ne dit-il pas, lorsqu'il a recours à Dieu, qu'il prie le Dieu puissant et saint, le Dieu juste et éternel : il prie *le bon Dieu*. Le titre aussi le plus flatteur auquel puisse aspirer un Prince destiné au trône,

c'est qu'un jour la Famille entière de son peuple, en parlant de lui, l'appelle *notre bon Roi.* --Le Prince, établi par un ordre de providence au-dessus des peuples, s'oublieroit lui-même s'il oublioit que le Chef est de la même nature que les Membres auxquels il commande. La Religion, beaucoup mieux encore que la raison, lui montre, dans les derniers de ses sujets, des frères et les enfans du même Père, des sujets du même Maître, appelés à partager le commun héritage d'un Empire d'où seront bannis tous les titres et les distinctions du temps; et où ceux qui auront été les meilleurs ici-bas, seront à jamais les plus grands. --La Philosophie peut bien prôner l'humanité, mais il n'y a que la Religion qui puisse en imposer le précepte à ses Disciples, et le rendre urgent par les motifs. C'est elle seule qui montre au Prince, dans les Sujets de sa puissance momentanée, ses frères par nature et ses égaux devant Dieu. --L'humanité, dans un Prince chrétien, se confondra donc avec la vertu chrétienne appelée Charité; elle en aura la fécondité, le zèle actif, et tous les divins caractères que lui attribue saint Paul, et qu'un Prince ne sauroit trop approfondir. --L'humanité tempère dans le juge l'austérité de la justice; elle aimeroit mieux, dans l'application des peines, pécher par douceur que par sévérité. --Dans tout ce qui blesseroit l'ordre social ou les intérêts d'un tiers, l'humanité du Prince ne peut descendre au-dessous de la justice; mais, hors de là, et surtout si l'offense s'adressoit à sa personne, son humanité doit prendre le caractère de l'indulgence. Le pardon des injures est le précepte divin pour le Prince comme pour les autres hommes. --Ici, comme partout ailleurs, le vœu de la Religion se concilie avec l'intérêt du Prince.

Les sages tempéramens de l'humanité gagnent tous les cœurs ; et rien n'aigrit plus les esprits que les caprices de la vengeance et l'orgueil du commandement. Ce fut ce qui perdit le successeur de Salomon. --Le Prince doit d'autant plus s'affectionner aux lois de l'humanité, qu'il est plus souvent exposé à la tentation de les transgresser. On frémit encore au souvenir du massacre de Tessalonique, pour l'insulte faite à une statue. Le Héros disparoît dans Théodose, ses lauriers sont flétris, ses titres à la vénération publique oubliés ; et ce seul trait d'inhumanité, s'il ne se fût rencontré un Ambroise pour le lui faire expier par un repentir solennel, eût suffi pour entacher la mémoire de ce grand Empereur de tout l'opprobre des Tyrans. L'humanité doit accompagner le Prince dans son domestique comme dans ses relations publiques. On peut même dire des Princes que, dans leur domestique, ils sont encore sous les yeux du Public, auquel rien n'échappe de ce qui est de nature à compromettre leur réputation. La sentence d'un païen : *Nihil turpius præceptore furioso*, est parfaitement applicable au Prince, qui doit être le maître des mœurs dans son palais et le modèle de toutes les bienséances. On raconte de Louis-le-Grand que, se sentant ému d'une juste colère contre un de ses serviteurs, il jeta par une fenêtre une canne qu'il tenoit à la main, de peur de se compromettre par une violence indigne d'un Roi. --Rien n'est autant recommandé aux Princes dans les Livres saints que la douceur et l'humanité. Le Saint-Esprit, faisant l'éloge du Législateur du Peuple hébreux, l'appelle le plus doux des hommes (*) ; et quand David veut

(*) Erat Moyses vir mitissimus. *Num. XII.* 3.

attirer sur lui les regards de la divine Clémence, il la conjure de se souvenir de toute l'étendue de sa douceur (*). Ce grand Roi la manifesta en donnant la vie à Saül qui avoit plusieurs fois attenté à la sienne; en commandant à ses Généraux d'épargner le sang du rebelle Absalon; en s'opposant à ce que le fils de Sarvia le vengeât des outrages de Séméi. »

V. LES ROIS SONT LES IMAGES DE DIEU SUR LA TERRE.

« CE n'est point la flatterie, comme le prétend la séditieuse Impiété, c'est la Religion que nous professons, c'est *Jésus-Christ* lui-même son divin Auteur qui nous ordonne de voir et de révérer, dans les Ministres de l'Autorité souveraine, les images de Dieu sur la Terre et ses Lieutenans. Ce Dogme, non moins positif et moins sacré que tous ceux que professe la Religion catholique, est la réponse aussi triomphante aujourd'hui qu'elle l'étoit sous les Empereurs païens, aux imputations calomnieuses intentées par ses ennemis à cette Religion, règle infaillible de la subordination sociale. --Ce n'est point le sang et la naissance, c'est le Ministère auguste qu'exercent les Rois, sous le bon plaisir de la providence, qui les constitue les représentans du Créateur auprès de ses Créatures, et ses Images respectables. --L'homme qui est étranger à notre sainte Religion, comme le

(*) Memento Domine David, et omnis mansuetudinis ejus. *Ps.* 131, 1. Le malheur du jeune Prince, qu'un homme de bien instruit ici, sera que son cœur naturellement humain se soit laissé trop vivement pénétrer de cette Instruction, et pas assez du correctif, qui se trouve dans la suivante.

Sectaire qui l'abandonne, lui imputent également de favoriser l'idolâtrie des Sujets envers les Rois : reproche qui ne seroit pas sans fondement, si le profond respect du Catholique pour ses Rois s'arrêtoit à leur personne. Mais ce sentiment religieux s'élève jusqu'à Dieu qui le commande et le règle. --Les qualités personnelles du Ministre sont étrangères aux prérogatives de son Ministère. Un bon Roi est l'instrument de la bonté de Dieu, un mauvais celui de sa justice ; mais l'un et l'autre instrumens sacrés aux yeux du vrai chrétien. --Les titres magnifiques par lesquels la Religion consacre la puissance et le ministère des Rois, seront moins pour eux, s'ils sont sages, une tentation d'orgueil qu'un motif de crainte et un aiguillon pour le devoir ; puisque la même voix qui les déclare inviolables au tribunal des hommes, leur déclare qu'ils sont réservés à un jugement plus rigoureux. --Pour se rendre le digne Ministre du Créateur sur ses Créatures, le Prince doit sans cesse interroger ses volontés saintes et s'y conformer. --S'il veut être la noble image de Dieu sur la Terre, et que son titre n'y soit jamais blasphémé par les hommes, il doit sans cesse étudier les divines perfections, s'efforcer de les retracer dans son administration, et les prendre pour règles de son gouvernement. --Il est du devoir du Prince de se considérer comme la providence visible de la Société dont Dieu l'a constitué le Chef, et d'en remplir les sublimes fonctions : il n'est plus à lui, il appartient tout entier à cette Société à laquelle Dieu l'a donné. --Il doit s'appliquer avec un zèle égal, soit à écarter de ses Etats les dangers du dehors, soit à en bannir les désordres intérieurs. Sa sollicitude paternelle doit s'étendre à tous, vicaire en tout de celle du Père cé-

leste, aussi attentive à préparer sa pâture à l'insecte qui rampe sur la terre, qu'à l'homme qui en est le roi. —La justice du Prince, tempérée par la miséricorde, ne doit pas confondre la foiblesse avec la malice, punir le préjugé comme le crime, ni frapper l'erreur comme la perversité. —Le Prince néanmoins se tromperoit beaucoup, s'il prétendoit imiter dans sa longanimité le Dieu bon et clément, qui éclaire également de son soleil le Juste qui l'invoque et le Méchant qui l'outrage. Ce grand Dieu, suivant la riche pensée d'un Ancien, fait éclater sa patience dans le temps, parce qu'il a l'éternité pour sa justice : mais les Rois, qu'il a constitués les ministres particuliers de sa providence universelle, n'ayant qu'un jour pour régner, n'ont pas le droit d'en dérober un seul instant à l'exercice de leur justice. Leur indulgence envers les méchans seroit cruauté pour les bons ; et les crimes impunis, qui compromettroient l'ordre ou la morale publique, leur seroient imputables. »

VI. De la Dévotion extérieure qui convient aux Princes.

« Ce n'est que par le cœur, et par la piété intérieure, que l'on plaît véritablement à Dieu ; et la dévotion, ou, ce qui est la même chose, le dévouement à Dieu et aux choses de Dieu, est le plus noble des sentimens qui puisse occuper le cœur de l'homme. —Ils sont donc étrangement bornés dans leurs conceptions, ces prétendus grands Esprits qui voudroient attacher une idée de petitesse à la dévotion. Mais, qu'on y prenne garde, ces calomniateurs du dévouement à Dieu sont des cœurs déréglés, plus près qu'on

ne pense de calomnier le dévouement au Prince. --S'il faut avoir éteint toute lumière de la raison, pour n'être pas frappé d'abord du droit inaliénable du Créateur aux hommages de sa Créature, ce seroit tenir au même aveuglement que de ne pas découvrir que le sentiment de la reconnoissance doit se graduer sur les bienfaits, et, par une conséquence simple, que le Prince, parce qu'il a plus reçu de Dieu que le commun des hommes, doit aussi se porter avec plus d'ardeur à l'adoration en esprit et en vérité. Outre cette dévotion intérieure, l'ame et l'essence de la Religion, il est une dévotion extérieure, qui en est comme le corps, et doit en être la compagne inséparable. L'une sanctifie, l'autre édifie. Le devoir d'édifier, commun à tous les hommes, et plus particulièrement celui de la Supériorité, est éminemment le devoir du Prince. — L'assiduité à la prière publique, le recueillement dans les cérémonies religieuses, le zèle pour la majesté du culte, le bon choix des premiers Ministres du Sanctuaire sont autant de signes extérieurs qui attestent aux peuples la sincérité de la religion du Prince. --Il leur en parle utilement encore quand il s'applique à faire disparoître de l'Empire les scandales qui affligent les vrais fidèles, les Livres surtout qui propagent l'impiété, et les Auteurs qui les composent. --Les Princes n'inspirent jamais plus d'intérêt et de confiance aux peuples, que quand ils les voient s'associer par la Religion à la Divinité, soit qu'ils lui fassent rendre de solennelles actions de grâce pour ses bienfaits, soit qu'ils fassent implorer publiquement ses miséricordes dans les jours de calamité, ou qu'ils secondent le zèle des hommes apostoliques, qui vont lui conquérir des adorateurs au-delà des mers. --Rien n'est grand

dans l'absence de la Religion : son esprit est partout à la tête des vertus héroïques ; et l'histoire, si féconde en erreurs, n'a pas encore commis celle de décerner à un Prince impie le surnom de *Grand*. --Les plus renommés des Rois d'Israël furent aussi les plus distingués par l'éclat de leur piété. --Aux Constantin et aux Théodose, nous pouvons comparer, parmi nous, les Charlemagne et les Louis IX ; et la Postérité, en confirmant son titre de Grand au dernier de nos Rois, ne séparera pas de ses exploits son zèle pur pour la Religion. --L'écueil à craindre pour le Prince, dans l'exercice de la dévotion extérieure, ce seroit que le motif n'en fût pas assez épuré, et qu'il ne cherchât, dans une piété d'ostentation, qu'un instrument à sa politique. Ce seroit faire les frais du bien, et en prostituer les fruits. »

VII. Du pouvoir du Prince dans l'Église.

« Aucun Dogme n'est plus ancien dans l'Eglise catholique, ni plus solidement établi que celui de son indépendance des Puissances de la Terre dans le gouvernement spirituel de ses enfans. Les dernières Hérésies, en attaquant ce dogme, ne l'ont point détruit, et n'ont fait que compromettre le repos du Monde, en ébranlant les bases sacrées de sa croyance en ce point. -- Comme les Pontifes de l'ancienne Loi tenoient de Dieu même la puissance sacerdotale, ainsi l'Eglise a-t-elle reçu immédiatement de Jésus-Christ l'autorité qu'elle est en possession d'exercer depuis les siècles apostoliques. -- C'est entre tous ses apôtres que Jésus-Christ partagea le ministère de l'enseignement doctrinal, de la dispensation des choses saintes et du gouvernement des

Ames ; mais c'est sur la personne unique de Pierre, le chef de ses Apôtres, qu'il a réuni la plénitude de sa puissance dans son Royaume spirituel, avec primauté de juridiction sur l'universalité tant des Pasteurs que des Troupeaux particuliers : disposition de divine sagesse, nécessaire au maintien de l'unité de la foi dans une Société qui devoit embrasser l'Univers entier. -- Un Roi chrétien, Souverain sans dépendance dans le domaine de son Empire temporel, n'aspire qu'au rang de premier sujet dans le Royaume spirituel de Jésus-Christ. — Le pouvoir du roi de France, dans l'Eglise, est celui du *Fils aîné* dans la maison de sa mère ; c'est un pouvoir de bienveillance et de protection, et nullement de domination. -- Sujets du Prince, les Pontifes lui doivent respect, obéissance et fidélité ; Enfant et premier sujet de l'Eglise, le Prince lui doit un dévouement filial à ses saintes Ordonnances, et le respect aux lois constitutives de son gouvernement.

La dénomination d'*Evêques du dehors*, donnée autrefois à certains Princes, atteste non leur autorité dans l'Eglise, mais leur affection pour elle, leur zèle à l'appuyer de leur autorité, à procurer la promulgation ou le maintien de ses Décrets solennels. Jamais ces Evêques du dehors, qu'on a quelquefois vu assister en personnes à des Conciles, n'ont eu la prétention ni d'y faire la loi, ni même de concourir à sa confection par voix délibérative. Ils dénonçoient des abus, ils proposoient des réformes ; mais l'Eglise décidoit. Les Novateurs et les Philosophes des derniers temps, ont contradictoirement imputé à Charlemagne, tantôt d'avoir gouverné l'Episcopat, et tantôt d'en avoir été gouverné. La vérité est que ce Prince, grand dans la paix,

grand dans la guerre, avoit le bon esprit d'investir d'une grande considération les saints Evêques de son temps, et de s'associer leurs lumières et leur zèle pour le gouvernement des mœurs dans l'étendue de son vaste empire. — Ces Novateurs, toujours brouillons, objectent, comme des droits de l'Autorité temporelle, ceux qu'elle exerce quelquefois par concession de l'Autorité spirituelle. Nos Rois de France, par exemple, sont en possession de présenter les sujets pour l'Episcopat. Ils présentent; mais c'est le souverain Pontife qui nomme et qui institue. — L'Eglise, qui a eu tant à se louer du zèle et de la constante affection de nos Rois, doit d'autant moins présumer qu'ils abusent de cette faculté de présentation, que l'abus, s'ils se le permettoient, n'iroit pas moins à leur propre détriment qu'à celui de l'Eglise. C'est, en effet, en s'appliquant à composer le Corps épiscopal d'hommes éminens en lumières et en vertus, que le Prince aura sous sa main l'instrument le plus doux et le plus puissant pour la réforme et le maintien des mœurs publiques. (12) »

Ces leçons, et d'autres encore sur des sujets également sérieux, pourroient paroître précoces, adressées à un Enfant de douze ans. Mais, outre qu'il est des vérités dont on ne peut trop tôt jeter les semences dans un cœur encore neuf et libre des passions, et que les plus importantes de ces vérités sont celles que l'on redit le moins aux Princes après leur éducation, il est d'expérience encore que l'habitude où ils sont de ne converser qu'avec des hommes instruits, hâte chez eux le développement des facultés intellectuelles.

Aucun Ouvrage, soit imprimé, soit manuscrit, pas même ceux qui partoient de sources connues,

n'étoit admis pour l'instruction des Princes qu'après avoir passé sous les yeux de la Dauphine, qui, lorsqu'elle avoit toute confiance dans la sagesse des leçons données à ses Enfans, étoit bien aise encore d'en juger l'à-propos. C'est ce qu'attestent plusieurs lettres du Gouverneur du Dauphin que nous avons sous les yeux : « J'ai reçu le beau Traité sur *l'humanité des Princes*, que vous m'avez envoyé. J'en ai fait part à Madame la Dauphine, qui le lira avec toute l'attention qu'il mérite. -- J'ai reçu la fin du travail que vous avez eu la bonté de faire, pour servir à l'éducation de Messeigneurs les Enfans de France. Je n'ai rien vu en ce genre d'aussi bon, d'aussi beau, d'aussi bien dit. -- Avant d'en faire usage pour nos Princes, je l'ai communiqué à Madame la Dauphine. On ne peut rien ajouter aux sentimens qu'elle a témoignés pour vous, ni au plaisir avec lequel elle l'a reçu. » Rien ne prouve mieux que le jeune Dauphin recevoit dès lors avec fruit les instructions les plus sérieuses, que son empressement à les solliciter lui-même, et les témoignages de reconnoissance et d'amitié qu'il faisoit parvenir à ce sujet au savant Auteur qui les composoit (*).

La Dauphine fit concourir encore à l'instruction du jeune Prince les lumières d'un autre Savant du premier ordre, le plus profond de nos Publicistes modernes, et celui qui porta la plus judicieuse critique sur les obscurités de notre histoire. Le Dauphin père avoit distingué la plume de cet Ecrivain à l'occasion d'un très-petit Ouvrage, plaisan-

(*) Lettre du Duc de la Vauguion, 20 janvier 1767,

terie pleine de finesse et de raison, dans laquelle l'Auteur arrachoit le masque à la Secte philosophique, toute entière dès lors à la sappe des principes religieux et monarchiques (*).

Ce fut en 1764, époque où déjà un germe de mort fermentoit dans le sein de l'Héritier du trône, que le Fils de Louis XV conçut un plan sur l'histoire, digne de son génie. Sentant tout ce qu'il lui en avoit coûté de temps et de peines pour acquérir les profondes connoissances qu'il possédoit en histoire, il se représenta un jeune Prince, placé dans des circonstances qui ne lui permettroient pas, comme à lui, d'approfondir ce genre d'étude; et il conclut que ce seroit lui rendre un service signalé que de lui mettre sous la main un monument historique qui, en lui assurant le fruit de ses recherches et de ses réflexions, lui en épargneroit le travail.

Cet Ouvrage, selon que le conçoit le Dauphin, doit se développer comme une sage et savante leçon *de Morale, de Politique et d'Histoire*. Le principal but qu'on doive s'y proposer, et ne jamais perdre de vue, c'est de faire connoître à un Prince destiné à régner sur la France, l'origine, l'étendue et les bornes de son autorité, sans lui laisser ignorer la destination imprescriptible et les devoirs sacrés de la Puissance. Le Prince entend que la plume confidente de ses pensées s'attachera à rapprocher des évènemens les causes qui les ont déterminés; il veut surtout qu'elle fasse ressortir, par l'enchaînement des faits historiques, ces maximes d'éternelle vérité : « Que l'Autorité qui gouverne le monde est

(*) Mémoires pour servir à l'histoire des Cacouacs.

l'autorité du Dieu qui le créa ; que le pouvoir de gouvernement n'est prêté aux Chefs des Sociétés que pour le bonheur des hommes, et la gloire de Celui par qui règnent les Rois ; que la Puissance n'a pas moins essentiellement sa règle et ses bornes que sa destination ; que les peuples ne furent jamais plus heureux et plus libres que sous la constitution monarchique, la plus foible pour nuire et la plus puissante pour protéger ; que, hors de la justice et des mœurs, il n'est nul garant de la stabilité des Empires ; que l'artifice en négociation, non plus que la violence en administration n'ont jamais préparé la gloire d'aucun règne ; que les crimes de la Politique ne furent, en aucun temps, des crimes heureux pour les Rois ; que toute injustice enfin devient fléau contre celui qui la commet, et la ruine certaine du Pouvoir qui la sert. »

Tel est l'apperçu de la grande leçon que le Dauphin veut laisser à ses Enfans ; c'est la leçon de l'expérience universelle. Elle doit commencer par l'histoire de l'établissement et des progrès successifs de la Monarchie française. A côté de son plan, le Sage qui l'a tracé offre encore sa méthode d'exécution. L'écrivain qu'il en charge « s'attachera moins » à suivre les différens règnes dans leurs détails » qu'à les saisir et les juger dans leur ensemble. Il » se placera dans le Conseil du Prince et à côté » de ses Ministres ; il interrogera leur conduite » publique, il en développera les motifs apparens » ou les ressorts secrets ; il exposera les moyens » qu'ils ont employés ; il indiquera les résultats qu'ils » ont obtenus. Enfin, il rendra sensibles les causes » auxquelles on devra rapporter tantôt la prospérité » qui, à telle époque, aura élevé le Prince et la

» Nation, et tantôt les revers qui, dans un autre » temps, les auront humiliés. »

Après que le jeune Prince aura parcouru, suivant cette méthode, le champ de l'histoire nationale, le Dauphin veut qu'il soit initié à l'histoire des peuples qui, à raison du voisinage, ont plus d'intérêts à concilier avec la Nation française. L'historien doit s'attacher à lui faire saisir, sans prévention et dans le point de vérité, le génie de ses Voisins, leur caractère, leurs prétentions ou leurs intérêts, ainsi que les mesures générales de prévoyance qu'il convient de garder envers chacun d'eux, pour éviter les mésintelligences, prévenir les entreprises ou les réprimer, suivant que la justice et le droit des Gens pourroient l'exiger. De là enfin on appellera l'attention du Prince destiné à régner sur l'histoire des différens peuples de l'Europe, qu'on lui fera parcourir plus succinctement, mais toujours suivant les mêmes principes, et en se proposant le même but d'instruction dans l'art de gouverner pour le bonheur des hommes.

Personne, sans doute, n'eût été plus en état de remplir ce plan que le Génie qui l'avoit si bien conçu. Mais, livré alors à trop d'occupations importantes, le Dauphin appela l'historiographe de France, Moreau, lui développa ses idées et le chargea d'en être le rédacteur. L'homme de Lettres, dans l'admiration de ce beau projet, engagea sa plume, mais sous la condition : que le Prince, d'après une esquisse qu'il lui en retraceroit, jugeroit s'il avoit bien saisi l'ensemble du tableau dont il le chargeoit, et que, de plus, il voudroit bien en surveiller l'exécution. Le Dauphin convint de tout : mais sa mort rompit tout ; et ce fut sous les auspices de la Dauphine que l'Ouvrage se continua.

Rien de tout ce qui avoit été concerté entre l'Epouse et l'Epoux ne fut négligé après la mort du Dauphin ; et, tant que la Dauphine vécut, le succès accompagna ses soins et combla ses vœux. En embrassant dans sa sollicitude toutes les parties de l'éducation qui étoit restée à sa charge, cette Princesse, le modèle des mères chrétiennes, s'appliqua par dessus tout à établir le règne de la religion dans le cœur de ses Enfans, et toujours en s'environnant de moyens qui attestent son discernement. Un des Prélats les plus respectables du Royaume, et non moins distingué par l'éminence de sa piété que par les charmes de son esprit, l'Evêque d'Amiens, étoit un des hommes dont elle aimoit à recevoir les conseils en cette partie, et il paroît, par une de ses lettres, que M. de la Motte montroit autant de réserve à les donner que la Princesse mettoit d'empressement à les obtenir. Elle venoit de conduire aux pieds des autels le Dauphin, préparé par ses soins à sa première Communion, lorsqu'elle écrivoit en ces termes au saint Evêque : « Si vous saviez, Monsieur, le plaisir que me donnent vos Lettres, vous ne seriez pas si discret à attendre les occasions. Celle qui m'a procuré votre dernière, a été bien consolante pour moi. Les dispositions avec lesquelles mon Fils a tâché de s'approcher de la sainte Communion, m'ont fait verser des larmes bien douces. Je tâcherai de profiter de vos avis pour lui. Dieu m'a mise dans le cas de la Reine Blanche, et j'ai le plus vif désir de l'imiter. Je sens combien je suis au-dessous d'elle ; mais j'espère que, malgré mon indignité, le Bon-Dieu me donnera les forces et les talens nécessaires pour faire de mes enfans des sujets dignes de lui. L'Aîné paroît pénétré de ce

qui regarde la Religion, et a horreur du vice. »

L'on peut en croire à cet aveu d'une mère que n'aveugla jamais sa tendresse., et qui s'explique ici dans l'intimité de la confiance. Le même témoignage, en faveur du jeune Prince, étoit confirmé par le Duc de la Vauguion, qui, vers la même époque, écrivoit au père Bertier : « Il n'y a sorte de bien » qu'on ne puisse dire de M. le Dauphin. (*) »

Le seul lien qui attachât encore la Dauphine à la vie, depuis la mort de son Epoux, n'étoit que le désir de mettre la dernière main à l'éducation de ses enfans. Bientôt le dépérissement de sa santé l'avertit qu'elle sera privée de cette jouissance; et, comme le Dauphin, sa vertueuse Epouse montre encore en ce point tout le courage de la résignation. Mais, comme ce Prince aussi, la mort seule pourra l'arracher à l'œuvre de sa prédilection; et le dernier jour de sa vie sera témoin de ses dernières instructions à ses Enfans. N'ayant plus qu'un souffle de vie, elle demande qu'on lui amène le Dauphin et ses Frères : ils paroissent autour de son lit. La Malade se croit encore la force de leur adresser la parole; mais son courage la trompe, elle ne peut leur parler que le langage muet de la religion et de la nature. Elle étend sur eux une main défaillante pour les bénir, et ses larmes leur redisent toute sa tendresse. Alors l'abbé Soldini, sur l'invitation que lui en fait la Princesse mourante, dit aux Princes : « Messeigneurs, Madame la Dauphine m'ordonne de » vous dire qu'en même temps qu'elle vous donne sa » bénédiction, elle prie Dieu qu'il vous comble de » toutes les siennes. Elle vous recommande de marcher

(*) Let. du 20 Janvier 1767.

devant

» devant le Seigneur dans la droiture de votre cœur,
» d'honorer le Roi et la Reine, de les consoler en
» retraçant les vertus de votre auguste Père; de ne
» vous écarter jamais des sages instructions que vous
» donnent les personnes qui sont chargées de votre
» éducation, et de vous souvenir de prier Dieu pour
» elle. »

La mort de la Dauphine mit le comble à la perte déjà irréparable que les Princes avoient faite à la mort de leur Père. Ce fut, sans contredit, le plus grand des malheurs pour le Prince destiné au trône, de n'avoir pas été assez de temps à l'école de son père pour recevoir ses confidences sur les perfidies de la Cour et les manœuvres philosophiques qui dépravoient les cœurs, corrompoient l'éducation publique, et minoient la Monarchie. Quoique Louis XV mît peu d'ordre dans sa conduite particulière, il l'aimoit dans les autres : et, après la mort de la Dauphine, il voulut que le plan d'éducation tracé par le Dauphin son fils fût respecté dans tous ses points. Par ses ordres, l'instruction de l'Héritier du trône se continua sous les mêmes Maîtres, suivant la même méthode, et avec un succès supérieur à ce que les circonstances sembloient promettre.

Cependant il pourra paroître étonnant qu'on ait osé présenter au Public, comme une éducation négligée, celle dont nous venons de tracer l'histoire, et plus étonnant encore qu'on ait apporté à l'appui d'une telle imputation, l'imputation plus grossière encore d'une prédilection des Parens du jeune Dauphin pour les Princes ses frères ? S'il pouvoit être permis à l'historien de se taire sur la calomnie connue, nous laisserions subsister celle-ci à la gloire de Louis XVI, et nous dirions qu'une éducation négligée n'empêcha

pas que ce Prince ne parût à tous ceux qui l'approchèrent sans prévention, un des Esprits les plus cultivés de son Royaume, et le plus instruit peut-être de tous les Rois ses contemporains.

Mais les Philosophes du dix-huitième siècle, qui se proclamoient les précepteurs du genre humain, se trouvoient humiliés de n'avoir pas donné un Précepteur au Dauphin. Ils affectèrent de publier que son éducation avoit été négligée, manquée, dirigée par des hommes ineptes; par la raison que, malgré toutes leurs intrigues, ils s'étoient vus sévèrement exclus de toute influence dans cette éducation; et parce que le mérite vertueux des la Vauguion et des Coëtlosquet, des Berthier et des Moreau, des Nollet et des Radonvilliers n'avoit rien de commun avec le mérite philosophique des d'Alembert et des Helvétius (13), des Condorcet et des Raynal, des frères Mably et autres Sophistes révolutionnaires, Oracles néanmoins révérés dans d'autres Cours, et que la Secte prônoit comme les Maîtres les plus dignes d'endoctriner l'Héritier du trône pour le bonheur des Français (14).

FIN DU LIVRE PREMIER.

LIVRE SECOND.

Depuis la mort du Dauphin son fils unique, Louis XV attendoit avec impatience le moment où il pourroit marier le Dauphin son petit-fils. Le Duc de Choiseul, tout-puissant alors sur l'esprit de son foible Maître, avoit imaginé, comme moyen de se perpétuer en crédit, de donner au jeune Prince une Epouse de son choix. Ce Ministre, qui se flattoit de tenir par alliance à la Maison d'Autriche, lui fut constamment dévoué, et ne la servit pas mieux néanmoins par sa politique que par sa morale. Il avoit préparé, pendant son ambassade à la Cour de Vienne, le Traité de 1756, occasion de la guerre appelée de *sept ans*, guerre également désastreuse et pour l'Autriche à laquelle elle coûta la Silésie, et pour la France qui ne s'en tira que par des défaites, suivies d'une paix honteuse. Soit que Choiseul voulût laisser à l'Autriche un moyen de compenser les pertes qu'elle avoit faites dans la dernière guerre, soit qu'il eût ignoré le projet des trois Puissances usurpatrices de la Pologne, il garda le silence dans le Cabinet de Versailles sur cette disposition d'iniquité, qu'on peut regarder comme le premier acte politique de la tragédie révolutionnaire du dix-huitième siècle. Enfin ce Ministre philosophe, dont il semble que toutes les opérations, quand elles n'étoient pas des calamités, devoient encore en préparer, fit décider le mariage du Dauphin avec une des Princesses filles de l'impératrice Marie-Thérèse.

Le Prince nubile annonçoit des inclinations trop vertueuses et une aversion trop décidée du liber-

tinage pour qu'un Ministre pût se flatter de le gouverner jamais par des maîtresses : Le Duc de Choiseul engagea Louis XV à demander pour le Dauphin l'Archiduchesse Marie-Antoinette, celle des Princesses d'Autriche qu'il crut la plus capable, par les grâces extérieures et les qualités de l'esprit, d'exercer à la Cour et sur son Époux l'empire de l'amabilité. Ce fut le Baron de Breteuil, Ambassadeur à la Cour de Vienne, qui fut chargé de terminer la négociation de cette Alliance.

Loin d'adopter, nous repoussons hautement le bruit qui circula long-temps, qu'une condition tacite du mariage du Dauphin, proposée par le Duc de Choiseul et agréée par l'Impératrice Marie-Thérèse, avoit été la promesse de sa part d'un concours au moins passif pour l'entière abolition de l'Ordre des Jésuites, déjà effectuée dans les États de la Maison de Bourbon. Ce n'est pas sur des bruits vagues et des conjectures destituées de preuves qu'il peut être permis à l'Historien de fonder, à la charge de cette grande Princesse, l'inculpation d'avoir transigé avec les premiers principes de l'équité, et pu sacrifier à l'ambition d'une Alliance, la cause de l'Innocence, de la Religion et de la morale publique. Mais, ce que les circonstances autorisent à présumer, c'est que dès lors le Ministre de confiance de cette Princesse, le Prince de Kaunitz, qui a si bien démasqué son philosophisme sous Joseph II, et son Ministre encore à la Cour de France, le Comte Mercy-d'Argentau, que nous vîmes depuis se vautrer dans la fange du Jacobinisme, et s'associer à ses premiers brigandages, étoient l'un et l'autre à cette époque, les complices secrets dans le Cabinet de Vienne,

des Choiseul et des d'Aranda, des Pombal et des autres Sophistes qui conjuroient hautement, dans le Conseil des Rois, l'entière extermination d'une Société trop utile aux Rois et trop redoutable à la Secte philosophique. Le seul fait que nous rapporterons, parce qu'il est le seul dont nous puissions garantir la certitude, c'est que, à dater précisément de l'époque du mariage de l'Archiduchesse Marie-Antoinette avec le Dauphin, quelque Agent secret et puissant dans le Conseil de l'Impératrice, paralysa tout-à-coup la constante bienveillance de cette Princesse et son zèle jusqu'alors affectueux pour les Jésuites; et ce fut en vain que ces Religieux, en expirant, allèrent réclamer au pied de son trône, l'intervention d'une autorité dont elle leur avoit solennellement promis la protection et l'efficace (1).

Mais, en faudroit-il davantage que cette criminelle activité d'une part, et cette molle neutralité de l'autre, dans la cause de l'Innocence opprimée, pour justifier la Providence sur les mystérieuses rigueurs qui sembleront menacer d'abord cette Alliance, qui la poursuivront ensuite, qui en opéreront la dissolution violente, avec le déchirement de la Monarchie, la chûte du Trône français, et la confusion de l'Europe? Tant il est vrai que les injustices des Gouvernemens, quels qu'en soient les agens immédiats, accusent toujours les Chefs; et que tous les crimes de ses Conseils sont les crimes de la Puissance. Que la Politique triomphe donc, et qu'elle s'applaudisse, parce que le châtiment mérité aura été un instant suspendu, il n'en est pas moins indéclinable; et les Enfans seront les victimes où les Parens furent les coupables.

Nous avons remarqué que des présages malheureux avoient ombragé le berceau du Duc de Berry ; des présages plus sinistres encore se déclareront au mariage du Dauphin, qui rappelleront les premiers et sembleront les confirmer. En effet, tout s'apprête, et tout conspirera bientôt à changer les signes en réalité : les extrêmes, s'il le faut, se rapprocheront, et les obstacles deviendront moyens, jusqu'à ce qu'une force invincible nous ait entraînés dans le gouffre des malheurs présagés.

Dès que l'époque du mariage eut été fixée, l'Impératrice Reine pria Louis XV de lui envoyer un Ecclésiastique recommandable, qui pût perfectionner dans la Langue et les usages qu'elle devoit adopter, la Princesse qui, déjà française de cœur, vouloit l'être et le paroître en tout à son arrivée en France. Il n'est personne qui ne sente de quelle conséquence pouvoit être l'erreur dans le choix, pour une mission dont il étoit aisé de conjecturer que la bienveillance de la Dauphine deviendroit le prix. Le duc de Choiseul, qui devoit s'attendre à être consulté, ne le fut pas ; et le Roi, de son propre mouvement, chargea l'Evêque de Limoges de désigner l'Ecclésiastique qui iroit commencer à Vienne l'office de Lecteur auprès de la jeune Princesse. Le Prélat jette les yeux sur un sujet en qui la modestie est égale à l'instruction, et d'ailleurs si peu jaloux de cette grande faveur qu'il ne consent à l'accepter que sous la réserve qu'elle ne l'obligera pas à résider à la Cour. Mais, tandis que le Mérite vertueux hésite ainsi, et redoute de se produire sur le théâtre des brillantes perspectives, le Philosophisme aux aguets assiége Louis XV, presse, pousse, décide le Prince à ne pas différer de

satisfaire le juste empressement de Marie-Thérèse; et nous vîmes le choix de la vertu écarté par celui de l'intrigue, le protégé de l'Evêque de Limoges supplanté par celui de l'Archevêque de Toulouse (2). Ainsi le premier présent de la France à l'infortunée Princesse sera-t-il un présent empoisonné. Car, de protégé de Brienne devenu son protecteur, le Lecteur de Marie-Antoinette, appellera un jour au ministère le Prélat philosophe, qui appellera les États-généraux, qui appelleront eux-mêmes les fléaux et la mort sur Marie-Antoinette et son Époux, et sur les Enfans encore qui vont naître de leur union.

Mais descendons, et ne franchissons pas les degrés qui nous conduisent à nos derniers malheurs. Ce fut le 16 Avril 1770 que, tout étant convenu entre les deux Cours, le Comte de Durfort, nommé Ministre plénipotentiaire de Louis XV auprès de Marie-Thérèse, fit solennellement la demande de l'Archiduchesse; et, le 20 du même mois, l'Archiduc Ferdinand, ayant procuration du Dauphin, épousa la Princesse en son nom.

Tout jusqu'alors avoit paru riant, tout avoit promis la parfait bonheur à celle qui épousoit, avec un Prince recommandable par ses vertus personnelles, le prochain espoir d'une brillante couronne. Cependant, au moment du départ, la jeune Princesse sent son ame assiégée d'idées tristes et désolantes : elle pleure, elle fond en larmes; et, sans savoir pourquoi, ne voudroit plus partir. « Quoi ! » pour la France? » s'écrie-t-elle. On se rit de ses tardives réflexions : elle les réitère, et part en pleurant. Arrivée à la ville de Lintz, elle laisse éclater sa douleur et fait une scène à la poste, conjurant

les personnes qui la conduisent de reprendre le chemin de Vienne. Le même sentiment la tourmente et la suit jusqu'à Ausbourg. Là se trouve un Résident de la Cour impériale : elle emploie auprès de ce Ministre les prières et les larmes, pour lui persuader de la faire reconduire ; et le refrain à toutes ses instances est : « Partout où l'on voudra, mais pas » en France. » Ce ne fut qu'avec beaucoup de peine qu'on parvint, non pas à vaincre, mais à faire taire sa répugnance. En rapportant des faits publics et attestés par des personnes encore vivantes, nous laissons au Lecteur liberté d'interprétation ; mais nous ne regarderions pas comme la moins raisonnable celle qui attribueroit cette aversion si décidée de la Princesse pour une Terre où l'appeloit un trône, mais aussi où l'attendoit un échafaud, à l'inspiration officieuse de ces Moniteurs invisibles, chargés par le Ciel de veiller sur les pas des hommes. (*)

Ce fut par Strasbourg que l'Archiduchesse fit son entrée en France. Elle se dirigea de là sur Compiègne, où elle arriva le 15 Mai. Le Roi, le Dauphin et les Princesses filles du Roi s'étoient rendus dans cette ville, pour l'y recevoir. La première entrevue eut lieu dans la forêt, et offrit une scène également touchante et rassurante pour la Princesse étrangère.

Le lendemain, la Cour alla dîner au couvent des Carmélites de Saint-Denis, où Madame Louise faisoit alors son noviciat. Louis XV présenta l'Archiduchesse à sa fille ; et la jeune Princesse remit à

(*) Angelis suis mandavit de te, ut custodiant te in omnibus viis tuis. *Ps. XC.* 11.

la Carmélite une Lettre de l'Impératrice sa mère. Marie-Thérèse, qui partageoit l'admiration de l'Europe pour les vertus héroïques de la Princesse Louise, lui recommandoit instamment sa fille ; elle la supplioit de ne pas refuser à sa jeunesse les conseils de la religion, et ceux de son expérience sur le Pays qu'elle avoit quitté.

De Saint-Denis, l'Archiduchesse se rendit, avec sa suite, au château de la Muette, et le Roi retourna à Versailles, accompagné du Dauphin. Le lendemain matin, la future Dauphine arriva à Versailles, et les jeunes Epoux furent conduits à l'autel, où, en présence du Curé de la Paroisse, le grand Aumônier de France, Cardinal de la Roche-Aymont, leur donna la bénédiction nuptiale.

Les Fêtes de la Cour, à l'occasion du mariage de l'Héritier du Trône, furent brillantes ; et celles de la Capitale les surpassèrent encore. De pompeuses annonces avoient circulé dans toutes les provinces, la saison étoit favorable et la soif des plaisirs étoit extrême à cette époque dans toutes les Classes fortunées. On vit se rendre à Paris, de tous les points de la France, une affluence de curieux telle qu'il ne s'y en étoit vue de mémoire d'homme.

Le Dimanche 30 Mai 1770, après des distributions de vin et de comestibles, faites au petit peuple dans les différens quartiers de la ville, à neuf heures du soir, par le temps le plus serein, tandis que de magnifiques illuminations font spectacles devant les palais et les édifices publics, le signal donné par une salve d'artillerie avertit qu'on touche au plus beau moment de la fête. On tire un feu d'artifice sur la place Louis XV : il réussit à souhait ; l'effet tout entier en est répété sur le miroir de la Seine, et

tout a concouru à frapper la vue d'un spectacle enchanteur. Mais là finit le charme des yeux, et voici qu'une scène inverse leur demande des larmes, et devient le présage de plus amères encore.

Dans le moment où la foule immense qui remplissoit la place, s'ébranloit toute entière, après le jeu du feu d'artifice, pour se porter sur le boulevard, par la rue appelée Royale, une autre foule, accourant des faubourgs, se précipitoit du boulevard dans la même rue, pour contempler à son tour les décorations de la fête. On se rencontre, on se heurte, on s'obstine de part et d'autre à vaincre la résistance. Une légère inégalité de terrein fait trébucher et tomber quelques personnes, qui, ne pouvant se relever, occasionnent la chûte d'un nombre d'autres, qui s'amoncellent à la suite (3). On entend alors les cris lamentables de ceux qu'on foule aux pieds. La frayeur glace les cœurs, on ne raisonne plus, on se croit aux prises avec un ennemi inconnu. Des écervelés augmentent la confusion, en essayant de se faire jour l'épée à la main.

Cependant le peuple des filoux, qui ne se trouve jamais plus à l'aise que dans la presse, saisit le moment pour enlever les montres et les bourses, et arracher les pendans d'oreilles; ce qui met le comble au tumulte et à l'effroi. En un instant, l'engorgement étant devenu général, on n'entend plus que les hurlemens confus d'une multitude désespérée dans son obstination à s'étouffer elle-même. Chacun croit toucher à sa dernière heure, et chacun conspire à rendre plus éminent un danger, qui cesseroit d'être si l'on cessoit de faire effort pour s'y soustraire. Durant cette tourmente, nombre de gens perdent terre et sont long-temps le jouet des flots qui se heurtent et se

balancent. Plusieurs parviennent, en marchant sur les têtes, à se jeter derrière une palissade qui borde la rue du côté des Champs-Elysées. Ceux qui se trouvent à portée du rassemblement des voitures, courent s'y refugier, entrent dedans, se guindent dessus, se glissent dessous, montent sur les chevaux. Plusieurs carrosses sont fracassés, des chevaux furent étouffés, ceux entre autres du Comte d'Argental, Ministre de Parme, et du Maréchal de Biron. Ce dernier ne dut la vie qu'à la présence d'esprit d'un de ses grenadiers des Gardes-Françaises.

Du côté opposé à celui où étoit le plus grand désordre, une foule éperdue et emportée par la peur, couroit se jeter dans la Seine. Il y eut peu de noyés, parce que la rivière étoit couverte de batelets; mais on estima à plus de cinq cents, quelques-uns ont porté jusqu'à douze cents, le nombre des personnes de tout âge et tout sexe qui furent étouffées. Il y eut une infinité de blessés. Plusieurs filoux, dont quelques-uns de familles très-honnêtes, furent reconnus parmi les morts, accusés par la quantité d'effets précieux dont ils se trouvoient porteurs.

Ce tragique évènement, l'effroi de la Ville, jeta également la consternation à la Cour. Long-temps après l'horrible scène, elle paroissoit encore une énigme à ceux même qui s'y étoient trouvés acteurs. Le public parut en soupçonner quelque moteur caché; et le Parlement de Paris reçut ordre du Roi d'informer du fait et de ses circonstances. Le seul éclaircissement qui résulta de l'information, fut que, sur la réclamation de prétendus droits, la manutention de la Police passa, ce jour-là, des mains du Magistrat ordinaire, dans celles du Maire, ou Prévôt des Marchands; et le Parisien se consola du mal-

heur, en chantant l'imbécillité de son Prévôt *Jérôme Bignon.*

Depuis qu'on a saisi le dernier secret des arrière-loges Maçoniques, on a supposé, et non sans vraisemblance, que le but de ceux qui avoient désorganisé la police de la Capitale en pareille circonstance, avoit été d'occasionner quelque grand désordre, de nature à monter les esprits au ton de la défiance, au préjudice d'un Prince sous le règne duquel la Franc-Maçonnerie se flattoit d'effectuer ce qu'elle appeloit *la ruine des Assyriens* (4).

Quoi qu'il en soit, personne ne prit autant de part à ce funeste évènement, et n'en parut aussi douloureusement affecté que le Dauphin. « Oh ! quel » malheur, s'écria-t-il en soupirant, et pourquoi » faut-il qu'il ait eu lieu à mon occasion ? » La Dauphine, à cette nouvelle, accourt auprès de son Epoux, partage sa désolation, et confond ses larmes avec les siennes.

Le lendemain matin on apporta au Prince une somme de six mille livres en or. C'étoit un mois de la pension que lui accordoit le Roi pour ses dépenses de goût. Son Valet-de-chambre alloit la serrer dans sa cassette ; il lui ordonne de la laisser sur la table et d'appeler un Page qu'il lui nomme : « Vous irez » à Paris, dit-il à celui-ci ; vous remettrez cette » Lettre à M. de Sartine, avec le paquet que voici : je » vous enjoins le silence absolu sur ma commission. » Comme il y a du monde dans les appartemens, » et qu'on pourroit vous questionner, sautez par » cette fenêtre ; partez de suite, et faites dili- » gence. »

Peu d'heures après le Page étoit de retour, avec la réponse du Lieutenant de police. Le Dauphin la

lit, la déchire par petits morceaux, et passe dans son cabinet pour donner un libre essor à la douleur qui le pénètre. Personne n'eût soupçonné sa belle action. Mais, ayant oublié de recommander au Lieutenant de police le secret qu'il avoit enjoint à son Page, ce Magistrat laissa prendre copie à ses amis du billet que lui avoit écrit le Prince, et il devint public. Il étoit conçu en ces termes : « J'ai appris le » malheur arrivé à Paris, à mon occasion; j'en suis » inconsolable. On m'apporte en ce moment ce que » le Roi m'accorde tous les mois pour mes menus » plaisirs : c'est tout ce dont je puis disposer, je vous » l'envoie : secourez les plus malheureux. Vous con- » noissez, Monsieur, mon estime pour vous. »

LOUIS-AUGUSTE.

Les sentimens qu'exprime ici le Dauphin n'avoient rien d'affecté. Une douleur vive et profonde remplaça les amusemens qui devoient se prolonger à la suite de ses noces. Il oublioit tous les plaisirs, et le sujet de son affliction étoit devenu celui de tous ses entretiens. C'est à ce sujet qu'un Poëte écrivoit :

« — O trait, de tous les cœurs applaudi !
Si ce nouvel AUGUSTE est tel dès son aurore,
Que sera-t-il dans son midi ! »

Il étoit aisé de l'augurer ce que seroit alors ce cœur sensible : mais, ce que seroit pour lui, à la même époque de sa vie, un peuple qui auroit été le constant objet de ses affections, c'étoit un mystère au-dessus de tous les calculs de la prévoyance humaine; et il eût été relégué parmi les insensés, le Prophète inspiré dans la circonstance pour dire à

cette foule de Français rassemblés dans la Capitale : « Vous êtes accourus au spectacle du plaisir, et » vous avez vu la mort : et moi, dans ce moment, » je vois pire encore que la mort ; je vois tomber » de son trône le Prince que vous fêtez en ce » jour : je vois, sur la place même que couvrent » ces guirlandes et ces emblèmes de votre amour, » je vois s'élever un échafaud, j'en vois tomber » la tête sanglante de ce Dauphin devenu votre » Roi. »

Les imaginations étoient encore en proie aux terreurs de la veille, lorsque la nuit suivante, un ouragan effroyable vient fondre sur la ville de Paris. La Seine offre l'image d'une mer en furie : les bateaux se brisent contre les quais où ils sont amarrés. Les plus grands arbres sont déracinés dans les jardins publics ; de toutes parts les tuiles volent, les cheminées sont renversées, les rues sont jonchées de décombres. On avoit laissé subsister les décorations de la fête, dont la plus apparente figuroit un temple de dimensions majestueuses (5) ; c'étoit le temple du dieu Hymen ; car l'esprit philosophique ne cessoit de repousser la France chrétienne vers les habitudes du paganisme ; et l'on sentoit peu l'inconvenance de faire présider aux fêtes nuptiales de l'héritier des Charlemagne et des Louis IX, le fils débauché du Dieu de la débauche et de la Déesse adultère. L'ouragan, qui n'avoit fait qu'ébranler les autres édifices de la Ville, avoit écrasé ce temple d'Hymen ; et nous vîmes l'Autel et l'Idole renversés par terre et couverts de boue. A la vue de ces débris irréligieux, qui couvroient le même sol d'où la veille, on avoit recueilli tant de malheureuses victimes, nous ne pûmes nous défendre d'un sentiment pénible,

en songeant à l'Alliance que sembloient menacer tant de signes réprobateurs.

Dans les mêmes circonstances, une particularité assez remarquable vint fatiguer de nouveau les imaginations blessées, et fortifier encore tous ces sinistres présages. Une des personnes attachées au service de la Dauphine, s'étant procuré copie d'une Lettre que l'Impératrice Marie-Thérèse écrivoit au Dauphin sur son mariage avec sa Fille, la pièce se répandit et fut imprimée dans les Journaux. Cette publicité déplut à la Cour, et les Journalistes eurent ordre de désavouer la Lettre. Ils le firent, alléguant, pour en infirmer l'authenticité, les motifs que, précisément, on voudroit apporter aujourd'hui pour la persuader : « Qu'il étoit contre toutes les vraisemblances » qu'à l'occasion d'un mariage, et dans l'épanche- » ment de son cœur avec le Prince qui devenoit son » gendre, l'Impératrice eût voulu faire intervenir les » idées lugubres de *sceptre brisé* et de *trône renversé*. » Ces expressions, en effet, se remarquoient dans sa Lettre au Dauphin (6).

Divers fléaux encore, et des calamités de tous les genres se succédèrent rapidement, qui firent, de l'année du mariage du Dauphin, une année mémorable, parmi les années désastreuses. Tandis qu'une cruelle disette de grains se fait sentir dans nos provinces, des banqueroutes fameuses ébranlent le crédit du commerce, d'horribles tempêtes soulèvent les mers dans nos parages : la terre tremble, et des villes entières sont renversées à Saint-Domingue. Enfin l'agitation des esprits n'est pas moindre autour de nous que celle des élémens. La naissance du Duc de Berry avoit occasionné un rappel du Parlement exilé ; le mariage du Dauphin fut suivi d'une dernière dis-

grâce de ce Corps turbulent, que le patient Louis XV se vit enfin forcé d'anéantir, pour l'avoir trop ménagé. Ne pourroit-on pas ranger encore parmi les évènemens qui marquèrent l'année du mariage du Dauphin, cette entrevue de l'Héritier du trône de Suède avec l'Héritier du trône de France, qui se lient dès lors d'étroite amitié, destinés l'un et l'autre, à la suite de deux révolutions inverses, à périr de mort violente, en haine des mêmes principes, et par le fer des mêmes conspirateurs (7).

Cependant les deux jeunes Epoux, après leur mariage, offroient, au sein d'une Cour licencieuse, le touchant spectacle de la vertueuse innocence, et une sagesse de conduite qui faisoit leçon pour l'âge mûr.

La Dauphine, jusqu'à l'avènement de son Epoux au trône, ne fit, non plus que lui, nulle sensation en France sous le rapport politique. On donnoit à cette Princesse autant d'esprit qu'elle avoit de beauté. On parloit des grâces infinies qu'elle savoit mettre à tout ce qu'elle faisoit et ce qu'elle disoit. On lui savoit gré de partager les sentimens du Dauphin sur les dérèglemens qu'elle avoit sous les yeux, et de savoir, comme lui, allier à un respect inaltérable pour le Roi, un éloignement décidé pour la Courtisanne en faveur, et tout ce qui la soutenoit. Mais on louoit par-dessus tout, en elle, la bonté de cœur et les inclinations généreuses. On ne tarissoit point sur sa tendre compassion envers les malheureux, dont tous les jours on citoit quelque trait nouveau. Nous en rappellerons un entre mille : Le Roi chassoit dans la forêt de Fontainebleau, et la Dauphine suivoit la chasse. Près du village d'Achères, une Paysanne accourt, tout éplorée, se jeter aux pieds de Louis XV, lui

lui dit qu'un cerf, poursuivi par les chasseurs, a cruellement blessé son mari qui travailloit dans son jardin. Le Roi donne aussitôt ses ordres pour qu'on aille au secours du blessé, et fait une gratification à sa femme. La Dauphine, touchée du récit et des larmes de la Villageoise, confondit ses larmes avec les siennes : « Venez, ma Bonne, lui dit la Princesse, » je veux vous ramener; montez dans ma calèche, » vous arriverez plutôt auprès de votre mari. » Elle la fait monter, elle et deux jeunes enfans qui l'ont suivie, la reconduit à sa chaumière, y porte des paroles de consolation au malade, laisse une bourse sur la table, et court au Château, ordonner à son premier chirurgien de se rendre auprès du paysan et de lui donner tous ses soins.

Toute la conduite extérieure de la jeune Princesse annonçoit chez elle un fond vertueux et libéral. Docile au conseil que lui en avoit donné l'Impératrice sa mère, elle mettoit le plus grand prix à l'amitié de Madame Louise; et, aussi souvent qu'elle le pouvoit, sans se rendre indiscrette, elle alloit à Saint-Denis recevoir de touchantes leçons sur la valeur réelle des grandeurs humaines. Dans les deux cérémonies religieuses, dont l'une prépare et l'autre consacre le dévouement des Vierges chrétiennes, la Dauphine réclamera la première place auprès de Madame Louise; et, dans l'une et l'autre circonstance, elle fera également parler son cœur et sa piété. Ce fut elle-même qui offrit à cette Princesse le voile qui alloit la dérober au Monde, avec la burre qu'elle préféroit à la pourpre; et elle encore qui, lorsque sa courageuse amie consomma son sacrifice, vint l'honorer des larmes de sa tendresse et de l'assentiment de sa religion.

Tandis que la Dauphine se concilioit de jour en jour l'estime et l'affection des Français, son Epoux, tantôt l'émule, et tantôt le guide de ses vertus, se livroit dans le silence au sérieux des études. Agé seulement de seize ans à l'époque de son mariage, il ne convenoit pas qu'il fût encore laissé à ses propres lumières; et son instruction se continua. Il conserva les mêmes Maîtres; avec la différence qu'ils ne virent plus en lui leur écolier, et que lui-même ne vit en eux que des amis. L'usage que fit dès lors le Dauphin de la mesure de liberté qui lui fut accordée, annonça tout ce que l'on pouvoit se promettre de sa sagesse pour le jour où la mort de son Aïeul le mettroit en possession du Trône et de l'indépendance.

Comme peu de Princes aiment à avoir sous les yeux le mérite actif d'un enfant qui leur annonce un Héritier, c'étoit plutôt de la théorie et de l'étude des principes du Gouvernement, que de leur application, que pouvoit s'occuper un Dauphin de France, à quelqu'âge qu'il fût parvenu. Ce ne fut qu'après la chûte du Duc de Choiseul, qu'un Ministre, ami décidé de la Monarchie, fit sentir à Louis XV l'importance d'initier son Petit-Fils aux affaires de l'Etat. Celle des Parlemens occupoit alors exclusivement la Cour. Le Dauphin en suivit les détails avec autant d'intérêt que de discernement. Quoique la Dauphine crût sa reconnoissance intéressée à se montrer sensible à la disgrâce du Duc de Choiseul, le Dauphin ne s'en déclara pas moins ouvertement pour l'acte de vigueur auquel le Chancelier de Maupeou avoit porté son Aïeul. Un jour que ce Chef de la Magistrature entroit chez lui, il dit aux Courtisans qui l'environnoient : « Voilà, Messieurs, le véritable ami » de l'autorité du Roi (8). » Il suivoit alors l'im-

pulsion de son bon esprit. Heureuse la France, heureux ce Prince lui-même, si une complication de perfides manœuvres, que nous aurons lieu de développer, ne lui faisoit pas sacrifier un jour ce sage apperçu aux vertueuses illusions de son cœur.

L'habitude du travail, que le Dauphin avoit contractée dès ses premiers ans, le suivra dans l'adolescence, et lui laissera ignorer toute sa vie les dégoûts du désœuvrement qui conduisent aux plaisirs dangereux. Ce fut cet art, trop peu connu des Grands, de savoir s'occuper et se suffire à soi-même, qui valut au jeune Prince d'échapper à tous les écueils, dont le plus à redouter pour lui étoit celui de l'exemple. En cessant d'obéir à des Maîtres, il s'étoit fait le disciple de la règle. Un cercle d'occupations utiles remplissoit toutes les heures de sa journée; à des études plus importantes succédoient des études de goût. Du nombre de ces dernières fut la géographie, dont l'étude de l'histoire lui avoit fait sentir l'importance. Peut-être même se rendit-il plus habile en cette science qu'il ne convient à un grand Prince; car il y étoit versé au point que, simple particulier, il eût fait inscrire son nom à côté de ceux des plus savans géographes.

Parmi les études dont le Dauphin s'occupoit alors, il faisoit entrer celle des arts qu'il seroit un jour chargé d'encourager; donnant toujours la préférence à l'art utile sur l'agréable. Il en connoissoit assez la théorie pour pouvoir en parler avec intérêt à ceux qui les professoient. Il marquoit beaucoup d'estime de l'agriculture, et une affection particulière à ceux qui s'appliquent à faire valoir ce fonds le plus solide de la richesse nationale. On le vit quelquefois, abordant un laboureur dans la

plaine, l'entretenir avec bonté de la culture de ses champs, et de tout ce qui a rapport au labourage. Un jour même, rappelant une cérémonie des Empereurs de la Chine, il prit en mains le soc de la charrue, et traça lui-même un sillon. Il avoit le plus grand respect pour les productions de la terre, et il n'eût pas souffert que les plaisirs du Prince affligeassent le laboureur. Un jour qu'il suivoit la chasse du Roi, ayant dans sa voiture les deux Princes ses frères, son cocher, dans la crainte de ne pas arriver à temps pour que son Maître vît lancer le cerf, alloit traverser un champ ensemencé : « Suivez la route, lui cria le Dauphin ; ce champ » n'est pas à nous ; et puis, fût-il à nous, il faudroit » encore en respecter les fruits. »

Ne pouvant supporter un seul instant d'oisiveté, le Dauphin se délassoit des exercices de l'esprit par ceux du corps. Il se faisoit un amusement du travail des mains, dont il s'occupoit après les repas, quand le temps ne lui permettoit pas de faire d'autre exercice. On l'y avoit appliqué dès son enfance, pour fortifier l'extrême foiblesse de son tempérament. Il avoit dans son appartement un laboratoire, où il s'amusoit solitairement, tantôt du tour, tantôt de la serrurerie, passe-temps simples et naturels, qui lui tiendront lieu des jeux, des spectacles, de tous les genres de frivolités dont se compose la vie des Courtisans ; mais passe-temps trop innocens pour ne pas être en butte à la malignité de ceux dont ils condamnoient les bruyans scandales et les plaisirs ruineux. Ces vicieux fainéans parloient des amusemens du Dauphin dans son laboratoire, et se taisoient sur ces occupations dans le cabinet ; ils s'appesantissoient sur ses momens de récréation, sans

dire mot de ses longues séances à l'étude ; et, comme ils avoient réussi à ridiculiser, pour un temps, le Père, en disant : *Il fait de la musique*, ils essayèrent d'entacher le Fils d'un ridicule semblable, en disant : *Il fait des serrures !* Ce seul mot des mal intentionnés fera fortune, au préjudice de la réputation du Dauphin. On lui imputera le caractère de la dureté, parce qu'il a celui de la franchise ; des inclinations basses, parce qu'il les a pures ; des mœurs agrestes, parce qu'elles n'ont rien de vicieux : et la malveillance emploîra, pour étayer ces imputations, les mêmes traits que l'histoire doit recueillir comme les vertueux élans d'une ame que révolte les bassesses du vice.

En effet, dès les jours de son enfance, le Duc de Berry avoit apprécié le caractère des Courtisans, et jugé leur injustice à son égard : dans son adolescence, et devenu Dauphin, il sentit toute la fadeur de leurs adulations ; et ce contraste ne lui inspira que plus de mépris pour eux. Il avoit dit autrefois dans un Cercle : « Qui aimerois-je ici, » où je ne me vois aimé de personne ? » On lui entendoit dire alors : « Qui pourrois-je estimer où » je ne rencontre que des flatteurs » ? Et c'est bien là, en effet, le Courtisan, tour-à-tour indifférent par égoïsme et bas flatteur par intérêt. Un de ces hommes qu'il estimoit peu, s'étant hasardé de lui demander quel surnom il voudroit mériter quand il seroit Roi ? *Le sévère*, répondit-il sans hésiter, et d'un ton à faire comprendre qu'il sentoit tout le besoin de son siècle. Ce mot étonna les uns, effraya les autres, déplut généralement à la Cour. La malice le dénonça comme la satyre du Roi ; et, de toutes parts, il en revint des reproches au jeune Prince,

comme d'une brusquerie que le Public ne lui pardonnoit pas. Le concert étoit général, pour étouffer dans son cœur ce précieux germe d'énergie, dont le développement eût pu sauver la France, en réformant la Cour.

Dans la plus délicate des circonstances, le Dauphin déploya le caractère et tout le courage de la vertu. La Courtisanne en faveur, soit vanité, soit désir de triompher des froideurs que lui marquoit la Dauphine, se mit en tête de l'avoir à souper chez elle, et lui en fait faire l'invitation au nom du Roi. Le Dauphin, en apprenant cette disposition, sent son cœur se soulever; et, fort d'un exemple du Dauphin son père, en circonstance à peu près semblable (8), il se rend chez son Aïeul, et, d'un ton aussi pénétré que respectueux, lui dit : « Ma » tendresse pour vous, Sire, n'aura jamais de bornes, » et vous pouvez mettre ma soumission et mon » respect à tous les genres d'épreuves; mais Madame » la Dauphine est ma femme; et votre Majesté » sentira qu'il est de mon intérêt comme de mon » devoir de la juger déplacée chez la Comtesse » Dubarry. » Louis XV, aussi judicieux qu'il étoit foible, ne s'offensa pas de la représentation, et le souper n'eut pas lieu. C'étoit la seconde fois que cette femme se voyoit humiliée par le vertueux Dauphin. Un jour qu'elle étoit venue lui faire la présentation d'une de ses parentes, le Prince sans interrompre d'un seul instant sa conversation avec les personnes qui l'environnoient, ni vouloir appercevoir la Comtesse, lui donna, par le silence du mépris, la leçon qu'elle méritoit, et la seule que la discrétion lui permît de lui faire.

D'autres traits analogues annonçoient dans le Dauphin ce caractère ami de la vertu et décidé contre le vice. Ayant appris qu'un Gentilhomme, dont il connoissoit la conduite licencieuse, faisoit solliciter auprès du Roi une des premières places de sa Maison, il dit publiquement : « S'il parvient à l'obtenir, il » aura double avantage, celui de la Charge et la » dispense du service. » Le Sujet averti se désista de ses poursuites.

C'est par mille voies diverses que le vice cherche à se frayer accès auprès des Princes. Pendant un voyage de la Cour à Fontainebleau, les Comédiens, pour se donner un patron dans la personne du Dauphin, avoient imaginé qu'ils pouvoient entrer en correspondance directe avec lui; et lui avoient fait parvenir une requête, tendant à l'intéresser à quelques Pièces nouvelles. Justement étonné de ce ton de familiarité, le Dauphin déchire le Placet, et dit, en le jetant au feu : « Voilà le cas que je fais des » grandes affaires du Théâtre. » L'orgueil blessé de nos Histrions ne pardonna jamais à ce Prince d'avoir apprécié de la sorte des talens que d'autres Princes et les premiers Seigneurs de la Cour honoroient d'une considération distinguée; et l'on verra un jour ces rois de théâtre, fidèles à la morale dont ils étoient les apôtres, se venger sur le Roi de France des mépris du Dauphin.

Il y avoit loin cependant de ces dispositions d'une ame franche, et sans partage pour le bien, à ce caractère dur et brutal, dont le Vice, en défaveur auprès de lui, s'efforçoit de lui faire la réputation. Des personnes, dépouillées de tout intérêt, qui l'ont servi dans son domestique, et d'autres qui ont vécu dans son intimité, s'accordent dans nos Mé-

moires, à lui attribuer un fonds inépuisable de bonté, à le peindre d'un naturel doux, affable, compatissant, accessible, mais incapable de flatter le vice ou de ménager la duplicité.

Ces généreuses dispositions suivirent le progrès des années dans le Dauphin. Ni ses nouveaux engagemens comme époux, ni la fidélité à tous ses autres devoirs, ne purent jamais le distraire des pratiques bienfaisantes devenues le besoin de son cœur. Il faudroit copier le journal de sa jeunesse pour offrir la tableau exact des œuvres de miséricorde dont il remplit toute cette partie de sa vie. Dans l'âge des goûts frivoles qui enchantent, et des passions qui entraînent, on le verra constamment sacrifier tous les plaisirs qui coûtent au plaisir plus doux pour lui de soulager des malheureux; et, tant qu'il sera Dauphin, la cassette de ses menus plaisirs sera le trésor des pauvres.

Il ne sera pas toujours nécessaire que l'indigent, pour qu'il vienne à son secours, réclame son assistance; lui-même ira souvent à la rencontre de ses besoins. Tantôt il se dérobe à sa Suite, dans une promenade ou dans une chasse; il entre dans la cabanne du paysan, il veut voir le pain qu'il mange, goûter les mets grossiers dont il se nourrit, manier jusqu'à la paille sur laquelle il se repose de ses fatigues. D'autres fois il s'applique à découvrir dans la Ville royale des misérables qu'il se propose d'aller lui-même soulager. Le contraste ne pouvoit être plus remarquable, par l'époque et les circonstances. Au déclin du siècle corrupteur, lorsqu'il est glorieux de s'épuiser en profusion pour des goûts libertins; lorsque les valets complices du jeune débauché, font métier d'aller préparer les voies à ses plaisirs honteux

et lui marchander des crimes, l'Héritier du trône a aussi sa passion et ses affidés pour la servir : « Allez, » leur dit le Dauphin, informez-vous de la maison » où gémiroit une famille honnête, honteuse de sa » misère; trouvez-moi le réduit habité par un vieil- » lard sans ressources ou un malade abandonné ; » remarquez bien l'endroit, et gardez-moi le secret. » Le Dauphin est obéi, et on a découvert un digne objet de ses affections charitables. Alors, déguisé sous l'habit le plus commun, accompagné d'un seul valet qui le guide, il s'introduit comme furtivement dans l'asile de la misère, dit un mot en déposant son offrande ; puis se dérobe à l'instant aux empressemens de la reconnoissance, sans que la misère secourue ait soupçonné qui est l'Ange consolateur qui l'a visitée. Une fois néanmoins le Dauphin fut surpris dans l'exercice de ces œuvres de miséricorde, et reconnu par quelques Officiers de la Cour, fort étonnés de le voir sortir d'une maison qui s'annonçoit comme une des plus misérables dans le quartier des pauvres. Alors, sans se déconcerter, et prenant le ton de la gaieté : « Vous conviendrez, Messieurs, » dit-il, que je ne suis pas heureux : je ne puis « essayer d'aller en bonne fortune qu'on ne le « sache. »

En quelque endroit que souffrit un malheureux, le Dauphin ne pouvoit l'apprendre sans désirer son soulagement. Il entend raconter qu'un navire ayant échoué sur une des îles des Bisayes, sept hommes de l'équipage, tombés au pouvoir des Insulaires, périront sans un prompt secours, victimes des cruautés que ces Barbares exercent envers leurs esclaves. Touché de ce récit, le Prince se porte pour patron de ces malheureux, offre de contribuer de tout ce

qu'il possède à leur délivrance. Son exemple délie toutes les bourses : Louis XV applaudit au beau zèle de son Petit-Fils : deux bâtimens sont équipés ; les prisonniers sont retrouvés ; mais trois déjà avoient succombé aux mauvais traitemens ; les quatre autres sont rachetés, et reviennent en France bénir le nom de leur jeune Libérateur.

Quoique la vertu du Dauphin portât un caractère de simplicité éloigné de toute ostentation, et que souvent encore la malveillance servît sa modestie, il eût été difficile néanmoins de faire illusion au peuple sur les précieuses qualités de ce Prince ; et la Dauphine, par la part qu'elle y avoit, sembloit y ajouter un nouveau lustre encore. L'opinion étoit prononcée sur les jeunes Epoux, et toutes les préventions de la multitude étoient en leur faveur, lorsqu'ils firent leur première entrée dans la Capitale. Il faut en avoir été témoins, comme nous le fûmes, pour se figurer les transports d'allégresse publique qui éclatèrent en ce jour. On vole à leur rencontre ; des cris de bénédiction ont précédé leur entrée dans la Ville ; ils y sont poursuivis de rue en rue par les acclamations d'un peuple ivre de joie. On sait qu'ils se rendront au jardin des Tuilleries, la Foule s'y précipite, la vaste enceinte du lieu ne suffit pas pour la contenir. Les terrasses sont couvertes de spectateurs, les arbres en sont chargés, on en voit aux fenêtres et jusque sur les toits des maisons environnantes. Ce ne fut qu'après avoir essuyé à l'Hôtel-de-ville et en divers endroits, les fatigues d'un long cérémonial, que le Dauphin et son Epouse arrivèrent, pour se promener, au lieu où la multitude les attendoit. La promenade ne fut pas longue : on s'approche, on les environne, et bientôt ils respirent à peine dans

le cercle étroit où les resserre l'amour des Français. On les a vus, on leur a parlé, et l'on n'en paroît que plus avide de les voir et de les entendre. Ce n'est pas sans efforts que leurs Gardes fendent la presse pour favoriser leur retour au Château. Alors des cris perçans s'élèvent jusqu'aux nues, qui leur annoncent que le peuple n'est pas rassasié du plaisir de leur présence, et qu'il veut les revoir. Il faut qu'ils se présentent sur le balcon qui domine le jardin. Les acclamations recommencent et se prolongent, les chapeaux volent en l'air, et le Couple idolâtré répond à cet enthousiasme public par des larmes d'attendrissement.

Les deux Epoux n'étoient pas de retour à Versailles, que déjà Louis XV étoit informé de l'accueil qu'ils avoient reçu dans sa Capitale. Ce Prince, à leur arrivée, les plaignoit, comme s'ils eussent été accablés des fatigues de la journée. « Oh ! point du tout, » Papa, lui répond la Dauphine; de notre vie nous » n'avons passé de momens si doux. Le bon peuple, « l'excellent peuple que celui de Paris ! » Infortunée Princesse ! eh ! qu'aurez-vous donc fait à ce même peuple, vous et votre Epoux, pour que ce même jardin, aujourd'hui témoin de ses transports d'amour, le soit un jour de ses fureurs contre vous ?

Le Dauphin, dans l'état de santé florissante où se trouvoit son Aïeul, pouvoit se promettre bien des années encore, pour se préparer à porter le fardeau de la Couronne, lorsque tout-à-coup une maladie cruelle précipita le Monarque du trône dans le tombeau. Par une singularité des plus frappantes, cette mort, que toutes les apparences plaçoient dans un lointain indéfini, un Prélat recommandable par son zèle et ses talens, en avoit déterminé le terme

prochain, dans le style et avec la précision des Prophètes. Appelé pour annoncer les vérités du salut sur un théâtre où le désordre est à son comble, l'Orateur, par une de ces inspirations extraordinaires, dont les Ministres de la divine parole ne sont que les canaux et non la source, dénonce à son brillant Auditoire les mêmes châtimens dont la menace convertit autrefois un Roi et toute sa Capitale : il fait de cette menace le texte et le fond de son Discours : » Encore quarante jours, s'écrie-t-il dans » la chaire de Versailles, et Ninive sera détruite. » L'Arrêt n'étoit que comminatoire, l'impénitence le rendit définitif; et au bout de quarante jours Ninive n'étoit plus : le deuil et la mort remplissoient le palais des plaisirs.

La vie privée des Rois est toujours publique pour leurs Sujets; et tout y fait pour eux exemple ou scandale. Aucun Français n'ignora que c'étoit la même passion qui avoit tyrannisé le Monarque pendant sa vie, qui lui ouvroit encore les portes du tombeau. D'heureuses circonstances néanmoins se rassemblèrent autour du lit funèbre de Louis XV, qui balancèrent l'effet de ce dernier scandale. La foi, que ce Prince avoit toujours conservée pure, parut se réveiller chez lui, dans toute sa vivacité. Il reconnut et baisa la main qui le frappoit : sa résignation fut sans réserve et son repentir solennel. Malgré les manœuvres des philosophes de la Cour, ligués avec ceux de la Ville pour donner à la France le spectacle de son Roi mourant dans l'insouciance des derniers secours de la Religion, Louis XV les demanda avec instances, (9) les reçut avec piété; et les sentimens de pénitence chrétienne dans lesquels il expira, parmi des douleurs

dévorantes, parurent un trait rare de miséricorde dans un exemple de justice effrayante.

Le Dauphin, dans cette circonstance, fit preuve d'un cœur sensible et religieux. Il ne fallut rien moins que l'ordre exprès du Roi pour l'éloigner d'une maladie contagieuse dont il vouloit braver toutes les chances. A la nouvelle du danger plus éminent, son tendre attachement pour son aïeul lui dicta le billet suivant, qu'il écrivit de Choisy, au Ministre des Finances : « Je vous prie, Monsieur » le Contrôleur général, de distribuer, dans la » minute, deux cent mille livres aux pauvres, afin » qu'ils prient pour la conservation du Roi ; et, si » vous trouvez que la distraction de cette somme » puisse nuire à vos arrangemens, vous la retiendrez » sur nos pensions. LOUIS DAUPHIN. »

Ce trait de piété filiale fut le dernier digne de remarque, dans la carrière vertueuse que parcourut le Dauphin avant son avènement au Trône.

FIN DU LIVRE SECOND.

LIVRE TROISIÈME.

C'avoit été le Jeudi 31 Mars 1774, que l'Évêque de Senez, dans le Sermon de la Cène, avoit ajourné à quarante jours la subversion de la moderne Ninive; et c'étoit le 10 de Mai suivant, le quarantième jour après l'arrêt porté, que la Cour de Louis XV étoit dispersée, et que ce Prince tomboit du trône dans le cercueil. La mort de son Aïeul fut annoncée à Louis XVI par son premier Valet-de-chambre Thierry qui, en venant prendre ses ordres, lui dit Sire! A ce mot qui lui annonce une couronne, le Prince se sent comme accablé du double poids de sa douleur et de sa dignité. Il lève au ciel des mains suppliantes : la mort de son Aïeul est pour lui comme la seconde mort du Dauphin son père; il pleure de nouveau son absence; il déplore le malheur de son peuple abandonné, disoit-il, à son inexpérience. Dès que le calme eut été rétabli dans son ame, il entra dans son cabinet, où il minuta de sa main une lettre à l'Archevêque de Paris, dans laquelle on lisoit : « Il eût été bien à souhaiter que la vie du » Roi eût été assez longue pour me donner le temps » d'acquérir l'expérience nécessaire pour lui succéder; » mais la divine Providence en a autrement disposé. » Je ne puis, dans l'état où il est, lui donner d'autre » preuve de mon respect, de ma tendresse et de ma » reconnoissance, que celle d'implorer pour lui la mi- » séricorde infinie de Dieu, et de joindre mes prières » à celles de mes sujets pour le repos de son ame. »

Louis XV, quand il mourut, n'étoit plus Louis *le Bien-Aimé*. Les désordres de sa Cour, principe du désordre des affaires, aigrissoient les uns et affli-

geoient les autres. Une partie de la Nation murmuroit hautement, tandis que l'autre gémissoit en silence; et le respect pour la Puissance n'affectoit plus que les cœurs assez religieux pour faire abstraction du Titulaire en faveur de la Dignité. Ainsi la mort de Louis XV, sujet de triomphe pour les uns, et d'indifférence pour les autres, parut à tous un bienfait. Il n'en est pas moins vrai qu'elle fut, dans les circonstances, une vraie calamité pour l'Etat, en ce qu'elle ôta au Monarque le temps nécessaire pour consolider, en l'améliorant, la vigoureuse opération par laquelle il avoit secoué le joug inique de la Magistrature.

Par suite naturelle de la disposition des esprits envers Louis XV, tout parut se déclarer en faveur de son Successeur; et jamais règne ne s'annonça sous de plus favorables auspices. La secte ennemie de la Monarchie se tut devant l'enthousiasme général pour le nouveau Monarque. La Nation fondoit l'espoir de son bonheur sur les inclinations connues du Prince qui montoit sur le trône. Louis XVI quitta le Château de Choisy pour aller se fixer à celui de la Muette, près de Paris. Tous les jours, et à toutes les heures du jour, un peuple immense se portoit de la Capitale à cette Résidence, et sous les fenêtres du Roi, demandoit à le voir, et faisoit retentir les airs de ses cris de bénédiction. Il parut dans cette occasion, un nombre de pièces de poésie, qui toutes, plus ou moins imprégnées des préjugés philosophiques, s'accordoient à faire au jeune Roi des leçons d'indulgence et d'humanité. Dans une de celles qu'on prôna le plus (*), Louis XVI étoit

(*) Cette Pièce étoit du poëte Dorat.

invité à *éloigner la crainte* pour *n'inspirer que l'amour*, à faire plutôt *aimer la bonté* que *respecter le Rang*, à se montrer *un Roi citoyen*. On s'apperçoit dès-lors que le peuple licencieux des Littérateurs tremble que le Roi ne s'applique à mériter le surnom de *sévère* dont les avoit menacés le Dauphin. L'Académie française, par l'organe de son Directeur, recommandoit au religieux Monarque, qui venoit de se faire sacrer, de se tenir en garde contre l'*intolérance et la superstition*, de donner *au peuple des Ministres nommés par la voix publique, et aux Lettres une puissante protection* (*).

Ce qui fut dit de plus sensé dans cette circonstance, le fut néanmoins à l'Académie. L'abbé Delille y entroit, et la philosophie ne l'avoit point perverti. Témoin de l'enthousiasme national, il apostrophoit en ces termes le jeune Monarque qui en étoit l'objet : « AUGUSTE, espoir de la France, jouissez » de votre gloire, jouissez du bonheur que vous » méritez si bien, de commander à des Français. » -- Entendez-vous ces applaudissemens qui vous » recoivent, qui vous assiégent au sortir de votre » palais ? Voyez-vous cette foule qui s'empresse » autour de votre char ? Et, lorsqu'au milieu de » ces cris d'allégresse, rallentissant votre marche, » charmé de voir votre peuple, lui prodiguant, » sans pouvoir l'en rassasier, le bonheur de vous voir, » vous prolongez vos mutuels plaisirs, est-il, fut-il » jamais un triomphe que vous puissiez encore envier? » --Pourrions-nous craindre les flatteurs ? Mais quand » vous n'en seriez pas naturellement l'ennemi, quel » charme pourriez-vous trouver à la fausse douceur de » l'adulation, après avoir éprouvé la douceur pure de

(*) L'Orateur étoit l'académicien Gaillard.

» ces

» ces acclamations si flatteuses? -- Ce plaisir si
» touchant de rendre un peuple heureux, vous
» en savourez mieux la douceur en le partageant
» avec votre auguste Epouse. -- Tous deux, à
» d'heureuses inclinations, vous joignez de grands
» modèles : la Reine, une mère adorée de ses sujets;
» Vous, un père qui eût été adoré des siens, si le
» Ciel.... Mais, hélas ! ne rouvrons pas la source
» de nos larmes. Il vous parle, ce père, du fond
» de son tombeau : « Mon Fils, dit-il, fais ce
» que j'aurois voulu faire : rends heureux ce bon
» peuple ! Je me consolois quelquefois d'être destiné
» au trône, par l'espérance de lui prouver mon
» amour et de mériter le sien. »

Déjà la voix de ce père dans le tombeau s'étoit fait entendre au cœur de son Fils montant sur le trône, et lui avoit causé une bien vive émotion. Louis XVI n'étoit pas encore revenu des premières agitations que lui faisoit éprouver la mort de son Aïeul, et se sentoit comme accablé du fardeau redoutable de la Royauté, lorsque son premier Valet-de-chambre vient lui annoncer que l'Evêque de Verdun est dans l'antichambre, et demande avec instance d'être introduit pour affaire de la dernière importance. « Ah ! s'écrie Louis XVI,
» c'est l'ami de mon père : faites entrer M. de
» Nicolaï. -- Sire, dit le Prélat, en présentant au
» Roi une cassette scellée aux armes de son père,
» voici un dépôt que Monseigneur le Dauphin,
» avant sa mort, confia à Madame la Dauphine.
» La Princesse, sentant sa fin approcher, s'en
» déchargea sur moi, avec injonction du secret,
» et l'ordre de le remettre à votre Majesté, dès
» le moment même de son avènement au trône;

» et ç'a été pour remplir ponctuellement cet enga-
» gement sacré, qu'à la nouvelle de la maladie
» désespérée du feu Roi, je me suis rendu à Paris. »
Un Envoyé du Ciel, pour apporter au jeune Roi des nouvelles de son père, disoit l'Evêque de Verdun, ne lui eût pas causé une joie plus vive que celle qu'il manifesta en recevant ce gage posthume de la tendresse paternelle. Il le baise, il l'arrose de ses larmes, en s'écriant : « Ah ! mon père,
» mon père ! que n'êtes-vous à ma place, pour
» faire mon bonheur et celui d'un grand peuple,
» qui n'a que ma jeunesse pour ressource ! »

Dès que l'Evêque de Verdun fut retiré, Louis XVI s'enferma seul dans son cabinet ; où il passa cinq heures entières à faire le premier inventaire des papiers renfermés dans la cassette qu'on venoit de lui remettre. Nous ne savons pas tout ce que contenoient ces Ecrits, où l'on peut imaginer que se trouvoient consignés des avis et des secrets importans ; mais nous en connoissons assez pour pouvoir assurer qu'ils renfermoient les principes de la plus saine politique, et de grandes leçons pour un Roi.

Nous savons, par exemple, que Louis XVI a lu dans les manuscrits que lui légua son Père : « Le Monarque doit se regarder comme
» le Chef d'une nombreuse famille. Il doit aimer
» ses peuples, non comme un maître aime ses
» esclaves, mais comme un père aime ses propres
» enfans. Il leur doit le même soin, la même
» protection, la même application à les rendre
» heureux ; il doit avoir le même désir d'entretenir
» et d'augmenter leur respect et leur amour pour
» la Religion.--Le Monarque n'est que l'économe
» des revenus de l'Etat. -- Il faut nécessairement

» qu'un Etat périsse si ses revenus ne sont pas » administrés avec la plus exacte et la plus pru- » dente économie.

» Dans toutes les Sociétés, une partie des » hommes conduit l'autre : ceux qui ont eu l'esprit » cultivé par les Lettres, se trouvent naturellement » à la tête de ceux qui n'ont pas eu le même avan- » tage, et leur communiquent nécessairement leurs » vices ou leurs vertus.--Rien n'influe plus direc- » tement sur les mœurs d'une Nation que l'éduca- » tion publique. »

Louis XVI a lu encore dans les Ecrits du Dauphin : « Un Monarque, image de la Divinité » sur la Terre, doit la prendre pour modèle dans » l'usage de sa puissance.--Et, s'il n'a pas de juge » ici-bas, il ne doit jamais oublier qu'il en est un » au Ciel, qui juge également et les Rois et les » Peuples.--La puissance des Rois n'est établie » que pour exercer en particulier celle de Dieu ; » pour récompenser et pour punir ; pour effrayer » par les châtimens, attirer par les bienfaits, faire » naître une louable émulation, maintenir le bon » droit, le défendre contre la violence, terminer » les dissensions et les querelles, entretenir l'union » entre tous les membres de l'Etat.--Un Roi doit » faire tourner au profit des peuples les trésors » dont il est dépositaire, s'occuper tout entier de » ce qui peut faire leur bonheur, leur sacrifier son » temps, son plaisir, sa vie et sa gloire même. » Voilà les traits de ressemblance que l'autorité » des Rois doit avoir avec celle de Dieu même. »

Nous savons que Louis XVI a lu dans les Ecrits de son père cette dénonciation des principes philosophiques : « Suivant nos nouveaux Philosophes, le

» Trône ne porte plus l'empreinte de la Divinité : » ils décident qu'il fut l'ouvrage de la violence, et » que, ce que la force eut le droit d'élever, la force » a le droit de l'abattre et de le détruire. — Que » le peuple ne peut jamais céder l'autorité ; qu'il » ne peut que la prêter, toujours en droit de la com- » muniquer ou de s'en ressaisir, selon que le lui » conseille l'intérêt personnel, son unique maître. » Ce que les passions se contenteroient d'insinuer, » nos Philosophes l'enseignent ici : Que tout est » permis au Prince quand il peut tout, et qu'il a » rempli ses devoirs quand il a contenté ses désirs. » Car enfin, si cette loi de l'intérêt, c'est-à-dire du » caprice des passsions humaines, venoit à être gé- » néralement adoptée, au point de faire oublier la » loi de Dieu, alors toutes les idées du juste et » de l'injuste, de la vertu et du vice, du bien et » du mal moral, seroient effacées et anéanties dans » l'esprit de l'homme ; les Trônes deviendroient » chancelans, les Sujets seroient indociles et fac- » tieux, les Maîtres sans bienfaisance et sans huma- » nité : *les peuples seroient donc toujours dans la* » *révolte ou dans l'oppression* (1). »

Outre les Ecrits de son pere, Louis XVI avoit trouvé dans la même cassette un Manuscrit digne de leur être associé, et qui fut imprimé en 1777, sous le titre de *Traité de la connoissance des hommes.* Cet excellent Ouvrage, spécialement destiné à l'usage des Princes, avoit été composé, d'après les vues et les ordres du fils de Louis XV, par le savant jésuite Griffet (2).

Il paroît hors de doute que le Dauphin, dans ses instructions à son fils, lui avoit signalé le Comte du Muy comme l'homme de la Cour qui méritoit le plus

sa confiance, et le Duc de Choiseul comme le plus indigne d'y avoir jamais part. Mais, quant à l'opinion généralement accréditée, que le Comte de Maurepas fut redevable de sa faveur auprès de Louis XVI à la recommandation du Dauphin son père, nous osons protester contre. Jamais la plume de ce grand Prince ne fut souillée de l'éloge de ce frivole Mentor, dont l'élévation, fruit d'une intrigue, et la première erreur de la vertu de Louis XVI, fut d'un poids si décisif dans la balance de nos malheurs.

Dès que les jours de Louis XV avoient paru menacés, les Ambitieux et les Sophistes aux aguets, avoient dressé leurs batteries et réuni leurs moyens pour parvenir à perpétuer les abus, le commun intérêt et des Courtisans qui en vivent et des Philosophes qui en trafiquent. Le concert fut unanime pour égarer le choix de Louis XVI en faveur d'un guide qui eût, par-dessus tout, le talent de neutraliser le penchant déjà manifesté par le jeune Prince vers les réformes et la sévérité. Il étoit aisé de conjecturer qu'il voudroit, dans le désir du bien, se mettre à l'école de l'expérience; et l'on ne doutoit pas que, dans un choix de cette importance, une sage amie de son père, la Princesse Adélaïde ne fût consultée. On savoit encore que la prudente Princesse ne voudroit pas décider par elle-même en matière si grave; mais on avoit lieu de présumer qu'elle indiqueroit pour Conseil, au Roi, son neveu, l'Abbé de Radonvilliers; et les mesures les plus précises furent prises pour que cet homme de bien trompé, trompât son Elève et son Roi, avec le désir le plus sincère de le bien servir (3).

Trois sujets furent présentés à Louis XVI, et leurs qualités balancées en sa présence, avant qu'il

ne fixât son choix. Le premier fut l'ancien Ministre des Finances de Machault, qui fut écarté d'abord, sous le prétexte de ses anciens torts, mais en effet pour la raison contraire de sa réconciliation sincère avec les principes religieux et monarchiques. Le Duc de Choiseul fut le second : tant il faut voir de confusion et de bizarrerie dans le jeu des passions qui agitent les Cours et désordonnent les Empires. Car on ne sait qui eût le plus désiré alors le retour de ce Duc au ministère, ou la jeune Reine ou les Philosophes, les plus ardens ennemis de la puissance monarchique. Ce seigneur avoit conservé, malgré sa disgrâce, une existence imposante dans le royaume (4), et à la Cour un puissant parti, qui s'appuyoit de la reconnoissance inconsidérée de la Reine. Mais il étoit impossible que l'ennemi connu du père devînt jamais le Conseil intime du Fils; et, dès lors, le choix de Louis XVI alloit comme naturellement se reposer sur le troisième des aspirans à sa confiance, le Comte de Maurepas. C'est ainsi que, l'intrigue dirigeant astucieusement des instrumens aveugles, le jeune Monarque sera égaré dès l'entrée de sa carrière; et, par cela même le sort de la Monarchie, déjà trop décidé, n'aura plus rien de douteux : c'en sera fait de la France malade et traitée par Maurepas.

Phélippeaux, Comte de Maurepas, étoit un de ces esprits superficiels et agréables, qui savent s'exprimer avec grâce, dire tout ce qu'ils veulent et penser tout ce qu'on veut; qui donnent de jolies phrases pour des raisons, leur frivolité même et leur inconstance pour une facilité de génie qui sait, en variant ses formes, applanir tous les obstacles. Contemporain du Duc de Richelieu, et souvent le compagnon de ses débauches à la Cour de Louis XV, ce Ministre

s'y étoit beaucoup occupé de ses plaisirs, et très-superficiellement des affaires, dont tout le soin reposoit sur un premier Commis. Les goûts frivoles et licencieux de sa jeunesse l'avoient accompagné dans son exil, ils le suivirent jusqu'au tombeau. Inhabile aux jouissances épicuriennes, il aimoit encore à s'en donner le spectacle. On vantoit son talent à ménager d'heureux rapprochemens d'âge et d'inclinations, à ordonner un souper, un bal, une comédie de société. Aussi une femme estimable, et la plus à portée d'apprécier le nouveau Ministre, la Duchesse de Nivernois sa sœur, en apprenant le choix du Roi, ne put-elle retenir l'exclamation : « Pauvre France, » que je te plains ! »

Louis XVI avoit cherché à s'appuyer d'un mérite universel, et n'avoit réellement rencontré dans Maurepas que celui de la vieillesse. Beaucoup plus occupé de sa personne que de l'Etat, le Ministre, en sacrifiant l'avenir au présent, croira légitimer son égoïsme par ces formules qui lui sont familières : « Je suis trop vieux pour... Ce n'est point à mon » âge que... Je laisse à celui qui me succédera » de... » Il lui importe peu, ce semble, que la Monarchie périsse, pourvu que ce soit un jour après lui. Il n'essayera pas même de réparer la digue morale que Choiseul a rompue; et son insouciance sur les ravages de l'inondation équivaudra, dans ses effets, à la perversité qui la détermina (5).

Cependant on est touché de la pureté des motifs et de la droiture d'intention qui ont dirigé le jeune Roi dans le choix de ce Ministre. Elle se peignent parfaitement dans la Lettre suivante : « Dans la juste » douleur qui m'accable, et que je partage avec tout » le Royaume, j'ai de grands devoirs à remplir ; je

» suis Roi !... Ce mot renferme toutes mes obliga-
» tions. Mais je n'ai que vingt ans, et n'ai pas toutes
» les connoissances qui me sont nécessaires. De plus,
» je ne puis voir aucun Ministre, tous ayant appro-
» ché le Roi pendant sa cruelle maladie. *La certitude*
» *que j'ai de votre probité* et de votre connoissance
» profonde des affaires, m'engage à vous prier de
» m'aider de vos conseils. Venez donc le plutôt qu'il
» vous sera possible, et vous me ferez grand plaisir. »
LOUIS-AUGUSTE (6).

Cette Lettre étoit écrite de Choisy, en date du 11 Mai 1774. Celui qu'elle appeloit ne se fit pas long-temps désirer, et la première entrevue parut avoir également satisfait le jeune Monarque et son Mentor. Louis XVI, dès le soir même, parla de la reconnoissance qu'il devoit aux personnes qui avoient éclairé son choix pour le bonheur de son peuple, et nomma la Princesse Adélaïde. Le Comte de Maurepas, de son côté, et à l'occasion de la même entrevue, écrivoit de Louis XVI : « Il m'a paru avoir du caractère
» et de la volonté. Cette qualité est accompagnée
» d'un sens droit, aidé encore par quelques con-
» noissances. Ce Prince a beaucoup lu et profité de
» ses lectures : j'ai été fort satisfait de quelques-unes
» de ses réflexions. Je le crois capable d'une appli-
» cation constante, et de suivre un plan avec per-
» sévérance. » Et ce sera celui qui paroît si bien sentir l'importance de gouverner d'après des principes, et de suivre un plan, qui n'aura jamais d'autre plan lui-même que celui que lui dictera l'opinion dépravée du jour.

Le témoignage que le Comte de Maurepas rendoit à Louis XVI après l'avoir entretenu pour la première fois, les personnes qui avoient eu des rapports

suivis avec ce Prince pouvoient le rendre publiquement, sans craindre le reproche de flatterie ; et c'étoit devant des juges plus disposés à accueillir la satyre que l'éloge des Rois, c'étoit au sein de l'Académie française qu'on disoit de lui : « La justesse d'esprit, » la droiture de cœur, l'amour du devoir, telles » sont les qualités principales dont le germe s'est » montré dans le Roi dès son enfance, et que vous » voyez se développer tous les jours depuis son avè- » nement au trône. Il en est d'autres, non moins » importantes pour sa gloire, que vous verrez dans » les occasions se développer également. Ami de » l'ordre, il maintiendra le respect pour la Religion, » la décence des mœurs, la règle dans toutes les » parties de l'administration. Ennemi des frivolités, » il dédaignera un vain luxe, de vaines parures, » un vain étalage de discours superflus. Ne craignez » pas que la louange l'enivre de son encens : La » louange, dès qu'elle approchera de l'adulation, ne » parviendra pas aisément jusqu'à lui. »

Il eût été difficile, en effet, que le jeune Roi montrât à la fois plus d'éloignement pour la louange et plus d'empressement pour les actions qui la méritent. Aussi un des Princes les plus attentifs à étudier le caractère des Rois ses contemporains, Frédéric, écrivoit-il à cette époque : « On dit des » merveilles de Louis XVI ; tout l'Empire des » *Velches* chante ses louanges. -- Le Successeur » de Louis XV débute avec beaucoup de sagesse » et fait espérer aux Velches un gouvernement » heureux. -- Ce Prince paroît mesuré et sage dans » ses démarches : c'est un phénomène rare à son » âge, de posséder des qualités qui ne sont que le » fruit d'une longue expérience. -- Votre jeune Roi

» se conduit sagement. Ce que j'approuve surtout » en lui, c'est la volonté qu'il a de bien faire. — Je » félicite les Français de pouvoir être contens de » leur Roi; je leur en souhaite toujours de sem- » blables. — Louis XVI attire bien autrement ma » curiosité que l'Empereur *Kienlong*. — Le Parle- » ment auroit dû applaudir aux Edits de son Sou- » verain, au lieu de lui faire des remontrances ridi- » cules. — Vous avez un très-bon Roi, mon cher » d'Alembert, je vous en félicite de tout mon cœur. » Un Roi sage et vertueux est plus redoutable à » ses rivaux qu'un Prince qui n'a que du courage. — » J'aime Louis XVI. Ce Prince, en montant sur » le trône, s'annonce d'une manière avantageuse; » il veut faire le bien, et réparer les maux de sa » Nation. — Il n'est point porté à la dépense, il » n'a point de favoris, point de maîtresses à entre- » tenir, point de palais qu'il fasse bâtir, aucun » luxe dans son extérieur (*). »

(*) Let. à Volt. 19 Juin 1774, 20 Avril 1776. Let. à d'Alemb., 28 Juillet, 11 Oct., 15 Nov. 1774, 6 Janv., 5 Août 1775. D'Alembert lui-même qualifie Louis XVI *notre jeune et vertueux Monarque;* il dit de lui : « Il a le cœur droit et vertueux. — Pour le bonheur » de l'humanité, il est le Prince, de toute la Maison de Bourbon, » le plus digne du trône. — Il aime le bien, la justice, l'éco- » nomie et la paix. — Il est celui que nous devrions désirer pour » Roi, si la destinée propice ne nous l'avoit pas donné. » Et d'Alembert ne s'en déchaînoit pas moins contre l'éducation qu'avoit reçue Louis XVI, et nous faisoit lire : « Rien n'égale l'indignation » de toute la France contre les Instituteurs qui ont élevé ce » Monarque, » lequel néanmoins, au sortir de leurs mains, se trouvoit assez vertueux, assez parfait pour être *celui que nous devrions désirer pour Roi, si la destinée propice ne nous l'avoit pas donné.* Let. au Roi de Prusse, des 15 Déc. 1774, 3 Oct. 1775, 26 Avr. 1776.

Il est peu de Princes dont le portrait moral soit aussi facile à tracer que celui de Louis XVI, à quelque époque qu'on veuille le saisir, tant il est simple et prononcé dans son genre. Aussi les traits principaux dont il doit se composer, à un seul près dont nous parlerons, sont-ils partout les mêmes sous les divers pinceaux qui les ont exprimés. Les hommes les plus opposés de sentimens et de principes, se rapprochent et se copient dès qu'ils ont à parler de ce Prince. Ses Courtisans et ses Ministres, ceux qui l'auront trahi, comme ceux qui l'auront bien servi, s'accorderont sur ses vertus; et ce qu'alléguera un jour Necker pour le justifier, Calonne l'aura dit de lui, avant qu'il n'eût besoin de justification : « C'est un Monarque vertueux, » avec qui l'on peut opérer tout le bien qu'on doit » vouloir, et à qui l'on est toujours sûr de plaire, » en lui présentant les moyens de l'effectuer. Il » aime la vérité; il veut l'ordre et l'économie; il » est scrupuleusement fidèle à sa parole : il chérit » tendrement son peuple et n'aspire qu'à son sou- » lagement. »

A cette esquisse des qualités morales de Louis XVI, le Lecteur pourra nous savoir gré de joindre son portrait physique. Le Prince qui se présentoit aux regards de la Nation avec tant d'heureuses dispositions, et tous les avantages d'une jeunesse passée dans l'innocence, ne lui offroit pas en même proportion les grâces extérieures qui séduisent la frivolité. L'état de langueur habituelle dans lequel il avoit passé sa première enfance avoit exigé de l'indulgence et des ménagemens, d'où étoit résulté une sorte de négligence dans le maintien et la démarche, que le temps ne corrigea pas entièrement. Un autre

désavantage extérieur de ce Prince étoit d'avoir la vue très-basse quoiqu'excellente ; défaut qui ne donne pas un air spirituel. Et, aux yeux de la foule légère, tout le mérite réel ne sauroit suppléer à l'élégance des formes.

Ce ne fut qu'à l'époque de son adolescence, et surtout depuis qu'il fut Roi, que le tempérament de Louis XVI se fortifia et s'affermit, au point qu'il étoit peu d'hommes plus robustes que lui et mieux constitués dans son royaume. Il étoit d'une force peu commune, et aucun exercice, soit du corps ou de l'esprit, ne nuisoit à sa santé. Il portoit une fort belle tête sur un buste majestueusement proportionné. Son abord annonçoit la sérénité d'un cœur maître de ses passions. Sérieux sans froideur auprès des étrangers, il laissoit paroître une douce gaîté avec les personnes de sa connoissance, la bonté se peignoit dans ses regards ; tous les traits de son visage se composoient pour l'expression de la candeur. Dans le commerce intime et la familiarité domestique, le sourire gracieux se plaçoit sur ses lèvres, mais jamais il ne rioit aux éclats. Il avoit la voix douce et agréable dans la conversation ; et, quand il parloit en public, il le faisoit avec un ton de dignité qui captivoit l'attention des plus déterminés à lui refuser leur assentiment. De toutes les monnoies marquées au coin de ce Prince durant son règne, il n'en est pas qui rendent sa figure avec autant d'expression et de vérité que les écus de six livres frappés à la lettre I en 1792 : Louis XVI semble y respirer.

Quoi qu'il en soit de ce mélange de faveur et de disgrâce dans la dispensation des dons extérieurs de la nature, ce n'est que par l'esprit et par le cœur que l'on est homme, et surtout que l'on est Roi ;

et ce sont les qualités morales de Louis XVI qui fixeront sur lui le jugement de la postérité.

Mais, avant d'entamer le récit détaillé des vertus et des malheurs du Monarque, plaçons ici une anecdote qui se rapporte au commencement de son règne. Déjà trop de signes avant-coureurs signaloient à la France la catastrophe qui se préparoit ; et la marche de plus en plus licencieuse de nos mœurs, ne pouvoit qu'ajouter à nos sinistres pressentimens sur le règne qui commençoit, lorsqu'à ces présages menaçans vint se réunir une de ces particularités insignifiantes dans le lointain, mais qui frappent d'un effroi rétrograde, lorsque le temps a déterminé ses rapports. Le jour que Louis XVI, accompagné de la Reine, fit sa première entrée comme Roi dans sa Capitale, jour nébuleux, durant lequel une pluie incommode faisoit, de la cérémonie, un spectacle désordonné et sans éclat, l'Université de Paris, autorisée à se qualifier *la Fille aînée de nos Rois*, saisit la circonstance pour faire hommage au jeune Monarque des talens contemporains qu'elle cultivoit pour la gloire de son règne. Le Roi et la Reine, prévenus, consentirent à suspendre leur marche devant le Collége de Louis-le-Grand, devenu le chef-lieu de l'Université, depuis que les Jésuites en avoient été bannis. Parmi les milliers de Disciples qui remplissoient les écoles de l'Université, il s'agissoit d'en admettre un à la faveur ambitionnée de tous, de haranguer ses nouveaux Souverains ; et l'être privilégié à qui cet honneur fut dévolu, ce fut celui-là même en qui Louis XVI, si le voile de l'avenir se fût soulevé à ses yeux, eût reconnu son féroce assassin, l'assassin de sa Famille et de ses plus fidèles sujets : ce fut Robespierre.

J'étois présent au spectacle, et il me semble voir encore le jeune Monarque et son Epouse abaisser des regards de bonté sur le Serpent qui rampoit en ce moment à leurs pieds, chantant leurs vertus et leur présageant le règne du bonheur (7).

Cependant, tandis que tout va se précipiter vers la funeste révolution, et que Louis XVI en a déjà sous les yeux le plus effroyable Instrument, nulle part on ne pourra raisonnablement assigner, pour cause des prochains malheurs et du déchirement de l'Empire, ni les vices ni moins encore les crimes de son Chef actuel. Nous ne nous dissimulons pas qu'il existe encore une Ligue tacite, mais réelle, au préjudice de la réputation de ce Prince. Elle se forme des hommes de tous les Partis qui ont besoin de trouver hors d'eux-mêmes de quoi s'absoudre, les uns de ce qu'ils furent, et les autres de ce qu'ils firent. C'est cette disposition des esprits qui nous impose la nécessité d'abonder en preuves lorsqu'il devroit nous suffire de raconter des faits; et le présent Livre exige d'autant plus cette méthode, que nous avons à y montrer Louis XVI orné d'une variété de connoissances et de qualités précieuses, dont l'ensemble, sans l'obstacle du siècle, n'eût pu manquer de former en sa personne le grand Roi en même temps que l'homme vertueux.

C'est à l'âge des passions fougueuses, et avec tous les moyens de les satisfaire, c'est au sein d'une Cour dépravée, et parmi les invitations d'un siècle fameux par ses prestiges et sa licence, que l'Héritier d'une brillante couronne ne se laisse ni éblouir par l'éclat du trône, ni corrompre par l'orgueil du pouvoir. Le premier usage qu'on lui voit faire de sa puissance, est un premier hommage qu'il rend aux

mœurs publiques : par ses ordres, la courtisanne du Barry est reléguée pour un temps dans un monastère. Le Lieutenant-général de police fut appelé pour recevoir ses instructions à ce sujet ; et, à la suite d'une longue conversation, le Monarque, se résumant, dit au Magistrat : « Vous veillerez donc, » Monsieur, sur les mœurs à Paris, tandis que je » tâcherai de les rétablir à la Cour. » Sa première démarche vers ce but, fut de déclarer à son premier Ministre son intention formelle de congédier le Ministère immoral qui gouvernoit alors les affaires ; et Phélippeaux de Maurepas ne fut pas plus maître de soutenir en place Phélippeaux de la Vrillière, son parent, et le Duc d'Aiguillon son allié, que le scandaleux Abbé Terray.

Le désir d'approfondir les devoirs de la Royauté, égaloit dans le jeune Roi celui d'écarter les obstacles à leur accomplissement. Un Ouvrage composé dans l'esprit du Télémaque, par le même Auteur et pour la même fin, avoit été imprimé furtivement en pays étranger, sans que, depuis un siècle, il s'en fût fait une seule édition en France. Ce précieux Abrégé des devoirs des Rois tombe entre les mains de Louis XVI, parvenu au trône : il le lit, le médite, et veut que désormais Fénélon soit le conseiller et le guide de sa conscience. Il fait plus encore ; et, comme pour se mettre dans l'heureuse impuissance de jamais méconnoître ou négliger des devoirs sacrés, il forme le généreux projet d'appeler l'attention de ses Sujets sur les obligations de la Royauté, et de leur en mettre lui-même le tableau sous les yeux. Dans ce dessein, il appelle l'Abbé Soldini, son confesseur ; et en lui montrant un vieil exemplaire des DIRECTIONS POUR LA CONSCIENCE D'UN ROI, il

lui dit : « Voici, Monsieur, un bien bon Livre: » pourquoi donc est-il si rare ? on ne le trouve nulle » part. -- Sire, répond l'Ecclésiastique, c'est que » les sublimes obligations des Rois y sont pesées » au poids du Sanctuaire, et qu'il renferme bon » nombre de ces vérités fortes, qu'il importe autant » aux Rois de savoir qu'aux courtisans de leur laisser » ignorer. -- Eh bien ! reprend Louis XVI, comme » je suis résolu de remplir tous mes devoirs, je » n'ai pas intérêt d'en faire un mystère au public: » il seroit fâcheux d'ailleurs qu'un aussi bon Livre » vînt à se perdre pour mes Successeurs ; faites- » moi le plaisir de le faire réimprimer (*). »

Mais, lorsqu'à l'ouverture de ce Code de la conscience des Rois, on lit : *imprimé par ordre de Louis XVI*, il n'est personne qui ne croie entendre le nouveau Roi interpeller ses nouveaux sujets et leur dire : « Je connois mes devoirs, et je veux » que, les connoissant vous-mêmes, vous soyez les » témoins de ma fidélité à les remplir. La règle » que j'adopte, et que je fais publier aujourd'hui, » veut qu'un Roi soit le père et le pasteur de ses » peuples ; accusez-moi, si jamais il entroit dans » ma pensée d'en devenir l'oppresseur. Cette règle » veut que je vous donne l'exemple du respect pour » la religion et les bonnes mœurs ; accusez-moi, » si jamais je connivois à l'impiété, ou si, faisant » asseoir le Vice à côté du Trône, je venois à » renverser moi-même les barrières de la pudeur. » Elle me fait un devoir de rendre une égale justice » à tous mes sujets ; accusez-moi, si je la refusois

(*) C'est de l'abbé Soldini lui-même que nous tenons l'anecdote.

» au dernier d'entr'eux, et si l'Innocent ne trouvoit
» pas toujours en moi le vengeur de son droit et
» le tuteur de sa foiblesse. Elle m'apprend, cette
» règle, que les revenus de l'Etat ne sont qu'un
» dépôt sacré, que je dois faire tourner au profit
» de l'Etat; accusez-moi, si je surchargeois mon
» peuple pour alimenter des passions ou flatter
» l'orgueil du trône. Cette règle, que je vous mets
» entre les mains, me prescrit de rechercher et
» d'embrasser tous les moyens légitimes de diminuer
» les charges et d'augmenter l'aisance de mon peuple;
» accusez-moi, si je négligeois un seul de ces moyens
» qui fût en mon pouvoir. Elle prescrit de justes
» bornes à l'autorité dont le Ciel m'a fait le dépo-
» sitaire et le ministre; accusez-moi, si j'osois les
» transgresser et mettre le caprice à la place de la
» justice éternelle et des lois sages qui en dérivent.
» Elle me rappelle que c'est sur moi que pèseroit
» la responsabilité des fléaux d'une guerre injuste
» ou légèrement entreprise; accusez-moi, si jamais
» j'exposois le sang et la fortune des Français pour
» une guerre qui ne fût pas commandée par la justice
» et la nécessité. Elle me fait souvenir qu'un Roi
» doit être esclave de la foi des traités; accusez-
» moi si je compromettois ma probité par la vio-
» lation d'un seul. Cette règle me dit encore que
» les Emplois publics sont le patrimoine des vrais
» talens et du mérite vertueux; accusez-moi, s'ils
» devenoient entre mes mains la proie de la faveur
» ou de l'improbité. Elle m'apprend qu'un Roi,
» coupable du mal qu'il fait, ne peut être innocent
» de celui qu'il laisse faire; accusez-moi, si j'au-
» torise un désordre que j'aie dû prévenir, ou que
» j'aie pu réprimer. Enfin, cette règle me dit que,

» pour être supérieur aux autres en dignité, je ne dois » pas m'estimer infaillible en lumières ; accusez-moi » donc, si j'avois la présomption de mépriser les con- » seils de l'expérience et les leçons de la sagesse (8). »

Non content d'appeler ainsi ses Sujets en confidence des grands devoirs qu'il se sent le courage de pratiquer, Louis XVI, à son avènement au trône, ordonna la publication d'un autre Ouvrage, composé dans le même esprit que celui de Fénélon, d'après le plan du Dauphin dont nous avons déjà parlé ; et ce fut de l'Imprimerie royale que nous vîmes sortir le Traité qui a pour titre : *les Devoirs du Prince réduits à un seul principe* (la Justice), avec les *Discours sur l'histoire*, qui sont le développement et la preuve justificative de ce principe. Et c'est néanmoins à ce Prince, qui ne connoît et ne voudra jamais connoître que des devoirs ; qui, en recevant d'une main sa couronne, nous présente de l'autre *la déclaration de ses devoirs*, c'est à lui-même que les Philosophes de son siècle présenteront insolemment *la déclaration de leurs droits.*

Cet engagement à tous ses devoirs, que Louis XVI osoit prendre à la face de la Nation, il n'avoit pas craint de le contracter vis-à-vis des hommes les plus à portée de juger de sa fidélité à le remplir. Dans le premier Conseil d'Etat qu'il tint, il avoit dit à ses Ministres : « Ma juste douleur, Messieurs, cède aux » devoirs de la royauté. Je vous ai appelés pour » vous instruire de mes intentions. Indépendamment » des Conseils, *où je promets d'assister régulièrement*, » et où j'appellerai les personnes qui m'en auront paru » dignes par leur zèle et leurs lumières, que chacun » de vous se tienne prêt, aux heures que j'indiquerai, » à me rendre un compte clair et exact de son dé-

» partement, et à prendre mes ordres pour la suite » des opérations qui y seront relatives. Comme je » ne veux m'occuper que de la prospérité de mon » Royaume, et du bonheur de mes Sujets, ce n'est » qu'en vous conformant à mes principes que votre » travail aura mon approbation. »

Telles sont les vues de sagesse d'un Roi de vingt ans; et l'on peut dire que, le premier jour qu'il monta sur le trône, il se montra tel à nos yeux que le jour qu'il en descendit pour monter à l'échafaud : Prince aussi sincèrement probe et religieux, que tendrement affectionné à ses sujets. Dans le premier Acte public émané de sa puissance : « Assis, dit-il, sur le trône où il a plu à Dieu de » nous placer, nous espérons que sa bonté soutiendra » notre jeunesse, et nous guidera dans les moyens » qui pourront rendre nos peuples heureux : c'est » notre premier désir. — Il est des dépenses qui » tiennent à notre personne et au faste de notre » Cour. Sur celles-là, nous pourrons suivre plus » promptement les mouvemens de notre cœur; et » nous nous occupons déjà des moyens de les ré- » duire à des bornes convenables. De tels sacrifices » ne nous coûteront rien, dès qu'ils pourront tour- » ner au soulagement de nos Sujets. Leur bonheur » sera notre gloire; et le bien que nous pourrons » leur faire sera la plus douce récompense de nos » soins et de nos travaux. »

A ce sentiment vif de tous les devoirs que lui imposoit la royauté, ce Prince joignoit un fonds précieux d'instruction, qu'il cultivoit tous les jours. Il étoit sans contredit, plus instruit en littérature que ses sujets, de même âge que lui, qui en avoient fait leur unique étude, et assez pour étonner quelque-

fois, sans qu'il y songeât, des érudits qui ne lui eussent pas soupçonné l'esprit si orné. Ce n'étoit guère que dans la familiarité de son domestique, et à l'heure qu'on appeloit le *petit-lever*, que le Prince qui ne vouloit alors ni parler d'affaires d'Etat, ni moins encore des futilités, l'occupation de la Cour, se livroit à des conversations qu'il rendoit singulièrement intéressantes aux personnes admises à y prendre part. Un homme-de-lettres, des plus en état d'en juger, l'ayant un jour entendu faire la comparaison suivie d'une Ode d'Horace avec une Hymne de Santeuil, ne pouvoit revenir de son étonnement, et le racontoit au valet-de-chambre Thierry. « Vous » ne vous doutiez pas, lui dit l'Officier, que le Roi » fût si instruit : Eh bien, lui-même ne s'en doute » pas davantage, et il étoit sûrement loin de sa pensée » de songer à vous étonner ; mais vous êtes homme- » de-lettres, il vous a parlé littérature. »

Louis XVI étoit doué d'une mémoire peu commune, qu'il avoit cultivée dans sa jeunesse, en apprenant par cœur les plus beaux morceaux des Auteurs latins et français, qu'il n'avoit pas oubliés. Il conserva toujours le goût des lectures sérieuses. Il lisoit avec fruit, accoutumé à le faire avec méthode. Ses lectures étoient autant de méditations profondes, par lesquelles il s'approprioit tout le savoir de l'Auteur qu'il avoit lu. Quand les matières le comportoient, il en accompagnoit les lectures de notes marginales, et d'observations qui toutes se rapportoient à ses affections chéries, les avantages et le bonheur de son Peuple. Le désir du bien public le porta, dès les premiers jours de son règne, à s'ouvrir un répertoire dans lequel il déposoit ses observations sur les principaux évènemens de son règne. C'étoit

un compte rendu à sa conscience, de ses vues, de ses projets, de ses motifs, dans tout ce qu'il avoit fait. Il y racontoit avec candeur, non-seulement les fautes qu'on lui avoit fait faire, mais celles encore qu'il n'attribuoit qu'à lui seul. Ce Recueil intéressant sera un jour inutilement réclamé par les Défenseurs de ce Prince : ses Oppresseurs, qui feront publier tant de Pièces insignifiantes ou malicieusement dénaturées, se garderont bien de donner la même publicité à celles qui eussent suffi pour dessiller tous les yeux, et rendre le Monarque à l'amour de ses Sujets et à la vénération du Monde.

Louis XVI, outre sa langue, savoit fort bien le latin et l'italien, un peu l'allemand, et l'anglais assez bien pour lire les journaux de Londres. Il avoit appris cette langue sans maîtres, et en s'exerçant à la traduction. Le premier Ouvrage anglais qu'il traduisit fut l'histoire de ses propres malheurs, dans l'*Histoire de Charles I.er, par Hume.* Il en traduisit deux autres : *Les Doutes historiques sur les crimes imputés à Richard III, par Horace Walpole*, et les cinq premiers volumes *de la Décadence de l'Empire romain, par Gibbon.*

Nous ne ferons pas un mérite à ce Prince d'avoir parlé sa langue dans la perfection : on ne pouvoit la parler autrement quand on avoit été élevé à la Cour. Un terme impropre, une inconvenance d'expression ne lui échappoient pas : il les faisoit quelquefois remarquer à ses Ministres, dans les pièces qu'ils lui soumettoient et qui devoient être imprimées. Quoique l'esprit de critique ne fût pas le sien, et qu'il s'abaissât rarement jusqu'à produire ses observations grammaticales, un jour néanmoins qu'il lisoit un discours prononcé par Condorcet au Club des

Jacobins, il ne put s'empêcher de dire : « On devroit » bien au moins, quand on a été de l'Académie » française, et qu'on dit des injures au Roi des » Français, le faire en termes français. »

Un talent plus rare à la Cour que celui de bien parler, c'étoit celui de penser juste et de bien écrire. Louis XVI ignoroit l'art de parsemer d'esprit et d'épigrammes de jolies phrases vides de choses ou de logique ; mais il écrivoit avec clarté et précision, toujours en style sensé et concluant. Presque tous les discours qu'il tint ou les messages qu'il adressa à ces deux Assemblées déloyales, qui avoient juré la perte de la Monarchie, ce fut lui-même qui les composa ; et ceux qu'il ne composa pas, il les corrigea et les perfectionna. Entre ces pièces, qui sont entièrement de lui, nous en citerons une, que l'on soupçonna d'autant moins d'être sortie de sa plume, qu'elle étoit pour la cause particulière d'un de ses Ministres, dont l'Assemblée lui demandoit le renvoi par un très-long Mémoire, chargé d'accusations. C'étoit au Ministre inculpé de composer sa justification : il le fit, en effet, et vint la soumettre à l'approbation et à la signature du Roi. L'apologie étoit victorieuse, mais elle étoit de quatre pages. Le Roi, en ayant ouï la lecture, tire un papier de son porte-feuille, et dit à son Ministre : « J'avois fait ma réponse ; mais » dix fois plus courte que la vôtre : voyez si vous » voudriez la préférer. » Comme il s'agissoit d'une affaire capitale, et que le Roi étoit loin d'exiger des sacrifices de complaisance, le Ministre pesa avec beaucoup d'attention la réponse proposée ; et, la jugeant plus concluante que celle qu'il avoit minutée, il l'avoua franchement, et dit au Roi : « C'est la » vôtre, Sire, qu'il faut envoyer, et sans y changer

» un seul mot. » Elle fut en effet envoyée le 10 Mars 1792 ; et, comme elle avoit la force de ce qu'on appelle argument *ad hominem*, l'Assemblée se tut : et l'on peut se rappeler qu'à cette époque toute la France fit écho pour répéter, après la Capitale, que le Ministre de la marine avoit confondu ses ennemis par une réponse inattaquable. C'est de ce Ministre lui-même que nous savons que cette réponse étoit de Louis XVI (9).

Les mathématiques, la science favorite du dix-huitième siècle, étoient aussi entrées dans l'éducation de ce Prince, et il en savoit plus que n'en surent jamais les Rois ses prédécesseurs ; et vraisemblablement les Rois ses contemporains. La géométrie l'avoit surtout occupé, et plus spécialement la trigonométrie, qu'il appliqua à la géographie et à l'hydrographie, sciences dans lesquelles il se perfectionna seul, et avec un tel succès que, de l'aveu de ses maîtres, il les surpassoit infiniment. Ce n'étoit qu'un jeu pour lui de tracer ou de réduire une carte, et d'y rectifier des erreurs échappées aux plus habiles géographes. La guerre d'Amérique avoit été pour lui une occasion de s'appliquer à l'hydrographie. Ce fut par ses ordres, et l'on pourroit dire sous sa direction, que l'on fit sur toutes les côtes de la France les reconnoissances les plus précises, et d'après lesquelles furent gravées les cartes les plus exactes que nous ayons aujourd'hui, et les plus sûres pour la navigation.

Les connoissances hydro-géographiques de Louis XVI lui firent sentir, dans son cabinet, qu'il manquoit à la marine française un port sur la Manche, et celui de Cherbourg fut entrepris. Etant allé sur les lieux pour visiter et encourager les travaux, il ne

parut étranger à rien de ce qui s'offroit à ses regards. A son entrée dans un vaisseau, le premier qu'il eût encore vu, il s'y trouva comme dans son appartement, désignant les choses par leur nom et leur usage, parlant aux personnes de sa suite, comme un maître eut fait à des disciples, de tout ce qui concourt à donner le mouvement et la vie à cette étonnante machine. Dans les évolutions qu'exécuta une Escadre en sa présence (Dumouriez doit se le rappeler), il étonna les Marins, non pas seulement en parlant leur langue, mais en raisonnant sur les manœuvres qu'il avoit sous les yeux, comme s'il en eût fait une étude d'expérience. On fut surtout étonné de la remarque qu'il fit d'une faute, au moment où elle se commettoit. On l'eût été moins, sans doute, si on eût su que les Ouvrages de Léonard Euler lui étoient familiers; qu'il avoit lu, avec tant de satisfaction et d'intérêt, ce que ce célèbre géomètre a écrit sur la construction et la manœuvre des vaisseaux, qu'il lui avoit fait parvenir à ce sujet une preuve de son estime pour les talens utiles, et de sa munificence à les récompenser.

Un autre fruit des connoissances approfondies de Louis XVI en hydro-géographie, fut le célèbre voyage du Comte de la Peyrouse, qu'il ordonna, tant par des considérations d'humanité qu'à raison des avantages qu'il s'en promettoit en faveur de l'astronomie, du commerce maritime et de l'histoire naturelle. La Peyrouse avoit fait ses preuves d'intelligence dans plusieurs expéditions difficiles dans le genre des reconnoissances, et il avoit de plus, aux yeux de Louis XVI, le mérite d'une probité franche, et incapable d'accréditer, aux dépens de la vérité, les systèmes mensongers des modernes Sophistes en

faveur de l'Homme de la nature (10). Ce fut ce Prince lui-même, et lui seul, qui traça au Voyageur la route qu'il devoit tenir ; et le malheureux sort de cet habile Marin peut d'autant moins être attribué à son guide que ce ne fut qu'à son retour qu'il disparut, et après avoir heureusement rempli le principal but de sa mission, qui étoit de chercher à découvrir un passage par le nord dans les mers de l'Inde ; ou plutôt de vérifier une bonne fois son impossibilité plus que soupçonnée. A l'appui d'une Carte de ce voyage, que Louis XVI avoit dressée, ce Prince avoit joint un Mémoire, en forme de préservatif, contre le danger des écueils connus dans ces parages, et les dangers plus à craindre encore dans les tentatives nouvelles. La Carte et le Mémoire, sans qu'on pût en soupçonner l'Auteur, furent soumis à l'examen d'une Commission de Savans et d'hommes de mer les plus en état d'en juger, avec ordre du Ministre de la marine d'en faire leur rapport. L'avis unanime des Commissaires fut : que la Peyrouse ne pouvoit rien faire de mieux que de régler son voyage d'après la Carte et le Mémoire, qui ne leur avoient paru susceptibles d'aucune modification.

Le Voyageur ayant eu une audience particulière de Louis XVI avant son départ ; en sortit émerveillé, et disoit à ses amis : « J'aurois cru, en vérité, » entendre Danville et Kook, en entendant parler le » Roi sur mon voyage. » L'étonnement du Marin eût encore augmenté, sans doute, s'il eût su que ses instructions, qu'il avoit discutées avec le Roi, étoient exclusivement du Roi. Le Ministre de la marine l'ignoroit également, et ne l'apprit que trois mois après le départ de la Peyrouse. Il marqua quelque surprise au Monarque, sur ce qu'il étoit resté si

impénétrable à son égard. « J'ai dû l'être envers » tous, répondit Louis XVI, afin que les Commis- » saires jugeassent la chose et non pas le Roi, et » aussi pour ne pas exposer la Peyrouse à user de » complaisance dans les rapports qu'il nous adressera. » Le Ministre observa qu'il y avoit déjà trois mois que la Peyrouse étoit parti. « Oui, reprit le Roi, mais il » étoit possible qu'un accident de mer le renvoyât » sur nos côtes, où il auroit pu apprendre ce que » je jugeois essentiel qu'il ignorât. »

A cette variété de connoissances utiles, Louis XVI en joignoit de plus nécessaires à un Roi : il avoit des principes exacts sur le Droit public, sur les lois du Royaume, sur toutes les branches de l'Administration publique. Il avoit étudié les Auteurs les plus estimés qui traitent ces matières ; ce qui, joint à la méditation des Ecrits de son père, l'avoit doué de ce discernement en affaires, et de cette justesse de vues qu'il montra toujours dans ses Conseils. Il avoit aussi sur les arts utiles, et sur la plupart des métiers, des notions suffisantes pour s'en montrer le protecteur éclairé, pour savoir, dans l'occasion, entretenir un instant, avec intérêt, un Fabricant, un Artiste, un Ouvrier, et s'instruire davantage en l'interrogeant. Quant aux arts et aux talens frivoles, il s'en reposoit sur la frivolité nationale du soin de les faire valoir. Mais un sentiment trop étranger à son Siècle pour que son Siècle le lui pardonnât, c'étoit le mépris qu'il marquoit pour les talens et les arts corrupteurs.

Les personnes les plus à portée de connoître et d'apprécier Louis XVI, mettent encore au-dessus de ses connoissances ses qualités royales, auxquelles il ne manqua, selon eux, pour le raffermissement

du Trône, que d'y être monté à une époque où le philosophisme en avoit entièrement ruiné les bases. Un ex-ministre de ce Prince, et l'un des premiers artisans de ses malheurs, mais qui, dans la suite, expia bien courageusement ses torts, Malesherbes, en avouant qu'il avoit été un fort mauvais Ministre de Louis XVI, parloit de ce Prince en ces termes à un de ses Ministres actuels : « Depuis que j'ai pu ap-
» précier les bonnes qualités du Roi, je lui suis sin-
» cèrement attaché. Vous devez avoir été surpris,
» en voyant à quel point il gagne à être mieux connu.
» Ceux qui ne l'ont pas approché le jugent et le pei-
» gnent mal. *Je n'ai jamais connu personne dont l'en-*
» *tendement fût plus sain.* Avez-vous remarqué dans le
» Conseil, comme il saisit toujours la meilleure opi-
» nion? De bons Ministres eussent fait de son règne
» le plus heureux de la Monarchie. (*) »

Mais la Conjuration philosophique, qui, dans ses conceptions audacieuses, avoit résolu l'anéantissement de la Royauté, devoit calomnier les Rois ; et comme, pour opérer la ruine des ordres religieux, elle avoit attaqué d'abord le plus irréprochable ; de même, pour arriver plus sûrement au renversement de tous les trônes, elle attaquera avec fureur le plus méritant des Rois. Tous les moyens seront employés, tous les crimes mis en jeu, pour avilir d'abord, et suivant le langage des conspirateurs, *tuer* ensuite la Royauté dans la personne de Louis XVI.

Les ennemis de la Monarchie, malheureusement, ne seront pas les seuls qui combattent contre le Monarque sous le règne de Louis XVI ; et, ce qui

(*) Mémoires de Bertrand de Molleville. *Tome III*, *p.* 24.

rend partout sensible l'action de cette Providence pour qui tout est moyen, quand elle a résolu d'envelopper tout un peuple dans un grand châtiment, c'est que le Roi sous lequel devoit s'opérer la catastrophe, n'ayant aucun vice qu'on puisse lui reprocher, aura souvent contre lui ses vertus mêmes. Une excessive modestie étouffoit en Louis XVI le sentiment de ses forces morales ; une défiance extrême de ses lumières lui commandoit la déférence pour des conseils très-inférieurs aux siens ; trop de crainte enfin de compromettre les intérêts de son Peuple le rendoit timide à décider dans les affaires importantes. Content de dire son opinion dans son Conseil, il se fût reproché de la faire prévaloir par autorité. Il n'étoit pas rare qu'il ouvrît un avis, négligé de l'avis de tous, et qui se trouvoit ensuite vengé par l'évènement. Nous en citerons un trait remarquable. Après que la Nation entière, poussée par ses Sophistes, comme nous le verrons ailleurs, l'eût entraîné malgré lui dans la guerre d'Amérique, son Conseil lui proposa de faire le siége de Gibraltar. Louis XVI, la carte à la main, combattit comme chimérique le projet de réduire par la force un roc inaccessible et bien gardé. « Mon avis, dit-il, seroit de porter plutôt » nos forces navales sur les possessions des Anglais » qui sont ouvertes, et d'aller prendre Gibraltar aux » Antilles et dans les Indes. » La sagesse de l'avis ne fut sentie qu'après qu'on eut échoué dans l'entreprise qu'il avoit combattue.

Il n'eût fallu que des occasions à Louis XVI pour montrer à sa Nation un des Rois les plus instruits qui eussent jamais occupé le Trône français. Mais ces occasions ne se présentèrent qu'à l'époque où l'opinion pervertie n'avoit plus d'oreilles pour la jus-

tice. C'est le lendemain de cet effroyable 6 Octobre, si capable de bouleverser les idées dans une tête moins forte que la sienne, que Louis XVI, entraîné de son palais dans sa Capitale affamée, mande son Comité des subsistances, pour conférer avec lui sur les mesures à prendre pour mettre fin à la disette. Il commence par interroger et écouter ce Comité, puis il lui fait part de ses observations et de ses calculs : il lui développe ses vues et ses moyens, de manière à produire un silence d'admiration sur ses connoissances en cette partie. Le Membre du Comité, chargé du rapport à la Commune, y dit : « C'est » avec la plus grande satisfaction et le plus grand » étonnement que nous avons vu le Roi entrer dans » tous les détails des causes de la disette, et des » moyens d'y subvenir. De bonne foi, il en savoit » plus que nous. (*) » C'étoit la conclusion ordinaire des hommes les plus instruits, quand ils avoient entendu Louis XVI discuter un point d'administration.

Ce Prince portoit jusque dans ses délassemens les soucis de la Royauté. On l'avoit cru tout occupé d'une chasse, et il avoit mûri une affaire sérieuse, ou répondu à un Mémoire important. Le Monarque partoit un jour pour Saint-Hubert, lorsque le Ministre de la guerre lui envoie trois Mémoires d'une demi-heure de lecture, qui lui sont remis dans sa voiture. Il importoit que ces Pièces partissent la nuit suivante pour Brest. Mais le Ministre, sachant que le Roi est allé à la chasse, est persuadé qu'il manquera son courrier. A six heures du soir, le

(*) Rapport du Commissaire Delavigne.

Roi rentre à Versailles, s'arrête devant l'Hôtel de la guerre, fait remettre au Ministre ses trois Mémoires, qu'il trouve raturés, et apostillés de dix notes marginales, dont huit sont des décisions très-judicieuses, la neuvième l'exposé d'un doute à éclaircir, et la dixième la remarque d'une contradiction qui se trouve entre deux paragraphes d'un des Mémoires.

C'étoit en morale comme en affaires que ce Prince annonçoit la justesse d'esprit et le goût du vrai. L'Abbé de Radonvilliers lui lisoit un Journal qui exaltoit beaucoup les lumières du dix-huitième siècle. « Oui, précieuses lumières ! dit le Roi, qui » font briller nos vices et nos travers. » Une autre fois on parloit en sa présence du mérite de Voltaire qu'on qualifioit d'universel. « Universel pour le » mal » reprit Louis XVI. La personne ajouta qu'elle ne prétendoit parler que du mérite littéraire et de l'esprit : « Eh bien, répliqua le Prince, » à ne considérer que l'esprit, j'en trouve fort peu » à l'homme de Lettres qui n'en a pas assez pour » se concilier l'estime des lecteurs honnêtes, amis » de l'ordre et de la vérité. »

Cette droiture de jugement de Louis XVI se fait remarquer de l'observateur impartial jusque dans les erreurs et les traits de sa vie qui ont le plus prêté au blâme des comtemporains. Les mesures les plus sages ne garantissent plus les résultats auprès d'un peuple corrompu, et le Souverain s'égare en partant des meilleurs principes, avec des Sujets qui les méprisent. Dans tous les siècles qui précédèrent le dix-huitième siècle, on inculquoit aux Rois les leçons de la modération ; on louoit la longanimité de ceux qui aimoient mieux assouplir les obstacles

par la douceur que de les briser par la force ; et la Religion, d'accord en ce point avec la Politique, répétoit aux Maîtres du Monde « que la patience » les sert mieux que le courage, et que le Héros » qui prend des villes d'assaut n'est pas comparable à » celui qui sait commander à son propre cœur (*). » Elevé dans ces principes sacrés, Louis XVI eût-il été sage de n'en pas faire la règle habituelle de sa conduite ?

Qu'il soit incontestable aujourd'hui que ce Monarque, dans tous les temps, vit mieux que tous ses Conseils, c'étoit une vérité qu'un jeune Prince n'auroit pu se persuader sans présomption. La trop grande douceur de Louis XVI influa, sans contredit, sur les malheurs de l'Empire et sur ses propres malheurs ; mais peut-on se plaindre des conséquences, après qu'on a soi-même invoqué le principe ? et, quand la France entière, conseillée par ses Sophistes, ne cessa durant son règne de réclamer auprès de lui la tolérance et l'humanité, de quel droit lui reprocheroit-elle d'avoir été exaucée ? Pourquoi ceux qui se mêloient de diriger l'opinion publique, pourquoi ses Conseil et ses Courtisans ne disoient-ils pas au jeune Monarque, et lorsqu'il en étoit temps encore : « Défiez-vous, Sire, de votre » cœur, défiez-vous même des règles communes : » elles ne furent pas faites pour une époque de » perversité sans exemple. Ne craignez pas de mé- » riter, étant Roi, le surnom de *sévère* dont vous » fites choix étant Dauphin : le sceptre de la sévérité

(*) Melior est Patiens viro forti, et qui dominatur animo Expugnatore urbium. *Parab. Salom. XVI*, 32.

» peut seul, dans ces jours d'effervescence et de » délire, replacer un Peuple mutiné sous l'em- » pire des lois, et lui épargner les horreurs de » l'anarchie. »

Cependant le reproche de foiblesse, celui qui fut le plus généralement intenté à la mémoire de Louis XVI, est-il bien le reproche qui convienne à ce Prince et qu'il ait mérité ? nous ne le croyons pas. La foiblesse, sans contredit, est un grand défaut, une sorte d'irrégularité dans tout homme constitué en autorité, depuis le père de famille, qui doit ordonner sa maison, jusqu'au Monarque qui doit régir l'Empire ; et le premier instituteur de Louis XVI, le Dauphin son père, énonçoit une grande vérité quand il disoit : « La foiblesse, dans » un Roi, lui rend toutes ses vertus inutiles. » Mais la foiblesse constituoit-elle véritablement le caractère de ce Prince ? Maurepas lui trouvoit *du caractère et une volonté ;* le Roi de Prusse, *une volonté à lui ;* Malesherbes disoit aux Satellites de la prison du Temple : « Le Roi n'est pas un homme comme » un autre, *il a l'ame forte*, et une énergie qui le » met au-dessus de tout. » Si les assassins de la Reine ont reproché à cette Princesse d'avoir abusé du *caractère foible* de Louis XVI, les assassins de Louis XVI, au contraire, ont dit dans leur acte d'accusation : « *Plus fort* et plus affermi dans » ses desseins que tout son Conseil, *il n'a jamais* » *été influencé* par ses Ministres. » Que penser de jugemens si opposés ? L'ame la plus droite seroit-elle donc indéfinissable ? Essayons de concilier ces contradictions. Il nous semble que les uns ont plus particulièrement envisagé le Roi dans Louis XVI, et qu'ils l'ont jugé foible ; et que les autres ont plus

spécialement

spécialement considéré l'homme, et lui ont donné un caractère de fermeté. C'est après avoir également étudié ce Prince sous ces deux rapports qu'il nous paroît démontré que la foiblesse ne fut pas le vice de son caractère. L'homme foible est celui qui, au préjudice du vrai ou du bien connu, cède à des considérations pour se soustraire à des inconvéniens, ou éluder des combats. Or, jamais Louis XVI ne parut se conduire par ces motifs. Ni les travaux à supporter, ni les obstacles à vaincre ne rebutoient sa constance à la poursuite des affaires; et ce n'étoit pas non plus par voie d'importunité qu'on l'amenoit à changer de sentiment : l'univers à ses pieds ne l'eût pas fait agir contre la conscience intime d'un devoir; et, dans le cours orageux de sa vie, mille traits divers attesteront sa fermeté dans le bien, son intrépidité dans les dangers, son héroïsme même en présence de la mort. Quand il s'étoit fixé à une opinion, il falloit, pour l'en faire changer, qu'on l'assiégeât de raisons assez spécieuses, ou de suffrages assez imposans, pour lui persuader que ce changement ne seroit qu'un sacrifice au mieux. Sa volonté n'étoit jamais subjuguée; mais elle fut souvent égarée : ce qui produisoit en lui, non la foiblesse, mais l'indécision. Et le moyen d'éviter ce défaut pour un Roi qui, obligé de se décider sur des rapports étrangers, étoit habituellement trompé par ces rapports?

Louis XVI sera réputé foible, pour avoir constamment refusé d'employer la force des armes pour réduire les factieux. Mais cette résistance opiniâtre nous paroît bien plus tenir de la fermeté que de la foiblesse. Et si ceux qui environnoient ce Prince l'eussent cru si foible, n'eussent-ils pas tenté de le

faire triompher malgré lui ? Cette détermination, au reste, avoit plusieurs motifs qui renforçoient celui qu'il puisoit dans son cœur : il vouloit éviter le reproche fait à Charles I.er, et on lui entendit souvent dire : « Si je succombe à la violence de » mes ennemis, les Français au moins n'auront pas » à me reprocher de les avoir armés les uns contre » les autres. » Dans un entretien avec un Officier-général, lorsque ses Troupes étoient campées dans la plaine de Grenelle : « Je crois ma cause, lui » dit-il, beaucoup plus juste que celle de l'Empe- » reur : mais croyez-vous nos moyens actuels plus » infaillibles que les siens, et êtes-vous plus sûrs » de vos soldats que le Général d'Alton ne l'étoit » des siens ? » L'Officier n'osa répondre affirmativement.

Le Vulgaire le moins instruit, est toujours le plus hardi à juger ceux qui le gouvernent : il leur prête des torts qui ne sont que dans son ignorance. Il se persuade qu'un Roi n'a ni vu ni senti, lorsque, voyant et sentant mieux que lui, il a dissimulé et dû sagement dissimuler. Une Princesse parloit à Louis XVI d'un Ministre qui avoit mal répondu à sa confiance, et qu'il congédioit néanmoins avec une pension : « J'ai eu deux raisons, répondit Louis XVI, » pour en agir ainsi : je n'ai pas cru que ce fût » le cas de le perdre de réputation, ni non plus » de mettre le Public en confidence de mon erreur » sur son compte. » Quoique personne ne sentît mieux que ce Prince tout ce qu'avoit de répréhensible la conduite de ses Parlemens, qui ajoutoient d'ordinaire, à l'indécence de leurs représentations, le scandale de la publicité, jamais il ne se départit vis-à-vis d'eux de cette dignité impassible, qui ne

sait se venger que par une supériorité de raison. Un jour qu'il venoit d'essuyer une de ces remontrances, que les Magistrats appeloient courageuses, et le Public insolentes : « J'aurois été bien tenté, » dit-il, de raconter à ces Messieurs-là, à quelles » conditions certains membres de leur Grand'Chambre » se faisoient forts de m'épargner leurs contradic- » tions ; mais nous devons craindre de dépouiller » de la considération publique un Corps qui en a » besoin pour le bien de nos Sujets. » Une autre fois, après une audience, où le Parlement de Paris venoit de lui répéter la vérité bannale : « *Sans une* » *volonté ferme et invariable*, il n'y a ni gouver- » nement ni véritable administration, » Louis XVI tira à l'écart le Chef de la députation, et lui dit : « Je n'ai pas voulu, Monsieur, en faire l'obser- » vation en public : mais pourquoi, mon Parlement, » en contradiction directe avec ses principes, ré- » siste-t-il depuis si long-temps à ma *volonté ferme* » *et invariable* d'abolir les corvées ? Il faudra pourtant » bien qu'il y vienne. »

S'il est vrai que Louis XVI étoit timide dans ses décisions, lorsqu'il ne pouvoit les former que sur les apperçus si souvent fautifs de ses Ministres, ce qui paroît plus incontestable encore, d'après l'aveu de ces mêmes Ministres, c'est que ce Prince étoit d'une capacité d'intelligence et d'une rectitude de jugement qui le plaçoit au-dessus de ses Conseils et de tout ce qui l'environnoit. On parle avec admiration de quelques Esprits féconds, en qui on remarqua la faculté de s'occuper, sans confusion, de plusieurs objets à la fois : Louis XVI s'étoit formé à cet heureux talent, de donner simultanément une attention sérieuse à plusieurs affaires. Chez lui, les

deux organes de la vue et de l'ouïe parloient en même temps à son esprit, et si distinctement qu'il étoit également prêt à motiver son avis sur deux affaires, dont l'une venoit d'être exposée dans son Conseil, tandis qu'il s'étoit occupé de l'autre par la lecture d'un Mémoire. Un de ses Ministres, qui, dans les derniers temps, a eu le plus de part à la confiance de ce Prince, lui rend ce témoignage : « La timidité naturelle du Roi, dans son Conseil, » disparoissoit totalement, lorsqu'il étoit question » de la Religion, du soulagement du peuple ou » du bonheur de la France. Dans ces occa- » sions, il parloit avec une énergie et une facilité, » dont les Ministres, qui partageoient l'opinion » générale de son incapacité, étoient toujours infi- » niment surpris. Nous avions journellement l'oc- » casion de reconnoitre en lui les indices généra- » lement considérés comme les preuves d'un esprit » actif et intelligent. Tout en lisant des lettres ou » des mémoires, il prêtoit assez d'attentions aux » discussions du Conseil pour être parfaitement au » fait de ce qui s'y passoit, et il nous l'a souvent » prouvé par ses observations sur ce qu'il avoit lu » et sur ce qu'il avoit entendu. En voici un exemple » frappant : Un jour que le Roi lisoit des Lettres » et des Mémoires, tandis que les Ministres discu- » toient les affaires de leur département, M. de » Gerville fit un rapport sur une affaire délicate, » dont la décision fut remise à la huitaine. Mais » ce Ministre ayant omis, dans son second rapport, » une circonstance essentielle qu'il avoit insérée dans » le précédent, le Roi lui en fit l'observation, à la » grande surprise de tous les membres du Conseil, » qui l'avoient supposé exclusivement attentif à ses

» Lettres et Mémoires, sur lesquels il avoit effecti-
» vement fait des réflexions très-judicieuses (*). »

L'attention de Louis XVI aux affaires qui se traitoient en sa présence étoit telle, et sa mémoire le servoit si bien, qu'il lui arriva plusieurs fois de dire, dans son Conseil des Dépêches : « Il y a un an,
» il y a deux ans que nous avons jugé différemment
» la même espèce d'affaire ; et nous avons eu tort. »
Le Garde du trésor-royal lui ayant un jour remis l'état qu'il étoit d'usage qu'il présentât tous les trois mois à son Conseil, le Roi, en le lisant, dit : « Voici
» un article, Monsieur, qui a déjà été porté dans un
» état précédent. » L'observation étoit juste, et personne ne l'avoit faite. Il fallut qu'on en vînt à des explications et des vérifications de pièces. « Il est de
» fait, dit le Ministre déjà cité, qu'aucun de nous ne
» pouvions jouter avec le Roi pour la mémoire ;
» et son jugement n'étoit pas moins sûr. Je puis
» affirmer avec vérité que tout le temps de mon
» administration, toutes les mesures importantes
» que j'ai vu soumettre au jugement du Roi, ont
» été perfectionnées par les changemens qu'il a
» proposé d'y faire. — Son jugement me paroissoit
» beaucoup plus sûr que celui de mes Collègues. »

Ce coup-d'œil juste, cette aptitude de Louis XVI à saisir le vrai, dans toute affaire qui ne demandoit que du discernement, étoit accompagné chez lui de la droiture d'intention et de la volonté sincère de se fixer au point de vérité connu. Jamais aucun Ministre, ni dans les discussions politiques, ni dans les détails d'administration, ne lui surprit

---

(*) *Mémoires* de Bertrand de Molleville. *T. II, p.* 17.

la pensée d'une injustice. Sa maxime favorite étoit celle de Louis IX : TOUT CE QUI EST INJUSTE EST IMPOSSIBLE. Il s'annonça, en montant sur le trône, pour ne vouloir régner que par la justice ; et l'on a défié ses plus ardens ennemis de citer une seule injustice de son règne qui lui ait été personnelle. Il n'étoit Roi que d'un jour, et n'avoit encore de Conseil que son équité naturelle, qu'il donnoit à la France les premières preuves de son amour pour la justice. Le Prince habitoit le Château de la Muette, dépendance du Village de Passy. On lui annonce que les habitans de l'endroit réclament sa justice contre un boulanger, qui, profitant de l'affluence du peuple qui accourt pour voir son nouveau Roi, lui vend le pain, du poids de quatre livres, six sous au-dessus de la taxe. Le Roi, après avoir reçu la plainte de ces Villageois, leur dit : « Je vous ai entendus, mes Enfans, il faut « que j'entende aussi celui que vous accusez. » Le monopoleur est mandé, il est interrogé, et le délit est prouvé. Le Roi alors se fait représenter la loi ; et la lecture qu'il en fait faire au coupable lui apprend qu'elle le condamne à une amende de cinq cents livres. Le condamné se jette à genoux, demande grâce pour une faute qu'il assure être la première de sa vie en ce genre : « Mon ami, lui » dit Louis XVI, si tu m'avois trompé, je pour- » rois te faire grâce ; mais je ne la ferai jamais, » il m'est impossible de la faire aux ennemis de » mon Peuple. » Tel fut le premier jugement rendu par Louis XVI.

Quelques jours après, comme il se promenoit dans ses jardins, où des femmes et des enfans étoient occupés à arracher les mauvaises herbes, il s'arrête,

et leur dit : « Combien gagnez-vous par jour ? » — Sire, répond une des femmes, je ne *gagnons* que » six sous. — Comment six sous ? je n'ai jamais ouï » dire qu'on payât des journées six sous ; je sais » qu'à Choisy elles se payent vingt. — Il faut tout » dire, notre bon Roi, comme *je faisons* travailler » nos enfans avec nous, M. le jardinier dit que » c'est *ben* assez *l'in* portant *l'aute ; ma fine*, pour- » tant, ces enfans-là *faisont quasiment* autant de » besogne que nous *autes*. — Je verrai cela. » De retour de sa promenade, le Roi se fait repré-senter l'état des ouvriers occupés dans les jardins ; et, voyant que les journées sont payées vingt sous, il fait appeler le premier jardinier, et lui dit : « Combien donnes-tu à ces femmes occupées du » sarclage dans les jardins ? — Sire, elles gagnent » vingt sous par jour. — Un salaire de vingt » sous n'est pas trop pour une journée du mois » de Juin, si elle est bien employée ; ce prix » cependant me paroîtroit un peu fort pour tous » ces petits enfans que tu occupes ? — Sire, c'est le » prix fixé ; et ces enfans, plus souples et plus » agiles, sont plus propres que les autres à ce » genre de travail. — Fort bien, mon ami, mais » tu es un fripon, qui détournes à ton profit la » substance des pauvres. » L'Intendant du château étoit présent : le Roi lui reproche sa négligence, lui ordonne de renvoyer son premier jardinier et de prélever, sur les gages qui lui sont dûs, la juste indemnité des ouvriers qu'il a frustrés de leur salaire. C'est par ces traits intéressans que son jeune Roi s'annonçoit à la France.

La justice, aux yeux de ce Prince, étoit moins la vertu que la dette sacrée d'un Roi, et en quelque

sorte son essence royale. Aussi ne croyoit-il pas blesser la modestie, en se donnant pour le constant ami de la justice. Il étoit persuadé qu'on la devoit même à des hommes injustes par profession. A son avènement au Trône, les Tripolitains, dont l'existence est fondée sur le brigandage, faisoient pressentir ses dispositions sur les Traités existans entre eux et la France, et Louis XVI répondoit à l'Envoyé de ces Pirates : « Le premier devoir » des Souverains, c'est la fidélité aux Traités : j'en » donnerai l'exemple, et la justice sera toujours la » base de ma conduite. » Jamais en effet, si on parvient quelquefois à l'induire en erreur, on ne le rendra complice de la plus légère injustice connue.

Ses Ministres, dans une de ses premières séances au Conseil des Dépêches, eurent lieu de se convaincre que la rigide équité seroit sa règle. On y sollicitoit un Arrêt de surséance aux poursuites des créanciers d'un Seigneur de sa Cour, faveur qui s'accordoit trop facilement sous le règne précédent. Louis XVI, ne jugeant pas les motifs de la demande fondés en justice, se prononça contre le Courtisan, en faveur des créanciers en souffrance. Dans la même séance une requête semblable fut présentée au nom d'un marchand. « La cause est » décidée, dit le Roi : ainsi que le Seigneur, le » Marchand doit payer ses dettes. » Le Maître des Requêtes, rapporteur de l'affaire, observa qu'il étoit dû à ce même marchand, pour fournitures faites au compte du feu Roi, une somme qui lui suffiroit pour payer ses créanciers, s'il pouvoit la toucher. « Eh bien, reprend Louis XVI, je dois » l'exemple, et j'ordonne que le Roi payera sans » délai, afin que le Marchand puisse payer. »

Dans toutes les occasions où la justice parloit, ce Prince se montroit prompt à condamner le Roi en faveur du particulier. Il le fit dans un procès considérable avec la Maison de Rohan au sujet du port de l'Orient; et d'une manière plus éclatante encore dans la fameuse affaire des Landes de Bordeaux. Dans la persuasion où l'avoit mis son Conseil, que ces Landes, dans toute leur étendue, faisoient partie de son Domaine, et que leur mise en valeur tourneroit à l'avantage public, il s'étoit déterminé à en faire des concessions à des particuliers assez riches pour faire les avances des défrichemens. Mais les propriétaires riverains, lésés par ces dispositions, se pourvurent en réclamation au Parlement de Bordeaux, qui admit leur Requête et adressa ses Remontrances au Roi. Ainsi placé entre l'avis de son Conseil qui le déclaroit propriétaire, et celui des Magistrats qui le faisoit usurpateur, Louis XVI se défia de la justice de sa cause, et, après avoir pesé les raisons de part et d'autre, il voulut, avant de prononcer, avoir une explication franche et paternelle avec les Officiers de son Parlement, dont une Députation se rendit à Versailles. Là, pendant une conférence qui dura six heures, le Monarque étonna quarante Magistrats par la précision de ses connoissances sur l'affaire en litige, les attendrit jusqu'aux larmes par l'exposé simple et sans apprêt de ses principes de justice, et par une décision qu'aucune loi précise ne lui indiquoit, mais dont il trouva la règle dans son cœur. « A Dieu ne plaise, Messieurs, leur » dit-il, que jamais j'autorise qu'il soit porté la » plus légère atteinte à la propriété du moindre de » mes Sujets : mais j'ai voulu m'éclaircir, et conférer

» avec vous sur les moyens qui pourroient être en » mon pouvoir, d'augmenter en même temps la » fertilité et la salubrité de votre pays, sans que » la justice en souffre. »

Ce n'est pas seulement envers ceux qui savent défendre leurs droits, c'est plus spécialement encore en faveur de ceux qui ont le moins de moyens de les faire valoir, que Louis XVI aime à faire éclater sa justice ; et c'est jusqu'au pied de son Trône qu'il leur est permis de la réclamer. Des habitans d'un de ses domaines viennent dénoncer à son Conseil des dégâts causés à leurs moissons par le gibier : Louis XVI examine leur requête, s'en fait lui-même le rapporteur; et ses conclusions sont : que le dommage sera vérifié et réparé ; que, de plus, pour prévenir de semblables abus, il interviendra un Arrêt de son Conseil, qui servira de titre à tout laboureur, pour se pourvoir en indemnité contre tout Seigneur ayant droit exclusif de chasse.

Dans une autre occasion, une troupe de paysans, au nombre de plus de cent, arrivent à Versailles du fond de l'Alsace, et demandent à parler au Roi, annonçant qu'ils ont à se plaindre des vexations de l'Intendant de leur province. Les Ministres, en prenant les Ordres du Roi sur ces voyageurs, lui représentent l'inconvénient d'accueillir de pareilles dénonciations, qui peuvent n'être que le jeu d'une intrigue, dont des hommes simples deviennent souvent les crédules instrumens. « Cela peut » être, dit Louis XVI ; mais aussi il y a peu » d'apparence que, sans l'intime conviction de » quelque abus d'autorité à leur préjudice, des » paysans, se déterminent à un si long voyage, au » risque de se faire un ennemi puissant de celui

» dont ils n'auroient pas réussi à faire un coupable » à mes yeux. » Ces paysans furent entendus : le Roi leur promit que leur affaire seroit examinée; et ils reprirent le chemin de leur Pays, en bénissant le bon Roi qui les avoit écoutés. Louis XVI, en effet, chargea un de ses Ministres de prendre des informations exactes sur les griefs allégués à la charge de l'Intendant d'Alsace; et, peu de temps après, ce Magistrat fut révoqué.

Tous les genres d'injustices trouvoient ce Prince également inexorable. La première fois qu'il entend parler dans son Conseil de la solidarité par contrainte, établie pour le recouvrement de l'impôt : frappé de l'injustice de la loi, il en ordonne la réforme. Lui revient-il qu'on emploie la ruse et la supercherie dans les enrôlemens pour ses Armées, il les proscrit sous des peines très-graves; il fait publier la nullité de tout engagement surpris, et la liberté de tout homme engagé pour un Corps, et qu'on voudroit forcer de servir dans un autre. Sur le rapport qui lui est fait qu'en certaines provinces ses Sujets ne peuvent réclamer la justice devant les Tribunaux, sans se voir dévorés par la Chicane; par ses ordres, des Commissaires d'une intégrité reconnue se transportent sur les lieux, avec charge de recueillir en son nom les plaintes des peuples, et d'adresser à son Conseil toutes les réclamations fondées, soit à la charge des Officiers, soit à celle des Suppôts de ces Tribunaux diffamés.

Le zèle dont Louis XVI étoit animé pour la justice n'avoit rien d'amer et de précipité. Jamais il ne préjugeoit le mal, et tout accusé, soit devant son Conseil, soit seulement auprès de sa personne, avoit la plus ample liberté de faire valoir ses moyens

de défense : il pouvoit même compter que, s'il parvenoit à prouver son innocence, le bon Roi partageroit son triomphe. Un seul trait en ce genre suffiroit pour le prouver. L'opinion publique, d'après le cri général de l'Armée navale, plaçoit le Comte de Grasse entre le reproche de trahison ou de lâcheté, pour être resté dans l'inaction durant un combat auquel l'honneur et le devoir lui ordonnoient de prendre part. Le Conseil d'Etat ayant jugé nécessaire que le procès fût fait à cet Officier, il se rendit à Versailles pour en attendre l'issue, et il demanda à être présenté au Roi. On n'imaginoit pas qu'il en obtînt la permission ; et, quand le Roi se fut montré disposé à le recevoir, on voulut l'en détourner. « Eh ! pourquoi, dit Louis XVI, refuser si peu de » chose à celui qui, de quelque manière que ce soit, » est dans le malheur ? Si je ne puis lui faire un » accueil bien empressé, je lui prouverai du moins » que ma prévention n'influera pas sur son juge- « ment ; » et il le reçut. L'Officier-général fut dégradé ; et, par une clause de son jugement, déclaré indigne de paroître désormais devant le Roi.

Ce sera aussi par amour de la justice, et par la crainte exagérée de devenir injuste, que Louis XVI acquiescera à la demande des Etats-Généraux : mesure qu'on lui vantera comme infaillible pour la restauration des Finances. C'est ce que prouve sa réponse à un Seigneur de sa Cour, qui lui disoit qu'une banqueroute lui paroîtroit préférable au remède adopté pour l'éviter : « Et moi, Monsieur, » répondit Louis XVI avec vivacité, je vendrois mes « souliers et me condamnerois à porter des sabots, » plutôt que de manquer à mes engagemens, et de » me sentir injuste envers un seul de mes Sujets. »

Ajoutons, à ces traits caractéristiques de la justice de ce Prince, un dernier trait qui nous paroît digne de Salomon, et qui suffiroit seul pour immortaliser un Roi, sous le rapport de justice. Son Ministre de la guerre, le Prince de Montbarrey, travaillant pour la première fois avec lui, lui présenta une liste nombreuse de jeunes gens, pour lesquels on sollicitoit la faveur d'être placés dans des Régimens. Le mérite personnel des candidats étoit censé se réduire pour tous à une égale bonne volonté présumée. Mais plusieurs étoient puissamment recommandés, et le Ministre avoit écrit à côté de leurs noms ceux de leurs Patrons. Comme le nombre des places à accorder n'égaloit pas, à beaucoup près, celui des aspirans, Louis XVI prend son crayon, et commence par effacer de la liste tous ceux qu'il voit recommandés par la Reine, par les Princes ses frères, et par d'autres grands Personnages. Cette méthode paroît fort extraordinaire au nouveau Ministre, qui en fait l'observation au Roi : « Eh ! » Monsieur, lui dit Louis XVI, ne voyez-vous pas » que ceux qui ont de si bons appuis sauront tou- » jours se tirer d'affaire, et qu'il est de justice que, » moi, le Père commun de mes Sujets, je m'éta- » blisse le protecteur de ceux que je vois destitués » de toute protection. »

Et ce Prince, si passionné pour la justice, et si ingénieux à la faire prévaloir, on le voyoit encore s'affliger à la seule pensée des injustices qui pouvoient se commettre à son insçu, et à l'ombre de sa Puissance. La Princesse de Marsan le félicitoit un jour sur le bonheur d'un Roi qui ne s'appliquoit, comme lui, qu'à faire le bien. « Ah ! mon bonheur, » s'écrie Louis XVI en soupirant, croyez-vous,

» Maman (*), qu'il puisse être bien pur, quand je » ne puis douter que, malgré moi, je fais encore » bien des injustices? »

De cette délicatesse de principes sur la justice, naissoit chez ce Prince un rigide attachement pour la vérité, et une aversion décidée pour tout ce qui s'en écartoit. Rien qui ne fût simple et vrai dans sa conduite et ses discours, dans ses manières et tout son extérieur. Une plaisanterie cessoit d'en être une pour lui, si elle offensoit la vérité; la seule ombre du déguisement lui déplaisoit; la duplicité prenoit à ses yeux la physionomie du crime, et tout mensonge le trouvoit inexorable. Un de ses Officiers domestiques avoit un jour manqué l'heure de son service. La faute n'étoit rien en elle-même pour un serviteur fidèle, et que son Maître chérissoit. Le Roi lui demanda la cause de son retard. L'Officier avoit eu la foiblesse de mettre sa montre d'accord avec son erreur; il s'en prend à sa montre. Le Roi la demande, la regarde; et, voyant qu'elle mentoit très-exactement de tout le temps qu'il falloit pour excuser son maître, il la jette dans le feu, en disant : « Voilà » le cas que je fais des menteurs. » L'Officier se retira désolé; et ceux qui étoient présens le crurent disgrâcié. Mais Louis XVI avoit seulement voulu donner une leçon frappante dans le pays de la duplicité. Le lendemain au lever, il demanda à l'Officier s'il avoit une autre montre? Et, sur sa réponse affirmative, il ajouta, en lui en donnant une : « Vous » en aurez deux; mais je vous conseille de vous » en tenir à celle-ci, elle est très-véridique. »

(*) Louis XVI conserva toute sa vie ce nom de tendresse à sa Gouvernante.

C'étoit généralement, et dans toutes les circonstances, que ce qui s'écartoit du vrai blessoit la droiture naturelle de ce Prince. Sa délicatesse en ce point étoit telle que, dans les pièces qui devoient être publiées en son nom, il obligeoit ses Ministres à corriger toute expression qui auroit altéré la vérité. L'un d'eux, au temps de la révolution, avoit été chargé de rédiger une Proclamation aux Français, qui leur peignît les sentimens douloureux de leur Roi, à la vue des meurtres et des violences de tous les genres auxquels le Royaume étoit en proie. Le Ministre, dans le projet qu'il soumit au Roi, lui faisoit dire : « Ces désordres troublent le bonheur » dont nous jouissons. --Il faut changer cette phrase, » se récrie le Roi. » Le Ministre la relit, sans pouvoir deviner en quoi elle pèche. « Eh ! Monsieur, reprend » le Roi avec émotion, comment pourrois-je être » heureux, quand personne ne l'est en France? Non, » Monsieur, non, les Français ne sont point heu- » reux. Ils le deviendront, il faut l'espérer, et c'est » mon vœu le plus sincère. Quand nous en serons » là, je jouirai de leur bonheur; et je pourrai le » déclarer sans imposture. » C'étoit en plein Conseil et au milieu de ses Ministres que Louis XVI professoit ainsi le scrupuleux attachement à la vérité. « Ces paroles, dit le Ministre qui les rapporte, que » le Roi prononça d'une voix entrecoupée, firent « sur nous une vive impression, et furent suivies, » durant quelques minutes, d'un profond silence (*). »

Un autre trait caractérise bien la noble franchise de ce Prince, et son éloignement pour tout ce qui

(*) Mémoires de Bertrand de Molleville. *T. II*, *p.* 15.

auroit eu l'air de s'en écarter. Il devoit paroître pour la dernière fois devant l'Assemblée qui s'étoit arrogé le droit de le juger : on lui avoit enlevé, à cette époque, toute espèce d'instrumens tranchans, et il eût voulu se faire la barbe. Il dit à son valet-de-chambre de chercher à lui procurer un rasoir, ou du moins des ciseaux. Le fidèle serviteur observe à son Maître qu'il pourroit lui être utile de paroître à l'Assemblée dans le même état qu'il est dans sa prison ; ne fût-ce que pour rendre sensibles les rigueurs dont ses Gardiens en usent à son égard. « Non, dit le Roi, ce moyen d'intéresser à mon » sort ne me paroît point assez loyal. »

Dans les dernières années de sa vie, lorsque ses ennemis le combattront par les impostures et les violences, il ne consentira jamais à leur opposer d'autres armes que sa conscience et la vérité. Il n'auroit pas voulu devoir à un sentiment factice le triomphe le plus légitime ; il n'eût pas consenti à racheter sa Couronne par un mensonge, ni même sa vie par un stratagême qu'il eût jugé indigne de la majesté royale. Ces dispositions héroïques seront mal appréciées par de petites ames, incapables d'en mesurer la hauteur : mais la Postérité n'en admirera pas moins Louis XVI, soit quand il dit à ses ministres Laporte et Montmorin : « Je sens, comme vous, Messieurs, tous les » dangers de ma position ; mais mourir innocent n'est » point une honte, et j'en trouve une dans le tra- » vestissement que vous me proposez ; » soit quand il dit à ses Défenseurs : « Cette pièce qu'on m'objecte » est de moi : vous devez l'avouer, sauf ma raison, » que voici (11) ; » ou bien lorsqu'il dit à Desèze, qui lui lit le préambule de sa défense : « Cela est bien « beau, Monsieur, mais pourtant c'est de l'élo-

« quence :

» quence : faisons-en, je vous prie, le sacrifice, pour » nous en tenir à la simple vérité. »

Cet amour de la vérité se concilioit en Louis XVI avec toute la discrétion nécessaire à un Roi pour le succès des affaires. Impénétrable pour tout ce qui demandoit le secret, jamais il ne paroissoit moins occupé en public que de ce qui l'occupoit le plus dans le cabinet. Dans son Conseil, la crainte de gêner la liberté des opinions le rendoit de la plus scrupuleuse attention à ne pas laisser percer son avis sur une affaire, avant la discussion.

Une autre qualité précieuse et vraiment royale, qu'on distinguoit en Louis XVI, c'étoit l'amour de l'ordre. Il en mettoit dans toute sa conduite, dans ses occupations comme dans ses actions : il vouloit l'ordre dans son domestique, il le vouloit dans ses Conseils, il le vouloit dans tout le Royaume ; et s'il ne parvint pas à le rétablir dans toutes les branches de l'Administration publique, ce fut, comme la suite le prouvera, le crime de son siècle et non celui de sa volonté. Il ne donnoit pas audience à un homme en place, qu'il ne cherchât à lui inspirer l'amour de l'ordre, et le zèle pour la répression des abus qui le troublent. Un Ministre étoit sûr de lui plaire, en lui offrant les moyens d'arrêter ou de prévenir quelque désordre dans son département ; et jamais il n'employoit plus volontiers son autorité qu'à la sanction d'un règlement qui tendît à cette fin. Il en fit plusieurs, tant civils que militaires, où respire l'esprit qui l'animoit pour le maintien de la règle et des sages institutions.

Un des désordres que Louis XVI combattit le plus constamment pendant son règne, quoique sans succès, ce fut celui du jeu, passion l'aliment de la

cupidité dans les uns, et le besoin du luxe dans les autres. « Depuis notre avènement à la Couronne, » disoit ce Prince dans une de ses déclarations (*), » nous nous sommes appliqués à établir l'ordre dans » toutes les parties de l'administration de notre » Royaume. — Mais nous nous flatterions en vain » de rendre nos peuples heureux par notre économie, si nous ne faisions pas usage de la puissance » que Dieu nous a donnée, pour remédier aux » malheurs qu'un grand nombre de nos Sujets attirent sur leurs familles par leur inconduite. L'abus » des jeux, qui s'est multiplié depuis quelque temps, » a fixé notre attention. » Suivent les dispositions pénales contre les joueurs et leurs fauteurs; dispositions qui eussent infailliblement atteint leur but, s'il eût été possible alors de préposer à la surveillance de la Loi, d'autres hommes que des complices de son infraction.

Louis XVI saisissoit toutes les occasions de blâmer en public ces dissipateurs insensés, qui, après avoir ruiné leurs affaires, bravoient encore la honte de l'insolvabilité. « Qu'un homme se ruine, disoit-il un » jour en présence d'un grand Seigneur qui ne payoit » pas ses dettes, c'est un travers dont il est la pre- » mière victime; mais qu'il prétende ruiner encore les » autres, c'est un désordre que les lois doivent pour- « suivre, et que je ne souffrirai jamais. »

Un autre abus contre lequel la volonté de Louis XVI parut toujours également décidée, et sur lequel, par la même fatalité des circonstances, nous vîmes toujours aussi sa volonté frustrée, c'étoit la liberté que se

(*) Du premier Mars 1781.

donnoient les hommes en place de délaisser leurs postes, les uns pour les plaisirs de la Capitale, les autres pour les intrigues de la Cour. Le Monarque leur fit intimer à tous l'injonction de la résidence, et la défense de l'enfreindre sans son autorisation. Dans la Lettre de son Ministre aux Evêques, on lisoit : » Le Roi ayant fixé son attention particulière sur » l'importance de vos fonctions, ainsi que sur les » avantages multipliés que recueille son service, » comme celui de la Religion, de vos bons exem- » ples et de vos soins journaliers, Sa Majesté m'a » ordonné de vous marquer qu'elle désire que vous » résidiez beaucoup, et que vous ne sortiez jamais » de votre Diocèse sans en avoir obtenu la permis- » sion. » Disposition pleine de sagesse, et qui ne déplut qu'à un très-petit nombre d'Evêques qu'elle atteignoit.

Si Louis XVI demandoit la résidence et le bon exemple aux Evêques, il savoit aussi, dans les occasions, soutenir leur juste autorité contre les écarts de l'indiscipline. Il réforma, dans son Conseil, plusieurs jugemens des Tribunaux qui affectoient de compromettre la hyérarchie ecclésiastique et d'en méconnoître les degrés. Entre plusieurs décisions relatives à cette matière, nous en remarquons une dans laquelle il est question de soixante-dix Curés, qui s'étoient permis de publier une protestation contre un Mandement de l'Evêque de Lisieux, rétablissant pour eux l'usage des Conférences ecclésiastiques, et de quelques jours de retraite de quatre en quatre ans. Louis XVI condamne ces Curés dans son Conseil, et déclare leur conduite « contraire au respect dû à » leur Supérieur légitime, et à la juste subordination » dont ils doivent l'exemple. »

C'étoit dans les moindres choses, comme dans les plus importantes, que le Monarque faisoit paroître son amour de l'ordre. Il se trouvoit, un jour de fête, au château de la Muette, et n'y avoit pas d'Aumônier : il envoya prévenir le Curé de Passy qu'il assisteroit à sa Messe paroissiale. Le Curé fit prier le Roi de lui assigner son heure : « Mon heure, répondit » Louis XVI, sera celle qui est fixée par les Statuts » du Diocèse. Ma présence ici, loin d'intervertir » l'ordre, devroit le rétablir, s'il n'existoit pas. » Une autre fois, ce Prince traversoit de grand matin la ville de Versailles, à pied et sans cortége. Choqué de la grande malpropreté qu'il voit devant une maison, il sonne à la porte et demande à parler au maître (c'étoit un chirurgien;) la servante répond que Monsieur repose encore : « Allez l'éveiller, dit le » Roi, il faut que je lui parle. » Le Bourgeois, avant de se découcher, veut savoir pour qui? Le Roi, qui ne veut pas décliner son nom, continue sa promenade; mais de retour au Château, il envoie quérir le Chirurgien : « C'est moi, Monsieur, lui » dit-il, qui vous ai fait éveiller ce matin : je voulois » seulement vous observer qu'un chirurgien est plus » inexcusable qu'un autre, quand il pèche contre les » règlemens de police qui ont pour objet la propreté » des rues, dont dépend la salubrité de l'air; mais » je vous ajouterai qu'il ne convient pas qu'un homme » qui s'annonce par une enseigne, comme dévoué au » service public des malades, ne se décide que sur le » nom à écouter ceux qui demandent à lui parler. »

Cependant un compliment alloit beaucoup mieux qu'un reproche au caractère bon et sensible de Louis XVI. Il jouissoit de tout le plaisir qu'il pouvoit procurer à celui dont il encourageoit les talens

ou récompensoit les services. Le cœur et l'esprit le servoient également dans ces occasions. La franchise de ses procédés n'en excluoit pas la délicatesse, et il avoit l'art précieux pour les Grands, de faire agréablement des choses agréables. Un brave Officier de mer, Capitaine de la frégate royale appelée *la Belle Poule*, se trouvoit chez le Comte de Maurepas, et faisoit sa partie. Le Roi, sans être annoncé, arrive chez son Ministre. On se lève à l'instant, on jette les cartes ; mais Louis XVI ordonne que l'on continue la séance. Quelqu'un, dans le moment, observe que le Capitaine a bien beau jeu. Le Roi, en s'approchant pour en juger, dit : « Oui, » vraiment, c'est partout que M. de la Clochetterie a » beau jeu. » Faisant allusion à la conduite courageuse que venoit de tenir cet Officier. « J'ai pourtant, » continue le Roi, un reproche à vous faire : on vous » soupçonne fort d'inconstance. -- Oserois-je de- » mander à Sa Majesté ce qui a pu donner lieu au » soupçon? -- On prétend que vous allez faire infi- » délité à ma *Belle Poule*. -- Ah ! Sire, la pensée ne » m'en est jamais venue. -- Il faut donc qu'elle soit » venue à d'autres pour vous. -- C'est, Sire, ce que » j'ignore absolument. -- Eh bien moi, j'en sais » quelque chose ; car je vous ai vu inscrit quelque » part pour le commandement d'un de mes vaisseaux » de ligne. »

Lorsque le Fort S. Philippe fut pris sur les Anglais, le Duc de Crillon, qui avoit commandé l'expédition, dépêcha son fils pour en annoncer le succès au Roi. Ce Prince, en accueillant avec sa bonté ordinaire le porteur de la bonne nouvelle, lui dit : » Elle va » étonner ici bien du monde, avec qui je n'ai jamais » pu être d'accord, parce qu'ils ne vouloient envisager

» que les difficultés de l'entreprise, et que moi je son-
» geois uniquement que M. votre père en étoit chargé.»

Souvent Louis XVI se ménageoit à lui-même le plaisir d'écrire une Lettre gracieuse à un bon Serviteur de l'Etat. Nous en citerons une entre plusieurs également intéressantes que nous avons sous les yeux. Ayant appris que le Comte d'Estaing cherchoit à faire un emprunt de 25 mille livres, il lui écrivit de sa main : « Comme j'ai appris, M. le Comte d'Estaing,
» que vous cherchez à emprunter de l'argent, je
» vous demande la préférence sur votre Notaire,
» pour fournir la somme dont vous avez besoin.
» Vous pourrez être sans inquiétude pour le rem-
» boursement. Je suis charmé d'avoir trouvé cette
» occasion de devenir votre créancier, étant moi-
» même votre débiteur, pour des services rendus
» au prix de votre sang, et que je n'oublierai ja-
» mais (12). »

Louis XVI ne s'amusoit pas à concerter des dires ingénieux ; mais personne ne possédoit mieux que lui l'éloquence du sentiment ; et c'étoit tout naturellement qu'il trouvoit le mot gracieux, en voyant la personne à qui il convenoit de l'adresser. Le vieux Maréchal de Biron, Colonel des Gardes-Françaises, venoit lui faire sa cour à la suite d'une maladie dangereuse : « Je suis charmé de vous revoir, mon cher
» Biron, lui dit le Roi, et je vous souhaite autant
« d'années de vie que je connois de gens qui ambi-
» tionnent votre beau Régiment : nous aurons le
» plaisir de vous voir le commander encore long-
» temps. »

Un Etranger de quelque considération ne sortoit jamais d'auprès de Louis XVI sans avoir été distingué par quelques paroles obligeantes. On racontoit au

Monarque, en présence du Prince Henri de Prusse, que cette Altesse Royale venoit de dîner avec six Maréchaux de France, que la conversation avoit uniquement roulé sur la guerre, et que son Altesse royale avoit, elle seule, tenu tête aux six Généraux: « Vraiment, répond le Roi, ces Messieurs pouvoient » bien se renforcer de six autres, qu'ils auroient » encore trouvé à qui parler. »

A une époque où l'enthousiasme des Etrangers concouroit avec celui des Français pour faire illusion à Louis XVI sur les talens de Necker, ce Prince, qui lisoit les Journaux d'Angleterre, demanda à son Ministre s'il savoit l'anglais? Et, sur sa réponse affirmative; il lui présenta un papier, en lui disant: « Moi, je l'apprends; voyez si j'ai bien traduit. » Necker lit: C'étoit un pompeux éloge de son administration fait par les Anglais en plein Parlement. On pourroit aujourd'hui mettre en problème l'intention de ces Insulaires, qui, pendant la guerre que nous leur faisions, chantoient les louanges du charlatan qui nous perdoit. Quoi qu'il en soit, ce fut bien loyalement que Louis XVI, après leur avoir fait bonne guerre, leur accorda la paix. Le jour où, à cette occasion, il se donnoit un repas d'appareil aux Ambassadeurs étrangers, le jeune Dauphin, conduit par son père, parut en costume anglais dans la salle du festin. L'Ambassadeur d'Angleterre en ayant fait la remarque au Roi: « Oui, M. l'Ambas- » sadeur, lui répondit Louis XVI, mon Fils a pris » aujourd'hui l'habit anglais, et moi le cœur. »

C'étoit plus particulièrement auprès des gens de guerre, qu'il jugeoit dignes de son estime, ou dont il avoit à récompenser les services, que Louis XVI prenoit ce ton de douce gaieté, et qu'il trouvoit ces

expressions obligeantes qui doublent le prix d'un bienfait. A la suite d'une revue de son Régiment *du Roi*, après avoir annoncé des promotions et accordé une gratification à tous les soldats, il se tourne vers le Colonel, et lui dit : « Il me semble, » Monsieur, qu'il n'y a plus que vous ici d'oublié. » Je puis vous mettre dans mon secret : une infinité » de prétendans sollicitent mon Régiment des Gardes, » qui ne le méritent pas : vous y avez plus de droit » que personne, et ne le demandez pas : je vous » le destine. » Dans le voyage que fit ce Prince pour visiter les côtes de la Normandie, le Chef d'Escadre, d'Albert de Rions lui présentoit le bras, pour le faire passer dans la corvette qui devoit le transporter de Honfleur au Hâvre. Louis XVI, avant de mettre le pied dans le bâtiment, s'arrête, et dit à l'Officier : « M. de Rions, je suis bien aise » de vous prévenir d'une chose : c'est que, quand » je monte un Vaisseau, j'entends que ce soit celui » d'un Lieutenant-général. » Un autre Officier de mer, le Bailli de Suffren, avoit singulièrement honoré le Pavillon français pendant la guerre d'Amérique. Mandé à Versailles, au retour de sa glorieuse expédition, il alla s'informer au Château de l'heure à laquelle il pourroit être présenté au Roi. Louis XVI dînoit avec la Reine quand on vint prendre ses ordres : il quitte la table, court à l'antichambre, prend l'Officier par la main, et, en le présentant à la Reine : « Vous voyez, Madame, lui dit-il, le » meilleur de mes Officiers : plût à Dieu que tous » ceux que j'ai employés pendant cette guerre m'eus- » sent servi avec autant de courage et d'intelli- » gence. » Quand le Bailli fut sur le point de se retirer, le Roi lui dit : « Je doute, M. de Suffren,

» que je puisse vous rendre aussi content de moi
» que je le suis de vous. Mon premier Gentil-homme
» de la Chambre ne manquera pas de vous dire que
» je vous accorde les Entrées ; M. de Castries, que
» je vous fais vice-Amiral de l'Inde ; mais je n'ai
» voulu partager avec personne le plaisir de vous
» dire que je vous fais Cordon-bleu. »

Faisoit-il donc, ou disoit-il mieux que le bon Louis XVI, ce bon Henri dont on a tant célébré la courtoisie ! Et que manqua-t-il au Petit-fils pour être aussi constamment cher à la Nation, que le fut l'Aïeul, sinon d'être né à la même époque de la Monarchie ?

Parmi les qualités de ce Prince, il en étoit une d'un genre unique, qui lui étoit exclusivement propre. Elle consistoit dans un je ne sais quoi d'indéfinissable et de prévenant, qui étoit moins une vertu que le charme attirant d'un assemblage de vertus présidées par la bonté. Il étoit si puissant, ce charme, qu'il dissipoit d'abord la prévention, et désarmoit la malveillance dans tous ceux qui pouvoient approcher le Monarque et le juger d'après eux-mêmes. Aussi nous est-il souvent venu dans la pensée, en travaillant à la rédaction de nos Mémoires, que nous pourrions en faire résulter deux tableaux historiques, tous deux intéressans par la vérité, dont l'un seroit composé des traits fournis par l'impartialité, et l'autre uniquement des aveux échappés aux ennemis déclarés de ce Prince ou à ses Ministres disgraciés. Nous appellerions en témoignage le crime lui-même et la scélératesse ; et nous montrerions parmi ses panégyristes les hommes qui ont dressé son échafaud, et ceux encore qui l'y ont porté.

Parmi cette nuée de Ministres, plus ou moins travaillés de la fièvre révolutionnaire, qui se succédèrent dans le Conseil de Louis XVI pendant les dernières années de son règne, si l'on en excepte le monstrueux Triumvirat de Rolland, Clavières et Servan, les autres, arrivés Jacobins auprès de Louis XVI, le quittèrent, sinon royalistes, du moins admirateurs de ses vertus royales. De ce nombre fut Narbonne, qui, Ministre contre le gré du Roi, et par lui justement destitué, offrira, dans une lettre écrite de Londres à l'Assemblée conventionnelle, de venir répondre en personne à toutes les inculpations dont on charge le Monarque (13).

Le Ministre Lacoste, Jacobin jusqu'à l'extravagance, dont le salon offroit pour principal ornement une pique surmontée du bonnet rouge, Lacoste vit Louis XVI, fut touché de ses vertus, affectionna sa personne, et lui donna des preuves d'un généreux attachement. Dumouriez, l'ingrat Dumouriez, faisoit l'éloge de Louis XVI dans ses lettres, avant qu'il l'eût trahi, et le fit encore dans ses Mémoires après ses trahisons.

Un autre Ministre de ce Prince, Jacobin plus fanatique que la plupart des autres, et d'une impiété qui tenoit de la fureur, Cayer-de-Gerville, au rapport d'un de ses collègues, « détestoit et méprisoit » les Rois, il abhoroit les prêtres, et disoit d'eux: » Je voudrois, de tout mon cœur, tenir dans ma » main toute cette race maudite, et pouvoir l'écraser » d'un seul coup. — Entré au Ministère, il ne » tarda pas à rendre aux bonnes qualités du Roi, » la justice qu'elles méritoient; il fut si pleinement » convaincu de la probité de ce Prince et de la » droiture de ses intentions, de son humanité, de

» sa modération, qu'il lui pardonna presque la » qualité de Roi. Il ne lui trouvoit point d'autre » défaut que son attachement à la foi catholique » et à des prêtres *réfractaires* (*). » Cet espèce d'Athée, qui abhorroit la Reine sans la connoître, qui repoussoit d'un ton farouche la supplique de Madame Elisabeth en faveur d'une pauvre Religieuse, ce Jacobin frénétique s'humanisoit auprès de Louis XVI, au point que, sans lui faire aimer les Prêtres, ce Prince le mit dans la nécessité de devenir juste envers eux. Ce fut lui-même que Louis XVI chargea de vérifier tous les reproches qui leur étoient faits d'occasionner les troubles qui déchiroient le Royaume : ce fut lui qu'il chargea de dresser, sur ce sujet, un rapport en forme de *Proclamation aux Français*, d'après les renseignemens qu'il se seroit procurés. Et Cayer-de-Gerville se trouvera ainsi amené par le Monarque à reconnoître et à proclamer l'innocence de ces Prêtres *réfractaires*, qu'il eût voulu pouvoir *écraser d'un seul coup*, et à certifier à la face de la France, que « parmi tous ceux qui sont accusés, il ne s'est « *pas trouvé un seul coupable.* »

Une des qualités de Louis XVI, qui contribuoit le plus à lui concilier les cœurs, et à frapper tous ceux qui l'approchoient de respect pour ses vertus, c'étoit la rare modestie dont il les couvroit. Il fuyoit la louange avec autant d'empressement que les hommes vains la recherchent; et on l'eût cru d'intelligence avec les ennemis de la Royauté, par son attention à dérober aux Français tout ce que valoit

(*) Mémoires de Bertrand de Molleville. *T. II. p.* 97.

leur Roi. Il faisoit mystère de ce qui l'eût le plus honoré, comme le fait l'homme vicieux de ce qui le dévoueroit au mépris public. Devenu Roi, et ne se lassant pas d'apprendre, et d'ajouter à ses connoissances toutes celles qu'il jugeoit utiles au bonheur de son peuple, les maîtres qu'il s'étoit choisis devoient garder le secret sur leurs fonctions auprès de lui : ils se rendoient dans son cabinet, et ils en sortoient par un escalier dérobé. Celui qui lui donnoit des leçons relatives au service des Armées, étoit un vieux Officier inconnu à toute sa Cour.

Il paroissoit si naturel au Monarque de faire le bien, qu'il s'étonnoit toujours qu'on s'en apperçût. Il ne voyoit, dans une vertu pratiquée, qu'un devoir accompli, dont il eût craint qu'une vaine complaisance ne lui ravît le mérite réel. Une belle action découverte le jetoit dans l'embarras ; et souvent, dans ces rencontres, on voyoit se peindre sur son visage cette pudeur virginale de la vertu, qui s'épouvante de ses témoins. Loin d'ambitionner le remercîment d'un bienfait, il redoutoit un témoignage de reconnoissance, et ne pouvoit souffrir surtout qu'on y mît quelque éclat. Il venoit d'abolir les restes de la servitude dans la Franche-Comté, et ses nouveaux Affranchis, à ce sujet, lui décernèrent une Statue : Louis XVI la refusa ; et il ne fallut rien moins, pour vaincre sa résistance, que lui peindre des plus vives couleurs le chagrin dont son refus alloit accabler ses Sujets reconnoissans. Sa Statue gagnée, les députés du Mont-Jura plaidèrent pour l'Inscription, et plusieurs furent présentées au Roi qui les rejeta toutes, sans que rien pût vaincre sa modestie à cet égard. Comme ceci se passoit après l'heureuse issue de la guerre d'Amérique, une des Inscriptions

proposées le qualifioit Héros. « Moi, un Héros ! se » récria Louis XVI, oh ! assurément, je ne le » suis pas, ni n'ambitionnerai jamais de l'être. » La seule chose que le Ministre crut pouvoir accorder aux Franc-Comtois affranchis, fut que le piédestal de leur Statue porteroit le nom et l'âge du Prince auquel ils l'érigeoient ; et ils y firent graver : A LOUIS XVI, AGÉ DE XXIV ANS.

Il est une modestie feinte, qui ne semble repousser la louange que pour mieux l'appeler ; et l'homme modeste avec le plus de franchise, s'apperçoit encore souvent qu'il possède cette vertu : Louis XVI l'ignoroit. Tout ce que faisoit ou disoit ce Prince, étoit si peu apprêté, qu'il eût été impossible d'y soupçonner la moindre affectation. Son ame entière se peignoit dans la simplicité de ses expressions, et il suffisoit de l'entendre pour sentir combien sa modestie étoit éloignée de tous les raffinemens du vice opposé. Un connoisseur marquoit beaucoup d'étonnement, à la vue d'une carte géographique tracée de la main du Roi, avec une rare précision. « Oh ! Monsieur, dit ce Prince, c'est pourtant » bien peu de chose. » Ce mot aussi sembleroit n'être rien. Mais le Savant, qui entendit le mot et le ton qui l'accompagnoit, y découvrit une naïveté sublime, qui lui peignoit en son Roi le plus modeste des Français. Louis XVI avoit reçu d'un Poëte un compliment fort ingénieux : après l'avoir lu, il s'approcha de l'Auteur et lui dit : « Je ne me reconnois » pas du tout, Monsieur, au portrait que vous avez » cru faire de moi ; mais il me plaît, comme un » beau modèle auquel je voudrois bien ressembler. » Un de ses Officiers domestiques avoit quelquefois mis sur sa table de travail des Ecrits faits à sa

louange : « Ne croyez pas, lui dit Louis XVI, » que je sois bien curieux d'apprendre le bien qu'on » peut dire de moi : le bien qu'on dit d'un Roi » vivant, on ne le pense pas, et le mal qu'on » pense de lui on ne le dit pas; et c'est ce mal que » je voudrois qu'on me fît appercevoir. »

Quoique la modestie soit le plus bel ornement de la Grandeur, il est néanmoins, jusque dans les vertus, de justes bornes à garder, et tout excès, fût-ce dans le bien, dégénère en défaut. L'excessive modestie de Louis XVI lui nuisit beaucoup; on pourroit même dire qu'elle forme la plus grande tache de sa belle vie. Ce vertueux défaut, dans lequel il fut malheureusement confirmé par le Mentor qui eût dû l'en guérir, lui fit perdre l'avantage de sa supériorité en connoissances et en discernement sur les hommes présomptueux de son siècle. Souvent encore une défiance trop bien fondée de ses Conseillers habituels, venoit se joindre à cette injuste défiance de ses propres lumières, qui le confirmoit dans l'indécision, le pire de tous les partis pour celui à qui est imposé le devoir du commandement.

Ce n'étoit jamais néanmoins sur le bien connu, qu'il pouvoit faire à ses Sujets, que portoit l'hésitation du Monarque. Rien de plus décidé que sa volonté de les rendre heureux, rien de plus actif dans tous les temps que l'amour qu'il portoit à son Peuple; et cette qualité royale se compose chez lui de tant de beaux sentimens, et se produit par tant de traits intéressans et qui réclament la publicité, que nous en ferons la matière du Livre suivant, la continuation de celui-ci.

FIN DU LIVRE TROISIÈME.

LIVRE QUATRIÈME.

Un cœur français n'entend pas prononcer sans émotion le nom d'Henri IV ; ce Roi qui conquit sa couronne par l'épée et ses sujets par l'amour. Louis XVI ne se trouva pas dans les circonstances qui éveillèrent et nourrirent l'ardeur guerrière de son aïeul. Mais il n'est aucun des Rois ses prédécesseurs, auquel il ne pût disputer la palme, si on devoit la décerner à celui d'entr'eux qui se signala par le plus d'amour pour son peuple, et la plus constante application à le rendre heureux. Ce souhait si connu du bon Henri, pour la *Poule au pot*, ne fut jamais qu'un souhait; et les circonstances politiques où se trouvoit le royaume à la mort de ce Prince, laissent lieu de douter qu'un plus long règne lui eût permis de le réaliser. Le peuple de Louis XVI, sans être au point d'aisance où il eût désiré de le porter, fut incontestablement moins misérable, mieux nourri, mieux vêtu et plus en état de mettre quelquefois la *Poule au pot* que le peuple d'Henri IV. On pardonne de grandes foiblesses, pour ne rien dire de plus, à ce Monarque l'ami de son peuple : Louis XVI ne connoissoit aucune foiblesse qui réclamât l'indulgence. Il n'avoit ni favoris, ni maîtresses à entretenir : sa Nation l'occupoit seule; seule elle absorboit toutes ses affections ; et, soit qu'on suive les actions de ce Prince, soit qu'on se rappelle ses plans et ses dispositions, partout on découvre des traces sensibles et de précieux monumens du tendre et vif amour qu'il portoit aux Français.

Vainement compulseroit-on les histoires pour y découvrir un Prince plus sérieusement occupé du

bonheur de ses Sujets, et plus impatient de le procurer que ne l'étoit Louis XVI. L'amour de son peuple étoit le sentiment habituel et la grande passion de son cœur : c'étoit le mobile déterminant de ses actions, la fin de ses projets, la matière intarissable de ses conversations. L'on ne pouvoit avoir un entretien de trois minutes avec ce Prince, sans entendre quelque chose sur l'objet toujours présent de sa sollicitude. Il parloit diversement, et suivant leur état, aux personnes admises à ses audiences; mais l'Evêque comme le Général d'Armée, et le Magistrat comme l'homme privé, avoient été invités à ne pas perdre de vue le bonheur de son peuple.

Ce n'étoit pas seulement avec droiture, c'étoit avec une sorte d'inquiétude que Louis XVI s'appliquoit à découvrir les sujets les plus dignes d'être portés aux grandes places et aux emplois importans : il ne connoissoit point de vraie capacité sans zèle du bien public. Les erreurs qu'il commit dans ses choix ne furent jamais les siennes, et trouvent leur apologie dans les mesures qu'il avoit prises pour s'en garantir. Les Anciens avoient dit, et les Modernes lui répétoient qu'un Roi devoit se donner pour conseillers et instrumens de sa puissance ceux que son peuple se donneroit lui-même, si le choix étoit en son pouvoir. Louis XVI, malheureusement trop jeune, quand il parvint au trône, pour connoître à fond la maladie qui travailloit la France, consulta le vœu de son peuple dans ces occasions; et ce peuple, égaré par ses Sophistes, recommandoit à son Roi les plus dangereux de ces charlatans. Le bien public étoit tellement le motif déterminant de Louis XVI dans ses promotions, qu'il s'étonnoit de la reconnoissance des Sujets promus. Un Maître des requêtes, nommé à

une

une Intendance, venoit lui en faire des remercîmens. « C'est moi, Monsieur, lui dit ce Prince, qui vous » devrai bientôt de la reconnoissance; mais vous, » vous m'en devez si peu que, si je connoissois un » seul homme en France plus en état que vous de » faire le bien de mon peuple dans l'emploi que » je vous destine, vous ne l'auriez pas. »

Sans jamais séparer la Nation de sa personne, Louis XVI avoit singulièrement à cœur l'honneur du nom Français, dont il soutint la dignité auprès de toutes les Puissances de l'Europe. La France, à son avènement au trône, se trouvoit au-dessous de la nullité comme puissance maritime, humiliée sous le despotisme de ses Rivaux naturels, dont les Commissaires, depuis plus de dix ans, étoient en station insultante sur le port comblé de Dunkerque, pour en empêcher la restauration. Louis XVI rétablit la marine, créa de nouveaux ports, fit respecter son Pavillon, et lava la tache du Traité honteux conclu par Choiseul avec l'Angleterre. Au milieu de la Campagne de 1782, le Ministre de la marine étant venu annoncer à son Maître la nouvelle de la défaite du Comte de Grasse, ce Prince, sans s'émouvoir, dit aux personnes qui se trouvoient auprès de lui : « J'apprends, Messieurs, que nos ennemis nous ont » battus; mais j'espère leur prouver qu'ils ne nous » ont point abattus »; puis, adressant la parole au Ministre : « Il nous faut, Monsieur, continua- » t-il, redoubler de courage, prendre des mesures » et trouver les moyens de parer à ce revers. Que » nos ennemis ne se flattent point d'en avoir meilleure » composition. Je suis prêt à leur donner la paix, » mais je dois à l'honneur de mon peuple de ne pas » la recevoir d'eux. »

Après que la révolution eut éclaté, il distingua toujours, et il vouloit qu'on distinguât de son peuple les factieux qui l'égaroient. Ni ses Ministres alors, ni ses autres Conseils, ne purent jamais lui faire adopter l'idée de traduire ses Sujets devant les Puissances étrangères, comme des révoltés. Son peuple égaré étoit toujours son peuple; et il s'efforçoit d'excuser ses écarts, et sa plus coupable ingratitude à son égard: « Je n'aime pas, disoit-il quelquefois, qu'on calom-» nie mon peuple. » Lors même qu'une populace effrénée, ne gardant plus de mesure dans sa perversité, venoit jusque sous les fenêtres de son palais, vomir les imprécations contre sa personne et sa famille, il cherchoit encore à atténuer ce crime, qu'il rejetoit sur ses agitateurs. Un jour qu'il considéroit un nombreux rassemblement, dont les cris et les gestes menaçans étoient dirigés contre son appartement des Thuileries. « Il est vrai, dit-il, que je » n'en vois pas un qui ait l'air d'être pour nous; » mais ce malheureux peuple est bien à plaindre: il » ne nous en veut ainsi que parce qu'on le trompe » sur nos dispositions à son égard. »

L'histoire entière ne nous offre pas un second exemple d'un Prince aussi délicat que Louis XVI sur l'honneur de son peuple, et aussi jaloux que lui de le mettre à couvert du blâme de la postérité. Dans le temps même que ses jours étoient le plus en péril, il ne paroissoit craindre que pour l'honneur de son peuple. « Le sacrifice de sa vie, nous dit un de ses » Ministres d'alors, sembloit ne lui rien coûter: » l'honneur de la Nation occupoit toutes ses pensées. » L'idée d'être assassiné publiquement au nom du » peuple lui faisoit une impression violente. Il au-» roit préféré de périr par le fer d'un assassin, dont

» le meurtre seroit considéré comme le crime de » quelques individus, et non comme un acte na- » tional (*). » A la même époque, lorsque concentré dans son palais, il n'y éprouvoit que des chagrins, sans autre distraction que celle d'un travail continuel, la Princesse Elisabeth lui en ayant fait un reproche d'amitié, et l'exhortant à plus de ménagement pour sa santé : « Ah ma santé ! lui répondit » Louis XVI en soupirant : ce n'est pas ma santé, » c'est le sort de mon peuple qui doit m'occuper. » Oui, je mourrois content, si je le voyois sortir de » cette crise, heureux et sans reproche. »

Ajoutons à ces traits, un trait plus frappant encore. Louis XVI est condamné à mort, et Malesherbes, fondant en larmes, vient lui annoncer que l'appel fait au Peuple de la Sentence régicide, a été rejeté par l'Assemblée conventionnelle : « Vous vous » en affligez, mon cher Malesherbes, lui dit le Roi, » et moi je m'en réjouis : l'honneur de mon Peuple » est sauvé, puisqu'ils ont craint de le consulter. » On l'auroit convoqué aux Assemblées, les factieux » l'en auroient écarté par la terreur; ils auroient » ensuite publié, et l'Europe auroit pu croire que » mon Peuple m'a condamné : cette idée m'eût ac- » cablé; la mort ne m'effraie point (**). »

Un cœur si dévoué à l'honneur de sa nation ne pouvoit qu'être tout de feu pour ses intérêts divers, et il les embrassoit tous avec une égale ardeur. Tout ce qui pouvoit contribuer à la prospérité publique, tous les Etablissemens utiles à l'humanité, aux sciences et aux arts devenoient les objets de ses soins en-

(*) Mémoires de Bertrand de Molleville. *Tome II, pag.* 260.

(**) Relation de Malesherbes sur ses voyages au Temple.

courageans. On peut regarder comme un monument digne du siècle de Louis-le-Grand, ce Musée célèbre qu'il établit dans son Palais du Louvre, pour y rassembler les chef-d'œuvres de l'art les plus propres à éveiller le génie et à enflammer l'émulation. Il fonda dans la Capitale des Ecoles gratuites de dessin, pour frayer à la classe indigente un libre accès à l'étude des arts mécaniques. Il fut également le fondateur de ces Ecoles gratuites, où de nombreux candidats venoient, de tous les points de la France, se former aux connoissances de la chirurgie. Mais sans doute il ignora, ce dont nous fûmes témoins, que, dans ces mêmes Ecoles, tel suppôt de la Philosophie, pensionné par son Roi, infatuoit ses élèves du matérialisme qui détrône les Rois.

Nulle dépense ne coûtoit à Louis XVI, dès qu'on lui prouvoit qu'elle n'étoit qu'une avance faite à la prospérité publique. Le commerce extérieur se ranima, sous la protection de la marine qu'il avoit créée. Il forma des Etablissemens sur la côte d'Afrique, il ranima et étendit le commerce des Indes, il encouragea et protégea la pêche, subsidiaire de l'agriculture et pépinière de matelots (1). Il établit sur nos ports des primes d'importation et d'exportation; il créa les ports de Vendres et de Cherbourg. Le Hâvre et la Rochelle, Dieppe et Dunkerque déposent de sa sollicitude pour le commerce maritime. Celui de l'intérieur ne dut pas moins à sa protection. Jamais l'agriculture n'avoit été aussi florissante en France qu'elle le fut sous son règne; et si ses fruits y furent quelquefois mal répartis, ce fut l'œuvre de la sottise, ou le crime de la malveillance. Ce Prince saisissoit tous les moyens de favoriser la circulation des denrées et des mar-

chandises, de faire fleurir les manufactures ou de ranimer l'industrie. Des canaux furent ouverts ou continués dans plusieurs provinces, des ponts jetés sur les rivières, de nouvelles routes percées, les anciennes perfectionnées et mieux entretenues. L'exploitation des mines reçut aussi des encouragemens sous son règne ; il fonda même une École pour répandre la lumière sur ces trésors occultes.

Ce fut en flattant Louis XVI d'un moyen assuré de donner tout leur développement à ses vues bienfaisantes qu'on lui fit goûter le projet des Assemblées provinciales ; et il parut attacher une grande importance à leur établissement. L'idée qu'en suggéra Necker n'étoit pas neuve ; et Louis XV avoit été sur le point de l'adopter, lorsqu'il en fut détourné par la crainte que ces Assemblées ne formassent un jour, contre l'Autorité monarchique, une ligue plus formidable encore que n'étoit alors celle des Parlemens. Cette innovation fut présentée à Louis XVI sous un aspect si séduisant pour son cœur qu'il résolut d'abord d'en faire un essai sur la Province du Berry dont il avoit porté le nom ; et ce fut le succès vanté de cette première expérience qui l'encouragea à poursuivre son dessein. Une des considérations qui influa le plus dans sa détermination, ce fut la pénurie, de jour en jour plus sensible, d'hommes probes et instruits, dignes d'être promus aux Intendances. Trop généralement parlant, les Intendans, destinés à être au loin l'œil et le supplément de la Puissance, répondoient peu à l'esprit de leur institution, et grand nombre ne méritoient que trop les reproches que le Comte de Boullainvillers faisoit injustement à tous.

On fit encore envisager à Louis XVI les Assemblées provinciales comme l'extention des Etats pro-

vinciaux, dont le Gouvernement n'avoit qu'à se louer. Ces Assemblées promettoient l'avantage de soustraire le peuple aux abus d'autorité, à l'odieux de la gabelle et des corvées, aux vexations trop souvent exercées par le fermier de l'impôt contre la misère et l'impuissance. Elles devoient s'occuper des moyens de vivifier le commerce local et l'industrie, d'ordonner les travaux utiles et de bannir l'oisiveté. Elles étoient chargées de répartir les impositions publiques dans l'exacte proportion des jouissances et des fortunes, d'alléger le fardeau des contribuables, par des mesures de sagesse mieux assorties aux ressources territoriales ou industrielles; elles devoient enfin, après avoir établi l'ordre de répartition le plus équitable, aviser encore au mode de perception le plus économique. Est-il étonnant qu'une si belle perspective ait séduit le tendre Ami de son peuple? Et un cœur si généreux pouvoit-il imaginer qu'un tel bienfait dût être payé de la plus noire ingratitude, et qu'il verroit un jour ces Administrateurs provinciaux discuter sa puissance et juger sa personne? Maurepas ne s'en doutoit pas plus que le Monarque, quand il écrivoit : « Le Roi ne respire que pour le bonheur » de ses Sujets : il n'a vu, dans l'établissement des » Assemblées provinciales, qu'un moyen sûr pour » établir dans les impositions plus d'égalité (2). »

En s'occupant ainsi des intérêts du propriétaire, Louis XVI ne perdoit pas de vue l'homme du peuple, qui n'a de propriété que celle de ses bras; il vouloit que la même terre qui fournit à l'aisance du riche ne refusât jamais le nécessaire à l'indigent. La Secte économiste, quand il monta sur le trône, n'étoit pas seulement en possession de corrompre

les cœurs par ses leçons de matérialisme, elle agitoit encore les esprits par d'alarmantes spéculations sur les subsistances, dont l'effet étoit de produire la famine au sein de l'abondance. Louis XVI, dans la guerre que faisoient à son peuple ces brouillons systématiques, ne se départit jamais du juste milieu que lui dictoit la sagesse; et, sans vouloir opposer en ce point système à système, il se réserva de modifier, sur la balance des besoins actuels, les lois réglementaires sur le commerce des grains et leur exportation. Cette mesure néanmoins sera souvent contrariée par d'indignes instrumens de sa bienveillance paternelle sur son peuple. Mais, seroit-il juste de le rendre responsable soit des perfidies des Turgot et des Necker, que le vœu de son peuple avoit poussés dans son Conseil, soit des insurmontables contradictions des Magistrats, que ce même peuple encore s'obstinoit à investir d'une confiance exclusive (3).

Dans une circonstance où Louis XVI avoit jugé convenable de prohiber l'exportation des grains, son Parlement de Toulouse se permit de rendre un Arrêt qui annuloit celui du Conseil du Roi, et dans lequel on lisoit : « Plus on exportera de grains au dehors, » plus il y aura d'abondance au dedans : il importe » peu que les denrées soient chères; on ne doit être » touché que de leur rareté. » Louis XVI ne put lire ce sophisme sans émotion; et, son valet-de-chambre Thierry se trouvant auprès de lui : « Ad- » mirez, lui dit-il, la belle logique de ces Messieurs; » on voit bien qu'ils ne sont pas de la classe qui » achète le blé. » Il prit la plume et il écrivit en marge de l'Arrêt du Parlement. « Oui, plus on ex- » portera de grains, plus il y aura d'abondance dans

» la maison du vendeur ; mais en sera-t-il de même
» dans la cabanne de l'acheteur ? Si la cherté des
» denrées *importe peu* au riche propriétaire, elle
» importe infiniment au pauvre consommateur ; et
» c'est une cruelle erreur de penser qu'on ne doit
» être touché que de la rareté et non de la cherté
» des vivres ; cette cherté ayant le même inconvé-
» nient que la rareté pour le pauvre, dont le sa-
» laire journalier ne se trouve plus en proportion
» avec le prix de sa subsistance ordinaire. »

La protection que Louis XVI accordoit aux arts étoit mesurée sur leur degré d'utilité publique ; et il n'en mettoit aucun en parallèle avec l'agriculture, l'art nourricier de son peuple. Un Seigneur de sa Cour vantoit exclusivement, en présence de l'Ambassadeur d'Angleterre, les avantages de l'industrie commerciale : « Bon pour Messieurs les Anglais, ré-
» pondit le Roi. Les Etats qui manquent de terri-
» toire doivent faire leur capital de ce qui n'est que
» notre accessoire. Peut-être ne nourrissons-nous déjà
» que trop de ces artisans d'inutilités, propres à
» faire abonder un vain luxe dans nos villes et la
» misère dans nos campagnes, que plus de bras
» fertiliseroient mieux encore. » Une autre fois on proposoit dans son Conseil deux projets en faveur du Bordelais, dont l'un avoit pour objet l'amélioration du sol, et l'autre l'établissement d'une manufacture. « Commençons, dit le Roi, par encou-
» rager la manufacture des blés, et ne nous pressons
» pas de rassembler des artisans sur le terrain qui
» réclame des cultivateurs. Les arts ne manqueront
» jamais au pays qui pourra les nourrir. »

Cette prédilection de Louis XVI pour l'agriculture s'annonça dès qu'il monta sur le Trône ; et un des

hommes le plus à portée de juger ses goûts, écrivoit à Voltaire en 1776 : « Heureuse votre Patrie ! » Monsieur; que n'a-t-elle pas à se promettre d'un » Monarque qui, à la fleur de l'âge, dédaigne le » faste et tourne toutes ses vues vers l'utile. Le » premier des arts attire ses regards bienfaisans ; » et, par les soins d'une administration éclairée, la » France verra l'agriculture refleurir (*). »

Toutes les professions nourricières de son peuple avoient un droit spécial à la protection de Louis XVI et à ses encouragemens. Pendant la guerre d'Amérique, on lui représente qu'une classe nombreuse des pauvres habitans de nos côtes marines, dont les uns vivent habituellement du produit de la pêche et les autres du commerce qui en résulte, se trouve, par le malheur des circonstances, réduite à une extrême misère. Après qu'on eut balancé divers avis dans le Conseil, pour venir au secours de ces malheureux, Louis XVI ouvre le sien, qui réunit tous les suffrages : c'est que des ordres précis soient expédiés aux armateurs en course, et publiés sur tous nos ports, portant défense, d'une part, d'inquiéter à l'avenir les pêcheurs Anglais, et injonction, de l'autre, de leur prêter secours toutes les fois que les occasions s'en présenteront. L'Angleterre, comme on s'y attendoit, ne voulut pas paroître moins généreuse que la France : dès ce moment les barques équippées en pêche furent réciproquement respectées ; et Louis XVI réunit aux bénédictions de ses sujets, celles encore d'une Nation rivale et actuellement en guerre.

(*) Let. de quelques Juifs, *Tome III*, *pag.* 141.

Jamais ce Prince, dans sa vive et continuelle sollicitude pour le soulagement de son peuple, ne sut ni calculer les privations ni s'effrayer des sacrifices. Qu'on lui propose des économies ; qu'elles frappent sur la splendeur de sa Cour, sur ses jouissances particulières, sur la sûreté même de sa personne, et qu'on ne craigne pas qu'il dise : *c'est trop ;* jamais même il ne dira : *c'est assez.* Le Ministre des Finances qui succéda à Necker nous apprend que Louis XVI, en lui intimant, pour la première fois, ses intentions, lui dit : « Ne craignez pas, Monsieur, de me » proposer des sacrifices personnels ; je ne tiens » nullement au faste qui m'environne ; je n'en suis » point flatté ; il m'est à charge. Je voudrois qu'il » fût en mon pouvoir de vivre en simple particulier » avec ma femme et mes enfans, et que toute la » dépense employée à soutenir l'éclat du Trône » tournât au soulagement de mon peuple. »

Les Ministres les plus hardis ne le seront jamais assez pour proposer au Monarque un sacrifice supérieur à son courage. La chasse étoit le seul délassement dispendieux qui lui plût : on lui propose, et il agrée le retranchement d'une partie de ses Officiers et de ses équipages de chasse : il réforme le vautrait et la fauconnerie. On lui fait envisager une grande économie dans la réduction de sa Maison militaire ; la réduction est effectuée. Gendarmes, Mousquetaires, Grenadiers à cheval, Chevaux-légers de sa garde, tout est réformé. Il aura lieu sans doute de se repentir un jour de cette opération ; mais eût-il soupçonné, lorsqu'il semoit tant de bienfaits, qu'il dût moissonner tant d'ingratitudes ?

La même réforme que Louis XVI a opérée dans sa Maison militaire, il l'ordonne dans sa Maison

domestique : plus de quatre cents Charges y sont supprimées d'un seul coup. Ses prédécesseurs ont bâti des châteaux ; loin de se permettre une semblable dépense, il regrette celle de l'entretien, et, par ses ordres, six de ces châteaux, jugés inutiles dans ses Domaines, sont démolis ou vendus, et le produit de la vente appliqué aux hôpitaux. Pendant la campagne de 1779, sur un apperçu qu'il se fit donner de la dépense qu'occasionnoient le déplacement et les voyages de la Cour, il arrêta qu'il n'y auroit point de voyages. La Princesse Adélaïde lui faisoit un mérite de cette résolution, qu'elle appeloit une privation. « Privation, ma Tante ? reprend » Louis XVI : c'est bien une jouissance, qui nous » vaudra le moyen d'armer un vaisseau de plus. » On n'eut besoin que de lui dénoncer, et il supprima aussitôt, comme surcharge sur son peuple, ces honteuses pensions appelées *croupes*, que le fermier de l'impôt payoit à certains favoris de la Cour.

S'il falloit joindre les témoignages aux faits, Necker, parlant de Louis XVI, nous diroit : « La seule pers- » pective d'un grand bien à faire pénétroit son ame » de la plus vive émotion ; et, plus d'une fois, dans » ces occasions, des larmes involontaires déposoient » des tendres sentimens qui l'unissoient à son peu- » ple ; » et le ministre Bertrand, prenant à témoins tous les Ministres qui l'ont ou précédé ou suivi dans le ministère, ajouteroit : « qu'on ne pouvoit appro- » cher ce Prince sans reconnoître en lui l'attachement » le plus profond, le plus tendre et le plus touchant » pour le peuple français. » Mais un trait qui peint bien au naturel à quel prix Louis XVI eût consenti de payer le bonheur de son peuple, c'est le propos qui lui échappa le jour même de son retour du mal-

heureux voyage de Varennes : Un des premiers Officiers de sa Maison lui témoigne ses regrets sur ce que la mauvaise issue de cette tentative va donner un nouveau degré de puissance à l'Assemblée. « Ah ! » que volontiers je dirois *tant mieux*, s'écria le Monarque, si, de l'accroissement de leur puissance, » aux dépens de la mienne, je voyois résulter le » bonheur de mon peuple ! »

Louis XVI recevoit moins de ses Ministres qu'il ne leur suggéroit lui-même ses vues de bien public et d'améliorations économiques. Sa réputation, sous ce rapport, étoit telle à Londres dès 1780 que le Duc de Richemont disoit en plein Parlement : « Puisse » la conduite magnanime du jeune Roi de France » nous servir de modèle. Uniquement occupé d'économie, et de la gloire de la France, il a communiqué son esprit à Necker. » Il eût voulu le communiquer aux moindres dispensateurs des deniers publics. Les Magistrats de la ville de Paris étant venus prendre ses ordres, sur la fête qu'ils se proposoient de donner au peuple à l'occasion de la paix, en 1783, Louis XVI leur répondit : « Croyez-vous, » Messieurs, qu'au lieu de ces fêtes dispendieuses et » qui, presque toujours laissent des regrets, il ne » vaudroit pas mieux consacrer cette époque par » quelque monument utile ? Un pont, par exemple, » vous devient de plus en plus nécessaire, pour » joindre le nouveau quartier de la chaussée » d'Antin avec celui des Invalides : vous l'appelleriez *le Pont de la Paix.* » L'idée du Roi ne fut saisie qu'à demi : la Ville donna au peuple, qui s'y attendoit, des fêtes, où six personnes furent étouffées. On jeta ensuite les fondemens du *pont de Louis XVI.*

C'étoit jusque dans les moindres dépenses de son domestique que se manifestoit, dans le Monarque, ce penchant à une sage économie. Rien dans son extérieur, rien dans ses ameublemens et tout ce qui servoit à ses usages particuliers, qui n'annonçât ses goûts simples et naturels. On ne le voyoit point sacrifier à l'inconstance des modes, et le plus utile, à ses yeux, étoit toujours le plus beau. On lui proposoit de réformer le mobilier de Fontainebleau, comme trop antique : il s'y refusa, comme à une dépense superflue, et en disant qu'il chérissoit ce qui avoit été à l'usage de ses Pères. Toujours propre, mais sans recherche sur lui-même, il vouloit, pour habit, un vêtement et non une parure. Celui qu'il portoit habituellement étoit d'un drap gris et fort commun, sans or ni broderies ; et, si l'on en excepte les jours de représentation, il étoit vêtu plus simplement qu'aucun de ses Courtisans. Qu'on nous permette de copier ici, dans de petits détails, de grands traits de caractère : « Un jour que je par-
» courois d'un œil de curiosité la garde-robe de
» Louis XVI, je remarquai une paire de souliers
» qui commençoit à s'user, et je demandai si le Roi
» en faisoit encore usage? Oui vraiment, me ré-
» pondit le valet de garde-robe, quand le Roi a
» des souliers qui vont à son pied, il n'entend
» pas qu'on les réforme tant que la semelle se
» perce, et il se moque de nos petits-maîtres à
» qui il en faut deux paires par jour. — J'étois
» présente, lorsqu'un jour la Reine lui dit :
» Vous portez-là, Monsieur, un habit qui me
» paroît bien passé. Le Roi regarde une glace et
» répond : Il faudra pourtant, Madame, qu'il me
» fasse mon été. »

Cette sévérité d'économie prêteroit au reproche dans un Roi, si elle n'eût été justifiée, consacrée même par le motif. Louis XVI se refusoit tout, pour avoir tout à donner. Jamais Prince n'avoit porté sur le trône des inclinations plus libérales et un cœur plus sensible à tous les besoins de l'humanité. Si la cupidité égara quelquefois sa main, son cœur crut toujours, en appliquant un bienfait, ou acquitter une dette ou pratiquer une vertu. Il ne savoit rien refuser de ce qu'on lui demandoit au nom de l'Indigence; mais il ne connoissoit de titre légitime aux récompenses de l'Etat que les services rendus à l'Etat; et les erreurs qu'il put commettre à cet égard ne sont imputables qu'à des Ministres, appréciateurs trop complaisans de la valeur de ces services. Le Monarque mesuroit sur l'affection qu'il portoit à son peuple les faveurs qu'il accordoit à ceux qu'on lui présentoit comme les amis et les soutiens de son peuple (4).

Ses vues sur l'emploi des deniers publics, étoient si loyales et si pures, qu'il adopta avec transport le projet d'un compte-rendu à la Nation de tout ce qui entroit dans le Trésor national; et le funeste résultat de l'exécution n'empêchera pas que la postérité ne juge encore respectable l'erreur du Prince qui, dans la passion de surpasser Henri IV, se laissa surprendre par les fallacieuses promesses d'un singe de Sully.

Autant Louis XVI eût craint de devenir injuste envers son peuple par des faveurs indiscrètes, autant il se montroit libéral en sacrifices à l'utilité publique. Il fit, pour chaque province et pour chaque ville de son Royaume, tout le bien qu'on lui proposa de faire. Les villes surtout de Lyon et de Bordeaux,

de Marseille et de Nîmes, d'Aix et de Montpellier, n'oublieroient pas sans ingratitude les embellissemens et les travaux utiles dont elles lui sont redevables. Mais Louis XVI, sous ce rapport, fut spécialement le bienfaiteur de sa Capitale. Outre le plus beau de ses ponts, dont l'idée, comme l'exécution, sont également de ce Prince, Paris lui doit d'avoir fait dégager ses autres ponts des masures qui les surchargeoient, et nuisoient à la circulation de l'air comme à l'agrément de l'optique. Il lui doit plusieurs Marchés nécessaires à sa vaste enceinte, et des Halles qu'on admire. Il lui doit les embellissemens de ses environs, parmi lesquels on distingue cette superbe avenue qui, se dirigeant du beau pont de Neuilly, par les Champs-Elisées et la place adjacente, sur le Palais des Thuileries, saisit l'admiration du voyageur, et déploie à ses regards un ensemble de magnificence qui ne se trouve réuni sur aucun point de l'Europe (*). Un autre bienfait du Monarque, pour être plus obscur, n'en sollicitoit pas moins la reconnoissance de sa Capitale. Informé que plusieurs quartiers de la ville reposent sur des carrières abandonnées, il en fait faire la reconnoissance, et d'immenses travaux sont ordonnés pour réparer d'antiques imprudences, et assurer le repos du Parisien.

Cependant, comme Louis XVI, dans la sage économie de ses bienfaits, savoit subordonner l'agréable à l'utile, il n'eût pas voulu donner à l'utile la place du nécessaire, et il ne connoissoit

(*) Il n'est point de notre sujet de parler des nouvelles merveilles qui, en ce moment même, s'élèvent de toutes parts sur la même Théâtre.

pas de plus grand bien à faire que de remédier à des maux. Dans le dessein de connoître à fond les besoins des habitans des Campagnes, qu'il désiroit de soulager, il chargea secrètement, en 1785, un homme qui lui parut sincèrement affectionné au bien public, de parcourir en observateur les différentes Généralités du Royaume, et plus particulièrement les Campagnes, pour y prendre des renseignemens exacts sur les divers abus de nature à produire le mécontentement ou la misère. L'envoyé de Louis XVI, Officier-général de ses armées, de retour de sa mission, le 16 mars 1786, en rendit compte au Roi par un rapport qui n'étoit pas flatté, et où il nous parut même que le tableau de la misère étoit exagéré.

Un des bienfaits de Louis XVI en faveur du Paysan, qui, dans les jours de sa puissance, lui mérita toutes les bénédictions des Campagnes, ce fut l'abolition de la corvée pour la confection et réparation des routes publiques; charge qui, pour être plus antique, n'en étoit ni moins désastreuse ni moins injuste; qui forçoit le pauvre à un travail gratuit pour les jouissances du riche, et qui ne s'acquittoit qu'à force de contraintes et de vexations. Ce ne fut cependant qu'à travers les contrariétés que ce Prince fit prévaloir ses dispositions équitables à ce sujet. L'Edit qu'il porta pour remplacer la corvée par une imposition générale dont ses propres Domaines ne devoient pas être exempts, éprouva toute la résistance de ces Corps de magistrature qui, lors même qu'ils entravoient les dispositions du Monarque les plus paternelles, usurpoient encore, à son préjudice, le nom de *Père du Peuple* (5).

Par

Par le même esprit d'équité et d'affection pour les habitans des Campagnes, Louis XVI trouva le moyen de les soustraire à l'arbitraire de la Taille; il affranchit les serfs du Mont-Jura; il abolit les droits de Main-morte; et, par un exemple qui équivalut à une loi, il fit honte au Seigneur particulier de laisser subsister la servitude personnelle dans ses Terres, quand il n'en voyoit plus de vestiges dans les Domaines de son Roi. Il avoit aussi jugé la Gabelle et ses inconvéniens. La suppression de cet odieux impôt n'avoit été différée que par les obstacles invincibles qu'il avoit rencontrés à son remplacement; et ce sera un des premiers abus dont il recommandera aux Etats-généraux d'opérer la réforme.

Outre les maux qui pèsent sur la multitude comme résultats de lois inconsidérées, il en est d'accidentels, qui souvent sollicitent des remèdes plus prompts encore que ceux-ci. Il est rare que quelque fléau ou quelque malheur particulier n'affecte pas quelqu'un des points d'un vaste Empire. C'est une épidémie qui se déclare, c'est une disette locale qui se fait sentir, ou bien c'est une inondation, une grêle, un incendie, dont les ravages ont fait des malheureux. Aucun accident de cette nature ne trouvoit Louis XVI indifférent; et, à la première nouvelle qui lui en parvenoit, son vœu toujours impératif étoit : « *Il faut* aller au secours de ceux qui sont » dans le malheur. » Il en cherchoit le moyen, et ne se donnoit de repos qu'après l'avoir trouvé (6).

A la suite du cruel hyver de 1784, un rapport fait à Louis XVI dans son Conseil, lui donne connoissance de divers accidens fâcheux. Des digues ont été rompues, et des campagnes ravagées par

les inondations ; une mortalité sur les bestiaux a ruiné un nombre de Laboureurs ; et ces malheureux poursuivis au nom de la loi, sont privés de leur liberté, dernière ressource de leurs familles. Pour subvenir aux plus pressans de ces besoins, il ne faudroit pas moins d'une somme de sept millions, et le Trésor public obéré est hors d'état de la fournir. Cependant Louis XVI dit à son Ministre des Finances : « De tels malheurs, Monsieur, néces-» sitent un prompt secours, avisez à tel expédient » qu'il vous plaira, retranchez sur moi, retranchez » sur la Reine ; mais *il faut* que ce nécessaire se » trouve. » Le Ministre, opérant conformément aux ordres du Roi, vient au bout de quelques jours lui présenter un tableau des ressources qui pourroient procurer la somme, si le Monarque permettoit qu'on y eût recours. Louis XVI ne le permet pas seulement, il le veut, il l'exige ; et des privations personnelles, devenues le soulagement de la Classe malheureuse, font sa plus douce jouissance.

L'année suivante, une sécheresse opiniâtre offrit au Roi une nouvelle occasion de manifester sa sollicitude paternelle en faveur des habitans des Campagnes. Touché de l'extrême embarras où les jette la disette et la cherté des fourrages, il fait décider dans son Conseil, que tout ce qui s'en trouve en réserve, dans les magasins du Royaume, sera vendu au prix d'achat ; qu'il sera publié une instruction sur la manière de convertir les jachères en prairies momentanées, et de cultiver des plantes utiles à la nourriture des bestiaux, dont les graines seront distribuées gratuitement aux pauvres. Et, pour la ressource du moment, ce Prince autorise indistinctement les habitans des Campagnes à con-

duire leurs troupeaux dans les bois et les forêts de ses Domaines, à en couper l'herbe et à en émonder les arbres dont les feuillages peuvent servir de pâture aux bestiaux. Un des principaux Officiers préposés à la manutention de ses forêts, vint lui faire des représentations sur le dommage qui alloit résulter de cette disposition. Louis XVI le lui fit évaluer, et lui répondit : « Vous voudriez donc sacrifier des » bœufs pour économiser des fagots ? » L'Officier se permit de répliquer, que ces fagots appartenoient à Sa Majesté. Sur quoi le Roi reprit, avec une sorte d'indignation : « Eh ! Monsieur, est-ce donc que » ce Peuple, que vous voyez dans la détresse, ne » vous paroît pas autant mon peuple que ces » fagots sont mes fagots ? » L'exemple du Roi fut imité par la plupart des Seigneurs propriétaires de bois.

C'étoit dans toutes les occasions que se manifestoit dans Louis XVI cette disposition à régler son intérêt personnel sur le plus grand avantage de ses Sujets. Un jour que ce Prince chassoit dans les environs de Versailles, vers la fin du mois de Juin, des Paysans s'étant trouvés sur son passage, il leur demanda pourquoi ils n'avoient pas encore coupé leurs foins qui lui paroissoient mûrs ? « Sire, répond » l'un d'eux, ils sont en effet très-avancés cette » année, et, s'il survenoit des pluies, ils seroient » perdus ; mais il nous est défendu de les faucher. » — Eh qui est-ce donc qui peut vous défendre » de recueillir votre moisson quand elle est bonne » à prendre ? — Sire, ce sont vos gardes de chasse, » pour conserver les nids de perdrix. — Comment ! » pour des nids de perdrix vous exposer à de si » grands dommages ? — Nous savons bien, notre

» bon Roi, que ce n'est pas votre intention; mais » si nous fauchions un jour avant la Saint-Pierre, » nous serions mis à l'amende. — Eh bien ! je » vous permets, moi, je vous ordonne même de » faucher dès aujourd'hui; et vous direz à ceux » qui vous demanderont l'amende, que je me suis » chargé de la leur payer pour vous. » Un autre jour, le Monarque, qu'une promenade de quatre à cinq lieues à pied n'effrayoit pas pendant la saison rigoureuse, rencontra près de Saint-Germain-en-Laye une troupe de Paysans, hommes et femmes qui le reconnurent, quoiqu'il fût sans suite, et se mirent à crier : *Vive le Roi ! Vive notre bon Roi !* Le Prince, sensible à ces démonstrations, s'arrête au milieu de ces bonnes gens, et leur dit : « Puisque » vous me connoissez, il faut que je vous conte » une nouvelle que vous ne savez sûrement pas, » et qui vous fera plaisir : c'est que je viens de » conclure la paix, et qu'à présent je pourrai mieux » procurer votre soulagement. »

Ce soulagement de son peuple en général, étoit la pensée dont son cœur n'étoit jamais distrait. Mais, s'il étoit partout le père affectionné de ses Sujets, il l'étoit singulièrement de la Classe la plus misérable. Les Intendans, les Evêques, les Magistrats, n'avoient pas seulement la permission de lui faire connoître les besoins réels de l'indigence, ils en avoient l'ordre exprès, et nul homme en place qui ne sût que le Roi vouloit être la ressource assurée de tout Sujet malheureux qui n'en avoit point d'autre. Aussi ne craignons-nous pas d'avancer qu'il n'est aucune province, pas même une ville en France, où Louis XVI n'ait essuyé des larmes, consolé des familles, secouru des misérables.

En même temps que ce Prince faisoit ouvrir le trésor public à la misère publique, il faisoit de son trésor particulier le patrimoine de l'indigence particulière. Les Domaines de ses Ancêtres étant confondus avec les revenus publics, il avoit, comme les Rois ses prédécesseurs, la disposition de ce qu'on appeloit *la Cassette du Roi*. Les fonds qui s'y versoient étoient censés fournir aux dépenses de goût et aux amusemens du Monarque. Mais les amusemens de Louis XVI et son plaisir unique étant de faire du bien et de réparer des maux, tout ce qui entroit dans sa Cassette étoit voué à cette destination. Lorsque, pour la première fois, il se fit rendre compte de l'emploi des deniers, il réduisit plusieurs pensions, comme exorbitantes pour des pensions de secours, et il arrêta que les plus fortes n'excéderoient pas 1500 liv. S'étant apperçu, dans la suite de la même opération, que le fils du Trésorier actuel de sa Cassette, enfant âgé de dix ans, étoit inscrit pour une pension de 1000 liv. à côté d'un vieux domestique du feu Roi, porté seulement pour 300 liv., il dit au Trésorier : « Voilà qui n'est » pas juste : vous ferez une transposition de ces » deux pensions : vous êtes à votre aise, 300 liv. » sont assez pour votre fils ; et cent pistoles ne sont » pas trop pour un vieillard qui n'a pas d'autre » ressource. »

L'inépuisable bonté de cœur du Prince rassembloit habituellement autour de sa Cassette une foule de demandeurs, qui avoient ou supposoient des besoins. Il faisoit peser leurs raisons, et tous ceux qui en alléguoient de valables étoient secourus. Nous osons, sur la garantie de nos Mémoires les plus circonstanciés, défier la France entière, sans en

excepter les calomniateurs et les ennemis les plus envenimés de Louis XVI, ceux même qui l'ont condamné à mort comme *Tyran*, nous osons les défier de nous citer un seul exemple d'un seul individu, dont le nom soit parvenu aux oreilles de ce Prince, avec la recommandation de sa misère, sans qu'il ait éprouvé son assistance. On lui rendoit compte tous les trois mois de l'emploi des fonds de sa Cassette. S'ils se trouvoient épuisés avant l'échéance du terme, et qu'il ordonnât encore des secours et des aumônes, le Valet-de-chambre trésorier l'avertissoit, et sa réponse ordinaire étoit : « Il faudra que vous m'avanciez. » Le Valet-de-chambre prêtoit à son Maître, et le bon Roi donnoit à ses pauvres.

La prérogative de la Royauté la plus précieuse à ses yeux étoit de pouvoir se constituer le soutien du foible et la providence du malheureux. On lui imputa quelquefois de ne pas aimer les Grands. Il les aimoit; mais il n'aimoit chez eux ni les dissipations insensées, ni un luxe insultant pour la misère publique. Il ne parloit qu'avec estime de ceux dont les Petits bénissoient la grandeur, et nommément du Duc de Penthièvre, dont on ne sauroit dire s'il se montroit lui-même l'émule ou le modèle dans ses pratiques bienfaisantes. Ce fut en flattant ce penchant vertueux de son Maître, et en affectant de brûler du même zèle que lui pour le soulagement de la Classe indigente de son peuple, que Necker, dont les formes lui déplaisoient, parvint à lui rendre ses services supportables, avant de les lui rendre si funestes.

Quoique Louis XVI ne se flattât point, comme le Spéculateur économiste, de faire disparoître de

dessus la terre les pauvres qui tiennent de l'Evangile même un privilége de perpétuité, nécessaire à l'exercice de la première vertu chrétienne (*), ce Prince néanmoins ne cessa, durant tout son règne, de rechercher les moyens les plus propres à remédier aux abus de la mendicité vagabonde. D'après un plan général, qu'il venoit d'adopter au moment où la Révolution éclata, le riche, dans nos villes, n'eût plus eu à essuyer les importunités du mendiant; mais chaque semaine, la Charité en personne se fût présentée chez lui, pour lui demander au nom de son Dieu l'offrande de son superflu pour ses frères malheureux. Quand à l'application des secours, elle se seroit faite par des répartitions analogues à la diversité des besoins. Rassemblemens dans des Hospices et des Laboratoires communs; distributions à domiciles, en comestibles, en vêtemens, en matière première à apprêter, et surtout à filer, pour des manufactures locales : tout avoit été combiné, soit pour tenir en activité tous les bras qui en seroient capables, soit pour ménager un soulagement gratuit à l'Enfance et à la Vieillesse invalides. D'heureux résultats, obtenus dans les Pays-Bas, et même dans quelques villes de France, parloient en faveur de ces mesures. Mais, ce qui devoit garantir le succès de l'exécution, c'est que Louis XVI ne devoit la confier qu'au zèle pur et désintéressé de la Charité chrétienne, à l'exclusion de nos modernes Charlatans de bienfaisance humaine. Ce plan rédigé et arrêté, Louis XVI, avant de le rendre public, avoit résolu d'en essayer les avantages

(*) Semper enim pauperes habetis vobiscum; et, cùm volueritis, potestis illis benefacere. *Marc. XIV*, 7. *Joan. XII*, 8.

sous ses yeux, dans la ville de Versailles. Ce fut sur ces entrefaites que la Révolution surprit ce Prince, et que Versailles, sans le moindre signe d'opposition, souffrit qu'une horde de Brigands lui enlevât son Bienfaiteur et son Roi. Louis XVI, pour punir la Ville ingrate, n'eût eu qu'à l'oublier, il oublia seulement son ingratitude; et, dans l'impuissance de réaliser son projet, il prit d'autres mesures pour soulager une foule de malheureux que fit bientôt naître son absence.

Ç'avoit toujours été le sage principe de ce Prince, de venir au secours du Pauvre valide en l'occupant. Élevé lui-même dans l'habitude du travail, et ne se permettant jamais un instant d'oisiveté, il la craignoit tellement pour les autres qu'il aimoit mieux encore que ses aumônes fussent le prix d'une occupation stérile que l'aliment d'une oisiveté dangereuse. C'est ce dont on lui vit donner un touchant exemple pendant un rigoureux hiver. La Classe des pauvres s'étant accrue de toute celle des ouvriers, que la saison tenoit dans le désœuvrement, les Curés de Versailles vinrent supplier le Roi d'ajouter à ses aumônes ordinaires. « Rien de plus juste, répond » Louis XVI; mais il faudroit occuper ce monde-» là ?—Sire, tous les genres de travaux sont fermés » pour des hommes dont le seul talent est de » remuer la terre ou de faire du mortier. —Ne » pourroient-ils pas tirer et tailler des pierres, » préparer leurs matériaux pour les travaux du » printemps ? — Ces sortes de travaux, Sire, ne » peuvent convenir à tous; et, pour le plus grand » nombre, la terre gelée à trois pieds de profon-» deur, et couverte d'autant de pieds de neige, ne » leur laisse aucune ressource. — Eh bien, en

» attendant que la terre soit abordable, nous les » occuperons à bêcher la neige, car il faut les » occuper. » En effet, tous les bras désœuvrés furent appliqués à ce travail dans le château et dans les rues de Versailles. Quand on eut organisé cet atelier de charité, Louis XVI, comme un bon père, alla visiter ses pauvres, et, s'arrêtant au milieu d'eux, leur dit : « Il faut, mes amis, que » je vous dise votre pensée : vous dites en vous-» même : *On nous occupe là d'une plaisante besogne*, » *et d'un travail bien inutile !* Eh bien, vous vous » trompez : il fait cruellement froid, ce travail vous » échauffe, et vous épargne du bois; vous vous » ennuieriez, ce travail vous distrait, et puis le » salaire vient au bout. Dites-moi, combien vous » paye-t-on votre journée ? Sire, nous avons reçu » hier quinze sous. — C'est peu que quinze sous, » quand on est chargé de famille; je verrai si nous » pouvons faire mieux. » Les cris de *Vive le Roi ! Vive notre bon Roi !* avoient déjà accueilli le Prince à son arrivée ; ils redoublèrent à son départ; et le lendemain les ouvriers reçurent vingt sous.

La même ville, pendant le même hiver, fut redevable à son Roi d'une autre disposition qui dépose également de sa charité vraiment paternelle. Les aumônes qu'il répandoit parmi les ouvriers, n'atteignant pas une autre classe d'hommes qui n'a d'autre profession, que celle de guetter sur les Places publiques quelque occasion de gain, Louis XVI, pour les défendre de la cruelle rigueur du froid, imagina de les accueillir et de les chauffer dans son propre Palais, pendant leurs intervalles de repos. Par ses ordres, on établit des foyers publics; et le bon Prince descen-

doit quelquefois de son appartement, pour s'assurer qu'on ne frustroit pas ses pauvres du bienfait que leur destinoit son cœur. Cet exemple, sans modèle, excita bientôt l'enthousiasme de l'imitation parmi les Grands de la Capitale; et, tant que dura le froid rigoureux, on vit sur les Places publiques et aux portes des Palais, de grands feux autour desquels venoit se chauffer la foule des porte-faix et des commissionnaires publics, tandis que, dans tous les quartiers de la ville, les Communautés religieuses ouvroient de vastes salles, où la classe indigente des ouvriers sédentaires alloit se chauffer et travailler.

Ce même hiver encore, et dans un Conseil où Louis XVI avoit fait arrêter des mesures de soulagement pour les pauvres, ce Prince avoit dit à ses Ministres : « Si nous ne pouvons pas faire tout le bien » qui seroit à désirer, nous devons en faire assez du » moins pour qu'aucun malheureux ne périsse de » froid ou de misère; et je m'attends, Messieurs, » que chacun de vous, en ce qui le concerne, y ap- » portera le plus grand soin. » Le Roi fut obéi, témoins les Ecrivains périodiques du temps. « Ces soins » généreux de l'Administration, disoit l'un d'eux, » rappellent les règnes des Titus et des Henri (7). »

L'on eût pu remonter moins haut; et, par un rapprochement plus juste, comparer Louis XVI à lui-même, ce qu'il faisoit en 1788, avec ce qu'il avoit fait en 1784. Pendant le rude hiver de cette année, la rareté du bois dans Paris l'ayant porté à un prix excessif, le Roi, sacrifiant l'agrément et l'intérêt au soulagement des malheureux, fait faire un abattis considérable dans ses bois qui avoisinent la Capitale, et ordonne que la distribution en sera faite aux pauvres. Un Ministre lui proposa de faire vendre ce bois

à un prix modique ; mais Louis XVI, repoussant cette idée mesquine, répondit : « Voudriez-vous » vendre mon bois à des malheureux qui manquent » de pain? » D'après ces dispositions précises, le Lieutenant de Police eut ordre de se concerter avec les Curés de Paris, pour dresser un état de tous les ménages que leur indigence mettoit dans le cas de participer à cette aumône royale ; et, sur-le-champ, la coupe des bois fut distribuée gratuitement. Ce don généreux fait aux pauvres de Paris ne couvrant pas l'étendue de leurs besoins, Louis XVI arrêta que chaque jour, tant que dureroit la rigueur du froid, une somme de cinq cents louis leur seroit répartie sous la surveillance des Curés, soit en comestibles soit en avances de matières premières analogues à l'industrie des indigens.

C'étoit pendant ce même hiver qu'un de ses Officiers de chasse venoit faire à Louis XVI le rapport que les pauvres, dans leur désœuvrement, tuoient le gibier à coups de bâtons dans sa Capitainerie. « Ne » vois-tu donc pas, lui répondit le Prince, que ces » malheureux qui, de ton aveu, n'ont rien à faire, » sont exposés par là même à n'avoir rien à manger. » Tant que ce froid durera, j'entends qu'on n'in- » quiète personne pour le gibier. » L'Officier réplique que ce désordre, autorisé pour la circonstance, tirera à conséquence pour l'avenir. « Je ne te dis pas » de l'autoriser, reprend le Roi, mais de l'ignorer. » Toi, tu dînes à ton aise ; ne faut-il pas avoir pitié » de ceux qui manquent de pain et meurent de » froid ? »

Il seroit difficile d'énumérer les bienfaits en tous genres que Louis XVI ne cessa de verser pendant son règne sur le petit peuple de Paris. Le produit

des aumônes étant de jour en jour moins proportionné à la misère publique, depuis que le Philosophisme avoit converti en bienfaisance arbitraire le précepte urgent de la charité évangélique ; c'étoit au Monarque que s'adressoient avec confiance les patrons des pauvres de la Capitale ; et ce Prince, tantôt se charge d'acquitter la capitation de tous ceux qui sont taxés à neuf francs et au-dessous, et tantôt fait rendre à la liberté, en payant leurs dettes, tous les pères détenus pour impuissance de payer la pension alimentaire de leurs enfans : ou bien il fait convertir en aumônes une somme de cinq cents mille livres que la ville de Paris destinoit à des réjouissances à l'occasion de la naissance de la Princesse sa fille aînée ; ou bien encore il fait compter un million au Mont-de-Piété, pour assurer la restitution de leurs effets à tous les misérables qui les ont engagés pour une somme de trois louis et au-dessous.

Et c'est après cette effusion de bienfaits sur la classe indigente du peuple Parisien, et dans le temps même que, captif dans sa Capitale, Louis XVI y continuera ses charitables habitudes, c'est alors qu'il se verra en butte et à la noire ingratitude de ce même peuple, et aux plus absurdes calomnies de ses agitateurs.

La sollicitude paternelle du Monarque pour ses Sujets indigens, prenoit encore un nouveau degré d'activité en faveur de ceux qu'oppressoit le double poids de la misère et de la maladie. Il faut, sans contredit, remonter jusqu'à Saint Louis et s'en tenir à Saint Louis, pour trouver dans nos annales, un Roi qui soit comparable à Louis XVI par son zèle et ses travaux pour le soulagement de la pauvreté souffrante. Par ses soins et par ses lois, le sort des ma-

lades fut sensiblement amélioré pendant son règne, dans tous les Hôpitaux du Royaume; et sa Capitale fut encore favorisée en ce point d'une attention spéciale, par la raison que ses besoins en ce genre étoient plus urgens et plus multipliés. Ce n'est pas le langage d'un Roi, c'est celui du père le plus affectionné que fait entendre Louis XVI, en développant lui-même ses vues et ses projets secourables en faveur de ce fameux Hôtel-Dieu, qui rassembloit un monde entier de malheureux, au sein du monde le plus voluptueux (8).

Dans le dessein de détacher de ce précieux établissement les abus qui en compromettent la destination, Louis XVI s'environne d'une Commission composée de personnes d'une zèle et d'une intelligence analogues à l'objet; entre lesquelles sont plusieurs Curés. Un triste et fidèle compte lui ayant été rendu de l'état des malades de cette Maison, lui-même, au rapport des papiers publics, voulut en faire la vérification. Déguisé de manière à n'être pas reconnu, et traîné dans une voiture de place, il descend lui quatrième à l'Hôtel-Dieu; il en parcourt les salles en observateur attentif; il y voit, dans le même lit chargé de quatre personnes, le malade et le mourant, respirant à côté du mort, et dans l'attente de prendre sa place (9). Navré du spectacle, le Monarque remonte dans sa voiture, plus que jamais affermi dans le dessein de remédier à de si grands maux. Sa première résolution avoit été la suppression de l'Hôtel-Dieu, qui eût été remplacé par quatre grands Hôpitaux, plus avantageusement situés, tant pour la salubrité de l'air que pour le service des malades. On publia par ses ordres, un Prospectus de souscription en faveur de la bonne œuvre, qui paroissoit égale-

ment propre à satisfaire et la charité chrétienne qui se cache pour donner, et la bienfaisance humaine qui donne pour se montrer. Mais les nobles sacrifices ne pouvoient plus être du goût d'une génération que dévoroient des passions faméliques; et, dans le siècle appelé celui *de l'humanité*, Louis XVI eut la douleur de voir les enfans égoïstes, se défendre de loger les malheureux que leurs Pères charitables avoient si généreusement dotés dans des siècles réputés barbares.

Louis XVI ne remplacera donc pas l'Hôtel-Dieu suivant le modèle que lui traçoit son cœur; mais les bâtimens de cette Maison recevront des augmentations; les lits en seront réformés, et les malades pourront reposer solitairement au nombre au moins de trois mille. Ces bienfaits signalés, auxquels ne concourront pas les largesses des particuliers, ne devront rien non plus au trésor public; ils seront le produit exclusif des privations de Louis XVI et des offrandes d'un Archevêque (10).

Tandis que Louis XVI embrasse ainsi, dans ses soins charitables, un peuple entier de malades au sein de sa Capitale, un désordre, d'une nature également affligeante pour l'humanité, vient réclamer son assistance: il apprend que cette lèpre honteuse et dévorante qui n'avoit point de nom chez nos aïeux moins dépravés, n'exerce plus seulement ses ravages dans nos grandes villes; que la contagion a pénétré jusque sous le toit de l'innocence et dans la chaumière du Paysan; que, tous les ans, des milliers d'enfans issus d'un sang vicié, et délaissés par le libertinage qui les mit au monde, sont transportés de la Capitale dans les Provinces; que la chaste Paysanne qui allaite ces enfans, reçoit d'eux un virus de mort,

condamnée pour prix de ses soins maternels, à partager le supplice et la honte d'une dépravation étrangère. Louis XVI, pour arrêter les progrès de cette peste, fonda, hors des murs de Paris, un Hôpital particulier, pour le traitement simultané des mères et des enfans qui en seroient atteints; et dans lequel aussi la Nourrice trompée seroit admise à un traitement gratuit.

A la suite de ces grands services rendus par le Monarque à l'humanité souffrante, il restoit un bien à faire dans le même genre, que depuis long-temps on désiroit dans Paris. Parmi les malades, comme parmi les indigens, il est une Classe à laquelle on doit épargner l'humiliation de se voir confondue avec la Classe infime dans l'application des secours. L'Hospice, qui manquoit dans la Capitale à ces hommes doublement infortunés, fut fondé par Louis XVI, dans la maison des Frères de la Charité. Ils y eurent une infirmerie séparée du grand Hôpital, où ils furent soignés pendant la maladie, avec les égards que réclament la naissance et les habitudes.

Tant de zèle à combattre les maux qui assiégent l'Espèce humaine ne suffit pas encore au bon Prince; il eût voulu, pour ainsi dire, ravir ces victimes à la mort. Au moins s'efforcera-t-il d'empêcher que l'ignorance ne précipite des vivans dans le tombeau. Il prescrira des mesures à prendre et des méthodes à employer pour constater les morts violentes et subites : il établira des bureaux de secours gratuits qui, administrés à propos, rappelleront souvent à la vie des sujets frappés d'asphyxie, soit par l'action de l'eau, soit par celles des vapeurs méphytiques.

Rien n'échappe à la sollicitude de Louis XVI pour la santé de son Peuple. S'il apprend qu'un remède utile, qu'un spécifique éprouvé soit le secret d'un particulier, il en fait l'acquisition, pour en faire la propriété de ses Sujets et de l'humanité entière. Tantôt on le voit adresser ces présens de sa bonté paternelle à la Faculté de médecine de Paris, et tantôt enjoindre aux Directeurs des pharmacies d'inscrire la recette, pour en faire usage au besoin.

Les infirmités de ses Sujets ne trouvoient pas le Monarque moins compatissant que leurs maladies. Digne émule encore en ce point du plus saint de ses Aïeux, il doubla le précieux Etablissement de S. Louis en faveur de trois cents aveugles; et six cents lui durent leur subsistance dans Paris. Son zèle alla plus loin : des encouragemens furent donnés, des prix proposés pour les découvertes les plus utiles, applicables aux différentes maladies qui affectent la vue. Ce ne sera pas tout encore : d'habiles oculistes seront ses pensionnaires, sous la condition d'administrer tous les secours de leur art à tous les pauvres qui voudront les réclamer. Ainsi une infinité de malheureux, les uns réputés aveugles, les autres menacés de le devenir, devront-ils à leur Roi le bienfait de la lumière.

Etonnante puissance que celle des regards encourageans d'un Roi sur les amis de son Peuple! elle fait éclorre, sous son règne, des prodiges inconnus à tous les âges précédens. A l'époque, bien voisine encore de nous, où Pierre-le-Grand faisoit une visite à Louis XV, si ce Fondateur de l'empire Russe, de retour dans ses Etats, eût écrit au Roi de France, pour le prier de lui envoyer des hommes capables de faire voir les aveugles, entendre les sourds,

sourds, parler les muets, nul doute que Louis XV ne se fût récrié, comme autrefois un Roi d'Israël, à la lecture de la Lettre d'un Roi de Syrie : « Suis-je » donc un Dieu, pour qu'on me propose des pro- » diges à opérer ? Ce Prince ne cherche évidemment » qu'un prétexte de rupture avec moi (*) ; » et pourtant, cette même demande, qui eût révolté Louis XV, si Pierre-le-Grand la lui eût faite, l'Impératrice Catherine et d'autres Souverains de l'Europe la feront à Louis XVI, et ne la lui feront pas en vain. C'est sous le règne de Louis XVI que nous vîmes se développer et se perfectionner ces procédés ingénieux, et comme miraculeux, qui réparent des erreurs ou des accidens de la nature réputés irréparables ; qui suppléent la voix par les gestes ; qui placent l'ouïe dans les yeux, et les yeux au bout des doigts. C'est sous Louis XVI que le sourd et muet de naissance apprit à communiquer sa pensée par l'écriture, et devint apte à toutes les connoissances et à tous les travaux de l'esprit. C'est à Louis XVI que l'aveugle né fut redevable de la faculté d'exercer divers métiers utiles, et jusqu'à l'art de l'imprimerie. Ainsi d'âge en âge, en France et chez tous les peuples policés, des milliers d'individus disgraciés de la nature, béniront avec attendrissement la mémoire du Monarque bienfaisant, auteur pour eux d'une seconde naissance, et de cette existence active dans la Société, inconnue à leurs semblables depuis l'origine des temps.

Mais le trait le plus héroïque de l'amour de Louis XVI pour la Famille entière de son peuple, ce sera, sans

(*) IV. Reg. c. V. v. 6, 7.

contredit, cette courageuse, et malheureusement trop funeste résolution de s'éclairer de ses conseils, et de l'établir lui-même juge et artisan de son propre bonheur. Constamment environné de piéges depuis qu'il est sur le trône ; trompé par ses Ministres, trompé par ses Conseils ; trompé par les Magistrats, trompé par des Philosophes, il se dira à lui-même : « Mon Peuple que j'aime ne me trompera pas ; il » se tromperoit lui-même. » Il assemblera ce Peuple ; il lui déclarera qu'il n'estime de sa puissance que le pouvoir qu'elle lui donne de faire des heureux, ou d'essuyer des larmes. Loin de craindre qu'on lui demande plus que son cœur ne voudroit donner, il déclarera d'avance qu'il est prêt d'accorder tout ce qu'on voudra lui demander ; et c'est de sa bouche que sortiront ces paroles attendrissantes : « Tout ce » qu'on peut attendre du plus tendre intérêt au » bonheur public, tout ce qu'on peut demander à » un Souverain le premier ami de son Peuple, vous » pouvez l'attendre de moi (*). » Et, lorsque tous ses sacrifices seront méconnus, tous ses bienfaits accueillis par la monstrueuse ingratitude, nous entendrons le Monarque, toujours inébranlable dans ses affections paternelles, réclamer des Instructions pour son peuple, et non des châtimens : « Eclairez, » dira-t-il, sur ses véritables intérêts, le Peuple » qu'on égare, ce bon Peuple qui m'est si cher, et » dont on m'assure que je suis aimé, quand on veut » me consoler de mes peines (11). »

(*) Discours de Louis XVI, à l'ouverture des Etats-Généraux. Necker nous apprend que le fond de ce Discours, et cette phrase nommément étoient de ce Prince.

C'étoit sur la conscience de cet amour qu'il portoit à son peuple, et que nulle contrariété ne put jamais attiédir, que Louis XVI fondoit l'assurance d'un amour réciproque. La calomnie, en effet, seroit démentie par tous les faits, si elle prêtoit à la Nation entière les sentimens des factieux qui usurpèrent son nom pour créer des crimes au Roi et le traîner à l'échafaud. Il est dans le caractère du Français d'aimer son Prince et de se passionner pour un Prince vertueux. Le peuple aimoit en Louis XVI ses goûts simples et pacifiques, sa popularité, son économie, le désir qu'il lui connoissoit de son soulagement et de sa prospérité; il aimoit en lui l'attachement à la religion et une pureté de mœurs exemplaire. Ce sentiment, qu'on peut appeler national, se manifesta dans toutes les occasions où il ne fut pas comprimé par la malveillance ou la terreur; il se produira même souvent, malgré les menées criminelles des factieux. Telle scène préparée pour l'outrage du Monarque, se convertira en scène de confusion pour ses ennemis; et, plus d'une fois, des bouches soudoyées pour maudire le bon Roi, éclateront, à son aspect, en cris de bénédiction.

Louis XVI ne régnoit pas encore sur la France que déjà il régnoit sur le cœur du Français. On avoit chéri le Père, on chérissoit encore cet immortel Dauphin dans son Fils; et l'on peut se rappeler avec quels transports d'allégresse la Multitude, à son avènement au trône, se livroit à l'espoir que de grandes vertus alloient remplacer de grands scandales. On vit dès lors tout Paris applaudir au mot heureux, tracé par une main française au pied de la statue d'Henri IV : RESURREXIT ! Dès lors encore on trouvoit dans tous les cabinets une ingénieuse allégorie, qui faisoit de Louis XVI un composé de

deux de nos Rois les plus chers à la Nation. L'estampe offroit les médaillons du bon Henri et de Louis XII *le Père du Peuple*, au-dessous desquels paroissoit le portrait de Louis XVI, avec l'inscription XII ET IV FONT XVI. La France, en un mot, ne croyoit pas, dès cette époque, pouvoir promettre assez d'amour au jeune Monarque qui, de son côté, lui prodiguoit déjà les preuves du sien.

Ce sentiment, commun à tous les cœurs que n'avoit pas encore dépravés le philosophisme, avoit éclaté de la manière la plus touchante le jour du Sacre de Louis XVI. Cent mille Français, rassemblés de tous les points de l'Empire, étoient dans la ville de Rheims les vrais Représentans de la Nation. Conformément à ce qui s'étoit pratiqué aux Sacres précédens, les Magistrats de cette ville avoient ordonné que les rues seroient tapissées : « Point de tapisseries, Messieurs, » leur dit le jeune Monarque; je ne veux rien entre » mon Peuple et moi, qui nous empêche de nous » voir; » et la ville ne fut point tapissée (12). Pendant le séjour qu'il fit à Rheims, plus il se montroit à ce bon Peuple de ses provinces, moins ce Peuple se rassasioit du plaisir de le voir. Un jour qu'à peine rentré dans son appartement, harassé des fatigues que venoit de lui faire essuyer l'empressement de la Multitude, il l'entend de nouveau invoquer à grands cris sa présence : à l'instant il se dérobe à sa Cour et à ses Gardes, et, seul avec la Reine qu'il tient sous le bras, il court se précipiter au milieu de cette foule idolâtre. Là, chacun se donne le droit de l'approcher et la liberté de lui parler : on lui présente des Placets, on lui baise les mains, on lui baise les habits, jusqu'à ce que ses Gardes, avertis de son absence, accourent, fendent la presse, et

parvenus, non sans peine, auprès de sa personne, se mettent en devoir d'écarter la Multitude, en lui reprochant son accablante indiscrétion. « Eh ! non, » non, Messieurs, s'écrie Louis XVI; tout ceci, » loin de nous fatiguer, nous ravit et nous délasse. » Au même moment des cris de joie s'élèvent jusqu'aux nues, et des larmes d'attendrissement coulent des yeux du jeune Roi et de son Epouse.

Sans jamais se démentir depuis ce beau jour, cet amour de son Peuple pour Louis XVI se manifestoit dans les occasions par ces élans naturels que ne sait point imiter la flatterie; et, ce que sentoient tous les Français, tous les Etrangers l'admiroient. Il n'est personne qui ne connoisse ce mot de Gustave III, quittant la France : « Dans ce Pays, où tout est » beau, je n'ai rien vu de si beau que l'amour des » Français pour leur Roi. » Le même spectacle dut faire la même impression sur deux autres Princes qui voyagèrent parmi nous, l'Empereur d'Allemagne, sous le nom de Comte de Falkenstein, et le Prince impérial de Russie, sous celui de Comte du Nord (13). Un jour que Louis XVI, conversant avec ce dernier dans la Galerie de Versailles, se sentoit pressé par la Multitude environnante : « On aime, M. le Comte, » dit-il au Prince russe, à voir cet empressement; » mais pas autant à le sentir, car nous étouffons. » Il se fit alors un léger mouvement en arrière; et le Comte du Nord le faisoit avec les autres, en s'excusant auprès du Roi, sur ce que, se comptant en ce moment au nombre de ses Sujets, il avoit cru, comme eux, ne pouvoir approcher de trop près Sa Majesté. Mais Louis XVI tendant la main au Prince étranger, lui dit : « Restons ensemble, » M. le Comte, nous en soutiendrons mieux un

» nouvel assaut. » Et bientôt, en effet, l'assaut recommença.

Une époque où l'amour des Français pour Louis XVI parut au plus haut point d'enthousiasme, ce fut celle du Traité de paix conclu avec l'Angleterre en 1783. La Nation, qui avoit elle-même demandé, et en quelque sorte commandé la guerre, combla de bénédictions son Roi qui lui rendoit la paix. Son éloge étoit dans toutes les bouches, tout retentissoit de ses vertus. On les célébroit en prose et la poésie les chantoit : le génie de l'invention s'épuisoit, pour rendre sous toutes les formes un sentiment commun à tous ; et le Français invitoit jusqu'aux êtres insensibles à s'associer à ce concert de tous les cœurs. Ce que des siècles de tentatives inutiles avoient fait juger impossible, la Mécanique, en cette occasion, l'exécuta pour la louange de Louis XVI : elle donna une voix humaine à un automate ; et tout Paris courut voir l'ingénieuse Machine, qui prononçoit distinctement : « Le Roi vient de donner la paix à l'Europe.» Puis s'inclinant vers un buste de Louis XVI, continuoit : « O Roi admirable, le père de vos Peu» ples ! leur bonheur fait voir à l'Europe la gloire » de votre trône. » Si le compliment n'étoit pas merveilleux en lui-même, il le devenoit par l'organe qui le prononçoit.

Au commencement de l'année suivante, la Classe du peuple la plus indigente se distinguoit dans la Capitale par des témoignages d'amour envers Louis XVI, dont un trait se faisoit remarquer par sa singularité. Pendant le rude hiver de cette année, la Police, par les ordres du Monarque, occupoit le désœuvrement des pauvres ouvriers à

mettre la neige en tas. L'un d'eux fait la proposition, aussitôt accueillie avec enthousiasme, d'ériger un monument de leur reconnoissance envers le bon Roi qui les nourrit : on trace un plan suivant les règles de l'art ; tous les bras sont en mouvement, le plan est exécuté, et un superbe obélisque décore le palais de Louis XVI. Il ne s'agissoit plus que de l'inaugurer, et l'on n'avoit pas d'Inscription : un Poëte vient à passer, quelqu'un de la Bande le reconnoît, on l'arrête, on met sa Muse en réquisition, et sa Muse lui inspire ce Quatrain, que tout Paris couroit lire, le 21 Janvier 1784 :

Louis, les Indigens que ta bonté protége,
Ne peuvent t'élever qu'un monument de neige :
Mais il plaît davantage à ton cœur généreux
Que le marbre payé du pain des Malheureux.

Par quelle fatalité les jeux innocens et les cris de bénédiction de ce 21 Janvier feront-ils place au monstreux anniversaire du 21 Janvier 1793 ?

Chéri dans tous les lieux où il se montroit, Louis XVI l'étoit peut-être plus affectueusement encore sur les points de son Empire qu'il n'avoit jamais récrées de sa présence ; et la Province de Normandie, dans les sentimens qu'elle fit éclater en le voyant, peut être regardée comme l'interprète des autres Provinces de sa domination, qui envioient toutes le même avantage. Ce fut en 1786, et au mois de Juin, que Louis XVI partit pour aller visiter les côtes maritimes de la Normandie, et particulièrement les travaux de la rade de Cherbourg, où il vouloit créer un port l'équivalent d'une flotte pour la sûreté de notre commerce dans la Manche.

Difficilement on se figureroit les vives expressions, et les transports d'amour dont le Monarque se vit l'objet dans tout le cours de ce voyage mémorable, le premier de quelque importance qu'il eut encore fait dans ses États ; mais qui n'eût pas été le dernier, s'il n'en eût été empêché par les troubles avant-coureurs de la crise révolutionnaire. La scène attendrissante de ce voyage commença dans la cour même du Château, lorsque, prêt à monter en voiture, et après avoir embrassé son Epouse et ses autres enfans, au milieu des acclamations de la Multitude, Louis XVI prit entre ses bras le jeune Duc de Normandie, et dit à l'Enfant qui lui sourioit : « Embrasse-moi aussi, mon petit Normand, » je m'en vais voir ton pays. » Le voyage avoit été annoncé par les Journaux, et c'étoit un père qui alloit se montrer à des enfans dont il n'étoit connu que par son cœur et ses vertus. L'empressement de le voir sera partout le même sur son passage : les Villes et les Campagnes se porteront à sa rencontre, et se traîneront encore à sa suite. L'enthousiasme est général ; mais il est surtout au plus haut point d'exaltation parmi les Paysans. Ils accourent par troupes de tous les points de la Province ; nul obstacle ne les arrête. La nuit les surprend, ils se couchent le long des chemins ; la fatigue les accable, un grand espoir les soutient : ils verront leur Roi. Ils le voient en effet, et ils en sont vus : leurs vœux sont comblés et leurs fatigues oubliées. De toutes parts les cris d'allégresse retentissent aux oreilles du Père commun de la patrie ; et la Foule transmet à la Foule l'emploi de continuer ce concert de bénédictions.

Jamais Louis XVI ne s'étoit trouvé si libre et si heureux qu'il l'étoit loin de sa Cour au milieu de ce bon Peuple ; et l'on peut en croire aux témoins, qui attestent que souvent il ne trouvoit, pour rendre les sensations qui l'affectoient, que ces larmes de tendresse qui sont le secret des bons Rois. Ce que faisoit le Prince et ce qu'il disoit, son ton et ses manières complétoient l'ivresse des cœurs, et transformoient ce voyage en un tissu de scènes touchantes. Dans un Bourg où il étoit descendu de voiture tandis qu'on relayoit, la femme du chirurgien du lieu, écartant la foule dont il étoit environné, parvient jusqu'à lui, se jette à ses genoux, et s'écrie : « J'ai donc le bonheur de contempler » notre bon Roi ! » Louis XVI, en la relevant, lui demande ce qu'elle désire de lui ? « Sire, je » connois une femme honnête, généralement esti- » mée, mais pauvre et mère de douze enfans. — » J'entends votre affaire : comme je ne passerai » pas aujourd'hui Vernon, que votre Protégée s'y » rende avec un bout de Mémoire, je me sou- » viendrai de votre recommandation. Et pour vous, » ma Bonne, vous ne demandez donc rien ? — » Sire, après le bonheur d'avoir vu le meilleur des » Rois et de lui avoir parlé, je n'ai plus rien à » désirer : seulement, si je l'osois, je lui deman- » derois la permission de lui baiser la main : — » Et pourquoi pas le visage ? » reprend Louis XVI, qui en même temps, embrasse la Suppliante. Ce trait de Courtoisie à la Henri IV ravit les spectateurs ; et les cris de *Vive le Roi* s'élèvent jusqu'aux nues.

Partout retardé dans sa marche par un égal empressement des peuples, Louis XVI arriva fort

tard dans Cherbourg ; mais une brillante illumination y rendoit la nuit semblable à un beau jour. Les rues étoient obstruées par la population de la Ville, qu'enfloit encore une prodigieuse multitude d'étrangers. Il est accueilli à son entrée par de bruyantes acclamations, qui l'accompagnent jusqu'à l'Hôtel d'Harcourt, préparé pour le recevoir. Il étoit une heure quand il congédia son monde, et à deux heures et demie il étoit sur pied. Il entend la Messe à trois, et se rend aussitôt sur le rivage, où le peuple a passé la nuit en l'attendant. Une Flotte nombreuse, qui se trouve en rade, annonce la présence du Monarque par une salve générale, à laquelle répondent les batteries des forts, et les cris de joie des spectateurs.

Tout avoit été disposé par le directeur des travaux, pour rendre le Roi témoin des procédés ingénieux qu'il avoit inventés pour bâtir en pleine mer. A la marée montante, aux premiers rayons du soleil, le Prince vit une masse de matériaux d'un poids incalculable, et solidement encaissée, s'élever majestueusement de dessus son chantier, à l'aide d'une triple rangée de tonneaux vides attachés à sa base, puis voguer lentement jusqu'à la distance d'une lieue ; et là, balancée sur le point déterminé, et dégagée de sa légère ceinture, descendre au fond de la mer, et s'y fixer comme un roc.

Le lendemain le Roi alla rejoindre l'Escadre qui l'attendoit dans la Manche, pour lui donner le spectacle d'un combat simulé. C'étoit la première fois que Louis XVI sortoit de son Royaume. Il fit quatre lieues en mer, et son Pavillon flotta à la vue des Isles britanniques. Il fut pendant onze heures sur son vaisseau, et sans quitter le pont.

Le peuple l'attendoit sur le port avec une impatience mêlée d'inquiétude. Dès qu'on découvre le canot qui le rapporte, les rivages retentissent des cris accoutumés ; les Mariniers et les gens du pays n'attendent pas qu'il prenne terre, ils se jettent à la mer, courent à sa rencontre, et lui déclarent qu'il est de leur droit de le prendre dans leurs bras et de le porter jusqu'au rivage. Le Monarque confirme le droit, et se prête avec une aimable gaîté aux innocentes folies d'un peuple ivre d'amour et de joie.

Comme ce voyage avoit pour principal objet la Marine, le Roi donna presque tout son temps aux Marins ; et les trois jours qu'il resta sur la côte, il dina au milieu d'eux sur le vaisseau du Commandant. Les momens qu'il ne passoit pas sur l'eau, il les employoit à la visite des travaux publics, des arsenaux et des hôpitaux, semant partout les encouragemens et recueillant les bénédictions. Depuis le Chef d'Escadre jusqu'au dernier des matelots, tout ce qui étoit à son service se trouvoit en sa présence au comble du bonheur ; et le dévouement que chacun se sentoit pour sa personne, étoit accompagné, chez les hommes instruits, d'admiration pour les rares connoissances qu'il développoit sur toutes les parties dont se compose la science de l'Officier de mer (14).

En quelque endroit que se portât le Roi, tantôt en voiture et tantôt à pied, il ne lui étoit possible d'avancer qu'à pas lents, sans cesse contrarié dans sa marche par des flots successifs de spectateurs. Ses Gardes, qui ne pouvoient faire librement leur service auprès de sa personne, en prenoient quelquefois de l'humeur : mais Louis XVI calmoit leur zèle : « Laissez, disoit-il, laissez approcher ces

» bonnes gens : j'aime à les voir, ce sont tous mes » Enfans. » Une occasion, moins flatteuse pour son cœur, se présenta de manifester cette affection paternelle : des ouvriers, trop occupés peut-être de sa présence, dans une manœuvre qui demandoit toute leur application, laissent échapper un cabestan qui les renverse. Quelques hommes sont blessés, et l'un d'eux mortellement. On veut cacher l'accident au Roi, mais il le soupçonne, et s'en fait rendre un compte exact, qui l'afflige, et d'après lequel il ordonne à son chirurgien de voler au secours des blessés, et de lui faire son rapport sur leur état.

L'auguste Voyageur se montroit d'un si facile accès que, dans les ports du Hâvre et de Honfleur, comme à Cherbourg, les plus timides s'enhardissoient à l'aborder, et lui parloient sans façon. Deux jeunes gens de la Classe indigente, qui se convenoient, ne pouvoient parvenir à s'épouser, parce que le père de la fille exigeoit pour condition expresse, que celui qui aspiroit à devenir son gendre fût possesseur d'une modique somme d'argent que celui-ci n'avoit pas. La présence du Roi dans son pays relève l'espérance du jeune homme : il se trouve sur son passage, lui expose son affaire ; et Louis XVI, charmé de pouvoir faire deux heureux à si peu de frais, fait vérifier l'exposé et délivrer la somme.

La même ville du Hâvre, qui applaudissoit à cet acte de bienfaisance, bénissoit, dans un autre trait, la clémence de Louis XVI. Une femme vint se jeter à ses genoux, et lui dit : « Sire, j'avois » quatre fils, tous les quatre sont morts au service » de votre Majesté, seroit-ce un titre pour lui » demander la grâce de trois Déserteurs qui viennent » d'être condamnés ? — Oui-dà, ma Bonne,

» lui répond Louis XVI avec vivacité, il est ex-
» cellent votre titre ; et, n'ayant pas le pouvoir
» de rendre la vie à vos quatre enfans, je voudrois
» avoir à vous accorder la grâce de quatre Déser-
» teurs. »

Jamais Louis XVI, au milieu des honneurs du trône et des fêtes les plus brillantes de sa Cour, n'avoit goûté de plaisir comparable à celui de juger par lui-même de l'amour que lui portoit son Peuple, et de lire sur tous les fronts la joie franche et l'épanouissement des cœurs. C'est l'aveu qu'il en faisoit dans une de ces Lettres entre Epoux, où le sentiment se peint vivement et sans apprêt. « L'amour » de mon Peuple, écrivoit-il, de Cherbourg, à la » Reine, a retenti jusqu'au fond de mon cœur : » jugez s'il est au monde un Roi plus heureux que » moi. Non, jamais je n'ai senti le plaisir de l'être » comme au milieu de mes bons Normands. » Ces sensations délicieuses étoient restées profondément gravées dans le cœur du Monarque : il en parloit avec un plaisir toujours nouveau ; et il se les rappeloit encore au fort de ses malheurs.

Si les témoignages nous manquoient pour attester à la postérité combien affectueusement le Corps de la Nation française aimoit Louis XVI, nous voudrions forcer les ennemis même de ce Prince, ses persécuteurs, et jusqu'à ses bourreaux, à nous en fournir les preuves. Dans le temps que les factieux, machinant la perte du bon Roi, l'environneront de piéges et de perfides embûches, dans la crainte de révolter le peuple qui l'aime, ils auront besoin de feindre eux-mêmes le sentiment du peuple, et de donner à leurs entreprises régicides la couleur et le nom de l'amour. S'ils emmènent ce Prince en cap-

tivité dans sa Capitale, les jongleurs publieront que c'est pour qu'il y soit le Captif de leur amour. Ce sera le Parti révolutionnaire des Etats-généraux qui, en 1789, proclamera Louis XVI, « un Roi » chéri ; — Un don du Ciel dans son amour, » Prince auquel ses Sujets n'imputeront jamais » d'avoir prodigué leur sang, ni abusé de la justice, » parce que la calomnie seroit absurde ; — Le » meilleur des Rois ; — Un Monarque adoré de » vingt-cinq millions d'hommes ; Un père au milieu » de ses enfans, gardé par leur amour ; — Un » Prince que ses bienfaits rendront le modèle des » Princes. » Ce sera le perfide Mirabeau qui fera proclamer Louis XVI le *Restaurateur de la Liberté française* ; et ce sera sur la proposition encore de ce même factieux, que l'Assemblée votera par acclamation une statue à ce Monarque adoré. Une Députation, chargée de lui porter les vœux de l'Assemblée, le jour de la Saint-Louis, lui dira qu'elle vient « lui » parler de l'amour et de la fidélité de ses Sujets. » Au milieu même de Paris, déjà en insurrection, mais poussé encore par la force de l'habitude, nous entendrons un Orateur dire à Louis XVI : « Con- » templez, Sire, ce Peuple qui vous presse, dont » les avides regards cherchent les vôtres, qui s'enivre » du bonheur de vous posséder. — Le voilà, Sire, » ce Peuple qui vous idolâtre : — Voyez ces yeux, » écoutez ces voix, pénétrez dans ces cœurs qui » volent au-devant de vous. Il n'est pas ici un seul » homme qui ne soit prêt à verser pour vous » jusqu'à la dernière goutte de son sang. »

Ce que le Député Lally-Tollendal dit ici à Louis XVI de l'affection de ses Sujets, le Président de l'Assemblée le lui répétera encore l'année

suivante (*) : « Sire, il suffit, pour entraîner tous » les cœurs, de vous montrer dans la simplicité » de vos vertus. Je ne risquerai pas de vous rendre » l'admiration qu'elles font naître; j'en abandonne » l'expression au sentiment qui domine dans tous » les cœurs, et qui se manifeste dans de si beaux » momens. » Enfin, en 1791 encore (**), comme les années précédentes, l'Assemblée, se faisant l'interprête des sentimens du Peuple français auprès de son Roi, lui dira, par l'organe de son Président: « Les Français ne sont pas surpris de cette nouvelle » preuve de votre amour. Votre cœur, Sire, leur » est connu : ils sont accoutumés à prononcer votre » nom avec les épanchemens de tendresse et de » reconnoissance que commandent de grands bien- » faits. »

Mais sans doute ils ne seront pas des Français; et pourra-t-on même croire qu'ils appartiennent encore à l'Espèce humaine, les Etres monstrueux qui poursuivront par la haine un Roi, de leur aveu digne de tant d'amour, un Roi dont ils nous disent que *ses grands bienfaits commandent la reconnoissance ?*

(*) Le 4 Février 1790.
(**) Le 13 Avril 1791.

FIN DU LIVRE QUATRIÈME.

LIVRE CINQUIÈME.

L'on ne peut réfléchir sur l'activité des vertus royales de Louis XVI, se rappeler cette continuelle sollicitude, ces travaux et ces sacrifices commandés par sa tendre affection pour son Peuple, sans être tenté de croire que le Peuple lui faisoit négliger l'individu, et que le cœur du Roi, chez lui, devoit rétrécir le cœur de l'homme. Mais si, d'un autre côté, l'on fait abstraction du Chef suprême de l'Empire, pour ne considérer dans Louis XVI que le simple particulier, au sein de sa famille et dans ses relations amicales, on jugera que la vivacité de ses affections royales, loin de dessécher, dilatoit plutôt ses affections familières.

Au dire de nos Philosophes, professeurs emphatiques d'humanité, ils étoient seuls dévorés du pur amour des hommes : mais leurs œuvres nous ont donné la mesure de leur cœur, et tout le secret de l'amour qu'ils nous portoient. Heureusement, ce n'étoit point chez eux, c'étoit à l'école de la Religion que Louis XVI avoit fait l'apprentissage de l'amour que l'homme doit à l'homme; et le détail de sa vie privée et de ses rapports domestiques, dans lequel nous allons entrer, en nous découvrant le fond d'humanité qu'il possédoit, nous prouvera encore que ce précieux sentiment n'agit jamais avec plus d'empire sur un cœur que quand c'est la Religion qui le commande et le consacre.

Nous avons déjà parlé de l'éducation de Louis XVI et des vertus de son enfance. Après qu'un double malheur l'eut rendu orphelin, docile encore aux dernières

dernières instructions des Auteurs de ses jours, il plaça sa confiance dans les personnes de sa Famille les plus dignes de suppléer auprès de lui les grands modèles que la mort lui avoit ravis. Avant de monter sur le trône, et après qu'il y fut monté, on le vit professer une sorte de respect filial pour les Princesses ses tantes, et les prévenir par tous les égards que réclament le sang et la vertu. Parmi les reproches honorables que des ennemis de tout bien intenteront un jour au Monarque, on remarquera celui d'avoir assez écouté la voix de la nature pour procurer à ces Princesses, qui avoient fui la terre du crime, les moyens de subsister dans le lieu de leur retraite (1).

Le cœur qui donnoit cette extension à la dette de sa piété filiale, ne pouvoit être étranger à aucune des affections qui dérivent de la même source; et Louis XVI, qui s'étoit montré le meilleur des fils, fut également bon frère, un modèle même de tendresse fraternelle. Il n'étoit encore qu'un enfant lorsqu'on le vit, inconsolable de la perte du Duc de Bourgogne son aîné, verser des larmes amères sur une mort qui lui promettoit une couronne. Porté, par cet évènement, à un degré d'élévation au-dessus des autres Princes et Princesses, il resta constamment leur égal par l'amitié, jusqu'au jour où il parvint à la Couronne. Réunissant alors à son titre d'aîné celui de Roi, ce ne fut que par ses bienfaits qu'il leur fit sentir son droit de souveraineté : il se trouvoit à la place de leur père, il suppléa auprès d'eux tous les devoirs de la paternité. Mais, auront-ils eux-mêmes quelque idée de ces devoirs sacrés, et s'en montreront-ils les appréciateurs bien équitables, ces rigides censeurs, qui reprocheront un jour si brutalement à

Louis XVI, d'être venu au secours d'un des Princes ses frères dans le dérangement de ses affaires, et d'avoir une fois payé ses dettes ? dettes encore bien moins imputables au jeune Prince qu'aux hommes improbes dont un Ministère philosophe avoit environné son inexpérience (2).

Ce n'est pas cependant qu'en se portant à un de ces actes de condescendance que se commandent souvent les familles particulières, Louis XVI entendît qu'il pût tirer à conséquence au préjudice de son peuple ; et, plus sévère en son indulgence à l'égard d'un frère que ne le fut jamais le Parlement d'Angleterre, lorsqu'il s'agit de faire honneur aux dettes de ses Princes, il fit annexer au titre de la grâce qu'il accordoit, les conditions suivantes : « *En aucun cas* le dérangement » des Finances du Prince ne tombera à la charge du » Trésor royal. Il réduira son état de dépenses à l'état » originaire. Il ne fera aucune acquisition de terres » sans le consentement du Roi, auquel, tous les ans, » il remettra un état de ses recettes et dépenses. »

Dans une autre circonstance, qui fut d'un dangereux éclat pour la morale publique, Louis XVI prouva également qu'il savoit se souvenir qu'il étoit frère, et ne pas oublier qu'il étoit Roi. A l'occasion d'un masque levé dans un bal, les patrons routiniers de la férocité gauloise, Princes et Ministres, Courtisans philosophes et Casuistes courtisans, tous sont de même avis, qu'un scandale d'espiéglerie ne peut s'expier que par un scandale d'assassinat ; et, plaçant la meilleure cause au bout de la meilleure lame, ils décident unanimement que c'est le cas que deux illustres Personnages se coupent la gorge, et remettent à l'intelligence d'un combat singulier la question extrêmement problématique, de savoir qui a eu tort ou

raison, de la partie qui a fait une injure, ou de celle qui l'a reçue? Justement offensé de ce qu'une affaire du ressort de sa justice paternelle eût été traitée suivant la jurisprudence des forêts, et terminée dans un bois, Louis XVI en marqua tout son mécontentement à son Frère, lui fit défendre de paroître en sa présence et le frappa d'exil. La disgrâce, il est vrai, ne fut pas de longue durée, parce que le Monarque sentit que le délit qu'il avoit à punir n'étoit que la faute d'un jeune étourdi, et que ses suites aggravantes étoient le crime des instigateurs.

La conduite de Louis XVI envers ses Frères porta toujours le même caractère de sagesse et d'affection. On essaya souvent de lui inspirer des préventions défavorables à ces Princes, surtout après leur sortie de la France; mais, jugeant de leur cœur par le sien, il repoussa constamment toute insinuation tendant à lui faire suspecter leur attachement; et, sans approuver tout ce qui se faisoit au-dehors en leur nom, jamais il ne leur supposa que des vues d'honneur et de fidélité (3).

Nous ne ferons que rappeler des souvenirs à nos contemporains, en leur parlant de l'intimité qui régnoit entre Louis XVI et les deux Princesses ses sœurs, l'une et l'autre également dignes de partager sa confiance et toute son amitié. Tandis que l'aînée édifioit Turin par des vertus dont l'héroïsme est soumis en ce moment aux vérifications de Rome, Madame Élisabeth, à Versailles, se distinguoit par un genre de vertu qui portoit avec elle toutes les recommandations. Rien dans son extérieur qui ne prévînt en faveur de sa personne; et le Ciel sembloit avoir pris plaisir à répandre les grâces de l'amabilité sur un corps destiné à être un sanctuaire privilégié

de vertus. Simple et modeste auprès du Trône, s'occupant habituellement du travail des mains au profit des pauvres ; sans autre ambition que celle de la fidélité au devoir de son sexe et aux bienséances de son rang, la Princesse ne se mêloit point, comme on l'a écrit, d'offrir ses conseils politiques au Roi son frère ; trop sensée pour ignorer que ses conseils à la Cour devoient se borner à des exemples (4). Aussi les Courtisans les plus enclins à médire des vertus éclatantes, rendoient-ils solennellement hommage à la sienne, tous d'accord à reconnoître en elle un heureux naturel, un bon esprit, la plus tendre compassion envers les malheureux, et une générosité inépuisable pour leur soulagement. La piété solide qui consacroit ses autres vertus, achevoit de leur assurer le suffrage universel. Son nom, dans toutes les bouches, son nom sous toutes les plumes, étoit toujours accompagné d'une épithète de sentiment, et pour l'ordinaire de celle qui nous tient lieu de superlatif le plus expressif. Madame Élisabeth étoit un *Ange* ; tantôt l'*Ange* de la France, tantôt un *Ange* de bonté, un *Ange* de charité, l'*Ange* de toutes les vertus.

Le premier ami de tous les Français, et singulièrement celui des cœurs vertueux, Louis XVI ne pouvoit manquer de chérir une Sœur à qui l'éminence de ses vertus concilioit l'affection universelle ; et il avoit pour elle une amitié de prédilection. Le Frère et la Sœur goûtoient tous les charmes attachés à une confiance réciproque fondée sur la conformité des sentimens, lorsque la Princesse, généreuse émule de Madame Louise, se crut appelée, comme elle, à un genre de vie plus parfait encore que celui qui l'investissoit déjà de la vénération publique. Résolue

de descendre du palais de ses pères dans l'obscurité d'un cloître, pour s'y dévouer aux pénibles fonctions de l'éducation de la Jeunesse, elle déclare au Roi son frère, qu'après de mûres réflexions sur l'état de vie qui peut lui procurer le bonheur, elle se croit appelée à celui qui lui permettra de déposer dans de jeunes cœurs des semences de vertus qui fructifieront avantageusement pour lui au profit de ses Sujets : et elle conclut par lui demander la permission de se retirer à Fontevrault, pour y faire un dernier essai de sa vocation. Louis XVI, à cette ouverture, combattu par le cœur et combattu par ses principes religieux, ne voulut ni contrister sa Sœur par un refus absolu, ni accéder d'abord à un désir qu'il lui étoit permis de mettre à l'épreuve : il lui déclara qu'il rendoit hommage à l'utile apostolat auquel elle vouloit se dévouer ; mais que, se prévalant de sa qualité de tuteur, et non de celle de Roi, il retiendroit, jusqu'à sa majorité, une sœur chérie auprès de sa personne, et un modèle à sa Cour : qu'à cette époque, si elle persévéroit dans sa vocation, elle seroit maîtresse d'en suivre l'attrait. Mais à cette époque, avertie par les premiers éclairs avant-coureurs de l'orage prêt à fondre sur le Trône, la Princesse se soumettra au nouvel ordre de providence qui veut fixer auprès de Louis XVI un Ange consolateur, destiné à devenir son soutien durant trois années de la plus cruelle agonie. C'est alors que le vertueux attachement de Madame Élisabeth se produira avec tout l'héroïsme qui distingue les grandes ames. Libre de sa personne, invitée, pressée par les Princesses ses Tantes, de fuir avec elles le théâtre de toutes les anarchies et de tous les dangers, elle se fixera par choix sur une terre qui devore ses habi-

tans; et, captive volontaire de la tendresse fraternelle, elle demeurera la compagne inséparable de la destinée de son Frère, son second dans tous les périls, son bouclier sous les poignards. Enfin, de la prison des Thuileries, où l'amitié l'ensevelira, l'amitié la précipitera dans la prison du Temple, jusqu'à ce que, de sacrifice en sacrifice, cette vertueuse amitié, réalisant tout le merveilleux des amitiés fabuleuses, porte sa victime sur l'autel, et la réunisse, par un glorieux martyre, au martyre du Roi son frère.

Le Prince, objet, comme frère, d'un attachement si généreux, n'avoit pas moins de droit, comme Époux, à toute la tendresse de son Épouse. Les mœurs de Louis, devenu Roi, furent constamment aussi pures que l'avoient été celles de Louis Dauphin; et l'on eût en vain cherché à la Cour un plus beau modèle de l'union conjugale que celui qu'offroit le Trône. Tous les témoins domestiques de ce qui se passoit dans le Palais, déposent uniformément de l'attachement inaltérable et réciproque qui unissoit les deux Époux. Ils vivoient entre eux sur le ton simple et familier; et la confiance qu'ils se témoignoient portoit le caractère inimitable de la cordialité. S'ils étoient seuls dans leur intérieur, ils se tutoyoient; mais jamais en présence des personnes qui les approchoient (5).

Heureuse sans doute l'Épouse de Louis XVI, si, prenant pour modèle la Princesse qui l'avoit immédiatement précédée sur le Trône de France, et contente de mériter comme elle l'estime de son Époux, les respects de sa famille et les bénédictions du peuple, elle eût su se renfermer plus sévèrement dans la sphère des devoirs obscurs qui honorent son

sexe, s'assujettir à un plan de vie plus indépendant des ressources de la dissipation, tenir les Courtisans à une distance plus respectueuse de sa personne, écarter avec plus de soin le reproche d'influence dans la faveur et la disgrâce des Ministres. Mais, d'un autre côté, si on se représente une jeune Princesse, assise au premier rang dans le Temple des illusions et de la mollesse; si l'on songe que, Reine à dix-huit ans, réunissant les agrémens de l'esprit aux grâces de la beauté, assurée par son propre cœur du cœur de son époux, Marie-Antoinette étoit alors également en butte aux amorces de l'adulation, et aux manœuvres de la perfidie; loin de lui reprocher d'avoir donné dans quelques écueils, on lui saura gré d'avoir échappé aux plus dangereux, et de n'avoir eu besoin que d'indulgence où tant d'autres femmes, en sa place, eussent eu besoin d'un pardon. Toutes les personnes attachées à la Reine, et dignes de quelque confiance, la vengent hautement des imputations de la perversité au préjudice de sa vertu, et toutes conviennent que, si elle se donna quelques torts, il n'est aucun de ses torts qui approchât du crime (6).

Nous aurons occasion de rappeler ailleurs la filiation des malheurs de cette Princesse, et l'on verra qu'ils ont eu la même origine que les malheurs de son Epoux, et qu'ils remontent, par des canaux divers, à une source commune, l'action philosophique qui travailloit la France et mûrissoit l'anarchie. Plus d'une fois l'intrigue et la perfidie concertèrent leurs manœuvres, dans le palais de Versailles, pour donner des rivales à la Reine et la perdre dans l'esprit de son Époux; mais tous les attentats en ce genre furent des crimes perdus au-

près de Louis XVI. Ce Prince avoit le bon esprit de ne pas faire dépendre les douceurs de son union de la malice humaine, de mépriser des Libelles obscurs et des méchancetés romanesques; il eût mal accueilli toute espèce d'insinuation défavorable à une Épouse dont personne ne connoissoit mieux que lui le sincère attachement. Un des membres de son Conseil s'étant permis quelques traits inconsidérés sur ce sujet, dans un Mémoire qu'il lui avoit présenté, le Roi écrivit en marge à côté de l'article: « Je verrai toujours avec plaisir qu'on m'instruise sur » tout ce qui concerne le bien du Service; mais, » quant à ma manière d'être avec ma femme, je » n'accorde à personne le droit d'y voir mieux » que moi, ni de m'en parler. »

La Reine, de son côté, forte du témoignage de sa conscience, attachoit si peu d'importance aux manœuvres des malveillans, qui eussent voulu lui ravir le cœur de son Époux, que la plus grande vengeance qu'elle se permit jamais, fut de leur faire savoir qu'ils étoient découverts et méprisés. Si tant de générosité sied également à l'innocence et à la grandeur d'ame, il n'en est pas moins vrai que, l'honneur d'une Reine étant une sorte de propriété publique, nos Magistrats des mœurs trahissoient un devoir sacré, lorsque, sous le prétexte d'entrer dans les vues de la Princesse, ils négligeoient d'arrêter, par un châtiment légitime, la circulation des Libelles diffamatoires que le Palais-royal vomissoit journellement contre elle.

L'attachement de la Reine pour son Epoux n'est pas seulement attesté par les témoins habituels de sa vie domestique, les circonstances le mirent au plus haut point d'évidence: elle refusa constamment

de se soustraire aux plus grands périls, au prix de sa séparation d'avec le Roi. Le public entendit sa réponse au conseil qu'on lui donnoit de fuir, lorsqu'une armée de brigands assiégeoit le palais de Versailles, en demandant sa tête : « S'ils » veulent mon sang, ils peuvent le répandre ; mais » c'est aux pieds de mon Mari qu'ils le répandront ; » jamais je ne le quitterai. » A d'autres projets encore de mettre sa personne en sûreté, qui lui furent proposés en d'autres temps, elle fit toujours la même réponse : que la mort seule la sépareroit de celui à qui elle avoit voué fidélité au pied des autels. Constante en sa résolution jusqu'au dernier soupir, avant d'être associée au genre de mort de Louis XVI, elle aura partagé toutes les rigueurs et les longs tourmens de sa captivité ; et, lorsqu'un Magistrat inique, en provoquant son Arrêt de mort, se permettra d'inculper la mémoire de son Epoux, elle osera lui opposer le démenti solennel : « Jamais, » Monsieur, je n'ai connu au Roi le caractère dont » vous me parlez (*). »

C'étoit la foiblesse que l'Accusateur de la Reine reprochoit à Louis XVI ; et nous croyons avoir déjà démontré que c'étoit par indécision que péchoit souvent ce Prince, et nullement par foiblesse. Constamment environné de piéges dans le Pays des perfidies ; trompé par ses Conseils domestiques comme par ses Conseils extérieurs, et n'ayant pas moins à se défier de ses Ministres et de ses Courtisans que de ses Magistrats, Louis XVI se reposoit avec confiance sur la droiture de cœur de son Epouse.

(*) Voy. l'Acte d'accusation de la Reine.

Mais la Princesse avoit souvent eu lieu de se convaincre que son Epoux, en même temps qu'il aimoit à la consulter, comme une amie incapable de vouloir le tromper, ne s'astreignoit pas à lui déférer comme à un guide infaillible. S'il adoptoit quelquefois ses vues, de fréquentes exceptions prouvent que c'étoit la conviction, et non la foiblesse, qui déterminoit son assentiment. La foiblesse sacrifie ses lumières à son repos, et cède à l'importunité : Louis XVI ne savoit se rendre qu'à des motifs. Un excès de modestie le trompa souvent au préjudice de son discernement ; mais, s'il avoit acquis la conviction ou la preuve certaine du vrai, il y tenoit avec fermeté ; et la Reine, dans ces occasions, le trouvoit inébranlable. Cette Princesse avoit apporté de Vienne les préventions les plus favorables au Duc de Choiseul ; et ce Ministre tomboit en disgrâce au moment où elle arrivoit en France. C'étoit lui qui avoit décidé son mariage ; et, sous ce seul rapport, elle se croyoit chargée envers lui d'une dette sacrée de reconnoissance. Les créatures dont ce Seigneur s'étoit environné à la Cour y formoient une nombreuse Cabale, qui ne négligeoit rien pour encourager encore les dispositions de la Dauphine. Ainsi confirmée dans son erreur sur ce Ministre philosophe, la Princesse devenue Reine, désira son retour au Ministère ; elle le sollicita à diverses époques, et par le touchant motif : « Il » est l'auteur de mon bonheur ! » Mais Louis XVI, qui, mieux que son Epouse, connoissoit l'homme qu'elle lui recommandoit, fut constamment inexorable.

Dans une circonstance moins importante, le Monarque n'hésita pas à refuser à son Epouse un

présent qui l'eut infiniment flattée. Il étoit sorti de la jouaillerie de Paris une parure admirée pour la richesse de la matière et l'élégance de la forme : on la fait voir à la Reine, et l'on ne manque pas de lui suggérer qu'il seroit indécent qu'elle passât en d'autres mains que les siennes. La Reine met le riche bijou sous les yeux du Roi, qui comprend ce qu'elle désire de lui : mais, effrayé du prix qu'on en demande, le Prince se récrie : « Oh ! Madame, » c'est impossible. » Cette réponse fait arrêt pour la Princesse, qui, de bonne grâce et sans songer à insister, renvoie au jouaillier ce même collier qui, à son insçu, fournira un jour le sujet d'une scène si scandaleuse.

Mais un trait, qui est devenu notoire, devroit seul suffire pour détruire le préjugé trop généralement accrédité, de la déférence aveugle de Louis XVI aux volontés de son Epouse. Lorsque, depuis long-temps, le Philosophisme étoit parvenu à ériger en ridicule auprès des Grands la subordination entre époux, qui est d'institution divine, Louis XVI, usant de tout son droit, commandoit à son Epouse de garder son appartement pendant quinze jours; et l'Epouse de Louis XVI n'hésitoit pas à lui obéir. Mais ce qui dut paroître, dans le temps, un trait de vertu surrannée, c'est que, lorsqu'une indigne Servante objectant le fait à la Reine, en présence de ses Juges et d'une nombreuse Assemblée, la Princesse, sans se croire humiliée d'un acte de soumission, qui n'étoit qu'un devoir à ses yeux, se contenta, en l'avouant, d'en nier le sujet : « Il se » peut, répondit-elle, que j'aie reçu de mon Epoux » l'ordre de rester quinze jours dans mon apparte- » ment; mais ce n'est pas pour une cause pareille (7). »

Quelle qu'ait été cette cause, que la Reine ne dit pas, est-il une seule Française qui jugeât foible le mari qui lui feroit garder les arrêts pendant quinze jours ? Et, parmi tant d'époux, qui se piquent de bien plus d'énergie que Louis XVI, s'en trouveroit-il beaucoup qui osassent tenter, avec espoir de réussite, un pareil essai de leur puissance maritale ?

L'Epoux vertueux fut toujours un bon père ; et, fût-il roi, les plus grands devoirs à remplir ne lui font pas oublier les devoirs de la paternité. Louis XVI, jaloux de rendre à ses enfans ce qu'il avoit reçu du Dauphin son père, s'occupoit d'eux dès leur plus bas âge, les voyoit plusieurs fois le jour, prenoit plaisir à éveiller en eux le sentiment, et à en diriger les premiers élans. Rien de ce qui honore le cœur n'est étranger à l'intérêt de l'histoire ; et nous ne craindrons pas de raconter qu'on voyoit quelquefois le Roi père se faire enfant avec ses enfans, tantôt, penché sur le berceau de son fils, lui chanter l'air de *Malboroug*, et tantôt, couché sur le gazon, s'amuser à lutter d'un seul de ses doigts contre toutes les forces de cet Enfant, qu'il laisse quelquefois vainqueur et quelquefois vaincu. Surpris un jour dans une de ces récréations enfantines, par un Seigneur de sa Cour : « Vous êtes père, Monsieur, » lui dit Louis XVI, je puis continuer. »

Quand le Roi rentroit, de retour d'une chasse, la Reine s'avançoit à sa rencontre, accompagnée de ses enfans. Son Epoux lui offroit le pied de la bête qui avoit succombé : les enfans se jetoient dans les bras de leur père, qui les embrassoit tendrement, et causoit quelques instans avec eux, tandis qu'ils s'amusoient du pied fourchu, que la Reine leur avoit abandonné. Le premier Dauphin, dont la naissance

avoit causé tant de joie à Louis XVI, ne vécut pas long-temps. Ce jeune Prince, une des victimes marquantes des charlatanneries du dix-huitième siècle, étoit resté valétudinaire, depuis qu'on lui avoit inoculé un virus équivoque de petite-vérole, et mourut dans les premiers temps de notre Révolution. On se rappelle que le jour même que Louis XVI pleuroit son fils, l'Assemblée nationale refusoit d'accorder vingt-quatre heures à son affliction, et que ce Prince, importuné de ces Messages, sur une affaire que nul délai ne pouvoit gâter, s'écrioit douloureusement : « Il n'y a donc point de Pères dans cette Assem» blée ! »

Le Monarque eût pu dire la même chose de l'Assemblée suivante, qui, entr'autres prétentions ambitieuses, affichoit celle de rendre un Roi père étranger au premier des devoirs de la paternité, celui de l'éducation de son fils. « J'aimerois mieux, disoit » ce Prince à son ministre Bertrand, laisser mon » fils sans Gouverneur, que d'exposer celui que je » nommerois à des insultes, et peut-être à des dan» gers pour sa vie. D'un autre côté, je crains fort » que, si je diffère mon choix, les Jacobins ne » proposent Condorcet, l'abbé Syeyès, ou quel» qu'autre dans les mêmes principes ; » et il se décida en faveur de l'ex-Ministre de la marine Fleurieu, en qui il avoit reconnu l'instruction jointe à la probité.

Ce choix néanmoins, par obstacles de circonstance, resta sans autre effet que celui de repousser le projet des Jacobins ; et Louis XVI continua de consacrer à l'instruction de son fils le triste loisir que lui laissoit sa position. Tous les jours, et à plusieurs heures de chaque jour, on eût vu le Monarque se

faire enfant avec l'enfance, et bégayer avec elle les premiers élémens des langues et des sciences (8). Ces soins respectables de la tendresse paternelle ne furent ni infructueux pour le fils ni sans récompense pour le père. L'habitude du travail, auprès d'un Maître qui savoit le faire aimer, avoit fait contracter au jeune Prince l'émulation du savoir, et un désir d'apprendre qui déjà sembloit tenir de la passion. Le temps marqué pour ses récréations n'étoit pas plutôt écoulé, qu'il accouroit réclamer sa leçon auprès de son père. De précieuses qualités de l'esprit et du cœur se développèrent bientôt dans le Dauphin, qui devinrent la grande consolation du Roi et le charme puissant de sa cruelle captivité. Nous ne croirons pas surcharger notre sujet d'une épisode sans intérêt, en rassemblant ici quelques traits qui honoreront dans le Fils le Père instituteur.

Jamais enfant, dans un âge si tendre, ne reçut d'aussi cruelles leçons de l'adversité que le fils de Louis XVI : heureux néanmoins de les recevoir à l'école de la Vertu. Le Rejeton de tant de Rois ne se montre un instant à la terre que pour y faire l'apprentissage de tous les malheurs, pour y être témoin et victime de tous les crimes. Ses yeux ne s'ouvrent que pour voir couler les larmes de ses parens et contempler les ruines fameuses de sa Maison. Un trône ombragea son berceau; mais ce trône repose sur un volcan prêt à faire éruption. Au moment où cet Enfant royal s'annonce pour commander un jour à la France, du sein de la France dépravée s'élève un troupeau de Monstres à face humaine, qui, après avoir effrayé son enfance de leurs rugissemens, dévoreront à ses yeux

son père et sa mère, et n'hésiteront quelque temps à le dévorer lui-même que pour en faire auparavant le jouet de leur férocité.

Cependant, comme si la catastrophe qui fondoit sur la France, eut dû rassembler tous les contrastes à côté de tous les crimes, il étoit impossible de se figurer un enfant plus intéressant que le jeune Héritier de la Monarchie qui s'écrouloit; de trouver, dans un enfant de sept à huit ans, plus de finesse d'esprit et d'intelligence, plus d'amabilité dans le propos et le maintien, plus d'élévation dans les sentimens, un naturel plus heureux, des inclinations plus vertueuses, de plus précieux indices, en un mot, des qualités désirables dans un Prince né pour le trône. Il suffisoit de voir l'Enfant pour se laisser prévenir en sa faveur. Un regard vif et spirituel, des manières franches et libérales, l'air de candeur qui respiroit sur un visage de la plus rare beauté, faisoient deviner une partie de ce qu'il étoit; mais il falloit le suivre pour apprécier tout ce qu'il valoit. Un seul défaut s'étoit manifesté en lui, la colère; défaut auquel les enfans des Grands sont d'ordinaire plus sujets que les autres, par la raison qu'ils sont plus flattés dans leurs caprices. Mais, comme ce n'étoit jamais impunément que le Dauphin sacrifioit à cette passion, il s'en étoit presqu'entièrement corrigé. Sa punition, s'il s'y livroit, étoit d'expier la faute dans un boudoir obscur. Un jour que, jouant avec un Officier du Château, il avoit perdu la partie, celui-ci dit : « J'ai vaincu M. le Dauphin. » Le jeune Prince, piqué de l'expression, répondit par une saillie d'humeur, pour laquelle la Reine le mit en pénitence. Le lendemain, sa Gouvernante lui ayant fait une leçon sur le trait de violence auquel

il s'étoit livré la veille : « Je sens bien, répondit-il, » que j'ai eu tort ; mais aussi, pourquoi ne disoit-il » pas tout uniment qu'il m'avoit gagné ? c'est ce » mot de *vaincu* qui m'a mis hors de moi-même. »

Lorsque Louis XVI habitoit encore le Palais des Thuileries, c'étoit un Ecclésiastique qui suivoit, sous sa direction, le détail de l'instruction de son Fils. Un jour qu'un peintre se disposoit à tirer le portrait du jeune Prince dans l'appartement de sa mère : « Il paroît, Monsieur, dit-il à son Instituteur, que » ceci va être long et ennuyeux ; vous pourriez » bien, pendant la séance, me donner ma leçon de » Rudiment ? — C'est bien pensé, Monsieur, ré- » pond le Maître ; vous vous souvenez sans doute » de celle que vous avez prise hier ? — Oh ! oui, » très-bien. — De quoi donc y étoit-il question ? — De » la distinction qu'il y a entre le Positif, le Com- » paratif et le Superlatif. — Prouvez-nous par des » exemples, que vous entendez cette distinction ? » — Eh bien, si je dis : *M. l'Abbé est bon*, voilà » le Positif ; *Il est meilleur que bien d'autres*, c'est » le Comparatif ; Maman *est la meilleure de toutes* » *les Mamans*, voilà le Superlatif. » Cette ingé- nieuse application, faite par un enfant qui ne paroît pas plus se douter de son esprit que de ses malheurs, attendrit la Reine, qui porte son mou- choir à ses yeux. Le Dauphin le voit, vole dans les bras de sa mère, et mêlant ses larmes aux siennes, lui dit : « Ah ! Maman, vous avez donc toujours » des chagrins ? »

C'en devoit être, en effet, un continuel pour cette Princesse que ses inquiétudes sur le sort réservé à un enfant que tout lui rendoit cher. A l'occasion de la fête de la Reine, le Roi dit au Dauphin, qu'il

falloit

falloit qu'il composât lui-même le bouquet qu'il présenteroit à sa Mère, ainsi que le compliment qui l'accompagneroit. On lui apporte une corbeille pleine de fleurs, entre lesquelles il distingue l'Immortelle : il s'en saisit et dit : « Je ne veux que celle-là, et mon » compliment est tout fait ; en la présentant à » Maman, je lui dirai : *Je veux que Maman res-* » *semble à ma fleur.* » Un particulier ayant fait, le même jour, un compliment à la Reine, qui y avoit paru fort sensible (*), le Dauphin prie Madame Elisabeth de lui en tirer une copie. Il la prend, la plie, la met sous son gilet, et du côté gauche, en disant : « Ce côté-là, ma Tante, est le plus près du » cœur. »

Le jeune Prince étonnoit souvent, tantôt par ses réflexions, tantôt par ses allusions ingénieuses à des lectures qu'on lui avoit faites, et qu'on eût pu croire au-dessus de sa portée. Un jour qu'on lui avoit lu quelques traits de la vie des anciens philosophes, il va querir sa petite lanterne, l'allume, fait semblant de chercher quelqu'un dans la chambre, et, s'arrêtant devant son Instituteur, lui dit : « Diogène, en » plein midi, cherchoit un homme avec sa lanterne, » et ne le trouvoit pas ; plus heureux que Diogène, » voici que je trouve un homme et un ami. » Une autre fois, comme on lui faisoit une lecture dans le Télémaque, et qu'on en étoit à l'endroit où l'Auteur propose à résoudre la question : *Quel est le plus malheureux des hommes ?* le Dauphin dit au Lecteur : « Arrêtez, je vous prie, Monsieur, ne lisez point » la réponse : je vais vous dire ma pensée. » Comme

(*) M. Cormier.

il y avoit beaucoup de monde dans l'appartement, on lui dit de monter sur un siége : il le fait ; et, d'un ton pénétré, « Messieurs, dit-il, le plus malheureux » des hommes, c'est un bon Roi, qui voit que ses » Sujets ne veulent plus lui obéir. » A cette réponse, si analogue aux circonstances, tous les yeux se remplirent de larmes.

Au fort de la révolution, et lorsque la Famille royale éprouvoit, dans son Palais, toutes les rigueurs de la captivité, une des femmes attachées au service du jeune Prince disoit à une compagne, que, si elle obtenoit tel avantage, elle s'estimeroit heureuse comme une Reine. Le Dauphin, qui jouoit dans la chambre, s'arrête à ce propos, et dit : « Ah ! Sarney, » y songez-vous, *heureuse comme une Reine ?*..... » et moi j'en connois une qui pleure tous les jours. »

Ayant habituellement l'air de la vivacité distraite, lorsqu'il étoit libre dans les appartemens, le jeune Prince remarquoit tout, et faisoit ses observations sur ce qui ne lui paroissoit pas selon l'ordre ou les convenances. Un particulier avoit été admis à présenter à Madame Elisabeth une pièce de Vers qui fut jugée fort belle. Le Dauphin étant sorti, apperçoit l'Auteur occupé à considérer les appartemens ; il rentre, et dit à la Reine : « Ce Monsieur » qui vient de sortir est encore là ; il n'a eu qu'une » révérence de ma Tante pour ses jolis vers, elle » devroit bien l'en aller remercier. — Cela ne se » peut, dit la Reine, mais rien n'empêcheroit que » vous ne le fissiez vous-même pour elle. » La commission est à peine reçue qu'elle est acquittée : « Vos Vers, Monsieur, dit le Dauphin au Poëte, » ont été lus avec bien du plaisir. Je viens vous en » remercier pour ma Tante et pour moi. »

La politesse lui étoit naturelle, et il trouvoit toujours le mot gracieux à dire à propos. On lui avoit donné au Louvre un petit jardin, où il alloit s'amuser et cultiver des fleurs : il y avoit été conduit par un détachement de deux cents Gardes-nationaux; et quatre à cinq seulement y avoient été admis avec lui. Avant qu'on ne fermât la porte, il se tourne vers ceux qui devoient y rester, et leur dit : « Je suis bien fâché, Messieurs, que mon » jardin soit si petit, car j'aurois grand plaisir à » vous y recevoir tous. »

Il étoit loin cependant de vouloir passer de la politesse à la familiarité. Dans le temps qu'il se trouvoit, comme ses parens, sous la surveillance des Jacobins, il se défendoit de leurs manières grossières, et ne souffroit ni qu'ils lui prissent les mains ni qu'ils le tinssent entre leurs bras. Un jour qu'il se débattoit contre les caresses brutales d'un de ces Satellites. « Je sais bien, lui dit celui-ci, » que tu n'aimes pas notre habit. — Et d'où savez-» vous donc, Monsieur, répondit l'Enfant, que je » n'aime pas un habit que vous me voyez si souvent » porter? »

Les reparties ingénieuses ne manquoient jamais au jeune Prince pour se tirer d'affaire : on le grondoit, pendant une promenade, on lui demandoit par quelle fantaisie, au lieu de suivre le beau chemin, il s'en écartoit pour sautiller d'une pierre sur une autre? « C'est, répondit-il, pour m'accoutumer au » chemin de la gloire, qui est raboteux. » Un soir qu'il s'amusoit dans l'appartement de la Reine, tandis qu'elle causoit avec le ministre Bertrand de Molleville, on vint l'avertir que son souper étoit servi; et, sans prendre congé de la compagnie, en

deux bonds il est à la porte. La Reine le rappelle : « Comment, Monsieur, vous sortez sans faire la » révérence à M. Bertrand ? » et le Dauphin, en se retournant avec vivacité : « Oh ! Maman, » M. Bertrand ! il est de nos amis..... bon soir » M. Bertrand. » Il se tira un jour d'un engagement de propos avec une présence d'esprit dont le plus adroit Courtisan se seroit applaudi. Un détachement des soldats de la Garde nationale défiloit sous ses fenêtres : « Comme ils marchent ! s'écria-t-il ; on » voit bien que ce ne sont pas là des Suisses..... » Il n'avoit pas prononcé ces mots, qu'il s'apperçoit qu'il a à côté de lui un des officiers de cette Troupe, dont la tenue lui fait pitié : à l'instant, et comme par suite de discours, il ajoute : « Oh ! mais at- » tendez un peu qu'on les ait exercés, et vous verrez » que des Français valent bien des Suisses. »

Cet aimable enfant avoit dans la conversation et dans toute sa personne, quelque chose de si séduisant, que les ennemis les plus acharnés de ses parens ne pouvoient le voir sans se laisser prendre par ses charmes. Le féroce Barnave, en ramenant la Famille royale de Varennes, lui marqua la plus tendre affection, et le tint constamment sur ses genoux pendant le voyage. Dans la journée du 20 Juin, après qu'une armée de Brigands eut forcé le palais des Thuileries, en demandant la tête de la Reine, les Ministres, ne croyant pas qu'il y eût de plus sûr bouclier pour la Princesse que son Fils, lui conseillèrent de le placer devant elle debout sur une table. En effet, nombre de ceux qui menaçoient d'assassiner la Mère, désarmés à l'aspect du Fils, s'écrioient : « Oh ! le bel Enfant ! » C'étoit le lendemain de cette affreuse journée, qu'au son

du tocsin, et à la nouvelle d'un nouveau Rassemblement qui inquiétoit la Reine, le jeune Prince, avec l'expression naïve du sentiment de la veille, disoit à sa mère : « Eh, Maman ! est-ce donc » qu'hier n'est pas encore passé ? » Dans la nuit, plus affreuse encore, du 9 au 10 Août, lorsque tout annonçoit une nouvelle attaque du Château, le Dauphin rencontre un enfant de son âge, que la Reine faisoit élever par charité ; il lui parle de la position critique où il se trouve, et lui dit : « Comme vous avez moins à craindre que moi, » tenez, voici une boucle de mes cheveux : en la » voyant vous vous souviendrez que je suis en danger » et vous direz : il faut que je prie Dieu pour lui. »

Ce fut surtout à l'époque de leurs derniers malheurs, et dans la prison du Temple, que le Roi et la Reine sentirent de quelle ressource leur étoit ce précieux Enfant dans les situations les plus violentes. Il étoit d'une rare prudence et d'une réserve à toute épreuve, auprès des cruels Satellites qui surveilloient ses parens, sans que jamais il lui fût échappé un mot qui pût les compromettre ; car les prétendus aveux que l'exécrable Hébert supposa avoir tiré du Dauphin, à la charge de sa Mère et de sa Tante, étoient si brutalement absurdes que des scélérats plus prudens, et Robespierre lui-même, en furent révoltés, comme d'une imputation de nature à faire suspecter tous les autres chefs d'accusation.

Si le jeune Prince se faisoit admirer par un discernement précoce, l'usage qu'il en faisoit le rendoit plus intéressant encore : et l'on eût pu dire de lui que tout son esprit étoit au service de son cœur. Il avoit assez de discrétion pour éviter tout ce qui

eut pu rappeler à ses parens des souvenirs affligeans, et il s'étudioit en tout à alléger le poids de leur captivité. C'étoit peu pour lui de leur obéir, il prévenoit leurs désirs, il devinoit ce qui pouvoit leur faire plaisir. Parmi les Municipaux qui surveilloient jour et nuit les Prisonniers du Temple, il se trouvoit quelques Ames honnêtes. Le Dauphin les connoissoit, et dès qu'il les voyoit entrer à la relevée de la Garde, il couroit chez la Reine : « Bonne nouvelle, Maman ! nous avons aujour-» d'hui Monsieur N. » La Famille royale, pendant ses repas, étant habituellement observée par la malveillance, ou gardoit le silence ou parloit peu. Le Dauphin alors faisoit les frais de la conversation, racontoit, interrogeoit, parloit de sa leçon du jour, parloit de ce qu'il y avoit sur la table ; et les choses les plus indifférentes n'étoient pas sans intérêt par la tournure qu'il savoit leur donner. On avoit un jour servi une brioche, à laquelle on ne touchoit pas : « Il paroît, Papa, dit le Dauphin, » qu'on n'a pas envie d'entamer cette brioche : je » connois une petite armoire, qui n'est pas loin » d'ici, où je pourrois la cacher, mais si bien que » je défierois les plus fins de la trouver. » A ce propos, les deux Surveillans de la Commune redressent les oreilles, en se regardant, comme pour se dire : nous tenons le secret. Mais la Reine, qui ne voudroit pas que leur soupçon devînt matière à de nouvelles vexations, dit au Dauphin : « Il faut, » Monsieur, que vous nous montriez tout de suite » où est cette armoire. » Alors le petit espiègle, » d'un geste badin, et sans mot dire, montre le trou de sa bouche : ce qui fait rire, et décide le sort de la brioche.

Dans un temps où toute communication entre eux étoit interdite aux membres de la Famille royale, et où ils ne pouvoient, sans crime, se transmettre une pensée ni se rendre un service, le jeune Prince, dont les Gardes prenoient moins d'ombrage, étoit entremetteur et s'acquittoit avec autant de zèle que d'intelligence des petits messages dont on le chargeoit. Le Valet-de-chambre Cléry, à qui il étoit interdit de parler à voix basse aux Prisonniers, confioit au Dauphin, en le couchant, ce qu'il vouloit faire savoir au Roi, et le Roi chargeoit l'Enfant de sa réponse au Valet-de-chambre. Ce fidèle serviteur étant tombé malade, le Dauphin lui donnoit ses soins assidus, lui portoit des boissons que Madame Elisabeth avoit préparées, s'informoit de ses divers besoins, lui tenoit lieu de Garde-malade. Cléry reprit son service, quoiqu'affecté encore d'un gros rhume. Madame Elisabeth, convalescente de la même maladie, avoit reçu, par ordre du médecin, des pastilles pectorales, que sa charité lui fit un devoir de partager avec celui qui en avoit autant besoin qu'elle; et le Dauphin fut chargé de les remettre le soir à Cléry lorsqu'il se présenteroit. Le Valet-de-chambre, attendu à neuf heures, ne parut ce jour-là qu'à onze. Pendant ces deux heures le jeune Prince avoit eu la constance de lutter contre le sommeil, assis sur son lit. Comme des Gardes veilloient toujours à la porte, il fait signe à Cléry d'approcher, et lui dit à voix basse : « Tenez, voici » une boëte que ma Tante vous envoie pour votre » toux : je n'ai pas voulu m'endormir sans vous » l'avoir remise; mais vous faites bien d'arriver, » car je n'en puis plus de sommeil; » et, en parlant, il tombe endormi sur son oreiller.

Mais, où parut dans toute sa vivacité la chaleur de sentiment renfermée dans le cœur du jeune Dauphin, ce fut au moment où il apprit que le Roi son père étoit jugé à mort. Après avoir, avec sa Famille, arrosé ce tendre père de ses larmes, exalté par sa douleur, il prolonge au-dehors la scène qui vient de se passer dans l'intérieur; il ne connoît plus d'obstacle, il échappe au premier Corps-de-garde et se précipite vers l'escalier. On l'arrête, on le ramène sans savoir ce qu'il roule dans sa tête; mais bientôt on l'apprend quand on le voit saisir les genoux d'un Municipal qu'il reconnoît, et s'écrier en sanglottant : « Ah ! Monsieur, je vous en prie, » je vous en prie, menez-moi dans l'Assemblée; je » lui demanderai qu'on ne fasse pas mourir papa. »

Et c'étoit cet étonnant Enfant, ce prodige de sensibilité et de vertus précoces, que des Philosophes-tigres dénonçoient sous le nom de *Louveteau*, qu'il étoit expédient d'étouffer, et qu'en effet leur scélératesse étouffera (9).

Une Sœur unique du Dauphin partageoit avec son Frère toute la tendresse de Louis XVI; et nous aimerions à raconter par où la jeune Princesse s'en rendoit digne, si la louange des Vivans étoit du ressort de l'histoire. Ne parlons ici que des vertus de Louis XVI. Quoique ce Prince dût être sans inquiétude sur l'éducation de sa Fille, que la Reine surveilloit elle-même, et dont la Baronne de Mackau suivoit les détails, une époque néanmoins, celle de la première Communion, parut au Monarque mériter de sa part une attention particulière; et, lorsque la tempête révolutionnaire menaçoit de tout submerger autour de lui, il ne croyoit pas pouvoir trop faire pour sauver du naufrage la foi de ses

Pères, et l'affermir dans le cœur de ses Enfans. Après que la Princesse eut été jugée suffisamment instruite des vérités de la religion, et exercée à la pratique des vertus que comportoit son âge, il décida qu'elle subiroit encore, dans toute la rigueur, l'examen ecclésiastique auquel sont assujettis les enfans du peuple, avant d'être admis à participer au plus auguste de nos Sacremens. Ce ne fut qu'après cet examen, qui se fit dans plusieurs séances publiques, que le Roi fixa le jour de la première Communion de sa fille.

C'étoit un usage reçu à la Cour, qu'à cette occasion les Princesses reçussent du Roi les diamans qui devoient leur servir ensuite de parures dans les jours de représentation. Cet usage parut à Louis XVI un contre-sens en religion, et il voulut l'abroger. Il fit un jour appeler la jeune Princesse chez la Reine, et lui-dit : « On vous aura peut-être parlé, ma » Fille, d'un certain écrin comme d'un présent de » première Communion : mais je vous connois trop » raisonnable pour croire qu'au moment où vous » devez être exclusivement occupée du soin d'orner » votre cœur, et d'en faire un sanctuaire digne de » la Divinité, vous mettiez un grand prix à des » parures artificielles. Je pourrois, mon Enfant, » m'en tenir avec vous à cette seule raison. Je » vous en dirai une seconde : la misère publique » est extrême, les pauvres abondent ; et, assurément, » vous aimerez mieux vous passer de pierreries que » de savoir qu'ils manquent de pain. »

Cette leçon de Louis XVI à sa fille fut le prélude d'une seconde, plus solennelle et plus touchante, que lui fit quelques jours après le religieux Monarque. Le 11 Avril 1790, avant de se rendre,

pour sa première Communion, à l'église de Saint-Germain-l'Auxerrois, paroisse du Château, la jeune Princesse est conduite chez le Roi, où se trouvent rassemblées les personnes que la cérémonie peut intéresser. Elle se jette aux genoux de son Père en lui demandant sa bénédiction; et le Roi lui adresse cette Instruction paternelle : « C'est de tout » mon cœur, ma Fille, que je vous donne ma » bénédiction; et je prie le Seigneur de vous donner » la sienne. Vous connoissez l'importance de l'Acte » que vous allez faire. N'oubliez jamais, mon » Enfant, ce que vous devez à Dieu. Les grands » principes de la Religion doivent faire la règle » de votre conduite; et nous sommes doublement » obligés de les mettre en pratique, nous qui devons » l'exemple. Cette Religion sainte est la seule con- » solation qui nous soit donnée dans nos malheurs. » Vous êtes en âge, ma Fille, de sentir nos peines. » Je ne vous en ai jamais parlé : mais, dans ce » moment, je crois pouvoir m'épancher avec vous : » elles sont cruelles ces peines; mais elles m'affligent » moins encore que les maux qui désolent le Ro- » yaume. Les prières de l'Innocence doivent trouver » grâce auprès du Ciel : adressez-lui les vôtres, mon » Enfant, avec toute la ferveur que Dieu vous » inspirera : demandez-lui la fin de nos malheurs. » Priez surtout pour mon Peuple, dont la situa- » tion, je vous le répète, déchire mon cœur. »

Il eût été difficile, à notre avis, de tirer un meilleur parti d'un concours de circonstances également graves. Et le moyen qu'une pareille Instruction ne fît pas sur un jeune cœur une impression vive et durable ? Qui douteroit même que le bonheur ne rentrât bientôt au sein des familles et

des Empires, si tous les pères savoient, comme Louis XVI, assaisonner leurs leçons religieuses à leurs enfans de cette touchante éloquence du sentiment (10) ?

Pendant long-temps encore et jusqu'au jour qui lui ravira son père, la jeune Princesse partagera ses chagrins comme ses malheurs; et, ensevelie avec lui dans sa dernière prison, elle y sera la consolation à la fois et le supplice de sa tendresse paternelle. Situation déchirante que ce Prince peignoit lui-même, le 19 Décembre 1792, en présence des Gardes qui l'obsédoient. Pendant son dîner, adressant la parole à son valet-de-chambre, il lui dit : « Vous rappelez-vous, Cléry, qu'il y » a aujourd'hui quatorze ans vous fûtes beaucoup » plus matinal qu'aujourd'hui ? —Non, Sire. —Ma » Fille naquit ce jour-là...» Puis, par continuité de réflexion, il ajouta : « A quatorze ans, être où » elle est...! aujourd'hui, son jour de naissance : » moi si près d'elle, et ne pas nous voir...! (*) » Des larmes d'attendrissement inondèrent les joues de ce bon père, et il cessa de manger.

Le sort de la Fille de Louis XVI, amélioré dans la suite, fut long-temps plus déplorable que la mort même ; et sa captivité prit fin par une disposition bien bizarre. Ce ne fut qu'après avoir été balancée dans un échange contre des meurtriers de son père, qu'elle échappa enfin aux horreurs d'une prison où elle mouroit à tout instant depuis la cruelle mort de ses Parens. Ce n'est point par simple conjecture que nous avancerons que les sentimens religieux que la Fille

(*) Les prisonniers étoient alors séparés.

de Louis XVI avoit puisés dans son éducation, faisoient son seul soutien dans sa prison ; et nous devons en croire un garant non suspect qui nous révèle les pensées dont elle nourrissoit sa douleur dans cette épouvantable solitude. Un des juges de son père (*) nous raconte que, parcourant les appartemens de la tour du Temple, il lut sur une muraille, en écriture au crayon, tracée de la main de la Fille de Louis XVI, un vœu religieux pour le bonheur des Français; il y lut encore ces mots : « O mon père, » veillez sur moi du haut du Ciel ! » Enfin il y lut, et le remords déchirant, nous dit-il, le poussa hors de l'appartement, il y lut : « O mon Dieu, pardonnez » à ceux qui ont fait mourir mes Parens ! » Sentimens sublimes sans doute ; mais sentimens que commande impérieusement une Religion divine, et que Louis XVI, dans son Testament de mort, avoit encore pris soin de léguer à ses Enfans.

Tout ce qui tenoit à ce Prince par les liens du sang, pouvoit compter sur sa tendre et généreuse bienveillance ; et peut-être seroit-il difficile de donner mieux la mesure de son grand cœur, qu'en disant qu'il y offrit une place à ce Prince abâtardi, et convaincu alors des crimes du 6 Octobre. Cet indigne parent, l'exécration de la France, étoit toujours son parent ; et il fit tout pour gagner celui qui avoit tout fait pour le perdre. Il apprend que d'Orléans seroit flatté du grade d'Amiral, il le crée Amiral ; et ce trait d'insigne clémence paroît triompher un instant de ce cœur pervers : d'Orléans lui demande et obtient de lui une audience secrète, dans laquelle il abjure la conjuration à laquelle s'est attaché

(*) *Rovère.*

son nom : il promet à son Roi reconnoissance et dévouement ; il le fait en termes qui persuadent Louis XVI et ses Ministres. « Je suis de » votre opinion, disoit ce Prince au Ministre Ber- » trand : il revient à nous sincèrement : il fera tout » ce qui dépendra de lui pour réparer le mal fait en » son nom, et auquel il est très-possible qu'il n'ait » pas eu autant de part que nous l'avions cru. » La veille encore de sa mort, le nom de ce monstrueux parent, qu'il lit parmi ceux qui ont voté son assassinat; afflige douloureusement, mais n'aigrit pas son cœur. « Je ne sais, dira-t-il alors à l'Abbé de Firmont, » sur quoi mon Cousin a pu motiver cette conduite » à mon égard : il faut le plaindre, il est bien plus » malheureux que moi. »

Modèle inimitable des bons parens, Louis XVI sembloit agrandir sa Famille de tous les hommes qui l'aidoient à porter le poids des affaires. Il voyoit d'autres lui-même en tous ceux qui se dévouoient au bien de son peuple; il mettoit au-dessus de ses amis les Sujets en qui il croyoit reconnoître les utiles instrumens du Roi. Dès qu'une fois, par suite d'une vertueuse erreur, il eut agréé Maurepas pour son Mentor, ce vieillard éprouva de sa part des sentimens approchans de la tendresse filiale. On le voit prendre intérêt à sa personne, à ses affaires, à sa santé; lui faire visite pendant la maladie, et lui donner des regrets après sa mort. Un autre homme d'Etat, bien plus digne que Maurepas de la confiance de son jeune Maître, le Maréchal du Muy, l'ami du Dauphin son père, occupoit une place distinguée dans son cœur : il affectionnoit dans ce Seigneur un dévouement au bien public que cautionnoit une probité fondée sur la religion. Il dit, en apprenant sa mort:

« Je fais un perte irréparable ! » Jamais en effet cette perte ne sera réparée ; et l'on pourroit douter si, depuis cette époque jusqu'à la chûte du Trône, la France entière, sous les rapports les plus essentiels, eût pu offrir un second du Muy au Ministère.

Souvent obligé de congédier des Ministres ineptes ou malveillans, Louis XVI aimoit à se persuader qu'il ne l'avoient trompé qu'après avoir été trompés eux-mêmes. Lorsqu'il ne pouvoit que condamner l'opération, il cherchoit encore à absoudre l'intention; et les formes d'un renvoi n'avoient jamais pour un Ministre l'amertume de la disgrâce. Aussi la plupart de ceux qui perdoient leur place dans son Conseil ambitionnoient-ils encore d'en conserver une dans son cœur ; et il n'étoit pas rare qu'il continuât de voir, sur le pied d'amis, des hommes qu'il avoit cru devoir éloigner comme Ministres. Le philosophe Malesherbes, qu'il plaignoit, et qu'il avoit disgracié pour son dévouement à la philosophie du jour, Malesherbes trouva toujours en lui un appréciateur indulgent de ses torts, que le Monarque atténuoit sous les noms de *probité séduite* et de *franchise abusée*. L'ex-Ministre, de son côté, ne cessa de chérir dans Louis XVI, un Prince qui n'avoit d'autre défaut à ses yeux que celui de l'opposition à la philosophie de son siècle. Et de là résultera, au moment de la révolution, la scène intéressante autant que mémorable, où le Ministre disgracié vengera si hautement la vraie philosophie de Louis XVI de l'aveugle philosophie de Malesherbes.

C'étoit Louis XVI lui-même qui, durant la crise révolutionnaire, se chargeoit de diriger la conduite des Ministres qui lui marquoient quelque confiance,

et qui le faisoit avec un zèle égal à sa prudence. Partageant tout l'embarras de leur position, il concertoit avec eux les moyens de l'améliorer. Il n'eût pas supporté l'idée d'un Ministre compromis pour sa cause. Toute affaire du Ministre devenoit l'affaire de son Maître, il s'en saisissoit, il s'en occupoit; et, dans une circonstance sans exemple dans la vie d'aucun Roi, Louis XVI composa lui-même un Mémoire apologétique en faveur d'un de ses Ministres inculpé; Mémoire si fort de logique qu'il fermoit la bouche à tout un Sénat malveillant (*). Dans une autre circonstance, où le même Ministre se proposoit de confondre des calomniateurs de son Maître, Louis XVI, dans la crainte que le zèle empressé à le servir ne se nuise à lui-même, fait cette réponse à son Ministre : « J'ai lu à la Reine le projet de » plainte : nous ne pouvons pas nous méprendre sur » le motif qui suggère cette démarche, et nous en » sommes vivement touchés; mais nous craignons, » l'un et l'autre, qu'elle ne vous compromette : prenez- » y garde. » L'évènement prouva que Louis XVI voyoit juste. Il étoit impossible, d'ailleurs, qu'un Ministre fidèle à son Roi ne fût bientôt compromis auprès d'une Assemblée qui avoit juré la ruine de la Royauté. Bertrand de Molleville fut obligé d'abandonner son poste; Louis XVI alors lui écrivoit : « Je » suis bien fâché que les circonstances vous aient » forcé de donner votre démission. Ce que j'apprends » me prouve qu'en effet vous avez pris le bon parti : » je n'en ai pas moins de regret : j'étois bien résolu » à déployer toute l'énergie possible pour vous sou-

(*) Voyez les Mémoires de Bertrand de Molleville. *T. II. p.* 83.

» tenir. Ce diable d'homme (Narbonne) a tellement » tout brouillé qu'on n'y connoît plus rien. J'espère » que vos services ne seront pas perdus pour moi » ni pour l'État ; et je compte bien les retrouver un » jour. »

La même affection que marquoit Louis XVI aux hommes qui le secondoient dans l'administration publique, il la faisoit éprouver à tout ce qui composoit son service domestique. Il en connoissoit tous les individus et les désignoit nominativement, depuis ses premiers Officiers jusqu'aux derniers Valets de ses cuisines ou de ses écuries. Il distinguoit parfaitement ceux que le zèle lui attachoit d'avec ceux que conduisoit l'intérêt, ceux qui servoient Louis de ceux qui servoient le Roi ; et c'étoit sur le degré d'attachement désintéressé qu'il leur reconnoissoit qu'il graduoit sa confiance. Si un Officier domestique manquoit à son poste, ou s'y faisoit remplacer, il s'en appercevoit, et demandoit la raison de son absence. Mais, indulgent pour les fautes qui ne regardoient que son service personnel, la punition la plus ordinaire qu'il infligeât à la négligence étoit de la suppléer lui-même ; et un reproche direct de sa part ne venoit jamais qu'à la suite de manquemens inexcusables.

Cette facilité exposa quelquefois Louis XVI a des inconvéniens, dans son Palais, que n'éprouve pas le particulier dans sa maison. Nous en citerons un exemple. Un étranger, arrivé de sa Province à Versailles, se rend au Château pour y voir le premier Valet-de-chambre du Roi. Il demande où il loge, et on le lui indique ; mais, égaré dans le trajet par une porte ouverte, qui eut dû être fermée ou gardée, il entre chez le Roi, et pénètre jusque dans

un

un laboratoire, où ce Prince s'amusoit, après son dîner, du travail des mains. « Pardon, Monsieur, » lui dit l'Etranger qui ne le connoît pas : je me » crois égaré : auriez-vous la complaisance de m'en- » seigner où je pourrois trouver M. Thierry ? —Vous » connoissez donc Thierry ? —Oui, Monsieur, c'est » un ancien ami. —Eh bien, suivez-moi ; je vais » vous mettre chez lui : » il l'introduit chez son Valet-de-chambre, et se retire. Celui-ci, entendant ouvrir la porte, se présente croyant que c'est le Roi qui entre, et reste stupéfait en voyant son ami. « Eh ! quelle importante affaire, mon ami, vous » donne des relations si intimes avec le Roi ? —Vous » plaisantez, répond l'ami, toutes mes relations ici » se bornent à vous ; mais j'espère que vous me » ferez voir le Roi ? —C'est le Roi que vous venez » de voir. —Mais point du tout : je n'ai vu que ce » galant homme votre voisin, qui m'a ouvert votre » porte. —Mais ce galant homme, vous dis-je, ne » peut être que le Roi lui-même. Dites-moi, que » faisoit-il chez lui ? —Il m'a paru qu'il s'amusoit » à tourner. —Précisément : c'est le Roi, qui, » n'aimant ni l'oisiveté ni les conversations frivoles, » s'occupe du travail des mains pendant quelques » instans de sa digestion. »

L'on eût pu féliciter les Officiers attachés à Louis XVI, comme ceux qui habitoient le palais de Salomon, sur le bonheur de servir un si bon Maître. Ce Prince étoit le premier ami et se montroit, en toute occasion, le père affectionné de ses Serviteurs. Etoient-ils dans le besoin, et surtout chargés de famille, il venoit à leur secours. Les savoit-il malades, il s'intéressoit à leur guérison, il leur envoyoit son médecin. S'il leur arrivoit quelque accident fâ-

cheux, il en étoit vivement affecté, et devenoit leur premier consolateur. Un jour qu'il revenoit d'une chasse, dans sa voiture, son postillon tombe de cheval et se trouve blessé. Louis XVI à l'instant saute par terre, court, arrive le premier auprès du malheureux domestique, le prend entre ses bras, tandis qu'un valet-de-pied lui soutient les jambes : il le place, l'arrange lui-même dans sa voiture, ordonne à son cocher d'aller le pas, gagne Versailles à pied, tandis qu'un valet, qu'il a dépêché, est allé avertir son médecin et son chirurgien de se trouver au Château pour y traiter le blessé.

Dans une autre circonstance à peu près semblable, Louis XVI déploya la même sensibilité auprès d'un piqueur qui, sans être à son service, se trouvoit à sa suite dans le bois de Boulogne. Le cheval de ce domestique s'abbat et le blesse grièvement. Le Roi s'empresse de lui faire administrer les secours du moment, s'approche de lui, le console et lui promet sa protection. Il apprend depuis que ce malheureux se meurt, et qu'il regrette, en mourant, de laisser une femme et des enfans dans le besoin : Louis XVI lui fait dire de bannir cette inquiétude de son esprit ; que lui-même prendra soin de sa femme et de ses enfans.

Les accidens auxquels ce Prince étoit le plus étranger, pesoient sur son cœur comme s'il eût eu à se les reprocher. Un jour qu'il étoit à table, prenant un repas de chasse, il entend un coup de fusil sous ses fenêtres, demande ce que c'est? On veut lui cacher le malheur arrivé ; mais il exige qu'on lui dise la vérité, et il apprend qu'un garde de chasse se tenant appuyé sur le canon de son fusil, l'arme s'est déchargée et l'a tué. Désolé de la

nouvelle, le Monarque quitte son dîner, rompt la chasse, et retourne tristement à Versailles. Une mort d'un autre genre, dont il étoit témoin dans son palais, offroit à sa Cour une nouvelle scène de sensibilité de sa part. Au milieu du rude hiver de 1784, Louis XVI, à la première pointe du jour, s'apperçoit qu'un soldat de sa Garde suisse, en faction devant l'appartement du Dauphin, reste immobile et appuyé contre sa guérite, quoiqu'il fasse un froid extrême. Cette attitude l'inquiète; il envoie un de ses Gardes-du-Corps voir si le Factionnaire ne se trouveroit pas incommodé? il étoit mort. Le Prince, à cette nouvelle, s'écrie : « Quel malheur ! » Et chacun, autour de lui, se met à raisonner sur ce qui a pu occasionner cette mort. « Qu'est-il besoin, » dit le Roi, de chercher si loin des raisons : c'est » la rigueur du froid qui aura saisi et tué ce pauvre » malheureux. » Quelqu'un alors présenta cet accident comme un inconvénient d'état, auquel il étoit impossible de parer. « Vous le croyez? reprend » Louis XVI avec émotion, eh bien, moi je vois » un moyen très-simple d'empêcher que mon service » ne tue personne : c'est qu'à dater d'aujourd'hui, » et tant que ce froid durera, j'entends qu'on sup- » prime les Sentinelles extérieures, et que tout le » service du dehors se borne aux patrouilles. » Ce qui fut exécuté.

Mais la bonté de cœur de Louis XVI se déployoit surtout avec une extrême sensibilité envers ceux de ses loyaux Serviteurs qui, dans les derniers temps de son règne, avoient à souffrir pour sa cause. Il les faisoit assurer de toute sa reconnoissance; et, quelquefois, il vouloit la leur prouver de vive voix. Parmi les fidèles Gardes qui avoient si courageuse-

ment défendu la porte de la Reine contre les brigands du 6 Octobre, il en étoit un qui avoit été laissé pour mort, trépané ensuite, et rappelé à la vie. Louis XVI ne le sait pas plutôt convalescent qu'il le fait appeler ; et il lui est présenté au Château des Thuileries. C'est dans son cabinet et en présence de la Reine qu'il veut le recevoir. Dès qu'il paroît, il lui tend les bras, et lui dit en l'embrassant : « C'est donc à vous, mon cher Miomandre, » que la Reine doit la vie : c'est un service dont le » souvenir restera gravé dans nos cœurs. » Il détache en même temps la croix de Saint-Louis qu'il portoit encore ; et, en la présentant au brave Chevalier, il ajoute : « Recevez, Monsieur, ce premier » gage de notre reconnoissance : mais le moment de » vous la marquer toute entière, qui n'est pas en- » core venu, arrivera je l'espère. Je dois même vous » donner l'avis de garder le secret sur ce qui se passe » entre nous, de peur que votre attachement ne » vous devienne funeste. » Tandis qu'il prononçoit ces dernières paroles, le son de sa voix trahissoit sa sensibilité, et la Reine fondoit en larmes.

C'étoit à l'époque où une Engeance hypocrite singeoit l'humanité, en méditant le carnage sous le manteau philosophique, que Louis XVI offroit sur le Trône le plus touchant modèle de cette vertu, modèle qui ne péchoit que par exagération. L'humanité, dans ce Prince, alloit jusqu'à combattre contre lui-même la sainte maxime : « Que des Sujets doivent » se sacrifier pour sauver leur Roi ; » et c'est de sa bouche que sortit ce nouvel apophtegme d'un cœur égaré par excès d'amour pour ses Sujets ; « S'il faut » une seule goutte du sang de mon peuple pour le » triomphe de ma cause, *je défends* qu'on la verse. »

Il y avoit erreur, sans doute, dans cette expression de la volonté de Louis XVI; mais ils connoissoient bien peu ce Prince, et ils étoient loin d'avoir la mesure de son grand cœur, ceux qui croyoient voir de la foiblesse dans cette résolution. Il oublioient qu'il se montra intrépide et sans peur parmi les dangers, et au milieu des crises les plus violentes; ils ignoroient qu'il y a diverses manières de montrer du caractère, et que Louis XVI en fit preuve dans son attachement invincible au principe qu'il s'étoit fait de ne jamais opposer que la défensive aux aggressions de son Peuple. Ce Prince, dans la soirée du 20 Juin, rendoit raison de ce système de modération à la Marquise de la Roche-Aymon. Cette Dame lui parloit, dans l'admiration, du calme héroïque qu'il venoit de déployer, assailli par vingt mille brigands armés. « C'est, Madame, lui répondit » Louis XVI, que je me suis convaincu que c'est la » seule arme que doive jamais employer un Roi » pasteur contre son Troupeau égaré. » Représentations de Ministres, conseils de famille, conseils d'amis, tout viendra échouer contre cette conviction; et, soit que le Monarque autorise, soit qu'il ordonne lui-même des dispositions militaires, sa volonté expresse sera toujours qu'on n'use des armes que pour la contenance et non pour la mort (11). Et, lorsqu'il parcourra les rangs des guerriers prêts à combattre son Peuple révolté, comme un autre David, ce Roi père leur donnera pour mot d'ordre : « *Epargnez mon Enfant* (*). »

(*) Servate mihi puerum Absalon, *II. Reg.* 18.

Malgré cette extrême horreur pour toute effusion du sang de ses Sujets, Louis XVI dans les dernières années de son règne, vit couler ce sang à grands flots sur tous les points de son Empire; et c'étoit le plus pur qui étoit répandu. Ce Prince en avoit le cœur déchiré; et, ne pouvant plus rien alors par lui-même, il se transportoit au sein d'une Assemblée complice de tous les désordres, et cherchoit à lui inspirer ses sentimens, en s'écriant : « Ah ! si le peuple *qu'on égare*, si ce bon peuple » savoit à quel point je suis malheureux à la nouvelle » d'un acte de violence contre les personnes, peut-être » il m'épargneroit cette douloureuse amertume ! »

Constant dans ses affections comme dans ses principes, et imbu, dès sa jeunesse, de la triste vérité que la guerre même la plus heureuse est encore une calamité, Louis XVI se fût résigné à tous les sacrifices personnels, pour en épargner les malheurs à son peuple. Nous verrons que la guerre d'Amérique fut l'œuvre de la Nation entière, entraînée par ses Sophistes; et le Monarque eut moins de part encore à celle qui, dans les derniers temps, fut déclarée à l'Empereur d'Allemagne. Il n'y consentit qu'après que les chefs des Factieux eurent fait de sa résistance un prétexte sans cesse renaissant d'insurrections et de scènes de sang dans l'Intérieur. Et, alors encore, essayant d'effrayer ses Ministres constitutionnels du poids de leur responsabilité, il exigera d'eux qu'ils lui donnent par écrit l'avis qu'ils ont unanimement émis dans son Conseil : « que » cette guerre est indispensable, et qu'elle est le » vœu général du Peuple français (12). »

Des maux divers qui accompagnent les guerres, il n'en mettoit aucun en comparaison avec l'effusion

du sang humain. La nouvelle d'une victoire le flattoit moins que ne l'affligeoit la pensée que la vie de plusieurs hommes en avoit été le prix. Un jour que le Comte de Vergennes lui annonçoit un avantage remporté sur la Flotte anglaise : « Je » ne puis me réjouir d'une bataille gagnée, répon- » dit le Roi, quand je songe au sang qu'elle a » coûté : puisse donc ce nouveau succès être la » dernière de mes peines, et nous amener la » paix ! » Le même sentiment d'humanité respire dans plusieurs lettres écrites de la main de Louis XVI à ses Officiers-généraux pendant la même guerre. Il ne les félicitoit jamais d'un succès, sans déplorer la perte des Braves qui l'avoient payé de leur sang : « Je suis très-satisfait, écrivoit-il de sa main au » Comte d'Orvillers, de Messieurs les Officiers, et » de toute la Marine ; je vous charge de le leur » témoigner. Je suis bien fâché de la blessure de » M. Duchaffaut ; mais j'espère qu'elle ne sera pas » dangereuse, et que, bientôt rétabli, il sera en » état de continuer ses bons services. J'ai ordonné » qu'on prît le plus grand soin des blessés. Témoignez » aux veuves et aux parens des morts combien je » suis sensible à la perte qu'ils ont faite. »

Cependant, comme la perversité, à défaut de vices dans ceux dont elle a conjuré la perte, sait tourner en piéges contre eux jusqu'à leurs vertus les plus pures, les Factieux, aux jours de la révolution, profiteront plus d'une fois contre Louis XVI de cette sensibilité connue de son cœur, et du prix qu'il attachoit à la vie d'un homme. C'est ainsi que pour obtenir le licenciement de ses Gardes du Corps, ils les feront dénoncer par des Journalistes, et poursuivre par des assassins, tandis qu'eux-mêmes l'as-

sureront qu'une prompte suppression est l'unique moyen d'arrêter leur massacre commencé. De même, pour arracher son adhésion à une Constitution, dont il leur a démontré les vices multipliés, ils lui représenteront que son refus d'acceptation deviendra l'arrêt de mort des prisonniers détenus à Orléans, et nommément des trois Gardes-du-Corps qui l'ont accompagné dans son voyage vers Montmédy. Ils auront encore recours au même manége : ils feront menacer, poursuivre, jeter dans la Seine des individus de sa Garde constitutionnelle, pour obtenir de lui le licenciement qu'ils ont décrété. Et c'est à ce sujet que ce Prince écrira à l'ex-Ministre Bertrand : « J'ai donné ma sanction avec beaucoup de répu» gnance ; mais les Ministres m'ont affirmé que la » fermentation du peuple étoit si violente, que je » ne pouvois pas différer la sanction du Décret » sans exposer tous les soldats de ma Garde et » toutes les personnes du Palais aux plus grands » dangers. » Ainsi le danger de se trouver lui-même sans défenseurs, à la merci de ses ennemis, affectera moins ce grand cœur que le danger qui menace ceux que le zèle a placés entre lui et son Peuple révolté.

Si l'on en excepte les époques de révolution, quand le Prince est connu pour attacher un si haut prix à la vie de ses Sujets, son humanité les investit, pour ainsi dire, et devient comme leur sauve-garde dans les dangers éminens. L'espoir d'être nommés à Louis XVI, ou d'en être récompensés, portoit aux plus généreuses tentatives, et à des dévouemens héroïques, des hommes chez qui la pure vertu n'eût pas été un assez puissant mobile pour une action périlleuse. Ils oublioient le danger, ils bravoient

les flammes et les flots, pour en arracher une victime et offrir à leur Roi un trophée cher à son cœur. A la vue d'un petit navire qui échoue devant Cherbourg, et lorsque le gros temps effraie tous les Marins, un Employé dans la Gabelle se jette seul dans un esquif, va droit aux naufragés, en reçoit quatre qu'il conduit au port : il multiplie ses voyages, et parvient, non sans d'extrêmes dangers, à sauver trente-trois hommes qui composent tout l'Equipage. Louis XVI, informé de ce trait, décerne une gratification à son courageux auteur, et lui assigne une pension viagère. Un dévouement du même genre a lieu sur le port de Dieppe, et trouve la même récompense auprès de Louis XVI : ce Prince fait écrire à un batelier qui, au plus grand péril de sa vie, a sauvé huit hommes de la fureur des flots, qu'il le gratifie d'une somme de mille livres, et d'une pension de trois cents.

Pendant les horreurs de la révolution, toute la Canaille de Brest, ameutée par les Jacobins du lieu, poursuivoit, pour le mettre à mort, un Capitaine de vaisseau, coupable de ce qui s'appeloit alors *Aristocratie*. Déjà le brave Officier avoit reçu plusieurs blessures, lorsqu'un particulier, charcutier de sa profession, accourt se joindre à lui, et le défend assez déterminément contre la Troupe assassine, pour donner le temps à la Garde de venir les arracher l'un et l'autre à une mort imminente. A la nouvelle de ce beau dévouement, le Roi ordonne à son Ministre de l'Intérieur d'en faire venir l'auteur à Paris, pour savoir de lui-même ce qu'il pourroit désirer pour sa récompense. Ce brave homme dit au Ministre qu'il n'avoit fait que son devoir, et n'avoit besoin de rien. « Mais, ajouta-t-il,

» je me trouverois bien récompensé si je pouvois » voir notre bon Roi.» Il fut présensé à Louis XVI, qui lui fit don d'un beau sabre et d'une médaille d'or, sur laquelle on lisoit, avec le précis de l'action : *Donnée par le Roi à Louvergeat, charcutier à Brest.*

Tout procédé généreux, où se peignoit l'humanité, parloit au cœur du Monarque et sollicitoit sa reconnoissance. Pendant la guerre d'Amérique, un Corps de Troupes alliées, après une marche pénible pour faire sa jonction avec l'Armée du Comte de Rochambeau, se trouve sans pain et dans le dénuement absolu des objets de première nécessité. Le Général français, dont la Troupe espagnole réclame l'assistance, lui déclare la triste impuissance où il se trouve de venir à son secours, son Armée n'ayant plus elle-même de pain que pour deux jours. Mais les Soldats français, informés de la détresse de leurs compagnons d'armes, courent à leur rencontre, les amènent sous leurs tentes, et les obligent à partager leurs dernières rations de pain et leurs lits. Au récit de ce trait, si analogue à ses sentimens, Louis XVI s'écrie : « Le gain d'une bataille ne » me feroit pas autant de plaisir ! » Sur-le-champ il écrit à son Général, et lui ordonne de témoigner à son Armée : « que le Roi s'estime heureux d'avoir des Soldats capables de cette bravoure d'humanité, qu'il place au-dessus des plus hauts faits d'armes, dont elle est d'ailleurs le garant. »

Dans tout le cours des actions de Louis XVI, dans ses relations royales comme dans ses habitudes domestiques, c'est partout la même empreinte de caractère : partout on retrouve l'Homme qui honore la Royauté, le cœur sensible et bon, qui efface l'éclat

de la Majesté par l'excellence de la personne. Un trait caractéristique de bonté, de la part de ce Prince, rappelle celui du grand Turenne vis-à-vis d'un grossier Valet-de-cuisine. Dans une fête publique qui se donnoit au Château de Versailles, le Roi causoit tranquillement avec deux Officiers, lorsqu'un jeune étourdi, l'ayant heurté avec violence, se retourne, reconnoît le Monarque, et, dans le désordre de ses idées, lui donne pour excuse qu'il n'auroit pas cru que ce fût Sa Majesté: « Eh ! Monsieur, lui dit Louis XVI, » quand je serois un autre, faudroit-il me renverser ? » Puis il ajouta, parlant aux personnes avec lesquelles il conversoit : « Nos jeunes gens deviennent de jour » en jour si malhonnêtes ! »

En diverses rencontres, et dans toutes les occasions convenables, ce Prince, accessible et affable, sans compromettre la Majesté, savoit descendre avec bonté jusqu'aux dernières classes de ses Sujets. C'est au milieu des Petits qu'il lui semble mieux qu'il est père : c'est là qu'affranchi de la réserve que lui commande le génie du Courtisan, il se livre à une conversation libre et paternelle. On le voit à Versailles accueillir tous les corps de métiers qui aspirent à la faveur de lui offrir leur hommage. Il entretient l'Ouvrier et l'Artisan, étonnés de l'entendre parler la langue de leur profession. A la naissance du premier Dauphin, évènement qui combloit ses vœux, après que les Princes et les Seigneurs de sa Cour lui eurent fait leurs complimens, on prit ses ordres pour savoir qui l'on admettroit encore ? « Tous ceux qui se présenteront, répondit-» il : c'est leur Enfant qu'ils viennent voir. » A la même occasion, les Poissardes de Paris s'étant rendues à Versailles pour le complimenter sur la

naissance du nouvel appui du Trône, le bon Roi les admet à son audience, écoute leur harangue, s'amuse un instant de leur conversation, leur fait servir des rafraîchissemens, et ordonne qu'on leur prépare un dîner. C'est au milieu de la grosse gaieté de ce repas, où Louis XVI ne dédaigne pas de se montrer, que les Convives chantent les vertus du Monarque et de son Epouse; et que dix fois la Troupe entière fait chœur pour répéter le refrain :

« Non point de Trône au Monde où siége un si bon Roi ! »

Etrange contraste entre cette Scène touchante du mois d'Octobre 1781 et la Scène du mois d'Octobre 1789 ! Et qui pourroit dire par quel crime ces Têtes augustes auront mérité que les mêmes personnes qui viennent de les charger de leurs bénédictions, reviennent assiéger leur Palais, la malédiction à la bouche et le poignard à la main ?

Tous les jours quelque nouveau trait d'humanité venoit signaler au Français le cœur bon et sensible de son Roi. Louis XVI est informé que, pendant la saison rigoureuse, des Mercenaires, dont le salaire est assuré, se chargent d'amener à Paris, du fond des Provinces, des enfans délaissés, dont le plus grand nombre, tués par le froid, n'arrivent pas à leur destination. A cette nouvelle, un double sentiment de douleur et d'indignation saisit le Monarque, qui s'écrie : « Eh ! de quoi s'occupent donc MM. les » Intendans, s'ils ignorent un pareil désordre ! » Il assemble sur-le-champ son Conseil d'Etat, et il y fait rendre un Arrêt, dans lequel on lit : « Sa » Majesté a regretté sensiblement de n'avoir pas » été plutôt instruite de ces tristes circonstances; et, » pressée d'y remédier, elle veut qu'à compter du

» premier Octobre prochain, il soit défendu à tout » voiturier et autres personnes, de se charger d'en- » fans abandonnés et qui viennent de naître, si ce » n'est pour être remis à des nourrices, ou portés à » l'Hôpital d'enfans-trouvés le plus proche, à peine » de mille livres d'amende. Veut Sa Majesté, qu'en » attendant qu'il y soit pourvu d'une manière stable, » les fonds nécessaires pour cette œuvre de misé- » ricorde, soient payés de son Trésor-royal. »

On ne s'étonnera pas que l'Innocence malheureuse ait été l'objet de l'humanité de Louis XVI, quand on saura que les malheurs même du Méchant n'en étoient pas exclus? Aucun lieu de son Empire ne peut se dérober à son action bienfaisante. Il descend par la compassion jusque dans la demeure du crime; et, s'il n'est pas en son pouvoir d'y appeler le bonheur parfait, il y fait porter au moins la consolation avec la salubrité, et ne veut pas que le désespoir puisse y faire obstacle à l'utile remords. Par les ordres les plus précis, l'état des prisons est constaté dans toute l'étendue du Royaume; et des mesures sont arrêtées, pour qu'il y soit pourvu, avec plus de soin que par le passé, aux besoins tant corporels que spirituels des détenus « ne vou- » lant pas, dit le Prince, que ceux qui pourroient » n'être pas coupables soient traités comme tels; ni » que ceux qui sont convaincus de l'être, soient assu- » jettis à des rigueurs que ne décerne pas la Loi. »

Toujours conduit par le même sentiment, Louis XVI promène un regard paternel sur le Code criminel, dont il fait effacer plusieurs dispositions qu'il a jugées d'après son cœur. Si la Question, appelée *préparatoire*, a souvent conduit le Juge à d'utiles découvertes, quelquefois aussi elle a extorqué d'un

Innocent l'aveu d'un crime qu'un autre avoit commis. « Plutôt dix coupables absous, dit Louis XVI, qu'un » innocent mis à mort! » (*) et la Question *préparatoire* est abolie. La désertion militaire, qui peut n'être que l'effet de la surprise, ou de la séduction, emportoit toujours la peine de mort : il statua que désormais les coupables, suivant la grièveté du délit, seroient condamnés, ou à la détention pour un temps, ou aux travaux publics à perpétuité.

Une des premières dispositions de Louis XVI, à son avènement au Trône, avoit fait dès lors augurer que l'humanité siégeroit toujours à côté de sa justice. Après s'être fait présenter le tableau de tous les prisonniers d'État, avec le sujet de leur détention, il en rendit un grand nombre à la liberté, parmi lesquels s'en trouvoit un qui, pour une conduite également séditieuse et injurieuse au feu Roi, pouvoit croire que la Bastille seroit son dernier séjour. Louis XVI, après avoir décidé son élargissement, par une réflexion où se peignoit plus que de l'humanité, dit à son Ministre Malesherbes : « Il faudra » que vous le fassiez préparer à cette nouvelle inat- » tendue, de peur qu'elle ne lui cause quelque » révolution fâcheuse. »

L'Histoire croiroit avoir tout dit à la louange du plus humain des Rois, en publiant qu'il eût fallu que les misérables sortissent de ses Etats, pour échapper à l'influence de ses bienfaits : ce ne seroit pas assez dire en parlant de Louis XVI. Son cœur, encore plus vaste que son Empire, sembloit être le confident de tous les malheurs du Monde ; et tout

(*) Les Assassins de ce Prince diront un jour : « Périssent » dix innocens, plutôt qu'un seul coupable nous échappe. »

homme devenoit son Sujet dès qu'il le savoit dans le malheur. Ses vaisseaux portoient son nom et ses bienfaits jusqu'aux contrées les plus lointaines ; et il est également attesté, par les actes ministériels et par les états de sa cassette particulière, qu'il pensionnoit l'Indigence jusqu'aux Antipodes, et dans la ville même de Peckin. Nous nous réservons de parler ailleurs de ce qu'il fit, et de ce qu'il eût voulu faire, en faveur d'un Roi malheureux à cinq mille lieues de la France ; et qui, guidé par la renommée, faisoit réclamer son assistance par une Ambassade solennelle. Les désastres de la Calabre, arrivés pendant son règne, devinrent ses malheurs particuliers ; et les gémissemens des habitans de Messine retentirent jusqu'au fond de son ame. A la première nouvelle de l'évènement, ne prenant conseil que de son cœur, il dépêche des ordres pour que, du port de Marseille, on expédie sur-le-champ quarante mille mesures de farines, une quantité d'autres provisions de bouche, et tous les genres de secours jugés nécessaires à la suite d'une si effroyable calamité.

Un autre trait, publié dans le temps à la louange de Louis XVI, fait, à notre avis, plus d'honneur encore chez lui au cœur de l'Homme qu'à la sagesse du Roi : c'est le fameux voyage maritime dont il confia l'exécution au Comte de la Peyrouse. Aucun de ces motifs d'intérêt ou d'ambition, qui ont coutume de déterminer ces entreprises périlleuses, n'entrera dans ses calculs. Son but principal, et clairement énoncé, est de faire de nouvelles conquêtes à l'humanité, et de soustraire l'Homme sauvage à l'esclavage de sa condition, pour lui assurer la liberté de l'Homme social. Si le Savant, appelé dans le cabinet de Louis XVI, pour recevoir ses instructions avant son

départ, est frappé de l'étendue et de la précision de ses connoissances en Hydrographie, ce qu'il admire encore plus dans le Monarque, c'est la pureté de principes et d'intention qu'il lui développe. La Peyrouse, avant son départ, couroit chez tous ses amis leur faire avec attendrissement le détail de la séance où Louis XVI lui avoit dit : « Vous vous garderez » bien, la Peyrouse, si vous découvrez des peuples « inconnus à notre Europe, de leur faire présent de » nos armes meurtrières, ou de leur donner connois- » sance de la dépravation de nos mœurs. Il ne faut » leur donner d'idées que sur ceux de nos arts qui » peuvent leur faire du bien sans les corrompre. En » attendant que nous puissions leur procurer le grand » bienfait de la Religion, il faut commencer par les « gagner par des bienfaits qui parlent aux sens. Je veux » que vous leur portiez toutes les graines, les plantes » et les animaux que, d'après votre expérience, vous » jugerez pouvoir s'acclimater chez eux : je vous en » laisse le choix; et le Ministre de la Marine a dû » vous faire part des ordres que je lui ai donnés à ce » sujet. Vous connoissez trop bien la mer pour que » j'insiste sur ses dangers : vous saurez vous tirer de » ceux qui seront inévitables, et n'en affronter aucun « avec témérité. »

Que la Philosophie, cette mère féconde de tant de maux, vienne nous vanter encore ses héros de bienfaisance et d'humanité, la postérité verra le sien, sans doute, dans celui qu'avoit formé la Religion; et s'il étoit possible de douter que la religion de Louis XVI ait été le grand mobile de son humanité, la preuve la plus complette en résulteroit du Livre suivant.

FIN DU LIVRE CINQUIÈME.

LIVRE

LIVRE SIXIÈME.

Quelles que soient les qualités et vertus humaines dans un Roi, ces dons naturels le laisseroient toujours fort au-dessous de sa dignité, s'ils n'étoient animés par la vertu de religion. Jamais un foible mortel ne tira de son propre fond l'intelligence, et surtout les moyens, du gouvernement de ses semblables. Aussi, pour toute réponse à ces fiers érudits, qui, de nos jours encore, voudroient gouverner le monde physique et moral, sans l'intervention de son Auteur, nous osons les défier de nous produire dans les annales de l'histoire l'exemple d'un seul Prince vraiment grand, qui l'ait été dans l'absence de la Religion. Nécessaire dans le cœur du Souverain, comme encouragement à de pénibles devoirs, la Religion ne le sert pas moins utilement dans le cœur de ses Peuples, comme sanction de son autorité. Il se doit donc la Religion à lui-même, pour y trouver le courage des sacrifices et les lumières du commandement; et il la doit à ses peuples, pour qu'ils y découvrent le précepte divin et le motif irrésistible de leur obéissance. D'où l'on doit conclure que la vraie sagesse en politique, et le plus haut point d'habileté, sont du côté du Prince qui, sachant se donner à lui même une conscience religieuse, sait encore se donner, par la Religion, la conscience de ses Sujets.

Ce beau secret avoit été éminemment celui de notre Charlemagne. L'impulsion religieuse par lui donnée à l'Empire des Gaules, plus forte encore que celle que le grand Constantin avoit imprimée à l'empire Romain, avoit persévéré jusqu'au dix-huitième

siècle ; et, loin de rien dérober de leur éclat aux actions guerrières de ce Prince, le génie de la Religion les avoit fait briller d'un plus beau lustre encore, en les marquant du sceau consécrateur qui brave les ans et les révolutions. On s'associe encore, après dix siècles révolus, à l'enthousiasme contemporain pour ce Conquérant toujours heureux et toujours sage, quand on le voit saper, d'une main sûre et habile, l'édifice de barbarie qui couvroit l'Europe ancienne, changer en beau la face du monde connu, et faire de ses institutions religieuses le ressort à la fois et le rempart assuré de sa puissance colossale. C'étoit à la tête de soldats, auxquels il ne commandoit qu'au nom du Dieu des Armées, que Charles voloit de conquêtes en conquêtes ; et c'étoit avec des Missionnaires, des Maîtres d'écoles et des chants sacrés qu'il polissoit ces conquêtes journalières. Ses armes avoient mis à ses pieds des ennemis féroces, la Religion en faisoit des hommes, et lui assuroit des cœurs. Cet homme vraiment étonnant, montra à la terre le prodige nouveau d'un règne guerrier, et restaurateur en même temps de la Religion et des mœurs. Aussi toutes les déclamations historico-philosophiques du dix-huitième siècle sont-elles arrivées trop tard pour empêcher qu'il ne reste CHARLE-MAGNE dans la postérité, le Héros qui sut se faire bénir de son vivant par vingt Peuples réunis en une Famille unique, et s'environner d'autant de sujets affectionnés qu'il avoit conduit d'adorateurs aux autels du vrai Dieu.

Placés à une distance de dix siècles l'un de l'autre, le Trône de Charlemagne affermi par la Religion, et le Trône de Louis XVI détruit par l'irréligion, offrent, dans le contraste, une grande leçon aux Maîtres du Monde. Peut-être néanmoins seroit-il

difficile de dire auquel de ces deux Princes la Religion communiqua le plus de grandeur. Car, si Charles fut extérieurement supérieur à Louis par la religion de son peuple, Louis nous paroîtra supérieur à Charles par sa religion personnelle. Et cette même Religion, qui investit Charlemagne de tant de gloire sur le Trône de sa prospérité, elle ne réservera pas un moindre triomphe à Louis XVI, en le montrant dans l'adversité, et sur l'échafaud même plus grand que jamais Roi ne parut sur son Trône.

Né de parens que d'éminentes vertus avoient rendus comme étrangers au dix-huitième siècle, Louis XVI avoit, pour ainsi dire, sucé la religion avec le lait; et il étoit à peine âgé de douze ans, que déjà il se montroit pénétré des devoirs sublimes qu'elle impose (*). Heureux préservatif, sans doute, contre le triste avenir que lui réservoit une génération dépravée : car ce Prince ne rencontrera, parmi les instrumens de sa puissance, ni des Éginard ni des Alcuin, ni aucun de ces Sages dont le génie religieux seconda si bien le génie de Charlemagne. Au contraire, à peine sera-t-il assis sur son Trône, qu'il s'y verra comme assiégé par une ligue monstrueuse, qui, depuis un demi-siècle s'applique à miner l'empire de la Religion dans le cœur des hommes, comme moyen de réaliser le plan, qu'elle a formé dans son audace et qu'elle avouera dans son triomphe, d'égaler le sceptre à la charrue, l'Homme à la brute, et l'Eternel au néant.

Il faudra sans doute quelque courage à Louis XVI, et un caractère à lui, pour se défendre, aussi cons-

(*) Lettre de la Dauphine à l'Evêque d'Amiens.

tamment qu'il le fit, des piéges et des avances de la Philosophie de son siècle; surtout lorsqu'il aura sous les yeux l'exemple de presque tous les Princes contemporains, qui faisoient gloire de fraterniser avec les Prêtres de l'Idole et de partager leur coupable célébrité. Louis XVI ne dédaignoit pas seulement la réputation de philosophe, il la repoussa toujours comme une honte; et, dans toutes les rencontres, il professoit aussi courageusement son dévouement à la Religion que son aversion pour la doctrine des Sophistes et leurs productions empoisonnées. L'occasion se présenta un jour à ce Prince, d'énoncer son sentiment sur les œuvres du chef de la Secte impie; et le jugement qu'il en porta est digne de fixer celui de la postérité. Voltaire avoit laissé, par sa mort, une place vacante à l'Académie française; et, suivant un usage de cette Compagnie, qui prescrivoit au vivant d'encenser le mort, l'Abbé de Radonvilliers se trouva chargé du rôle, embarrassant pour un Prêtre et pour le sous-Précepteur de Louis XVI, de parler à la louange de ce Philosophe; et il le fit avec une réserve qui déplut beaucoup à ses confrères d'Académie. Cependant, le discours ayant été imprimé et présenté au Roi, ce Prince en lut une partie en présence de l'Auteur; et, frappé d'une phrase, où il souhaite « qu'une main amie, en retranchant des écrits de » Voltaire *tout* ce qui blesse la Religion, les mœurs » et les lois, *efface la tache* qui terniroit sa gloire, » il dit à l'Orateur : « mais tout cela retranché, Mon- » sieur, il vous resteroit bien peu de chose. » Puis, en logicien plus exact que son ancien Maître, il ajouta : « Et ce retranchement posthume, s'il effa- » çoit la tache du Livre, n'effaceroit pas celle de » l'Auteur. »

Si le succès répondit si peu aux vues qui animoient Louis XVI pour l'honneur et le maintien de la Religion, c'est que, durant son règne, l'épidémie philosophique avoit tellement prévalu parmi les hommes d'Etat, que presque tous ceux que le Prince chargeoit de comprimer les ravages de l'impiété, étoient eux-mêmes les fauteurs secrets de ses débordemens. De toutes les affaires qui se traitoient dans le Conseil-d'Etat; il n'en étoit point qui intéressassent autant Louis XVI que celles qui avoient trait à la Religion; et toutes les conclusions qui s'y prenoient en faveur des principes religieux, étoient provoquées par son zèle. Dans ces occasions, le fond de timidité qui lui étoit naturel, disparoissoit pour faire place à l'expression décidée d'une volonté absolue. L'époque de la révolution surtout lui fournira de fréquentes et cruelles occasions de se prononcer avec vigueur contre des dispositions que repoussoit sa conscience. Un témoin habituel de ses sentimens durant ces temps orageux nous dit : « Le Roi, à l'occasion d'un Mémoire des Evêques alors à Paris, relatif au Décret » qui ordonnoit la déportation des Prêtres, me dit, » avec l'énergie que lui inspiroit toujours la cause de » la Religion : « *Assurez-les qu'ils peuvent être tranquilles : jamais je ne sanctionnerai ce Décret* : (*) »

Un autre Ministre de Louis XVI, dont le suffrage ne doit pas être suspect en cette matière, admirant la constance du Monarque à refuser sa sanction à cet inique Décret, lors même que, malgré son opposition, il s'exécutoit par tout l'Empire, se faisoit cette question : « Pourquoi donc le

(*) Mémoires de Bertrand de Molleville. *Tom. I, p.* 232.

» Roi persistoit-il dans un refus qui n'étoit d'aucun » aide aux Opprimés ? — Il ne voulut pas s'associer » à un acte de barbarie; et l'on verra bientôt qu'il » défendit au milieu d'un grand danger, et avec » une inébranlable fermeté le dernier retranchement » de sa conscience. — Le 1.er Juin, et lorsqu'on » annonçoit, d'une manière vague mais terrible, » le hardi complot tramé dans les faubourgs, le » Roi refusa de nouveau d'accorder sa sanction au » Décret de persécution contre les Prêtres; et le » Ministre de la justice se rendit à l'Assemblée lé- » gislative pour annoncer cette détermination. — Le » 20 Juin, lorsque des furieux en armes lui deman- » dèrent cette sanction, il leur répondit que ce » n'étoit *ni le moment de la solliciter, ni celui de* » *l'obtenir*. — Enfin le 21 Juin, lorsqu'il venoit d'é- » chapper aux dangers les plus éminens, à des dangers » encore prêts à se renouveler, il fait connoître, » par une Proclamation, sa persistance dans une » résolution qui lui est imposée par le devoir, ou » par le sentiment de sa conscience. Le Roi, est- » il dit dans cette Proclamation, se dévoue à tout ce » que pourront faire les Factieux; mais il ne chan- » gera point de principes, et il restera fidèle à » ses obligations (*). »

Louis XVI se montroit inébranlable lorsqu'il s'agissoit du maintien de la Religion, par la raison qu'il en étoit profondément instruit. Il en avoit étudié le Dogme et médité la morale; il en connoissoit l'histoire; cette histoire qui jette un jour si

---

(*) *De la Révolution française*, par Necker. *Tom. II, p.* 203 *et suiv.*

ravissant sur l'origine des temps et les rapports essentiels de la Créature au Créateur; cette histoire, dont la merveilleuse évidence ne laisse de refuge à l'incrédulité que dans l'ignorance et la mauvaise foi des passions. Ce Prince étoit également instruit des principes sur lesquels reposent la divine constitution de l'Eglise, et son indépendance dans le gouvernement des ames. Personne, dans son Conseil, ne saisissoit avec plus de justesse que lui le point de démarcation qui sépare les Domaines respectifs des deux Puissances. On le vit, dans une affaire d'éclat, se défendre d'accéder au vœu de tout le Corps épiscopal, auquel s'étoit réuni celui du Souverain Pontife; et prononcer que le premier Dignitaire ecclésiastique de son Royaume, seroit jugé, en matière séculière, par un Tribunal séculier.

D'un autre côté, en garde contre le penchant de la Magistrature d'alors à s'immiscer dans les affaires spirituelles et les plus étrangères à sa compétence, Louis XVI savoit, dans l'occasion, réprimer ses entreprises sur le Domaine ecclésiastique. C'est ainsi qu'en cassant un Arrêt du Parlement de Paris, fauteur de Prêtres insoumis à leurs Evêques, il disoit : « Nous ne pourrions le laisser subsister, » sans risquer de voir s'introduire dans les fonctions » du St. Ministère une insubordination dangereuse, » si les Curés se donnoient la liberté d'autoriser » arbitrairement des prêtres, non approuvés par » leur Evêque diocésain, à confesser dans leurs » paroisses; et si ces prêtres, non approuvés, » s'ingéroient de confesser sans la permission des » Archevêques et Evêques. » D'autres fois nous le voyons renvoyer pardevant leurs Evêques dio-

césains, avec injonction de leur obéir, tantôt des Prêtres qui allèguent devant les Tribunaux une interdiction injuste, tantôt des Curés qui protestent contre les dispositions d'un Mandement épiscopal.

On peut d'autant moins refuser à Louis XVI le mérite exclusif des opérations de son Conseil favorables à la Religion, que ses Ministres furent habituellement des hommes plus qu'insoucians sur cette matière, et que Voltaire félicitoit d'être philosophes. Le plus dangereux de ceux dont on l'avoit environné à son avènement à la Couronne, étoit Turgot, qui cachoit son impiété sous un masque plus épais d'hypocrisie. Ce Chef accrédité de la Secte des Economistes n'avoit rien négligé pour porter son Maître à dédaigner la cérémonie religieuse du Sacre de nos Rois (1). Ce Sacre, selon lui, loin de rien ajouter aux droits de la Couronne n'étoit qu'un hommage de dépendance et de servitude, et deviendroit encore l'occassion d'une dépense onéreuse pour le peuple. Mais, plus religieusement politique que son Ministre, le jeune Monarque étoit loin de voir rien d'avilissant dans l'hommage de dépendance qu'il feroit, non pas aux Ministres des Autels, mais au Maître des Empires. Il savoit qu'il n'est pas inutile de donner la Religion pour base à la fidélité des peuples, et que, si la cérémonie de son Sacre ne constitue pas le titre d'un Souverain, elle en est du moins la promulgation solennelle aux yeux de ses Sujets, et le signe indicateur du Lieutenant inviolable de la divine Puissance. Après de longues tergiversations, sous prétexte de pénurie du Trésor public, Turgot reçut ordre de Louis XVI de pourvoir aux préparatifs de son Sacre, et la cérémonie en fut fixée au Dimanche 11 Juin 1775,

plus d'un an après l'avènement du Monarque à la Couronne.

Cette résolution chagrina beaucoup les Sophistes, qui, depuis long-temps, publioient dans leurs cercles que, grâce à la philosophie de ses Ministres, Louis XVI n'auroit pas la foiblesse de se faire déclarer Roi *par la grâce de Dieu*. Leur ressource alors fut de faire annoncer dans les Journaux que le Sacre, à la vérité, auroit lieu; mais que la seule chose que cette cérémonie auroit de remarquable seroit sa simplicité. Cette ruse, imaginée pour écarter les spectateurs, ne réussit pas; et l'on se rappelle encore qu'une multitude innombrable accourut de tous les points de la France, pour y être témoin du Sacre du nouveau Roi. D'Alembert écrivoit à ce sujet au Roi de Prusse : « Il ne reste plus aux Patriotes éclairés qu'une » consolation : c'est d'espérer que, pendant le règne » de Louis XVI, les lumières feront assez de » progrès pour que cette cérémonie bizarre et ab- » surde, dont la Religion n'est que le prétexte et » nullement l'objet, soit enfin abolie sans re- » tour (*a*). »

Cependant diverses cérémonies religieuses avoient successivement occupé Louis XVI dans la ville de Reims. Déjà on l'avoit vu sur le tombeau de Rémi, invoquer le suffrage du premier Pontife qui sacra le premier de nos Rois; on l'avoit vu, humblement prosterné au pied des tabernacles, y participer aux saints Mystères; puis, suivant un antique usage, implorer, sur une foule de malades et d'infirmes,

---

(*) Let. du 3 Oct. 1775.

l'assistance du Dieu qui tient en sa main la vie et la mort (2). On l'avoit aussi entendu faire au Dieu de ses pères, hommage de sa Couronne, et, au milieu des Pontifes et des Grands de l'Empire, promettre à tout son peuple le règne de la Justice et de la Religion, sous la garantie des saints Evangiles (3).

Enfin le moment est arrivé, pour le jeune Monarque, où toute la pompe extérieure dont brille son Trône en ce jour d'appareil semble éclipsée par l'éclat imposant que vient réfléchir sur lui la majesté de la Religion. Après s'être prosterné et comme anéanti devant le Dieu qui donne les Empires, après que l'huile sainte a coulé sur son front, et l'a marqué du signe qui distingue les Rois chrétiens, il se relève du pied des autels, et se montre à son peuple revêtu des habits de sa Dignité, la Couronne des lys sur la tête, et le sceptre à la main. Jusqu'alors un silence religieux avoit tenu toute l'Assemblée en suspens. Mais, à ce moment, on n'est plus maître du sentiment qu'on éprouve : ce n'est plus Louis, ce n'est plus même le Roi que l'on croit voir ; c'est l'Oint du Seigneur et l'Homme de sa droite, qu'un titre tout divin recommande à la vénération des spectateurs. Toutes les têtes s'électrisent à la fois : on éclate en applaudissemens, des cris de joie percent la voûte du temple ; il s'établit un long concert de bénédictions ; on lève les yeux et les mains au Ciel, comme pour le remercier du don qu'il fait à la Terre ; on regarde le Roi, on pleure, on étouffe de tendresse en le regardant ; et Louis répond par ses larmes aux larmes d'un Peuple ivre d'amour.

L'immense Assemblée témoin de ce spectacle n'est pas seulement composée de Nationaux, on y voit tous les Ambassadeurs des Cours étrangères, des

curieux de tous les pays, des hommes de toutes les Sectes. Mais en ce moment tous les cœurs sont français, et toutes les consciences catholiques. L'exaltation est générale, et l'enthousiasme tel que les êtres les plus durs se surprennent de la sensibilité, et un cœur capable d'émotion religieuse. Portés par la curiosité à une cérémonie objet de leurs sarcasmes impies, des Sophistes, conspirateurs déjà décidés contre la Monarchie, se sentirent saisis malgré eux de l'esprit qui remplissoit le lieu. Nous les vîmes pleurer comme les autres, et avec les autres, crier et répéter : *Vive le Roi* ! L'un d'eux en consigna l'aveu dans les Papiers publics, et nous avoua qu'il eût fallu, pour n'être pas attendri du spectacle, porter un cœur plus dur que celui d'un Barbaresque, et nommément de l'Envoyé de Tripoli qui fondoit en larmes à ses côtés.

Le lendemain de son Sacre, Louis XVI écrivoit à l'Archevêque de Paris : « La divine Providence, » qui a placé la Couronne sur ma tête beaucoup » plutôt que je ne l'aurois désiré, me fait trouver » de nouvelles forces pour en soutenir le poids. » La satisfaction que mes peuples ont témoignée » à l'occasion de mon Sacre et Couronnement, qui » se fit hier, — Les acclamations qui m'ont accom- » pagné, pendant et après cette auguste cérémonie, » ont pénétré mon cœur d'un sentiment profond, » *qui ne s'effacera jamais.* » Il demande les prières de l'Église, « pour obtenir, dit-il, que Dieu attache » à l'Onction sacrée, que je viens de recevoir, » toutes les grâces que ma confiance en sa divine » bonté me fait espérer. » Celles auxquelles le jeune Monarque, à l'exemple de Salomon, attache le plus grand prix, ce sont surtout l'esprit de sagesse, « *et*

» *les vertus pacifiques*, dans lesquelles, ajoute-t-il, » *un Roi vraiment chrétien* doit placer la solide » gloire de son règne. » Ainsi se montroit l'apôtre de la Religion, en commençant sa carrière politique, le Prince qui, en le terminant, devoit en être le martyr.

Comme Louis XVI ne faisoit que promulguer en cette circonstance les sentimens qu'éprouvoit son cœur, jamais sa conduite particulière ne se trouvera en contraste avec sa profession de foi publique; et, depuis le jour de son Sacre jusqu'à celui de sa mort, on reconnoîtra toujours *le Roi vraiment chrétien*, au milieu de Courtisans et de Conseils généralement *anti-chrétiens*.

Parmi les progrès, de jour en jour plus effrayans, de l'incrédulité de ses sujets, le Monarque puisoit toujours dans sa foi pure la règle de sa conduite. C'etoit sans ostentation, comme sans respect humain, qu'il se montroit fidèle, soit à payer au Créateur le tribut d'hommages que lui doit toute créature, soit à acquitter la dette du bon exemple qu'un Roi doit à son peuple. Dans les cérémonies religieuses, où il étoit quelquefois en spectacle au Public, il faisoit leçon par sa piété. Roi sur son trône, il n'étoit plus que chrétien au pied des autels, l'égal du dernier de ses sujets, sujet plus humble qu'eux devant le Roi seul immortel. Tantôt on voit Louis XVI suivre, avec le peuple, la bannière de la Croix dans les Supplications publiques, et tantôt faire cortége à l'auguste Sacrement, porté en triomphe par les rues. On verra également ce Prince descendre de son Palais, et se confondre avec la foule de ses sujets dans les stations d'un Jubilé, pour aller puiser, aux mêmes conditions qu'eux, au trésor de grâces

qu'ouvre à tous ses enfans la Mère commune des Fidèles. Dans les jours de sa prospérité, il se rendra dans sa Capitale, pour en visiter les Lieux saints : il y fera plusieurs voyages pour satisfaire sa piété; pas un seul pour y chercher des plaisirs.

Toutes les circonstances marquantes de son règne portent l'empreinte de sa foi également reconnoissante dans les évènemens heureux, et soumise dans le malheur. Comme il étoit toujours le premier, et souvent le seul organe de la Religion dans son Conseil, les Pièces qui en émanoient, à l'appui des principes religieux, n'étoient point des formules d'usage, mais l'expression du sentiment. Dans la crainte, ce semble, de perdre de vue un engagement pris avec sa conscience, il en déposoit le secret dans une Lettre à l'Archevêque de Paris, et lui disoit : « Nous nous sommes fait une loi de rap-» porter à Dieu tous les évènemens de notre règne. » Un de ces évènemens qui l'affecta bien délicieusement, ce fut la naissance de son premier Fils. A la nouvelle que lui en donne son premier Valet-de-chambre, il est transporté de joie, mais d'une joie toute céleste. Des larmes d'attendrissement coulent de ses yeux, il embrasse les personnes qu'il rencontre dans l'appartement, en leur disant : « Bénissons Dieu, » Messieurs, il m'a donné un fils. » Dans une Lettre, datée du même jour, « la Providence, dit-» il, vient de mettre le comble à mes vœux : cet » évènement pénètre mon cœur de la plus vive » reconnoissance, et mon premier soin est de m'em-» presser d'en rendre grâces à Dieu. » Peu de jours après, dans une visite qu'il faisoit à Madame Louise : « Je viens, ma Tante, lui disoit-il, vous faire » hommage de l'évènement qui fait aujourd'hui la

» joie de mon peuple et la mienne; car, après » Dieu, je l'attribue à la ferveur de vos prières. »

A la triste époque où la foi, toujours également vive dans son cœur, sera le plus indignement outragée par ses Sujets révoltés, Louis XVI ne craindra pas d'aller en plaider la cause en personne dans une Assemblée où dominent les impies, et de leur rappeler que la Religion de leurs pères, qui n'est plus leur vertu, n'a pas cessé pour cela d'être leur intérêt. « Le respect pour la Religion, leur dira-» t-il, est la sauve-garde de l'ordre public; tous » les cœurs honnêtes et éclairés ont un égal intérêt » à la soutenir et la défendre (*). »

Si l'on peut encore s'édifier, après cela, au moins ne sera-t-on pas surpris de trouver, dans le Testament de mort de ce Prince, cette profession d'orthodoxie si pure et si simple à la fois : « N'ayant » que Dieu pour témoin de mes pensées, je déclare » ici en sa présence, que je meurs dans l'union de » notre sainte Mère l'Église catholique, apostolique » et romaine, qui tient ses pouvoirs, par une suc-» cession non interrompue, de saint Pierre, auquel » Jésus-Christ les a confiés. Je crois fermement, et » je confesse tout ce qui est contenu dans le Symbole » et les Commandemens de Dieu et de l'Eglise, les » Sacremens et les Mystères, tels que l'Eglise catho-» lique les enseigne et les a toujours enseignés. Je » n'ai jamais prétendu me rendre juge dans les diffé-» rentes manières d'expliquer les Dogmes; — Mais » je m'en suis rapporté, et m'en rapporterai toujours, » si Dieu m'accorde la vie, aux décisions que les

(*) Discours à l'Assemblée nat. du 4 Février 1790.

» Supérieurs ecclésiastiques, unis à la sainte Eglise
» catholique, donnent et donneront conformément
» à la discipline de l'Eglise, suivie depuis Jésus-
» Christ. »

En effet, jamais Louis XVI ne se départit de son respect filial pour l'Eglise-mère, et de son attachement à la foi vierge qu'elle professe. Il avoit une égale aversion et pour l'Impiété qui abjure la foi, et pour l'Hérésie qui l'outrage. Le Jansénisme, quoique toujours étayé par plusieurs Cours de Magistrature, acheva de perdre toute espèce de considération sous son règne, et n'eut plus pour champions dans l'Eglise, que quelques Moines intrigans ou fanatiques. Le Monarque étoit assez instruit de la scandaleuse histoire de cette Hérésie pour détester ses manœuvres et avoir pitié de ses dupes. Un mot, digne de passer à la postérité, annonce tout ce qu'il en pensoit. Ayant appris que le célèbre Abbé de l'Épée, dont il protegeoit les utiles talens, en étoit entiché au point de faire lire son nom dans la liste des réfractaires au Jugement dogmatique qui la condamne, il prit des mesures pour s'assurer que cet Instituteur, en donnant des organes à ceux qui en étoient privés, n'en faisoit pas le véhicule de l'erreur; et il disoit à ce sujet à l'Abbé de Radonvilliers : « Il rend un grand service
» à ses Elèves; mais mieux vaudroit pour eux qu'ils
» restassent sourds que d'ouvrir l'oreille au Jansé-
» nisme. »

Le Protestantisme, en faveur duquel tous les Sophistes du temps élevoient la voix, ne trouva pas d'abord Louis XVI plus favorablement disposé que le Jansénisme. Turgot et Malesherbes s'étoient chargés de lui remettre un long Mémoire sur la cause des Protestans : il le lut, et le leur rendit apostillé en

marge de cette judicieuse décision : « Je sais que » cette affaire a été mûrement discutée et pesée dans » le Conseil de mes prédécesseurs ; je suis trop jeune » pour me croire plus habile qu'eux, et vouloir in- » nover en matière de cette importance. » On revient à la charge auprès du jeune Monarque par un second Mémoire, qui ne fut pas mieux accueilli, et au bas duquel il écrivit : » Les mesures qu'on propose ici ne » me paroissent pas compatibles avec ce que je dois » à Dieu et au repos de mes peuples. » Enfin en 1780, dans une Déclaration qui fut adressée au Clergé de France, et notifiée à tous les Gouverneurs et Intendans des Provinces, Louis XVI dit : « J'ai tou- » jours été persuadé de la nécessité de n'admettre en » France qu'un culte public : et je maintiendrai, de » toute mon autorité royale, tout ce que mes prédé- » cesseurs ont fait à ce sujet. » Nous développerons ailleurs comment, vers la fin désastreuse de son règne, on extorqua à ce Prince de funestes concessions, au plus grand détriment pour sa personne et son autorité, mais sans préjudice de sa foi.

Lorsque, peu d'années après cette surprise faite à sa religion, les usurpateurs de l'autorité royale seront parvenus, non sans le secours des Protestans réintégrés, à consommer le schisme en France, Louis XVI n'hésitera pas un instant à rompre toute espèce de communication avec le Clergé séparé de la Communion romaine. Les Novateurs, qui connoissent mal la religion éclairée du Prince, se flattant de l'égarer par son Confesseur, useront auprès de celui-ci d'un double moyen de séduction qui leur réussira, les promesses et la terreur. Mais Louis XVI, sur-le-champ, répudiera le Confesseur qui aura eu la lâcheté de l'apostasie, pour lui substituer un saint Prêtre,

Prêtre, capable du courage du martyre, et qui en remportera la palme. Dans les temps les plus orageux de la révolution, un de ses Ministres, guidé par un faux zèle pour sa personne, l'invitoit à feindre une sorte de rapprochement vers la Religion du jour, en permettant l'entrée de son château aux Prêtres conformistes. Cet indigne tempérament trouva dans le Roi chrétien un nouvel Eléazar; et un témoin de son refus énergique le rapporte en ces termes : « Le Mi-» nistre de l'intérieur lui proposa dans un Conseil, » comme un moyen de faire taire les mécontens, » d'employer des Prêtres constitutionnels dans le ser-» vice de sa Chapelle, et de celle de la Reine. *Non*, » *Monsieur*, *non*, dit le Roi, *ne me parlez plus de* » *cela : la liberté du culte est générale ; et je prétends* » *en jouir aussi-bien que les autres.* » — La chaleur » avec laquelle il prononça ces paroles nous étonna » tous, et imposa silence à M. Cayer de Ger-» ville (*). »

Par suite de cette aversion décidée pour tout ce qui eût pu blesser la foi orthodoxe, Louis XVI, sous le fer des impies, nous rendra témoin d'un trait de délicatesse en cette matière, comparable à ceux qu'honore la Religion dans ses héros les plus distingués. Il n'ignoroit pas qu'il est dans la volonté et la pratique de l'Eglise, que tout Prêtre, fût-il entaché de schisme ou d'hérésie, recouvre en cas extrême et nécessaire, le pouvoir d'absoudre un mourant. Mais, combattu par l'idée que les foibles pourroient se scandaliser de ce rapport religieux du Roi *très-chrétien* avec un Prêtre infidèle, il n'hésite

(*) Mémoires de Bertrand de Molleville. *Tom. I, p.* 234.

pas entre l'intérêt général de la Religion et son propre intérêt ; il préfère la plus éclatante manifestation de sa foi à une plus grande assurance de son salut ; et, plein de ce sublime abandon qu'inspire l'amour parfait, il dit à son Dieu : « Je prie Dieu de me par-
» donner tous mes péchés. J'ai cherché à les con-
» noître scrupuleusement, à les détester, et à m'hu-
» milier en sa présence. *Ne pouvant me servir du*
» *ministère d'un Prêtre catholique*, je prie Dieu de
» recevoir la confession que je lui en ai faite, et la
» résolution où je suis, s'il m'accorde la vie, de
» m'adresser, aussitôt que je le pourrai, à un Prêtre
» catholique (*). »

Si le Ciel ne prolonge pas les tristes jours de Louis XVI, il ne laissera pas du moins une si grande foi sans récompense. Ce Prince, avant sa mort, réclamera le ministère d'un Prêtre orthodoxe, et cette réclamation, le reproche le plus direct d'apostasie qu'il puisse adresser à ses oppresseurs, aura, contre toutes les apparences, un succès complet. Il ne doit plus exister alors de Ministres du culte catholique sur le sol de la France ; mais la Providence ordonne qu'il s'y en trouve encore un pour Louis XVI ; elle veut qu'il lui soit présenté par les mêmes mains qui ont signé l'extermination des Prêtres fidèles ; et c'est à cet envoyé du Ciel pour être l'Ange consolateur de son agonie et le témoin de son martyre, que le Monarque, au moment de saisir une Couronne bien plus précieuse à ses yeux que celle qui est tombée de sa tête, osera dire avec une noble confiance : « Combien je suis heureux, Monsieur,

(*) Testament de Louis XVI.

» d'avoir conservé la foi ! Quel seroit mon état à ce » moment, si, par la grâce de Dieu, je n'en avois » conservé le bienfait? Oui, je le sens : je leur » montrerai que je ne crains pas la mort (*). »

C'est à cette vivacité de foi, dont le sentiment le rendoit supérieur à la crainte même de l'échafaud, que Louis XVI fut redevable, dans tous les temps, de la moralité de sa conduite, et de sa fidélité aux pieuses pratiques comme aux devoirs essentiels de la vie chrétienne. Un de ces devoirs, la caution la moins équivoque des autres, quand il est bien rempli, c'est la fréquentation des Sacremens, qui commandent la justice du cœur et le sacrifice des passions qui le souillent. Ce Prince, environné de Courtisans déserteurs scandaleux de la Table sacrée, ne se contentoit pas de les rappeler, par son exemple, au grand précepte dont l'observance est le signe distinctif du catholique. Ce n'étoit pas seulement à la Pâque des Chrétiens, c'étoit à toutes les solennités de l'Eglise qu'il se faisoit un devoir de la participation aux saints Mystères. Et, lorsque l'embarras des affaires ou les orages politiques devenoient pour lui un obstacle à cette pratique religieuse, il laissoit encore admirer sa piété dans le regret de ne pouvoir en suivre l'impulsion. La Princesse Elisabeth, dans un entretien familier, lui parloit des avantages de la communion fréquente : « Vous avez raison, ma » Sœur, lui répondit Louis XVI, mes jours de » communion sont mes plus beaux jours, et j'aime- » rois bien à les rapprocher si j'étois plus à moi ; » mais vous, qui êtes toujours à Dieu, faites sou-

(*) Mémoires de Bertrand de Molleville. *Tom. III, p.* 215.

» vent, à mon intention, ce que je craindrois de » faire sans assez de préparation. »

L'assistance journalière au Sacrifice de nos autels étoit une pratique consacrée dans le palais de nos Rois; et Louis XVI ne connut jamais de raison de s'en dispenser que l'impuissance absolue d'y satisfaire. Excepté lorsque la maladie, ou sa captivité, dans les derniers temps de sa vie, y mirent un empêchement invincible, il ne passa pas un seul jour de son règne sans entendre la Messe. Il assistoit avec la même régularité aux Offices des Fêtes. Il passoit la nuit de Noël dans l'Eglise, et ne s'en absentoit pas durant les longs Offices de la Semaine-Sainte. Il avoit étudié, dès son enfance, l'esprit de nos Solennités, et il aimoit à le retrouver dans la liturgie ecclésiastique. Il savoit par cœur les plus belles Hymnes à l'usage du Diocèse de Paris; et quelquefois, à son réveil, il rappeloit à son Valet-de-chambre la Fête du jour, par une de ces strophes dont la majestueuse énergie pénètre l'ame.

Outre le tribut ordinaire de prières, par lequel Louis XVI consacroit à Dieu le travail du jour et le repos de la nuit, il récitoit tous les jours l'Office de l'Ordre du Saint-Esprit; et, lorsqu'on l'aura réduit à une cruelle captivité, il en charmera les rigueurs par la récitation du Bréviaire à l'usage de Paris (4). A l'exercice de la prière, il joignoit celui de la méditation des devoirs que lui imposoit la double qualité de chrétien et de Roi. Il paroissoit donner la préférence, pour ses lectures religieuses, aux Ouvrages de Bossuet et de Fénélon, de Bourdaloue et de Massillon, dont il avoit toujours quelques volumes sous la main. Le livre de *l'Imitation* ne quittoit point sa table de travail;

et plusieurs fois la curiosité domestique s'assura qu'un Roi de France nourrissoit sa piété de la lecture journalière de cet excellent Livre. Il distinguoit tous les Ouvrages nouveaux, écrits avec force et discernement en faveur de la Religion; et son Valet-de-chambre Thierry étoit chargé de les lui procurer.

Il s'en falloit souvent de beaucoup que les Sermons qu'entendoit Louis XVI eussent le mérite de ceux qu'il lisoit; et plus d'une fois la cabale philosophique fut assez puissante en intrigues pour pousser ses disciples jusque dans la chaire chrétienne de Versailles. « Je vous remercie, écrivoit Voltaire » à d'Alembert, pour l'apprenti Prêtre et l'apprenti » Evêque d'Espagnac. J'ai quelque lieu d'espérer » qu'un jour il fera un Prélat assez philosophe. » Vous pouvez lui confier S. Louis pour 1778. (*). » Ce Panégyriste philosophe du plus saint de nos Rois, et de plus auteur d'un éloge de l'abbé Suger dont le ton philosophique avoit fort déplu à Louis XVI, n'en fut pas moins désigné pour prêcher devant lui. Ce Prince, en l'apprenant, dit publiquement: « Notre dernier Sermon de la Cêne » étoit bien peu chrétien (**); mais cette année » ce sera bien pire encore, si nous sommes con- » damnés à entendre l'Abbé d'Espagnac. » C'étoit prononcer assez clairement l'exclusion du prédicateur. Mais, ses patrons l'ayant encouragé à ne pas se dessaisir de sa mission, il se rendit à Versailles le Jeudi-Saint, pour la remplir. Le Roi, suspec-

(*) Lettre du 8 Décembre 1776.

(**) Ce Sermon, *bien peu chrétien*, avoit été prêché par un abbé Rousseau.

tant cette obstination, voulut que son Aumônier prît communication du Discours : c'étoit, au lieu de la parole de Dieu, un parallèle très-philosophique du Despotisme avec la Royauté. Le prédicateur eut défense de monter en chaire (5).

Plein de respect pour toutes les Dévotions consacrées par l'Eglise, Louis XVI affectionnoit spécialement celle qui a pour objet le culte de Marie. Héritier, à cet égard, de toute la piété de ses Ancêtres, il se rendit un jour dans la Métropole de Paris, sans suite et sans qu'il y fût attendu, accompagné seulement de la Reine et de Madame Royale; et, prosterné devant l'image de l'auguste Patrone des Français, il renouvela, par une consécration spéciale, le vœu solennel de Louis XII. Depuis ce moment, au rapport de personnes qui fréquentoient son intérieur, il attribuoit souvent à la protection qu'il avoit réclamée, cette force d'ame au milieu de la tempête révolutionnaire, et ce courage habituel des sacrifices, par lesquels il préludoit à celui qui devoit illustrer son échafaud.

Rien, au reste, n'étoit petit aux yeux de Louis XVI de ce qui étoit consacré par le grand motif de la Religion. Imbu de la philosophie des Charlemagne et des Louis IX, il jugeoit dignes de sa vénération les pieuses pratiques autorisées par l'Eglise, pour être les soutiens extérieurs, et comme les avant-postes protecteurs de la foi dans le cœur de ses enfans. Dans le siècle où l'impiété phylantropique faisoit, pour ainsi dire, de l'homme même le Dieu de l'homme, l'Eglise, dans sa sagesse, avoit cru devoir opposer à cette idolâtrie des cœurs ingrats le culte plus spécial du cœur sacré de l'Homme-Dieu, victime de son amour pour les hommes.

Louis XVI, dans la simplicité de sa foi, avoit adopté cette dévotion, vulgairement appelée du *Sacré-Cœur;* et, dans les dernières années de sa vie, elle entroit dans les exercices consolateurs de sa captivité. Dès lors aussi une multitude de Français, les uns par piété, les autres par mode, porteront sur eux une image du *Sacré-Cœur;* et nous entendrons plus d'une fois les Comités inquisiteurs du Régime révolutionnaire, dénoncer cet emblème comme un signe de royalisme. Il en résultera même un chef d'accusation contre l'Epouse et la Sœur de Louis. Et en effet les Jacobins étoient fondés à soupçonner de fidélité à leur Roi tous ceux que ce signe religieux leur rendoit suspects d'un tendre amour envers leur Dieu.

Les affections religieuses de Louis XVI s'annoncent dans un nombre de dispositions et de lois émanées de son Conseil, qui attestent que son zèle pour la Religion l'eût fait refleurir en France, s'il eût été également le zèle des Ministres de sa puissance. Persuadé que la Religion est le garant seul infaillible de l'incorruptibilité du Soldat, le Monarque essaya d'en faire revivre l'esprit dans ses Armées. C'est dans cette vue que, dans sa belle Ordonnance du 25 Mars 1776, en prescrivant, pour premier devoir, aux Officiers-généraux et aux Commandans des Corps militaires, de faire respecter la Religion par tous leurs Subordonnés, il veut qu'ils donnent eux-mêmes l'exemple du respect qu'ils exigeront. Il déclare que son intention est de ne souffrir désormais dans ses Troupes aucun Officier affichant l'incrédulité ou la dépravation des mœurs, et il en donne une raison incontestable au tribunal de l'honnêteté publique : « Un homme scandaleux, dit-il,

» quelque valeureux qu'il soit, est indigne de com-
» mander à d'autres hommes. »

Comme les progrès de l'irréligion et du libertinage dans l'Armée n'avoient pas pour cause unique les scandales de l'Officier, Louis XVI, en s'efforçant d'écarter ce premier obstacle au retour du bon ordre, adoptoit en même temps un des plus sages moyens pour le rétablir. Depuis que le système de défaveur qui poursuivoit l'état religieux avoit en partie dépeuplé le Cloître, et en partie paralisé le zèle de ceux qui l'habitoient encore, on n'en voyoit plus sortir, comme aux beaux jours de Louis-le-Grand, de ces hommes apostoliques qui souffloient sur les Armées l'enthousiasme du dévouement au Prince, par motif d'obéissance à Dieu. Plusieurs Corps manquoient d'Aumôniers; et, dans d'autres, l'Aumônier n'étoit qu'un surcroît de scandale. Louis XVI, qui eût désiré de voir revivre le bel ordre établi par Charlemagne dans ses Légions invincibles, saisit le projet qu'on lui proposa d'un Séminaire d'Aumôniers, qui seroient spécialement formés aux connoissances et aux vertus analogues à leur mission. Une offrande de cent mille écus, faite par l'Archevêque de Paris Beaumont, devoit fournir aux frais de l'établissement; et la bonne œuvre alloit se réaliser, lorsqu'une suite de manœuvres philosophiques la fit échouer.

Le Prince, qui sentoit ainsi l'importance de rappeler la religion dans ses Armées, ne pouvoit être indifférent sur les moyens d'en arrêter la décadence dans ses Etats. Le choix des premiers Pasteurs, l'attribution incontestable de l'Eglise, étant devenu par concession, le plus délicat des devoirs d'un Roi chrétien, et l'un de ses grands moyens en même temps pour le gouvernement des mœurs, Louis XVI

s'étoit fait un principe de conscience de ne régler que sur le mérite des Sujets leur élévation aux Prélatures ecclésiastiques ; et l'on ne peut disconvenir qu'il fut beaucoup plus heureux dans le choix qu'il fit des Ministres du Sanctuaire que dans celui de ses propres Ministres. Les Evêques nommés durant son règne, un seul excepté, se signaleront, au jour de la Révolution, par un égal dévouement au Trône et à l'Autel.

Plusieurs traits, mais un plus remarquable que les autres, déposent de la droiture d'intention de Louis XVI dans ses choix pour l'Episcopat. Le Siége de sa Capitale vint à vaquer, et il s'agissoit de donner un successeur à un Prélat devenu célèbre par quarante ans de vertus apostoliques, et surtout d'intrépidité à combattre, dans leur foyer d'activité, les vices et les erreurs qui minoient la Monarchie. Les intrigans n'ignoroient pas que le Monarque ne voudroit porter à ce Poste que le mérite capable de l'occuper. Ils insinuent d'abord à la Reine, puis ils s'efforcent de prouver au Roi que l'Archevêque de Toulouse possède éminemment les qualités qu'il recherche ; et que personne n'est plus digne que Brienne de succéder à Beaumont. Louis XVI demande des preuves, et on lui allègue la régularité du Clergé de Toulouse : on lui fait valoir le zèle du Prélat, qu'on avoit vu, en différentes occasions, tantôt provoquer la réforme des abus du Cloître, tantôt dénoncer, dans les Assemblées du Clergé, les entreprises irréligieuses des Tribunaux, ou les attentats des Novateurs. Séduit par ces rapports, le Prince nomme Brienne Archevêque de Paris, et déclare sa nomination. Une des Princesses ses tantes l'apprend, va trouver son Neveu, lui représente, avec la con-

fiance de la certitude, que le zèle apparent de Brienne n'est qu'hypocrisie; que la régularité de son Clergé n'est due qu'aux vertueux Prêtres de Saint-Sulpice qui dirigent son Séminaire; et qu'enfin il a pour amis de table et de société ces mêmes suppôts de l'incrédulité dont il affecte de dénoncer les productions au Corps épiscopal. Louis XVI a peine à se persuader que le tableau ne soit point surchargé; mais il lui suffit de sentir que le premier Siége de l'Eglise de France repousse une réputation obscurcie par tant de nuages; et il a le courage de réparer une erreur commencée, en révoquant la nomination de Brienne, qui n'est Archevêque de Paris que pendant vingt-quatre heures (6).

Nous avons cherché à approfondir un reproche qu'on a fait circuler à la charge de Louis XVI, celui de ne pas aimer les Prêtres; et nous sommes restés convaincus que ce n'étoit nullement sur le Prêtre, mais sur la vie mondaine et scandaleuse de certains Prêtres que tomboit sa juste aversion. Jamais il ne supporta ces papillons de société qu'on appeloit *Abbés de Cour*, qui affectoient le babil, le ton léger, et jusqu'à la parure des femmes frivoles, directeurs de leur toilette le matin et de leur partie le soir. Il en connoissoit, il en avoit sous les yeux, et il méprisoit ces Etres méprisables. Quant à ces Prêtres édifians et laborieux, les guides fidèles et les consolateurs rapprochés de ses Sujets, il étoit pour eux plein d'estime et d'affection, il leur en donna dans les occasions des preuves effectives. Le sort des Prêtres attachés à l'instruction des Campagnes ne lui paroissant pas en proportion avec leurs besoins et leurs charges, il leur assigna une augmentation de traitement, de deux cents francs aux Curés et de

cent cinquante aux Vicaires. Le motif qu'il allègue de cette disposition est digne de sa religion : « Nous » voulons, dit-il, procurer à l'Eglise des Pasteurs » qui, débarrassés des sollicitudes temporelles, » n'aient à s'occuper qu'à donner à nos peuples de » bons exemples et de salutaires instructions. »

C'étoit sur leurs vertus sacerdotales que Louis XVI graduoit les marques de considération qu'il accordoit aux Ministres de la Religion. Celle qu'il témoignoit au vertueux Beaumont tenoit du respect filial. Pendant la dernière maladie de ce Prélat, un Page de Louis XVI se présentoit deux fois chaque jour, qui l'assuroit que son Roi prenoit le plus vif intérêt au rétablissement de sa santé. Durant les jours de sa captivité, c'est le respectable Evêque de Clermont que ce Prince fera le confident de ses sentimens et de ses projets restaurateurs de la Religion; et la veille même de sa mort, il entretiendra son confesseur de l'estime qu'il conserve pour le pieux Archevêque de Paris.

C'étoit dans le Sacerdoce comme dans la Prélature qu'un mérite éminent recevoit, dans l'occasion, des marques distinguées de la bienveillance de Louis XVI. Un Prêtre, recommandable par le savoir et les vertus, avoit résolu de s'éloigner de la Capitale, parce qu'il avoit eu la douleur d'y voir un neveu condamné pour crime à périr sur l'échafaud. Louis XVI, sur le compte qui lui est rendu de cette affaire, donne ses ordres à son Ministre, qui mande l'Ecclésiastique et lui dit : « C'est de la part du Roi, Monsieur, que » je vous ai appelé. Sa Majesté fait le plus grand » cas des bons Prêtres, et de vous en particulier : » vous en trouverez la preuve dans le Brevet que » voici d'une pension qu'elle vous fait. Je dois vous

» dire de plus que son intention est que vous restiez » au poste où vous faites tant de bien. » Ainsi soustrait, par l'estime de son Roi, à l'empire du préjugé, le vertueux Ecclésiastique continuoit à travailler dans Paris à la sanctification des Ames, lorsque Louis XVI, à l'époque où son confesseur prêta le serment schismatique, se ressouvint du bon Prêtre qu'on lui avoit fait connoître, et le fit appeler au château des Thuileries. En le voyant pour la première fois, il le salua par son nom, et lui dit: « M. Hébert, je connois toute la pureté de vos » principes catholiques, qui sont aussi et seront » toujours les miens. Jugez donc par votre cœur du » tourment du mien sur les maux de la Religion. Il » est le plus cruel de tous ceux qui m'affligent; tout » ce qui s'est fait contre elle s'est fait malgré moi; » et, s'il plaît au Ciel de me rendre l'autorité, le » premier usage que j'en ferai, soyez-en sûr, sera » pour consoler l'Eglise et réparer les ruines du Sanc- » tuaire. Vous n'ignorez pas que mon Confesseur a » eu le malheur de se laisser séduire. Dès ce mo- » ment, j'ai dû rompre toute communication avec » lui; et, je vous ai appelé, dans la persuasion que » votre charité voudra bien le remplacer. La Reine » veut également avoir recours à votre minis- » tère (7). »

Un autre Ecclésiastique, occupé dans Paris des travaux obscurs de son ministère, et d'études profondes dans le cabinet, avoit fixé sur lui l'estime de Louis XVI, et reçu des marques particulières de sa bienveillance. Un Ouvrage sorti de sa plume, sous le titre d'*Histoire véritable des temps fabuleux*, faisoit le plus grand bruit dans le Monde savant. C'étoit le chef-d'œuvre de l'érudition guidée par le

génie ; production vraiment originale, qui venoit tout-à-coup, comme un brillant météore, dissiper les ombres de l'Antiquité fabuleuse, et forcer le mensonge accrédité à déposer lui-même en faveur de la vérité obscurcie. En vain, néanmoins, le profond et ingénieux Auteur déchiroit-il, d'une main aussi sûre qu'habile, le voile d'ignorance tissu par les passions dans un lointain de plus de vingt-deux siècles, en vain faisoit-il ressortir l'impertinence d'une foule de reproches et de sarcasmes dirigés contre la Religion par les Sophistes de son temps, en vain annonçoit-il que la même justice qu'il venoit de faire des prétendues Antiquités égyptiennes, il la feroit également et de la Mythologie des Grecs et des Romains, et des fastueuses Annales de la Chine : cette confiance même, qui naissoit de l'évidence de la découverte, devenoit le grand tort de l'Auteur, un tort que ne pouvoient lui pardonner ni la vanité humiliée d'une Classe de demi-Savans forcés de renoncer à des systèmes forgés pour concilier des absurdités, ni l'orgueil plus dépité encore de la Secte incrédule, qui se voyoit enlever tout un arsenal de traits heureux contre la révélation.

Cependant, lorsque le Philosophisme et les faux Érudits, Voltaire à leur tête, blasphémoient la précieuse découverte, et poursuivoient à outrance le Vespuce français du Monde fabuleux, Louis XVI voulut connoître par lui-même l'Ouvrage en butte à tant de contradicteurs. L'ayant lu sans prévention, il se rangea parmi ses admirateurs ; et, pour intervenir dans la querelle en la manière qui seule convienne à un Souverain, il gratifia l'Auteur d'une pension ; et son Ministre, en lui remettant le Brevet, lui dit : « Le Roi, Monsieur, me charge de vous dire qu'il

» est charmé de pouvoir récompenser en vous le » profond savoir qui honore son règne et venge la » Religion (8). »

Aucune occasion ne s'offroit à Louis XVI de marquer de la considération au Mérite vertueux, qu'il ne s'empressât de la saisir. Un des Membres les plus distingués de l'Académie française, et de tout temps étranger à l'esprit philosophique qui dominoit sa Compagnie, vivoit retiré dans sa patrie, lié d'étroite amitié avec le moderne François de Sales qui gouvernoit le Diocèse d'Amiens. Louis XVI, à qui le nom du Chantre aimable de *Vert-Vert* n'étoit pas inconnu, apprend que, non content d'avoir renoncé à travailler pour le théâtre, il a eu le courage de jeter au feu une Pièce estimée supérieure à tout ce qui a fait la réputation de sa Muse. Ce trait, qui peint la grandeur d'ame, paroissant digne au Monarque d'une distinction analogue, il gratifie Gresset de Lettres de noblesse, où il fait insérer comme motif déterminant de cette faveur, que l'Académicien « s'est » distingué par des Ouvrages qui lui ont acquis une » célébrité, d'autant mieux méritée que la Religion » et la décence ont toujours été respectées dans ses » Écrits. »

Autant Louis XVI aimoit à encourager le digne usage des talens, autant il étoit décidé contre le sacrilége abus qui s'en faisoit sous son règne. Et cette disposition, à une époque d'impiété presque générale parmi les Lettrés de son Royaume, fut le principe de la haine qu'ils lui vouèrent et qui prépara de loin son martyre. Cette haine, habituellement sourde, éclatoit néanmoins dans certaines occasions où le Monarque essayoit des trop foibles moyens de son autorité contre les attentats des Coryphées de la

Secte. Un professeur de séditieuse impiété osoit, comme les disciples emportés de Calvin, définir la révolte : « Un mouvement salutaire, le droit inaliénable et légitime de l'homme qu'on opprime, et » même de l'homme qu'on n'opprime pas. » Le forcené publioit, dans l'empire du Roi très-chrétien, qu'il ne connoissoit « de crime que celui de professer » la religion chrétienne, et de respecter les Rois. » Louis XVI eût pu, dans sa justice, envoyer Raynal à l'échafaud; il se contenta, dans sa modération, de le bannir de ses Etats. Tous les Sophistes, à ce sujet, jetèrent les hauts cris. Les nombreux complices du banni publièrent, ils firent même lire dans un Imprimé, que Louis XVI étoit, *de tous les Rois de l'Europe, le seul ennemi des Lettres;* le proclamant ainsi, sans y songer, plus sage que tous les Rois d'alors, insoucians sur les manœuvres philosophiques qui dépravoient leurs peuples.

Un trait plus éclatant encore ne mit pas moins en évidence la constante religion de Louis XVI, et l'irréligion de plus en plus effrénée des premières Classes de son peuple. Peu de temps après la mort de Voltaire, ses nombreux Sectateurs se mirent en devoir d'élever à ce corrupteur de son siècle ce qu'ils appeloient un *Monument digne de lui, de sa nation, et de son siècle — dans la collection complète de ses Œuvres.* Ils ramassèrent jusqu'aux moindres immondices de leur grand Lama, et confièrent à deux de ses plus zélés disciples, Condorcet et Beaumarchais, le soin d'en empoisonner le public. Les Editeurs avoient compté sur leurs intelligences dans le Conseil de Louis XVI; mais, par les mesures de sévérité qu'ordonna ce Prince, il ne leur resta de ressource que d'aller enfanter en pays étranger le Monstre

conçu en France; et il naquit au Fort de Kell. Le Rhin à franchir n'étoit qu'une bien foible barrière au fanatisme du jour; tout le peuple philosophe s'empressa de se procurer son *Voltaire complet*, et s'imagina voir un Dieu dans sa gloire, quand il vit ce Génie infernal dans toute sa nudité. Ici paroît de nouveau la religion de Louis XVI, et son zèle à écarter de son peuple la contagion philosophique : il proscrit cette Production, comme *outrageant également la Religion et les mœurs, et tendant à ébranler les principes fondamentaux de l'ordre social.* Il décerne une amende considérable contre tout Français possesseur de cet Ouvrage, et la déchéance encore de son état, s'il est imprimeur ou libraire.

Mais en vain les Rois commandent-ils le bon ordre quand ils sont seuls à le vouloir, et que les Instrumens de leur puissance sont les premiers fauteurs et les complices du désordre. Nous en étions alors au temps où un Ministre protégeoit en robe de chambre la circulation des mêmes Livres qu'il avoit dénoncés en simarre. Le jeu étoit connu, et l'audace philosophique s'en prévaloit au point que Beaumarchais osa jeter dans le public une Diatribe insensée contre un Mandement de l'Archevêque de Paris, antidote du poison qu'on préparoit à son Troupeau sur la frontière du Royaume. Ce nouveau scandale demandoit une punition exemplaire, et la religion de Louis XVI lui fit un devoir de l'infliger : Beaumarchais, par ses ordres, fut renfermé dans la maison de correction de Saint-Lazare. Au siècle de Louis-le-Grand, l'on eût vu toute la France, soumise et encore religieuse, applaudir à la sagesse du Monarque, punissant, dans le même Sujet, l'empoisonneur de son peuple et le contempteur de

toute

toute autorité. Mais, à cette époque d'effervescence, nous fûmes témoins d'un spectacle inverse, et qui dut effrayer les Sages : l'intérêt public fut pour le Sujet impie, et le blâme solennel pour le Monarque religieux. Lorsqu'au bout de trop peu de jours d'expiation, le coupable est mis en liberté, tout Paris en rumeur semble s'être concerté pour aller féliciter ce confesseur intéressant de la Philosophie de Voltaire. Le concours des équipages qui affluent chez Beaumarchais est prodigieux, tel même que la Police est obligée d'établir des Gardes, pour maintenir l'ordre et prévenir les accidens.

Mais, lorsque la Capitale donnoit cette scène scandaleuse, et que tout un peuple en délire osoit braver ainsi et le sceptre du Monarque et la houlette du Pasteur, n'étoit-il pas de toute évidence que la révolution morale étoit consommée, et qu'une révolution politique étoit inévitable ? Ce peuple révolutionnaire néanmoins n'est pas du tout le petit peuple, c'est le peuple des beaux Esprits, le peuple opulent et en carrosse. Quant au petit peuple, il écoute, il observe, il étudie ses Maîtres; et le temps n'est pas éloigné, où il leur prouvera, d'une manière terrible, qu'il a retenu leurs leçons.

Quoique si souvent seul contre tous dans la cause de la Religion, Louis XVI ne se lassoit pas de s'en montrer le protecteur affectionné. Ce fut pour rendre à l'Eglise des Ministres utiles, et des hommes vertueux à l'Etat, que ce Prince donna une loi en faveur des Jésuites dispersés, et une seconde pour casser les clauses d'enregistrement, par lesquelles son Parlement de Paris s'acharnoit encore à la poursuite de ces illustres Malheureux. Guidé par le même esprit, et sans craindre que sa conduite soit

réputée la censure de l'Empereur son beau-frère, tandis que ce Prince philosophe arrachoit à un état honnête et à leurs pieuses habitudes des Ames paisibles, qui tenoient de la loi et de la nature le droit de s'y dévouer, Louis XVI les accueilloit avec bonté dans ses Etats, et les rendoit au bonheur qu'on leur avoit ravi dans leur patrie. C'est à cette occasion que Pie VI, après avoir épuisé sans succès toutes les ressources du zèle pastoral, pour ouvrir les yeux à Joseph II sur le précipice où le poussoit la Secte illuminée, se tournoit avec complaisance vers le pieux Monarque des Français, et le félicitoit par un Bref, sur ce que, « de son propre mou-» vement, et sans en être sollicité que par son cœur » vertueux, il se déclaroit le patron généreux de » la Justice persécutée (9). »

L'on ne sera pas étonné, après cela, de voir ce Prince, au jour de la révolution, déployer la plus généreuse charité en faveur de ses propres Sujets, proscrits pour leur attachement à la Religion, et réduits à la misère en défendant le dernier retranchement de leur conscience. Après que les Prêtres, pour refus du serment schismatique, auront été chassés de leurs églises, non content de leur ouvrir sa chapelle royale, pour y célébrer les saints Mystères, il voudra encore prendre connoissance de tous ceux que leur profession de foi aura laissés sans ressources, et se constituer leur providence. « Pas un seul d'eux, disoit-il, ne manquera » du nécessaire, que quand nous en manquerons » la Reine et moi (*). » Il dépensa, en peu de

(*) Mémoires de la Baronne de Pont-l'Abbé.

temps plus d'un million pour subvenir à leurs besoins. Un grand nombre de ceux qui furent saisis et emprisonnés dans Paris, n'y subsistoient que par ses bienfaits. Il est plus aisé d'imaginer que de rendre la cruelle impression que fit sur lui la nouvelle de leur massacre. En l'apprenant, il tombe consterné dans un fauteuil, se cache la face de ses mains, en s'écriant : « Oh Dieu ! » que ne consentis-je à leur déportation ? » Il ne trouvoit d'adoucissement à sa douleur que dans la pensée qui lui découvroit, dans ces victimes de la scélératesse, des martyrs des plus saints devoirs.

Plus on suit de près Louis XVI, soit dans sa vie privée, soit dans sa vie publique, plus on découvre qu'il n'y a point chez lui de vertus philosophiques et purement humaines ; et que toutes celles qu'il professe ont la Religion pour principe et pour but. C'est du fond religieux qui l'anime qu'on voit découler, comme de leur source naturelle, ces exemples d'une probité à toute épreuve dans les affaires, d'une libéralité sans bornes envers les indigens, de la plus rare sobriété dans l'affluence des délices, d'une chasteté sans nuage dans le séjour de la corruption, d'un courage plus grand que tous les dangers et supérieur à tous les maux, d'une force d'ame surtout incapable de se laisser maîtriser par le ressentiment, et de sacrifier à la vengeance.

La religion de Louis XVI étoit le sûr garant de tous les engagemens qu'il contractoit : ils lui étoient sacrés par ce principe ; et il eût fallu qu'on le trompât pour qu'il y portât la plus légère atteinte. « Jamais ce Prince, dit un de ses Ministres, ni » dans son Conseil, ni dans ses entretiens par- » ticuliers, ne mit en question s'il devoit garder la

» foi donnée (*). » L'Europe entière proclama sa probité, sans en excepter l'Angleterre ; et dans le temps même qu'il combattoit cette Puissance. Nulle considération, aucun prétexte n'eût pu le porter à agir contre sa parole engagée, même à son préjudice. Sa fidélité à suivre une Constitution bizarre, et adoptée forcément, étonnera souvent ses Ministres constitutionnels, qui, moins délicats que lui, lui suggéroient quelquefois des moyens d'en éluder certaines dispositions onéreuses à l'Autorité. Dans une affaire, traitée dans son Conseil, on ouvrit deux avis différens, dont l'un eût ajouté une forte influence au pouvoir de la Couronne, sans exciter de mécontentement, parce qu'il étoit conforme au vœu général ; et l'autre étoit plus conforme à l'esprit et à la lettre de la Constitution : Louis XVI, sans attendre l'avis de ses Ministres, dit : « La Cons-» titution doit être exécutée fidèlement ; et nous ne » devons jamais tendre à augmenter les pouvoirs » de la Couronne, en nous en écartant. » De-là le reproche qui lui sera souvent intenté par les Factieux, de vouloir *tuer la Constitution par la Constitution ;* parce qu'en effet cette exactitude de conscience, rendant souvent palpables les vices de cette Constitution, faisoit sentir la nécessité de la réformer.

Une autre occasion se présenta, dans les mêmes circonstances, bien propre à ébranler dans Louis XVI une probité qui n'eût pas reposé sur la religion. Tipoo-Saïb, en 1791, lui fit proposer, par un message secret, comme une opération d'un succès

(*) Necker, *De la Révolution Française*. Tom. I, p. 50.

infaillible, de détruire l'Armée des Anglais dans l'Inde, et de s'emparer de leurs Etablissemens; avec engagement d'en laisser la possession à la France. Il ne demandoit au Roi, pour assurer l'entreprise, que six mille hommes, dont il se chargeoit de payer le transport, l'entretien et la solde. Il eût été facile à Louis XVI de disposer des Troupes qu'on lui demandoit; et il sentoit fort bien qu'un triomphe éclatant, dans l'Inde, eût été propre à relever sa considération en France. Mais nul intérêt à ses yeux qui pût balancer celui d'une fidélité aux Traités que lui commandoit sa conscience; et sa réponse au Ministre qui lui remit les dépêches de Tipoo-Saïb, fut : « Ceci ressembleroit beaucoup à l'affaire » de l'Amérique, à laquelle je ne pense jamais sans » regret. On abusa de ma jeunesse en cette occa- » sion; et nous en portons aujourd'hui la peine. » Réflexion d'une Ame chrétienne, qui subordonne les évènemens politiques à la foi d'une Justice providencielle.

Mais l'esprit religieux de Louis XVI ne se manifeste nulle part avec plus d'éclat que dans le zèle compatissant avec lequel on le voit se constituer la ressource de tous les infortunés et la providence de tous les misérables. Tandis que de vains spéculateurs nous fatiguoient de leurs recettes charlatanes en faveur de l'Humanité, la religion de ce Prince lui commandoit impérieusement de s'occuper de ses maux : son immense charité couvroit tous les points de son Empire, et y suppléoit aux stériles résultats de la bienfaisance philosophique. Un des grands objets de sa sollicitude envers les malheureux, c'étoit que les bienfaits que leur destinoit sa religion leur fussent encore appliqués par les mains

de la Religion : et ce fut cette disposition du Monarque qui, sous son règne, investit de toute la protection qu'elles méritoient, ces Héroïnes chrétiennes, connues dans le monde sous le nom de *Sœurs de la Charité*, et en religion sous celui de *Servantes des pauvres malades*. Il eût voulu, dans son estime pour leur Société, pouvoir confier à ses soins la Famille entière des malheureux de son Royaume. La même Fille de Vincent-de-Paul qui venoit de consoler le malade sous la tuile, le moribond sur son lit, ou le prisonnier dans son cachot, on la voyoit monter au palais de Louis XVI pour y recueillir les aumônes de sa Cour. Son costume modeste étoit son passe-port auprès des Gardes ; elle pénétroit jusqu'au cabinet de la Reine et des Princesses ; et le Roi, si elle en étoit rencontrée, lui donnoit un signe affectueux de son estime. Lorsque la séditieuse Impiété aura converti en persécuteurs et en bourreaux de leurs charitables Bienfaitrices, les malheureux même dont elles avoient coutume de panser les ulcères et d'assouvir la faim ; Louis XVI, alors dans l'impuissance de les protéger plus efficacement, le fera du moins par une Proclamation aux citoyens honnêtes, aussi honorable pour ces pieuses Filles que flétrissante pour leurs infâmes flagellateurs. Tant que Louis XVI habitera son palais des Thuileries, des Sœurs de la charité seront les canaux de ses abondantes aumônes ; et l'Intendant de sa Liste civile aura ordre de se concerter avec elles pour le soulagement des malheureux. Ce fut par une Fille de Saint-Vincent, attachée à sa paroisse, que le Curé de Saint-Eustache, confesseur de Louis XVI, apprit ce qu'on pensoit de sa conduite dans le cabinet de la

Reine, où cette Princesse avoit salué la Religieuse par l'exclamation : « Ah ! bonne Sœur, nous » fussions-nous jamais attendus au scandale dont » votre Curé vient de nous affliger ? »

Les dispositions prononcées de Louis XVI en faveur d'un Institut qui secondoit si bien ses affections charitables, devoit naturellement influer sur les Ministres jaloux de lui plaire ; et l'un d'eux, qu'on ne soupçonnera pas de préventions trop favorables à la Religion catholique, rendoit aux Filles de Saint-Vincent un témoignage, non moins honorable à cette Religion, principe de leur dévouement, que décisif entre la bienfaisance vertu religieuse, et la bienfaisance vertu philosophique (10).

Ce ne fut que par son empressement hypocrite à seconder les penchans charitables de Louis XVI et sa continuelle sollicitude pour le soulagement des malheureux, que Necker parvint à lui rendre ses services supportables. Il entroit, à cet égard, dans toutes les vues du Monarque ; quelquefois même il lui en suggéroit. Un grand désordre avoit lieu dans la Capitale, au mépris des plus saintes lois du christianisme. Une horde d'usuriers publics, cruelles Vampires de la classe indigente, trafiquoient de sa détresse et s'engraissoient de sa misère. Louis XVI n'en est pas plutôt informé, que sa charité forme le projet d'extirper le mal dans sa racine, en opposant le prêt gratuit au prêt usuraire. Il fait les fonds ; et l'on voit s'élever dans Paris, sous le nom de *Mont-de-Piété*, un temple à la miséricorde. C'est là que, sous une Administration paternelle, le pauvre, qui ne l'est point assez pour vivre d'aumônes, trouve une ressource assurée dans ses embarras passagers.

Quoique Louis XVI eût pour principe : que les largesses du Riche ne doivent pas alimenter la fainéantise du Pauvre ; dans le doute néanmoins, il préféroit l'erreur profitable au mendiant à celle qui favorise la cupidité. Un jour que ce Prince chassoit dans les bois de Verrières, un jeune homme couvert de haillons, mais dans la force de l'âge, le rencontre à l'écart, se jette à ses genoux sans le connoître, et lui dit : « Au nom de Dieu, Monsieur, » faites-moi une charité ; elle sera bien placée. » — Est-ce donc, mon ami, dit le Roi, que tu ne » pourrois pas travailler au lieu de mendier ? — Oui, » Monsieur, mais je suis retenu à la maison. Mon » père se meurt, ma mère et mes frères sont ma» lades au nombre de cinq. — Cela est-il bien vrai ? » — Oh ! Monsieur, c'est la pure vérité. » Louis XVI hasarde son aumône ; mais il fait en même temps la réflexion que, si l'exposé qu'on lui fait est vrai, le secours qu'il a donné sera bien foible, et il continue d'interroger : « Ta maison est-elle bien loin » d'ici ? — Pas trop loin, Monsieur, trois quarts de » lieue au plus, par un chemin que je connois. » — Eh bien, conduis-moi par ce chemin. » Le Monarque se met à la suite du mendiant, traverse les taillis et les bruyères, arrive au pied d'une chaumière isolée, ouverte à tous les vents : il entend déjà les cris plaintifs du dedans. Il entre, et trouve la misère extrême aux prises avec la maladie, un moribond sur la paille, des enfans à demi-nus, les uns malades, les autres demandant du pain à une mère qui n'a que des larmes à leur donner. Le spectacle déchire son cœur, et néanmoins il se le donne tout entier. Puis, tirant une bourse qu'il portoit toujours pour ses aumônes imprévues : « Tenez,

» ma Bonne, dit-il à la femme moins malade que » le mari, je suis fâché de n'avoir pas davantage. » En disant ces mots, le Cavalier disparoît; mais il a bien remarqué où est située la cabane. De retour au Château, il se rend chez la Reine, et s'écrie en l'abordant : « Ah! Madame, que ma chasse a été » heureuse! » Puis il se met à raconter l'aventure. La Reine et ses Enfans en sont touchés jusqu'aux larmes : on ne perd pas de temps, et bientôt l'arrivée d'un médecin, porteur de nouveaux secours, apprend à la malheureuse Famille, que l'Ange consolateur qui l'a visitée étoit son bon Roi.

C'étoit partout que la bienfaisance de ce Prince portoit l'empreinte du motif surnaturel qui la déterminoit. Le pauvre, à ses yeux, étoit un être sacré; et le don qu'il lui faisoit une offrande faite à Dieu : il la faisoit de ce qu'il avoit de meilleur. C'est ce qu'on eut lieu de remarquer à l'époque de l'émission désordonnée du papier-monnoie. Les fonds de la liste civile se faisant alors partie en numéraire et partie en assignats, Louis XVI donnoit son numéraire aux pauvres et gardoit pour lui-même un papier décrédité. Aussi peut-on se rappeler qu'à son départ pour Mont-Médy, ayant emporté tout l'or qu'il avoit, il n'emporta presque rien. Quand la liste civile ne reçut plus de numéraire, le Monarque en acheta, et l'acheta pour en faire ses aumônes ordinaires. C'est une particularité que nous apprend un de ses Ministres, par lui chargé de négocier l'achat de cent mille francs en or. « Ce n'est pas pour moi, » lui dit Louis XVI, que j'ai besoin de cette somme : » mes dépenses sont payées en assignats; mais c'est » pour de vieux Serviteurs que j'ai toujours payés en » argent : c'est aussi pour quelques pratiques de cha-

» rité (*). » Le malheur des temps, à cette époque, ouvroit un si vaste champ à ces pratiques charitables, que Louis XVI, pour y subvenir, emprunta, de l'Ordre de Malthe, cinq cent mille francs en numéraire.

Bien différente de la fastueuse bienfaisance, qui donne pour se montrer, la charité de Louis XVI se cachoit pour donner; et nous vîmes un temps où ce Prince, en suivant en ce point le conseil de sa religion, pratiquoit encore celui de la prudence : car, à l'époque où le brigandage fut vertu parmi nous, sa charité devint crime, celle surtout qui embrassoit les Victimes de la violence. Cependant son secret fut quelquefois trahi par la reconnoissance; et son cœur assez connu le laissoit soupçonner. Les Jacobins alors dénoncèrent, sans les connoître, ses œuvres de miséricorde; nous les proclamerons aujourd'hui avec connoissance de cause : elles s'élevèrent, en moins d'un an, à plus de trois millions, répartis entre ceux de ses Sujets qui, de l'état d'aisance, ou même du sein de l'opulence, étoient tout-à-coup tombés dans la misère extrême.

Toute espèce de malheureux excitoit la commisération de Louis XVI et avoit des droits à ses bienfaits : il n'en excluoit pas même le cœur ingrat ni l'ennemi passionné. Un trait bien remarquable en ce genre fixa l'admiration des personnes qui avoient accès dans son intérieur. Ce Prince habitoit le château des Thuileries, lorsqu'un jour, se trouvant dans l'appartement de la Reine, il se mit à parcourir quelques tableaux où étoient repris les noms

(*) Mémoires de Bertrand de Molleville. *Tom. I, p.* 258.

des familles qu'il secouroit dans les divers quartiers de Paris. Parmi ces états, il en vit un sur lequel, à côté du nom de chaque pauvre, et d'un court énoncé de ses besoins, étoient écrits ces mots : *Bien pensant.* « Quoi donc, dit le Roi, est-ce que tous » les Pauvres penseroient bien sur cette Paroisse? » On lui répondit que la personne qui avoit dressé le tableau, avoit présumé qu'il n'étoit pas dans son intention d'y comprendre des misérables qui conspiroient contre lui. « Et pourquoi pas, reprend » Louis XVI, puisque Dieu fait encore luire sur » eux son soleil, et que l'Evangile nous crie tou- » jours : *Si votre ennemi a faim, donnez-lui à* » *manger?* Il faut, ajouta-t-il, que cette liste soit » réformée, et que ceux qui nous veulent ou nous » font du mal n'en soient pas exclus. » La Reine se chargea de faire remplir les intentions de son Epoux.

Un trait de charité, également digne de mémoire, eut lieu au retour du voyage de Varennes. Des Brigands, accourus de Paris, pour le coupable plaisir de voir leurs Souverains captifs, ne quittoient point la portière de leur voiture, et se répandoient en propos offensans contre le Roi et outrageans contre la Reine. Pétion et Barnave, à portée de leur imposer silence, faisoient semblant de ne pas les entendre. Ces misérables qui, en venant, avoient vécu aux dépens du Public, se trouvant au dépourvu pour le retour, épuisés de fatigues et de besoin, suspendirent leurs cantiques de malédiction pour s'entretenir entr'eux de leur détresse, et se plaindre de ce qu'on laissoit *crever de faim* des Citoyens que leur civisme avoit fait voler à la poursuite des Traîtres. Louis XVI, à ce propos, s'adresse à la Reine,

et dit : « Ces gens-là, Madame, ne sont pas de nos » amis ; mais ils ont faim : on pourroit leur donner » une partie de ces provisions. » La Reine, à l'instant, leur en fait l'offre ; et ces malheureux se jettent dessus comme l'oiseau sur sa proie. Ils commençoient à les dévorer, lorsqu'un d'eux, ne pouvant croire à tant de vertu, manifeste aux autres le soupçon que ce qu'on leur a donné ne soit empoisonné. Prompts à saisir une réflexion qu'appuie leur cœur pervers, ces hommes affamés hésitent alors, entre la faim qui les presse et la crainte du poison. A ce nouvel outrage, Louis XVI n'oppose qu'un nouveau trait de modération chrétienne : il dit à la Reine : « Pour les rassurer, Madame, faites-en manger aux » Enfans. » Ce que fit aussitôt la Princesse. On crut, dans le temps, que cet héroïsme de charité avoit converti à l'humanité ce jeune Barnave, que ses inclinations sanguinaires avoient fait surnommer *le Tigre ;* et qui, depuis ce moment, se montra aussi sincèrement dévoué au Roi qu'il avoit été jusque-là fougueux révolutionnaire.

C'étoit également par principes religieux, et non par tempérament ou par prudence humaine, que Louis XVI exerçoit, dans les occasions, les vertus de douceur et de patience. Un trait d'ingratitude ou de noire malice affectoit vivement sa sensibilité, mais s'émoussoit contre sa religion. Jamais on ne le vit agir par ressentiment, jamais on ne lui surprit un mouvement d'aversion réfléchie ; l'idée même de la vengeance étoit étrangère à son cœur. Toujours plus enclin à la clémence qu'à la rigueur, ce qu'il aimoit le plus de sa puissance suprême, c'étoit la faculté de faire grâce ; et, quand le devoir lui commandoit de punir comme Roi, il savoit encore pardonner

en Chrétien et compatir en homme. Quant aux injures qui ne s'adressoient qu'à sa personne, on eût dit qu'il avoit moins de chagrin à les apprendre que de plaisir à les pardonner. Le Monarque jouissoit encore de la plénitude de sa puissance, lorsqu'on lui fit connoître l'Auteur d'un Ouvrage anonyme, dans lequel ses intentions étoient étrangement calomniées. Après avoir lu le libelle, il dit à la personne qui lui conseilloit d'en faire punir l'Auteur : « Ne voyez-vous pas que cet homme voudroit uni-» quement me dégoûter de travailler au bien de » mon Peuple ; pour le punir, je lui ferai manquer » son but. »

Si l'on avoit peine à concevoir que le Prince, que nous vîmes environné de tant d'injustes ennemis, ne l'ait jamais été lui-même de personne, il suffiroit, pour en avoir la conviction, de jeter les yeux sur son Testament de mort. C'est là que, laissant parler sa conscience, avec cette candeur et cette simplicité touchantes qui excluent tout soupçon de déguisement, il fait l'aveu naïf que jamais sa belle ame ne conçut le ressentiment, ni ne connut la haine active. C'est à la suite d'un examen de toute sa vie, et en déclarant qu'il parle à son Dieu, et *prêt à paroître devant lui*, que Louis XVI nous dit : « Je ne me rappelle » pas d'avoir fait sciemment aucune offense à per-» sonne. » Mot sublime ! Il est d'une si haute perfection qu'on pourroit douter qu'aucune autre bouche véridique ait pu le prononcer en France. A cette déclaration, le Prince ajoutoit : « Je pardonne de » tout mon cœur à ceux qui se sont faits mes enne-» mis, sans que je leur en aie donné aucun sujet, » et je prie Dieu de leur pardonner. —Je recom-» mande à mon Fils, s'il avoit le malheur de devenir

» Roi, — d'oublier toutes haines et tous ressenti-
» mens ; et nommément tout ce qui a rapport aux
» malheurs et aux chagrins que j'éprouve. — Je sais
» qu'il y a plusieurs personnes, de celles qui m'é-
» toient attachées, qui ne se sont pas conduites en-
» vers moi comme elles le devoient, et qui ont même
» montré de l'ingratitude : je leur pardonne. »

Le plus saint des Rois d'Israël, au lit de la mort, disoit à son fils : « J'ai pardonné à mes ennemis ;
» mais je vous laisse à venger, suivant votre sagesse,
» les outrages faits à votre père par Joab et Séméï (*). »
Disciple parfait d'une Religion plus parfaite, Louis XVI a pardonné, il a recommandé le pardon à son Fils ; il fera plus encore, il essayera d'atténuer aux yeux de ce Fils le crime de ses persécuteurs ; et, pour lui inspirer le courage de substituer comme lui le bienfait à la vengeance, il ajoutera : « Souvent, dans les
» momens de troubles et d'effervescence, on n'est
» pas maître de soi ; et *je prie* mon Fils (11), s'il
» en trouve l'occasion, de ne songer qu'à leur mal-
» heur. » S'il se souvient lui-même des barbares géoliers qui se sont complus à appesantir ses chaînes, ce sera pour dire : « Je pardonne encore *très-volontiers*, à ceux qui m'ont gardé, les mauvais traitemens
» et les gênes dont ils ont cru devoir user envers
» moi. » Enfin jusque sur l'échafaud, en face de ses assassins et sous le fer de ses bourreaux, le Roi des Français, émule admirable de la charité du Roi des Juifs, proclamera de nouveau le pardon de ses ennemis, et demandera au Ciel que son sang, qu'ils vont répandre, devienne pour eux un gage de paix et de bonheur.

(*) Reg. III, 2.

Quand la Religion a pris cet ascendant sur un cœur, et qu'elle sait lui commander de si héroïques sacrifices, son influence est décisive sur toute la conduite des mœurs. Celles de Louis XVI n'étoient pas seulement à l'abri de tout reproche, elles offroient à sa Cour un modèle de régularité parfaite, et la censure éclatante de la dissolution publique. Aussi, pour se défendre de ce grand exemple, le Courtisan libertin avoit-il coutume de dire : « Le Roi n'est pas » de son siècle. » En effet, il falloit remonter jusqu'à celui de saint Louis, pour trouver sur le Trône de France un Roi dont l'inaltérable pureté de mœurs pût être comparée à la sienne. Ce n'est pas, comme nous l'avons déjà observé, qu'on n'eût ourdi bien des intrigues pour le détacher de ses devoirs d'époux : mais elles furent toutes des crimes perdus ; et sa religion seule eût rompu les charmes des modernes Calipso qui eussent essayé d'égarer sa vertu. Poli, mais réservé auprès des femmes, et n'en voyant que chez la Reine, il leur commandoit par sa gravité le maintien du respect en sa présence. Si quelqu'une avoit l'air de s'émanciper dans le propos, le ton sur lequel il lui répondoit lui faisoit perdre tout espoir de faire sa cour en insistant. Une Dame, à qui on donnoit moins de vertu que de beauté, lui disoit un jour : « Je voudrois bien, Sire, avoir un Sylphe, » qui m'avertisse des moyens que je dois employer » pour qu'il m'arrive bonheur. — Eh ! quoi donc, » Madame, lui répond Louis XVI, est-ce » que vous n'avez pas votre Sylphe, comme » j'ai le mien, qui ne sauroit non plus nous » quitter que nous tromper ? Qui écoute sa cons- » cience, Madame, est toujours dans le sentier » du bonheur. »

Ce fut par sa constante déférence pour ce Conseiller domestique, que Louis XVI sut échapper au naufrage des mœurs, et éviter tous les piéges tendus à sa vertu. Au courage qui triomphe dans le combat, il joignoit la prudence qui l'évite ; et, pour être toujours chaste, il résolut d'être toujours sobre. Il l'étoit sur toutes les jouissances qui flattent les sens, et qui préviennent les désirs d'un jeune Roi plein de santé. Il s'étoit interdit le jeu et les spectacles, les plaisirs qui amollissent l'ame comme ceux qui énervent les sens. Les exercices du corps étoient le seul délassement de ses travaux de l'esprit. Il n'avoit de grande passion que celle de ses devoirs, et de vrai plaisir qu'à les remplir.

Cependant la Ligue perverse, qui, pour rendre Louis XVI odieux à ses Sujets, l'accusoit de tyrannie, osa, par le même motif, lui imputer l'intempérance. Le reproche d'aimer le vin tomboit sur un Prince qui avoit eu cette liqueur en horreur jusqu'à vingt ans, et qui depuis lors, au vu de toute sa Cour, en buvoit fort peu, pendant ses repas seulement, et toujours détrempé de beaucoup d'eau ; sans que jamais, ni dans une fête publique ni dans un festin de famille, il se fût permis le moindre excès en ce genre.

Mais, ce qui rendoit plus absurde encore l'imputation des méchans, c'est qu'elle attaquoit dans le Monarque, le chrétien que distinguoit une fidélité exemplaire à toutes les pratiques expiatoires que l'Eglise prescrit à ses Enfans. Religieux observateur de la loi du jeûne, Louis XVI ne s'en permit pas une seule infraction pendant sa vie, et ne sut jamais faire d'un prétexte la raison d'une dispense. Pendant le Carême, il s'en tenoit à un seul repas et à la collation.

collation. Un jour, qu'après le dîner il se disposoit pour une chasse, on vint prendre ses ordres pour l'heure du souper. « Comment souper ! répond le » Roi, est-ce que nous sommes hors du Carême ? » On lui observe que la chasse qu'il se propose sera fatiguante, et que le soir il aura faim. « La réflexion » est juste, reprend-il, mais ma chasse n'est point » de précepte. » Et sur-le-champ, il fit donner contre-ordre à son équipage. Dans le cas d'un voyage, un jour de jeûne, ou s'il vouloit chasser, il différoit son repas jusqu'au soir, et se contentoit d'une sévère collation à midi. Une de ses Tantes lui dit, un matin, qu'à l'occasion de la fête du lendemain, il y avoit obligation de jeûner ce jour-là. C'étoit erreur ou badinage de la part de la Princesse. Le Roi, sans vérifier l'avis, s'y conforma. Dans le temps que ce Prince travailloit les jours et les nuits dans sa prison du Temple, à préparer avec ses Conseils les preuves de son innocence, ce travail forcé ne lui paroissoit pas une raison valable de dispense ; et un jour que son Valet-de-chambre, à cette époque, lui servoit son déjeûner ; « Vous oubliez, lui dit-il, que nous » sommes dans les Quatre-Temps (12). »

Le même respect qu'avoit Louis XVI pour la loi du jeûne ecclésiastique, il le montra constamment pour celle des abstinences tant annuelles qu'hebdomadaires. Personne néanmoins n'eût eu plus de droit que lui à la dispense, si le dégoût des alimens maigres en eût été une raison légitime. Il avoit une égale répugnance pour le poisson et pour les œufs. Tous les jours, pendant le Carême, on lui servoit un plat copieux de lentilles. Son cuisinier, voyant que ce légume faisoit presque la seule nourriture de son Maître, avoit imaginé, pour le rendre plus succu-

lent, de l'apprêter au gras. Le Roi ne se fût pas douté de la fraude, lorsque le hasard lui donna lieu de la découvrir (13). « Vraiment, s'écria-t-il alors, » je ne suis plus surpris, si, avec pareille recette, » ces drôles-là me donnent de si bonnes lentilles. » Il chargea son Valet-de-chambre Thierry d'aller dire au chef de cuisine, qu'il mériteroit punition; qu'on vouloit bien lui faire grâce du passé; mais qu'on ne lui pardonneroit pas d'y revenir. Puis, par réflexion, il ajouta : « Voyez, je vous prie, jusqu'où il faut » que nous soyons trompés ! » Tel est, en effet, l'esprit qui règne dans le palais des Rois : depuis le Cabinet où se balancent les intérêts des peuples, jusqu'à la demeure obscure des derniers valets, les Cours abondent en consciences officieuses, toujours prêtes à se charger, soit des erreurs des Rois, soit des crimes de la Royauté.

Jamais, aux jours d'abstinence, il ne paroissoit de gras sur la table de nos Rois; et s'ils mangeoient en famille, l'individu que l'état de sa santé dispensoit du maigre étoit servi dans son appartement. Depuis la fin seulement du règne précédent, à l'occasion d'une partie de plaisir appelée *la grande Chasse de Saint-Hubert*, à laquelle étoient invités les Princes et grands Seigneurs de la Cour, on avoit dérogé à la règle; et la table du Roi, les jours d'abstinence, offroit du gras à ceux des chasseurs qui en avoient, ou en prétextoient le besoin. Louis XVI, encore Dauphin, avoit remarqué que le nombre en étoit grand. Devenu Roi, il rétablit pour Saint-Hubert l'usage de Versailles. Mais dès lors, et quand il fallut, pour faire gras, s'exclure de la faveur de manger avec le Roi, le maigre fut du goût de tous, et n'incommoda plus personne.

Un léger mal-être, une de ces indispositions passagères, suite naturelle d'un changement dans les habitudes animales, ne paroissoit pas à Louis XVI une raison de se dispenser de la loi ni d'en calomnier la sagesse; et, sans s'étonner de ce qu'une pratique d'expiation et de pénitence pouvoit avoir de gênant et même de pénible, il avoit le courage de le supporter, et le faisoit sans qu'on s'en apperçût. Fatigué de quelques nuits d'un sommeil agité, au commencement d'un Carême, il ordonna un jour à son premier Valet-de-chambre de disposer toutes choses pour qu'il pût se remettre au lit, sans qu'on s'en apperçût dans le Château. « C'est, dit-il, que, si la Faculté » venoit à s'emparer de moi, elle ne manqueroit pas » de faire de suite le procès au Carême, de me » condamner au gras, peut-être même aux arrêts; » et vraiment il n'y a pas de quoi. »

Il est tel contre-sens en morale qui circule dans le palais des Rois, et retentit quelquefois jusqu'à leurs oreilles, qu'on imagineroit ne pouvoir faire fortune qu'auprès du Vulgaire le plus ignorant. Ainsi Louis XVI se trouva-t-il un jour dans le cas de venger publiquement le précepte de l'Eglise du préjugé d'un vieux Militaire. A l'occasion d'un Bref de Pie VI, accordé à la demande du Roi, pour dispenser les Troupes en marche, de l'obligation de faire maigre, cet Officier dit que le Souverain Pontife auroit bien dû accorder la dispense entière, pour empêcher qu'on ne la prît. « Il est du devoir du » Pape, répondit Louis XVI, de soutenir, autant » qu'il est en lui, la discipline ecclésiastique, comme » il est du nôtre de maintenir la discipline militaire.» L'Officier répliqua, qu'il ne pouvoit se faire scrupule de faire gras, sachant qu'il est écrit dans l'Evangile

que *ce qui entre au corps ne souille pas l'ame* (*). « Est-ce bien sérieusement, Monsieur, dit Louis XVI, » que vous vous fondez sur cette autorité? — Très- » sérieusement, Sire, et bien d'autres font comme » moi. — Et en cela, Monsieur, on décèle une grande » ignorance des premiers élémens de la Religion. » L'Officier répète son Axiôme de l'Evangile, et dit qu'il ne voit pas ce qu'on peut y répondre. Le jeune Monarque alors, continuant de faire la leçon au vieux Général, reprend : « Non, sans doute, Mon- » sieur, ce n'est point précisément de manger de la » viande qui souille l'ame et fait l'offense; mais ce » qui la constitue cette offense, c'est la révolte con- » tre une Autorité légitime, et l'infraction de son » précepte formel. Tout se réduit donc ici à savoir » si Jésus-Christ a donné à l'Eglise le pouvoir de » commander à ses Enfans, et à ceux-ci l'ordre de » lui obéir. Le Catéchisme l'assure : mais, puisque » vous lisez l'Evangile, vous eussiez dû voir que » Jésus-Christ dit quelque part : Que celui qui » n'écoute pas l'Eglise doit être regardé comme un » Païen (**); et je m'en tiens là. » L'Officier, qui étoit franc et loyal, remercia le Roi de l'avoir éclairé, et lui promit bien de ne plus opposer au devoir de la soumission le sophisme de l'ignorance (14).

La vraie Religion a cela de propre, qu'elle fait constamment des Apôtres de ceux de ses Disciples qui l'ont assez approfondie pour avoir la conscience de sa divinité. On ne peut être pénétré de l'excellence d'un si grand bien sans éprouver le besoin d'en faire

---

(*) Math. XV, 11.

(**) Math. XVIII, 17.

le patrimoine du Monde; et Louis XVI, sous ce rapport, peut être regardé comme un de nos Rois qui a le plus fait pour justifier son titre héréditaire de Roi *très-chrétien*. Il joignoit à la pratique de la religion le zèle d'en propager la connoissance. Partout on le voit seconder les courageuses entreprises de ces hommes apostoliques qui vont planter la foi dans les climats les plus lointains. Non content d'entretenir les Etablissemens religieux fondés par Louis-le-Grand dans les Pays étrangers, il en crée lui-même de nouveaux ; et ses vaisseaux transportent gratuitement au-delà des mers et jusqu'aux Antipodes les jeunes Apôtres de la foi catholique. Il fait les fonds d'une Mission pour l'île de Cayenne, dont il charge un Séminaire de Paris. Il protége efficacement le Séminaire appelé *des Missions étrangères*. Il soutient, des deniers de sa cassette particulière, d'anciens Jésuites qui se sont maintenus dans la Mission de Peckin; et le vide immense que l'extinction de ces Religieux a laissé dans les Missions de la Chine, il essaye de le remplir en appelant à cette œuvre les Missionnaires de la Congrégation de Saint-Lazare (15).

Mais un événement marquant du règne de Louis XVI, qu'on ne sauroit attribuer qu'au zèle connu de ce Prince pour la Religion de ses Pères, ce fut cette Ambassade, unique en son genre, qui lui vint du fond de la Chine, et à la tête de laquelle on voyoit le fils aîné d'un Roi et l'héritier de sa Couronne. Ce jeune Prince étoit conduit par un Evêque, Missionnaire français, son Instituteur et son Conseil. On avoit vu, sous Louis-le-Grand, les Ambassadeurs d'un Roi de Siam, complimenter le Monarque sur la célébrité de ses exploits; l'Ambassade dirigée vers Louis XVI étoit d'un intérêt tout autrement tou-

chant : elle avoit pour but d'intéresser le cœur et la religion de ce Prince en faveur d'un Roi aux prises avec ses Sujets révoltés, d'un Roi encore idolâtre, mais déjà pourtant protecteur affectionné de la Religion chrétienne.

La Cochinchine, royaume de l'Inde, situé au-delà du Gange, étoit, depuis plusieurs années, agitée par une révolte qu'y avoit excitée un puissant factieux nommé Tayssan. Durant ces troubles, le Roi avoit reçu de fréquentes preuves de la fidélité de ses sujets et de ses soldats chrétiens, dont pas un seul n'avoit passé sous les drapeaux ennemis. D'un autre côté, le Chef des Révoltés faisoit une guerre ouverte tant aux Missionnaires français qu'à l'Eglise chrétienne qu'ils dirigeoient. Ce contraste, d'inviolable attachement de ses sujets chrétiens et de lâche défection de la part des idolâtres, acheva de décider le Roi en faveur de la Religion chrétienne. Il avoit déjà donné des marques d'estime à l'Evêque d'Adran, Missionnaire du plus rare mérite, il lui donna sa confiance toute entière, au point d'en faire moins son Conseil que son ami, de lui confier même l'éducation de son fils, et de l'autoriser à l'instruire de la Religion qui rendoit les Sujets si fidèles (16).

Cependant l'incendie révolutionnaire gagnoit, et déjà les Révoltés étoient en possession de la plus grande partie du pays, lorsque le Roi, dans cette extrémité, appela l'Evêque d'Adran, et lui tint en substance ce Discours (*) : « Vous m'avez

(*) Nous le tenons de la bouche même de l'Évêque ambassadeur, que nous vîmes dans le temps, au Séminaire des Missions étrangères.

» toujours parlé avec éloge du Roi de France, et
» je ne puis douter de son zèle pour la Religion
» chrétienne, puisqu'il fait gloire du nom de *Roi*
» *très-chrétien*, et qu'il vous envoie ici, à grands
» frais, travailler à la propagation de cette Reli-
» gion. Mais, d'après l'idée que je me forme de
» ce Prince adorateur de votre Dieu, et protecteur
» d'une Religion amie des hommes et de la justice,
» il pourroit n'être pas bien difficile de l'intéresser
» au sort d'un Roi, et de tout son peuple mal-
» heureux. Je me flatte même que le succès de
» l'entreprise seroit infaillible, si vous vous en
» chargiez, et que vous allassiez, vous son Sujet
» fidèle et grand-Prêtre de sa Religion, lui pré-
» senter en mon nom l'Héritier de ma Couronne,
» et l'assurer que cet Enfant, confié à vos soins,
» adore déjà le Dieu très-saint des Français, et
» pourra un jour, plus heureux que son père (17),
» devenir un *Roi très-chrétien*. A ces considérations,
» de nature à faire impression sur un Prince gé-
» néreux par religion, j'ajouterai que, si quelqu'un
» peut être auprès de lui le garant de mes dispo-
» sitions à faire jouir ses Sujets des avantages du
» commerce, c'est vous-même, dont les conseils
» m'ont détourné d'écouter les propositions des An-
» glais. Je ne puis vous donner à vous-même une
» plus haute preuve de ma confiance en votre
» probité qu'en vous établissant le gardien de ce
» que j'ai de plus cher au monde. Je vous laisse
» maître de désigner ceux qui accompagneront mon
» Fils. Partez donc si vous m'aimez, le Dieu que
» vous adorez vous conduira et vous ramènera
» avec un détachement des Soldats invincibles de
» Louis XVI qui ont triomphé des Anglais. Mon

» attente sera longue ; mais l'espoir du secours » ranimera mes Fidèles : je saurai disputer le ter- » rain pied-à-pied ; et, ne me restât-il qu'un soldat » pour second, je ferai tête à mon ennemi en » attendant votre retour. »

Quoique le Monarque indien sût se prévaloir avec habileté de tous les moyens propres à rendre son invitation pressante, on ne peut disconvenir que, si jamais entreprise dût paroître hasardeuse, et en quelque sorte chimérique, c'étoit celle d'aller mendier en Europe des secours pour un Roi qu'on détrônoit à la Chine. Cependant l'Evêque d'Adran, homme accoutumé à compter plus sur les promesses de la foi que sur les calculs de la sagesse humaine, crut que l'intérêt de la Religion et la gloire du Dieu dont il étoit l'Apôtre, pouvoient autoriser une démarche insolite et courageuse ; il accepta la direction de l'Ambassade vers Louis XVI.

A son arrivée en France, en 1788, tout semble dire à l'Evêque qu'il s'est fait illusion. Il trouve le Trône assiégé des plus cruels embarras, et les Esprits au plus haut degré de fermentation. C'étoit bien, à la vérité, un Archevêque qui étoit à la tête du Ministère ; mais cet Archevêque étoit Brienne, Brienne l'ulcère du Corps épiscopal. Un si fâcheux contre-temps ne décourage point celui qui compte moins sur les hommes que sur le Dieu qui règle la destinée des Empires. L'Evêque d'Adran paroît à Versailles, avec toute la modestie d'un saint Missionnaire, et aussi avec tous les moyens d'un homme d'esprit. Auprès d'un Ministre, qui venoit de se déclarer le patron du Sectaire et du Juif, il croit prudent de mettre en avant des appâts judaïques d'intérêt et de bénéfices commerciaux ; mais

auprès du religieux Louis XVI, le pieux Evêque s'étendit spécialement sur le grand intérêt de la Religion, à laquelle le Monarque pouvoit, au prix de légers sacrifices, assurer un triomphe mémorable. Cette considération fut d'un poids décisif auprès du Monarque, qui, dès lors, fit de cette affaire son affaire personnelle.

La circonstance des temps, qu'on eût cru défavorable, avoit son avantage. L'orage révolutionnaire, qui grondoit autour du Trône français, inclinoit les esprits à la commisération en faveur d'un Prince aux prises avec ses Sujets révoltés. L'Ambassade reçut du Roi et de la Famille royale l'accueil le plus affectueux; et le Prince royal de Cochinchine, de l'âge du Dauphin de France, intéressa toute la Cour. Louis XVI donna des ordres pour faire équiper une Escadre à Pondichéry, et porter sur les côtes de la Cochinchine les forces jugées nécessaires pour rétablir le Monarque indien sur son trône.

Cette expédition étrangère étoit oubliée, et le souvenir s'en étoit perdu dans la succession rapide des évènemens calamiteux qui pesoient immédiatement sur nous, lorsque tout-à-coup le plus étonnant des contrastes vint frapper nos imaginations, et les fixer sur l'instabilité des choses humaines. Quoique le Gouverneur de Pondichéry n'eût exécuté qu'en partie les ordres qui lui avoient été transmis en 1788; deux ans après, en 1790, lorsque Louis XVI, captif dans son palais, voyoit sa puissance anéantie, et la Religion de ses pères proscrite dans ses Etats, à cette époque précise, on reçut la nouvelle à Paris, que la puissance du Roi des Français, se survivant à elle-même sous un autre hémisphère,

y faisoit triompher un Roi de ses Sujets rebelles, et protégeoit, dans des contrées idolâtres, la Religion qu'abjuroit alors la France catholique.

En effet, le Roi de Cochinchine, qui s'étoit bravement défendu dans l'espoir du secours, se crut sauvé dès qu'il parut. Son Parti se ranima, le découragement se jeta dans celui des rebelles; et bientôt l'Armée royale, exercée à l'européenne, reprend l'offensive, gagne des batailles, recouvre trois provinces; et Louis XVI, dans le malheur de sa situation, s'applaudit d'avoir amélioré dans l'Inde les affaires de la Religion et du Trône (17). Mais ce Prince ne survécut pas assez à la nouvelle de ce beau début pour en apprendre, comme nous, les suites heureuses : les deux Royaumes de la Cochinchine et du Tonquin reconquis, l'autorité du Roi raffermie, le Chef des rebelles décapité, et l'Evêque d'Adran, au plus haut point de faveur, obtenant du Monarque reconnaissant les Edits les plus favorables à la Religion chrétienne (18).

Cependant, tandis que Louis XVI, triomphant en Cochinchine, est chargé de fers à Paris, la Religion, que son nom protége auprès des Barbares qui l'embrassent, l'a pour confesseur encore et pour apôtre au milieu de son Peuple qui court à l'apostasie; et c'est cette Religion qui le rend invulnérable et comme impassible sous les traits déchirans de la perversité. Qu'il soit en même temps poursuivi par la calomnie, assiégé par le crime, assailli par la violence, fort de sa religion, il possèdera son ame en paix, sans qu'aucun coup de l'adversité puisse étonner sa vertu ni ébranler sa constance. Précipité de son palais dans une obscure prison, sa Religion l'y suit, qui l'éclaire et le soutient. Ses

Oppresseurs, après lui avoir ravi tout le reste, imagineront-ils de lui enlever encore le dernier consolateur de sa captivité? « Je devois m'y attendre, » dira-t-il avec douceur, il m'étoit attaché; » et si on lui annonce qu'ils ont porté la dureté jusqu'à ordonner des retranchemens sur sa table, c'est avec le même calme qu'il répondra : « Absolument » parlant, le pain et l'eau suffisent à la subsistance » de l'homme; et si l'on m'y réduisois, je saurois » m'y résigner. » Louis XVI ayant un jour surpris la Reine en pleurs, lui en demanda le sujet; et, sur sa réponse, que c'étoit moins son sort qu'elle déploroit que celui des autres : « Courage, Madame, » courage, lui dit le Roi, tous les malheurs du » temps ne méritent pas une larme; mais nous » pouvons en faire la source du vrai bonheur. » Une autre fois la Princesse Elisabeth lui disoit dans la conversation, qu'il étoit plus consolant pour lui de souffrir innocent que s'il étoit coupable. « Innocent, ma Sœur, reprend vivement Louis XVI, » eh! qui peut donc se flatter de l'être? Si je le » suis des crimes qu'on m'impute, je sens que, » pour valoir quelque chose auprès de Dieu, j'avois » besoin de quelque grande épreuve; et qu'à tout » prendre, celle qu'il m'envoie est une grâce dont » je dois remercier sa providence. »

C'est là, sans contredit, de l'héroïsme en Religion. Mais le Sophiste, abruti dans ses conceptions étroites, ne soupçonne pas même la grandeur d'ame du Cœur religieux. Un des Geoliers municipaux de Louis XVI, dans sa prison du Temple, Dorat-de-Cubières, disoit un jour à Malesherbes : « Mais » vous, qui voyez Louis tous les jours, vous pourriez » bien lui apporter du poison, et compromettre notre

» responsabilité. — Du poison ! se récrie Malesherbes, » oh ! ne craignez point, le Roi n'est pas de la religion » des philosophes : il est catholique ; et sa Religion » l'élève au-dessus du malheur et de l'idée même » d'attenter à ses jours. » Le suicide, en effet, n'est qu'un martyr de sa lâcheté ; et le vertueux Louis XVI, s'il devoit être un martyr, ne pouvoit être que celui de sa Religion.

A l'Eglise seule appartient le droit de vérifier les titres qui donnent droit à l'inscription dans son martyrologe. Mais, sans prétendre régler le jugement de l'Eglise, il nous est permis de le prévoir et de l'attendre, d'après la connoissance des règles ordinaires qui la dirigent. Or, abstraction faite de la vie de Louis XVI, toutes les circonstances qui environnent sa mort conspirent à prouver qu'elle fut celle d'un Martyr. L'Eglise honore de ce nom tout Fidèle mis à mort en haine de sa fidélité à la Religion. Or, il faudroit ignorer les faits les plus authentiques et les plus multipliés pour révoquer en doute que Louis XVI ait été persécuté, traduit en jugement et condamné à mort en haine de la Religion, et pour refus de s'associer aux impiétés des Philosophes, qui en blasphémoient les Dogmes et en proscrivoient les Ministres.

On ne peut se reporter sur le théâtre où triomphèrent les Conspirateurs, sans les voir opiniâtrément appliqués à presser les conséquences du principe établi par le plus habile des leurs : que *pour républicaniser un Peuple, il faut le décatholiciser.* Et de là cette succession de manœuvres et d'attentats des Jacobins, dans le dessein de pervertir, par son Chef, le Corps entier de la France catholique. Après qu'ils auront échoué dans la tentative d'insi-

nuer l'apostasie à Louis XVI, par le canal d'un Confesseur séduit, ils essayeront de la lui commander par la terreur. S'ils dénoncent les Prêtres fidèles, sous le nom de *conspirateurs*, le Monarque sera signalé comme chef de leur conspiration ; et, s'il refuse de revêtir de sa sanction la loi qui dépouille ces mêmes Prêtres de leur habit sacerdotal, ce refus, dans la langue des Jacobins, s'appellera *crime de lèze-Nation*. Mais, lorsque Louis XVI repoussera avec horreur la Sentence qui frappe de mort civile tous les fidèles Ministres de sa Religion, les Jacobins, dans leurs Clubs et dans leurs Libelles, le proclameront *Traître à la Patrie* (*). On diroit que Louis XVI, roi des Français, leur est moins odieux encore que Louis XVI roi catholique; et c'est en haine de son attachement à ce titre qu'il entendra souvent les menaces de *déposition* retentir sous les fenêtres de son château, et jusque sous les voûtes de sa chapelle royale.

De cette persécution des menaces, les ennemis acharnés du catholicisme de Louis XVI en viendront à la persécution armée. Un jour que ce Prince se disposoit à sortir de Paris, l'époque du voyage en ayant laissé soupçonner le but religieux, les Jacobins accourent en armes, investissent sa voiture, et, les bayonnettes posées sur le poitrail des chevaux, lui intiment la défense d'aller faire à Saint-Cloud la Pâque des Catholiques.

Dans le dépit de tant d'attentats inutiles pour triompher de son attachement à la Religion, les

(*) Voyez les Pétitions des Jacobins de Paris à l'Assemblée, celle des Jacobins de Sarlouis, une Lettre au Roi de l'ex-Ministre Roland, etc.

lâches persécuteurs de Louis XVI n'auront pas honte de diriger vingt mille assassins contre une seule conscience catholique ; et le Monarque n'opposera aux cris de mort et aux poignards de cette Armée de brigands que sa poitrine et le refus énergique de trahir sa Religion. A ce régicide manqué succédera celui du 10 Août, qui portera le même caractère, et sera organisé par le même motif de l'attachement de préférence du Monarque pour le Culte catholique, et pour parler le langage de la Commune de Paris à l'Assemblée, *de sa prédilection pour les Prêtres perturbateurs des consciences timides* (*).

Mais Louis XVI n'aura pas seulement été persécuté, outragé et deux fois assassiné dans son palais en haine de son attachement à la foi pure de ses Pères, cet attachement formera chef d'accusation dans son procès ; il en sera accusé comme d'un crime, et son Arrêt de mort portera sur ce prétendu crime. Les factieux, sans doute, lui en imputeront d'autres ; mais ils lui imputeront nominativement celui-là ; et la rage avec laquelle, aussitôt après l'avoir détrôné, ils se porteront à exterminer de l'Empire tout culte catholique, ne laissera nul doute, que le plus grand des crimes de Louis XVI à leurs yeux étoit celui de la foi qu'il professoit, et qu'une fois maîtres de sa personne, n'eussent-ils pas eu d'autre grief à lui reprocher que d'être d'effet comme il étoit de titre, un Roi *très-chrétien*, ces impies, pour cela seul, l'eussent encore jugé digne de mort, comme ils en jugèrent dignes tous les

(*) Pétition du 3 Août 1792, présentée par le Maire Pétion.

Prêtres orthodoxes de la Capitale, dont le Monarque avoit suspendu la proscription.

C'est en s'appuyant de l'ensemble de ces considérations, que le sage et vertueux Pie VI n'hésitera pas à déclarer, en plein Consistoire (*) que son opinion est que la mort de Louis XVI porte le véritable caractère du martyre; et, s'autorisant de la doctrine et de l'exemple d'un de ses plus illustres Prédécesseurs dans un sujet semblable, le Pontife ajoutera: « Pourquoi ne serions-nous pas » de son avis (de Benoît XIV) en reconnoissant » le martyre de Louis XVI ? — Et peut-il y » avoir le moindre doute que ce Prince ait été » particulièrement mis à mort en haine de la » foi, et pour son attachement aux Dogmes catholiques (19) ? »

Le souverain Pontife ne se dissimule pas la plus forte des objections qu'on puisse opposer à son sentiment: la souscription donnée par Louis XVI à l'Acte appelé *Constitution civile du Clergé.* Puis, après avoir fait valoir ce qui lui fut donné pour certain, et ce que lui-même rend très-vraisemblable, que cette souscription fut extorquée au Prince par la ruse officieuse d'un de ses Ministres (20), Pie VI conclut: « Et, dans la supposition même que, séduit » ou égaré de quelque manière que ce soit, le Roi » ait donné son approbation à cet Acte, devrions-» nous, pour cela, varier dans l'opinion que nous » avons embrassée sur son martyre ? Point du tout: » car sa rétractation incontestable et solennelle, » jointe à la mort qu'il a soufferte en haine de la

(*) Le 17 Juin 1793.

» Religion catholique, comme nous l'avons déjà » prouvé, sont des motifs d'après lesquels il nous » paroît comme impossible qu'on puisse lui rien » contester de la gloire du martyre. »

Mais nous qui, pour nous mettre à portée d'en édifier les Contemporains et la Postérité, avons fait depuis quinze ans une étude approfondie des vertus religieuses qui distinguèrent Louis XVI pendant sa vie, pourquoi ne nous seroit-il pas permis de joindre notre foible suffrage à des suffrages si imposans? Oui, guidés par la doctrine d'un grand Pape et par l'application qu'un autre en a faite, nous voyons avec eux, dans la mort de Louis XVI, la mort d'un martyr; et, nous oserons l'avouer, nous avons assez de confiance dans le retour de notre France aux vrais principes, et surtout dans la générosité du Héros suscité du Ciel pour briser le sceptre de l'anarchie régicide, pour nous flatter que nous verrons un jour au pied des Autels érigés à l'Eternel sous l'invocation de LOUIS, les Fils supplians demander grâce pour les Pères coupables (21).

Au reste, la palme du martyre ne seroit pas solennellement décernée à Louis XVI, que celle des vertus héroïques lui seroit encore dévolue. Si l'on se rappelle ce que nous avons dit, et qu'on veuille y joindre ce qui nous reste à dire, on trouvera dans la vie de ce Prince des traits multipliés, nous ne dirons pas d'une haute vertu, mais d'une piété sublime; et quelques-uns d'une sainteté consommée. Son Testament de mort est comme une galerie où viennent se déployer tous les sentimens qui constituent le Héros chrétien. Cette Pièce, qui porte avec elle le cachet inimitable de la sincérité, a retenti dans toutes les parties du Monde connu.

Traduite

Traduite en toutes les langues, partout elle a produit le même effet sur les esprits ; et, ce que nous avons remarqué nous-mêmes dans l'étendue de la Belgique et dans les contrées hospitalières de l'Allemagne, des milliers de Français disséminés sur les quatre parties du Globe en auront également été témoins : ils nous attesteront qu'à Londres comme à Madrid, à Constantinople comme à Rome, à Philadelphie comme à Pétersbourg, et jusqu'au centre de la Chine, le Testament de Louis XVI fut arrosé des larmes de ses Lecteurs.

Mais la clause de ce Testament, qui paroîtra toujours plus admirable, à mesure qu'on l'admirera davantage, c'est, sans contredit, celle que nous avons déjà rappelée ; c'est celle où, dans une simple parenthèse, échappée à la candeur qui dictoit, Louis XVI nous révèle que jamais il n'eut à se reprocher la moindre transgression du précepte, si facile à transgresser, de la charité du prochain. Et c'est au bout de quarante ans de vie et de vingt ans de règne, après qu'il a fait la guerre et la paix, gouverné les bons, gouverné les méchans, essuyé les outrages de quatre ans de révolte, c'est alors qu'il peut se rendre le témoignage d'une conduite exempte de toute offense envers qui que ce soit. Tous nos Mémoires, il est vrai, s'accordoient en ce point ; mais nous avions besoin de la confession d'une bouche qui ne mentit jamais, pour ne pas suspecter tous nos Mémoires d'exagération. Mais dès lors, que la mort de Louis XVI ait été ou non celle d'un martyr de sa foi, sa vie au moins aura été celle d'un Elu de la charité ; et, quand on voudra signaler un prodige plutôt qu'un modèle en ce genre, on citera le

Cœur droit et pur qui, à la veille de comparoître devant le Scrutateur des consciences, et en lui parlant à lui-même, osoit lui dire : « JE NE ME RAPPELLE » PAS D'AVOIR FAIT SCIEMMENT AUCUNE OFFENSE A » PERSONNE. »

FIN DU LIVRE SIXIÈME.

LIVRE SEPTIÈME.

Nous nous sommes proposés de peindre Louis XVI et ses vertus aux prises avec la perversité de son siècle ; et les diverses parties du tableau, que nous avons offertes jusqu'ici au lecteur, lui ont plus particulièrement découvert *Louis XVI et ses vertus*. Dans celles qu'il nous reste à lui mettre sous les yeux, ce sera toujours le vertueux Louis XVI qu'il verra ; mais il le verra plus distinctement et plus cruellement *aux prises avec la perversité de son siècle*.

Tant de vertus religieuses et de qualités du cœur, compagnes d'un bon esprit, dans la personne d'un Monarque passionné pour le bonheur de ses Sujets, eussent été pour Louis XVI d'infaillibles garans d'un règne de paix et de prospérité, à toute autre époque que celle de la perversion de son siècle, et d'une dépravation consommée parmi les instrumens naturels de sa puissance, les Grands de l'Etat et les lettrés de son Peuple.

Dès qu'une fois pour le malheur de ceux qui sont destinés à gouverner, l'immoralité s'est emparée d'une Cour, elle s'y établit et s'y retranche avec tant d'art, elle sait si bien y multiplier ses soutiens et ses appuis, qu'elle s'y rend inamovible et toute-puissante. C'est elle alors qui règne au nom du Chef entravé, et elle encore qui concerte et décide dans le lointain l'esclavage de son Successeur.

Souvent donc, par des fautes absolument étrangères à sa personne, il est pour tel Prince, appelé à manier les rênes d'un Empire, des situations si critiques, une pente morale si malheureusement dé-

cidée, et une conspiration si unanime autour de lui contre lui, que, quelque route qu'il tienne, il ne sauroit éviter l'écueil. Les plus sages mesures du Pilote sont vaines, et ses manœuvres les plus savantes ne le sont jamais assez contre la fatalité de monter un bâtiment pourri.

Quand Montesquieu nous dit que les hommes à talens ne sont pas à craindre pour le Prince qui a su gagner leur cœur, il ne nous offre pas une merveilleuse découverte. Ce philosophe, dont il paroît que Louis XV n'avoit pas su gagner le cœur, ignoroit-il que les hommes à talens, quand la perversité les domine, cessent d'avoir pour leurs Princes un cœur qu'il puisse gagner, dès qu'un autre se présente avec le moyen de l'acheter? Ennemi plus circonspect de la Monarchie que ne l'étoient Voltaire et Helvétius, Montesquieu faisant antichambre avec eux chez la Marquise de Pompadour, pouvoit-il croire que ces deux hommes à talens, l'un et l'autre alors comblés des faveurs du Monarque et conspirant contre la Monarchie, fussent des cœurs qu'il eût été aisé de gagner? Combien d'Acteurs insignes, dans la Scène révolutionnaire qui va s'ouvrir contre Louis XVI, dont les bienfaits de ce Prince n'auront pu fixer l'attachement! Ces hommes, au cœur qui se vend et qu'on ne gagne point, auront été les Ministres du Monarque et ses Officiers de justice, ses Généraux et ses Courtisans, ses Pensionnaires et ses Valets. La leçon qu'on eût du donner au Monarque inexpérimenté, quand il montoit sur le trône, et que malheureusement il n'entendit jamais, c'est que, si l'art des Rois est de savoir faire éclore et s'attacher les talens vertueux, leur devoir, non moins important, est d'enchaîner et d'étouffer les

talens pervers, dont rien ne sauroit leur garantir l'usage ; et qui, par eux stipendiés, conjureront encore contr'eux, dès que l'intérêt ou la passion les y invitera.

C'est toujours moins le vice grossier et ignorant que les talens vicieux qui bouleversent les Empires et renversent les Trônes : et, par un ordre immuable de justice providencielle, leçon permanente pour les Chefs des Dynasties, les excès et les abus de leur règne pèsent inévitablement sur le règne qui suit. C'est une lèpre héréditaire qui s'attache au Successeur de la Puissance, et qui punit sur lui un désordre primitif par un désordre de conséquences, sans que l'Innocence elle-même puisse se soustraire à ce rigoureux empire de solidarité.

Telle est, à la mort de Louis XV, la déplorable situation de Louis XVI. Ce Prince, en héritant de la Couronne, hérite de la masse entière des vices qui, depuis un demi-siècle, assiégent la Puissance. Ils forment autour du Trône comme une chaîne d'un poids énorme, que la vertu du jeune Monarque ne cessera de secouer, mais que tous ses efforts ne pourront jamais rompre. En vain annoncera-t-il la volonté pure et décidée du bien, personne, ou presque personne, ne lui répondra dans le sens de sa volonté. Son cœur droit et vertueux appellera la Probité, et l'Hypocrisie se présentera ; il sera dévoré de la soif de la justice, et l'iniquité prévaudra ; il aura pris les mesures de la sagesse, il éprouvera les mécomptes de l'imprudence ; il ne soupirera qu'après le bonheur de son Peuple, et presque toujours le plus ardent de ses vœux expirera dans son cœur paternel. Lancé dans une région ennemie et ténébreuse, il trouvera, dans les Conseils naturels et

les Agens immédiats de son autorité, ses plus dangereux contradicteurs ; et des hommes appelés à être les guides et les soutiens de la Puissance, ne sauront que l'égarer quand ils ne la trahiront pas. Ainsi, sous un Prince qui chérit et pratique la Religion, l'Impiété philosophique continuera ses ravages : la rigide pureté de ses mœurs ne changera pas la direction imprimée à la morale licencieuse ; et, combattu par les hommes, combattu par les choses, seul contre les vices de tous, Louis XVI, dans le contraste de ses sublimes et stériles vertus, donnera un démenti formel à l'antique axiome :

« L'exemple du Monarque est la loi de son Peuple. »

S'il eût été possible encore d'éloigner la catastrophe préparée par le règne précédent, et de retenir la Monarchie sur le penchant de l'abîme creusé, ce prodige n'eût pu s'opérer qu'à la faveur d'un Gouvernement ferme jusqu'à la sévérité ; et c'est ce que le bon esprit de Louis, encore Dauphin, lui avoit fait pressentir ; mais, par la résistance simultanée des Esprits, tout va s'opposer à ce que Louis XVI se montre jamais *Louis-le-Sévère*. Une crainte exagérée de la présomption, et trop de déférence pour des hommes qui sauront feindre l'amour éclairé du bien public, détermineront trop souvent le sacrifice de ses lumières, celui même de son caractère. Ses fautes seront des excès de vertus, et ses plus grands torts politiques des erreurs respectables. Mais, par la pente des circonstances, nulle faute de sa part qui ne lui prépare les plus fâcheux mécomptes, aucune erreur qui n'entraîne des conséquences décisives.

Cependant, faisant abstraction des obstacles insurmontables qu'offroit à la vertu du Chef la dépravation des Membres, une foule de Censeurs, plus injustes encore qu'irréfléchis, inculperont exclusivement le Monarque sous lequel il étoit inévitable que la Monarchie s'écroulât. Leurs préjugés, leurs vices et leurs excès auront nécessité la catastrophe, le Prince aura été leur victime, et ils se porteront pour ses accusateurs. Ils auront brisé toutes les digues du torrent, et ils le feront coupable de l'inondation. Ce sera le crime de Louis XVI d'avoir eu à siéger sur un Trône miné dans tous ses soutiens; son crime encore, et non le leur, quand le Ciel fatigué des longs blasphèmes d'un peuple comblé de ses faveurs, abandonnera ce Peuple à tous les conseils de sa perversité.

Nous n'ignorons pas que tels Philosophes, qui ont contribué de tous leurs moyens aux malheurs du règne de Louis XVI, s'estiment encore d'habiles logiciens; en nous demandant, sur le ton du triomphe, si le Ciel aussi se seroit fait leur complice, en enveloppant le Monarque innocent dans le châtiment de ses Sujets coupables? Les aveugles! ils ne voient pas que c'est dans leur ensemble toujours harmonieux que doivent se peser les résultats de la suprême Justice. Jamais ils ne pénétrèrent dans le sanctuaire auguste où s'opèrent ces compensations et ces riches dédommagemens qui vengent la cause de l'Innocence, un instant confondue avec la cause du Crime. Mais, osons le prédire, d'après la disposition des esprits: La Génération actuelle ne sera pas écoulée que la Terre sera d'accord avec le Ciel sur le jugement à porter de Louis XVI. Nous touchons au jour qui verra ce Prince s'élever seul grand du sein de l'orage

révolutionnaire ; et, surnageant à force de vertus au naufrage de la Monarchie, s'emparer de ce genre d'illustration qui fait pâlir tous les titres dont se compose la gloire profane. Et alors, toutes les passions étant calmes et les illusions dissipées, on pourra dire sans contradicteurs, qu'à l'époque où ce Prince parvint au trône, si la couronne, qui lui appartenoit par droit d'héritage, eût été le prix de la vertu personnelle, il l'eût encore, à ce titre, avantageusement disputée à ses contemporains.

Quand nous regardons comme insurmontables aux facultés humaines les obstacles qui vont résister à tous les efforts de Louis XVI pour le bon gouvernement et la restauration de la Monarchie, c'est un principe de fait, que nous croyons avoir solidement établi dans l'Ouvrage préliminaire, où nous montrons ce Prince *détrôné avant d'être Roi ;* c'est une vérité que rendra de plus en plus palpable la suite des évènemens, et aussi un point de vue dont on ne sauroit se distraire un instant, sans s'égarer aussitôt avec le vulgaire prévenu, pour ne découvrir, comme lui, dans la conduite du Monarque, constamment fixé sur la ligne des devoirs, que la marche incertaine des contradictions ou de la foiblesse.

L'on ne peut disconvenir que c'est au choix que fit Louis XVI du Guide le moins propre à diriger son inexpérience, que s'attache le premier anneau de cette chaîne de dispositions malheureuses de son règne, qui doivent, en confondant la révolution politique avec la révolution des mœurs, le conduire à l'échafaud. Mais on ne doit pas oublier que cette première erreur de son règne en fut comme la première nécessité ; et l'on se tromperoit beaucoup en

se figurant qu'il eût été facile alors au jeune Prince de déposer l'exercice de sa puissance dans des mains assez habiles pour opérer le salut de l'Etat agonisant. L'on ne naît point, on se forme homme d'Etat: et quel Instituteur en ce genre, que le Siècle dix-huitième? Quelle Ecole que la Cour du Régent, et celle ensuite de Louis XV? Un règne de dissolution brûle et dessèche jusqu'au germe des grands talens, dont il étend encore la stérilité jusque sur les règnes subséquens.

Ces vérités deviendront sensibles jusqu'à l'évidence dans le précis que nous donnerons du caractère et des opérations des Ministres de Louis XVI qui ont le plus influé dans les affaires. Aucun des Rois ses prédécesseurs n'en employa autant, n'en congédia autant, n'en rencontra d'aussi ineptes ou d'aussi corrompus que ceux néanmoins que lui vantoit l'opinion et que lui demandoit son Peuple. Un mauvais choix reconnu fut habituellement remplacé par un plus mauvais encore; et, parmi cette succession de prétendus hommes d'Etat, presque tous ou les patrons insoucians ou les complices du Philosophisme conspirateur, les uns, de gaîté de cœur, accélèreront la marche du char révolutionnaire, et les autres ou ne voudront ou ne pourront la suspendre.

Nous avons déjà signalé le Mentor que la Renommée poussa dans le Cabinet de Louis XVI à son avènement au Trône: les faits achèveront de le peindre. La première opération du ministère de Maurepas en fut le premier scandale. Le jeune Monarque lui déclare qu'il veut écarter de ses Conseils des hommes mal fâmés: le Ministre feint d'applaudir à ce vertueux dessein, et il remplace des hommes sans mœurs par des hommes sans probité; il compose le Ministère *de*

Philosophes : dénomination qui, à cette époque déjà, étoit synonyme de *Révolutionnaires.* Aussi Voltaire, leur chef, partagé alors entre la crainte que lui laissoient les vertus de Louis XVI et l'espoir que lui donnoit le début de son Ministre, écrivoit-il au Roi de Prusse : « Nous espérons en France que la Phi-» losophie, qui est auprès du Trône, sera bientôt » dedans : mais ce n'est qu'une espérance ; elle est » souvent trompeuse. — Je ne sais (disoit-il dans » une autre Lettre) si notre jeune Monarque mar-» chera sur vos traces ; mais je sais qu'il a pris pour » ses Ministres des *Philosophes*, à un seul près qui » a le malheur d'être dévot. — Les Prêtres sont au » désespoir (*). »

Les Ministres des Autels, en effet, en voyant de pareils Ministres du Trône, n'avoient qu'un trop juste sujet de trembler et pour le Trône et pour l'Autel. Frédéric lui-même qui, tantôt couvroit de ses faveurs et tantôt de ses mépris les Sophistes ses flatteurs, l'indéfinissable Frédéric, portant le même jugement que les Prêtres, sur la position critique du jeune Roi, ne pouvoit s'empêcher de dire : « Votre » jeune Roi est balloté par une mer bien orageuse. » — Je me représente Louis XVI comme une jeune » Brebis entourée de vieux Loups : il sera bien » heureux s'il leur échappe (**). » Il eût été digne d'un Roi qui connoissoit si bien ces vieux Loups de les signaler à la jeune Brebis, à la veille de devenir leur pâture. Mais les loups ne se mangent pas ; et,

---

(*) Lettres de Voltaire au Roi de Prusse, 29 Juillet 1774, et 3 Août 1775.

(**) Lettres des 8 Septembre 1775 et 19 Juin 1776.

sans trahir ses confrères, le Roi sophiste se contentera de les apprécier, et de nous faire lire dans ses confidences secrètes : « J'avois toujours cru que le » règne de Louis XVI seroit celui de la régénération » de cet Empire ; mais ceux qui ont dirigé ce Prince, » et qui avoient été témoins des abus du dernier » règne, n'ont point cherché à les corriger. — Mau- » repas autorisa la licence, plus encore qu'elle ne » l'étoit sous le dernier règne. — Un Roi rigide » dans ses mœurs, économe et qui ne veut que le » bien de ses Sujets, n'a pu encore l'opérer, tant » sa volonté éprouve d'obstacles. — A Versailles les » bureaux des Ministres sont des sources de corrup- » tion ; toute pudeur en est bannie (*). »

Et c'étoit de Maurepas que les Français, à l'envi, faisoient retentir l'éloge aux oreilles de Louis XVI ; c'étoit lui qu'ils appeloient tantôt *le Nestor de la France*, et tantôt le digne *Mentor* du vertueux Télémaque. Le premier devoir de ce Ministse eût été de révéler à son auguste Pupille tout le mystère de la dépravation des hommes de son siècle, et surtout des Grands de la Cour et des Lettrés de la Ville. Mais le courage manquera toujours pour se condamner soi-même dans les autres, en dénonçant des complices. Jaloux, au contraire, de rendre ses services nécessaires, le Ministre prenoit à tâche de dégoûter Louis XVI des affaires, en lui rendant les devoirs de la Royauté pénibles, et son bon jugement suspect. Habile à se prévaloir de la conscience religieuse du jeune Prince, qui avoit horreur de l'injustice, il lui fit adopter, comme seul moyen de se soustraire

(*) Correspondance du Roi de Prusse, dans ses Let. phil.

à l'effrayante responsabilité des faux calculs, la méthode qui avoit si souvent égaré son prédécesseur, de compter les voix dans son Conseil au lieu de les peser. Faux principe, à la faveur duquel un Ministre prépondérant se met à la place de son Maître, en commandant à la pluralité des suffrages. Un exemple assez frappant, et en quelque sorte domestique, servoit les vues de Maurepas auprès de Louis XVI. « Voyez l'Empereur, lui disoit-il, il se pique de » tout voir et de tout faire par lui-même; il brouille » tout, il perd tout. » Les faits étoient parlans; mais l'application n'en étoit pas juste : c'étoit moins en écoutant ses lumières naturelles qu'en sacrifiant aux spéculations de ses Illuminés que Joseph brouilloit tout et perdoit tout.

Il n'eût pas tenu au Comte de Maurepas que Louis XVI n'eût abjuré ses goûts sérieux pour ceux de la frivolité, dont il lui donnoit le conseil par ses exemples. Mais ce Prince regardoit comme le premier devoir de la Souveraineté de présider au moins la décision des grandes affaires; et son assiduité dans ses Conseils y gênoit souvent le Ministre. Malgré le vain étalage d'érudition dont Maurepas savoit envelopper un sophisme d'administration, il n'étoit pas rare que Louis XVI l'entrevît, et qu'une observation courte, mais énergique, indiquât une faute commise ou prête à l'être. Et c'étoient ces précieux élans de l'ame droite et du bon esprit que le Ministre, dans le cercle de ses adulateurs, avoit l'insolence d'appeler les *coups de boutoirs* du Roi.

Une des premières opérations du premier Ministre, et des plus funestes à l'autorité royale, ce fut la réintégration, et surtout le mode de réintégration des grands Corps de Magistrature dissous par le feu

Roi. Maurepas n'ignoroit pas que ces Compagnies turbulentes, et non moins ambitieuses de rivaliser avec le Trône que de dominer l'Autel, n'avoient cessé, depuis plus de vingt ans, de remplir la France de troubles et de scandales. Mais, suivant en cela la politique de Choiseul, et dans le sentiment de sa paresse et de son insuffisance, il crut ne pouvoir mieux faire que de se donner pour soutien dans son poste la reconnoissance de ces Corps formidables.

Il nous devient indispensable ici de nous reporter un instant à l'époque où le Prédécesseur de Louis XVI, après avoir inutilement employé tous les tempéramens de la douceur, n'eut plus d'autre parti à prendre, pour défendre son sceptre, que d'en frapper des Officiers rivaux et prévaricateurs; acte d'autorité le plus indispensable à la fois et le plus calomnié qui fût jamais émané du Conseil de Louis XV. Ce Prince ne régnoit plus, et son Ministre Choiseul partageoit l'autorité royale avec les Parlemens, lorsqu'enfin le Monarque, par un courageux effort, se tira de servitude, heureusement secondé par le Chef de la Magistrature, qui l'étoit lui-même alors par un Secrétaire habile à rédiger ses conceptions. Maupeou, au nom du Roi, mit sous les yeux de la Nation française le tableau frappant des devoirs de la Magistrature et de ses transgressions; rétablit les principes ébranlés de la Constitution monarchique, en faisant également parler la raison et la loi, dans un Edit fameux, monument de sagesse et de dignité (1).

Cet Acte de souveraineté, promulgué avec tout l'appareil de la puissance suprême, eût guéri le mal s'il n'eût été incurable. Mais les Magistrats, en possession de se jouer de l'Autorité, protestent contre le

nouvel essai qu'elle fait de ses forces, abandonnent de concert leurs fonctions judiciaires, et, dans de prétendues *très-humbles Remontrances*, présentent au Roi la démission de leurs Offices. Louis XV répond aux Membres porteurs des résolutions du Corps : « Rien, Messieurs, ne prouve mieux la nécessité de » la Loi que j'ai fait enregistrer que la conduite de » mon Parlement. Qu'il reprenne ses fonctions : je » vous l'ordonne. » Ce nouvel ordre est accueilli par un nouveau mépris, que le Parlement prétend justifier dans d'*itératives Remontrances*. Injonction alors plus pressante du Monarque à ses Officiers, de reprendre des fonctions nécessaires et délaissées sans sujet. Les Magistrats obéissent à l'ordre écrit du Roi, appelé *Lettres de Jussion*. Mais le repentir du devoir les saisissant aussitôt après la résolution prise de s'y rendre, ils protestent contre leur obéissance commencée, et arrêtent que, les Chambres *restant assemblées*, ce qui signifioit en insurrection permanente, elles *cesseront de rendre la justice* (ou, si l'on veut, de remplir le devoir juré d'Officiers du Roi), *pour ne s'occuper que des affaires publiques*, c'est-à-dire, s'ingérer sans mission dans les affaires essentiellement celles du Monarque et de son Conseil.

C'est sur ces entrefaites que le tout-puissant complice des Parlemens, Choiseul, fut exilé dans ses Terres; douce punition d'un long et criminel abus de confiance. Le Roi, en même temps, dans de nouveaux ordres intimés à son Parlement, lui disoit : « L'hom- » mage que vous avez rendu aux règles, en repre- » nant votre service ordinaire, sembloit nous pro- » mettre une persévérance soutenue; mais, à peine » rentrés dans les fonctions que vous aviez quittées » sans motifs, que vous les quittez encore sans au-

» cun prétexte, et que vous manquez également aux » lois, à nos ordres et à nos Peuples. Cette incon- » séquence est une atteinte à notre autorité ; et nous » nous devons de la punir, si, par un prompt » retour, vous ne vous hâtez de la réparer. » Suivent des *Lettres de Jussion*, qui enjoignent aux Magistrats de reprendre l'exercice de leurs fonctions. Mais ceux-ci, ajoutant la dérision à la désobéissance, répondent qu'ils ne peuvent *obtempérer, sans manquer à leur conscience, au Roi et au Peuple.*

Cet ordre du Monarque eût pu être le dernier donné à des Officiers prévaricateurs : il leur adressa encore celui-ci : « Avant de punir votre désobéis- » sance à nos volontés, nous avons cru qu'il étoit de » notre bonté d'épuiser toutes les voies de douceur » et de patience : c'est pour la dernière fois que nous » employons notre autorité à vous rappeler à vos fonc- » tions et à vos devoirs. C'est en vain que vous colorez » votre résistance du prétexte d'*espérance conçue* de » la révocation de notre Edit ; personne ne vous en » a donnée, et n'a pu vous en donner. » Nouvel Arrêté du Parlement, et confirmatif de son obstination.

Cependant Louis XV, hésitant encore devant un acte de justice qui lui laissoit envisager de grandes conséquences, et attribuant à l'esprit de Corps l'excès d'égarement des individus, adressa à chacun d'eux, et pendant la nuit, l'ordre de s'expliquer, par *oui*, ou *non*, sur sa disposition personnelle de reprendre sur-le-champ ou d'abandonner pour toujours ses fonctions de Juge ; avec la déclaration que le refus seroit pris pour un acte de désobéissance caractérisée. La plupart des Magistrats se déterminèrent pour la négative ; et trente-huit, qui avoient

signé *oui* pendant la nuit, se rétractèrent dès qu'il fut jour.

Le lendemain, 21 Janvier 1771, le Roi siégeant dans son Conseil, y jugea la forfaiture de ses Officiers de justice, déclara la vacance absolue des Offices qu'ils laissoient vaquer de fait dans son Parlement de Paris, ordonna que l'Arrêt leur seroit signifié à tous, avec l'assignation des lieux fixés pour l'exil dont il punissoit leur délit.

Louis XV avoit fait précéder cet acte de justice de tant de modération qu'il eut le suffrage de tous les Français impartiaux, et qui tenoient encore à la constitution actuelle de l'Etat. Les Parlemens seuls et leurs Suppôts, avec quelques Cours subalternes, crièrent au despotisme, et se permirent tout pour aigrir l'opinion contre l'Autorité qui reprenoit sa place et les remettoit à la leur. L'un des plus exaltés de ces Corps séditieux, le Parlement de Bordeaux, dénonce à cette occasion « l'affreuse indigence qui règne dans » tout le Royaume, la décadence de l'Etat, le dé- » couragement et le désespoir des Peuples. » Il parle de *projet désastreux qui se trame;* puis, osant menacer le Monarque de sa tutelle, il ajoute : « La » Cour, si elle ne reçoit une prompte réponse dudit » Seigneur Roi, a arrêté que toutes les Chambres » s'assembleront Samedi 16 du présent mois, pour » prendre de nouveaux moyens de conserver les in- » térêts du Souverain et de ses Sujets. » Les moyens indiqués par cette Cour dans des Remontrances du 25 Février suivant, c'est qu'à la place de son Souverain déchu, « la Nation vienne exercer elle-même » l'Autorité, et reprendre *ses droits imprescripti-* » *bles.* » Le premier Président de la Cour des Aides de Paris, Malesherbes, prescrivoit dès lors, comme

un

un devoir, à Louis XV, la convocation des Etats-Généraux (*). D'autres Cours élevèrent une voix également irrévérente. Le Parlement de Normandie se contentoit de dire au Roi : « Puisque les efforts » de la Magistrature sont impuissans, daignez, Sire, » consulter la Nation Assemblée (**). » Tel avoit été sous Louis XV, le dernier cri de ces Compagnies factieuses, toutes successivement cassées et remplacées.

La quatrième année s'écouloit depuis que les nouveaux Parlemens éclairoient l'Autorité sans la combattre, jugeoient les différens des particuliers sans s'immiscer dans le Gouvernement de l'Etat ; et, sous le rapport d'équité dans leurs jugemens, ces Tribunaux ne craignoient pas la comparaison avec ceux qu'ils remplaçoient. De leur côté, les Magistrats remplacés sollicitoient eux-mêmes un remboursement de finance qu'ils avoient d'abord refusé. L'opération étoit complette, et ne pouvoit que s'améliorer avec le temps. Que Louis XVI, à son avènement au Trône, eût rappelé les anciens Magistrats de leur exil, en leur témoignant qu'il verroit avec plaisir leurs noms ou ceux de leurs enfans honorer la Magistrature ; il n'en eût pas fallu davantage pour achever de calmer les esprits ; et les plus aigris eussent eu mauvaise grâce à prétendre que le nouveau Roi dût, en leur faveur, imprimer le blâme sur la conduite de son Aïeul.

La manière de voir du jeune Roi, sur cette grande affaire n'étoit pas équivoque. Décidé par lui-même

(*) Remontrances du 28 Février 1771.

(**) Remontrances du 19 Mars 1771.

à la tenir pour consommée, il étoit encore confirmé dans son opinion par le Maréchal du Muy. Le Comte de Maurepas, en courtisan exercé, loin de combattre de front la chose qu'il méditoit de détruire, enchérissoit lui-même sur les raisons alléguées pour la maintenir. Mais dès lors, des Ecrivains soudoyés se mirent à discuter philosophiquement le sujet, et à présenter le rappel de l'ancienne Magistrature, les uns comme un trait de bienfaisance, les autres comme un acte de justice qui devoit consacrer le nouveau règne, tous comme le vœu général de la Nation. Rien de tout cela néanmoins n'ébranloit la résolution de Louis XVI, lorsque son premier Ministre, par le plus criminel abus de confiance, conspira avec les Parties intéressées pour tromper son Maître, et le faire tomber dans le piége. Voici le secret de la manœuvre, tel que nous le révéla un homme qui se repentoit beaucoup de n'y avoir pas été étranger (2).

Suivant une politique héréditaire dans la Maison d'Orléans, que l'on vit de tout temps jalouse de la Branche régnante, le Duc de ce nom, père du Monstre, s'étoit ouvertement prononcé contre l'opération de Louis XV dans l'affaire des Magistrats, et prenoit toujours intérêt à ces factieux anéantis. Ce fut avec ce Prince, dont l'ambition d'ailleurs n'étoit que l'affaire de son Conseil, que Maurepas jugea à propos de concerter son projet de réintégration des anciens Parlemens; et voici littéralement la leçon qu'il fit au Duc : « Son Altesse fera demander au » Roi une audience particulière, qui lui sera ac- » cordée : elle lui demandera la permission de l'en- » tretenir de ses anciens Magistrats, qui lui sera » refusée. Alors, Monseigneur, vous supplierez Sa

» Majesté d'agréer au moins un Mémoire sur cette » affaire. Vous aurez en poche celui qui est con- » venu, que vous présenterez et qui sera reçu. Que » votre Altesse se renferme absolument dans cette » démarche, le reste est mon affaire. Je ne parlerai » point du secret; Monseigneur en sent trop l'im- » portance. » Voici, d'un autre côté, la fausse confidence que le Ministre fait au Roi : « Il me re- » vient, Sire, que M. le Duc d'Orléans s'agite en » faveur des anciens Parlemens; j'ai même décou- » vert qu'il devoit demander pour ce sujet une au- » dience à votre Majesté. L'affaire, Sire, est sé- » rieuse, et doit être traitée avec la plus grande » circonspection. Il faudroit donc bien se donner » de garde de trop s'avancer, et moins encore d'ac- » corder. Si pourtant M. le Duc d'Orléans, que » V. M. refusera d'écouter sur cette affaire, se re- » tranchoit à supplier pour l'acceptation d'un Mé- » moire, ce qui est assez à présumer, c'est là, Sire, » une condescendance si insignifiante, qu'il y auroit » de l'inconvenance à ne pas l'avoir pour le premier » Prince de votre Sang. Mais un Mémoire ne nous » embarrassera jamais, et ne sera pas de telle force, » apparemment, que M. de Maupeou ne puisse y » répondre. »

En effet l'audience est demandée, elle est accordée; tout s'y passe, à point nommé, comme la perfidie l'a concerté; et le Roi remet à son Chancelier le Mémoire qu'il a reçu. Peu de temps après son audience du Roi, le Duc d'Orléans laisse échapper quelques propos qui trahissent la collusion du Ministre avec lui. Maurepas se croit un instant découvert et perdu; et voici l'expédient qu'il imagine. Il dépêche au Duc un homme affidé, qui lui reproche

son indiscrétion, et lui propose, comme unique moyen d'en détourner les suites fâcheuses, de consentir à l'expier par un exil, lequel d'ailleurs n'aura rien de bien mortifiant pour sa personne, et pourra de plus contribuer encore au succès désespéré de l'affaire. Maurepas apprend bientôt par son émissaire que le Duc d'Orléans, effrayé de sa faute, se résigne à tout. Alors il court chez le Roi et lui dit : « J'ai » cru, Sire, devoir suivre les démarches de M. le » Duc d'Orléans, depuis l'audience que vous lui » avez accordée ; et j'apprends qu'au lieu d'attendre » respectueusement la décision de votre Majesté, il » continue d'intriguer pour la même affaire. Il m'est » même revenu, par voie sûre, que lui et madame » de Montesson se sont échappés, dans certaines » confidences, jusqu'à se flatter de m'avoir moi- » même pour fauteur de ces menées clandestines. » Je veux, Sire, qu'il y ait en cela plus de vaine » jactance que de méchanceté : mais ces manœuvres » et cette inculpation calomnieuse du Ministre en » qui votre Majesté daigne placer sa confiance, n'en » sont pas moins criminelles, et je serois d'avis que » M. le Duc d'Orléans fût exilé de Paris jusqu'à la » conclusion de l'affaire. » Le Prince fut exilé dans le château dont il fit choix, et, par-là même, le Ministre abondamment purgé dans l'esprit de Louis XVI de tout soupçon de connivence avec lui.

Après cette nouvelle scène, le Comte de Maurepas, jouant la généreuse impartialité, voudra bien, malgré ses mécontentemens personnels du Duc d'Orléans, procéder à l'examen comparatif de son Mémoire avec les raisons par lesquelles le Chancelier le combat ; et le résultat de cet examen, et de toute cette trame criminelle, sera, que les motifs qui militent

en faveur du rappel des anciens Magistrats sont d'une valeur qu'on n'a point assez appréciée ; que, parmi les raisons alléguées dans le Mémoire, il en est sans doute que M. de Maupeou réfute victorieusement ; mais qu'il en est d'autres aussi qu'il attaque sans les détruire, et une par-dessus toutes qui acquiert de jour en jour une force plus imposante, et qui, fût-elle seule, devroit encore être d'un poids décisif dans la balance d'un jeune Roi montant sur le Trône : la certitude de se rendre au vœu général du Peuple qu'il va gouverner. Infortuné Monarque ! ainsi débute auprès de vous la probité philosophique, ainsi continuera-t-elle de servir votre droiture. Ce vœu imaginaire de son Peuple, mille voix apostées et mille Ecrits mensongers le réalisent dans le cœur de Louis XVI. L'opération lui répugne, elle est pour lui un sacrifice ; mais il s'en promet le dédommagement dans la reconnoissance de ses Sujets. Aussi répondra-t-il au vertueux ami du vertueux Dauphin son père, qui se permettoit quelques représentations à ce sujet. « Je sais » tout cela, mon cher du Muy ; mais je dois et » je veux commencer par me faire aimer de mon » Peuple. »

L'on eût dû s'attendre au moins que le Ministre, en rétablissant les Parlemens, exigeroit d'eux l'abjuration solennelle de leur système fédératif, et des autres prétentions machiavéliques qui avoient nécessité leur destruction. Maurepas, sans les soumettre à aucune condition, se contente de leur adresser une vaine leçon, dans laquelle il a l'impéritie, si l'on ne doit pas dire la perfidie de faire répéter publiquement, par le Monarque abusé, le mensonge qu'il lui a fait adopter dans le cabinet : « Nous avons

» vu dans le bienfait de la réintégration des anciens » Magistrats, *le vœu général de nos Sujets.* »

Ainsi parloit Louis XVI dans son Lit de justice du 12 Novembre 1774 ; et les Magistrats habiles à se prévaloir d'un pareil aveu, en font la matière d'un triomphe insolent dans cette même Séance où s'opère leur rétablissement. L'Orateur du Parlement, dès que le Roi a cessé de parler, lui débite en face la censure de son Aïeul, que le Prince a essayé de justifier, et celle même de son discours. Il entend qualifier d'acte de *justice* celui où il annonce qu'il exerce *la bonté.* On lui dit qu'il n'a fait que « rendre » hommage à la vérité des principes, rétablir un » Corps antique, honoré depuis son établissement » de la confiance des Rois ses illustres Ancêtres, » et que les services les plus éclatans ont toujours » fait regarder comme un des plus fermes appuis » de la Monarchie. » On s'avance hardiment sur l'Autorité qui s'accuse en reculant, et on lui dit : « L'Autorité elle-même a reconnu combien il étoit » important de raffermir des principes déjà trop » ébranlés. » Enfin, lorsque Louis XVI croit avoir ressuscité son Parlement, ce Parlement donne à entendre que c'est lui-même, au contraire, qui donne vie à la Royauté de Louis XVI. « L'Europe » entière, dit-il, applaudira à un monument de » sagesse, qui consacre la possession publique que » votre Majesté vient prendre du Trône de ses » Ancêtres. »

Tout avoit été soigneusement ménagé dans ce jour, pour que le voyage du Monarque à Paris le confirmât dans l'illusion qu'il combloit le vœu de son Peuple. Une foule immense, composée des nombreux Suppôts et des valets de la Magistrature,

avoit fait retentir les acclamations sur son passage, et poursuivi sa voiture par ses cris de bénédiction. L'effet de cette parade étoit si facile à calculer qu'au moment où elle finissoit, Malesherbes, dans un Discours apprêté, récitoit au Comte d'Artois, le cahier à la main : « Le Roi vient d'avoir sous les » yeux le spectacle le plus flatteur pour un grand » Prince, et le plus attendrissant pour une ame » sensible, celui des acclamations libres et sincères » *de toute une Nation.* » Et peu de jours après (*) le même Magistrat, qui voyoit toute la Nation dans Paris, portant la parole à Louis XVI, lui répétoit : « Votre Majesté rend ses Magistrats au vœu de la » Nation (3). »

Non contens d'inculquer ce mensonge au Roi, les Magistrats voudront que la Nation soit censée y croire elle-même. Au jour fixé pour la cérémonie de leur rentrée solennelle, les mêmes Suppôts subalternes, qui ont commandé les acclamations autour du carrosse du Roi, vont intimer à tous les Corps de la Capitale, qu'ils doivent leurs félicitations au Parlement rendu à leurs vœux ; et chacun de ces Corps, dans la crainte d'indisposer un Corps plus puissant que lui, s'empresse d'aller l'assurer que le vœu des Clercs de la Basoche est le vœu de tous. Ces mêmes interprètes du vœu national décerneront une couronne au premier Président, et la lui placeront sur la tête *au nom de la Patrie.* Le soir ils ordonneront au peuple d'exprimer sa joie par une illumination générale dans le quartier du Palais ; et toute la nuit ils promèneront l'ivresse et la

(*) Le 29 novembre 1774.

folie par les rues, cassant les vitres de ceux qui n'auront pas manifesté leur *vœu libre* à la clarté des lampions. Le coupable auteur de cette fête voulut en voir quelque chose. Jaloux de contempler son œuvre et de respirer l'encens que lui devoit la Magistrature, il se rendit au Spectacle où, par un rapprochement sinistre, on vit réunis le premier et le dernier anneau de la chaîne de malheurs, qui alloit envelopper Louis XVI, le Duc de Chartres, depuis *Philippe Egalité*, à côté de Maurepas. Le Prince quitta un instant le Ministre pour aller le recommander aux applaudissemens du Parterre, qui éclatèrent aussitôt, et furent aussi bruyans que prolongés.

Ces folies se passoient le 21 Novembre : le Parlement, qui avoit été dissous un 21 Janvier, ayant trouvé beau de fixer sa rentrée à un second 21, funeste avant-coureur et du 21 destructeur de la Monarchie et du 21 assassin du Monarque.

Le Parlement ne se contenta pas de présenter une attitude séditieuse à la main qui le relevoit, il prétendit la convaincre elle-même de torts à son égard ; et le premier usage qu'on lui voit faire de l'existence qui lui est rendue, c'est pour combattre l'Autorité qui la lui rend. Déjà malade et en délire dès les premiers pas de sa nouvelle vie, il déclare que Louis XVI, en la lui donnant, ne lui donna rien ; qu'en prononçant son rappel il ne prononça rien ; et il offre à l'indignation de toute la France encore royaliste, la phrase étrange : « Le rappel » du Parlement seroit nul, s'il eût été nécessaire. » Le Roi répond-il aux remontrances de ces Officiers de justice, qu'ils doivent voir dans l'acte de bonté dont il a usé à leur égard une assurance de sa protection, les termes *bonté* et *protection* choquent

l'orgueil de ces rivaux de la Puissance, qui protestent contre la réponse du Roi, et déclarent, dans un Arrêté du 20 Janvier 1775, qu'ils s'en tiennent aux principes contenus dans leurs remontrances supprimées par le Roi, répétant qu'ils ont été « rendus aux fonctions de leurs Offices, conformé- » ment aux Lois et *au vœu général ;* » soutenant toujours l'illégalité du Lit de justice qui les a réintégrés.

Il en étoit temps encore, et Louis XVI, bien conseillé dans la circonstance, eût entraîné le suffrage universel, s'il eût répondu à ces Factieux amnistiés : « Vous le souhaitez, je vous l'accorde : » je prononce avec vous la nullité de mon Lit de » justice : qu'il soit nul pour la forme, qu'il le soit » pour le fond. Vous appelez *inutile* votre rappel, » je le juge dangereux : ne soyez donc point rap- » pelés : partez sans délai, retournez et restez » dans l'exil d'où vous tira ma confiance abusée. » Ce n'étoit pas là le genre du Ministre égoïste : son insouciance trouva plus commode de dissimuler que de combattre ; et, par ce premier trait d'insolence impunie, l'Autorité royale se trouva tout-à-coup reportée au même point de discrédit et d'impuissance d'où l'avoit heureusement tirée l'habileté de Maupeou. C'est ce qu'avoient prévu et annoncé les sages et vrais amis de la Monarchie, ceux dont d'Alembert disoit alors : « Les Fanatiques gémissent » beaucoup du rétablissement de l'ancien Parle- » ment (*). »

Les Princes et les Pairs du Royaume assistoient à ces séances solennelles du Parlement, où le bien-

(*) Lettre au Roi de Prusse, 31 Octobre 1774.

fait du Monarque étoit tantôt accueilli par le dédain, tantôt repoussé avec une indécence insultante. Quelques individus seulement, parmi lesquels on distinguoit l'Archevêque de Paris Beaumont et le Duc de Charost, s'élevèrent contre les prétentions du Corps; mais un très-petit nombre de Sages ne prévalut pas contre l'ennemi commun; et la Chambre des Pairs fut censée partager cette première incartade du Parlement réintégré.

Toutes les anciennes Cours de Magistrature furent rétablies comme celles de Paris, et l'on ne tarda pas à avoir une nouvelle preuve que la générosité n'est pas, plus que la reconnoissance, la vertu des Factieux. Des excès de vengeance signalèrent d'abord le retour de ceux que venoit de rappeler un excès de clémence. Dans toute l'étendue du Royaume, et par le jeu peu caché des Magistrats rétablis, nous vîmes les Magistrats dépossédés immolés au ridicule et déchirés dans des Libelles, chansonnés par les rues, joués sur les théâtres, outragés même dans leurs personnes; et à un tel excès en Bretagne, que ceux qui avoient siégé au Parlement de Rennes, vinrent représenter à Louis XVI que, si son autorité ne pouvoit les soustraire à la persécution, il ne leur restoit plus pour ressource que d'aller expier, sous une Domination étrangère, le crime de fidélité au Monarque son prédécesseur et à la Monarchie.

Tous ces désordres sont présentés à Louis XVI comme une nouvelle preuve que son opération étoit le vœu de son peuple; et Maurepas croit parer à tous les inconvéniens en attribuant au Grand-Conseil la connoissance des affaires où les Magistrats réintégrés auroient été juges et parties. Mais

ces mêmes Magistrats, prononçant eux-mêmes sur leur compétence, se saisissent de toutes les affaires que réclament leurs passions, et en décident d'après elles. Pas de cause plus juste, devant les Tribunaux rétablis, qu'un procès perdu par Arrêt des Cours intermédiaires. Tous les principes sont intervertis, toutes les décences outragées au Barreau; et cette époque n'aura pas peu influé sur les dispositions révolutionnaires que déploîront un jour nos Avocats. Au milieu même de la Capitale, et en face de Magistrats qui lui sourient, un séditieux Orateur débite à la barre du Châtelet, et répand le lendemain par la voie de l'impression, un Discours où le règne de Louis XV est comparé à ceux des *Tyrans* de l'ancienne Rome, et les fidèles Sujets qui ont servi la cause de sa Souveraineté, traduits, pour cela seul, comme des monstres, et accusés de s'être *engraissés du sang des Citoyens* (4).

La conduite des Magistrats réintégrés devint de nouveau le scandale de l'Europe; et le Roi de Prusse écrivoit à ce sujet: « En qualité de penseur, » j'ai condamné le rappel de votre Parlement, » comme contraire aux règles de la dialectique et » du bon sens. — Si Messieurs les Robins inter- » vertissent les bons desseins de votre jeune Roi, » c'est la faute de ceux qui les ont rappelés. — Vous » verrez que peut-être la Cour sera forcée de les » exiler une seconde fois (*). » Mais celui qui avoit commis la faute étoit incapable de la réparer; et après un début aussi impolitique, il n'étoit plus de dispositions si désastreuses pour le Trône qu'on

(*) Lettres à d'Alembert, 17 mars 1776; à Voltaire, 1777.

ne dût redouter de la part de Maurepas. En effet, à la suite du rappel des Parlemens, on peut regarder comme autant de degrés par lesquels il conduira Louis XVI à l'échafaud, la guerre d'Amérique qu'il consentit, le triomphe de Voltaire à Paris, qu'il favorisa; et, par-dessus tout, le nouveau Ministère qu'il organisa.

Parmi les Ministres qu'il fit agréer à Louis XVI, comme recommandés par le vœu de la Nation, celui dont le choix fut le plus célébré, parce qu'il promettoit un patron plus décidé à la Secte philosophique, ce fut Turgot. Successivement Abbé, Bachelier, Prieur de Sorbonne, lié à cette époque avec le futur Cardinal de Loménie, puis devenu Maître des Requêtes, Intendant de Limoges, Collaborateur de l'Encyclopédie, Membre distingué du Club d'Holbach, Turgot étoit, outre cela, le Chef des Economistes, lorsque Maurepas le présenta à Louis XVI, d'abord en qualité de Ministre de la Marine; puis, à la recommandation de la philosophe Duchesse d'Anville, comme Ministre des Finances. Beaucoup d'activité dans son Intendance, l'affectation soutenue de l'austère probité, un masque impénétrable sur ses arrières-pensées; et par-dessus tout cela, ses liaisons intimes avec les principaux chefs de la Philosophie, l'avoient porté au plus haut point de considération dans le parti. Les gens de bien eux-mêmes souscrivoient à cette réputation, dupes de cette profonde hypocrisie, habile, suivant l'expression de Voltaire, à *lancer la flèche sans montrer la main* (*).

(*) Lettre de Voltaire à d'Alembert, 18 Septembre 1763.

Rien ne décèle mieux Turgot, et ne rend plus palpable la part qu'il eut à la conspiration philosophique que la correspondance imprimée de ses complices. Dans le désir d'aller faire sa profession d'incrédulité entre les mains du Patriarche de Ferney, il se fait annoncer par d'Alembert, qui écrit à Voltaire : « Vous aurez bientôt la visite de M. Tur-» got, Maître des Requêtes, plein de philosophie. » — Et fort de mes amis, qui veut vous voir en » bonne fortune. Je dis en bonne fortune ; car, » *propter metum Judæorum*, il ne faut pas qu'il s'en » vante trop, ni nous non plus. — Ce M. Turgot » est un homme très-vertueux, un très-honnête » *Cacouac* (incrédule) ; mais qui a de très-bonnes » raisons pour ne le pas trop paroître ; car je suis » payé pour savoir que la *Cacouaquerie* ne con-» duit pas à la fortune ; et il a besoin de faire la » sienne (*). » Voltaire, ayant vu l'homme *plein de philosophie*, et apprécié ses vertus, répondoit dans l'enthousiasme à d'Alembert : « Mon cher » Maître, mon digne Philosophe, je suis encore » plein de M. Turgot. Je ne savois pas qu'il eût » fait l'Article *Existence* (de l'Encyclopédie), il » vaut encore mieux que son Article. — Si vous avez » plusieurs Maîtres de cette espèce dans votre Secte » (le Club d'Holbach), je tremble pour l'Infâme » (la Religion), elle est perdue dans la bonne » compagnie (**). » Le même Voltaire, se félicitant auprès du Roi de Prusse des Ministres dont Maurepas avoit environné Louis XVI, lui disoit : « Il y a

(*) Let. de d'Alembert à Voltaire. Let. 64 et 76.

(**) Let. de Voltaire à d'Alembert. Lettre 77.

» surtout un M. Turgot qui seroit digne de parler » à Votre Majesté. » Et d'Alembert parlant du même Ministre au même Monarque, le lui définissoit : « Un » des hommes les plus instruits, les plus laborieux » et les plus justes du Royaume; d'une vertu à toute » épreuve, et d'une probité incorruptible (*). »

Cependant l'incorruptible Cacouac, nommé Maître par Voltaire, lorsqu'il n'étoit encore qu'homme privé, devenu Ministre, fut reconnu pour Grand-Maître de la secte des Economistes; et, tandis que les Frères, à l'ombre de sa protection, répandoient les principes, lui-même usoit de tout son crédit pour presser les conséquences. Fidèle à son système d'hypocrisie, il environnoit ses opérations comme ses projets les plus perfides du mielleux appareil de la philantropie. S'il essaye de détourner Louis XVI de se faire sacrer, son prétexte sera que les frais de la Cérémonie tomberont à la charge du peuple qu'il chérit; mais son but est de briser l'union du Sacerdoce avec l'Empire, et de priver le Titulaire de la puissance humaine du signe consécrateur qui le recommande, au nom du Ciel, à la vénération de la Terre. S'il provoque l'abolition des Jurandes et des Maîtrises, ces sages Institutions auxquelles le grand Colbert attachoit tant d'importance pour la perfection des Arts et l'intérêt national dans les concurrences commerciales, le prétexte de l'Economiste sera le bien-être et l'encouragement de la classe nombreuse et peu fortunée des Ouvriers; son but véritable est l'horreur de la dépendance et la passion du nivellement. S'il veut déterminer une suppression de Fêtes

(*) Lettre de Voltaire au Roi de Prusse, 3 Auguste 1775.

ecclésiastiques, le prétexte allégué sera qu'elles enlèvent des journées nécessaires au Pauvre pour sa subsistance, et au Commerce pour sa prospérité; son but véritable est d'entamer d'abord le culte divin, et de préparer à ses Frères les Cacouacs les moyens de l'anéantir un jour, et de repousser le repos du Dimanche jusqu'au repos décadaire. Ceci n'est point une supposition gratuite. Les déclamations virulentes des Voltaire et des Raynal, et le ton d'impiété des Sophistes subalternes, faisant échos avec la Secte matérialiste pour l'abolition des Fêtes, n'annonçoit que trop visiblement que c'étoit bien moins aux Fêtes grêvant le Pauvre qu'aux Fêtes honorant Dieu qu'en vouloient ces impies; et que, dès lors, ils avoient dans le cœur le monstrueux *Quiescere faciamus omnes dies festos Dei à Terrâ*, qu'on leur entendra prononcer si déterminément au jour où ils deviendront les maîtres (5).

Le Chef des Economistes faisoit également entrer dans ses calculs hostiles l'attaque de toutes les Lois ecclésiastiques. Dans le dessein de ruiner celle de l'abstinence, de tout temps aussi odieuse au Sectaire que recommandable au Catholique, il se garda bien de l'attaquer de front auprès d'un Prince qui en étoit lui-même le religieux observateur; mais, cachant toujours le but sous le prétexte, il représente à Louis XVI, au nom de l'Humanité souffrante, que, puisque l'Eglise dispense de sa loi les malades et les infirmes, il est digne de la bienveillance paternelle du Monarque de rapprocher le bienfait de la dispense de la Classe des dispensés. Le Roi se rendit à cette considération : le privilége exclusif de l'Hôtel-Dieu de Paris, pour la vente des viandes, fut révoqué; et, du seul fait de l'exposition

publique de ce comestible et de la facilité de l'achat, pendant le Carême de 1775, il résulta que la consommation dans la Capitale fut triple de celle des années communes (*).

Tout devenoit moyen, entre les mains de Turgot promû au Ministère, pour miner la Religion que Voltaire et son Ecole juroient d'*écraser*. Ce Ministre réforma les voitures publiques, qu'il remplaça par d'autres, appelées, de son nom, *Turgotines*. Les entrepreneurs des anciens établissemens étoient tenus de procurer aux Voyageurs les facilités d'entendre la Messe les jours où il est de précepte d'y assister : la réforme des voitures entraîna celle des Chapelains ; et les Voyageurs en Turgotines apprirent à se passer de Messe, comme s'en passoit Turgot.

Cet Economiste ne poussoit pas avec moins d'activité ses travaux souterrains contre le Trône que contre l'Autel ; et il ne tint pas à lui que l'explosion révolutionnaire n'éclatât sous son Ministère. Depuis la désastreuse époque où Luther et Calvin, insurgés contre le Dogme catholique, avoient travestis les Ministres de la divine Puissance en Commis amovibles de la Puissance populaire, ce levain d'anarchie, qui avoit mis l'Europe en fermentation, et de l'aveu du Roi de Prusse fait couler des fleuves de sang (**) n'avoit cessé d'agiter un nombre de têtes françaises, passionnées pour l'indépendance protestante. Cette Secte, combattue par Richelieu, et sans asile sous Louis-le-Grand, se réfugia dans le Philosophisme et

(*) Voyez Discours à lire au Conseil en présence du Roi, etc. 1787, *p.* 180.

(*) Lettre à d'Alembert, 3 Avril 1770.

s'y

s'y fortifia. N'y ayant plus de sûreté à se dire Calviniste, on prit le parti, sans cesser de l'être, étant même quelque chose de pire encore, de se déclarer Philosophe. L'esprit de Calvin passa tout entier dans la Philosophie, dont le but constant fut, comme celui du Calvinisme, la ruine de la foi de Rome et de l'unité monarchique. Mais la Secte fille, instruite par les revers de la Secte sa mère, crut prudent de recommencer les hostilités par une guerre de plume, en attendant qu'elle eût débauché assez des partisans dans le camp ennemi pour jeter la plume et montrer les poignards et la pique.

La Philosophie dénonça d'abord des abus dans le Gouvernement, quelques-uns véritables, la plupart imaginaires, et proposa ses remèdes. Ceux qui n'étoient initiés qu'aux premiers grades philosophiques croyoient de bonne foi qu'on tendoit à la guérison du Malade; les seuls Élus de la Secte tels que Turgot et ses frères du Club d'Holbach étoient convenus de sa mort, conjurés pour ne lui offrir que des poisons pour remède, et leurs affidés pour médecins. Les Economistes ne disoient pas encore hautement à Paris, comme les Calvinistes à la Rochelle : « Déchirons la Monarchie » française, et la constituons en huit Cercles répu- « blicains. » Ils disoient au contraire, et avec plus de perfidie : « Affermissons la Monarchie, en lui » donnant pour base une Constitution qui manque » à sa solidité. » Cette chimère avoit été une des idées paradoxales de Montesqieu, qui eut désiré *la refonte de la Constitution* (6). Le Club d'Holbach, animé alors du double esprit de Voltaire et de Turgot, étoit comme le creuset où se préparoient les mordans qui devoient accélérer cette *refonte* constitutionnelle. Voltaire, écrivant au Roi de Prusse,

sous la date du 31 *Auguste* 1775, lui dénonçoit la Monarchie française comme un assemblage *de palais et de masures*, qui devoit faire place à une *Ville nouvelle*; et, après la disgrâce de Turgot, qui devoit jeter en fonte cette Ville nouvelle, le même Voltaire écrivoit en confidence : « Il me semble que M. » de Malesherbes, se joignant à M. Turgot, pour » *refondre* cette France, qui a tant besoin d'être » *refondue*, ils auroient fait tous deux des mira- » cles (*). »

Turgot s'étoit déjà exercé à ces miracles *philosophiques* avant son renvoi, et ne cessa pas de s'y exercer après. Il faisoit composer, il composoit lui-même des Libelles provocateurs du système de *Liberté et Egalité*; il écrivoit un Mémoire en faveur de la *Tolérance*, il en faisoit circuler un autre contre les propriétés seigneuriales (**), qui avoit pour titre *les Inconvéniens des Droits féodaux*. Autant eût-il valu l'intituler *les Inconvéniens de payer ses dettes*, d'être fermier au lieu d'être propriétaire. Cet Ouvrage fit assez de sensation pour qu'un Magistrat, en l'appréciant avec sa sagacité ordinaire, nous dit dès lors : « Si l'esprit systématique qui a conduit la plume de » cet Ecrivain pouvoit malheureusement s'emparer « de la Multitude, on verroit bientôt la Constitu- » tion de la Monarchie entièrement ébranlée; les » Vassaux ne tarderoient pas à se soulever contre » les Seigneurs, et le Peuple contre son Souverain. » *L'Anarchie la plus cruelle* deviendroit la suite né- » cessaire d'une indépendance d'autant plus redou-

(*) Lettre à M. de Vaines, 26 Avril 1776.

(**) Composé par son premier commis Boncerf.

» table que rien ne pourroit en prévenir ou arrêter » les effets (*). »

Tout concouroit, à la même époque, à confirmer ces sinistres présages. A l'appui du Livre traitant *des Inconvéniens des Droits féodaux*, en parut un autre qui avoit pour titre *le Monarque accompli*. C'étoit un éloge de l'Empereur Joseph II, que les Illuminés de Paris, en correspondance avec les Illuminés de Vienne, s'efforçoient d'engager de plus en plus dans leurs filets. L'Auteur après avoir relevé emphatiquement les qualités de son Héros, et déploré le malheur des Peuples mal gouvernés, les convoquoit au champ de la révolte, pour y *égorger les Monstres qui dévorent leur substance, et ne pas mourir sans être vengés*. « Peuples malheureux, s'écrie l'Energu- » mène, pour qui l'on forge des fers d'une trempe » si singulière, sachez au besoin exterminer vos » Tyrans : que ce soit-là désormais votre devise ; les » Rois trembleront devant vous, et vous ne trem- » blerez devant personne. — Il est une époque qui » devient nécessaire dans certains Gouvernemens ; » époque terrible, sanglante, mais le signe de la » Liberté : c'est la guerre civile dont je veux parler. » Ce langage, digne de Raynal, étoit mis à la bouche de l'Empereur Joseph; et un Auteur connu le commentoit (**).

D'autres Ouvrages encore, tocsin de révolte contre les Rois, se répandoient en même temps et par les mêmes canaux. Celui qui a pour titre *la Philosophie de la Nature*, nous faisoit lire : « Une grande Révo-

(*) Réquisit. de l'Avocat général Séguier.

(**) Voyez l'An 2440, *p.* 339 *et suiv.*

» lution se prépare dans l'esprit des Grands et du » Peuple. — Il est triste pour l'humanité qu'il faille » que les Rois chancellent sur leurs Trônes, pour que » l'homme politique devienne l'homme de la nature.» Et l'Auteur de ce Libelle étoit recommandé au Roi de Prusse par d'Alembert et par Voltaire. Celui-ci attribuoit les poursuites faites contre le Philosophe Delisle, *à la rage des Pédans fanatiques*. L'audace de cet Ecrivain ne lui paroissoit encore que de la modération, et il l'appelle « un Savant, beaucoup plus » vertueux que hardi (*). » Ainsi Louis XVI, en prenant en mains les rènes du gouvernement, étoit-il également assailli et par les manœuvres occultes de ses Ministres philosophes et par la marche découverte des Philosophes écrivains, annonçant ouvertement la résolution prise de le renverser de son Trône, s'il le falloit, pour reporter l'homme civilisé à la liberté de l'*homme de la nature*. Il nous paroît même plus que probable, que l'émeute arrivée la première année du règne de Louis XVI, et qu'on appelle *la Révolte des blés*, fut un premier essai que l'Armée philosophique fit de ses forces, pour opérer dès lors la révolution qu'elle méditoit; et Turgot, aujourd'hui démasqué, seroit difficilement lavé du reproche d'avoir été le perfide instigateur du désordre dont il ne parut dans le temps que cause occasionelle.

C'est en promenant l'Homme vertueux et droit dans les voies de son cœur, que le méchant sait l'amener au précipice. Turgot avoit fait adopter au Roi un projet pour la libre circulation des grains qui flattoit les intentions paternelles de ce Prince en fa-

---

(*) Lettre au Roi de Prusse, Avril 1777.

veur de la classe indigente de ses Sujets. Au moment précis de la mise en action de ce système, des Brigands, comme sortis de dessous terre, se répandent autour de la Capitale, dans une circonférence de près de trente lieues, recrutent d'autres Brigands, sèment partout l'alarme sur leur passage, montrant un faux Arrêt du Conseil du Roi, qui fixoit le prix du blé fort au-dessous de sa valeur actuelle. Ils annoncent qu'on enlève les grains à dessein d'affamer le pauvre peuple; et, pour empêcher l'accaparement, ils jettent à l'eau le blé qui arrive par des bateaux, crèvent les sacs sur les grandes routes et les marchés, se livrent à tous les désordres propres à faire naître la famine au sein de l'abondance. C'est ce que Voltaire appeloit « la Sédition ambulante, qui est allée de » Pontoise à Paris et à Versailles, jetant dans la » rivière tout ce qu'elle trouvoit de blés et de farines, » pour avoir de quoi manger (*). » Le même, dans » la même Lettre, s'étonne de ce que M. Necker, *tout juste* dans ce moment de crise, publie *un gros Volume* contre la liberté du commerce des grains; et cet étonnement étoit d'autant plus fondé, que Turgot, l'ami de cœur de d'Alembert, n'ignoroit pas les liaisons étroites de ce dernier avec Necker. Mais cette brusque attaque par *un gros Volume* tout prêt, ne fut-elle pas un pur jeu, une collusion entre anarchistes, pour alimenter l'incendie? Ce qui autorise à le penser, c'est que ce même système, aujourd'hui dénoncé par Necker attaquant Turgot, sera un jour adopté par Necker remplaçant Turgot, et reproduira précisément les mêmes désordres, les mêmes émeutes,

(*) Lettre à M. Christin, 14 Mai 1775.

résultats des mêmes mesures pour la circulation des grains.

Quoi qu'il en soit, ces Révoltés ambulans se portèrent en même temps sur la Capitale et sur la Ville royale; et Louis XVI ne fut informé par Turgot, qui étoit à Paris, qu'on pilloit les Boulangers de cette Ville, et que des mouvemens séditieux se manifestoient dans le faubourg Saint-Antoine, qu'après que Versailles eut été le théâtre d'une sédition, et que le Monarque eut été obligé, pour l'appaiser, de s'exposer à haranguer les Brigands qui avoient forcé les cours du Château, et s'étoient avancés jusques sous ses fenêtres. Ce fut l'Intendant de Paris, Berthier, fidèle royaliste, qui donna l'éveil à Turgot, et lui mit sous les yeux plus de choses peut-être qu'il n'en eût voulu voir, et dont le Ministre ne put se dispenser de donner connoissance à Louis XVI, que nous voyons, à cette occasion, correspondre personnellement avec Turgot, comme avec l'homme du monde qui eût été le plus digne de sa confiance (7).

La manière dont le Roi avoit parlé aux Séditieux leur avoit prouvé qu'ils ne lui faisoient pas peur. Ils avoient même eu l'air de se rendre à l'invitation qu'il leur avoit faite, de s'en remettre à sa sollicitude sur le soin de leurs subsistances, et de se défier de suggestions perfides dont ils ne pourroient avoir qu'à se repentir. Mais, à peine ont-ils évacué les cours du Château qu'ils se reportent sur le marché, où il ne fallut rien moins que la bonne contenance des Troupes pour prévenir les derniers excès. Les plus déterminés ne parloient que de pillages et de massacres. L'un d'eux, gesticulant le poignard à la main, exhortoit la Multitude à mépriser les baïonnettes, qui n'oseroient, disoit-il, se tourner contre le Peuple

affamé. Ce n'étoit cependant pas le pain qui manquoit à ce misérable : il mangeoit celui du Comte d'Artois, attaché à son échansonnerie : il fut arrêté, avec quelques-uns des plus emportés, ce qui calma la grande fermentation.

Rien de semblable, depuis des siècles, n'avoit menacé la Résidence de nos Rois ; et c'étoit beaucoup pour Louis XVI que d'avoir su conjurer instantanément l'orage, et détourner le danger incalculable d'une scène sanglante au pied de son Trône. Mais la Sédition étonnée n'étoit pas anéantie ; et il ne falloit rien moins qu'un coup de vigueur pour l'étouffer. Cette mesure, qui ne pouvoit pas être celle de Turgot, n'entroit pas davantage dans les idées des autres Ministres philosophes. Mais le jeune Monarque, au moment de cette crise, avoit encore auprès de sa personne le Maréchal du Muy ; et ce Ministre que Voltaire plaignoit du *malheur d'être dévot et non philosophe*, avoit, en compensation, le mérite d'être un fidèle et loyal serviteur de son Roi. En même temps que, comme Militaire, il faisoit, des Troupes qu'il avoit sous sa main, l'usage le plus propre à contenir la Multitude égarée, comme Ministre, il donnoit à son Maître le conseil d'une justice prompte et sévère des boute-feux pris en flagrant délit ; et Louis XVI, de son avis, attribua à la Jurisdiction prévôtale la connoissance et le jugement de tous les faits et délits relatifs à cet étrange soulèvement. Quelques-uns des Brigands les plus signalés furent pendus sur-le-champ, le malheureux, entre autres, qui tiroit du Château même les moyens de conspirer contre le Château. On fit les plus vives instances auprès du Roi pour obtenir grâce, au moins de la vie, pour ce coupable ; la Reine elle-même la demanda en pleu-

rant ; mais le Monarque inflexible, lui répondit, non sans trahir sa propre sensibilité : « Croyez, Ma-
» dame, qu'il m'en coûte autant qu'à vous de savoir
» que le sang d'un homme va couler ; mais le Maré-
» chal du Muy, qui n'aime pas les mesures violentes,
» m'a fait sentir que cet acte de justice est dû à la
» sûreté publique : » et la Sentence prévôtale sortit son plein effet.

Le Roi de Prusse écrivoit, à cette occasion : « J'ai
» admiré la conduite de votre jeune Roi, que des
» séditions excitées par les Cabales de mauvais Sujets
» n'ont point ébranlé, et qui n'a point cédé aux
» desseins pernicieux de quelques frondeurs. Ce
» trait de fermeté assurera à l'avenir son Adminis-
» tration : *des gens avides de changement l'ont*
» *tâté* (*). » D'Alembert, dans le même temps, entretenoit le Roi de Prusse de la conduite *calme et courageuse* qu'avoit tenue le jeune Monarque (**).

Louis XVI, dans cette circonstance, écrivoit une Circulaire aux Evêques du Royaume, dans laquelle on lisoit : « Lorsque mon Peuple connoîtra les au-
» teurs des troubles, il les verra avec horreur : loin
» d'avoir en eux aucune confiance, quand il saura
» les suites de cette affaire, il les craindra plus que
» la disette même. » Les exhortations des Curés, commentaires paternels des Jugemens prévôtaux, achevèrent de porter le repentir et l'effroi dans le cœur des coupables, qui, de toutes parts, s'empressèrent de mériter le pardon promis à la résipiscence, en se condamnant à des dédommagemens

---

(*) Lettre à d'Alembert, 19 juin 1775.

(**) Lettre du 17 Mai 1775.

volontaires des brigandages auxquels ils avoient eu part. Ainsi quelques gouttes de sang coupable, répandues à propos, suffirent-elles pour faire rentrer la Multitude dans le devoir, et forcer la Malveillance à ajourner au moins ses projets de révolution.

Quant aux promoteurs de ce désordre, bien plus criminels sans doute que les Instrumens aveugles qu'ils faisoient mouvoir, ils surent mettre un si grand intervalle entre leur jeu et leurs personnes, qu'ils ne purent être atteints, dans le temps, que par le soupçon et punis par la malédiction publique. Le cri général s'éleva surtout contre Turgot : on l'accusoit en prose, on l'accusoit en vers ; et la parfaite identité du projet alors attribué au Maître avec le projet réalisé depuis par les Disciples, réfléchit un nouveau jour de conviction sur le Ministre conspirateur. Au tribunal d'un Maréchal du Muy, la tête de Turgot eût été en péril ; mais le Comte de Maurepas n'étoit pas homme à sonder cet abîme de perversité, ni Louis XVI à y croire sans y être forcé par l'évidence ; et l'on temporisa. Peu de temps après, de nouveaux soupçons s'élevèrent contre Turgot : il fut même reconnu que ce Ministre, après s'être donné le mérite auprès du Peuple, d'avoir porté Louis XVI à l'abolition des droits d'entrée sur certaines denrées, donnoit à ce Prince l'odieux de la mauvaise foi, en ordonnant clandestinement et par une Lettre particulière aux Fermiers de l'impôt, d'en continuer la perception (*). C'est alors que Maurepas, pressé par le cri public, pressé par le Parlement, consent au renvoi du perfide ; mais

(*) Mémoires manuscrits du Fermier-général Augéard.

l'*incorruptible* Cacouac, comme nous l'apprend d'Alembert, avoit *besoin de faire sa fortune ;* et Maurepas, qui ne savoit rien refuser au besoin de la Philosophie ; paya la désastreuse apparition de Turgot au Ministère d'une pension de vingt mille livres ; nouveau moyen pour le Chef des Economistes de renouer les fils de sa trame, et de soutenir son Ecole (8).

Dans le même temps que Turgot conspiroit contre Louis XVI, le Parlement de Paris, qui combattoit le système de Turgot, combattoit avec plus de chaleur encore l'autorité du Monarque aux prises avec les sourdes manœuvres de ce Ministre. Rien sans doute n'étoit plus instant et plus sage, de la part de Louis XVI, que de faire juger prévôtalement des Brigands attroupés, voleurs sur les grands chemins, voleurs sur les marchés, et jusque sous les fenêtres de son palais. Le Parlement néanmoins, jaloux de jouer, dans cette affaire majeure, un rôle de popularité, et de laisser au Roi tout l'odieux de la sévérité, se permit d'annuler ce que le Monarque avoit résolu dans son Conseil, et d'ordonner, par Arrêt, que les Procédures prévôtales, commencées contre les séditieux, lui seroient apportées, et que, *nonobstant, le Roi seroit supplié de continuer ses soins paternels pour la subsistance de son Peuple.* C'étoit vouloir, d'une part, que le Roi continuât ses soins, et de l'autre qu'il eût les mains liées sur les criminelles manœuvres qui les entravoient.

Le même Ministre qui avoit dirigé Louis XVI sur la vraie manière de dissiper des Brigands, lui conseilla de réprimer l'entreprise de son Parlement, sans que Maurepas, alarmé des circonstances, osât contrarier cet avis. Le Parlement fut mandé à Ver-

sailles ; et le Roi, dans un Lit de justice tenu le 5 Mai, confirma l'attribution donnée aux Justices prévôtales, par un Edit, dans lequel il daigne rendre compte des motifs qui ont nécessité cette mesure (9), et qu'il conclut en ces termes : « Le Roi, en con-» séquence, et attendu qu'il est nécessaire que les » exemples soient faits avec célérité, ordonne que » les Séditieux qui sont arrêtés, ou qui le seront, » soient jugés en dernier ressort par les Tribunaux » de la Jurisdiction prévôtale, laquelle est princi-» palement destinée à établir la sûreté des grandes » routes, à réprimer les émotions populaires, et à » connoître des excès et violences commises à force » ouverte. »

Le Parlement enregistra l'Edit en présence du Roi ; mais il ne fut pas plutôt de retour à Paris, qu'il protesta contre cet acte de soumission au Législateur ; et les Ministres *philosophes* de Louis XVI furent tous d'avis que le Monarque ignorât ce nouvel attentat de la Magistrature réintégrée, contre l'opinion du seul Maréchal du Muy qui soutenoit qu'on ne pouvoit, sans trahir l'Autorité royale, souffrir, lorsqu'elle avoit si évidemment raison, que ses propres Officiers attestassent au Public qu'elle avoit tort.

Pour le malheur de Louis XVI, le seul Ministre honnête homme de son Conseil, assez heureux pour avoir délivré son Maître des Séditieux en ambulance, ne vivra pas assez long-temps pour prémunir sa jeunesse contre les Séditieux en permanence, dont l'audace impunie, allant toujours croissant, ne contribuera pas moins que les manœuvres philosophiques à l'avilissement de la Puissance, cause accélératrice de la chute du Trône.

Le Maréchal du Muy, le seul des Ministres de de Louis XVI qui ne fût pas du choix de Maurepas, joignoit à un bon esprit une grande variété de connoissances, et celles surtout de la profession dans laquelle il s'étoit distingué. Mais la modestie chez lui surpassoit encore le mérite guerrier. Tout entier à ses devoirs, ce Ministre ne donnoit que des instans à la Société, dont il eût fait les délices. Père affectionné de ses Vassaux dans ses terres, il s'étoit montré dans les armées la ressource du mérite indigent, et partout le bienfaiteur libéral du malheureux. Vertueux dans tous les âges, parmi les écueils de la Cour et la licence des camps, il prouva qu'un grand caractère peut être à-la-fois un modèle révéré de qualités guerrières et de vertus chrétiennes.

Ce Seigneur avoit été élevé avec le Dauphin père de Louis XVI; et la simpathie de la vertu avoit formé entre ces deux Ames, qui n'étoient point de leur siècle, une intimité peu connue dans les Cours, et que l'on comparoit à celle qui unissoit le jeune David à Jonathas. Un jour qu'au pied du lit de son auguste ami, expirant victime des secrets philosophiques, du Muy laissoit échapper en soupirs le sentiment qui l'oppressoit : « Pourquoi, mon cher » du Muy, lui dit le Dauphin, vous abandonner » ainsi à la douleur? Suis-je donc si malheureux » de mourir? Mais vous, conservez-vous pour mes » Enfans; ils auront besoin de vos lumières et de » vos vertus. Vous serez pour eux ce que vous au- » riez été pour moi : promettez-moi, surtout, que » leur jeunesse, dans laquelle je prie Dieu de les » protéger, ne vous éloignera jamais d'eux. » Quand du Muy reçut la dépêche qui l'appeloit au Ministère :

« Je refuserois encore le Roi, dit-il, mais je ne » puis refuser le Fils de M. le Dauphin. » A la pre- » mière audience qu'il eut de Louis XVI, « Sire, » lui dit-il, je me suis autrefois défendu d'accepter » la place à laquelle Votre Majesté a la bonté de » me nommer : je craignois d'être violenté par des » considérations qui répugnent à mes principes : je » ne le crains plus aujourd'hui ; Votre Majesté sa- » chant trop bien que, si l'Incapacité protégée vient » à usurper les récompenses ou les emplois, toute » émulation est éteinte dans les Armées. — Vos » principes, lui répondit Louis XVI, sont absolu- » ment les miens : je ne puis souffrir les intrigans » et les ambitieux ; et je suis très-résolu de » ne placer que ceux que vous jugerez ca- » pables de bien servir l'Etat, et de ne récom- » penser que ceux qui, de votre avis, l'auront bien » servi. »

Le nouveau Ministre s'acquitta pleinement auprès du Fils, de la dette d'amitié contractée avec le Père. Doué d'une constance de caractère à toute épreuve, il donna ses premiers soins à la restauration de la discipline et des mœurs dans les Armées. La justice étoit en tout son guide ; et, soit qu'il s'agît d'apprécier le service par le nombre des années, ou de le distinguer par l'éclat des actions, nulle considération n'étoit capable d'ébranler une probité qui reposoit sur la conscience. Il s'étoit surtout armé de courage contre l'importunité des femmes, et contre les prétentions de ces Héros de coulisses, accoutumés alors à produire sans pudeur, comme un titre aux récompenses du champ de Mars, un délabrement de fortune et de santé, fruit honteux des exploits de Cythère (10).

Le même esprit d'équité qui dirigeoit ce Ministre dans les affaires de son département, dictoit son opinion dans le Conseil. Le Comte de Maurepas, obligé de le ménager, estimoit plus qu'il n'aimoit un homme de ce caractère, et qui, à l'occasion du rappel des Parlemens, avoit eu la noble franchise de lui reprocher en face, d'avoir abusé de l'inexpérience du Roi, pour le plonger dans l'abîme d'où étoit heureusement sorti son Aïeul. Tout portoit à faire augurer que cet homme incorruptible eût fini par fixer exclusivement la confiance d'un Prince qui ne respiroit lui-même que la justice et l'amour de son Peuple; et il est hors de doute que, sous son Ministère, nous n'eussions jamais été témoins de la guerre d'Amérique, qui eut tant d'influence sur nos malheurs. Mais, à la suite d'un travail de cabinet opiniâtre, le Maréchal du Muy, cruellement tourmenté des douleurs de la pierre, se décida pour l'opération périlleuse; et elle le conduisit au tombeau (11).

La mort prématurée de ce généreux ami du Monarque et de la Monarchie fut une vraie calamité; et l'on pourroit également ranger parmi les fatalités qui, dès le commencement du règne de Louis XVI, préparèrent ses malheurs et ceux de l'Empire, la perte que fit encore ce Prince de son Conseil de conscience, dans la personne de l'abbé Soldini. C'étoit un vrai Prêtre, homme simple et instruit dans la science ecclésiastique, incapable de vouloir s'ingérer dans les affaires d'Etat, et sans autre ambition que celle de la fidélité à un ministère tout divin; mais assez dévoué à la personne de son Roi, pour ne pas lui dissimuler, dans l'occasion, des vérités utiles à son service, certains désordres essentiels, souvent encore ignorés du Prince quand ils sont depuis long-

temps le scandale des Sujets; et qui, pour n'être pas le crime de son intention, n'en sont pas moins celui de son administration (12).

Tandis que cet homme précieux à la Cour y étoit remplacé par un homme nul et sans caractère, le Comte de St. Germain venoit occuper la place du Maréchal du Muy; mais un instant seulement, et le temps uniquement dont avoient besoin d'habiles conspirateurs, feconds en moyens astucieux, pour attacher à un plan d'anarchie, et modérer par des fils imperceptibles le jeu des passions les plus divergentes.

Le Comte de St. Germain, qui s'étoit distingué dans les Armées françaises, avoit passé ensuite, pour quelques désagrémens, au service du Dannemarck, où il s'étoit acquis la plus haute réputation, et celle surtout d'entendre mieux que personne les détails de discipline et d'administration qui concourent à faire d'une Armée un Corps fortement organisé. C'étoit d'ailleurs un homme d'une grande simplicité de mœurs, et tellement désintéressé qu'il avoit refusé l'offre que Louis XV lui avoit faite de suppléer, par une pension, à la modicité de sa fortune. Louis XVI, dans le désir de remplacer le Maréchal du Muy par un Ministre également prononcé pour la réforme des abus qui pullulloient dans les Armées, ne crut pas devoir en abandonner le choix au Comte de Maurepas: il le fixa d'après l'avis du Roi de Prusse, le Guerrier le plus renommé de son siècle, et qui passoit pour le mieux connoître tous les genres du mérite militaire. L'Ambassadeur de Frédéric parla à Louis XVI du Comte de St. Germain, dont son Maître écrivoit: « Je ne crois pas qu'on puisse

» trouver en France un Ministre plus capable » d'allier la tenue d'un puissant état militaire avec » l'économie nécessaire à la situation des finances du » Royaume (13). » Cet officier habitoit une retraite obscure dans la haute Alsace, lorsqu'à son grand étonnement Louis XVI le fit inviter à venir se charger du ministère de la guerre. St. Germain n'hésita pas à faire le sacrifice de son repos à l'amour de sa patrie, et se rendit à Versailles à la fin de 1775. Le Roi de Prusse, persuadé qu'il avoit fait un présent à la France, en parloit en ces termes à Voltaire : « J'ai participé à la faveur » que le Roi de France a faite à M. de St. Germain ; » ce brave Officier m'est connu depuis long-temps : » il ne se rendra pas indigne de la Place qu'il a » obtenue. Il a tout le mérite qu'il faut pour la » bien remplir, et un zèle bien louable pour le » bien public (*).

Frédéric oublioit ici qu'il parloit de zèle du bien public au zélateur le plus ardent de l'anarchie. Voltaire ne fut pas le dernier à découvrir que le Comte de St. Germain avoit passé quelques années de sa jeunesse dans la société des Jésuites : d'Alembert et le Club d'Holbach en furent informés, et prirent des mesures pour effrayer le Jansénisme et la Magistrature de l'apparition d'un Ministre Jésuite. D'un autre côté, de sages Règlemens lui donnoient pour ennemis dans les Armées, tous ceux qui l'étoient du bon ordre, et entre autres, dit le Roi de Prusse, « *ces Généraux de toilette*, » qu'il renvoyoit à leurs postes, et les Courtisans,

(*) Lettre du 7 Décembre 1775.

« dont

» dont il étoit incapable de servir l'ambition aux » dépens de la justice (*). » D'après son plan de réforme, le même en substance que projetoit le Maréchal du Muy, on ne devoit plus voir prendre le commandement d'une Armée à un Général qui la voyoit pour la première fois : il ne devoit plus être de ton pour l'Officier, de penser tout haut à la Voltaire, et d'afficher l'impiété. Les Prédicans d'incrédulité, qui abondoient alors dans les Corps militaires, étoient signalés comme indignes du commandement. Il ne devoit plus être permis, ni même possible, au jeune Officier, désormais tout occupé des études et des exercices de sa profession, de se dépraver dans la méditation continue de Productions philosophiques, et de se faire le guide du Soldat dans le champ du libertinage. Ces vues du Comte de St. Germain sont consignées dans la célèbre Ordonnance de Louis XVI, du 26 Mars 1776, monument de législation militaire qui, en dépit de ses détracteurs, dirigera long-temps les Chefs des Armées qui sentiront l'importance, pour un jour de bataille, de la tenue morale des Troupes dans le séjour des Garnisons (14).

Un des grands torts reprochés au Comte de St. Germain fut la réduction de la Maison militaire du Roi. Le dispendieux entretien des Corps qui la composoient avoit déjà été dénoncé à Louis XVI par son Ministre Turgot, que nous ne prétendons pas absoudre en cela de perfidie ; et le Monarque, décidé pour le fond, ne demanda à son Ministre

(*) Voy. Correspondance du Roi de Prusse, 1777.

que des moyens d'exécution. St. Germain, que la passion osa accuser de complicité avec ceux qui dès lors tramoient le régicide, avoit au contraire adopté la mesure qui eût rendu ce crime impossible. En même temps qu'il diminuoit la dépense de la Garde du Roi, il en augmentoit la force. Dans son plan, les Gardes-du-Corps, en garnison à des distances de 20 et 30 lieues de la personne du Roi, en devoient être rapprochés, et placés entre Paris et Versailles, à l'Ecole Militaire, dont les Elèves ne pourroient que gagner pour l'éducation dans l'éloignement de la Capitale. Une seconde disposition essentielle, qui donnoit au Roi l'inestimable avantage de connoître ses troupes et de se les affectionner, consistoit à faire passer successivement sous ses yeux tous les Corps de l'Armée; en sorte que les Forces intérieures ou environnantes de sa Résidence, auroient toujours formé, avec sa Garde ordinaire, un Corps disponible de seize mille hommes. Et sans doute qu'un pareil Corps, placé entre Louis XVI et les factieux, à l'époque des Etats-généraux, eût garanti ce Prince de la nuit désastreuse et décisive du 6 Octobre.

Le Comte de St. Germain trouvoit encore, dans son projet, l'avantage de dissoudre une Maison d'éducation militaire gangrenée dans ses Maîtres, la plupart professeurs de philosophisme, et pourvus par Choiseul à la présentation de d'Alembert. Mais forcé, par une Cabale de puissans mécontens, de réformer cette partie de son plan, le Ministre voulut au moins que l'Ecole militaire, dont les Maîtres avoient été réformés, fût réorganisée, sur des bases moins suspectes. Il fit choix de tous Maîtres

dont les principes religieux et monarchiques n'avoient rien d'équivoque ; et ce fut là le dernier tort, le crime irrémissible du Comte de St. Germain, et la cause déterminante de sa disgrâce. La nomination des nouveaux Maîtres de l'Ecole militaire ayant été rendue publique, toutes les Trompettes philosophiques sonnèrent l'alarme sur les dangers qu'elle présageoit à la patrie. Les Courtisans se joignirent aux Sophistes, les Magistrats aux Courtisans, et les Jansénistes aux Magistrats. Nous vîmes le Parlement de Paris, toujours anti-royaliste, accueillir gravement les Jansénistes dénonçant comme Jésuite un vieux Général, chargé de quarante ans de services et d'exploits militaires. Un Président Angran, à l'occasion des Maîtres que ce Ministre avoit désignés pour l'Ecole militaire, disoit à toutes les Chambres assemblées du Parlement : « Cette nou-» velle Ecole ne pourroit manquer de donner aux » ci-devant Jésuites l'ascendant le plus marqué sur » les Troupes. » Et il étoit en effet redoutable à toutes les Sectes et à tous les corps anti-royalistes, cet ascendant d'une éducation monarchique, qui, pendant deux siècles, avoit environné nos Rois d'Epées si braves et si fidèles.

Le Parlement ne crut pas devoir négliger la dénonciation faite à toutes ses Chambres ; et, au mois de Septembre 1777, il arrêta, en Chambre de vacation, des Représentations à Louis XVI, qu'il lui fit transmettre par le Président de St. Fargeau. Ce Magistrat, le digne père du St. Fargeau si fameux par son zèle régicide, avec le même front d'impudeur qu'il avoit montré en écrasant les Jésuites en 1760, ressuscite en 1777 huit de ces Religieux, les désigne à Louis XVI par leurs noms,

et certifie au Monarque qu'ils font partie des dix-huit Maîtres dont St. Germain a composé sa nouvelle Ecole militaire. Du Muy n'étoit plus, pour prémunir son Maître contre les menées des Sectaires et l'audace de la Magistrature : le ton affirmatif et le caractère public du Délateur surprirent la candeur de Louis XVI, incapable de soupçonner de tant d'impudence un premier Magistrat parlant au nom de son Parlement de Paris. Au sortir de l'audience donnée au Président de St. Fargeau, le Prince mande son Ministre et lui reproche, non sans quelque vivacité, de l'avoir trompé, en lui disant qu'il n'existoit pas un seul ex-Jésuite parmi les Professeurs désignés pour l'Ecole-Militaire, tandis qu'il s'y en trouve huit. Sensible à un reproche nullement mérité, et fatigué de la continuité des tracasseries qu'on lui suscitoit, le Comte de St. Germain répondit au Roi : « Sire, un Ministre » qui seroit capable d'en imposer à ce point, ne » seroit pas seulement indigne de servir Votre Ma» jesté, il le seroit encore de paroître en sa pré» sence ; et je la supplie d'agréer ma démission. » — Je ne prétends pas, répondit Louis XVI, » que vous m'ayiez trompé sans l'avoir été vous» même ; mais bien certainement vous l'avez été, » puisqu'il se trouve huit ex-Jésuites dans votre » choix. » Le Ministre se retira, sans ajouter un seul mot pour sa justification, qui ne parvint à Louis XVI que par la voie d'un Journal étranger qu'il lisoit (15). Tant les Rois ont à redouter le silence de l'homme de bien humilié dans leur cabinet !

Le premier Ministre, dont le Comte de St. Germain n'étoit ni la créature ni le flatteur, conseilla

au Roi de recevoir sa démission, comme mesure indiquée par l'opinion publique; et l'on voit ici de quels élémens se composoit cette opinion. Saint-Germain rentra sans regret dans une retraite, d'où ne l'avoit pas tiré l'ambition, et où l'accompagna le suffrage de sa conscience et celui de ses amis. Tout autrement désintéressé que le philantrope Turgot, dont quelques jours d'une administration perfide avoient fait la fortune et celle de ses protégés, St. Germain n'avoit rien fait ni pour les Siens ni pour lui-même; et à peine laissa-t-il à son épouse de quoi acquitter quelques legs de bienveillance et de charité.

Le Roi de Prusse, qui n'ignoroit rien des manœuvres qui avoient nécessité la retraite du Ministre de la guerre, en écrivoit en ces termes à l'anti-Jésuite Voltaire : « Le malheur de cet Ordre a » influé sur un Général qui en avoit été membre » dans sa jeunesse. Ce M. de St. Germain avoit » pourtant de grands et de beaux desseins, très- » avantageux à vos *Velches*; mais tout le monde » l'a traversé, parce que les réformes qu'il se pro- » posoit de faire auroient obligé des Freluquets à » une exactitude qui leur répugnoit. — Voilà donc » quarante mille hommes, dont la France pouvoit » augmenter ses Forces, sans payer un sou de plus, » perdus pour vos Velches. — Les sages projets de » M. de St. Germain ne sont pas même exécutés à » demi. — Le mépris ne peut tomber que sur les » mauvais citoyens qui l'ont contrecarré. *Et vous*, » souvenez-vous, je vous prie, du Père Tournemine » votre nourrice. Vous avez sucé chez lui le doux » lait des Muses. — Réconciliez-vous avec un » Ordre qui a porté, et qui, le siècle passé, a

» fourni à la France des hommes du plus grand » mérite (*). »

Mais après que *les Freluquets* et *les mauvais citoyens* auront forcé le Ministre à laisser imparfaits ses *grands et beaux desseins*, son plan mutilé aura un effet tout contraire à celui qu'eût produit son entier développement. Les réformes déjà effectuées dans la Maison militaire du Roi n'ayant été compensées ni par le rapprochement de la totalité de ses Gardes-du-Corps, ni par ce supplément imposant de ses Troupes de ligne, il en résultera que les Conspirateurs, qui ont déjà essayé d'une première Armée de Brigands contre Louis XVI, pourront un jour, sans obstacle, en diriger une seconde sur sa Résidence, pour l'assassiner et l'emmener captif.

Après avoir perdu, en peu de temps, deux Ministres capables, et les seuls d'une probité sans nuages qui eussent encore approché sa personne, Louis XVI retomboit sous l'influence de son premier Ministre ; et Maurepas, toujours enclin aux choix philosophiques, faisoit du sophiste Necker le successeur du sophiste Turgot. Mais avant de parler de cet homme, non moins fameux par le bruyant éclat que par le naufrage complet de sa réputation,

---

(*) Lettres des 26 Mars et 18 Novembre 1777. Le Monarque, dans une autre occasion, disoit à ce persécuteur ingrat de ses anciens Maîtres : « Tant de fiel entre-t-il dans le cœur d'un vrai sage ? Que diroient les pauvres Jésuites, s'ils apprenoient comme, dans votre Lettre, vous vous exprimez sur leur sujet. Dans leur malheur, je ne vois en eux que des gens de Lettres qu'on auroit bien de la peine à remplacer pour l'éducation de la Jeunesse. C'est cet objet précieux qui me les rend nécessaires. — Aussi n'aura pas de moi un Jésuite qui voudra, étant très-intéressé à les conserver. » *Let. du* 15 *Mai* 1774.

il est à propos que nous racontions comment s'aggrava parmi nous la plaie fiscale qui servit tant à accréditer son empyrisme.

Entre les diverses opérations par lesquelles Maurepas accéléroit la chûte du Trône, il en est peu qui aient plus directement influé sur cette catastrophe que la guerre maritime dans laquelle il entraîna Louis XVI, et à une époque d'embarras extrême dans les finances du Royaume. Le projet de détacher les Colonies américaines de l'Angleterre, dont les admirateurs du Duc de Choiseul lui ont souvent fait honneur, fut conçu, s'il faut les en croire, à l'époque même où ce Ministre concluoit le honteux Traité de paix de 1763. Il y avoit long-temps que les Colons américains représentoient aux Anglais qu'ils devoient, en qualité de Frères, être associés aux mêmes avantages, et non traités en esclaves, comme ils l'étoient. Ces représentations, qui méritoient des égards, ayant été constamment repoussées avec hauteur, la révolte éclata, qui fit en peu de temps tous les ravages auxquels on devoit s'attendre chez un peuple imbu de la doctrine protestante.

C'étoit en 1774, et à l'époque précise de l'avènement de Louis XVI à la Couronne, qu'on débitoit avec fureur à Philadelphie les maximes qui devoient le renverser un jour de son Trône (16). Ce Prince, quoique jeune encore, mais jugeant alors par lui-même, apprécioit très-sainement l'insurrection des Américains. Il les appeloit des *Révoltés punissables;* et, pendant trois ans, il repoussa toute espèce d'insinuation tendante à le disposer en leur faveur. Maurepas, lui-même, pendant quelque temps, pensa comme son Maître, et au point d'écrire : « Je suis » obsédé par les Ministres pour engager le Roi à

» faire la guerre à l'Angleterre : je ne le veux point;
» la France a besoin de paix pour remettre l'ordre
» dans ses finances. Mon Pupille a les meilleures
» intentions à ce sujet; mais je crains qu'on ne l'en-
» traîne à agir contre ses propres idées. » Il sera entraîné, en effet, et le sera, qui le croiroit? par le Ministre versatile qu'on vient d'entendre.

Comme ce n'étoit point par principe de morale, et dans la crainte de commettre l'injustice, mais par le besoin senti de remédier au désordre des finances que Maurepas opinoit pour le maintien de la paix, l'opinion publique s'étant manifestée pour la guerre, le Ministre indolent trouva plus commode de se laisser emporter au courant de l'opinion que d'y résister et de la redresser. Cette opinion dérivoit de plusieurs sources. Les uns désiroient une guerre en général; d'autres une guerre contre l'Angleterre, et d'autres enfin une guerre d'insurrection nationale.

La direction militaire, donnée depuis quinze ans à l'éducation publique, avoit jeté dans la société une Jeunesse impétueuse et turbulente, inhabile aux emplois paisibles, et dont les familles ne pouvoient espérer de secouer la surcharge que par une guerre quelconque. D'un autre côté, le dernier Traité conclu avec l'Angleterre étoit trop humiliant pour n'avoir pas laissé un profond ressentiment dans les cœurs; et il n'y avoit pas de si pauvre Journalier parmi nous qui n'eût sacrifié volontiers le produit d'une semaine de son travail, aux frais d'une guerre uniquement entreprise pour faire disparoître de dessus le sol français le Commissaire Anglais, en station permanente sur un de nos ports, pour en maintenir la dégradation stipulée. Tant il est vrai que trop humi-

lier une Nation rivale, c'est moins avoir conclu la paix qu'ajourné la guerre.

Celle qu'il s'agissoit de faire décider, pour la cause des Insurgés d'Amérique, réunissoit encore le suffrage des Philosophes économistes et des Courtisans philosophes, dont les premiers spéculoient en faveur du système *de liberté et d'égalité* solennellement proclamé à Philadelphie, et les autres sur l'espoir donné d'une prompte fortune à faire auprès de ces nouveaux amis. Le principal Agent de ces deux Partis, qui aspiroient au même but par différens motifs, étoit Caron de Beaumarchais, sophiste des plus intrigans, qui avoit, comme plusieurs sophistes de son temps, un pied à la Cour et l'autre au Club d'Holbach. Une certaine analogie de caractère frivole et comédien avoit concilié à cet habile joueur de guitare les bonnes grâces du Comte de Maurepas, qui faisoit jouer la comédie chez lui, et du Ministre Miromesnil qui la jouoit lui-même. Déjà, sous ces auspices, Beaumarchais avoit entrepris, pour son propre compte, un commerce de contrebande avec les Américains, lorsqu'à l'instigation de Francklin, et sur sa garantie, il s'ouvrit confidemment aux Ministres sur les moyens de faire, à leur profit et au profit de leurs amis, un premier essai en grand des avantages que pouvoit se promettre le Gouvernement d'un Traité avec les Colonies américaines.

Cette proposition fit ouvrir les yeux à la Cupidité; et Beaumarchais recruta à la Cour d'importans associés à son commerce. Une Lettre de Francklin à ses Commettans, du 12 Septembre 1777, nous révèle ce mystère de corruption : « Il n'y avoit, dit cet » Agent, que ce moyen pour réussir dans ma mis- » sion. Ici l'intérêt fait tout. Le Roi n'a point de

» Maîtresses ; il falloit tenter la cupidité des Ministres et des Commis. Je me flatte d'avoir atteint mon but. On ne se déclarera qu'au retour des vaisseaux, qu'on attend avec impatience. » Ces vaisseaux arrivèrent, et leur cargaison d'échange combla les vœux des Intéressés, et leur laissa le désir de puiser long-temps à la mine qu'on leur avoit découverte. La contrebande en draps, en armes et autres marchandises envoyées aux Américains, ne fut pas la seule qui se fît contre la volonté de Louis XVI et de l'aveu de ses Ministres. Ce fut sous leurs yeux que se recruta dans Paris cette Tourbe de jeunes étourdis qui s'échappèrent, à la suite de la Fayette, pour aller étudier sous Wasinghthon *les Droits de l'homme* et la manière de les établir.

Jusques-là néanmoins, toutes les tentatives avoient échoué contre la religieuse politique de Louis XVI. Si on lui parle de justes représailles, à l'occasion de la conduite des Anglais en 1755, il oppose le Traité conclu depuis ; et si, jusque dans son Conseil, on qualifie ce Traité de *honteux*, il répond : « Honteux » tant qu'on voudra ; mais nous l'avons subi ; et un » Traité, quel qu'il soit, sera toujours sacré pour » moi » (*). Une autre fois on met sous les yeux de Louis XVI les preuves matérielles de manœuvres employées par l'Angleterre en pleine paix, pour exciter à la révolte une de nos Colonies : le Roi interpelle le Ministre qui lui fait ce rapport, pour savoir ce qu'il pense de cette tentative ? Celui-ci la qualifie d'*exécrable*. « Je pense de même, reprend Louis XVI ; » et à Dieu ne plaise que nous imitions jamais ce qui

(*) Mémoires de la Baronne de Pont-l'Abbé.

» nous paroît si odieux dans les autres (*). » Aussi ne sera-ce qu'après que les Américains auront opéré eux-mêmes et proclamé leur indépendance que ses Ministres parviendront à faire illusion à Louis XVI, et à l'engager, non pas à favoriser la révolte, puisqu'elle étoit consommée, mais à lui accorder trop tôt les prérogatives de la légitimité.

Ce fut sous le spécieux prétexte d'intérêt de son peuple, de justice même due à son peuple, qu'on décida le Monarque à un Traité de commerce avec les Américains, que les Anglais prirent pour une déclaration de guerre (17). En vain Louis XVI, suivant la droiture de ses intentions, fait-il porter des paroles de paix au Gouvernement anglais; en vain lui fait-il proposer, par l'entremise de l'Espagne, une trêve à longues années, pendant laquelle les difficultés s'applaniroient; les Anglais, qui avoient déjà commencé les hostilités et pris plusieurs navires français, refusèrent d'entendre à aucun accommodement, qu'au préalable la France n'eût rompu son Traité de commerce. C'étoit trop exiger du Ministère qui prétendoit avoir si bien établi le droit de le conclure; et il y eut unanimité dans le Conseil pour soutenir la guerre contre l'Angleterre. Louis XVI crut en reconnoître la justice, et avec tant de bonne foi, qu'il écrivoit à l'Archevêque de Paris : « Le » succès de ces diverses expéditions ne doit être » attribué qu'à la faveur que le Dieu des Armées, » qui connoît la droiture de mes intentions, veut bien » accorder à la justice de ma cause. — Les motifs qui » m'ont forcé de recourir à la voie des armes, pour

(*) Mémoires de la Baronne de Pont-l'Abbé.

» obtenir la satisfaction que j'ai trop long-temps
» demandée, sont connus de toute l'Europe. La
» dignité de ma Couronne, et ce que je dois à mes
» Sujets ne me permettoient plus que je différasse de
» venger les insultes répétées faites à mon Pavillon, de
» protéger le commerce de mes Etats, et de rétablir
» la liberté des mers. »

Ce qu'énonce ici Louis XVI étoit devenu la pensée de tous les cœurs ; il n'y avoit plus parmi nous que des approbateurs décidés de la guerre d'Amérique ; et un premier échec essuyé prouva jusqu'à quel point elle étoit guerre nationale. Tous les Français, par un mouvement spontané, se commandèrent les plus généreux sacrifices. Princes du Sang, Pays d'Etats, Villes de commerce, Compagnie de finances, tous les Ordres et toutes les Corporations de l'empire s'empressent de faire leurs offrandes à la Patrie : le Clergé seul en fait une de six millions ; et Louis XVI ordonne sur-le-champ la construction de douze vaisseaux de première grandeur.

Il nous paroîtroit difficile, après cela, d'expliquer autrement que par l'incurable légèreté du caractère français, la manie de ces Papillons de littérature et de société, qui viennent imputer aujourd'hui à la mémoire de Louis XVI un tort qui fut le leur, et si peu celui de ce Prince que les Anglais eux-mêmes l'en ont disculpé dans tous les temps (18). L'Angleterre, en effet, à l'époque où les Esprits devoient être le plus aigris, et dans le Manifeste qu'elle publia en 1779, ne ménageoit pas seulement la personne de Louis XVI, elle rendoit solennellement hommage à la pureté de ses intentions : « Il est triste, disoit-
» elle, que les Ministres de Sa Majesté très-chré-
« tienne aient surpris la religion de leur Souverain,

» pour couvrir d'un nom aussi respectable des as-
» sertions sans fondement. » Elle attribue les dispositions de la France, qui ont entraîné la guerre, à la criminelle adresse des *ennemis secrets de la paix, de la grande Bretagne, et peut-être de la France elle-même.* Ces derniers mots sont remarquables ; et il faut convenir qu'ici l'Auteur du Manifeste atteignoit le but. Ces ennemis, alors *secrets* et aujourd'hui si connus, de la paix et de tous les Gouvernemens, c'étoient tous les Sophistes conspirant l'anarchie des deux Mondes dans les Clubs maçoniques, Disciples de Rousseau et de Voltaire en Europe, et de Francklin en Amérique. Nous nous réservons, pour plus d'analogie dans les matières, à parler ailleurs du voyage que fit en France ce Protée américain, et des jongleries qu'il employa pour se jouer en même temps et de la frivolité des Grands et de la crédulité du Peuple.

Cependant le premier Ministre de Louis XVI, que les souplesses d'un Charlatan étranger et presbytérien avoient entraîné dans une guerre ruineuse, se laissoit persuader par un autre Charlatan, étranger aussi et calviniste, que rien ne seroit si facile que de faire face aux dépenses qu'elle nécessiteroit ; et Necker arrivoit au maniement des finances.

Ce fut à travers un dédale d'intrigues, qu'il n'est pas de notre sujet de parcourir, que ce financier passa du bureau de sa banque à la gestion générale des finances de l'Etat, auxquelles la courte apparition des Contrôleurs-généraux de Cluny et Taboureau n'avoit fait ni bien ni mal. Un Mémoire avoit été présenté au Roi, qui prouvoit que Turgot n'avoit pas laissé les finances dans un état aussi rassurant que le publioient ses panégyristes. Necker saisit

cette occasion pour se produire auprès de Maurepas ; et, dans un contre-Mémoire, plein de cette jactance qui fait fortune auprès de la frivolité, il pose en principe que tout l'embarras des finances ne gît que dans l'impéritie de ceux qui les gèrent actuellement. Le Banquier indique, en même temps, quelques moyens spécieux de guérir la plaie fiscale, dont il se réserve de démontrer l'infaillibilité, si le Gouvernement le met à portée de le faire. Necker devient dès lors l'homme de Maurepas, qui s'empresse de lui confier la direction du Trésor-royal, et qui obsède ensuite Louis XVI jusqu'à ce que ce Prince ait préposé à la direction générale des finances, le Génie qui se fait fort de trouver des ressources en cette partie, qui feront l'étonnement et le salut de la France (19).

Le Comte de Maurepas étoit d'autant plus répréhensible de placer cet inconnu à la tête de la fortune publique, qu'il avoit été plus à portée que personne de juger les opérations désastreuses de l'aventurier Law. Moins frivole, il ne se fût pas promis le zèle désintéressé pour la France, de la part d'un étranger redevable d'une fortune monstrueuse à ses jeux usuraires contre la France ; royaliste plus circonspect, il eût redouté pour la Monarchie l'influence d'un républicain ; et, plus religieux enfin, il eût également craint, et pour le Trône et pour l'Autel, les préjugés naturels à l'élève d'une Secte qui promena si long-temps la sédition et le sacrilége sur le sol de la France et des Monarchies européennes.

Cependant, lorsque Louis XVI, dans la crainte de laisser échapper le bonheur de son peuple, faisoit le sacrifice de sa manière de juger Necker,

un secret pressentiment des maux que devoit lui faire ce Ministre sembloit le poursuivre encore. Il falloit, dans les premiers temps, qu'il se fît violence pour travailler avec lui ; et sa répugnance étoit telle à cet égard, qu'il dit un jour à la Princesse Adélaïde : « J'ai beau vouloir me vaincre, » je ne puis m'accoutumer à ce Necker ; et, toutes » les fois que je le vois arriver, il me prend un » tressaillement dont je ne suis pas maître. » A force de résolutions, néanmoins, le Prince remporta sur lui cette victoire, à laquelle ne contribua pas peu la marche étudiée du Ministre, averti de ces préventions. Il débuta par faire remise au Trésor public du traitement considérable attaché à son ministère, en protestant qu'il s'estimoit trop heureux de pouvoir servir gratuitement les vues paternelles du Monarque pour le soulagement de son peuple. Louis XVI, qui n'avoit pas le secret de la ressource que se ménageoit son Ministre, dans le jeu plus sûr que jamais de sa banque, remise à un beau-frère, crut à son désintéressement ; et, après l'avoir souffert avec patience, il l'écouta avec intérêt.

Il faut convenir qu'abstraction faite du ton présomptueux qui lui étoit naturel, jamais Ministre avant Necker, n'avoit manié avec autant d'hypocrisie ce langage affectueux de la philantropie, propre à faire illusion à un jeune Prince, l'amant passionné de sa Nation. Sans cesse le Charlatan avoit à la bouche, sans cesse il avoit sous la plume les expressions d'*intérêt du peuple, d'aisance et de bonheur du peuple*. Tous les jours il se présentoit avec quelque nouveau projet de réforme et d'économie. Plus entreprenant, et plus hardi qu'aucun

de ses prédécesseurs ne l'avoit été depuis des siècles, il proposoit au Monarque toutes les réductions à sa Cour et tous les sacrifices personnels qu'il lui sentoit le courage de consentir. Il l'entretenoit ensuite de projets de secours en faveur des pauvres et des malheureux de toutes les classes ; il le promenoit en esprit dans les prisons publiques et les hôpitaux, et faisoit goûter à son ame sensible le doux plaisir de devenir la Providence de l'Humanité souffrante. Mais, ce qui completta l'illusion du bon Roi, ce fut l'engagement que prit avec lui son Ministre de ne jamais lui parler de mettre de nouvelles charges sur son peuple.

Louis XVI commençoit à s'affectionner à Necker, lorsque Maurepas, au contraire, craignant pour son propre crédit, prit à tache de décrier auprès du Roi le même homme que lui-même lui avoit tant prôné. Aussi Louis XVI lui répondit-il un jour : « C'est pourtant vous, Maurepas, qui me l'avez » donné malgré moi : ce que je ne voyois pas alors, » je le vois aujourd'hui, qu'il a pour lui le suffrage » public, et qui plus est celui de nos Voisins, ja- » loux du bien qu'il nous fait. Quand l'Adminis- » trateur a le mérite essentiel de sa place, il faut » savoir prendre patience sur les défauts de l'indi- » vidu (*) » Il eût fallu ici au premier Ministre, qui avoit égaré le choix de son Maître, une clairvoyance qu'il n'avoit pas pour lui découvrir le vice radical et le danger imminent des opérations financières de Necker.

Plus excusable en son ignorance que les Conseillers de Louis XVI, la Multitude continuoit de

(*) Mémoires manuscrits du Fermier-général Augéard.

chanter

chanter les talens et la probité de l'homme au secret prodigieux de soutenir le poids d'une guerre dispendieuse sans qu'il en coûte rien à personne ; et l'aveugle cupidité, dispensée de payer pour le moment, se persuada volontiers qu'elle ne payeroit jamais. Le jeu savant des finances, disoit-on, auquel le Vulgaire n'entend rien, est une mine inépuisable pour le Génie calculateur. Et tout le secret du Financier étoit, au lieu d'exploiter une mine, de creuser un abîme, et de faire illusion sur l'impôt par l'emprunt, le plus désastreux des impôts, puisqu'il est impôt avec intérêt encore de l'impôt (20).

Pour exalter de plus en plus l'enthousiasme de la Multitude en sa faveur, Necker imagina de l'appeler en confidence des prodigieux bienfaits de son administration ; et, dans un *Compte-rendu* de la situation des finances publiques, il lui présenta, d'une main hardie, la balance de 427 millions de recette contre 417 millions de dépense ; résultat qui, au milieu d'une guerre dévorante, parut miraculeux, et mérita au grand homme les honneurs d'une magnifique estampe, dans laquelle on le voyoit appuyé d'une main sur son *Compte-rendu*, tandis que, de l'autre, il tenoit une corne d'abondance, d'où se répandoient toutes sortes de fruits, symbole de la prospérité qu'il versoit sur la Nation. En vain quelques voix s'élevèrent-elles contre le fallacieux Ouvrage : il avoit tourné toutes les têtes ; et le Peuple, incapable de comparer les pièces du procès, ne revint pas d'une illusion qui le flattoit. Les Trompettes philosophiques sonnèrent plus haut que jamais les louanges de l'homme de génie : l'Anglais s'unit aux Français pour les répéter, et l'Europe entière en retentit. Le moyen que Louis XVI ne crût pas un

instant à une supériorité de talens, objet d'enthousiasme pour ses Sujets et d'envie pour ses Rivaux?

Cependant le plus haut degré d'élévation du Ministre des finances touchoit à sa chûte. Enivré de tant d'encens, il ne mit plus de bornes à son ambition. Peu satisfait de l'honneur de travailler dans le cabinet du Roi, il prétendit à celui de siéger dans son Conseil. Sa Religion faisoit obstacle au serment de catholicité, exigé de tous ceux qui étoient admis dans ce sanctuaire. Necker se flatta d'une dispense; et, pour l'obtenir plus sûrement, il en fit la condition expresse de ses services ultérieurs. Il se trompa: et Louis XVI, plutôt que de déroger à une loi dont la prudence des temps et ses Prédécesseurs lui recommandoient l'importance, lui nomma un successeur (21).

Mais à cette époque, une disgrâce du Roi, loin d'entraîner, comme aux beaux jours de Louis-le-Grand, la disgrâce publique, devenoit au contraire un titre de recommandation auprès de ce qu'on appeloit *la Nation pensante*. Ce peuple de Penseurs se composoit de ce qu'il y avoit de plus marquant dans le monde littéraire et dans le grand monde: car les Courtisans eux-mêmes et les Officiers de la Monarchie déclinoient comme un signe de servitude, et renvoyoient à la simplicité catholique, ce respect religieux des Sujets pour les dispositions comme pour les lois du Chef, en qui ils reconnoissent le Lieutenant de la Divinité. Ce que nous avions vu lorsque Louis XV frappa d'un doux exil les crimes de Choiseul, se renouvela lorsque Louis XVI retira sa confiance à Necker. Ce Ministre, tombé dans la disgrâce de son Maître, se vit investi d'une considération publique vraiment scan-

daleuse. Plus que jamais prôné, recherché, encensé, il promenoit son importance au milieu de la Capitale, environné de tous les regrets et rappelé par tous les vœux (22).

Tandis que les Partis les plus opposés, qu'il avoit flattés tour-à-tour, ne formoient qu'un concert à sa louange et un même vœu pour son rappel, Necker préparoit lui-même un Ouvrage où, en colorant ses plans et ses opérations charlatanes, il prétendoit rendre palpable le tort qu'avoit eu Louis XVI de se priver des lumières et des vertus du seul homme capable de réaliser la prospérité de son peuple. Tel est le but de son Traité sur l'*Administration des Finances*. C'est un Mémoire justificatif, dans lequel la présomptueuse ambition mendie sur le ton adulateur et sentimental les regrets d'une Nation qui lui est chère, et à laquelle on l'arrache au moment précis où il alloit la mettre en pleine jouissance de son bonheur commencé.

Si l'on pouvoit pardonner cette exagération d'amour-propre à l'Auteur financier, et l'excuser encore de qualifier son système emprunteur de *moyens doux, sages, économes et prospères*, au moins devoit-on voir un agitateur punissable dans l'ex-Ministre qui exprimoit, dans cette espèce d'appel aux peuples, le souhait qu'on pût « *lire en lettres* » *de feu l'effrayante étendue des sacrifices exigés* » *d'eux. — L'état malheureux des habitans des Cam-* » *pagnes, etc.* » Cet Ouvrage de Necker, dans lequel on rencontroit d'ailleurs des principes et des vues de sagesse, fournissoit de nouvelles armes à la malveillance des Sophistes, et devenoit, dans la circonstance, un tocsin d'alarme sur la fortune publique. Le perfide le sentoit si bien que, de peur

d'être accusé dès lors d'appeler la France à la révolte, il la définissoit : *Le Pays où nulle espèce de révolution n'est à craindre.*

Et pourtant l'hypocrite nous révélera un jour lui-même qu'il eut *toujours* une révolution dans le cœur ; qu'il eût voulu substituer à la forme antique de notre Monarchie *un système de gouvernement*, et faire faire à Louis XVI *un pas vers une Constitution semblable à celle de l'Angleterre* (*). Le Ministre anglomane n'étoit pas moins infatué des préventions de sa Secte contre l'unité monarchique ; et c'étoit dans la Capitale de l'Empire français que le Genevois plaignoit les Nations *qui ont déposé leur volonté dans les mains d'un seul*, et qu'imputant à la Monarchie les vices de sa République, il la définissoit *un monument perpétuel élevé à l'esprit de discorde, d'injustice et de désunion* (**). C'étoit dans Paris même que ce Disciple de Calvin, précepteur d'insurrection aussi intelligible que son Maître, présentoit aux Français leur docilité à la Constitution monarchique comme de l'imbécillité, et leur soumission à un Roi comme une honteuse servitude ; osant écrire : « Il est vrai que, de temps à autre, » les Nations ont voulu se souvenir qu'elles étoient » capables de connoître *elles-mêmes* leurs véritables » intérêts. — Mais le Monarque ne leur a plus laissé » le pouvoir de se dégoûter de l'esclavage : il a eu » des soldats avec des impôts, et des impôts avec » des soldats (***) (23). »

(*) *De la Révolution française.* Tom. I, p. 116.

(**) De l'import. des opinions rel., *p.* 313.

(***) Idem, *p.* 206.

Tandis que Necker, dans l'impatience de sa nullité politique, s'agitoit ainsi dans le monde littéraire, disséminant ses poisons anarchiques, le Ministre qui avoit provoqué son élévation et applaudi à sa chûte, disparoissoit lui-même de la scène du monde; et le Comte de Vergennes le remplaçoit en partie auprès de Louis XVI. Mais ce successeur de Maurepas n'étoit rien moins encore que l'homme de génie qu'il eût fallu pour arracher le Monarque et son Peuple au Démon philosophique qui souffloit contre eux l'anarchie. Vergennes, au contraire, avoit attisé le feu révolutionnaire qui couvoit en Amérique l'embrasement de la France; et il n'avoit pas le coup-d'œil plus pénétrant sur ce que nous préparoient les manœuvres clandestines des Clubs et les bruyantes agitations de Necker, dont il disoit : « Nous connoissons ses intrigues; » c'est la Montagne en travail, qui n'enfantera » qu'une souris. »

Les intrigues de Necker enfanteront neanmoins de grands maux; et son Ombre ne cessera de poursuivre ses successeurs au ministère, jusqu'à ce que lui-même ressuscite pour enterrer la Monarchie. Les deux premiers qui le remplacèrent, Fleury et d'Ormesson, hommes probes et intègres, en butte à la double Cabale des suppôts de l'ex-Ministre et des suppôts de l'anarchie, renoncèrent à la direction d'une machine dont le jeu étoit entravé par des obstacles insurmontables.

Ce fut alors qu'on vit arriver à l'administration des finances l'homme qu'y attendoit depuis longtemps le peuple avide des Courtisans, et tous ceux qui spéculoient sur la fortune publique. Le Ministre de Calonne joignoit aux agrémens de l'esprit la

facilité du travail. Mais il s'étoit acquis la réputation d'homme léger et dissipé, plus versé dans les intrigues qui conduisent aux grands Emplois qu'attaché à la morale seul garant de leur gestion. Après s'être fait une étude de décréditer tous ceux qui l'avoient précédé dans l'administration des finances, Calonne, arrivé à leur poste, ne sut que se traîner sur leurs traces, plus emprunteur encore que ne l'avoit été Necker, et avec moins d'adresse que n'en avoit mis cet empyrique à faire illusion sur le cercle vicieux dans lequel circuloit son crédit. Les Mémoires particuliers que nous avons sous les yeux lui reprochent d'avoir induit le Roi en erreur sur des échanges et des acquisitions de faveur, où la lésion étoit énorme pour le Prince : ils lui reprochent des dons et des pensions sans titre, de vaines dépenses dans la branche d'administration gérée par le Comte d'Angivilliers, une création de Charges de finance inutiles et onéreuses à l'État; une dépense de 25 milions, à une époque de détresse du trésor public, pour environner la Banlieue de Paris d'un mur odieux au petit Peuple, et loger dans des palais des Commis aux barrières ; une complaisance plus qu'aveugle à admettre *des Ordonnances de comptant*, c'est-à-dire à payer, sinon sans raison, du moins sans raison qu'on ose rendre publique; enfin un accroissement de dépenses annuelles de près de 70 millions pendant son ministère, et à dater du *Compte-rendu* par Necker en 1781 (24).

La perfide facilité du Ministre, en préparant sa chûte, accéléroit celle de la Monarchie ; n'y ayant rien de plus favorable aux conspirations contre un Empire que l'embarras de ses finances. Il étoit ex-

trême en France en 1786, sans que la refonte de la monnoie d'or, spéculation qui ne fit qu'accroître l'inquiétude publique, eût été d'une véritable ressource pour le fisc. Ce fut alors que Calonne imagina une convocation des Notables du Royaume, pour leur proposer d'aviser aux moyens de tirer l'État de la crise où il se trouvoit. Peut-être eût-il été difficile d'en suggérer de plus efficaces, et même de plus convenables aux circonstances, que ceux qu'il proposoit. Mais il avoit contre lui le double préjugé de la réputation de Necker toujours regretté, et de sa propre réputation : il avoit pour juges des plans libérateurs qu'il présentoit, ceux mêmes qu'il condamnoit à en faire tous les frais et auxquels il n'offroit aucune garantie certaine de l'utilité de leurs sacrifices. Le passé l'accusoit de dissipation ; le présent le convainquit de dissimulation (25). C'est alors que les Notables, se persuadant qu'une augmentation de recette ne seroit entre les mains du Ministre qu'un nouveau moyen de dépense, se séparèrent sans rien conclure. Les Évêques seulement déclarèrent que le Clergé étoit disposé à tous les sacrifices, et surtout ne prétendoit à aucune exemption de contribution aux charges publiques (26). Mais le déchaînement contre Calonne fut universel ; et les plus fidèles Sujets de Louis XVI faisoient échos avec les Philosophes pour le décréditer. Cent Pamphlets, plus déchirans les uns que les autres, dénoncèrent ses torts véritables ou exagérés, et durent le faire repentir d'avoir lui-même officiellement consacré la sottise qui le perdoit : « Il doit être permis » *à tout homme* d'exporter sa pensée par la voie » de l'impression. — C'est un contre-sens en ad-

» ministration de censurer les Ouvrages avant qu'ils » paroissent (*). »

Quoique les Libelles n'attaquassent que le Ministre, ils inculpoient indirectement l'Autorité qui l'employoit. Sa convocation des Notables fut comparée, avec assez de justesse, à ces Assemblées de famille, qui ont pour but d'amener des créanciers à composition par preuve d'insolvabilité, et n'eut d'autre effet que d'effrayer les imaginations.

L'occasion étoit trop favorable pour n'être pas saisie par le Génie conspirateur qui s'agitoit dans les Loges maçonniques. On y cria plus haut que jamais qu'il étoit temps que le Peuple, se ressaisissant de ses droits, mît en tutelle un Gouvernement dissipateur. La fermentation étoit la même dans tous les Clubs philosophiques, d'où elle se répandoit dans les Cercles particuliers; et partout le nom de la Reine s'associoit à celui du Ministre inculpé.

C'est ici le lieu de rappeler les piéges tendus à l'inexpérience de cette Princesse, et les manœuvres employées, soit pour lui faire perdre la considération publique, soit pour lui ravir l'affection des Français; et, s'il eût été possible, le cœur même de son Epoux. A peine est-elle montée sur le Trône que les conspirateurs s'appliquent à la rendre instrument contre le Trône. C'est de leur part une

(*) C'étoit comme si le Ministre eût dit : « C'est un contre-sens » en pharmacie de soumettre les drogues d'un Charlatan aux » épreuves de la chimie, avant qu'elles n'aient empoisonné ses » dupes. »

combinaison de moyens profonde et astucieuse ; ce sont des insinuations dont la perfidie échappe à l'âge, aux goûts, aux vertus même de la Princesse ; ce sont des suggestions mûries dans des têtes philosophiques, et quelquefois même transmises de Ferney à Versailles, par des canaux officieux : ce sont encore des bruits calomnieux, répandus d'abord avec l'air du mystère, puis publiés dans des Libelles garans de l'imposture ; c'est enfin une trame ourdie par la plus artificieuse scélératesse, pour mettre la Reine en scène scandaleuse aux yeux de toute la Nation. Et ces moyens criminels, dans l'intention de ceux qui les employoient, avoient pour but ultérieur, en perdant la Reine dans l'estime des peuples, de rendre Louis XVI méprisable par l'Épouse qu'il chérissoit.

Une Reine de dix-huit ans, et une Reine de France surtout, eût eu besoin qu'un sage Mentor lui eût tracé le tableau des devoirs et des décences du Rang suprême. C'eût été au Comte de Maurepas d'apprendre à Marie-Antoinette, qui avoit été si heureuse étant Dauphine, le secret de conserver le bonheur sur le Trône. Il eût trouvé la jeune Princesse disposée à entrer dans ses vues, s'il lui eût montré comment les deux Reines qui l'avoient immédiatement précédée dans le palais de nos Rois, avoient su se concilier l'amour et la vénération des peuples, et trouver, dans un cercle d'occupations louables et analogues à leur sexe, l'heureux préservatif des dangers de l'Opulence et des ennuis de la Grandeur. Mais le futile Vieillard, conseillé par ses propres goûts, et par la crainte encore qu'il ne prît envie à la jeune Reine de troubler le sommeil de son administration, fut le premier à la

pousser dans la carrière de la dissipation ; et nous verrons imputer à crime à l'infortunée Princesse chaque pas qu'elle fera dans les sentiers de la frivolité, lorsqu'on eût dû lui savoir gré de tous ceux qu'elle n'y fit pas.

De tous les conseils que lui fit parvenir la malveillance, par le canal des Courtisans, le plus perfide fut celui de donner moins à la dignité du Rang et plus à la familiarité du commerce ; de préférer au gênant appareil de la représentation les agrémens d'une Société choisie ; et de s'appliquer plus à se concilier l'amour qu'à commander le respect. Le piége étoit selon son cœur ; elle y donna sans défiance. Elle déposa la majesté pour revêtir l'égalité ; et, au lieu d'avoir une Cour, elle eut un rassemblement de Courtisans. La faveur d'y être compris, objet d'ambition pour tous, en devint un de jalousie pour le grand nombre. Et, ce qui devenoit plus sensible à l'amour-propre que de n'être pas admis dans cette société, c'étoit, après l'avoir été, d'en être éconduit ; mortification qui avoit quelquefois lieu, et qu'essuyoit le Ministre Calonne à l'époque même où il n'étoit bruit en France que de la haute faveur dont il jouissoit auprès de la Reine. Ainsi ces Rassemblemens indiscrets devoient-ils naturellement enfanter les rivalités, les ressentimens, le dépit des préférences, et tout ce qui peut produire entre les Grands d'une Cour ces conflits orageux qui compromettent également le repos des Chefs et l'intérêt de l'État (27).

Le but de la Société où paroissoit la Reine étant l'amusement, on faisoit effort pour s'y amuser : on y jouoit ce qui s'appeloit *la Comédie de société ;* et la Reine, entraînée par le préjugé alors uni-

versel, trouvoit si naturel de ne pas s'interdire ce passe-temps, qu'elle avoit peine à excuser de hauteur une Princesse sa Belle-Sœur, qui refusa constamment d'y prendre, comme elle, une part active, alléguant qu'il ne lui paroissoit pas de la dignité d'un Personnage de jouer un rôle devant des Courtisans.

Nous avons parlé ailleurs des effets de la manie théâtrale sous le règne de Louis XV ; nous verrons bientôt que la maladie ne fit qu'empirer sous Louis XVI ; et la Cour, sans le soupçonner, étoit mise en correspondance sous ce rapport avec la Secte conspiratrice, qui lui inspiroit les goûts par lesquels elle vouloit la perdre. Notre garant ici sera Voltaire lui-même. Ce Chef des Sophistes, du fond de son exil, avoit toujours su se ménager à la Cour des Disciples affectionnés, attentifs à saisir les à-propos pour relever le crédit de leur Maître et soigner les intérêts de la Secte. Il s'agissoit, au mois d'Octobre 1776, d'un amusement de Famille à donner à la Reine. L'Officier chargé de ce détail choisit Voltaire pour chantre de la Fête. Le Poëte tire aussitôt de son cerveau une espèce de fête *de liberté et d'égalité* ; et, pour que le leurre soit plus sûrement saisi par la Reine, il en fait honneur à l'Allemagne. « Il y a, disoit-il, dans sa réponse, une » fête qui est fort célèbre à Vienne, qui est celle » *de l'Hôte et de l'Hôtesse.* L'Empereur est l'Hôte, » l'Impératrice est l'Hôtesse. Ils reçoivent tous les » voyageurs qui viennent souper et coucher chez » eux, et donnent un bon repas à table d'Hôte. » Tous les voyageurs sont habillés à l'ancienne » mode de leur pays. Chacun fait de son mieux » pour cajoler respectueusement l'Hôtesse ; après

» quoi *tous dansent ensemble*. Il y a soixante ans » que cette fête n'a été célébrée à Vienne (*). »

L'idée de Voltaire ayant été accueillie, il envoya son travail sur la Fête, et de plus ce Quatrain pour servir d'inscription à un buste de la Reine, qui devoit être exposé pendant la fête qu'on lui donneroit :

Amours, Grâces, Plaisirs, nos fêtes vous admettent :
Regardez ce portrait, *vous pouvez l'adorer* :
Un moment devant lui, vous pouvez folâtrer ;
Les Vertus vous le permettent.

Cette platitude rimée n'arriva qu'après la Fête, dont Voltaire demandoit des nouvelles en ces termes au Comte d'Argental son affidé tant à la Cour qu'au Club d'Holbach : « Je suppose qu'en qualité » d'Ambassadeur de Famille, vous avez été de la » Fête de Brunoy, et encore plus comme homme » de goût. Il faut que je vous demande des nou- » velles de cette Fête. — Dites-moi, je vous prie, » si on y a fait paroître le buste de la Reine ? » Cette idée de fêter le buste de la Reine, tandis » qu'on avoit sa personne, n'est venue à MM. de » Brunoy que quatre jours avant ce beau souper. » Le souper fut le 7 de ce mois ; et celui qui » envoya l'inscription ne fut prévenu de tout cela » que le 10. Ainsi il ne put avoir l'honneur de » cajoler le beau buste d'Antoinette. On récita quel- » ques autres mauvais Vers de lui, qui étoient » venus auparavant à bon port. — On lui mande

(*) C'étoit, comme l'on voit, une *Fête célèbre*, qui pourtant n'étoit pas *célébrée*.

» que ces petits Versiculets, *tout plats qu'ils sont*,
» n'ont pas été mal reçus de la belle et brillante
» Antoinette et de sa Cour. Il en est fort aise, quoi-
» qu'il ne soit pas Courtisan. Il s'imagine qu'on pour-
» roit aisément obtenir la protection de cette *divine*
» Antoinette en faveur d'*Olympie la brûlée* (28).
» Il imagine encore que, dans certaines occasions,
» certain *amateur de certaines vérités*, pourroit se
» mettre sous la sauve-garde de cette Famille contre
» les méchancetés de certains Pédans en robe noire
» qui ont toujours une dent contre un certain So-
» litaire. Si donc vous êtes à Fontainebleau, mon
» cher Ange, je vous prie de ruminer tout cela
» dans votre tête très-sage, et de le confier à votre
» bon cœur. Un mot placé à propos peut faire
» beaucoup de bien; et vous ne haïssez pas d'en
» faire (*). »

Cet *Ange* du Satan de Ferney le servoit de son mieux auprès de la Reine, secondé par d'autres Anges encore qu'inspiroit le même Maître. Dans une lettre à M.me de St. Julien, Voltaire disoit: « J'ai toujours une passion violente pour la Reine;
» et, comme les amans font quelquefois des Vers pour
» les maîtresses, j'en ai fait pour sa Majesté (**). »

Encouragé par l'accueil que la Reine et sa Cour ont fait à ses *plats Versiculets*, le Poëte aspirera à un succès plus marquant par des Vers plus majestueux; et c'est encore à son *Ange* d'Argental qu'il écrira: « Je vous fais de grands diables de Vers
» alexandrins dont vous entendrez parler (***). »

(*) Lettre du 18 Octobre 1776.
(**) Lettre du 30 Octobre 1776.
(***) Lettre du 30 Janvier 1778.

Ces *grands diables de Vers*, qu'annonce ici Voltaire, sont ceux qu'il composoit alors pour sa Tragédie d'Irène, et dont il avoit raison de dire : *Vous en entendrez parler.* En effet, la Cour et la Ville parlèrent de cette Pièce long-temps avant qu'elle ne fût jouée. Les Philosophes en distribuèrent à profusion des extraits manuscrits ; et tout fut mis en œuvre pour intéresser les plus grands Personnages à en procurer la représentation. Tout ceci n'éclaircit que trop l'étonnant et scandaleux voyage de Voltaire à Paris, dont nous aurons à parler. La Reine étoit à peine sur le trône, que les Courtisans lui faisoient désirer de voir et d'honorer le grand homme du jour. C'est ce dont le Roi de Prusse le félicitoit en ces termes : « Il est beau qu'une » jeune Princesse rende justice au mérite éclatant. » Frédéric écrivoit dans le même temps à d'Alembert : « Toutes les lettres qui me viennent de Paris disent » que vous y verrez incessament Voltaire ; que la » Reine veut le voir, et que la Nation doit le récompenser (*). »

C'est une vérité dont ne sauroient trop se pénétrer les Chefs de la Multitude, que, quand les ennemis de leur gloire ne peuvent les enchaîner par le vice et les passions avilissantes, ils s'appliquent à les égarer par leurs penchans vertueux. La plupart des démarches inconsidérées de la Reine prennent leur source dans le désir qu'elle avoit de se concilier la bienveillance des Français. On abusa de cette louable prétention de la Princesse à l'estime publique, pour lui faire prendre le change

(*) Lettres des 23 Février et 16 mars 1775.

sur les moyens qui l'obtiennent. On lui montra la Nation dans le peuple des intrigans qui s'agitoient à la Cour, des Sophistes qui conspiroient à la Ville, et des Oisifs qui faisoient foule aux Spectacles. Elle avoit accueilli le conseil de jouer la Comédie à Versailles, on lui donna celui de la fréquenter à Paris, et de s'y montrer toujours, par sa complaisance pour la mode régnante, au ton des Parisiennes. La Reine néanmoins n'aimoit rien tant que la simplicité, dont elle étoit un modèle dans son domestique. Mais elle faisoit le sacrifice de son goût à celui d'un Vulgaire auquel elle vouloit plaire, et dont elle ne se voyoit jamais plus fêtée que lorsqu'elle paroissoit à ses yeux plus chargée des hochets de la frivolité. Louis XVI, plus indulgent qu'aveugle sur ce foible de son Epouse, lui faisoit sentir un jour par un adroit badinage le cas qu'elle devoit faire des démonstrations des habitués du Théâtre. Elle lui racontoit qu'elle y avoit été accueillie plus froidement que de coutume : « Croyez-moi, Madame, lui répondit le Roi, mettez » une plume de plus, la prochaine fois; vous verrez » que cela fera bon effet. »

Ce n'eût pas été seulement alors manquer aux égards dus à la belle Société, c'eût été encore, pour la femme qui s'y produisoit, encourir le reproche d'incivisme, que de dédaigner les livrées de la Mode, et de se soustraire à l'empire de ses caprices. Les Economistes, à cette époque, en étoient les champions enthousiastes : ils alléguoient, en faveur des licences de la mode, le même motif d'intérêt commercial qu'en faveur de la licence de la Presse: ils faisoient des Livres pour prouver que la coquetterie des femmes étoit plus avantageuse à un Etat que leur vertu. La mobilité de leur sexe, et leur

goût ruineux pour la parure et les ajustemens frivoles, s'appeloient, sous leur plume, *un penchant vertueux ;* et plus une femme marquoit par son rang dans la Société, plus il y avoit de mérite *vertueux* dans sa complaisance à se travestir en poupée du commerce des modes.

Cependant, c'est après que les Chefs de la Ligue perfide auront, par leurs secrètes instigations, inspiré à la Reine le désir de franchir le Sanctuaire de la Majesté, pour mieux se concilier l'affection nationale, qu'ils en prendront occasion de semer à la charge de la Princesse les bruits les plus calomnieux, d'enfanter même les plus infâmes Romans contre sa réputation. La Philosophie composera ces Libelles, d'Orléans les payera ; et c'est à la faveur de la franchise que l'Autorité accorde à son Palais, que le Monstre fera circuler impunément la diffamation de l'Autorité. Tantôt la fidelle Compagne de Louis XVI sera présentée au crédule Vulgaire avec tous les vices d'une Messaline, tantôt comme la première cause de l'épuisement du trésor public ; et, au jour où les mêmes artisans de ces absurdes méchancetés deviendront les juges de l'infortunée Antoinette, ils feront de nouveau, de leurs calomnies passées, ses crimes actuels ; ils l'accuseront, ils la condamneront à mort comme ayant, « de concert avec l'infâme » et exécrable Calonne, dilapidé d'une manière » effroyable les finances de la France, et fait passer » des millions à l'Empereur (*). »

Un des reproches qui nuisit le plus à la Reine dans l'esprit de la Multitude, et qui la poursuivit

(*) Voy. l'Acte d'accusation de la Reine, *pag.* 2.

également

également jusqu'à l'échafaud, ce fut celui de gouverner la France par le choix des Ministres et par l'ascendant qu'elle conservoit sur eux. Et cependant, sur les cinquante Ministres qui se pressèrent dans le Cabinet de Louis XVI, et n'y marquèrent leur passage que par les œuvres de la perfidie ou par les vœux de l'impuissance, trois seulement furent recommandés par la Reine (*); et la Princesse, il faut en convenir, n'eut pas à s'applaudir de sa recommandation; car il seroit difficile de dire lequel de ces trois Ministres compromit le moins sa Patronne. Tant il est vrai qu'avec les intentions les plus droites, une Reine qui s'immiscera dans les affaires publiques, s'exposera toujours à servir l'intrigue en croyant servir l'Etat.

Mais, de toutes les manœuvres employées par les ennemis de la Monarchie, pour décrier la Reine et compromettre la majesté du Trône, aucune ne leur réussit mieux que celle qui fut appelée *l'affaire du Collier*. Cette trame, tissue par la plus profonde scélératesse, fut long-temps aux yeux du Public, une énigme sur laquelle tous les jours de nouveaux incidens versoient de nouvelles ténèbres. Attirée, sans qu'elle pût s'en douter dans ce dédale de criminelles intrigues, la Princesse n'eut d'autre tort que son trop d'empressement à y voir clair et à décider le triomphe de son innocence. Mais on perd encore à vaincre dans une lutte indécente; et il est des situations si délicates pour l'honneur de la Vertu inculpée, qu'elle a plus à gagner encore à mépriser la calomnie qu'à

(*) Mémoires du Secrétaire des commandemens de la Reine, Augéard.

en poursuivre le châtiment. Cette affaire se lie trop étroitement à notre sujet pour que nous puissions nous dispenser d'en retracer ici le précis, tel que nous le tenons de première source.

Une riche parure de pierreries se trouvoit entre les mains de deux jouailliers de Paris, qui la font proposer à la Reine, comme la seule Princesse de l'Europe à qui elle puisse convenir. On la met sous les yeux du Roi, qui l'admire et s'informe du prix. Mais lorsqu'il l'apprend, il se récrie : « Un collier » seize cent mille francs ! ce seroit presque le prix » de deux vaisseaux de ligne. » On observa à Louis XVI que ce seroit néanmoins de jolies étrennes à donner à la Reine : « Je viens, répondit-il, de » donner les leurs aux Parisiens, qui leur vaudront » mieux, et ne nous coûteront pas tant (*). » La Reine, sans insister, se rangea à l'avis du Roi : le bijou fut renvoyé, il fut oublié.

Plusieurs années s'étoient écoulées et la parure étoit toujours à vendre, lorsqu'une femme, qui avoit l'art d'intriguer en grand, et un Jongleur, des plus fameux dans la Secte qui jure haine au Trône et à l'Autel, forment un complot dont le premier résultat doit être de s'approprier un effet de la plus grande valeur, et le second de compromettre deux Personnages du premier rang dans l'Eglise et dans l'Etat. C'est le soi-disant Comte de Cagliostro qui conseille, et une prétendue Comtesse de la Motte-Valois qui agit ; deux serpens qui s'étoient glissés auprès du Cardinal de Rohan, et qu'il avoit eu l'imprudence de réchauffer. Informés l'un et l'autre

(*) Louis XVI venoit de nommer à l'Archevêché de Paris.

que ce Seigneur seroit flatté de recouvrer les bonnes grâces de la Reine, que lui a fait perdre son ambassade à Vienne, ils savent encore que le jouaillier de la Cour est toujours embarrassé de sa trop somptueuse parure ; et c'est sur cette double base qu'ils établissent leurs batteries.

La Dame la Motte, sans laisser soupçonner son jeu, se fait annoncer au jouaillier par un tiers affidé, comme étant assez avant dans la confiance de la Reine, pour pouvoir la décider à l'achat auquel elle s'est autrefois refusée. Cette ruse attire à l'Aventurière une invitation de vouloir bien interposer ses bons offices dans cette affaire ; et elle commence par s'en défendre, pour s'en faire supplier. Elle cède enfin aux instances : elle verra la Reine ; elle l'a vue. Rien n'est encore assuré : mais pourtant il y a espérance ; et un grand Seigneur de la Cour sera chargé de négocier au nom de Sa Majesté. Ce négociateur devoit être le Cardinal de Rohan. La Dame la Motte, pour en faire sa dupe, va lui compter que Bohmer, jouailler de la Cour, ayant appris qu'elle avoit accès auprès de la Reine, est venu l'obséder, pour qu'elle reparlât à Sa Majesté du précieux collier qu'il avoit autrefois voulu lui vendre ; que l'importunité seule lui a arraché la démarche ; mais que, du reste, elle a bien lieu de s'en applaudir, puisqu'elle a été assez heureuse pour trouver l'occasion de parler de son Eminence à la Reine, et dissiper toutes ses préventions ; au point que la Princesse, qui ne veut paroître en rien dans l'affaire, le charge d'aller de sa part chez Bohmer, et de tâcher de lui faire rabattre quelque chose du prix. Le Cardinal, sans nulle défiance, vole chez le jouaillier, marchande, et ne peut obtenir de di-

minution. La Dame la Motte, chargée de rendre la réponse, annonce alors qu'elle part pour Versailles. Elle y est allée, dit-elle, elle a vu la Reine, qui consent à l'acquisition pour la somme entière, mais à condition qu'elle ne sera délivrée qu'en quatre payemens égaux, qui auront lieu de six mois en six moix : attendu que c'est elle-même, et non le Roi, qui doit en faire les fonds. Si la condition lui convient, Bohmer peut minuter lui-même le traité qu'elle souscrira. Le Cardinal obtient le consentement du jouaillier, et confie à la Dame entremetteuse la convention écrite qu'il a tiré de lui. Celle-ci repart pour Versailles ; et deux jours après elle en rapporte l'écrit, apostillé à chaque article du mot *approuvé*, et signé au bas : MARIE-ANTOINETTE DE FRANCE.

Sur la garantie de cette pièce, le jouaillier délivre la parure au Cardinal, qui la remet à la Dame de la Motte pour sa destination. Aussitôt nouveau voyage à la Cour. On a vu la Reine, elle a reçu le collier avec le plus grand plaisir, on l'a laissée dans l'enchantement. La Princesse saura trouver l'occasion d'en marquer sa reconnoissance à son Eminence ; mais elle veut de suite lui en témoigner sa satisfaction. De là ce rendez-vous assigné au Cardinal dans le parc de Versailles, pour y recevoir des mains de sa Majesté une rose, que lui présentera en effet une Reine de Théâtre, qui, dans l'obscurité, sera la Reine de France. Dès lors parfaite sécurité de la part du Cardinal comme de celle du jouaillier.

Si l'illuminé Cagliostro et son digne instrument pour cette trame, la Dame la Motte, n'eussent eu pour objet que de s'enrichir, leur but étoit rempli ;

et, dans le sommeil où ils tenoient leurs dupes, ils étoient parfaitement libres d'aller jouir en pays étranger du fruit de leur escroquerie. Ils ne le font pas; et c'est ici que se manifeste un but ultérieur. Fort de l'assistance que lui promettoit le Génie conspirateur qui dominoit alors les Clubs et les Loges mystérieuses de la Capitale, Cagliostro se persuade qu'il peut braver l'issue d'un procès contre une Reine de France et un Cardinal; et il le persuade à sa complice. L'audace est telle de la part de la Dame la Motte, que c'est elle-même qui, le 3 Août 1785, engage l'affaire, par la confidence qu'elle fait à Bohmer : qu'il y auroit apparence qu'il a été dupe, et qu'il feroit bien de prendre ses précautions vis-à-vis du Cardinal.

C'est alors que le jouaillier consterné court solliciter une audience de la Reine, qu'il obtient à Trianon le 9 du même mois. L'exposé qu'il fait à la Princesse est à ses yeux un Roman plein d'invraisemblance : elle exige que Bohmer lui remette un Mémoire circonstancié et signé, qui lui est présenté le 12. Peu de jours après, le 15 du même mois, fête de l'Assomption, le Cardinal, en sa qualité de Grand-Aumônier de France, devoit officier dans la Chapelle de Versailles. Avant la Messe il est appelé chez le Roi, où il trouve la Reine et le Baron de Breteuil ministre de l'Intérieur. Le Roi lui demande s'il a acheté du bijoutier Bohmer un collier de pierres fines? de quelle part et pour qui il l'auroit acheté? Le Cardinal, de la meilleure foi du monde, invite la Reine à vouloir bien elle-même exposer le fait. Mais la Reine, outrée de l'interpellation, reproche au Cardinal d'ajouter l'impudence à la friponnerie. Et c'est ici seulement que

le Cardinal commence à ouvrir les yeux, et à s'appercevoir qu'il est dupe. Il balbutie quelques mots insignifians, et supplie le Roi de ne pas voir un crime où il n'y a eu, de sa part, que zèle inconsidéré à faire chose agréable à la Reine. « Eh bien, » Monsieur, lui dit Louis XVI, donnez-nous donc, » je vous prie, la clef de cette énigme : personne » ne désire moins que moi de vous trouver coupable; mais que signifient ces menées près de » Bohmer? cet engagement à fausse signature de » la Reine, que vous-même avez remis à ce jouaillier? et votre Lettre encore que voici, par laquelle vous lui certifiez que la Reine a reçu son » collier? De grâce, expliquez-vous sur de si » étranges démarches. » Le Cardinal répond que, dans l'accablement où il se trouve, il ne peut qu'attester son innocence; mais que les termes lui manquent pour la prouver. « Remettez-vous, Monsieur, » reprend le Roi, car, je vous le répète, je vou» drois vous trouver innocent : si notre présence » vous trouble, passez dans ce cabinet, écrivez ce » que vous avez à dire pour votre décharge. » Tout étoit déjà dit : il étoit pris dans les filets de l'imposture, et tous les nuages du crime enveloppoient son innocence. L'Ecrit qu'il essaye de tracer en ce moment est une nouvelle preuve du désordre de ses idées, et n'offre rien qui puisse le justifier.

Il existoit dès lors néanmoins un motif de présomption favorable, qui n'eût pas dû échapper à la perspicacité de l'homme d'Etat appelé pour éclairer l'affaire : ce motif résultoit du Mémoire même du jouaillier, qui déclaroit que le Cardinal l'avoit engagé de chercher l'occasion de remercier la Reine d'avoir acheté sa parure. Aussi la scandaleuse arres-

tation du Prélat, dans le palais de Versailles, fut-elle généralement improuvée ; et l'on jugea que le Ministre qui l'avoit conseillée et fait exécuter, avoit mis plus de passion encore que de précipitation dans sa conduite.

Quant à Louis XVI, s'il se croit obligé de venger son Epouse du rôle qu'on lui fait jouer dans une intrigue ténébreuse, il le fait sans se départir de son caractère de modération ; il laisse au prévenu le choix du Tribunal devant lequel il veut prouver son innocence. Il fait plus : ayant reçu un Mémoire en sa faveur, il l'envoie lui-même à ses Juges. Il accorde, aux personnes qui la lui demandent, la permission de voir le prisonnier à la Bastille, jusqu'à ce que le Procureur-général du Parlement lui ait fait représenter que cette indulgence est contraire aux lois. Sentant tout le chagrin que cette affaire doit causer à la vertueuse Princesse de Marsan, il lui écrit de sa main pour lui en adoucir l'amertume : il la prévient que ce n'est pas pour crime d'Etat que son parent est arrêté ; mais pour une intrigue dont l'honneur de la Reine exige l'éclaircissement.

Le Corps épiscopal, prévoyant le scandaleux éclat qui alloit résulter de cette affaire, si elle étoit agitée devant les Tribunaux séculiers, avoit réclamé pour le Cardinal le privilége antique d'être jugé par ses Pairs ; et le souverain Pontife, dans un Bref adressé au Roi, appuyoit de sa recommandation la demande des Evêques. Mais la procédure étant déjà commencée devant le Parlement, Louis XVI, dans sa réponse à Pie VI, lui disoit : « Je ne suis pas moi-» même exempt de peines à l'occasion de cet étrange » évènement. D'ailleurs, le Cardinal a choisi lui-

» même son Tribunal : en changer actuellement se-
» roit une inconséquence qui ne feroit qu'augmenter
» l'éclat. »

Il eût été difficile que l'affaire en eût un plus fâcheux : elle devint l'entretien de la France et de l'Europe entière. Tous les jours, durant des mois entiers, les oisifs de la Capitale faisoient foule au palais dans l'espoir de voir sortir du chaos des intrigues quelque trait confirmatif des calomnies que la malveillance faisoit circuler contre la Reine. L'issue frustra l'attente de la malignité. Ce procès fameux, approfondi et discuté dans ses circonstances les plus minutieuses, n'offrit à la Justice d'autres coupables à punir que la Dame la Motte et ses bas complices, dont le plus insigne étoit Cagliostro. Elle fut, ainsi que lui, condamnée à la réclusion, après que le cachet de la fleur de lys, qu'elle avoit la prétention de porter dans ses armoiries, lui eut été appliqué sur l'épaule.

Cependant les derniers résultats de cette procédure n'en compromettoient pas moins les deux grands Personnages que le Parlement mettoit hors de Cours et de procès. Le Public apprenoit qu'un Cardinal s'étoit laissé sottement duper par des Aventuriers qu'il n'eût jamais dû connoître ; et, quoiqu'il restât démontré, pour tout homme d'esprit, que la Reine étoit absolument étrangère à toute l'intrigue, il s'en falloit de beaucoup que cette démonstration, plus claire que le jour, entrât dans toutes les têtes d'une Vulgaire soupçonneux. Enfin la trame ourdie pour l'avilissement des Autorités, portoit dès lors un tel caractère d'évidence, que, sans mettre en problème le complot, on cherchoit seulement à en deviner les artisans secrets. Mais on manquoit à cette époque de trop

de connoissances acquises depuis, et auxquelles notre sujet nous rappellera.

Cette malheureuse affaire étoit à peine assoupie, lorsque l'effrayant aveu du Ministre Calonne, dans l'Assemblée des Notables, vint en réveiller le souvenir, et donner cours à de nouvelles imputations à la charge de la Reine, qui n'étoient pas mieux fondées que les soupçons précédens. On rendoit la Princesse complice des dilapidations reprochées au Ministre des finances : et on le faisoit dans le temps même qu'elle mettoit sous les yeux de Louis XVI des Mémoires de Brienne accusateurs de l'administration de Calonne : tant il importe aux Chefs des Sociétés qu'une grande sagesse de conduite les mette au-dessus des traits de la malveillance, et des injustes préventions dont la Multitude s'entête et ne revient pas.

Les Mémoires particuliers remis au Roi par la Reine, ayant été appuyés par les représentations des Notables, le Ministre des finances fut congédié; et toute sa conduite concourut bientôt à prouver qu'il méritoit de l'être. Il se vengea moins en homme d'Etat qu'en ennemi de sa Patrie, par un Libelle qu'il répandit dans le Public, sous le titre d'*Appel au Peuple.* C'étoit un vrai tocsin, qui appeloit le Tiers-Etat contre les deux premiers Ordres. Le Parlement avoit ordonné des informations contre l'ex-Ministre; mais Louis XVI, par un reste de bienveillance, le couvrit de sa protection, en le fixant par un doux exil dans ses Terres. C'est ici que Calonne, joignant à ses autres torts le scandale d'une désobéissance sans exemple de la part d'un ancien Ministre, et punissable de mort suivant les lois, viole l'ordre du Souverain, se soustrait à l'exil qui lui est assigné, passe

en pays étranger, pour ne pas dire ennemi, d'où il jette en France une prétendue justification de son délit, qu'il fonde sur la nécessité de mettre sa tête en sûreté contre l'acharnement de ses ennemis. Puis, à peine a-t-il échappé à ces ennemis fantastiques, qu'il sollicite la liberté de revenir les braver. « N'ai-» je pas, disoit-il, plus de raison que personne » de m'occuper de tout ce qui peut concourir au » succès des Etats-généraux, de m'irriter de tout ce » qui s'y oppose; moi à qui on a voulu attribuer tous » les maux auxquels ils doivent remédier; mais qui » ne puis disconvenir d'avoir fait renaître l'idée des » Assemblées nationales, et d'être *la cause originaire* » *de leur retour.* » Il eût été difficile à l'ex-Ministre de mettre plus de franchise dans la confession de la faute la plus insigne. Elle ne sera cependant pas sa dernière; et, s'il ne lui est plus permis d'ajouter à ses torts dans sa patrie, il continuera de s'en donner encore, et de très-graves, sur une terre étrangère.

FIN DU LIVRE SEPTIÈME ET DU TOME PREMIER.

NOTES

RELATIVES AU LIVRE PREMIER.

1. Les seuls articles du Dictionnaire encyclopédique compris sous la lettre A manisfestoient le dessein de faire, de cette compilation indigeste, le magasin universel des poisons philosophiques. Cet Ouvrage, déjà suspect par le nom de ses Auteurs, fut vivement attaqué dès qu'il parut, par les Jésuites auteurs du Journal de Trévoux.

2. Exilé pour s'être immiscé en juge dans les causes purement spirituelles, et avoir suspendu ses fonctions essentielles plutôt que d'avouer son incompétence en matière de Sacremens, le Parlement de Paris, du lieu même de son exil, décrétoit de prise de corps un Prêtre qui, fidèle à sa conscience, à son Evêque et à sa foi, avoit refusé d'administrer les Sacremens de l'Eglise à un Janséniste réfractaire, obstiné aux jugemens dogmatiques de l'Eglise.

3. On lit, dans les *Mémoires* qui portent le nom de la Marquise de Pompadour : « Mon bonheur dépendoit de l'anéantissement de la Bulle *Unigenitus*, parce que le repos du Roi y étoit attaché. — Je lui proposai de condamner à une prison perpétuelle les Prêtres qui seroient convaincus d'avoir refusé d'administrer les Sacremens. »

« — J'ai ouï dire à un très-habile homme, qui venoit quelquefois me voir à Versailles, que, quand même, après la mort du Cardinal de Fleury, on auroit employé un Ange dans le ministère, il n'auroit pas pu rendre de grands services à la Couronne. — Il trouvoit six vices principaux dans le Gouvernement, et disoit que, pour les corriger, il faudroit *refondre la Constitution.* » Ceci s'imprimoit en 1764 et se débitoit long-temps auparavant.

4. Les Mémoires déjà cités portent : « Le Parlement fut reçu à Paris avec une joie indécente pour la Cour. Tous les environs du Palais furent illuminés ; on fit des feux de joie, et on sonna les cloches. Le Roi en fut ému. M. de Meaupeou l'assura que personne

de son corps ne s'étoit prêté à ces témoignages d'allégresse : et c'est ce qui devoit les rendre plus suspects. »

5. Le libelle ayant pour titre *La triple Nécessité*, et pour divisions : « *Nécessité* de détruire les Jésuites ; *nécessité* d'écarter le Dauphin du Trône ; *Nécessité* d'anéantir l'autorité des Evêques. »

6. Condorcet, après que la révolution française eut éclaté, invitoit le Duc d'Aranda, dans une Lettre imprimée, à oser en Espagne tout ce que les Jacobins avoient osé en France ; et il se flattoit de ce trait d'audace de la part de celui qu'à titre d'honneur il qualifioit *le destructeur des Jésuites.*

7. Les soins de la Gouvernante du Duc de Berry avoient été, en effet, ceux de la mère la plus tendre. Pour soustraire le jeune Prince valétudinaire aux vexations de la Médecine, elle sollicita et obtint la permission de s'exiler avec lui de la Cour. Elle le conduisit au Château de Bellevue, l'y laissa respirer en repos, et lui sauva la vie.

8. Je me rappelle un Enfant qui, n'étant encore âgé que de 9 à 10 ans, recevoit ces pompeuses leçons de d'Alembert, à qui malheureusement il avoit été recommandé, et qui venoit le voir au Collége de *Louis-le-grand.* L'Enfant devint adolescent, continua d'écouter les belles sentences de son patron, et celles encore du philosophe Damilaville son parent ; et, malgré tout cela, n'en mourut pas moins à dix-huit ans, tué par un excès de libertinage.

9. L'Abbé Soldini étoit un de ces Prêtres respectables, d'un savoir plus solide que brillant, et qui bornent leur religieuse ambition à assurer le salut des Ames confiées à leur sollicitude. Ce fut lui qui rassembla, sous les yeux de la Dauphine, les précieux matériaux mis en œuvre dans la Vie du Dauphin père de Louis XVI.

10. Déchiré par un combat éternel entre sa foi et sa conduite, le foible et malheureux Monarque, subjugué par le concert de Choiseul et d'une Maîtresse dévouée à ce Ministre impérieux, aimoit le bien, souffroit le mal, pensionnoit sur sa Cassette les Jésuites innocens à ses yeux et persécutés en son nom.

11. Le Gouverneur des Princes écrivoit à ce sujet au père Berthier, alors en exil dans le Brabant : » Vous ne pouvez certainement rendre

un plus grand service aux Enfans-de France et à l'Etat, ni rien faire de plus agréable à Dieu que de continuer à m'aider dans les travaux immenses de la place où la providence et les bontés de feu Monseigneur le Dauphin m'ont porté. Permettez donc qu'en suivant le plan d'éducation que je vous ai communiqué, et que vous approuvez, je vous prie instamment de m'envoyer d'autres Entretiens.—Vous avez bien raison, Monsieur, les Princes, plus encore que les autres hommes, ont un très-grand besoin d'être prévenus et instruits sur ces trois objets : 1°. de savoir rentrer en eux-mêmes ; 2°. d'aimer le travail ; 3°. d'apprendre l'art de raisonner juste. Faites-nous donc part, je vous en supplie avec la dernière instance, de vos pensées sur ces trois sujets si importans ; et toujours dans la forme de conversations ou d'entretiens. Je connois votre zèle pour votre patrie, votre tendre attachement pour la personne du Roi et pour les Enfans que Monseigneur le Dauphin nous a laissés. Du haut du Ciel, ce nouveau St. Louis verra votre travail et l'affection de votre cœur pour ce qu'il a eu de plus cher. — Je vous supplie, Monsieur, de vouloir bien m'envoyer, le plutôt qu'il vous sera possible, la suite du bel Ouvrage dont vous avez bien voulu vous charger. Toutes les bibliothèques du monde ne nous fourniroient rien de meilleur que ce qui est dans votre tête. » (Let. des 4 Juin 1766 et 20 Janvier 1767.)

12. Le père Berthier, en date du 13 Février 1767, répondoit au Duc de la Vauguion : «— Il s'en faut bien que ce qui sort de ma plume ait toujours été conçu dans ma tête, à laquelle vous faites trop d'honneur. Je ne puis me donner auprès de vous que pour le canal bien imparfait de vérités augustes dans leurs sources. La Religion et le savoir des grands hommes qui nous ont précédés, voilà mes guides. Il y a long-temps que tout a été dit sur les matières que nous traitons. Le mérite aujourd'hui, c'est de redire avec méthode et intérêt ; et tout au plus de commenter le génie, pour le mettre à portée de l'Age qu'il doit éclairer.— Bossuet et Fénélon n'ont rien laissé à désirer pour la plus complette éducation d'un Prince destiné au trône. Quel homme que celui dont la vaste érudition, soumise au génie, sut fondre en un si petit Volume l'histoire entière du monde et de ses révolutions.— Sa *Politique sacrée*, autre chef-d'œuvre d'un Architecte instruit, fait reposer sur sa base éternelle tout l'édifice de la Puissance humaine ; et, en même temps qu'elle découvre au Prince l'origine de son autorité, elle en fait découler natu-

rellement la sanction de ses droits et la règle de ses devoirs.»

«Le *Télémaque* de Fénélon, heureuse invention d'un génie brillant, fait goûter, sous l'appât du merveilleux, les leçons austères de la sagesse à un Prince environné de tous les écueils de la séduction. — Un autre Ouvrage du même Maître, moins connu que celui-ci, et pourtant bien digne de l'être, ce sont ses *Directions pour la conscience d'un Roi.* Un Prince y trouvera une mine inépuisable de solides instructions, l'apperçu lumineux de toutes les connoissances auxquelles il doit se former, de toutes les vertus qu'il doit pratiquer, de tous les devoirs qu'il ne peut négliger. Ce Livret de cinquante pages est toute une bibliothèque royale; et le Prince, qui sauroit en faire le sujet de ses méditations, y trouveroit plus à gagner pour sa gloire et pour le bonheur de sa Nation que dans cinquante Volumes de spéculations philosophiques, enfantés de nos jours pour endoctriner les Sujets et les Rois; théories d'ignorance ou de mauvaise foi, dont la pratique seroit l'anarchie....»

13. Helvétius, l'un des prosélites de Voltaire à la Cour, étoit Maître-d'Hôtel de la Reine épouse de Louis XV. Cette Princesse ayant appris qu'il s'appliquoit à pervertir sa Maison, l'obligea de quitter son service; et le Philosophe, de tout temps ingrat, ne laissa jamais échapper l'occasion de calomnier ses bienfaiteurs et ses Maîtres. Dans ses rapsodies impies, *Sur l'homme, etc.*, il controuve cette anecdote au sujet de l'éducation que recevoit l'Héritier du Trône. « Il s'agissoit de savoir quels seroient les Livres dont on permettroit l'usage au jeune Prince. On assemble le Conseil à ce sujet. Le Confesseur du jeune Prince y préside. On propose d'abord les Décades de Tite-Live, commentées par Machiavel, l'Esprit des Lois, Montagne, Voltaire, etc. Ces Ouvrages successivement rejetés, le confesseur Jésuite se lève enfin et dit : j'ai vu, l'autre jour, sur la table du Prince, *le Catéchisme et le Cuisinier Français ;* point de lecture pour lui moins dangereuse (Tom. II, p. 126) ». Helvétius, voulant faire ici le plaisant, étoit d'une insigne maladresse. Il étoit absurde de supposer qu'un Jésuite eût proposé de faire étudier le *Cuisinier Français* à l'Héritier du Trône; mais, ce qui ne l'étoit pas, c'étoit de supposer que ce même Livre fût entré dans l'éducation d'un Maître-d'Hôtel; et le Jésuite, provoqué par le Philosophe, eût pu lui repliquer : « De quel droit, vous, Directeur de la mangeaille, vous ingérez-vous dans la direction

des alimens de l'esprit ! indiscrétion qui vous expose, à raisonner sur l'éducation d'un Prince en vrai *Cuisinier français ;* comme lorsque vous supposez qu'on doive occuper la premier enfance de ce Prince des Œuvres d'un Machiavel, le docteur de toutes les perfidies ; d'un Montesquieu, le calomniateur de la Monarchie ; et d'un Voltaire, l'ennemi acharné de Dieu et des Rois. »

14. Je me rappelle la circonstance et l'époque précise où le Précepteur du Dauphin, l'Evêque de Limoges, alors retiré à l'Abbaye de St.-Victor à Paris, me disoit de ce Prince : « M. le Dauphin, par la droiture de son esprit, la bonté de son cœur, l'application à tous ses devoirs, nous promet un Roi juste, le père affectionné de ses Sujets, et leur modèle par ses bonnes mœurs. » Je pris la liberté d'observer au Prélat, que l'opinion assez généralement répandue n'étoit pas favorable à ce Prince, et lui donnoit très-peu d'aptitude pour les Langues et pour les sciences. « Oh ! c'est une erreur, se récria M. de Coëtlosquet, si ce n'est pas une méchanceté : il est vrai que M. le Comte de Provence traduiroit plus couramment son Tite-Live à l'ouverture du Livre : mais M. le Dauphin entend aussi ses Auteurs latins ; il en sent les beautés, et peut-être qu'il en citeroit à propos plus de morceaux remarquables que la plupart des jeunes gens de son âge qui figurent avec distinction dans votre Université. » Ce que m'ajouta le Précepteur, avec le ton de candeur qui lui étoit naturel, des connoissances de son Elève sur l'histoire, la géographie, le droit public et d'autres matières encore, ne me laissa dès lors nul doute que le Dauphin n'eût puisé dans ses premières études, non pas ce savoir universel que les charlatans d'éducation promettent à des parens crédules, mais toute l'aptitude nécessaire pour se former lui-même, et se familiariser, par l'exercice, à tous les travaux de l'esprit.

Fin des Notes du Livre premier.

NOTES

RELATIVES AU LIVRE SECOND.

1. Ces promesses de sa protection, souvent réitérées à d'autres Jésuites par Marie-Thérèse, avoient été faites en ces termes précis à ceux qui tenoient son Collége *thérésien* à Vienne, le père *Kérens* étant à leur tête : « Je compatis à vos malheurs, mes Pères ; et tenez-vous pour assurés que ce qui s'est passé ailleurs contre vous, ne fait ni ne fera jamais impression sur moi ; et que vous n'avez à craindre rien de pareil dans mes Etats. » Après que Marie-Thérèse se fut départie de cette promesse si solennelle, le roi de Prusse Frédéric, qui rioit de tout, disoit à ses Courtisans : « Si j'avois la conscience de notre bonne sœur l'Impératrice, il me semble que le partage de la Pologne et la destruction des Jésuites me donneroient de grands scrupules ; mais je n'ai pas sujet d'en avoir : car, supposé que j'aie égratigné la justice en recevant mon lopin de la Pologne, j'établis compensation, en m'opposant seul contre tous à l'injuste persécution suscitée aux Jésuites. » Une autre fois le même Prince disoit : « On voudroit me faire craindre les Jésuites parce qu'ils sont les fidèles soldats du Pape : c'est précisément ce qui me les rend recommandables ; car j'aime aussi le Pape, quoique je sois son excommunié ; et s'il me prenoit envie de suivre une Religion je n'en voudrois point d'autre que la sienne. »

2. Nous ignorons jusqu'à quel point l'épithète de *Renard*, donnée à l'Abbé *Vermont* dans les *Mémoires sur le Jacobinisme*, peut convenir à ce Lecteur de la Dauphine, qui continuera d'être celui de la Reine ; mais une tache pour lui, à jamais ineffaçable aux yeux des Français, c'est qu'il ait été successivement le protégé et le protecteur de ce Brienne, la honte de son nom et l'opprobre de son état.

3. La rue Royale, nouvellement percée, n'étoit point pavée dans toute sa largeur, et il s'y trouvoit, du côté des Champs-Elysées, non pas des fossés, comme l'ont publié des Journalistes du temps, mais seulement des ornières, que nous vîmes nous-mêmes le lendemain du funeste évènement.

4. Des

4. Des Brochures circulèrent, avant les fêtes données pour le mariage du Dauphin, qui purent contribuer à en préparer les malheurs. On y blâmoit l'appareil militaire qu'il étoit d'usage de déployer dans les réjouissances publiques, et qui servoit moins, disoit-on, à prévenir des désordres imaginaires qu'à flatter l'orgueil des Grands, en tenant le peuple à une distance humiliante du spectacle qui se donnoit pour lui, et à ses dépens. La Police souffrit que le peuple se conduisît ce jour-là par lui-même ; et le peuple s'étouffa. Ce premier succès en émancipation, s'il n'étoit pas dans la nature du peuple de rester toujours peuple, eût été bien propre à le dégoûter de nouveaux essais en ce genre.

5. Le temple d'Hymen portoit cent trente pieds de hauteur, avec ses autres dimensions proportionnelles. L'architecture en étoit d'ordre corinthien.

6. *Lettre de l'Impératrice Marie-Thérèse au Dauphin.*

« Votre Epouse, mon cher Dauphin, vient de se séparer de moi. Elle faisoit mes délices ; j'espère qu'elle fera votre bonheur. Je l'ai élevée dans ce dessein, parce que, depuis long-temps, je prévoyois qu'elle devoit partager *vos destinées*. Je lui ai inspiré l'amour de ses devoirs envers vous, un tendre attachement à votre personne, l'attention à imaginer et pratiquer ce qui peut vous plaire. Je lui ai toujours recommandé, avec beaucoup de soin, une tendre dévotion envers le Maître des Rois, persuadée qu'on fait mal le bien des peuples qui nous sont confiés, quand on manque envers *Celui qui brise les sceptres et renverse les trônes*, comme il lui plaît. Aimez donc vos devoirs envers Dieu. Je vous le dis, mon cher Dauphin, je le dis à ma Fille : aimez à faire le bien des Peuples sur lesquels vous règnerez toujours trop tôt. Aimez le Roi votre aïeul ; soyez bon comme lui ; rendez-vous accessible aux malheureux. Il est impossible qu'en vous conduisant ainsi vous n'ayez le bonheur en partage. Ma Fille vous aimera, j'en suis sûre, parce que je la connois. Mais, plus je vous réponds de son amour et de ses soins à vous plaire, et plus je vous recommande de lui vouer le plus sincère attachement. Adieu, mon cher Dauphin ; soyez heureux : je suis baignée de larmes. MARIE-THÉRÈSE, *Imp.* »

7. On se rappelle avec quelle audace, lorsque Gustave III se disposoit à venir au secours de Louis XVI, le jacobin Camille Desmoulins félicita ses *Frères et Amis*, sur ce qu'à cinq cents lieues de Paris, un des associés à leur Club, Ankastrom, avoit eu la gloire d'assassiner ce Roi.

8. Nous n'ignorons rien de tout ce qui fut dit et écrit pour décréditer la personne et les opérations du Chancelier de Meaupou. Mais la Révolution sera l'éternelle apologie de cet homme d'Etat. Le prétendu coup de despotisme que lui reprochèrent les Sophistes, frappés eux-mêmes dans la personne de Choiseul, ne fut qu'un trait de sage et nécessaire politique, une opération dont le maintien eût au moins retardé, et peut-être prévenu la chûte de la Monarchie.

9. Le confesseur de Louis XV, quoiqu'appelé par ce Prince, s'étoit présenté plusieurs fois sans avoir pu pénétrer jusqu'à lui. Lorsqu'enfin il eut été introduit, le Malade lui demanda, et apprit de lui, la cause de son retard. L'Ecclésiastique, après une première séance de son ministère, ayant témoigné au Roi la crainte de retrouver les mêmes obstacles à son retour, le Prince lui dit à haute voix : « Je vous attends, Monsieur, pour l'heure convenue ; » et le confesseur, se tournant vers ceux qui lui avoient interdit l'entrée, leur dit : « Vous l'avez entendu, Messieurs. »

Fin des Notes du Livre second.

NOTES

RELATIVES AU LIVRE TROISIÈME.

1. Le Dauphin faisoit ici ressortir tout le poison caché dans le principe philosophique sur la propriété de la puissance, principe non moins désastreux pour les Sujets gouvernés, qu'inquiétant pour l'Autorité gouvernante. Car le Prince qui règnera sur des Peuples imbus du préjugé anarchique, qu'ils peuvent se ressaisir à volonté du pouvoir suprême, ce Prince doit se croire sage en tenant dans l'oppression ceux qui lui laissent craindre la révolte.

2. Voici en quels termes le Dauphin avoit demandé à l'Auteur de lui communiquer ses idées sur cette matière, l'une des plus importantes dont puisse s'occuper un Prince destiné à gouverner.

« Je vous prie que la première de vos Lettres soit sur la manière de connoître à fond les hommes, l'étendue et les bornes de leurs lumières, leur degré de sagacité, l'aptitude de leur esprit, la droiture ou la duplicité de leur cœur, les motifs qui les dirigent, l'intérêt qui les anime, et singulièrement l'étendue de leurs connoissances sur des matières sur lesquelles je ne suis moi-même nullement, ou que médiocrement instruit; car cet article me paroît la magie noire, ainsi que de juger des sentimens du cœur. Traitez donc toutes ces matières méthodiquement, intelligiblement et avec étendue. Qu'aucun des moyens, pour parvenir à cette fin, ne vous échappe. Conduisez vous-même mon esprit dans tous ceux que j'aurai besoin de connoître; introduisez-le dans les cœurs les plus tortueux; employez-y, s'il le faut, des cahiers entiers. Si, par-dessus tout cela, vous m'apprenez à éviter les jugemens téméraires, je dirai que vous avez accompli toute justice. »

Le Prince, après avoir reçu l'ouvrage, répondoit au père Griffet, en date du 20 Juin 1758 : « Je suis dans l'enchantement, mon révérend Père; vous avez saisi à merveille mes idées, et avez été beaucoup plus loin. Votre ouvrage m'a autant fait de plaisir qu'il doit m'être utile : c'est tout dire. Je vous remercie

de votre peine ; mais je ne la plaindrai point, s'il me passe quelqu'autre chose par la tête ; car je m'en ferois un scrupule. Vous pouvez compter sur le plus grand secret. LOUIS. »

3. L'Abbé de Radonvilliers, qui avoit eu, en qualité de Sous-Précepteur, la plus grande part à l'éducation du Roi, étoit un homme de probité, ami sincère du bien public, du Monarque et de la Monarchie; mais, en même temps, s'il nous est permis de le juger d'après les rapports très-immédiats que nous eûmes avec lui, d'un caractère facile, et trop confiant pour démêler les jeux ténébreux de l'ambition et la duplicité des cœurs.

Le Roi de Prusse Frédéric II, qui suivoit de très-près tout ce qui se passoit à la Cour de Versailles, nous fait lire dans une de ses Lettres : « Ce fut encore une intrigue, comme cela arrive toujours à cette Cour, qui plaça le Comte de Maurepas à la tête du Ministère — homme gai, aimant la joie et les plaisirs. » On assura même, mais sans que nous puissions le garantir, qu'une somme de cent mille écus avoit été payée à la personne qui avoit joué le rôle décisif dans cette coupable intrigue.

4. Le Duc de Choiseul avoit une sorte de Cour à son château de Chanteloup. Il y donnoit des Fêtes, on y jouoit la Comédie. Les hommes qu'il avoit mis en place, et les Philosophes qu'il avoit protégés ne désespérèrent jamais de son retour à la faveur. Les Régimens qui passoient près du lieu de son exil lui faisoient des députations de Corps : les Ministres même de Louis XVI le ménageoient ; et M. de Calonne lui facilitoit le payement de trois millions dont il s'étoit endetté. Pendant sa dernière maladie, plusieurs secrétaires n'étoient occupés qu'à copier des Bulletins de l'état de sa santé, pour le peuple immense de ses protégés et de ses amis.

5. Une Lettre du Comte de Maurepas, datée du 13 Août 1742, peint la politique méticuleuse et indécise du Ministère dont il faisoit alors partie, et ses ménagemens pour les Philosophes, déjà tout occupés à sapper les fondemens de l'Ordre social. Voltaire avoit présenté au Théâtre son *Mahomet*, et le Procureur-général du Parlement avoit requis le Lieutenant de police,

de Marville, d'en empêcher la représentation. Celui-ci en ayant écrit au comte de Maurepas, ce Ministre lui répondoit : « J'ai porté votre lettre, Monsieur, à M. le Cardinal, et lui en ai fait lecture, ainsi que de celle du Procureur-général qui y est jointe. Quoique son Eminence pense toujours de même au fond, elle ne pense pas cependant que vous deviez risquer une scène pour un pareil sujet, et elle approuve que vous fassiez dire aux Comédiens de supposer la maladie d'un Acteur, pour se dispenser de jouer la Pièce jeudi ; et à Voltaire, de la retirer lui-même de leurs mains, pour éviter l'éclat. Je crois même que, si vous faites bien, vous commencerez par ce dernier parti, et qu'il vous aidera lui-même à l'exécuter et à couvrir la démarche. La communication des épithètes que lui donne le Procureur-général (Auteur scélérat, digne de Bicêtre) joint à un certain Arrêt du Parlement, en vertu duquel il ne tient qu'à lui d'informer et de décréter l'Auteur des *Lettres philosophiques*, rendront votre argument plausible. Et, par ce moyen, vous ne serez commis avec personne. MAUREPAS. »

Voltaire alors dissimule ; et, ne pouvant se faire jouer à Paris, prend le parti de s'y faire lire. Il se rend à Bruxelles, y fait imprimer son *Mahomet*, qu'il envoie à Paris ; il écrit en même temps au Ministre et au Lieutenant de police, pour se plaindre de la publication de sa Pièce, et les supplier de faire faire des poursuites contre les Editeurs. La dérision étoit palpable, et Maurepas voulut bien l'ignorer.

8. Pour écarter toute inquiétude de l'esprit du jeune Roi, et consommer son erreur sur le Ministre qu'on vouloit lui faire adopter ; après qu'on lui en eut fait un pompeux éloge, on lui mit sous les yeux des Mémoires imprimés depuis dix ans, dans lesquels il lut : « Le Comte de Maurepas étoit celui de tous les Ministres qui gouvernoient alors la France, qui avoit le plus de génie, d'activité et de pénétration. Il étoit aussi ancien dans le Ministère que Louis XV sur le trône. La Monarchie lui étoit redevable de plusieurs grands établissemens ; c'est lui qui avoit rétabli la Marine qui, après la mort de Louis XIV, étoit dans un désordre affreux. J'ai ouï dire que la branche du commerce du Levant est entièrement de lui. Il travailloit beaucoup : on n'a jamais tant expédié. Sa correspondance étoit un chef-d'œuvre de

précision. J'ai vu plusieurs de ses Lettres : il est impossible, à mon avis, de dire plus de choses en si peu de mots. »

Après que Louis XVI eut lu ce portrait brillant, on eut soin de lui faire observer qu'il étoit d'autant moins suspect qu'il avoit été tracé par une main ennemie, par la même Marquise de Pompadour qui avoit déterminé, dans le temps, la disgrâce du Comte de Maurepas. L'observation tomboit à faux, parce qu'il est reconnu que les *Mémoires* qui portent le nom de cette Marquise ne sont pas d'elle. Il est vrai que Maurepas avoit été disgracié de Louis XV, pour s'être émancipé en propos sur cette femme. Et, comme il étoit notoire que le Dauphin, père de Louis XVI, méprisoit la Marquise qui avoit fait disgracier, on en conclut, et on débita, contre toute vérité, qu'il étoit plein d'estime pour le Ministre disgracié.

7. Lorsque Louis XVI fit son entrée solennelle dans Paris, Robespierre finissoit son cours d'Humanités au Collége de Louis-le-Grand. Il avoit eu pour professeur de Rhétorique un homme instruit, mais admirateur enthousiaste de Rome païenne et de ses Héros ; et que ses écoliers, pour cette raison, appeloient entre eux *le Romain*. Ce professeur, nommé *Hérivaux*, croyoit reconnoître dans Robespierre un indice de la fierté républicaine qui lui plaisoit. Ce fut lui qui lui procura la faveur de présenter à Louis XVI une Pièce de Vers latins composée pour la circonstance. Alors Préfet des Etudes dans le même Collége, et me trouvant dépositaire de quelques aumônes que faisoient annuellement à Robespierre l'Evêque et quelques Chanoines d'Arras, je l'avois fait habiller, pour qu'il pût se présenter décemment. Parmi tous les jeunes gens qui étudioient alors dans ce Collége, à l'aide d'une pension gratuite appelée *Bourse*, je doute qu'il s'en fût trouvé un second réduit à l'état d'indigence où étoit le jeune Robespierre ; et, s'il m'eût été donné de deviner le Monstre dans l'Ecolier, rien ne m'eût été plus facile que de le museler dès lors, en tarissant le cours des aumônes que je recevois pour lui ; ressource sans laquelle il lui eût été impossible de s'entretenir et de continuer ses études. J'attribue à ma déportation d'avoir échappé à ses poignards ; car il ne paroît pas qu'il ait pardonné à aucun de ceux à qui il devoit quelque reconnoissance.

8. Ce précis des devoirs d'un Roi, publié *par ordre du Roi*, fit tant d'honneur au jeune Monarque, il fut si généralement accueilli, que les Philosophes eux-mêmes ne purent s'empêcher de parler dans le sens commandé par l'opinion, d'un ouvrage où Fénélon assigne parmi les premiers devoirs de conscience pour un Roi, « de chercher la règle de sa conduite dans la lecture et la méditation de l'Evangile ; de s'appliquer à la prière avec ferveur et assiduité ; d'employer toute son autorité pour rendre l'Irréligion muette (Direct. I, V, XIII). » La Harpe, alors encore tout philosophe, n'en voyoit pas moins, dans ce petit Traité, *comme l'Abrégé de la Sagesse, et le Catéchisme des Rois*. D'Alembert lui-même, faisant en pleine Académie l'éloge de l'Auteur de ce petit Ouvrage, s'écrioit : « Qu'il y rend le Christianisme respectable ! quel précieux usage il sait en faire pour établir les principes de la félicité des peuples, pour éclairer le jeune Prince sur l'étendue et la rigueur de ses devoirs, pour l'effrayer sur les suites affreuses qu'entraîneroit sa négligence à les remplir ; enfin, pour lui inspirer l'horreur de la tyrannie et de l'oppression. » Il mentoit donc à sa conscience, et il conspiroit bien sciemment contre l'Humanité, celui qui, dans sa correspondance secrète, appeloit *infâme*, et juroit d'*écraser* comme telle, cette même Religion qui, de son aveu, procure *la félicité des peuples*, et inspire aux Princes *l'horreur de la tyrannie et de l'oppression*.

9. L'apologie de son Ministre, composée par Louis XVI et envoyée à l'Assemblée, étoit conçue en ces termes : « Messieurs, j'ai examiné les observations que le zèle et la sollicitude de l'Assemblée nationale l'ont portée à m'adresser sur la conduite du Ministre de la Marine. Je recevrai toujours avec plaisir les communications qu'elle jugera utiles d'entretenir avec moi. Les observations qui m'ont été remises de la part de l'Assemblée, me paroissent absolument conformes aux dénonciations sur lesquelles elle avoit déclaré n'y avoir pas lieu à délibérer. Je m'étois fait rendre compte alors des réponses que M. Bertrand avoit présentées contre les différens griefs, et j'avois porté le même jugement que l'Assemblée. Depuis, aucune plainte fondée ne s'est fait entendre relativement aux différentes parties de son administration ; et tout ce qui me revient de la part des Colons, du

Commerce et des Gens de mer, me présente des témoignages de l'utilité de ses services. Enfin, aucune violation de la Loi ne lui étant reprochée, je croirois manquer à la justice si je lui retirois ma confiance. Au reste, les Ministres savent que le seul moyen de la mériter et de la conserver, c'est de faire exécuter les Lois avec énergie et avec fidélité.

LOUIS. »

M. S. F. DUPORT.

10. La Peyrouse, qui a vu et examiné, donne le démenti le plus formel à nos Sophistes, qui, du fond de leur cabinet, nous peignent le Sauvage si bon, si intéressant, pour avoir droit d'en inférer l'inutilité soit de la Religion révélée, soit des Gouvernemens civilisés par son influence, et qui se conduisent par ses lumières. Cet Homme de la nature, au rapport du Voyageur, est partout le même, « hypocrite et perfide, s'il craint; le plus méchant et le plus féroce des êtres vivans, s'il se croit le plus fort. — Les Philosophes se récrieront en vain contre ce tableau: ils font des Livres au coin du feu, et moi je voyage depuis trente ans. Le malheureux Lamanon, qu'ils ont massacré, me disoit encore la veille de sa mort, que ces hommes valoient mieux que nous. »

Un Missionnaire de la Congrégation de S. Sulpice, M. *Levadoux*, à portée d'étudier, pendant plus de dix ans, les Sauvages qui se montrent sur les rives du Mississipi, nous les peignoit absolument des mêmes couleurs que la Peyrouse, et nous disoit: « Il n'y a que la force de la Religion qui les convertisse en hommes. »

11. Si on croyoit pouvoir opposer à ce que nous avons dit du caractère franc et loyal de Louis XVI, le refus qu'il fit dans son Interrogatoire, de reconnoître un nombre de Pièces et de Lettres qu'il devoit connoître, c'est qu'on ne feroit pas attention que ce n'est nullement blesser la vérité, mais consulter la prudence, surtout en présence de Juges iniques et passionnés, que de répondre, comme fit Louis XVI, en voyant passer sous ses yeux un amas confus de Pièces manuscrites: « Je ne les connois pas. — On peut contrefaire les écritures. — Je demande communication de ces Pièces, avant de prononcer. » Par où il étoit

évident que ce refus de reconnoissance n'étoit que provisoire. Et, en effet, la communication des Pièces lui ayant été accordée, il enjoignit à ses Défenseurs d'avouer toutes celles qu'il put lui-même reconnoître.

12. Qu'il y avoit loin du cœur de Louis XVI au cœur du Comte d'Estaing ! Quel contraste entre cette belle Lettre que son Roi daignoit écrire à d'Estaing, et celle que d'Estaing fera circuler, après la nuit du 6 Octobre, à la charge de la Reine ! L'une peint le grand Roi, et l'autre le Courtisan le plus bas et le plus perfide.

13. Les mécontentemens que le Ministre Narbonne ne cessoit de donner à Louis XVI, avoient porté ce Prince à lui signifier sa destitution par ce Billet : « Je vous préviens, Monsieur, que je viens de nommer M. de Graves au département de la guerre : vous lui remettrez votre porte-feuille. LOUIS. »

Fin des Notes du Livre troisième.

NOTES

RELATIVES AU LIVRE QUATRIÈME.

1. Il parut, en 1802, une petite Brochure fort curieuse, ayant pour titre : *Le Rétablissement de la marine française, dans la pratique du Catholicisme.* A Paris, chez *Laurens jeune.* L'Auteur, *M. Legrand*, qui passa sa vie à étudier la Marine dans tous ses détails et ses rapports d'utilité, met en thèse cette Proposition : « Jamais le Gouvernement ne rétablira la Marine en France que par le rétablissement et le maintien de la Loi du Catholicisme qui prescrit quarante jours d'abstinence annuelle et deux jours d'abstinence hebdomadaire. »

Le but de l'Auteur est de donner des Matelots à notre Marine qui en manque. Il prouve sans peine qu'il se consomme en France beaucoup moins de poisson aujourd'hui qu'autrefois, et lorsque, sous Louis XIV, toutes les tables, depuis celles du Roi et de ses Ministres, jusqu'à celles des moindres particuliers, excluoient le gras et le remplaçoient par le poisson pendant plus d'un tiers de l'année. « Si, avec cela, dit l'Auteur, on se rappelle les nombreuses Corporations des deux sexes, où l'abstinence des viandes étoit perpétuelle, on pourra se former quelque idée du nombre de bras qui devoient continuellement s'agiter sur nos mers et nos rivières, sur nos lacs et nos étangs pour fournir le nécessaire à tant de consommateurs. » — Mais depuis que, vers le milieu du dix-huitième siècle, la loi de l'abstinence minée par les principes des philosophes et par l'insouciance du Gouvernement, commença à tomber en désuétude, et que le poisson ne fut plus, sur un grand nombre de tables, qu'un mets de gourmandise et de fantaisie, nos pêcheurs aussi ne furent plus que des ouvriers de fantaisie, ivrognes ou paresseux, qui se saisirent d'une profession délaissée par des familles honnêtes et laborieuses, qui ne s'y affectionnoient qu'à raison des avantages que leur garantissoit une consommation régulière et assurée. »

L'auteur, appuyant ses vues d'autorités respectables, ajoute : « Une anecdote décisive sur la manière de voir de ce grand Homme d'Etat (Colbert), se trouve consignée au dépôt de la

Marine. Un Enseigne de Vaisseau, le Chevalier de Vesle, dînant un jour à sa table pendant le Carême, se plaignoit de ce que la Religion catholique imposoit tant de jours d'abstinence de viandes. Le Ministre se tournant vers le jeune homme, lui dit : M. de Vesle, votre observation paroîtroit moins déplacée dans la bouche d'un Officier de terre ; mais elle est inexcusable dans celle d'un Marin. Ne voyez-vous donc pas que la loi de l'Eglise, ici, sert merveilleusement l'Etat ; et que, sans les abstinences de préceptes religieux, vous verriez tomber nos pêcheries, qui sont les séminaires naturels de nos Matelots. »

« Beaucoup plus exposé que ne l'étoit Colbert, à entendre faire les questions : « A quoi bon un Carême ! pourquoi ces abstinences de viandes ! à quoi servent des Carmélites et des Chartreux, etc. M. de Sartine répondoit quelquefois laconiquement : *à nous donner des Matelots.* Des Importans d'alors, incapables de saisir son idée, nous disoient à l'oreille : il faut lui pardonner de ne rêver que Matelots, il est homme du métier. Mais, quand ce rêveur jugeoit à propos de développer sa pensée, il l'eût rendue palpable aux plus aveugles. Il disoit : « — Mais, avec tous les Savans du monde, dans nos ports et sur nos vaisseaux, il faut convenir encore d'une grande vérité, c'est que, sans Matelots, point de Marine. Or, sans Pêcheries point de Matelots ; sans consommateurs des fruits de la pêche, point de Pêcheries ; et, en dernière analyse, sans une loi prohibitive de l'usage des viandes en certains temps et certains jours, point de consommateurs des fruits de la pêche ; j'entends de ces consommateurs habituels et nécessaires, tels qu'il les faut pour que des spéculateurs sages exposent, les uns leurs travaux, les autres leurs fonds dans l'exploitation de nos Pêcheries. D'où je conclus que, eu égard aux besoins de la Marine, l'antique institution sur l'abstinence des viandes, devroit encore être une loi de l'Etat chez le Français, si elle n'en étoit pas une de sa Religion. »

Après cette conclusion de M. de Sartine, M. Legrand conclut lui-même : « Les procédés de M. Turgot, qui faisoit étaler et vendre publiquement les viandes pendant le Carême, furent aussi impolitiques que peu religieux, et portèrent un coup mortel à nos Pêcheries. En vain l'Archevêque de Paris éleva-t-il alors la voix ; les Economistes crièrent *au Fanatisme !* et furent écoutés. Mais, au fond, le fanatique étoit Turgot, et le vrai philosophe Beaumont. »

2. Il y a bien apparence que Necker voyoit plus loin que Maurepas dans le système des Assemblés provinciales ; lui qui nous fait observer que, dès son établissement, « l'Assemblée de la haute Guienne spéculoit *à l'avance* sur le rachat des Droits féodaux ; » lui qui organisoit dès lors ces Assemblées comme il fit organiser depuis celle des Etats-généraux, avec double représentation du Tiers-Etat, et suffrage par tête dans les délibérations. Une Assemblée provinciale étoit composée de 52 Membres, dont 26 du Tiers-Etat.

3. Le système des Economistes étoit celui d'une liberté indéfinie pour l'exportation comme pour la circulation des grains. Cette Secte exagérée, et composée en général de riches propriétaires, ne pouvoit que gagner au monopole que favorisoit son système. Dans le même temps qu'elle coupoit les vivres au peuple, elle lui parloit le doucereux langage de la philantropie, et faisoit publier des recettes de charlatannerie, pour lui apprendre à se nourrir d'économie et à se passer de pain.

4. Les dépenses secrètes du *Livre rouge*, dont les Sophistes faisoient tant de bruit avant qu'elles ne fussent connues, tournèrent à leur honte par la publication. On apprit que leurs chefs et leurs amis ne s'oublioient pas à la Cour, et ne rougissoient pas du rôle de mendians auprès de Louis XVI. Quand on connoît les dispositions de ce Prince, on est bien convaincu que ce n'étoit pas sans lui en imposer, et surprendre sa bonté de cœur, qu'on lui faisoit allouer, à titre de *secours*, cent mille livres au philosophe d'Angivilliers ; cent soixante-six mille livres à la philosophe Comtesse de Maurepas ; vingt mille livres de pension à Turgot le plus fanatique des sophistes ; près d'un million, pour couvrir ses fredaines, à un Prince étranger, et long-temps assez jeune pour couvrir de sa protection la Secte la plus enragée contre les Princes ; enfin deux pensions, de six mille livres chacune, l'une au secrétaire particulier du philosophe Necker, et l'autre à la philosophe du Defant, co-adjutrice de la philosophe Geoffrin, la pourvoyeuse des philosophes précurseurs du *Sansculotisme* (*).

(*) On connoît la plaisanterie sur les culottes de velours, distribuées aux Philosophes de Paris par la Dame Geoffrin.

Cependant ce fameux *Livre rouge*, où l'on annonçoit que se trouvoient consignées les preuves des prétendues dilapidations de la Reine, prouva tout le contraire. Les dépenses personnelles au Roi et à son Epouse, durant tout son règne, ne se portent qu'à onze millions quatre cent vingt-trois mille livres, dont le Comité vérificateur avoue, qu'une grande partie a été employée en acquisition de fonds. Il ajoute même, en parlant du Roi : « Jamais, lorsqu'il a été question de ses affaires, ou de ses goûts personnels, on n'a pu lui persuader de s'écarter d'une sévère économie. Ses réponses à des propositions qui le regardoient personnellement, portent : *Il n'y a rien de pressé. Bon, à condition que cela n'occasionne pas de nouvelles dépenses.* » (Livre rouge, p. 6 et 38.)

5. Nous avions emprunté de nos voisins le moyen depuis longtemps en usage chez eux, de faire payer les frais des grandes routes au Commerce et aux Voyageurs, qui en retirent exclusivement les avantages ; mais le Gouvernement a trouvé des ressources plus simples que celle des barrières, pour fournir à la confection et à l'entretien de ces routes.

6. Je lis dans mes Mémoires (ceux de la Baronne de Pont-l'Abbé) ; « Combien de fois mon père n'a-t-il pas surpris le Roi se promenant triste et rêveur dans son cabinet de travail, à la nouvelle reçue de quelque fâcheux accident, auquel il cherchoit à remédier. Je me rappelle qu'il nous disoit un jour : J'entends bien souvent comparer le Roi à Henri IV, et il est certain qu'il a tout le cœur de ce Prince pour son Peuple. Il prend aussi comme lui le délassement de la chasse : mais Henri IV se permettoit bien d'autres distractions qui ne seront jamais du goût de son Petit-Fils : la Nation est sa seule Maîtresse, tous les Français sont ses enfans, et je puis dire, avec vérité et connoissance de cause, que jamais il ne s'est refusé à en secourir un seul dont il ait connu le besoin, et qu'aucune privation ne lui coûte pour le soulagement des malheureux. »

7. La Comparaison assurément ne disoit pas assez en faveur de Louis XVI. Mais nos Ecrivains du Siècle philosophique croyoient avoir montré le dernier terme de perfection, quand ils avoient proposé pour modèles à des Princes chrétiens, des

Princes Païens, et comme par grâce le bon Henri. Mais quelle justesse de parallèle entre les vertus d'un Tite et les vertus de Louis XVI ! Pour en juger, qu'on place ces deux Princes à leur dernière heure : Tite meurt à 41 ans, et Louis XVI au même âge. Quelle grandeur d'ame dans le Héros chrétien, qui périt de mort violente, en bénissant son Dieu et pardonnant à ses ennemis ! et quelle petitesse dans le *vertueux* Païen, mourant dans son lit, le blasphème à la bouche contre ses Dieux, auxquels il demande si une mort prématurée devoit être la récompense des vertus qu'il a pratiquées ? Un Marc-Aurèle et un Antonin dit *le Pieux*, sont-ils plus dignes d'être proposés à l'imitation des Princes chrétiens ? Ce pieux Antonin protégeoit le culte de ses Idoles ; et, sous son règne, comme sous le règne non moins vanté de Marc-Aurèle, on vit ruisseler le sang des Martyrs. Sans doute que les historiens du Paganisme, dans la comparaison de ces Princes avec leurs Nérons, ont dû vanter l'humanité des premiers, assasine seulement des Chrétiens : Mais Voltaire et son Ecole devoient-ils, au mépris des grands Modèles qu'offre le Christianisme, affecter d'aller chercher les leurs dans les Annales de l'Idolatrie !

8. L'Hôtel-Dieu de Paris est un monument unique de la charité de nos Pères. Tous les malades y sont accueillis, sans distinction de sexe, de patrie, de religion : il suffit, pour y être reçu, d'appartenir à l'Espèce humaine.

9. Suivant les mêmes relations, dans le cours de cette visite que fit Louis XVI à l'Hôtel-Dieu, gardant l'*incognito*, un objet l'ayant plus particulièrement affecté, il demanda quelques éclaircissemens à une servante qui traversoit la salle où il se trouvoit : mais celle-ci, sans s'arrêter, lui répond brusquement, qu'elle a bien autre chose à faire qu'à répondre aux curieux.

10. Dans ses Lettres-patentes, enregistrées le 11 Mai 1781, le Roi disoit : « Instruits de l'état de l'Hôtel-Dieu, et frappés de la nécessité où l'on a été jusqu'à présent d'y réunir souvent dans un même lit des personnes attaquées d'infirmités différentes, des malades avec des mourans, nous avons partagé le sentiment de compassion dont ce triste spectacle pénètre depuis long-temps tous ceux qui en sont les témoins. Après avoir pris connois-

sance des différens projets, et nous être fait rendre compte des obstacles qui traversoient leur exécution, nous avons reconnu combien il étoit difficile de remplir entièrement nos vues. Mais ne voulant pas que le désir de la perfection arrête un très-grand bien, surtout quand ce bien intéresse essentiellement la partie de nos Sujets la plus infortunée, nous nous sommes déterminés à adopter un plan qui n'oblige ni à de grands édifices, ni à des dépenses considérables, ni à une longue attente. — Nous avons vu avec satisfaction que la dépense n'excéderoit pas six cent mille livres, et que nous pourrons y pourvoir sans rien détourner de notre Trésor royal; en destinant à cet objet un fonds qui nous est particulier, et de plus les droits que notre cousin l'Archevêque de Paris avoit acquis sur la Ville de Paris, mais qu'il nous a cédés en partie, pour être employés à cet établissement d'utilité publique. — Au moyen de distributions et de constructions nouvelles, que nous avons ordonnées, les malades dudit Hôpital, jusqu'à la concurrence de trois mille au moins, seront couchés seuls. — Et, quoique la quantité de trois mille personnes excéderoit le nombre ordinaire des malades de l'Hôtel-Dieu, et de l'Hôpital Saint-Louis, nous avons ordonné cependant la disposition de plusieurs emplacemens pour y recevoir, en cas de foule, mille malades de plus. »

11. Un homme admis dans l'intimité de Louis XVI, s'affligeoit en sa présence, après le malheureux voyage de Varennes, sur ce que la funeste issue de cette tentative pourroit porter un nouvel échec encore à sa puissance. « Je le sens, répondit le Roi, et je le crains; mais uniquement pour mon Peuple; car je dirois volontiers : *Tant-mieux! et mille fois tant-mieux!* si je croyois que le bonheur de mon Peuple pût s'accroître de la diminution de ma puissance. » Son Ministre Cayer-de-Gerville, dans un projet de Proclamation aux Français, qu'il lui soumettoit, lui faisoit dire *mon Peuple*. « Il faut, Monsieur, lui dit le Roi, rayer ces deux mots, et mettre en place : *Le Peuple français*. Hélas! ajouta-t-il, avec l'accent de la douleur profonde, je ne puis plus dire *mon Peuple*. Mais on a beau faire, ce sera toujours l'expression de mon cœur.

12. Louis XVI, qui ne voulut pas qu'on suivît, le jour de son Sacre, l'antique usage de tapisser les rues de la ville, pen-

soit en cela par son cœur. Mais son ministre Turgot, qui ne vouloit pas même qu'il y eût de Sacre, pensoit dès lors en vrai Jacobin; et un premier ministre moins frivole que Maurepas eût insisté pour qu'on n'ôtât rien de sa majesté à une Cérémonie religieuse qui ne donne pas l'autorité, mais qui avertit les Peuples que l'Autorité qui va les gouverner est émanée du Ciel.

13. Quelle fatalité ! Et pourquoi fallut-il que trois illustres Voyageurs, un Roi et deux Empereurs, ainsi que le Monarque qu'ils visitèrent périssent tous à la fleur de l'âge et de la main des Disciples de Brutus ? Ne seroit-ce pas que le Ciel auroit voulu inculquer aux Rois de la Terre, par cette effroyable leçon, quadruplée en si peu d'années, que nourrir des Sectes impies dans leurs Etats, et à leur Cour, c'est y préparer les conspirations et les forfaits régicides ?

14. On remarqua, dans le voyage de Louis XVI sur les Côtes de Normandie, que ce Prince, sans négliger les petites choses pour les grandes, apportoit une extrême attention à tout ce qui frappoit ses regards. Etant à dîner sur le Vaisseau amiral, le pavillon qu'on y avoit dressé pour le recevoir lui parut mesquin; et, comparant des yeux l'ouvrage avec la matière fournie, il jugea qu'il y avoit eu friponnerie dans l'emploi, et dit au Commandant : « Que pensez-vous de votre pavillon, M. d'Albert ! vous devez en être content, car il nous a pris cinq cents aunes de taffetas. — C'est beaucoup, Sire, que cinq cents aunes, répond l'Officier. — En effet, reprend le Roi, il ne me paroît guères possible qu'il y en soit entré autant; mais la preuve en est facile. » Il tire un crayon, et, dans la minute, il démontre que la moitié de l'étoffe, à peu d'aunes près, a été volée. Mais, ne voulant pas troubler un jour de fête par des éclaircissemens qui lui eussent montré des fripons à punir, et peut-être parmi les convives, il se contenta de les avoir signalés au Chef d'Escadre Albert-de-Rhiom. Ce voyage mémorable et si délicieux, pendant lequel Louis XVI parut prodiguer ses dons au Mérite et ses aumônes aux Pauvres, on saura un jour, par la manifestation du Livre des dépenses secrètes, qu'il n'a coûté que cent quarante-huit mille livres.

Fin des Notes du Livre quatrième.

NOTES

NOTES

RELATIVES AU LIVRE CINQUIÈME.

1. Les mêmes sentimens d'affection, que Louis XVI ne cessa de témoigner aux Princesses Adélaïde et Victoire, après leur sortie de la France, il les avoit également conservés à Madame Louise retirée de la Cour, et à laquelle il écrivoit : « Rempli d'admiration, en considérant le courage que vous avez eu de quitter le Monde pour vous attacher uniquement à Dieu, si je ne craignois de vous troubler dans vos saintes occupations, ce seroit mon grand plaisir d'aller vous voir, et vous marquer les sentimens de vive tendresse et de vénération que j'ai et que j'aurai toute ma vie pour vous. »

2. Nous connoîtrons un jour le désintéressement philosophique de ces Charlatans, qui ne crioient si haut *à la déprédation !* que parce qu'ils n'étoient pas encore en société avec les déprédateurs. Si quelque chose devoit étonner, ce n'étoit pas que de jeunes Princes, mal environnés, eussent fait quelques fautes; c'étoit, au contraire, qu'ils n'en eussent pas fait davantage et de plus grandes. Leurs vrais amis néanmoins ne sauroient trop le répéter à ces grands Personnages : Que toujours on les rend responsables des iniquités de leurs Agens, et qu'on les fait complices lorsqu'ils ne sont que dupes; si toutefois la duperie qu'ils éprouvent ne mérite pas le nom de complicité passive.

3. Louis XVI, en 1791, avoit investi l'aîné de ses Frères de ses pleins pouvoirs pour traiter en son nom, avec les Puissances étrangères, des moyens d'arracher la France aux horreurs de l'anarchie. Mais le Baron de Breteuil, s'il faut en croire le Ministre Bertrand, traversa cette disposition de son Maître, en se prévalant de pouvoirs révoqués; abus de confiance qui divisa les esprits, et écarta les succès, toujours attachés à l'unité de vouloir et d'action.

4. Ceux qui ont parlé des *conseils vigoureux* que Madame Elisabeth auroit donnés au Roi, ignoroient absolument sur quel pied le Frère et la Sœur vivoient entre eux. Leur amitié étoit réciproquement tendre et sincère, mais très-respectueuse en même temps de la part de Madame Elisabeth, qui recevoit quelquefois des avis du Roi, mais ne lui en donnoit jamais. La Princesse, qui mettoit très-peu d'importance aux ajustemens qu'il plaisoit à ses Femmes de lui donner, ayant un jour paru devant Louis XVI, avec une coëffure qui étoit de mode au commencement de la révolution ; le Roi, qui la jugea messéante pour sa Sœur, la pria de ne la plus porter. La Princesse, sans beaucoup y songer, reparut le lendemain coëffée comme la veille. Louis XVI, en la voyant, lui dit : « Vous avez oublié, Elisabeth, que je vous ai fait hier une invitation ; vous seriez fâchée que je vous intimasse une défense. » C'eût été la première que la bonne Princesse se fût attirée ; et elle ne fut pas nécessaire.

5. Un jour que le Roi étoit seul chez la Reine, qui s'amusoit à faire elle-même son café, la Princesse, au moment précis où une Femme-de-chambre entroit chez elle, disoit au Roi : « Passe-moi le soufflet, mon Ami. » Le bruit de la porte ayant empêché le Roi d'entendre, elle répéta devant la Femme-de-chambre : « Passez-moi le soufflet, Monsieur, s'il vous plaît. »

6. Une personne attachée au service intérieur de la Reine, et généralement estimée, la Dame Thibault, lorsque la révolution éclata, s'exprimoit en ces termes : « Il faut être absolument étranger à la Cour et n'avoir nulle idée de la manière d'y être d'une Reine, pour ignorer que la moindre démarche de sa part, de nature à fonder un soupçon injurieux à ses mœurs, ne pourroit échapper au monde qui l'environne, et par là même à la publicité. Mais, la Reine est sûre du cœur du Roi comme du sien ; elle est bonne, affable, ne songeant qu'à faire du bien, charmante pour tout ce qui l'approche. Elle efface personnellement toutes les femmes de sa Cour, qui ont des prétentions à la beauté. Elle est d'une si admirable franchise, que des gens qui ont tenté de donner des Maîtresses

au Roi, ont su d'elle même qu'elle connoissoit leurs menées; et le Duc d'Orléans ne peut ignorer qu'elle méprise autant sa personne qu'elle a d'amitié pour sa vertueuse et malheureuse Epouse: voilà les grands crimes de la Reine; ce sont ceux là qui ont enfanté tous ceux qui se sont commis contre elle. »

Ce témoignage de la première Femme de-chambre de la Reine nous fut confirmé par la première Femme-de chambre de la Princesse Royale, la Dame Basire, qui ajoutoit: « Tous les rapports que mon emploi me donnoit avec la Reine m'ont convaincu de son sincère attachement à la Religion, et du vif désir qu'elle avoit de trouver en sa Fille la solide piété et les vertus chrétiennes. Elle vouloit aussi que la jeune Princesse se prémunît par l habitude des travaux propres à son sexe, contre les écueils du désœuvrement. Elle-même n'étoit jamais oisive: je la voyois souvent travailler pour les pauvres.

7. Voyez l'Interrogatoire de la Reine, page 39. La Domestique *René Millot* prétend savoir, que le motif qui détermina le Roi à obliger la Reine de garder son appartement pendant quinze jours, c'est qu'elle avoit formé le projet d'assassiner le Duc d'Orléans, et si décidément, qu'elle s'étoit munie de deux pistolets pour l'exécution. La Reine, en se défendant, non de l'ordre reçu du Roi, mais du motif qui l'auroit dicté, répondit: « *Il se peut;* mais ce n'est pas pour une cause pareille. » C'étoit, en effet, une absurdité de le penser. Des personnes mieux instruites que cette Servante, nous ont assuré que la Reine, quoiqu'elle eût été insultée dans plusieurs promenades, vouloit continuer ses sorties: que le Roi les lui interdisit expressément; ce qui la retint pendant quinze jours dans son appartement.

8. La Bibliothèque scholastique du jeune Dauphin ayant subi le même sort que celle de son Père, dans le pillage du Château des Thuileries, Louis XVI, dans sa prison, réclamoit, par une note, à la Municipalité de Paris, l'achat des Livres nécessaires à l'instruction de son Fils, en tête desquels il désignoit ceux des Ouvrages de Bossuet et de Fénélon, qui avoient été réimprimés par ses ordres pour cet usage.

9. La continuité des traitemens barbares que le cordonnier Simon fit essuyer au Dauphin, après la mort du Roi, prouveroit

seule que ce monstre avoit le mot des Jacobins sur la destinée de cet Enfant, quand même l'apostat Chabot, leur organe, n'auroit pas eu l'impudence de dire, en séance publique, que c'étoit *à l'apothicaire à en purger la France ;* et quand même encore l'homme de l'art chargé de publier que le jeune Prince n'étoit pas mort par une opération d'apothicaire, ne seroit pas mort lui-même subitement, aussitôt après son rapport publié.

10. L'Enfant, qui est *de cire pour le vice*, prendroit ordinairement la même flexibilité pour la vertu, s'il y étoit exercé dès le bas âge ; et les attentions soutenues d'un esprit sage auroient rectifié, avant huit ans, des inclinations que ne réformeront plus à quinze ni les argumens de la raison ni la crainte des châtimens. C'est une justice que l'on doit à l'Epouse de Louis XVI, de dire qu'elle partageoit les sentimens de son Epoux et sa sollicitude pour l'éducation de ses Enfans. Elle appuyoit de toute son autorité celle des personnes chargées de diriger leur enseignement et de rectifier leurs inclinations. Il étoit très-ordinaire qu'elle assistât à leurs leçons : elle leur expliquoit elle-même les vérités de la Religion et leur faisoit réciter leurs prières. Sa tendresse pour eux fut mise à une épreuve très-délicate, immédiatement après la mort du Roi, qui lui présageoit assez la sienne. Un homme du jour, qui avoit accès au Temple, lui proposa un moyen de l'en tirer. Le plan d'évasion lui paroissant très-praticable, elle le soumit à l'examen d'une personne de confiance qui en porta le même jugement qu'elle : mais, au moment de l'exécution, « Non, dit-elle, je n'ai jamais voulu séparer mon sort de celui de mon Mari ; et je ne puis me résoudre aujourd'hui à me séparer de mes Enfans ; je me résigne à tout ce qu'en ordonnera la Providence. »

11. Nous rapporterons ici un passage assez curieux de nos Mémoires sur les principes de modération de Louis XVI. « On fit souvent des représentations au Roi pour l'engager à employer la force pour assurer le triomphe de sa cause, sans que jamais il eût voulu entendre aux voies de rigueur ; lors même que les dangers les plus éminens pour sa personne sembloient en indiquer la nécessité. Mon père, qui ne se seroit jamais mis en avant pour lui donner des conseils, ne savoit pas non plus lui déguiser la

vérité quand il la lui demandoit; mais, sur cet article, le Roi étoit d'une inflexibilité sans égale, et tellement fort de raisons que lors même que vous n'étiez pas de son avis, il vous forçoit encore de respecter ses motifs et sa vertu. On lui disoit, par exemple : « Sire, l'opinion des gens de bien, celle de vos Sujets les plus dévoués est que V. M. porte la douceur à l'excès. — Ceux qui sont de ce sentiment, répondoit-il, n'ont jamais été Roi. — Ils disent, Sire, que des Méchans, en révolte contre leur Roi, sont dignes de mort. — Oui; mais ils le sont aussi de compassion; et tuer ne rend pas meilleurs. — Ils pensent que Mirabeau et le Duc d'Orléans auroient dû porter leur tête sur l'échafaud et que leur impunité accuse l'Autorité de foiblesse. — David n'étoit ni foible ni lâche, lorsqu'outragé par Séméï, il repoussoit les conseils violens du fils de Sarvia. — Ils disent que les jours de V. M. sont exposés. — Cela se peut; mais je crains la mort pour mes ennemis, et la crains peu pour moi. — Ils disent que la vie d'un Roi n'est pas à lui, et qu'il doit à ses Sujets de la leur conserver. — Sans doute; mais par des moyens qu'avouent la sagesse et la conscience. — Tous pensent que la sagesse et la conscience approuveroient que le sang des Factieux expiât leur révolte. — Charles I.er pensoit comme eux; mais son exemple m'apprend que ce moyen n'est rien moins qu'infaillible en révolution. Je pourrai périr, je dirai plus, je m'attends à périr; mais jamais l'Histoire ne m'intentera le reproche qu'elle fait à ce Prince, d'avoir, pour ma cause, mis mes Sujets aux prises avec mes Sujets. » *Mémoires de la Baronne de Pont-l'Abbé.*

Une observation que ne doivent pas perdre de vue ceux qui veulent être équitables en jugeant la conduite de Louis XVI pendant la révolution, c'est qu'actuellement encore, en se replaçant avec lui dans chaque circonstance où il se trouva, il seroit très-difficile de dire ce qu'il eût dû faire pour faire mieux qu'il ne fit, et téméraire d'affirmer qu'une conduite différente de celle qu'il tint, lui eût réussi et l'eût sauvé. Louis XVI apporta un soin extrême à éviter les fautes reprochées à Charles d'Angleterre; et toujours Louis XVI évitant Caribde donna dans Sylla. C'est qu'il n'est plus de mesures certaines contre une crise révolutionnaire, quand elle est l'effet d'une dépravation presque générale.

Le plus habile médecin ne l'est jamais assez pour opérer avec succès sur un sujet gangrené.

12. Au mois de Mai 1791, l'Empereur Léopold, parfaitement guéri alors de sa maladie philosophique, faisoit passer à Louis XVI un plan secret contenu en 21 articles, et arrêté à Mantoue, par lequel il se faisoit fort de rétablir son autorité, en portant sur-le-champ toutes ses Forces sur la France dont les frontières alors étoient hors d'état de défense. La seule idée de voir le Royaume envahi par des Troupes étrangères détourna le Monarque d'accepter les offres de son Beau-Frère. Depuis, et après que les manœuvres des Jacobins eurent décidé la guerre, par une dépêche secrète dont Mallet-Dupan fut le porteur, il invita le successeur de Léopold à ne répondre à une aggression forcée et désavouée par son cœur que par une guerre défensive, pendant laquelle des négociations pourroient ramener la paix. Que si, enfin, il faut en venir à des combats, Louis XVI fait insinuer à l'Empereur le vif désir qu'il a que les Francais émigrés ne soient pas employés en première ligne ; « afin, dit-il, que le Français ne verse pas le sang du Français. »

Fin des Notes du Livre cinquième.

NOTES

RELATIVES AU LIVRE SIXIÈME.

1. Le rédacteur très-philosophe des *Mémoires sur Pie VI, etc.*, nous dit : « Turgot fit l'impossible pour persuader à Louis XVI de ne pas se faire sacrer, lui faisant envisager cette Cérémonie religieuse comme un acte de servitude ignominieuse. » L'impie Boulanger, dans son prétendu *Christianisme dévoilé*, p. 126, nous donne le secret de cette aversion philosophique pour le Sacre des Rois : « C'est, dit-il, un rit de la *Théurgie* chrétienne, qui contribue à rendre les chefs des Nations chrétiennes plus respectables aux yeux des peuples, et leur imprime un caractère tout divin. » L'érudition du Sophiste, qui se borne au Christianisme, eût pu remonter jusqu'à la Loi ancienne. Il y eût vu que la consécration des Rois est d'institution divine ; que ce rit de la *Théurgie* chrétienne avoit été un rit de la *Théurgie* du Peuple juif, et que Dieu ordonnoit à ses Prophètes de sacrer les Rois d'Israël, et quelquefois même d'autres Rois.

2. L'imposition des mains sur certains malades, pratiquée par nos Rois de temps immémorial, pouvoit tirer, de la foi d'un Saint Louis ou de celle des Fidèles de son temps, une efficacité devenue rare de nos jours, et tournée en dérision par les Philosophes du dix-huitième siècle. Cependant, aux yeux de la vraie philosophie, loin d'avoir rien de superstitieux, elle étoit touchante et respectable la pieuse Cérémonie où le Roi *très-chrétien*, le jour de son Sacre et aux grandes Solennités, après avoir participé aux saints Mystères, recommandoit ces malades à la toute-puissance du Dieu dont il étoit le Ministre, leur marquant le front du signe de la croix, en même temps qu'il prononçoit sur chacun d'eux l'invocation : *Le Roi te touche, Dieu te guérisse !* Deux mille quatre cents malades s'étoient rendus à Reims au Sacre de Louis XVI.

3. On peut rendre en ces termes l'antique formule de serment

usitée aux Sacres de nos Rois, et que Louis XVI prononça en latin :

« Au nom de Jésus-Christ, je promets au Peuple chrétien qui m'est soumis :

» En premier lieu, d'interposer mon autorité pour entretenir en tout temps une véritable paix entre tous les Membres de l'Eglise de Dieu ;

» De plus, d'empêcher que mes Sujets, en quelque rang qu'ils soient constitués, commettent aucunes violences ou injustices ;

» De faire observer, dans tous les jugemens, justice et miséricorde ; afin que le Dieu clément et miséricordieux daigne aussi nous faire miséricorde à vous et à moi ;

» De m'appliquer, selon mon pouvoir et de bonne foi, à écarter de l'étendue de ma domination tous les Hérétiques dénoncés par l'Eglise ;

» Je confirme ces promesses par serment : j'en prends Dieu à témoin, et ces saints Evangiles. »

A ces engagemens, Louis XVI ajouta celui qui ne date que du règne de Louis-le-Grand, et qui est conçu en ces termes : « Nous jurons et promettons en foi et parole de Roi, de n'excepter à l'avenir aucune personne, pour quelque cause et considération que ce soit, de la rigueur des Edits rendus par Louis XIV en 1654, 1669 et 1679 ; qu'il ne sera par nous accordé aucune grâce ou abolition à ceux qui se trouveront prévenus des crimes de duel ou rencontre préméditée ; que nous n'aurons égard aux sollicitations de quelque Prince ou Seigneur que ce soit, qui intercédera pour les coupables desdits crimes, protestant que, ni en faveur d'aucun mariage de Princes ou Princesses de notre Sang, ni pour les naissances de Dauphin et Princes qui pourront arriver durant notre règne, ni pour quelque autre considération générale et particulière que ce puisse être, nous ne permettrons librement être expédiées aucunes Lettres contraires. »

4. Dans un rapport fait à la Municipalité de Paris, en Décembre 1792, par Dorat-de-Cubières, de service à la prison du Temple, on lit cette particularité : « Mercredi matin, Louis s'est levé selon son usage, il s'est habillé promptement ; il a pris un Livre qu'il s'est mis à lire pendant une demi-heure : ce Livre étoit un Bréviaire. »

5. Un Huissier de la Chambre du Roi, chargé de prévenir l'Abbé d'Espagnac que Louis XVI ne vouloit pas qu'il donnât son Sermon, crut devoir user de quelque ménagement dans l'exécution de ses ordres, et dit à l'Abbé : « Sa Majesté, Monsieur, vous sachant indisposé, m'ordonne de vous dire qu'elle vous dispense de donner votre Discours. — Pas du tout, répond le Prédicateur, je me porte très-bien, et je vais monter en chaire. — Quand je vous dis, M. l'Abbé, reprend l'Huissier, que le Roi sait que vous êtes hors d'état de prêcher. » Le Prédicateur sentit alors ce que cela signifioit, et se désista de sa prétention. Le lendemain, 26 Mars 1781, on lut dans la Gazette de France : « M. l'Abbé d'Espagnac, Chanoine de Paris, Vicaire-général de Sens, qui devoit prêcher la Cène devant Sa Majesté, se trouva mal avant de monter en chaire, et hors d'état de prononcer son Discours. »

6. Louis XVI, échappé au danger d'une méprise fâcheuse, nomma à l'Archevêché de Paris l'Evêque de Châlons-sur-Marne, Prélat recommandable par ses vertus ecclésiastiques, et qui ne laissa pas regretter aux malheureux l'immense charité de son prédécesseur. Les plus riches Evêchés étoient les plus exposés à devenir la proie de l'ambition. Ainsi, depuis l'immortel Fénélon, avoit-on vu le Siége opulent de Cambray profané par d'indignes Titulaires, scandaleux par leur absence de leur Eglise, et plus scandaleux encore par leur présence. Louis XVI ne faisoit que de monter sur le Trône, lorsqu'il eut à nommer à cet Archevêché. Obsédé de recommandations, il les repoussa toutes, fit seul son choix, et dit en le rendant public : « Il y avoit assez long-temps que Cambray n'avoit point d'Archevêque, j'ai voulu lui en donner un. » C'étoit l'Archevêque de Tours, Fleury, Prélat en effet le plus propre à faire oublier, s'il eût été possible, et les Dubois, et les Saint-Albin, et les Choiseul.

Lorsque le divin Législateur des Chrétiens frappa les richesses de ses anathèmes, il n'excepta pas les richesses du Sanctuaire, et nous voyons en effet, que ces richesses réprouvées causèrent, en divers temps et divers lieux, les plus grands maux à l'Eglise ; tantôt en allumant la convoitise des Princes et des Gouvernemens, tantôt en commandant leur vocation au Sacerdoce à des Sujets sans talens et sans vertus, ou bien en nous montrant, dans les premières Dignités du Sanctuaire, le rebut des grandes

Maisons, et les Bâtards des Princes : comme si une Religion, fondée et propagée par la sainteté, pouvoit emprunter sa force d'un grand Nom, lorsque l'inconduite, compagne de ce Nom plus illustre, ne fera que réfléchir un scandale plus éclatant. Mais, grâces à notre Révolution, nous n'avons plus à craindre que l'appât des richesses surcharge l'Eglise d'indignes Ministres ; notre crainte, au contraire, dans ces jours d'affoiblissement de la foi, c'est que la perspective de la misère n'écarte de plus en plus du Sanctuaire ses Ministres nécessaires.

7. Ces particularités, et d'autres encore, nous ont été transmises par l'Abbé Hébert lui-même. Ce respectable Ecclésiastique fut emprisonné dans sa propre maison, puis massacré le 2 Septembre, en haine des relations religieuses qu'il avoit eues avec son Roi. J'étois un jour chez lui, et il alloit me faire lire un projet tracé de la main de Louis XVI, pour la restauration de la Religion, lorsqu'un étranger survint, qui nous interrompit ; et les circonstances, depuis, ne nous permirent plus de nous réunir.

8. L'Abbé Guérin-du-Rocher, que j'appellerois volontiers le dernier des vrais Savans du dix-huitième siècle, étoit d'une modestie égale à son savoir. Il avoit été membre de cette Société célèbre, dont l'extinction consomma la révolution morale parmi nous. Quelques Anciens et quelques Modernes, tels que les savans Evêques d'Avranches et de Meaux avoient soupçonné et même indiqué la merveilleuse découverte qu'il sut rendre si palpable. Guérin-du-Rocher, à l'époque de la révolution, habitoit la maison des nouveaux Convertis, en qualité d'Aumônier. Signalé aux Jacobins comme l'Abbé Hébert, comme lui il tomba le 2 Septembre sous les poignards de ces Philosophes, empressés de briser une Plume ennemie, et qui se disposoit à verser un nouveau torrent de lumière sur leur ignorance et leur mauvaise foi. Cependant le jugement porté par Louis XVI de *l'Histoire véritable des Temps fabuleux*, a reçu la sanction de l'Europe instruite ; et tous les efforts de nos modernes fabricateurs de Zodiaques, petits écoliers de nos grands Impies, et zélateurs érudits des absurdités du Paganisme, n'obscurciront jamais le faisceau de lumière qui jaillit de ce précieux Ouvrage.

9. On n'avoit d'abord réclamé la charité de Louis XVI qu'en faveur des Carmélites du Brabant, arrachées à leurs Monastères; ce Prince, de son propre mouvement, l'étendit aux autres Religieuses du même Pays, auxquelles des Communautés françaises de leur Ordre voudroient donner asile. Le religieux Monarque fit plus : apprenant qu'un nombre de ces Religieuses, punies de la fidélité à leur vocation par la suppression de toute ressource temporelle, se trouvoient dans l'impuissance d'arriver au terme du bonheur qu'il leur destinoit, il ordonna au Comte d'Oigny de leur fournir le nombre de voitures nécessaires à leur transmigration. Nous lisons dans l'original d'une Lettre du Comte de Vergennes à Madame Louise : « Sa Majesté m'autorise à dire à Madame, qu'elle consent à ce qu'elle fasse venir en France et donne asile, dans les Monastères des Carmélites, aux Religieuses de cet Ordre qui, ayant été sécularisées dans les Pays-Bas, désirent de vivre et mourir dans la règle qu'elles ont embrassée. Sa Majesté s'en remet entièrement à Madame, touchant le nombre qu'elle voudra en admettre, et la distribution qu'elle jugera bon d'en faire. J'ai déjà prévenu Monsieur de Villegas-d'Estembourg que c'étoit de Madame uniquement qu'il devoit recevoir des ordres. » Ce M. d'Estembourg étoit un respectable Magistrat de Bruxelles, qui sacrifioit sa fortune et ses soins au soulagement des Victimes de la Philosophie de l'Empereur Joseph.

10. « Je désirois, nous dit Necker, confier la partie économique des prisons aux Sœurs de la Charité, dont l'esprit est toujours le même, parce que c'est un sentiment religieux qui nourrit et soutient leur zèle ; et qu'ainsi l'ordre et l'honnêteté se soutiennent au milieu d'elles par les mêmes motifs qui ont déterminé leur devouement absolu au service des pauvres. De telles Institutions, qui sont particulières à la Religion catholique, sont vraiment respectables; et l'on ne sauroit trop apprécier le secours qu'on en peut tirer. L'Administration, à l'aide de la plus grande surveillance, ne sauroit jamais atteindre à l'influence active de ce moteur secret, qui excite à l'accomplissement exact des devoirs les plus difficiles, et qui oblige à consacrer autant de soins et d'attentions à des détails obscurs et inconnus, que les hommes les plus vains et les plus amoureux

de louanges ne seroient capables d'en apporter à tout ce qu'ils feroient ou diroient en public. »

Précieux hommage rendu à la Religion catholique par un Philosophe qui n'y croyoit pas ! Non, que les Gouvernemens ne soient pas plus long-temps leurs dupes ; ils appartiennent à la nombreuse Famille des Charlatans du dix-huitième siècle, et ne sont, comme leurs frères, que des Chevaliers d'industrie, tous ces Chevaliers de la Bienfaisance, sortis des Ecoles économico-philantropiques. Ils sont radicalement incapables d'opérer efficacement et en grand le bien de l'Humanité, faute d'être inspirés par ce *Moteur secret*, qui donne à la fois lumière et courage, et que Necker louoit sans le connoître lui-même. Et où trouveroit-on, en effet, ailleurs qu'au sein de la Religion, et de la Religion catholique, ces dévouemens sublimes, qui, tantôt transportent des hommes apostoliques dans des climats meurtriers, sans autre espoir que celui d'y conquérir des Ames, et tantôt arrachent de foibles Vierges à tous les liens de la nature, pour les attacher, comme servantes perpétuelles, à toutes les misères humaines ! Ce caractère distinctif confondra toujours également et le Sectaire et l'Impie. C'étoit en haine d'une Religion qui les importunoit, que les Sophistes du dix-huitième siècle s'étoient efforcés d'anéantir ses Dogmes et de remplacer ses vertus. Ils firent une première Idole de leur *Raison*, qu'ils placèrent sur l'autel de la foi ; ils en firent une seconde de la *Bienfaisance*, qu'ils poussèrent sur le trône de la Charité. Nos yeux ont vu, et nous avons peine à le croire encore, jusqu'où ont porté le délire et la démence ces Adorateurs de leur propre raison ; la honte aujourd'hui les poursuit et le mépris les accable. Mais il n'en est pas de même encore des Zélateurs de la *Bienfaisance* : ils continuent de prêcher leur Sainte ; mais le font-ils, peuvent-ils le faire avec le succès de l'Homme de Dieu, parlant au nom et par les ordres de son Dieu ! Qui ne sait comment, aux jours de leur triomphe, les fastueux Apôtres de la *Bienfaisance*, après avoir dévoré dans nos Hospices les dons accumulés de la Charité, ont fini, dans le désespoir de faire de la Bienfaisance la vertu de leurs concitoyens, par en faire leur impôt, sous le nom d'*Octrois !* Et qui ne sait encore comment nos Sœurs *de la Charité* furent remplacées dans nos Hôpitaux par les Matrones de la

Bienfaisance ! Tant il est vrai que l'esprit philosophique ne sera jamais que le singe impertinent de l'esprit religieux. Mais le procès entre la Charité chrétienne et sa rivale est également jugé, et par l'expérience du passé et par la conduite du Gouvernement actuel, protecteur décidé de ces mêmes Sœurs de la Charité, si cruellement persécutées par les Philantropes révolutionnaires. Un des exploits du *bienfaisant* Robespierre, dans la ville d'Arras sa patrie, fut d'y faire égorger les Sœurs de la Charité, et d'ordonner qu'on substituât au frontispice de leur maison le mot *Bienfaisance* à celui de *Charité* qu'on y lisoit. Des Filles de Saint-Vincent, rappelées dans cet Etablissement, protestèrent contre le frontispice qu'y avoit fait placer l'assassin de leurs Sœurs, déterminées à se retirer plutôt que de se voir dénommées *Sœurs de la Bienfaisance.* Mais elles trouvèrent la ville d'Arras très-disposée à les confirmer *Sœurs de la Charité.*

11. L'expression *Je prie*, employée par un père parlant à son fils, pourroit paroître impropre. Mais on doit faire attention que Louis XVI, dans son Testament, parle à son Fils supposé Roi, et qu'un Roi dans le tombeau doit parler en priant à un Roi sur le trône. Peut-être aussi ce Prince vouloit-il, par cette expression, faire sentir à son Fils toute l'importance qu'il attachoit au pardon des ennemis, qu'il lui recommandoit.

12. Qu'il étoit petit auprès du religieux Louis XVI, ce Municipal bel-esprit, nommé *Dorat-de-Cubières !* qui, au lieu de respect, se permettoit la raillerie sur la fidélité du Monarque à l'observance du jeûne dans sa prison du Temple, et disoit à son valet-de-chambre : « Sans doute que vous aussi, à l'exemple de votre Maître, vous allez jeûner aujourd'hui ! » Le même, pour divertir sans doute sa Municipalité, lui faisoit lire, dans son rapport du 19 Décembre 1792 : « A neuf heures on lui apporte son déjeûner ; *Je ne déjeûne pas aujourd'hui*, a dit Louis, *ce sont les Quatre-Temps.* » Ils avoient tous commencé par tourner en dérision l'obéissance due à l'Eglise, les Sophistes qui blasphémoient alors contre l'obéissance due au Chef de l'Empire.

13. Louis XVI, passant près d'une cuisine de ses petits appartemens, où se préparoient ses repas en maigre, croit sentir une

odeur de viande : il entre, ne trouve qu'un aide de cuisine, occupé près d'un fourneau : « Que fais-tu donc là ? lui dit le Roi. » Le Valet déconcerté, ne sait que répondre. « Mais je crois que tu fais cuire de la viande. — Non, Sire, je fais du jus. — Du jus en Carême ! et pour qui donc ce jus ? — M. le Chef m'a commandé de le faire ; c'est lui qui doit l'employer. » Rentré chez lui, Louis XVI donne ordre à son valet-de-chambre Thierry d'aller vérifier pour qui on extrait du jus dans sa cuisine ; et il découvre que c'est pour préparer ses lentilles.

14. Il y avoit peu de temps que le Ministre de la guerre avoit fait publier, par ordre du Roi, à la tête de tous les Corps militaires, un Bref du Pape, portant que le souverain Pontife, « sur les représentations qui lui ont été faites par plusieurs Souverains, et nommément par Sa Majesté très-chrétienne, permet l'usage du gras les jours maigres, à toutes les Troupes françaises, *lorsqu'elles marcheront en Corps seulement.* » Ce fut cette restriction qui donna lieu à la discussion entre le Roi et un de ses Officiers-généraux.

15. Nous vîmes quelquefois des Ministres assez peu religieux, mais sans haine pour la Religion, favoriser l'œuvre des Missions étrangères dans le cabinet de nos Rois, comme moyen d'étendre les rapports politiques et commerciaux de la Nation. Dans le siècle de la Philosophie, une haine furieuse de la Religion l'emporta sur toute espèce d'intérêt, même temporel ; et nos Matérialistes, qui ne parloient que de prospérité nationale, craignirent encore moins de voir dépérir notre commerce maritime que de voir prospérer la Religion de Jésus-Christ. Leur Patriarche, Voltaire, entroit en convulsion à la seule pensée des conquêtes apostoliques des Jésuites français protégés comme astronomes par l'Empereur de la Chine ; et il les signaloit à ses Disciples comme des hommes d'autant plus redoutables à la philosophie qu'ils étoient, disoit-il, *plus convertisseurs qu'astronomes* à la Cour de Peckin. Grâces au Monarque, suscité du Ciel pour sécher les larmes de la France et fermer les plaies de la Religion ; cette Religion sainte, rappelée par ses soins au sein de la Monarchie, y refleurira par ses soins. Elle lui devra plus encore ; et son zèle, déjà manifesté, nous atteste qu'il saura, comme les plus grands de nos Rois, protéger ses triomphes dans les deux hémisphères.

16. Le Roi de Cochinchine redoutoit les sacrifices à faire pour embrasser la Religion dans laquelle il faisoit élever son Fils ; ne pouvant se persuader, ce que bien des Chrétiens ne se persuadent pas mieux que lui, que cette Religion divine, en imposant le précepte, donne encore aux Ames droites la force de l'accomplir.

17. Entr'autres particularités de la Relation parvenue à Louis XVI, on lisoit : « Le Roi a reçu avec les marques de la plus grande joie son Fils et son Mentor l'Evêque d'Adran. Ce dernier paroît jouir de beaucoup de considération auprès du Roi. Nous avons été reçus avec les témoignages du plus vif intérêt et avec la plus grande pompe. Tous les Mandarins et les principaux Seigneurs de la ville de Soignon, où réside le Roi, sont venus, à bord de la Méduse, présenter leurs hommages au Prince. — Le bâtiment que le Roi avoit envoyé à son Fils étoit superbe. Ce jeune Prince n'a pu s'empêcher de répandre des larmes au moment de nous quitter. Il est très-spirituel et très-instruit pour son âge. — Les Indiens furent émerveillés en voyant manœuvrer nos Troupes françaises. Mais leur admiration se portoit surtout sur la promptitude du service de l'Artillerie. »

18. L'Evêque d'Adran, M. Pigneau, né en Picardie, d'une famille où la piété sembloit héréditaire, après avoir fait de brillantes études à Paris, pouvoit prétendre à tous les avantages temporels qu'offroit alors l'état ecclésiastique aux talens distingués : il en fit le sacrifice, pour se dévouer aux travaux de l'apostolat dans les Missions étrangères. L'Episcopat, dans ces contrées idolâtres, étant la Dignité la plus périlleuse, est toujours aussi l'apanage du plus grand zèle ; et bientôt M. Pigneau fut fait Evêque et Vicaire apostolique. Estimé d'abord du Roi de la Cochinchine, puis ensuite investi de toute sa confiance, après lui avoir rendu le service signalé de le rétablir sur son trône, il continua humblement sa carrière apostolique. Se voyant sur le point de la terminer, il dit à un médecin, que le Roi lui avoit envoyé : « Dites au Roi, je vous prie, que je quitte sans regret cette Terre d'exil où l'on me croyoit heureux de la faveur dont il m'honora, et de la considération qu'elle m'attiroit. Dites lui que j'ai l'ame en paix ; et que je désire qu'il sache qu'un Chrétien sait vivre de sacrifices et mourir dans la joie. » Le Roi donna des marques publiques

de la plus vive douleur sur la perte de ce généreux ami de sa personne et de son peuple, et lui fit rendre des honneurs funèbres comme il eût fait à son père. Toute sa Garde, composée de plus de douze mille hommes, escortoit le convoi. Cent vingt éléphans équipés le précédoient, et un peuple innombrable étoit à la suite. Les Païens, confondus avec les Chrétiens, pleuroient comme eux l'*Homme de Dieu*, et l'ami du Roi. « De toutes parts, dit la Relation, on n'entendoit que des sanglots. Le Roi a fait depuis ériger un monument en l'honneur du saint Evêque. » Et ce triomphe posthume, décerné par de prétendus Barbares à l'homme vertueux, apôtre infatigable de la Religion de Jésus-Christ, et le sauveur d'une Monarchie, valoit bien, à notre avis, cette apothéose qu'un peuple de prétendus Sages décernoit en face à l'homme dont la frénétique impiété s'étoit proposée d'écraser cette même Religion comme *infâme*, et les Rois ses protecteurs comme des *Tyrans*.

Un nouveau *Voyage à la Cochinchine*, récemment traduit de l'anglais, par M. *Malte-Brun*, vient à l'appui de ce que nous avons dit de l'Evêque d'Adran, et nous apprend qu'une femme philosophe, maîtresse du Gouverneur de Pondichéry, usa de tout son pouvoir sur son amant pour éluder les ordres de Louis XVI et faire échouer cette entreprise patriotique, par la raison qu'elle étoit aussi religieuse. « Aujourd'hui encore, observe à ce sujet le plus accrédité de nos Journaux, nos Philosophes ne croiront aux grandes actions de l'Evêque d'Adran, que parce qu'heureusement elles se trouvent garanties par un Anglais. »

19. Louis XVI fut condamné à mort d'après l'Acte énonciatif des faits produits à sa charge le 11 Décembre 1792, par une Commission dite *des vingt et un*. Cet Acte impute à crime au Monarque son opposition au Décret de bannissement des Prêtres catholiques, et à d'autres Décrets rendus contr'eux : ils lui imputent à crime sa Déclaration du 20 Juin 1791, dans laquelle ce Prince se plaignoit qu'on eût osé « pour empêcher son voyage de Saint-Cloud, mettre en avant son *attachement connu pour la Religion de ses Pères.* » Dans laquelle encore il disoit qu'il ne pouvoit faire le bien des Français que « lorsqu'une Constitution, qu'il auroit librement acceptée, *feroit que notre sainte Religion fût respectée.* » On lui imputa également à crime une Lettre écrite à l'Evêque de Clermont, en date du 16 Avril 1791, dans laquelle il se disoit « *fermement résolu*,

résolu, s'il recouvroit sa puissance, *à rétablir le Culte catholique.* »

C'étoit pour disculper Louis XVI auprès des impies qui lui objectoient de pareils crimes, que ses Défenseurs répondoient : « On lui a opposé une Lettre qu'il écrivit en 1791, à l'Evêque de Clermont ; mais elle ne contenoit qu'une opinion purement religieuse, et par conséquent libre. — A l'égard du Décret sur les Prêtres, Citoyens, on ne force pas la conscience. En sanctionnant ce Décret, Louis eût craint de blesser la sienne. — Rappelez-vous la journée du 20 Juin : voyez avec quel courage il soutint son opinion. Combien d'autres auroient cédé à des appareils de périls aussi menaçans. Eh bien ! Louis a écouté sa conscience et non la peur ; il a constamment résisté ; et, si quelque chose peut justifier son refus, aux yeux même de ceux qui lui en font *un crime*, c'est sa persévérance dans ce refus. » Quelque logique qu'il y eût dans ce raisonnement, avoir eu une conscience religieuse, n'en resta pas moins un crime pour Louis XVI, et un des crimes qui motivèrent sa mort.

20. Pie VI, dans le Consistoire où il émit l'opinion du martyre de Louis XVI, disoit, en parlant de l'acceptation que fit ce Prince de la *Constitution civile du Clergé* : « On assure que, lorsqu'on la présenta à sa souscription, il resta quelque temps pensif, et finit par refuser sa signature ; craignant que cette démarche ne fût regardée comme une approbation ; mais qu'alors un de ses Ministres, en qui il avoit beaucoup de confiance, et que l'on nomme, lui ayant répondu que sa signature au bas de la Constitution, n'y seroit à d'autre fin que pour que nous n'ayons pas lieu, nous à qui il devoit envoyer cette Pièce, d'en suspecter l'authenticité, ce fut cette raison fort simple qui décida le Roi à y mettre son nom. C'est ce que le Roi donna à entendre dans son Testament, quand il dit qu'il l'a fait *contre sa volonté*. Il y eût eu, en effet, inconséquence et contradiction manifeste de sa part à repousser constamment ce qu'il auroit fait volontairement : comme lorsqu'il refusa de signer le Décret qui inflige la peine d'exil aux Prêtres non assermentés, et lorsque, dans sa Lettre à l'Evêque de Clermont, il manifesta la volonté de rétablir le culte catholique. »

A cette particularité qu'énonce Pie VI, nous ajouterons un fait positif. Louis XVI avoit écrit au souverain Pontife pour lui demander son sentiment sur cette *Constitution civile du Clergé*, et le prier d'en approuver au moins quelques articles qu'il spécifioit, et qu'il croyoit, par là même, pouvoir être approuvés. Le Prince, dans une Lettre à Pie VI, du 28 Juillet 1790, dit : « qu'il croit de son devoir de recourir aux lumières du Saint-Père, pour ne pas s'écarter des règles canoniques, et de la discipline de l'Eglise catholique, et romaine, dans laquelle il veut vivre et mourir. » Louis XVI, sans doute, n'invoquoit pas le jugement du Pontife pour le mépriser après qu'il l'auroit reçu ; et Pie VI connoissoit si bien l'esprit religieux du digne Successeur des Charlemagne et des Louis IX, que, dans la réponse qu'il lui fait, il ne craint pas d'en proposer trop à son zèle, en lui disant : « Encouragez vous-même les Evêques ; exhortez-les à supporter en patience tant d'adversité, et à s'attacher avec une constance inébranlable aux principes et aux règles catholiques. »

Louis XVI, à cette époque, avoit deux Archevêques dans son Conseil, dont l'un avoit écrit au Pape, sur ces affaires : « Je ne négligerai rien pour embrasser l'ensemble de mes devoirs, et les remplir, au delà même de la mesure ; » et l'autre : « J'ai la confiance que, par la miséricorde de Dieu, ma vieillesse ne descendra pas dans le tombeau avec la honte et le crime d'avoir trahi ou abandonné la foi. » On ne pouvoit mieux parler. Aussi le souverain Pontife, plein de confiance dans ces professions de foi ; et, dans la même Lettre où il invitoit Louis XVI à encourager le Corps épiscopal, l'engageoit-il encore à prendre conseil de ces deux Archevêques ses Ministres : *consule eos*. Mais qu'arriva-t-il ! c'est qu'on intercepta le Bref, par lequel le souverain Pontife répondoit à Louis XVI, qu'il ne pouvoit souscrire *la Constitution civile du Clergé* sans blesser sa foi ; et qu'on lui cacha, avec le même soin, deux Brefs, adressés aux deux Archevêques ses ministres ; dans l'un desquels Pie VI se félicitoit de « la facilité qu'avoit le Ministre d'un Roi doué des meilleures intentions, d'arrêter sa main sur la sanction qu'on lui demandoit *à des Décrets empoisonnés*. »

Cependant Louis XVI, ne recevant pas de réponse de Rome, et harcelé pour donner sa sanction, devine et suit, sans le con-

noître, l'avis que lui adresse le Pape : il consulte ses Ministres. Mais, de ces deux Conseillers, l'un se tait de peur de l'éclairer, et l'autre l'égare en lui parlant. Eût-il donc fallu qu'un Roi se crût plus habile en matières religieuses que des Pères de l'Eglise? Et, dans le silence de Rome consultée, pourra-t-il voir du danger à souscrire en somme, des dispositions déjà souscrites en détail, sur la présentation et la garantie d'un Archevêque son Chancelier? Loin de nous, au reste, en rappelant des faits essentiels à notre sujet, toute intention de diriger de nouveaux reproches sur deux Prélats, dont l'un porta le repentir de sa foiblesse jusqu'à en mourir de douleur et de remords, et l'autre jusqu'à en publier lui-même l'humble et courageuse confession.

21. Nous avions écrit ceci long-temps avant que l'Empereur des Français n'eût érigé dans la Basilique de Saint-Denis des autels expiatoires des sacriléges commis par les profanateurs des tombeaux de nos Rois, et long-temps avant qu'il n'eût récompensé de la dignité sénatoriale le courageux Apologiste de Louis XVI, et de la dignité épiscopale l'Orateur sacré qui, emporté par un saint enthousiasme, osa, le premier, dans la Capitale, et au pied pour ainsi dire de l'échafaud de ce Monarque, élever jusqu'au Ciel, et ses Vertus chrétiennes et sa Mort héroïque.

Fin des Notes du Livre sixième.

NOTES

RELATIVES AU LIVRE SEPTIÈME.

1. Louis XV, dans l'Edit de 1770, par lequel il se ressaisit des droits antiques de sa Couronne, disoit : « L'esprit de système, aussi incertain dans ses principes qu'il est hardi dans ses entreprises, en même temps qu'il a porté de funestes atteintes à la Religion et aux mœurs, n'a pas respecté les délibérations de plusieurs de nos Cours. Nous les avons vu enfanter successivement de nouvelles idées, et hasarder des principes que, dans tout autre temps et dans tout autre Corps, elles auroient proscrits comme capables de troubler l'ordre public. Nous les avons vus se livrer plusieurs fois à des interruptions et cessations de service, à l'aide desquelles elles ont pensé pouvoir nous contraindre de céder à leur résistance. D'autres fois elles ont donné des démissions combinées; et, par une contradiction singulière, elles nous ont ensuite disputé le droit de les recevoir. Enfin elles se sont considérées comme ne composant qu'un seul Corps et un seul Parlement divisé en plusieurs classes. — Comme si nos Cours pouvoient oublier que l'établissement de chacune d'elles a des dates différentes; que nos Prédécesseurs, en les créant, les ont formées indépendantes les unes des autres, et n'ont établi aucun titre de relation entr'elles. — »

» Un des plus pernicieux effets de ce système est de persuader à nos Parlemens que leurs délibérations en acquièrent plus de poids; et déjà quelques-uns, se croyant devenus plus puissans et plus indépendans, ont établi des maximes inconnues jusqu'à présent; ils se sont dits : *les Représentans de la Nation, les Interprètes nécessaires des volontés publiques, les Surveillans de l'administration de la Force publique, et de l'acquittement des dettes de la Souveraineté.* Et bientôt, n'accordant de force à nos lois qu'autant que, par une délibération libre, il les auront adoptées et consacrées, ils élèvent leur autorité à côté et même au-dessus de la nôtre, puisqu'ils réduisent notre pouvoir législatif à la simple faculté de leur proposer nos volontés, en se réservant d'en empêcher l'exécution. »

» Si, après avoir écouté avec patience et avec bonté leurs remontrances, nous croyons devoir faire enregistrer nos lois par nos ordres, on les voit s'élever contre cet usage ancien et légitime de notre puissance, qualifier ces enregistremens de *Transcriptions illégales*, et contraires à ce qu'ils appellent *les principes fondamentaux de la Monarchie*. — Quelques-uns, agissant sous notre nom, ont osé faire à nos Peuples une loi de la désobéissance à nos volontés connues. — »

» Nous ne tenons notre Couronne que de Dieu. Le droit de faire des lois, par lesquelles nos Sujets doivent être conduits et gouvernés nous appartient à nous seuls, sans dépendance et sans partage. Nous les adressons à nos Cours pour les examiner, les discuter et les faire exécuter. Le désir que nous avons de connoître les objets qui pourroient échapper à notre vigilance, nous engagera toujours à les maintenir dans l'usage de nous faire des remontrances, même avant l'enregistrement, quoique notre très-honoré Seigneur et Bisaïeul ne leur eût permis d'en faire qu'après l'enregistrement pur et simple. »

» Mais cet usage, dans lequel elles ont été rétablies pendant notre minorité; cet usage qui caractérise un Gouvernement sage et qui ne veut régner que par la raison et la justice, ne doit pas être, entre les mains de nos Officiers, un droit de résistance. Leurs représentations doivent avoir des bornes; et ils ne sauroient en mettre à notre autorité. Lorsqu'après avoir balancé les principes qui nous déterminent, (et que souvent des raisons d'Etat ne nous permettent pas de leur révéler) avec les motifs qu'ils alléguent contre l'enregistrement de nos volontés, nous persévérons néanmoins dans le dessein de les faire exécuter; nous n'exigeons point d'eux qu'ils donnent des suffrages qui ne s'accorderoient point avec leurs sentimens particuliers; mais, soit par nous-mêmes, soit par nos représentans, nous ordonnons l'enregistrement de nos Lois; et alors ces Lois doivent être exécutées sans contradiction; il est du devoir de nos Cours de les faire observer par tous nos Sujets indistinctement, et de poursuivre ceux qui tenteroient d'y contrevenir. C'est en donnant à nos Peuples l'exemple de l'obéissance que nos Officiers feront respecter en eux le caractère de Magistrats, caractère qu'ils ne tiennent point d'une Loi constitutive, et que nous seuls leur imprimons par les Provisions qu'il nous plaît de leur accorder. »

Ce préambule est suivi des dispositions précises, qui replacent les Magistrats sur la ligne des devoirs dont ils s'écartent.

2. M. Augéard, secrétaire des commandemens de la Reine, et Fermier général, qui vient de mourir à Paris, donna au commencement de la Révolution des preuves de royalisme qui lui valurent de violentes persécutions. Il fut mis dans une loge de prison entre le malheureux Favras et sa femme, et à portée de se faire le canal de leurs pensées réciproques. Echappé à la prison, il émigra. Il s'étoit retiré dans la ville de Crelsheim de la Principauté d'Anspach, voisine du pays d'Hohenlohe que j'habitois alors. Ayant appris que je travaillois à peindre Louis XVI *aux prises avec la perversité de son siècle*, il me fit dire, par un Seigneur français qui vit encore, qu'ayant eu, par état, des rapports immédiats avec la Cour et la Finance il se feroit un plaisir, si je jugeois à propos de l'aller voir, de m'ouvrir son porte-feuille, et de me donner quelques renseignemens très-intéressans sur ces deux foyers de perversité, qui avoient tant influé sur les malheurs de Louis XVI et de la Monarchie. Je me rendis à Crelsheim, et il me tint parole. C'est là qu'en me développant l'indigne jeu du Comte de Maurepas avec le Duc d'Orléans, pour le rappel des Parlemens, il me disoit : « J'ai été principal agent dans cette intrigue, et je la servois avec » zèle, fermement persuadé que je servois l'Etat. Je me justifiois » les moyens en faveur du but ; et j'excusois, par le même motif, » les biais que prenoit M. de Maurepas pour tromper le Roi, qui » n'étoit pas pour le rappel, et tenoit au contraire fortement à » l'opération du Chancelier. »

3. On lisoit encore dans ce Discours de Malesherbes, qui n'est qu'un tableau d'illusion, offert à l'inexpérience du jeune Roi : « C'est cette Nation dont la reconnoissance a précédé pour ainsi dire le bienfait du Roi, et au vœu de laquelle le Roi a répondu, *en la consultant sur le choix de ses Ministres ;* en nommant, d'après le suffrage public, les Dépositaires de sa puissance. —Avec quelle tendresse, quelle franchise, quelle effusion de cœur, la Nation entière s'est jetée entre les bras du jeune Souverain ! — Pourrions-nous refuser notre organe aux autres Ordres de l'Etat, qui ont perdu leurs antiques Représentans ? Un Roi qui cherche la lumière, sera-t-il condamné à marcher dans les ténèbres, au milieu d'une *Nation*

éclairée et réduite au silence. » Pauvre aveugle ! qui vous appliquez aujourd'hui à fasciner les yeux de votre Roi, ce ne sera qu'au moment où vous tomberez avec lui dans l'abîme, que vous reconnoîtrez qu'une *Nation éclairée* par votre flambeau philosophique, est une nation perdue.

4. Témoin passif de tous les désordres qui suivent le rappel des anciens Magistrats, Maurepas tremble lâchement devant ceux qu'il a prétendu se donner pour appui. Il compose, aux dépens du trésor public, avec des séditieux forts des armes qu'il leur a prêtées. Ce n'est qu'à prix d'argent qu'il enchaîne le ressentiment du Parlement de Bretagne et surtout du fougueux Lachalotais. Ce Magistrat conspirateur qui, dix ans auparavant, eût dû porter sa tête sur l'échafaud, prit à partie le Duc d'Aiguillon dont le crime étoit d'avoir obéi à Louis XV; et Maurepas, pour se débarrasser de l'affaire, gratifia Lachalotais d'une somme de cent mille livres, d'une pension de huit mille, et d'une charge héréditaire de Président à mortier.

5. Nous sommes persuadés que M. le Cardinal Maury et M. l'abbé Émery se rappelleront, comme nous, une anecdote que le bon Abbé de Malaret aimoit à raconter aux personnes de sa connoissance. Louis XVI ayant chargé Turgot de se concerter avec l'Archevêque de Paris sur le nombre et le choix des Fêtes à supprimer, le vertueux Beaumont, pour faire sentir au Ministre des finances qu'un Ministre des autels pouvoit se connoître aussi-bien que lui en vraie philantropie, lui faisoit des observations, qui avoient toute la force de ce qu'on appelle argument *ad hominem* : « Je ne sache pas, Monsieur, lui disoit-il, que le peuple se soit jamais plaint lui-même des Fêtes qu'il célèbre depuis tant de siècles, et que vous le plaignez de célébrer. Ces Fêtes existoient quand Colbert portoit nos manufactures au plus haut degré de prospérité, et rendoit jaloux de l'industrie française les peuples voisins, sans en excepter ceux qui avoient secoué le joug des Fêtes en même temps que celui de l'Eglise. Je sais, Monsieur, que vous aimez le Pauvre ; mais, lorsque l'Opulence vit dans les délices, et faisant de tous les jours de l'année autant de jours de repos, ce Pauvre, qui mange le pain de la douleur, n'auroit-il donc pas droit de rencontrer, de loin en loin, quelques-uns de

ces jours ? Vous êtes ennemis de toute espèce d'oppression : mais c'est dans ces jours de Fêtes que le Pauvre, affranchi de la dure servitude du travail, vient dans nos temples se placer à côté du Riche, devant le Trône du Père commun des hommes, et se consoler du présent par les promesses de l'avenir. Si les abus qui profanent aujourd'hui ces saints Jours étoient une raison de les supprimer, il n'y en auroit plus pour laisser subsister le Dimanche même, dont nous avons aussi la douleur de voir de scandaleuses profanations. Mais le moyen de détacher l'abus de la chose est entre les mains du Gouvernement. Qu'il le veuille, et dès lors sa Police pourra faire aujourd'hui, comme elle le faisoit autrefois, que le peuple ne trouve autre chose, dans ses Féries religieuses, qu'un aliment pour sa piété et l'utile délassement de ses travaux. » L'Economiste répondit, et ne pouvoit répondre que par des mots.

6. On lit dans les *Mémoires* attribués à la Marquise de Pompadour, la patrone de Montesquieu et de son *Esprit des Lois* : « Un très-habile homme, qui venoit quelquefois me voir à Versailles, trouvoit six vices principaux dans le Gouvernement ; et il disoit que, pour les corriger, il faudroit *refondre* la Constitution. »

7. Les nouvelles de l'émeute de Paris, adressées à Louis XVI par Turgot, et confirmées peu d'heures après par Berthier, apprenoient à ce Prince que les boutiques des Boulangers avoient été pillées, qu'on avoit arrêté des émissaires déguisés en paysans, des femmes sur lesquelles on avoit trouvé des sommes considérables en or, un Séditieux au milieu d'un attroupement d'ouvriers du faubourg Saint-Antoine, porteur d'une somme d'environ cinq cents louis ; un autre, Garde-de-chasse de profession, lequel avoit été conduit d'abord à la Bastille comme un prisonnier de distinction, parce qu'il s'étoit décoré d'un Cordon-bleu pour mieux fixer l'attention de la Multitude.

C'est d'après cela que Louis XVI, sans la moindre défiance encore du chef des Economistes, entroit en correspondance directe avec lui, et lui écrivoit de sa main les Lettres suivantes :

Du Mardi 2 Mai, à 11 heures du matin.

« Je viens de recevoir, Monsieur, votre Lettre par M. de Beauvau. Versailles est attaqué, et par les mêmes gens qu'on a vus

à Saint-Germain. Je vais me concerter avec M. le Maréchal du Muy et M. d'Affry, pour ce que nous allons faire. Vous pouvez compter sur ma fermeté. Je viens de faire porter la Garde au marché. Je suis très-content des précautions que vous avez prises pour Paris. C'étoit pour là que je craignois le plus. Vous pouvez marquer à M. Berthier que je suis content de sa conduite. Vous ferez bien de faire arrêter les personnes dont vous me parlez. Mais, surtout, quand on les tiendra, point de précipitation, et beaucoup d'informations. Je viens de donner des ordres pour ce qu'il y a à faire ici, tant pour les marchés que pour les moulins des environs. « LOUIS. »

A 3 heures après-midi.

« Je viens de voir M. Berthier, Monsieur, j'ai approuvé tous les arrangemens qu'il a pris pour l'Oise et la basse-Seine. Il m'a rendu compte de tout ce qui s'étoit passé à Gonesse, et des encouragemens qu'il avoit donnés aux Laboureurs et aux Commerçans de grains, pour ne pas interrompre les approvisionnemens. J'ai envoyé ordre à la Compagnie de Noailles à Beauvais de se concerter avec lui, s'il en avoit besoin. Il vient de partir pour Mantes, où il trouvera les chevaux-légers, et les Gens-d'armes à Melun, qui ont le même ordre de se concerter avec lui. Il y aura de plus de l'Infanterie dans ces deux Villes. Les Mousquetaires ont ordre de se tenir prêts à Paris, selon que vous en aurez besoin. Les Noirs, du faubourg Saint-Antoine, peuvent envoyer des Détachemens sur la Marne, et les Gris du faubourg Saint-Germain, le long de la basse-Seine. M. l'Intendant m'a dit qu'il ne craignoit pas pour la haute-Seine et pour la Marne, par où il ne venoit pas de farines. Cependant nous les garnirons. La Colonelle-générale se portera à Montreau et à Melun, et Lorraine à Meaux. Pour ici, nous sommes absolument tranquilles. L'émeute commençoit à être assez vive : les Troupes qui se sont présentées l'ont appaisée, et les Séditieux se sont contenus devant elles. M. de Beauvau les a interrogés : les uns ont répondu qu'ils étoient de Sartrouville, de Carrières, de Saint-Denis ; d'autres qu'ils étoient de plus de vingt Villages. La généralité disoient qu'ils n'avoient pas de pain, qu'ils étoient venus pour en avoir, et montroient du pain d'orge fort mauvais, qu'ils disoient avoir acheté deux sous la livre, et qu'on ne vouloit leur en donner que de celui-là. La plus grande faute qu'il y ait eue, c'est que le

marché n'ait pas été ouvert d'abord ; on l'a fait ouvrir ; et alors tout s'est bien passé : on a acheté et vendu comme si de rien n'étoit. Ils sont partis ensuite, et des Détachemens de mes Gardes-du-Corps ont marché après eux, pour savoir la route qu'ils tenoient. Je ne crois pas que la perte ait été considérable. J'ai fait garder la route de Chartres et celle des Moulins des vallées d'Orcey et de Chevreuse, avec des précautions pour les marchés de Neaufle et Rambouillet. J'espère que toutes les communications seront libres et que le commerce ira son train. J'ai recommandé à M. l'Intendant de tâcher de trouver ceux qui payoient ces Rassemblemens ; ce que je regarde comme la meilleure capture. Je ne sors pas d'aujourd'hui, non par peur ; mais pour laisser tranquilliser tout. LOUIS. »

8. L'Auteur d'un Pamphlet très-ingénieux, intitulé *les Manequins*, et imprimé en 1775, prétend, que l'Angleterre ne fut pas étrangère à l'intrigue qui poussa Turgot au Ministère des finances, et qu'elle y vit le moyen *de précipiter une révolution*. Il signale, sous l'anagrame de son nom, ce chef des Economites en ces termes : « Je ne puis imaginer que *Togurt* se soit mis dans la tête de mener la Nation par le nez : Je soupçonne qu'il travaille en secret pour cette même Nation, et qu'il veut lui rendre de l'énergie par l'abus de l'autorité. Il ébranlera si bien tous les fondemens de l'Empire, qu'il faudra *le refondre ; et, de ce chaos naîtra un Peuple-roi.* » Les Sophistes, dans le temps, crièrent à la calomnie contre l'Anonyme : l'évènement a prouvé qu'il lisoit dans leur cœur.

On chantoit, à la même époque :

O Royaume infortuné !
Dans quelle mésaventure
Turgot t'a-t-il donc plongé,
Toi et la race future !

On donnoit encore sous le titre d'*Analyse* du système de Turgot:

Inonder l'Etat de Brigands,
Multiplier les Mendians,
Des malheurs augmenter la somme,
Et soulever les Paysans,
Sont les résultats effrayans
Du système de ce grand homme,

Dont les fous sont les partisans.
Riez, chantez, Peuple de France ;
Vous recouvrez *la liberté :*
Quand à votre propriété,
On vous en garde la finance ;
Et, de ce fortuné bienfait,
Zéro sera le produit net.

Mais, des Couplets qui se chantoient publiquement à cette époque, qui furent même insérés dans les Journaux du temps, dévoilent avec plus de précision encore et des détails vraiment étonnans, toute la conjuration de Turgot et de sa Secte, et la somme entière des projets désastreux que réaliseront leurs continuateurs les Jacobins.

Projet de ramener les Français à l'état de nature primitive :

« Vivent tous nos beaux Esprits
Encyclopédistes !
Du Bonheur français épris,
Grands Economistes :
Par leurs soins, au temps d'Adam
Nous reviendrons ; c'est leur plan. »

Projet de rendre tous les hommes égaux :

On verra tous les états
Entr'eux se confondre ;
Les Pauvres sur leurs grabats
Ne plus se morfondre.
Des biens l'on fera des lots,
Qui rendront les gens égaux.

Projet d'abolir la Noblesse, la Magistrature, la Royauté :

De même pas marcheront
Noblesse et Roture ;
Les Français retourneront
Au droit de nature.
Adieu Parlemens et Lois,
Et Ducs, et Princes et Rois.

Projet de substituer au Christianisme le Calendrier du Paganisme :

Et toutefois vertueux
Par philosophie,
Les Français auront des Dieux
A leur fantaisie :
Nous reverrons un oignon
A Jésus damer le pion.

Projet DES FRÈRES *de briser les nœuds sacrés du Mariage pour la libre alliance des forêts :*

Entre *Sœurs* et *Frères*,
Sacremens et parenté
Seront des chimères.

Projet de déterminer l'apostasie des Religieux :

Nous verrons ces malheureux
Danser, abjurant leurs vœux.

Projet de faire adopter cette Révolution française à toute la Terre :

Prisant des novations
La fine séquelle,
La France des Nations
Sera le modèle ;
Et cet honneur nous devrons
A Turgot et Compagnons.

Projet enfin de séduire par son cœur, un jeune Roi, qu'ils amèneroient à assez

Aimer le bien
Pour, de Roi n'être plus rien.

C'étoit le Ministre Turgot qu'un Illuminé du Club d'Holbach signaloit au Prince Louis de Wirtemberg dans la fameuse confidence que dévoila ce Prince, et que publia l'Abbé de Crillon en 1776 : « Les Ministres des Rois ne sont grands qu'autant qu'ils se servent de leur pouvoir pour affoiblir la puissance de leurs Maîtres ; et ceux-là seuls ont du génie qui, d'une main sûre et hardie sapent les marches du Trône, tandis que, de l'autre, ils

jettent les fondemens d'une République universelle : ce sont-là les Dieux de la patrie. — La moindre ambition de la Phiosophie ne peut être que de renverser tôt ou tard le Trône et les Autels. Ces sortes de matières ne se traitent qu'à portes closes, et en présence de ceux qui tiennent les rênes des affaires. L'homme chez qui vous dînez aujourd'hui est un des Philosophes les plus zélés : il nous soutient de tout son crédit, et nous couvre pour ainsi dire, de son autorité. — Nous avons sur vous les mêmes vues ; et nous espérons, l'un et l'autre, que vous serez un jour en Allemagne, le soutien de la philosophie. »

Ce Turgot, philosophe *très-vertueux*, et *très-honnête Cacouac* au jugement de d'Alembert, n'en étoit pas moins un très-malhonnête homme sous tous les rapports ; aussi dangereux ami qu'il étoit mauvais chrétien et citoyen perfide. Intimement lié avec Helvétius, il le payoit des dîners splendides qu'il prenoit habituellement chez lui, en cherchant à débaucher sa femme. La fille de la célèbre Geoffrin, Madame de la Ferté-Imbant nous dit dans ses Mémoires : « Comme Helvétius étoit riche, qu'il donnoit de bons dîners et qu'il avoit une jolie femme, imbue par lui-même des principes qu'il avoit adoptés, d'Alembert et toute sa Secte passoient leur vie chez lui. — Ce fut dans cette société que M. Turgot prit pour Madame Helvétius une passion qui semble durer encore, puisqu'il voit cette Dame très-assidument (elle étoit alors veuve). Madame Helvétius, croyant prouver à son mari sa vertu et sa franchise, lui fit confidence des sentimens de M. Turgot pour elle. Mais, quelque zélé partisan que fut M. Helvétius de la liberté, cette confidence lui donna de l'humeur contre M. Turgot, — qui finit par se brouiller avec Helvétius quelques années avant sa mort, en conservant de beaux sentimens pour sa femme. » *Extrait des Mémoires de Mad. de la Ferté-Imbant, p. 7 et 8.*

9. « Nous sommes informés, disoit le Roi dans le préambule de son Edit, que, depuis plusieurs jours, des Brigands attroupés se répandent dans les campagnes pour piller les moulins et les maisons des Laboureurs ; que ces Brigands se sont introduits les jours de marchés dans les villes, et même dans celle de Versailles, et dans notre *bonne* Ville de Paris ; qu'ils ont pillé les halles, forcé les maisons des Boulangers et volé les blés,

les farines et le pain destinés à la subsistance des habitans desdites Villes ; qu'ils insultent même sur les grandes routes ceux qui transportent des blés et farines ; qu'ils crèvent les sacs, maltraitent les conducteurs des voitures, pillent les bateaux sur les rivières, *tiennent des discours séditieux, afin de soulever les habitans des lieux où ils exercent ces brigandages.* »

10. Un de ces hommes plus courageux dans les Bureaux qu'au poste de l'honneur, avoit tenté sans succès la probité des Commis du Bureau de la guerre, et se présenta quelque temps après à l'audience du Ministre. Le Maréchal du Muy, à qui on l'avoit signalé, l'apostropha publiquement et lui dit : « C'est donc vous, Monsieur, qui avez vu mes Commis : je suis bien aise que vous les ayez trouvés incorruptibles ; mais bien fâché en même temps que vous ayiez essayé de les corrompre, pour m'induire à la double injustice de récompenser l'intrigue et de frustrer le mérite. » Une autre fois une Dame qu'il estimoit beaucoup lui demandoit avec instances, une exception à la règle en faveur d'un neveu du Maréchal de Broglie : « Il m'en coûte, Madame, lui répondit le Ministre, pour me refuser à un arrangement auquel vous mettez tant d'intérêt ; mais, dans cet inconvénient pourtant je trouve un grand avantage : car, quand on saura que je vous ai refusé, à vous Madame : et demandant pour un neveu de M. le Maréchal de Broglie, on conclura que me demander un passe-droit, c'est demander l'impossible. »

11. Le Maréchal du Muy, décidé à se faire faire l'extirpation de la pierre, alla trouver le Roi et lui dit : « J'ai besoin, Sire, d'un congé de trois semaines. Pour cette époque, je me rendrai aux pieds de Votre Majesté, ou je serai aux pieds de M. le Dauphin. » Peu de jours après du Muy descendoit courageusement dans le tombeau. Il y avoit dix ans que ce héros de l'amitié chrétienne avoit fait creuser lui-même sa fosse, dans l'église métropolitaine de Sens, au pied du mausolée du Dauphin, et graver sur la pierre qui la recouvroit : HUC USQUE LUCTUS MEUS ; (*Mon deuil me suivra jusqu'ici.*)

12. Louis XVI étoit fort attaché à l'abbé Soldini. C'est lui qu'il chargea de faire réimprimer, pour son usage, l'*Examen de conscience des Rois*, par Fénélon. Cet Ecclésiastique, de son côté

n'avoit rien de plus à cœur que de remplir utilement auprès du Monarque le ministère de confiance dont il étoit chargé. Nous dûmes en grande partie à l'Abbé Soldini les Mémoires d'après lesquels nous composâmes *la Vie du Dauphin, père de Louis XVI.* On prétend que Louis XVI, après la mort de son Confesseur, regrettant un jour ce digne Prêtre, en présence du plus religieux des Grands de sa Cour, le Duc de Penthièvre, l'éloge que ce Duc fit, en cette occasion, du Curé de sa Paroisse, fixa sur lui la confiance du Monarque. C'étoit un Archevêque Beaumont qui eût été à portée de diriger sagement un choix de cette nature.

13. Frédéric, le patron aveugle des Sophistes français, quand ils n'attaquoient que le Monarque suprême, se tourna contre eux quand il eut l'évidence qu'ils conspiroient aussi contre les Rois ses Lieutenans. Il devinoit sans doute leurs projets contre Louis XVI, lorsque, sur la première composition de son Ministère, il le plaignit comme *une jeune Brebis au milieu de vieux Loups*, auxquels il lui seroit difficile d'échapper. On ne peut douter qu'il n'eût eu en vue de rendre un bon office à ce Prince et à la France, alors l'alliée naturelle de la Prusse, quand il s'entremit pour faire porter le Comte de St.-Germain au ministère de la guerre.

14. Parmi les dispositions de la loi militaire que le Comte de St.-Germain fit sanctionner à Louis XVI, on lit: « Le Roi prescrit, pour premier et principal devoir à ses Officiers-généraux et aux Commandans des Corps, d'exiger de tous leurs Subordonnés le respect pour la Religion. »

« Il ordonne qu'aux jours de Dimanches et de Fêtes, et à l'heure fixée par le Commandant, toutes les Compagnies rassemblées soient conduites à l'Eglise par leurs Officiers, chargés d'observer eux-mêmes et de faire observer la plus grande décence pendant le Service divin. »

« Le Roi déclare que son intention est de ne souffrir dans ses Troupes *aucun homme affichant l'incrédulité*, ou de mœurs publiquement dépravées : *un homme scandaleux n'étant pas digne de commander à d'autres hommes*, quelque valeureux qu'il puisse

être ; et Sa Majesté n'admettant de valeur vraiment recommandable que celle de l'homme instruit et vertueux. »

« Le Roi ordonne qu'après avoir été puni deux fois des arrêts ou de la prison, tout Officier, joueur de profession, querelleur, crapuleux, ou faisant des dettes sans les payer, soit jugé par un Conseil de guerre, renvoyé de son Corps ; et, comme désobéissant aux ordres de Sa Majesté, déclaré incapable de la servir. »

La même Ordonnance proscrit tous les jeux de hasard, les repas de Corps et le luxe des tables. Elle entre dans des détails relatifs à l'instruction tant des Chefs que des Subalternes. D'après l'expérience qui atteste que la prison est destructive de la santé du Soldat ; et, par la raison qu'il est plus convenable de ne punir que militairement et par les armes celui qui a péché contre l'honneur des armes, l'Ordonnance veut que la peine flétrissante de la prison soit réservée pour les délits graves, et que les autres fautes ne soient punies que par des coups de plat de sabre.

Un article de la Loi enjoint aux Officiers de tous les Grades supérieurs la résidence à leurs postes respectifs ; et, pour forcer l'exécution de cette disposition, toujours éludée par les Favoris de la Cour, l'Ordonnance porte que : « Si, pour de bonnes raisons, le Roi dispense un Officier supérieur de la résidence à son poste, son traitement cessera, dévolu de droit à celui qui le remplacera. »

Cette Ordonnance souleva contre son Auteur tous ceux qu'elle rappeloit à des devoirs depuis long-temps méconnus ; et le Soldat lui-même, à l'instigation de l'Officier, s'insurgea machinalement contre la disposition de bienveillance qui le soustrayoit à la prison, et ne voulut voir dans la punition du plat de sabre que celle des coups de bâton en usage dans les Armées du Nord.

15. On lisoit *dans les Annales politiques*, n.° XV : « Vous connoissez une Secte ambitieuse, despotique, intolérante, qui, depuis vingt ans, ravage la France, les arts, les mœurs, qui est parvenue à s'emparer de presque tous les moyens de subjuguer les Esprits, *et menaceroit l'Europe d'une invasion universelle.* — On sait comment ses Chefs ont réussi à devenir presque partout les maîtres de l'Enseignement. Ils se flattoient d'occuper,

par

par un de leurs Détachemens, la nouvelle institution de l'Ecole militaire. Ils ont été déçus ; M. le Comte de Saint-Germain s'étant déterminé à n'y admettre que des Ecclésiastiques. — Qu'ont fait, pour se venger, les Philosophes ainsi éconduits ? Il ont cherché à rendre ridicule et odieux tout à la fois l'Etablissement du Comte de Saint-Germain. Ils ont prétendu que des Prêtres ne pouvoient donner à une Jeunesse militaire qu'une éducation pédantesque, propre à l'éloigner de sa destination, et que ces Prêtres étoient des Jésuites ! Vous sentez la malignité de ce dernier trait. — Que dira-t-on, cependant, quand on saura que, de tous les Prêtres appelés pour entrer à l'Ecole militaire, il n'y en avoit pas un qui ait eu, par état, la moindre relation avec les Jésuites. »

Suivoient les noms de ces Prêtres, parmi lesquels je fus fort étonné, dans le temps, de lire le mien. Je me trouvois être un de ces Jésuites fantatisques deux fois dénoncés au Parlement de Paris, puis dénoncés à Louis XVI par le Président de Saint-Fargeau. Mes sept collègues *ex-Jésuites*, l'étoient comme moi. Mais qu'importoit aux Sophistes et aux Jansénistes d'être convaincus de la plus grossière imposture ? Le Comte de St.-Germain étoit déplacé ; et c'étoit tout ce qu'il leur falloit pour le moment.

L'animosité de la Cour et de la Ville contre le vertueux Saint-Germain se trahissoit de la manière la plus révoltante, et au point que, dénoncé par les uns comme Jésuite, il fut signalé par d'autres comme Illuminé, et confondu, dans des Libelles, avec le Saint-Germain qu'on vit tenir Loge des amans de la Nature sur le tombeau de J. J. Rousseau à Erménonville. Un Intendant de Valenciennes, M. Senac de Meilhan, prononçoit en aristarque que le Comte de St. Germain péchoit *par des inclinations de Jésuite*, et le Maréchal du Muy *par des préjugés religieux ;* mais en revanche il faisoit de l'anarchiste Turgot un administrateur accompli : tant il étoit alors du bon ton, même parmi d'imbécilles Officiers du Trône, de ravaler les hommes à principes religieux qui le soutenoient, et d'exhalter les Têtes philosophiques qui conspiroient sa chûte.

16. En 1774, sur ce que quelques hommes, imbus de la doctrine catholique sur la soumission due aux Autorités existantes, réclamoient en faveur de celle du Roi Georges, les Sectaires

et les Philosophes indépendans de Charles-Town leur répondoient sur le ton dérisoire : « Il faut que *ces hommes de Dieu* sachent que *les hommes du Peuple* et les Laboureurs sont les maîtres légitimes et naturels des Rois, des Lords, des Communes et des Prêtres ; quoiqu'à la honte du Genre-humain, les Valets montent souvent sur le dos des Maîtres, pour les harrasser d'une manière barbare et inhumaine. » Et les Indépendans de Londres répondoient aux Indépendans de Charles-Town, et dans une Feuille publique : « Qu'est-ce qu'un Roi d'Angleterre ! Le premier Sujet. Qu'est-ce que le Peuple anglais ! Le Pouvoir souverain. A qui appartient la Couronne ! A ceux qui peuvent la reprendre. » On prouveroit, par la même logique, que la bourse du Voyageur appartient aux Voleurs des grands chemins. Mais ces principes et ces conséquences, prêchés par Luther et prêchés par Calvin, défendus par le théologien Jurieu et défendus par le philosophe J. J. Rousseau, sont de l'essence du Protestantisme ; et il faut cesser d'être Protestant pour cesser d'y avoir foi, et d'en faire, dans l'occasion, la règle de sa conduite.

17. Les motifs qui déterminèrent le Traité avec les Insurgens, étoient assez spécieux pour faire illusion à un jeune Prince, et tels que bien des gens encore regardent la guerre qui en fut la suite comme moins injuste qu'impolitique, par la raison que l'état des finances devoit en détourner. Voici le précis du Mémoire qui fut discuté dans le Conseil de Louis XVI sur cette grande affaire : « L'indépendance des Colonies américaines n'est plus douteuse. La proclamation s'en est faite le 4 Juillet 1776 ; et, depuis dix-huit mois, l'opération s'est tellement consolidée que l'Angleterre elle-même la regarde comme irrévocable. — L'Amérique, dans cette situation de ses affaires, a deux moyens à son choix qui auroient le même résultat pour son existence politique : le premier est de traiter avec la France, en la favorisant de tous les avantages de son commerce ; le second, au refus de la France, c'est de faire de ces mêmes offres le prix de sa réconciliation avec l'Angleterre. Mais, en pareille conjoncture, ce seroit une générosité hors de saison de la part du Gouvernement français, de renvoyer Aux Anglais les précieux avantages qui lui sont offerts à lui-même. — Sur quoi seroit fondée cette délicatesse pour l'Angleterre ! Il seroit aisé de prouver à l'Europe,

par les Pièces qui se trouvent au dépôt des affaires étrangères, que Sa Majesté n'a pas eu la moindre part au soulèvement des Colonies anglaises, et qu'au contraire les Anglais, depuis la paix de 1763, se sont permis contre ses Sujets, dans les quatre parties du Monde, des procédés arbitraires, des vexations et des violences, des jugemens et des confiscations de la plus révoltante injustice. — Que si néanmoins l'Angleterre vouloit trouver dans un Traité, l'acte libre et indépendant de tout Souverain, un prétexte de rupture avec la France, Sa Majesté, dans ce cas, forte de la bonté de sa cause, et de l'affection de ses Sujets, dont elle protége les intérêts légitimes, pourroit se mettre en mesure de ne pas craindre l'injuste ressentiment de ses Voisins. »

Il y eut dans le Conseil unanimité de suffrages à laquelle Louis XVI se rendit, et non encore sans répugnance. Le Traité fut conclu et notifié à l'Ambassadeur d'Angleterre, qui lui-même en fit part à sa Cour, le 13 Mars 1778.

Cependant, quoique cette guerre eût été commandée à Louis XVI par le vœu général de la Nation; quoique ses Parlemens l'en eussent félicité comme d'une mesure dictée par la justice et l'intérêt public : ni les sophismes du Cabinet ni ceux de la Magistrature, en colorant des prétextes, n'en avoient fait des raisons : aussi Louis XVI, éclairé un jour par l'expérience, avouera-t-il franchement, qu'on aura abusé de sa jeunesse pour l'entraîner dans une entreprise qui n'étoit au fond qu'une injuste et dangereuse protection accordée aux succès de la Révolte.

18. Un Membre de la Chambre des Communes d'Angleterre, dans la séance du 28 Février 1800, ayant imputé à Louis XVI le Traité de la France avec les Américains et ses résultats, le Lord Hawkesbury se leva et dit : « Je dois ici rendre témoignage à la mémoire d'un Prince infortuné : des renseignemens positifs m'ont appris qu'il s'étoit personnellement opposé à cette mesure, et qu'il n'avoit cédé qu'à regret aux conseils de son Ministre. »

19. Louis XVI annonça d'abord beaucoup de répugnance à confier le maniement des finances à un étranger, en qui il ne découvroit ni de puissans motifs, ni de bien sûrs garans d'affection pour la France; et, après une audience accordée à Necker, à la sollicitation de Maurepas, il dit à ce Ministre : « J'ai vu

votre homme, et je vous avoue que son ton hardi et tranchant ne me plaît nullement : puisqu'il a le talent des calculs et de la comptabilité, croyez-moi, laissons-le au trésor-royal. » Mais le Ministre indolent, à qui Necker garantissoit le repos du côté inquiétant des finances, mit tout en œuvre pour faire partager au Roi sa funeste illusion. Il descendit pour cela jusqu'à faire la leçon à un Marquis de Pezay, qui avoit accès auprès du jeune Monarque qui prenoit de lui des connoissances sur la Tactique, pour qu'il lui parlât de Necker dans son sens. Celui-ci fit à Louis XVI le plus pompeux éloge du Banquier, son compatriote et son ami, qu'il définissoit *la Vertu personnifiée*.

20. Les Mémoires que nous a fournis le Fermier-général M. Augéard nous offrent les anecdotes suivantes : « Le simple bon sens nous dit que l'emprunt ne peut pas plus être un signe de prospérité dans un État que chez le particulier, puisque, à la dette du capital, qu'il faudra payer un jour, il ajoute l'intérêt courant. Pour faire face à cet intérêt exigible, et garder néanmoins sa promesse faite au Roi, de ne pas l'obliger à imposer son Peuple, M. Necker l'imposoit lui-même ce Peuple si cher à son cœur; et, par des ordres secrets adressés aux Intendans, il faisoit ajouter des sous pour livres aux impôts indirects, et enfler les cotes des Contribuables dans l'étendue du Royaume, de manière à augmenter sa recette d'environ 25 millions : concussion qu'aucun de nos Rois ne se permit jamais, et qui, poursuivie par la loi, eût porté l'Ami du Peuple sur l'échafaud. M. Turgot avoit également exercé la concussion à l'insçu du Roi, en continuant de mettre en recouvrement des droits supprimés, et que lui-même lui avoit conseillé de supprimer. »

21. « M. Necker avoit déjà insinué au Roi son ambition de siéger dans son Conseil, sous le prétexte qu'il pouvoit y avoir des ennemis; et Louis XVI lui avoit répondu que sa protection lui suffisoit. Mais la maladie étoit incurable : il s'adresse à M. de Maurepas pour lui recommander cette affaire; mais ce Ministre lui conseille de la traiter directement avec le Roi, par une Lettre qu'il se chargera de remettre à S. M. La Lettre fut écrite sur le ton exigeant; et le Roi n'y répondit pas. M. Necker, fatigué d'un silence de deux jours, court chez la Reine à laquelle il

remet sa démission, avec prière de la faire agréer au Roi. La Reine me fit tirer copie de cette Pièce. Elle étoit conditionnelle. Il déclaroit qu'il lui étoit impossible de faire le bien, si S. M. n'avoit pas pour lui une place dans son Conseil. Mais Louis XVI s'en tenant à ses principes, que le Comte de Maurepas ne contraria pas cette fois, reçut la démission de M. Necker, au mois de Mai 1781. » *Mémoires du même M. Augéard.*

22. L'enthousiasme national pour Necker fut le fruit de sa constante application à flatter tous les Partis comme tous les Etats de la Société, la seule Noblesse exceptée. Il flattoit le Roi dans le cabinet, et lui promettoit le bonheur de son Peuple; il flattoit le Peuple dans ses Ecrits, et lui promettoit l'abondance; il flattoit le Sophiste et le Sectaire à sa table, et leur garantissoit la dissémination de leur doctrine. Le Tartufe, dans ses fades adulations, embrassoit les extrêmes, depuis les Evêques, dont il louoit, dans l'occasion, le zèle pour le maintien de la morale des peuples, jusqu'aux Comédiens, dont il trouvoit bon que l'Etat soudoyât le zèle propagateur d'immoralité. Ce Directeur des finances n'avoit pas tort, sans doute, quand il trouvoit injuste qu'on accordât des indemnités aux Maîtres de poste, prises sur les deniers du Paysan qui marche à pied. Mais le Paysan alloit-il donc à la comédie, pour que Necker le condamnât à pensionner ce passe-temps corrupteur des villes? La raison de cette double balance, c'est que Necker ne se montroit jamais au Spectacle qu'il n'y fût accueilli par des applaudissemens immodérés. La femme du Charlatan jouoit, dans la Capitale, un rôle parfaitement analogue à celui de son mari. Si Necker la prônoit dans ses Ecrits, elle prônoit Necker dans ses Cotteries. Elle s'occupoit simultanément de la gloire des Philosophes et du soulagement des Malheureux, non moins jalouse du suffrage de Voltaire, quand elle mendioit des souscriptions pour la statue de l'Impie, que de celui des Filles de S. Vincent, quand elle les entretenoit du service des Hôpitaux.

Si, parmi le concert de louanges qui retentissoit habituellement aux oreilles de Necker, il s'élevoit quelques voix trop discordantes, la Bastille étoit le dernier argument de conviction que le Ministre philantrope opposoit aux contradicteurs de l'Opinion publique. Le nombre en étoit petit; et il falloit des hommes

exercés, tels qu'un Bourboulon et un Pélisseri, pour démêler les erreurs et les subtilités, les omissions en recettes ou les doubles emplois en dépense dans une immensité de calculs artificieusement disposés ; comme il falloit un homme du métier, tel que le successeur de Necker, de Calonne, pour rapprocher le Compte-rendu par le Genevois le 21 Juillet 1790, du Compte-rendu par le même le 1.er Juillet 1789, et en faire ressortir l'obligation d'un Compte à rendre de trente-six millions, supposés employés en achats de blés ; mais de blés qui furent revendus au profit du Trésor public ; comme il falloit encore un homme, tel que le Fermier-général Augéard, témoin nécessaire des manœuvres concussionnaires de ces deux Ministres, et de leur prédécesseur Turgot, pour nous mettre à portée d'en faire aujourd'hui la tardive révélation.

23. La manie de continuer à faire du bruit après sa disgrâce, et d'accréditer les principes anarchiques de sa Secte, fit de l'ex-Ministre un Théologue. Son Traité de *l'importance des Opinions religieuses*, où l'on croit reconnoître à chaque page ce calomniateur de Job *enveloppant des Sentences sacrées du verbiage de l'impéritie* (*) ; ce Traité offre un fatras d'idées fausses, incohérentes, qui se combattent et se détruisent, de phrases à prétentions scientifiques et vides de sens, ou qui n'en forment que d'équivoques et d'erronées. Le titre même de l'Ouvrage *de l'importance des Opinions religieuses*, ce titre en est la première contradiction ; car, en matière de croyance religieuse, il n'y a de véritablement important que la foi qui exclut le doute. L'opinion qui le laisse nécessairement subsister, n'est de nulle importance, puisqu'elle peut être l'organe de l'erreur, fût-elle opinion générale ; car le Sophiste nous dit lui-même, et dans le même Ouvrage : *l'Opinion publique se méprend quelquefois* (**). Mais tel est essentiellement le sort du Sectaire, qui a substitué sa présomptueuse raison au Guide infaillible que lui avoit assigné le Ciel : les intérêts de premier ordre pour l'homme dans la sphère du surnaturel, se réduisent pour lui à une vaine *importance d'opinion*.

(*) Job. XXXVIII, 2.

(**) Pag. 112.

24. Parmi les particularités intéressantes des *Mémoires* de M. Augéard, nous lisons : « Quand M. de Calonne fut Contrôleur-général, le nommé le Maistre, Directeur de l'imprimerie clandestine des Jansénistes, fut arrêté aux barrières de Paris avec des caractères d'imprimerie, et un Ecrit contre certaines opérations de M. de Calonne. Enfermé à la Bastille et interrogé, cet Imprimeur me nomma comme Auteur de l'Ouvrage saisi. L'affaire eût été sérieuse pour tout autre que pour moi. Mais sachant parfaitement que je n'avois employé contre M. de Calonne que les mêmes moyens que lui-même avoit employés contre ses devanciers, je lui fis savoir que, s'il prétendoit donner suite à mon affaire, je saurois prouver qu'elle m'étoit commune avec lui, pour la forme illicite ; et de plus en défendre le fond. Le Ministre, pour éviter d'être mis en scène, se chargea lui-même de tout arranger, de concert avec le Président de Lamoignon ; en sorte que, protégés par notre Partie adverse, nous fûmes mis moi hors de Cour, et mon Imprimeur hors de prison. —

» M. de Calonne, ainsi que M. Necker et M. Turgot, usoit de ruses peu délicates pour tromper le Roi. Il s'étoit flatté auprès de lui, par exemple, de porter notre bail de la Ferme-générale à un taux d'augmentation auquel les Fermiers refusèrent constamment de souscrire. Alors il nous dit : « Eh bien, je veux cette augmentation que j'ai promise au Roi, et vous y consentirez ; mais telle charge équivalente, que vous supportiez, tombera désormais à la charge du Trésor royal ; vous aurez l'air de payer plus, vous ne payerez qu'autant. — » Louis XVI, dans une autre occasion, étoit trompé par son Ministre avec plus de préjudice pour le Trésor public. La Ferme-générale se procuroit son tabac à trente-six livres le quintal. M. de Calonne se mit en tête de nous obliger de le payer quarante-deux livres d'une Compagnie à laquelle il vendit le droit exclusif d'approvisionner la Ferme. Mais, comme le Trésor royal étoit de moitié sur le profit du bail, cette opération, loin de profiter à l'Etat, lui faisoit un tort annuel de neuf cents mille livres. —

» L'idée d'un mur, pour enfermer dans Paris les Guinguettes où le petit peuple alloit boire le vin à meilleur compte, ne fut pas, comme on le crut généralement, suggérée par la Ferme-générale : elle représenta au contraire à M. de Calonne que d'au-

tres Guinguettes s'établiroient aussitôt au-delà de la nouvelle clôture, et que l'augmentation qu'il pourroit exiger des Fermiers-généraux, à raison de sa muraille, n'indemniseroit jamais l'Etat de ce qu'elle lui coûteroit. N'importe : les travaux sont ordonnés, et leur exécution paroît d'une telle importance au Ministre que, pour l'accélérer, il offre à la Capitale le scandale continu de la profanation des Fêtes par les travailleurs. Cet édifice de la sottise ne fut cependant pas achevé sous son ministère ; il ne l'est pas encore ; et l'on sait qu'un des premiers exploits de la Canaille révoltée fut d'incendier ces magnifiques barrières qui lui étoient odieuses. —

» Il n'y a pas d'Administration de quelque importance où l'on ne puisse se croire raisonnablement obligé d'allouer à un Comptable fidèle quelques menues dépenses qu'il assure avoir été faites, sans pouvoir en alléguer, pour le moment, d'autre preuve que sa probité connue ; ou dont la discrétion demanderoit que l'emploi restât le secret du Chef et du Comptable. Mais cette indulgence a des bornes. On voit, à la mort de Louis XIV, des *Ordonnances de comptant* qui se portent pour une année à deux millions. Pendant la guerre de 1759, nous les voyons s'étendre, sous M. de Silouette, jusqu'à quatorze millions ; et, sous M. de Calonne, elles furent portées, pour la seule année 1783, à cent trente six millions, dont le seul Département de M. de Castries a reçu soixante millions. Cela passe toute licence dans celui qui demande comme dans celui qui accorde. »

« On peut évaluer l'augmentation annuelle de dépenses sous l'administration de M. de Calonne, d'après le relevé suivant :

» Dans les Départemens de la Guerre, de la Marine, de la Maison du Roi, etc. . . .	27,117,408 livres.
» Dépenses extraordinaires ; Bâtimens, dons, faveurs, payement de dettes.	26,395,585
» Indemnités allouées par faveur.	4,110,132
» Augmentation de pensions.	2,883,369
» Augmentation inutile de dépenses relatives aux Finances	3,249,339
» Réduction de faveur sur les impôts. . .	6,167,800
» Total d'augmentation.	69,923,233 livres.

25. « A la demande que firent les Notables de l'état du *Déficit*, (c'est toujours le Fermier-général Augéard qui parle) M. de Calonne déclara d'abord qu'il étoit de quatre-vingts millions. Il le porta ensuite à cent, puis à cent quatorze. Peu satisfaits de ces variations, les Notables demandent un état général de tous les emprunts qui ont eu lieu depuis le nouveau règne. Le Ministre déclare, par apperçu, qu'ils peuvent s'élever à un milliard; puis ensuite, qu'ils sont de douze cent cinquante millions : on exige alors qu'il exhibe un état précis et certifié. Il le présente de treize cent quarante-huit millions. Les Notables, par le travail qu'ils font eux-mêmes, et auquel j'avois un peu contribué, reconnoissent que l'état est fautif. C'est alors, qu'à l'invitation de quelques-uns d'entre-eux, je démontrai, *par l'état certifié ci-joint*, qu'on devoit ajouter *à l'état certifié* par M. de Calonne, la somme de trois cent soixante-quatorze millions; et que la totalité des emprunts, portée seulement à un milliard trois cent quarante-huit millions, étoit réellement d'un milliard sept cent vingt-deux millions, dont plus de douze cent millions appartenoient à l'administration de M. de Calonne. »

ETATS DES EMPRUNTS.

Par M. NECKER.

En Totolité.	530 millions.

Par M. de CALONNE.

Emprunt de la Ville, Octobre 1781.	20
Emp. de Hollande, en Novembre.	9
Emp. de 200 millions, qui n'a rendu que. . .	75
Emp. viager de 1782, et supplément.	185
Emp. du Clergé, en 1782 et 1785.	33
— Des Loteries de 1783.	48
— Viager de 1783	100
— De Décembre 1784.	125
— De la Ville, Janvier 1787.	30
— Des Pays d'Etat.	40
— Des Agens de change.	6
	1,201

Ci-contre	1,201 millions.
Emprunt des Charges de finances.	50
Supplément de l'emprunt viager de Mars 1781. .	65
Accroissement d'anticipation.	180
Extension donné à l'emprunt de Hollonde. . . .	70
Des Fermiers-généraux.	20
Anticipation sur les bénéfices des Fermes, Régies, Administrations.	30
Des Etats du Mâconnois.	3
De l'Arsenal de Marseille.	8
En billets de Ferme des Domaines et des Aides.	25
A la Caisse d'escompte en Janvier 1787. . . .	70
Total général des emprunts.	1,722 millions.

Signé AUGÉARD, *Fermier-général, Secrétaire des commandemens de la Reine.*

26. Sur la caution des Libellistes du temps, nombre d'écrivains peu circonspects ont répété, et bien des gens croient encore aujourd'hui, que le peu de succès de la première Assemblée des Notables eut pour cause le refus que firent les Evêques de cette Assemblée de se départir de leurs exemptions. Et Louis XVI, dans sa séance au milieu des Notables du 23 Avril 1787, disoit: » Je suis content *de l'empressement* avec lequel les Archevêques » et Evêques ont déclaré ne prétendre aucune exemption aux » charges publiques. »

27. C'étoit chez la Duchesse de Polignac, gouvernante des Enfans de France que se rassembloit la Société de la Reine. C'étoit la Duchesse qui faisoit les honneurs de sa Maison, où la Reine ne vouloit avoir aucun rang. La Duchesse n'étoit ni intrigante ni indigne, sous aucun rapport, de l'attachement de la Reine; et le Duc son époux ne fut jamais nommé parmi les Courtisans vicieux. Mais telle personne de la Cour avoit un titre d'admission chez la Duchesse de Polignac qui lui ressembloit peu; et il n'en coûtoit rien à la méchanceté pour conclure, d'un rapprochement de société très à-découvert, à un rapprochement de mœurs, et pour placer la Reine sur la même ligne que celle dont le nom faisoit proverbe à la Cour, et qu'on appeloit dérisoirement *le Chaste Diane.*

28. Cette malheureuse *Olympie*, que Voltaire ne désespéroit pas de faire rehabiliter par la protection de la jeune Reine, est une pièce des plus foibles, qui fut representée à Munich et brûlée à Paris; et dont tout l'intérêt etoit dans quelques sarcasmes contre la Religion et ses Ministres, répandus surtout dans les notes. Les Editeurs, pour excuser l'Auteur, annonçoient qu'il avoit composé cette pièce à 69 ans et en six jours. Voltaire l'ayant lui-même appelée l'*Ouvrage des six jours*, on lui répondit qu'il avoit eu grand tort de se reposer le septième.

FIN DU PREMIER VOLUME.

(3)
800 11 - 4/A

La Bibliothèque
Université d'Ottawa
Échéance

The Library
University of Ottawa
Date due

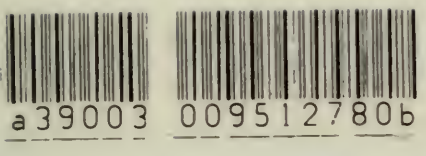
a39003 009512780b